00036329

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 023.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016

MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DUC DE RICHELIEU,

Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la minorité et du Règne de Louis XV, etc. etc.

36329 ae

OUVRAGE composé dans la Bibliothèque et sur les papiers du Maréchal, et sur ceux de plusieurs Courtisans ses contemporains.

Avec des Cartes, Plans et Portraits gravés en taille-douce.

SECONDE ÉDITION.

Avec des corrections considérables et des augmentations.

Écrivez l'Histoire avec vérité, et faites tant de honte au vice, qu'il ne reste plus que la vertu en France. *Anne d'Autriche.*

TOME CINQUIÈME.

Y015

A PARIS,

Buisson, Libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.
, chez Bruyset frères, rue S. Dominique.
dres, chez J. Deboffe, gerard street Soho, n°. 7.

1793.

00036329

MÉMOIRES DU MARÉCHAL DUC DE RICHELIEU.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur les mœurs du peuple françois, relativement à l'autorité & aux grands de l'Etat, pendant le ministere du cardinal de Fleuri. Anciens principes du gouvernement françois, pour tenir les peuples dans l'ignorance. Le gouvernement favorise notre inclination pour les modes; les chansons & les vers. L'europe les chante avec nous & adopte nos modes. Fierté des Anglois; esprit de subjection dans notre cérémonial. Respect du peuple pour les grands. Voltaire, en se jouant de notre caractere sur le théâtre & dans ses écrits, le modifie. Ressentiment du despotisme françois contre les vers de Voltaire. Maniere de soumettre le peuple soulevé, lorsque les erreurs de la police ou ses rapines faisoient payer le pain dix sols la livre. Le maréchal de Noailles prend l'ordre du roi à ce sujet, & commande à son fils de tirer sur le peuple. Sagesse du comte de Noailles (maréchal de France en 1790). Au lieu de foudroyer le peuple, il se contente de patrouilles silencieuses.

DEPUIS que le cardinal de Richelieu, le fondateur du gouvernement moderne du royaume

de France, avoit su persuader qu'on ne pouvoit régir le peuple qu'en le tenant dans l'ignorance, & en le chargeant d'impôts, *pour lui montrer*, disoit-il, *sa dépendance :* tout ce qui n'étoit point dans la classe du peuple, étoit imbu de ces principes affreux.

Le despotisme françois, pénétré de cette maxime, lutoit sans cesse contre les progrès de la raison qui pouvoit, en éclairant les hommes, détruire les bases de l'autorité régnante. Il accordoit cependant aux gens de lettres quelques faveurs; mais il distinguoit ceux qui exerçoient leurs talens dans la poésie, dans l'érudition, ou dans cette littérature légere qui est l'ornement de l'esprit, plutôt que son aliment véritable. Les principes de liberté & de philosophie qui, depuis le commencement de ce siecle, jetoient de tems en tems quelqu'éclat, en alarmant l'autorité, irritoient tout-à-la-fois le clergé, les universités, les parlemens & toutes les sortes de pouvoirs émanés de la puissance royale.

Avant la fameuse époque de 1740, le peuple françois étoit encore plongé dans la plus profonde ignorance. Sa légereté naturelle sembloit mettre des obstacles invincibles aux progrès des principes philosophiques qui préparoient en silence le renouvellement de l'esprit humain. On a vu dans toutes

les parties de cette histoire l'inclination des françois, des parisiens, sur-tout, pour les chansons & les vers. Une grande victoire & une défaite désastreuse; l'exil d'un ministre vertueux & le triomphe d'un scélérat, étoient tour-à-tour le sujet de l'amusement d'un peuple docile & volage, qui chantoit également toutes choses. L'autorité observant toutes les nuances de cet aimable caractere, s'en servoit utilement pour le maintien de sa puissance; & depuis que Mazarin demandoit à ses commis & aux courtisans : *chantent-ils bien?* ses successeurs qui suivoient cette boussole à l'œil, en profitoient fort adroitement pour diriger le vaisseau (1).

---

(1) La singularité de la chanson de Marlbroug, qui occupa nos musiciens & nos marchandes de modes pendant trois ans, avant la révolution qui nous travaille, n'est rien en comparaison de la fureur des François pour les chansons dès le commencement de ce siecle. Les plus vieux de notre âge peuvent se souvenir qu'en 1732, elles étoient toutes *à la dondon;* & en 1733, *à là Barbari, mon ami;* en 1734, le refrain étoit *à l'allure, mon cousin;* & en 1735, elles finissoient par *lanlaire là;* en 1736, les *mirlitons* reparurent; & en 1737, elles furent toutes *à la turlurette*, &c. enfin on avoit sorti des plus vieux porte-feuilles en 1736, l'ancienne chanson : *Quand Biron voulut danser*, du tems de Henri IV; elle fut gravée, imprimée & produite sous

L'europe qui admiroit notre aimable enfance ; chantoit elle-même avec nous, & entretenoit avec la ville de Paris un commerce ſuivi de nos modes. Vienne & Saint-Pétersbourg en tiroient des coëffures qui portoient le nom des nouveautés les plus ſingulieres. Les rois d'Eſpagne & de Portugal achetoient à Lyon nos étoffes pour leurs habits & la décoration de leurs cours. Les rubans à la coque de 1730, & les rubans à la cadiere que le parti janſéniſte mit en vogue, enrichirent les manufacturiers. Toute l'europe étoit curieuſe de ces bagatelles. Les Anglois ſeuls, à cauſe de leur fierté réfléchie, ſe refuſoient de jouer avec nous, & d'admettre dans leur île philoſophique la mobilité de nos modes & de nos goûts. Le dernier des Stuarts, avant la révolution, avoit introduit quelques uſages de Louis XIV, ſur-tout les grandes & volumineuſes perruques ſi favorables à la repréſentation : nous les quittâmes au commencement de ce ſiecle ; mais la cour d'Angleterre les conſerva dans ſon cérémonial, & même après ſa révolution. On ne créoit point alors de maréchaux de France, que des modes n'en donnaſſent la

---

mille formes. Tout Paris s'en occupa, & les modes nouvelles accompagnerent ces poéſies & ces chanſons inſignifiantes.

nouvelle au public. Coigny, Broglie, d'Asfeld, Noailles, Tingry, Puiségur & Biron occasionnerent, en 1734 & en 1738, des révolutions dans toutes nos manufactures. Les rubans changerent de forme, porterent leurs noms, & annoncerent jusqu'à Vienne ces promotions nouvelles. Après ce tableau de nos superfluités, ne soyons point étonnés si les françois ont employé des rubans à l'époque sérieuse, philosophique & sanglante de 1789.

Un peuple de ce caractere est naturellement porté à la subjection & à l'admiration. Un peuple fier & réfléchi, déconcerte, au contraire, les tyrans & les visirs. Aussi le ministere de Versailles s'étudioit-il à nous maintenir dans ce ton-là, & avoit tout établi pour conserver ces qualités louables. On n'étoit alors estimable qu'autant qu'on étoit soumis ; & depuis la chaumiere jusqu'au Louvre, dans l'église, dans la robe & dans tous les rangs, on ne pouvoit faire l'éloge d'un François qu'en disant de lui :

C'est un bon SUJET.

On accumuloit, au contraire, tous les crimes possibles sur la tête de celui dont on disoit : *c'est un mauvais* SUJET. Les peuples de l'antiquité

ceux même des tems modernes, que le despotisme n'a pas encore façonnés à sa maniere, expriment, d'une maniere moins humiliante, les qualités louables des hommes, en disant : *c'est un bon citoyen ;* mais ce mot de *citoyen* étoit insignifiant & presqu'étranger à notre langue avant l'époque de 1740 ; & lorsque Rousseau, vers ce tems-là, voulut en orner son nom à la tête de ses ouvrages, chacun se disoit en achetant ce livre : *ce titre-là est sans doute le titre de noblesse de la république de Genève.*

Toutes sortes de cérémonies, la plupart monacales & ridicules, nous tenoient alors dans cette honteuse situation. Le peuple étoit périodiquement occupé de beaucoup de fêtes dont l'institution imaginée jadis en Orient, étoit propre à la subjection. Notre religion, toute romaine, comme en Espagne & en Italie, passoit même pour être nécessaire pour tenir dans la crainte l'imagination des peuples, & les assujettir à l'autorité régnante. L'habitude de se prosterner devant les invisibles, entraîne effectivement celle de se tenir dans la gêne avec les grands de toutes les nations. Le culte des dieux marche parallelement avec le culte des princes ; & celui qui tremble à la menace d'une punition éventuelle, invisible & future, possede les qualités les plus louables des courtisans.

Tel étoit alors le caractere des françois. Une anecdote plaisante nous montrera quel étoit celui des Parisiens.

On sait qu'on brûle à Paris, tous les ans dans la rue aux Ours, le 3 Juillet, la représentation d'un suisse, après l'avoir promené dans les rues, & l'avoir montré à la risée de la populace. Cette farce fut encore plus originale en 1726. Une femme du peuple, ayant déclaré qu'une Vierge de bois, exposée dans la rue des Chiffonniers, avoit tourné la tête pour éviter la présence de l'effigie, le peuple Parisien s'écria *au miracle*, se mit à genoux, & fit sa priere à haute voix devant la figure. Mille cierges, depuis ce jour-là, furent allumés pour honorer cette figure miraculeuse; & le peuple poussa son enthousiasme jusqu'à passer la nuit en prieres, en admiration, & fit des vœux pendant plusieurs années, à la figure, & jusqu'à sa boîte même, quand la Vierge étoit fermée & quarante ans après; aujourd'hui même, pendant la composition de ces mémoires, le peuple lui porte encore des luminaires. J'entends dire néanmoins que nos valets, les ouvriers & le peuple doivent être maintenus dans ces menues croyances, parce qu'elles répriment, dit-on, par une crainte quelconque, les élans dangereux de leur imagination.

L'autorité arbitraire de nos rois n'avoit pas sur

le corps de la nation des principes différens. S'identifiant avec la divinité, avec toutes les puissances invisibles, elle fut toujours persuadée qu'un bon sujet qui croit aux rêveries monacales, se soumet plus aisément à sa puissance effective. Notre cérémonial, nos complimens, l'étiquette de la cour, notre langue, notre poësie, notre musique même, exprimoient alors ce caractère. Celui qui manquoit, dans la société sur-tout des grands, à ce ton prescrit & convenu entr'eux, n'avoit pas le ton de la bonne compagnie. Les corps, sans autorité & sans énergie dans leurs assemblées s'étoient assujettis à des formes silencieuses, à des étiquettes orientales, à la tyrannie d'un président inamovible ou désigné par le prince. La langue françoise qui tient son caractere facile de la mobilité de nos sensations, s'étoit prêtée à l'expression de ces mœurs, & si vous ouvrez les harangues de l'académie françoise, vous y verrez dans quel style elle écrivoit ses complimens. Sa servitude étoit telle qu'elle disoit à Louis XIV, à la mort d'un de ses enfans: » que *prosternée* aux pieds de son » auguste protecteur, elle n'employoit d'autre » éloquence que la tristesse dont elle est péné- » trée, &c. » L'esprit étoit alors dans un tel assujettissement qu'il appeloit le geste, au secours de la parole, pour exprimer les sentimens de sub-

jection dans laquelle le françois croupissoit. Les livres de cet âge, les monumens publics, les correspondances familières, montrent le même caractere dans les françois. Les colleges, presque tous d'institution jésuitique, les élevoient dans ces maximes. La servitude y étoit enseignée par principes; les enfans apprenoient à voir dans les grands, des hommes d'une autre nature, & dans les princes des demi-dieux. La naissance d'un Dauphin étoit l'enfantement d'un messie. Maurepas observe qu'à la naissance du fils de Louis XV, la joie se répandit dans tous les rangs de la société, au point que des procureurs vouloient plaider sans salaire, & les charlatans des quais arracher des dents gratuitement. On a vu à la naissance d'un fils de Louis XVI, de bons François se plaindre à la providence de cet événement. Autre tems, autre mœurs.

Au commencement de ce siecle les financiers devenus les alliés des grands, partageoient avec eux le respect & la crainte des françois: on se souviendra long-tems du crédit des traitans: l'anecdote qui suit, montre jusqu'à quel point les esprits étoient subjugués. Néricaut Destouches, pour voir jouer son *philosophe marié*, fut obligé d'ôter des vers qui caractérisoient les rapines des fermiers généraux.

Les pièces de théâtre de Voltaire, qui instruisoit les peuples par des vers philosophiques & faciles à retenir, par des vers où il relevoit toujours la dignité de la nature humaine, étoient arrêtées, surveillées ou proscrites. A chaque piece nouvelle, il falloit traiter avec la police ou le gouvernement. Le poëte philosophe fut souvent emprisonné, & d'autres fois on lui faisoit entendre, par grace, qu'il devoit s'exiler lui-même pour éviter l'éclat de la peine. Toute sa vie, il luta contre cette autorité usurpée de nos rois & du sacerdoce qui réparoit d'un côté les breches de leur édifice, tandis que le Diogène de tous les siecles & de toutes les nations le ruinoit d'un autre.

Le même courage étoit puni tous les jours par la prison ou le bannissement : chanter la chanson du pere Girard étoit en 1730, un délit punissable par une lettre-de-cachet. Pour quelques mots hasardés, même dans des maisons particulieres, l'autorité servie par une armée de suppôts invisibles de sa tyrannie, ordonnoit l'enlevement d'un citoyen. Aussi rien n'égaloit le respect du public pour le despotisme, même dans les cafés.

Si dans quelque lutte de l'esprit public contre l'autorité arbitraire, le peuple se soulevoit ; si des disettes imprévues occasionnoient des séditions, elles étoient assoupies par les armes. Toute

autre voie étoit-elle possible dans un gouvernement où le peuple étoit aussi méprisé & sans cesse retenu dans la condition des esclaves ? Voici une anecdote de l'année 1740.

Le lundi 22 Août, il y eut à Versailles un soulevement occasionné par la disette du pain. Malgré cette calamité, les boulangers de Paris, ayant été acheter à Versailles des sacs de farine, y furent assaillis & repoussés par deux mille ouvriers qui les chasserent jusqu'à Viroflée, leur enleverent leurs sacs, leurs charrettes, & en blesserent douze. Le peuple sans doute avoit tort de se porter à ces extrêmités; mais il avoit raison en quelque sorte, parce que les quatre livres de pain qui lui avoient coûté trente-six sols le matin, lui en coûterent quarante le soir. Le maréchal de Noailles en rendit compte au roi qui étoit à la Meute, & qui écrivit, de sa main, l'ordre qui suit : « Le commandant de ma garde à Versailles, donnera à M. de Noailles les troupes » nécessaires pour empêcher les émeutes & maintenir l'ordre & la police ». Le maréchal envoya le comte son fils avec cet ordre; lui dit de se concerter avec le commandant de la garde pour les troupes nécessaires, & *de faire tirer sur le peuple, s'il étoit à propos*. Le comte de Noailles eut plus de modération ; il se contenta de faire des patrouilles.

On voit par-là quels étoient les principes de ce gouvernement. Quand le peuple, condamné à mourir de faim, lorsque le pain est à dix sols, se soulevoit contre ceux qui sembloient lui ravir sa subsistance, l'administration qui voyoit dans cette disette l'effet de ses erreurs, lui répondoit, la foudre à la main. Le comte de Noailles est vivant en 1790. Sa modération produisit un bon effet, & l'histoire le déshonoreroit aujourd'hui, s'il avoit exécuté l'ordre.

CHAPITRE II.

Recherches sur les mœurs & les préjugés des grands en France, au commencement de ce siecle & pendant le ministère du cardinal de Fleury. Rapports des grands avec le peuple; ils se rapprochent davantage de lui. Caractere de quelques familles titrées. Anecdotes du comte d'Évreux, du cardinal de Bouillon, de Vernouillet qui reçoit des princes chez lui & se ruine, de Baron, fameux comédien, du duc d'Épernon.

LES grands de l'Etat avoient, dans ce tems-là, des mœurs différentes de celles que la génération

actuelle a pu obſerver dans cette claſſe privilégiée de François, avant la révolution : ils étoient alors plus attachés aux principes de leurs peres, plus ſuperbes & plus ſéparés du reſte des hommes. Quelquefois leurs prétentions étoient telles qu'on obſerva qu'un académicien, évêque de Langres & pair de France, refuſa de faire l'éloge de ſon prédéceſſeur à l'académie françoiſe, parce qu'il n'étoit pas gentilhomme.

Les grands alloient quelquefois au cabaret, & dans la ſuite dans les cafés où ils trouvoient leurs égaux, & où ils ſe mêloient rarement avec ceux de la roture : ils buvoient beaucoup plus de vin dans cet âge que dans nos tems modernes. Les boiſſons fermentées & enivrantes, précédoient ſouvent le repas & continuoient après, & ce n'eſt que vers l'an 1735, qu'ils ſubſtituerent le café à l'eau-de-vie. Le thé, dans la ſuite, fut encore en uſage; depuis que Maurepas en facilita l'introduction en France pendant ſon premier miniſtere.

Ces boiſſons aqueuſes & ſucrées contribuerent beaucoup à modifier l'ancien tempérament. Les liqueurs ſpiritueuſes recherchées du peuple & des nations moins civiliſées ne furent plus guere en uſage que dans les repas. Ces nouvelles boiſſons ſucrées, arrivées des Indes parurent plus agréables, plus analogues à notre caractere & appartenir da-

vantage aux mœurs & aux générations modernes. On perdit peu-à-peu l'usage d'aller au cabaret; le peuple seul le fréquenta. Le café & le thé produisirent ces changemens en France, & le duc de la Ferté-Senectere, pair de France, fut le dernier des grands qu'on appela *le paire des cabarets.*

Jusqu'alors le caractere de la noblesse avoit été plus dédaigneux & plus querelleur; mais depuis ce tems-là, la fureur des duels, effet de ce caractere, se ralentit de beaucoup; car alors elle étoit telle, qu'on avoit vu des femmes se battre au pistolet pour des amans, & des enfans demander la vengeance des querelles de leurs aïeux. En voici un exemple qui peint les mœurs de la noblesse avant le changement du caractere national.

On parle encore du duel fameux entre Guise & Lucé qui fut tué, laissant un fils unique que sa veuve sut si bien animer, pendant tout son jeune âge, qu'elle l'obligea enfin, parvenu à l'âge de 18 ans, de se battre contre Guise qui le tua.

Ces duels, cependant, offroient quelquefois à côté du crime & de la férocité, je ne sais quelle générosité qui honora la chevalerie françoise. Tel est le trait de ce seigneur qui se battant avec Tavanne, reçut un coup mortel, & voyant que son page alloit par un coup de trahison venger sa mort, s'é-

tria, en rendant le dernier soupir : *Tavanne, prends garde à toi ; mon page te va tuer.*

Les grands, en modifiant leur caractere depuis le commencement de ce siecle, ont évité davantage les duels. Auparavant on se battoit beaucoup par caractere : on ne se bat guere plus aujourd'hui que par réflexion, & on en calcule davantage la nécessité. Puisse le reste de notre antique férocité germanique disparoître du royaume de France.

A ces remarques sur le caractere des grands au commencement du XVIII siecle, on joindra quelques observations qui semblent peindre certaines familles distinguées du royaume qui avoient, pour ainsi-dire, des mœurs particulieres. On reprochoit l'intrigue à tous les Noailles & la hauteur aux Beaufremont. On disoit des Lauzun & des Biron qu'ils étoient tracassiers, & qu'on avoit de l'humeur comme des Grammont. La bonté & la retenue étoient le partage de toutes les branches des Bethunes & des Luynes ; & c'est parce que leurs égaux tournoient en ridicule leurs vertus & leurs qualités peu communes, que je veux approfondir ici leur caractere.

La maison de Sully, divisée en plusieurs branches, se distinguoit en effet par un genre d'humanité & de simplicité qui les faisoit aimer du peu-

ple & peu, craindre des courtisans. La popularité qui leur étoit comme héréditaire, sembloit avoir commencé au grand Sully. Ennemis de l'injustice, réservés & modeste; préférant, à la cour, la simplicité aux intrigues, ayant des *mœurs bourgeoises* pour me servir des termes des courtisans, tous les Béthunes sembloient n'avoir d'autre but que d'obtenir qu'on ne dît rien d'une maison qui paroissoit satisfaite d'avoir produit l'ami du bon Henri, & qui n'étoit avide d'aucune autre illustration.

Les Luynes avoient le même caractere. Poursuivis par les jaloux du favori de Louis XIII, poursuivis ensuite par les jaloux de leur fortune, il parut qu'un peu de timidité s'associoit à leur modération. Louis XIV, qui haïssoit, en général, les enfans des favoris de son pere, & qui n'avoit rien oublié de la vie orageuse de madame de Chevreuse, pendant sa minorité, évita de les maintenir dans la faveur. La maison de Luynes, au lieu de s'irriter contre sa mauvaise étoile, se contenta de vivre sous Louis XIV, avec décence & avec modestie, & s'appliqua à soutenir le bon ton pendant la régence.

Sous Louis XV elle s'attacha davantage à la cour, à la feue reine sur-tout, & au dauphin: laissant les faveurs plus éclatantes à l'intrigue, elle se contenta d'une liaison intime avec la reine

de France qui aimoit les Luynes comme des gens vertueux. Le duc de Luynes, devenu amoureux de cette princesse, mais amoureux sans crime, & d'une maniere purement contemplative, comme les bienheureux de la divinité, avoit obtenu & mérité la confiance & l'amitié de la feue reine qui alloit se reposer chez eux des fatigues de la représentation, & jouir de la cordialité & de la conservation de ce qu'elle appeloit *ses honnêtes gens* : elle étoit instruite des sentimens de Luynes pour elle, & se laissoit aimer volontiers de cette maniere. C'est ainsi que l'auteur de ces mémoires a vu le duc de Luynes, qui s'est peint avec beaucoup de vérité dans un journal de vingt volumes *in-folio*, où cet honnête homme de courtisan a écrit, sans s'en douter, l'histoire de la cour de son tems, en conservant une infinité d'anecdotes toutes d'une sincérité & d'une exactitude digne de la vertu d'un tel personnage.

Un historien peut y ajouter foi toutes les fois que le duc dit *j'ai vu*; mais elles exigent le doute & un examen, lorsque le duc parle sur la foi des autres courtisans.

En général, le caractere des grands étoit l'opposé de celui des familles que je viens de peindre. Sans caractere, toujours flatteurs, souvent bas &

rampans auprès de ceux qui les dominoient, ils paroissoient se venger de ce qu'ils enduroient de leurs supérieurs, sur ceux que la hiérarchie constitutionnelle de la France avoit fait naître au-dessous d'eux. Leur respect pour le prince sentoit d'ailleurs l'idolâtrie; & les Coigny passoient pour être le modele de ce caractere bas & vil qu'il falloit avoir pour plaire aux Bourbons de ce tems-là. Ils imaginerent, par exemple, (lorsque le dauphin, fils de Louis XV, n'avoit encore que douze ans), le cérémonial le plus ridicule dans les menuets qu'on dansoit dans l'appartement de ce prince en sa présence. L'enfant n'y dansoit pas; mais on lui avoit appris à se tenir, avec beaucoup de représentation, assis dans un fauteuil environné à droite & à gauche de ses courtisans, tandis qu'on dansoit les premiers tours, le visage tourné vers lui. Ce début plaisant étoit appelé *la figure de respect :* mais quelques personnes trouvant la figure ridicule, se refuserent à l'observer. Le duc de Penthievre, Madame Henriette & Madame ne voulurent pas d'abord s'y conformer; mais ce prince, en dansant avec d'autres qu'avec les sœurs du dauphin, en montra ensuite l'exemple; & la Trémoille, à qui cette figure de respect ne plaisoit pas, s'y étant soumis, toute la cour, sans difficulté, observa ce cérémonial d'invention pour

velle, vraie bizarrerie, plutôt qu'une figure de respect.

Les grands étoient alors appelés à d'autres épreuves, & l'anecdote du cardinal d'Auvergne est trop plaisante pour ne pas être conservée. Recevant, en 1737, sa calotte rouge, il demanda comme les autres éminences d'être présenté au roi avant son lever, pour éviter d'exiger du prince les honneurs particuliers que les cardinaux pensoient autrefois devoir leur être accordés par les têtes couronnées. Conduit par Fleury, Bouillon s'approcha du roi pour la cérémonie, lui présenta sa calotte & lui baisa la main. Le roi, qui la prit, la lui posa sur la tête, & lui dit : « Monsieur le » cardinal, comment vous appellerez-vous.....? » *Depuis le malheur arrivé au cardinal de Bouil-* » *lon*, répondit ce prélat, *le titre de* CARDINAL » DE BOUILLON *a perdu son lustre ; si votre* » *majesté l'agréée, je changerai de nom* ». Le prélat s'appela le *cardinal d'Auvergne*.

Les attentions des seigneurs pour les ministres, dégénéroient en bassesse & en servitude. Il nous en reste un monument dans les mémoires d'un courtisan titré, qui observoit & écrivoit sérieusement dans ses registres les symptômes d'une maladie qu'eut le cardinal de Fleury en 1738. « Son » éminence, dit-il, arriva sur le midi en fort

» bonne santé. Il y avoit trois ou quatre jours » qu'il n'avoit été à la garde-robe ; mais la nuit » du mercredi au jeudi il y a été vingt-cinq fois, » & il y a été dix ou douze fois cette nuit ». Que les françois de ce tems-là s'occupassent de la garde-robe du roi, je ne verrois rien de très-étrange ; car le despotisme a si bien façonné quelques peuples, dans les Indes, que les grands, dit-on, y mangent avec appétit, les ordures de leurs rois ; mais qu'un duc & pair enregistre dans ses mémoires combien de fois le ministre malade va à la selle, c'est ce que je ne puis concevoir. Je ne nommerai point le duc pour ne pas faire rougir son fils qui vit en 1790, & qui a de la fierté, un grand amour de l'indépendance, beaucoup d'attraits pour la liberté & une véritable noblesse dans les sentimens : il est descendu des hauteurs de la pairie, & il a contribué, dans l'assemblée nationale constituante, à l'établissement du niveau républicain en France.

Tous ces grands de l'État étoient néanmoins obligés quelquefois de s'allier avec la rôture pour conserver une famille que leurs folies, leur prodigalité ou leur libertinage avoient appauvrie ; & telle étoit l'opinion que la France avoit conçue de tous ces grands, qu'un financier, un millionnaire se croyoit fort heureux de donner des biens,

réels pour obtenir du courtisan ruiné ou accablé de dettes, quelques rayons de sa gloire, & en illustrer sa race.

Tel fut, pendant la régence, le millionnaire Croisat qui donna sa fille au comte d'Evreux. Celui-ci devoit un million, & ne pouvoit trouver à crédit une botte d'allumettes avant son mariage. Dans cette position, on lui proposa la demoiselle avec douze cents mille livres de dot argent comptant, & l'expectative de l'immense succession du pere qui fut de 21 millions : le comte accepta ; mais, ayant reçu la dot, il laissa sa femme sans la toucher, parce qu'elle étoit, disoit-il, rôturiere. Cependant madame d'Evreux étoit jeune, belle, bien faite, aimable & bien élevée. Il en eût fait sa maîtresse si elle eût été fille : mais en qualité d'époux, il lui étoit survenu *un sentiment*, disoit-il, *de répugnance*. Sa femme en profita pour accorder à d'autres ses faveurs, & lui fit pour son compte deux garçons qui porterent le nom d'Evreux, étant nés depuis le mariage, pour lui apprendre à mépriser celle qui lui donnoit du pain. Brouillé avec sa femme, le comte, pendant le systême, agiota & gagna des millions dont il se servit pour bâtir le superbe hôtel d'Evreux, *rue S. Honoré*, & pour rembourser la dot de sa femme dont il payoit les intérêts pour l'honneur, disoit-il,

qu'elle retiroit de porter son grand nom. Vain, altier, orgueilleux de ce nom, il avoit mis une balustrade autour de son lit comme dans la chambre du roi, & il exigeoit qu'on lui donnât le titre d'*altesse*. Il méprisoit son beau pere Croizat, parce qu'il devoit sa fortune à son industrie, à son commerce sur mer; & il n'avoit pas rougi d'agioter lui-même & de faire des profits qui provenoient de la dépouille d'une infinité de familles du royaume, trompées par les folies du tems.

C'étoit l'esprit du tems. Les grands seigneurs eux-mêmes disoient sérieusement qu'il falloit bien qu'il en coûtat quelque chose à un bourgeois qui vouloit hanter les gens de qualités. Les bourgeois ajoutoient même qu'il leur en coûtoit toujours dans cette association leur argent ou leur réputation, & souvent l'un & l'autre. Vernouillet, conseiller au grand conseil, émerveillé, ravi & fier d'avoir la bonne, la grande compagnie, en fut un grand exemple en 1734. Racontons encore cette anecdote & quelques autres; elles peignent les mœurs du tems (1).

(1) Ce Vernouillet avoit la plus jolie & la plus aimable femme de Paris, dont la présidente Langlois avoit fait secrettement la maîtresse du duc de la Trémoille. Chez elle

CHAPITRE III.

Du caractere des princes du sang au commencement du regne de Louis XV. Considérations sur l'impunité des crimes des visirs & des princes dans les nations soumises à un despote.

ON a vu dans les chapitres précédens, le peuple ignorant & soumis, admirateur du faste des grands, des opinions orientales, des prêtres,

---

venoient entr'autres le comte de Clermont, le grand-prieur de France, & tous les aimables *roués* de la cour de ce tems-là.

A force de traiter splendidement ces messieurs, le mari Vernouillet qui avoit vingt-cinq mille livres de rente, fut endetté, en 1714, de 400000 livres : dans l'embarras de payer cette dette énorme pour un homme de sa condition, il se vit donc contraint de renvoyer tout ce beau monde, & fut réduit à mille écus de rentes; événement dont il fut si triste, si affecté, de même que de se voir privé de son état, & sur-tout de n'avoir plus de grands seigneurs ni de princes, qu'il forma le généreux projet d'aller se noyer, afin de ne pas survivre à son infortune.

Vernouillet, pour mourir héroïquement, monta donc sur un cheval de louage, & alla le long de l'eau, en suivant le bord de la Seine. Il vouloit se noyer, & il ne le

s'amuser de chansons & souffrir sans murmure du malheur des tems.

---

vouloit pas; il espéroit que les pieds manqueroient à son cheval, & qu'ils seroient tous les deux précipités dans la riviere; lorsque le cheval prit le parti de jeter dans un bourbier profond son cavalier, qui, ayant de la boue jusqu'au cou, se crut si bien noyé, qu'il ne s'aperçut pas de long-tems qu'il n'étoit que dans la boue. A la fin il s'en débarrassa; & changeant de dessein, il retourna dans sa maison, bien avant dans la nuit, pour ne pas se donner en spectacle.

Sa femme étoit dans une consternation qui redoubla quand Vernouillet lui apparut comme un spectre si sale, si dégoûtant, qu'elle ne pouvoit plus reconnoitre son époux; lorsque sa figure fut débarbouillée, elle lui demanda d'où il venoit : « *Comment, d'où je viens*, dit-il, *est-ce que* » *vous n'êtes pas entrée dans mon cabinet ?*

Il n'étoit pas ouvert, *lui dit sa femme*. — « *Et vous* » *n'en avez donc pas fait enfoncer la porte, lorsque votre* » *mari ne venoit pas ? Il étoit dans le malheur, & vous* » *restiez ici tous fort tranquilles. Eh bien ! venez, venez* » *avec moi. Je vais vous prouver ce que j'ai voulu faire.* » *Tenez, lisez, voyez ma déclaration, elle prouve que* » *j'allois me noyer* ». Toute la maison éclata de rire, voyant le bon-homme qui venoit de se noyer. Il se résolut bien à vivre désormais dans son état, de ne plus hanter les grands ni les princes qui l'abandonnerent dans sa détresse. Vernouillet est mort misérable, depuis trois ou quatre ans, à l'abbaye de Saint-Victor, dans un âge tr...

On a vu les grands, avant la révolution que la philosophie fit en France vers 1740, fiers, su-

---

avancé, faisant une obscure pénitence des erreurs de sa jeunesse brillante, toute environnée de princes & de grands.

L'anecdote des anciens portraits de la maison de *** vient à l'appui de ce qu'on a dit jusqu'à présent du mépris des grands pour les roturiers. Les portraits de leurs peres ou de leurs aïeux étoient religieusement conservés dès ces tems-là dans les pieces les plus distinguées de l'appartement ou dans les chambres à coucher. L'indifférence pour l'antiquité, les fit placer ensuite dans les antichambres; d'autres les envoyerent à la campagne, dans les châteaux; & vers la fin de ce siecle, on ne trouve plus chez aucun seigneur cette généalogie de portraits qui eût pu leur rappeler les sources de leurs distinctions. Mademoiselle de *** se trouvant un jour entre les bras de Baron, fameux comédien, & dans une chambre ornée des portraits des ancêtres de sa maison, après avoir, un moment, rêvé en examinant tous ces tableaux, & en nommant les personnages : « Que diroient tous ces grands hommes, *s'écria-* » *t-elle*, & tous mes illustres aïeux, si célebres à la cour » & dans les combats, s'ils me voyoient dans les bras d'un » comédien » ?

Baron n'étoit pas un sot; il se leve à genoux, fixe sa dame, parcourt avec elle tous ces gothiques portraits, & leur dit en répliquant : « N'est-il pas vrai, messieurs les » illustres, que votre petite-fille est une catin » ? Et soudain, Baron, indigné, se lève, sans finir son ouvrage, & la laisse environnée de ses tableaux.

perbes, & dédaigneux envers le peuple, & s'humanisant à mesure que les lumières faisoient des

---

Baron étoit excellent sur le théâtre & dans le lit. Il fut annoncé un jour chez la duchesse de B. . . . . qui étoit dans de grandes cérémonies, & qui se leva sur-le-champ pour ne pas laisser entrer le comédien en si bonne compagnie. *Faites attendre*, dit-elle, *M. Baron.* Elle sortit ensuite, & lui dit : « M. Baron, un homme comme vous ne peut » être admis que dans le lit ou dans l'anti-chambre ».

Ces anecdotes au moins n'annoncent que des ridicules; mais quelquefois les grands seigneurs de ces tems-là se permettoient des voies fait, plus dignes de punition, en vertu de leurs titres. Tel le vieux d'Epernon, le grand-pere du duc de Candale qui, dans son gouvernement de Metz, eut un jour besoin d'argent. Pour en avoir, il manda le plus riche juif, & le pria de lui prêter une grande somme dans deux jours : ce tems expiré, l'israëlite vint s'excuser fort humblement sur l'impossibilité de lui donner une si grande somme, & d'Epernon, qui craignoit cette réponse, l'envoya à son gentilhomme d'Aubarede qui avoit le mot. D'Aubarede enferma le juif chez lui, & lui dit : « Mon » ami, M. d'Epernon a appris que vous aviez besoin d'être » trépané; il veut vous donner son chirurgien qui est fort » habile pour cette opération, de crainte que vous ne soyez » manqué par tout autre ». Sur-le-champ le chirurgien & ses éleves paroissent au nombre de dix avec toutes sortes d'instrumens tranchans ou pointus, & se mettent en devoir de trépaner le juif. Celui-ci criant de toutes ses forces, assuroit qu'il n'étoit pas fou, & qu'il se portoit bien; &

progrès. Suivons cette hiérarchie en montant vers le trône.

Aux princes de Conti & de Condé, que la grandeur & le ton de Louis XIV avoient contenus dans le devoir & la décence, ſuccéda une génération de princes que l'impunité, pendant la régence, rendit inhumains & cruels envers les

---

d'Aubarede répliquoit : « Vous le voyez, comme il eſt » fou, & comme il s'oppoſe à ſa guériſon ». Le juif qui » voyoit qu'on lui coupoit les cheveux, & que peut-être il ſeroit trépané, ſe mit à la raiſon, & donna l'argent que d'Epernon avoit exigé.

Il réſulte du moins de ces anecdotes que le peuple françois fut bon, qu'il ſouffrit pendant des ſiecles, je ne dis pas de toute la nobleſſe de France qui étoit bien plus humaine, plus amie du peuple dans les provinces, mais des très-grands ſeigneurs de la cour, qui, vexant à la fois le peuple & la nobleſſe, rendoient peu-à-peu ce titre de noble odieux au peuple, & facilitoient de loin la cataſtrophe qui vient d'arriver à tout ce corps dans le royaume de France.

Un peu plus de condeſcendance dès l'ouverture des États-généraux à Verſailles, un peu moins d'éloignement du tiers-état, auroient peut-être ſauvé cét ordre. Il pouvoit ſe ſouvenir que, dans l'Amérique ſeptentrionale, un peuple nouveau a éloigné de ſa conſtitution toute diſtinction particuliere dans l'État. Quatre ou cinq gentilshommes ont ruiné leur corps avant ſa réunion dans l'aſſemblée nationale.

françois, pendant leur jeunesse. Nous avons vu le prince de Conti aimable & spirituel; sa jeunesse avoit été orageuse & cruelle; & nous passerions en silence les anecdotes scandaleuses que nous allons raconter, si dans la reconstruction de l'empire il ne falloit pas démontrer, par des exemples, la nécessité de mettre de niveau tous nos princes, & de les assujettir à toutes les loix de l'Etat.

Depuis long-tems il n'y avoit plus de Condé en France. Les enfans de ceux qui avoient fait trembler les Mazarins, rampoient en présence des ministres, & n'opposoient à leur puissance, pendant le regne de Louis XV, que la résistance des hommes faciles & foibles. Le cardinal de Fleury, qui les trouva soumis, put impunément les éloigner de la confiance du jeune roi & de toute connoissance des affaires d'Etat.

Les vices qui régnerent pendant la régence leur persuaderent, un moment, qu'ils pouvoient tout oser en France; & les préjugés des François à leur égard étoient tels, qu'ils devoient souffrir, sans se plaindre (ou en se plaignant inutilement) les caprices & les affronts, les voies de fait même de leurs princes, qui allerent quelquefois jusqu'à des actions étranges que les peuples libres punissent de mort.

Tels sont les crimes fameux du comte de Charolois qui, n'ayant pu obtenir les faveurs de la femme d'un de ses valets, parce qu'elle idolâtroit son époux, s'avisa de tuer le mari, en 1725, pour en jouir sans obstacles. Notre langue est incapable d'exprimer avec indignation les meurtres des ouvriers que Charolois précipitoit des toits à coups de mousquet, pour observer les symptômes de la nature en souffrance; & l'autorité, fermant les yeux sur des crimes qui ne se trouvent plus que dans l'histoire des Nérons, en éludoit la poursuite & en accordoit la grâce en répondant au prince, déjà coupable de plusieurs homicides : *La grâce sera accordée aussi à celui qui vous tuera.*

Ce comte de Charolois étoit né avec une ame atroce; il avoit résisté dès son jeune âge à l'impression des bons principes qu'on avoit voulu lui donner. Une fois il se permit, de concert avec le prince de Condé (M. le duc), une action affreuse contre le sexe, contre l'aimable madame de S. Sulpice : la capitale s'en amusa, & l'oublia comme les autres traits de cette nature.

Cette dame avoit la bonté d'être la complaisante de madame de Prie, concubine publique de M. le duc; & parce que ce prince & le comte de Charolois, étoient l'un & l'autre princes du sang, & que la dame résistoit à leurs desirs, un

ſoir qu'ils l'enivrerent dans une de leurs orgies, ils la mirent toute nue, l'emmaillotereent comme un enfant d'un an, & lui donnerent de la bouillie.

Madame de S. Sulpice ne fit que s'en plaindre fort doucement; mais un autre jour, étant à ſa toilette, on diſpoſa des pétards ſi à propos, que le feu lui emporta une partie des cuiſſes. La capitale, cette fois, en fut indignée, malgré le culte des princes ſi bien établi dans cette ville; mais une ſimple chanſon en fut le réſultat: elle eſt ſur l'air de *la petite police.*

Le grand portail de Saint Sulpice,
Où l'on a tant fait de ſervice,
Eſt brûlé juſqu'aux fondemens.
Chacun s'étonne avec juſtice,
Que les Condé, pour paſſe-tems,
Aient brûlé ce bel édifice.

Au grand Condé, terrible en guerre,
Plus craint cent fois que le tonnerre,
Bourbon, que tu reſſembles peu!
A trente ans, tu n'es qu'un novice;
Car tu n'as jamais vu le feu
Qu'à la breche de Saint Sulpice.

Un ſoir l'aimable Saint Sulpice,
Qui ne ſongeoit point à malice,

Se chauffoit en mettant ſon fard :
Le feu prit à ſa cheminée.
Je m'en étonne très-fort ; car
Elle étoit de frais ramonée.

Le lieu qui faiſoit le délice
De la charmante Saint Sulpice,
Eſt brûlé d'un étrange feu.
L'amour eſt fou dans ſes caprices ;
D'avoir laiſſé détruire un lieu
Deſtiné pour ſes ſacrifices.

Le jeune prince de Conti, qui voyoit dans la famille des exemples de cette nature, ſe permit, peu de tems après, une action digne de ſes couſins, & qui fut également impunie. Libertin & trop peu amoureux de ſa femme, Conti alloit juſques dans des lieux de proſtitution publique rechercher des plaiſirs ſi nouveaux, qu'il gagna, dans la maiſon de la f[illegible] Montrival, une maladie qu'il donna à ſon épouſe. Furieux de cette aventure, il y retourna avec ſa livrée & avec un garçon boucher qui en étoit revêtu, muni de ſon gros ſoufflet, & à qui le prince déſigna la fille coupable. Incontinent le boucher la ſaiſit, lui ajuſte ſon ſoufflet & la gonfle au point que la malheureuſe creva de cette opération terrible. L'aventure fit quelque bruit, & le lieu-

tenant de police fit arrêter la Montrival & son mari chez qui s'étoit commis un délit aussi étrange : il falloit un coupable, & l'un & l'autre furent condamnés au fouet & au bannissement par une commission.

Ce jeune prince s'étoit distingué dans le collége par des actions qui annonçoient une terrible adolescence. Ce crime rappela qu'il avoit tué à la campagne son professeur, le fameux P. du Cerceau, jésuite, qu'il coucha en joue en lui disant, *prenez garde à vous*, & qu'il frappa de mort, sans que nous puissions l'accuser ou l'absoudre d'homicide, parce que nous trouvons dans nos papiers des jugemens contradictoires, & des sentimens qui lui attribuent tantôt un coup prémédité, & tantôt un coup d'étourderie. Un autre fois, allant à l'académie de du Guay, ce prince donna un coup de baguette au prince d'Epinoy, qui ne le prit point en badinant. Conti, voyant que d'Epinoy se fâchoit, recommença ; & celui-ci, pour le faire cesser, donna au prince un coup de chambriere assez fort pour lui faire beaucoup de mal : le prince, dont la fureur augmentoit à mesure que d'Epinoy lui montroit son mécontentement, alloit le tuer quand on l'arrêta.

Pour se venger d'une autre maniere, il mena d'Epinoy à l'isle-Adam, & le fit loger dans une chambre

chambre, préparée pour lui jouer un tour terrible; il fit placer derriere une tapisserie mobile une rangée de têtes de mort éclairées par des bougies allumées dans les têtes, & l'appareil fut préparé de telle maniere que, par le moyen de diverses coulisses, les spectres hideux avançoient ou reculoient à volonté. D'Epinoy s'étant endormi, on tira les rideaux; on fit avancer l'épouvantable machine avec toutes ces rangées de têtes lumineuses. On croyoit encore aux revenans; & d'Epinoy, qui avoit perdu son pere depuis peu, en fut si saisi de terreur, qu'il s'efforça de l'appeler & ne le put jamais. Frappé de stupeur & d'effroi, il ne put articuler une seule parole. Revenu à lui, il appela ses gens & se traîna dans une autre piece, tandis qu'on profitoit de son absence pour fermer les rideaux de son lit, & remettre la tapisserie bien tendue comme auparavant. Tout le château étoit accouru au bruit qu'il fit, on fut étonné de voir d'Epinoy si allarmé pour un songe. D'Epinoy se laissa persuader qu'il avoit été travaillé d'un rêve bien orageux; mais il en eut une maladie, pendant laquelle le prince de Conti, qui n'en fut loué ni applaudi, racontoit cette cruelle aventure.

D'Epinoy, duc de Melun, méritoit d'autant moins ce traitement, qu'il étoit, de son naturel,

doux, tranquille, généreux. Il mourut d'un coup d'andouillette qu'il reçut d'un cerf aux abois, pour ſauver le roi que cet animal alloit déchirer.

On ne finiroit pas ſi on vouloit rapporter les traits du prince de Conti dans ſa jeuneſſe. Son caractere changea dans la ſuite; & autant il avoit été irréfléchi, pétulant, & ſi ſouvent féroce & cruel, autant il fut dans la ſuite meſuré, appliqué, ſpirituel & protecteur des arts; il força la nature, & prouva que l'homme peut la dompter par l'étude de ſon propre caractere, & moyennant une grande vigilance.

Il lui reſtoit cependant quelques veſtiges de ſon ancien tempérament. Ayant perdu une fois ſon faucon, il fit afficher une récompenſe de douze louis en faveur de celui qui le lui rendroit. Douze jours après, un payſan le lui apporta; & Conti ordonna de le jeter dans ſon foſſé, s'imaginant que ce payſan ſe croiroit aſſez récompenſé, ſi l'ordre n'étoit pas exécuté; ou croyant peut-être que ſon faucon avoit été volé pour en tirer une rétribution en le rendant. Madame d'Artic, ſa maîtreſſe, bonne, douce, inſinuante de caractere, empêcha en effet l'exécution de l'ordre, & en fut maltraitée.

Tandis que les princes du ſang ſe jouoient ainſi de l'eſpece humaine avec plus ou moins d'audace,

l'abbesse de S. Antoine, Madame de Bourbon-Condé, faisoit des essais d'un autre genre sur ses pauvres religieuses. C'étoit une petite coquine, bossue, pleine de malice, de hauteur & d'esprit, qui dissipoit les biens de la maison & tourmentoit ses religieuses. Depuis trois ans, tout l'ordre de Citeaux, sur les plaintes redoublées de la maison, travailloit à la *déposer* : elle étoit si parcimonieuse, malgré les richesses de l'abbaye, que le jour de Pâques 1740, elle voulut faire jeûner toute la maison ; & l'abbaye, ce jour-là, manqua si bien du nécessaire que les religieuses sonnerent le tocsin pour avertir le public qu'elles mouroient de faim, & qu'elles n'avoient rien pour dîner, si on ne venoit à leur secours.

Le général de Citeaux, son supérieur, irrité de ces folies, la fit avertir : & ses représentations étant inutiles, il écrivit à la cour pour obtenir la permission de la *suspendre*, terme canonique, qui signifie une interruption d'autorité, une peine établie par l'église pour tenter un repentir. L'abbesse, n'ayant plus son temporel, & son esprit s'aigrissant, tracassa davantage ; & le cardinal de Fleury résolut de l'exiler dans une autre maison.

Avant l'exécution de ce projet, Maurepas alla lui demander le choix du couvent : elle dit qu'elle

étoit indépendante, & qu'elle ne ſortiroit point de chez elle, à moins qu'on ne lui donnât l'abbaye de Fontevrault qui valoit davantage. On lui envoya madame la ducheſſe, ſa mere, pour la fléchir. Madame de S. Antoine lui reprocha ſes amours avec Laſſay, & les mauvais exemples qu'elle donnoit à ſes filles dont une étoit maquerelle, diſoit-elle, & l'autre tenoit auberge. Le comte de Charolois voulut y aller pour lui faire des remontrances. « Il vous convient bien, lui dit-elle, « à vous qui vivez publiquement avec » la femme d'autrui, de me faire la leçon. Il n'y » a plus que moi d'honnête dans la maiſon de » Condé, ni peut-être dans toute la maiſon de » Bourbon ».

Fleury, qui vouloit un exemple bien appliqué pour contenir toute cette maiſon dans le devoir & la crainte, incité d'ailleurs par le parti des moliniſtes qui voyoient dans l'abbeſſe de S. Antoine une ennemie jurée, pouſſé encore par l'opinion du public inſtruit & ſcandaliſé de ſes folies, ne la perdit pas de vue; & le ſamedi 21 Avril 1742, le maréchal de Noailles arriva de Fontainebleau à Paris dans un carroſſe à ſix chevaux avec Fontanieu, conſeiller d'Etat, accompagnés d'un conſeil & d'un détachement de gardes-du-corps qui deſcendirent à l'abbaye. Madame l'ab-

besse, voyant qu'on vouloit entrer dans le couvent, & sachant que ce n'étoit pas pour l'obliger, fit refuser les portes de son appartement; mais il fallut les ouvrir quand on menaça de les enfoncer.

Noailles lui montrant l'ordre dont il étoit porteur, madame l'abbesse lui dit qu'elle n'avoit pas d'ordre à recevoir; qu'elle étoit sujette, à la vérité, mais que devenu abbesse & ayant des regles approuvées en France & les exécutant, le roi n'avoit rien à faire chez elle. Toute la matinée se passa à verbaliser, & à mettre les scellés sur ses papiers.

A une heure après midi, on la fit monter en carrosse pour la mener à l'abbaye de la Saussaye près de Villejuif, sans prévenir le monastere qui elle étoit; car elle avoit été refusée de plusieurs. Arrivée à la cour de l'abbaye, le mouvement du cortege fit ouvrir les fenêtres, & l'épouvante saisit la maison entiere, à la vue de tant de cavaliers, qui avoient le sabre à la main; elles s'imaginerent, parce qu'on étoit alors en guerre contre les Allemands, que l'ennemi étoit à leurs portes & que leur abbaye alloit être saccagée. On vouloit faire ouvrir les portes & parlementer; mais aucune n'osoit se montrer la premiere. A la fin, on fit connoissance, & on instruisit madame de

Navailles, abbeſſe, qui ouvrit la porte ſur l'ordre du roi. L'abbeſſe de S. Antoine fut conduite dans une cellule, & on l'y laiſſa en lui diſant de ne plus faire la mutine ſous peine d'y être murée. On lui trouva dans ſon abbaye de S. Antoine, 60,000 liv. comptant qu'elle avoit amaſſées en faiſant jeûner ſes religieuſes; on lui en fit paſſer peu-à-peu de petites ſommes à la Sauſſaye, où elle étoit encore reléguée en 1750.

Ennuyée du ſéjour, elle réſolut, cette année-là, de tout ſe permettre pour rentrer dans ſon monaſtere; & s'imagina, pour l'exécution de ce deſſein, de mettre dans ſes intérêts le jardinier de l'abbaye de la Sauſſaye. *Comment nous y prendrons-nous*, lui dit-elle, *pour rentrer à Paris dans ma maiſon . . . . s'il n'y a que ça*, diſoit le jardinier, « *je n'ai qu'à prendre ma hotte;* » *& vous y mettre ſous mes plus gros choux* ».

Cet expédient parut convenable à madame de Bourbon; mais le jour de la délivrance, le jardinier effrayé de l'entrepriſe & craignant d'être puni, révéla tout de grand matin à l'abbeſſe de ſa maiſon, qui le menaça de mort, s'il exécutoit un projet ſi contraire à la volonté du roi. Cette abbeſſe avoit de la tête; elle lui ordonna, puiſqu'il l'avoit promis à madame de Bourbon de la mettre dans ſa hotte & de lui indiquer

l'heure, mais le moment arrivé, l'abbesse survient; & soulevant quelques feuilles de choux, elle découvre madame de Bourbon, ordonne au jardinier de vider la hotte, & renvoye l'abbesse en pénitence dans sa cellule, avec la promesse de l'y murer, si elle essayoit de nouveau de sortir de sa maison.

CHAPITRE IV.

Caractere du roi Louis XV, depuis sa majorité jusqu'à la mort du cardinal de Fleuri. Timidité de son ame. Son goût pour la vie privée. Son apathie naturelle. Commencement de ses fameux soupers dans ses petits cabinets. Caractere de la reine Marie son épouse. Elle est sans crédit à la cour. Le cardinal de Fleuri éloigne des grâces ses favoris.

LE phlegme & la timidité dominoient dans le caractere du jeune Louis XV. Il savoit à peine qu'il étoit roi de France, qu'il montroit la plus grande réserve à tous ceux de sa cour avec lesquels il n'avoit pas de rapports particuliers: ensuite il redouta la présence des officiers supérieurs de l'armée, tout entretien avec eux, & avec les

personnages qui avoient la réputation d'un mérite éminent, ou qui avoient des talens extraordinaires. Le jeune roi leur accordoit cependant son estime, mais elle étoit sans admiration ; il évitoit les jeunes courtisans de son âge, qui avoient des passions bruyantes, fuyant tout ce qui avoit trop d'éclat, paroissant déjà embarrassé de la gêne & de l'appareil de la royauté ; craignant tout ce qui étoit grand ou puissant en crédit dans son royaume, & ne développant son caractere qu'avec un petit nombre de courtisans de son âge, dont il connoissoit à fond les habitudes.

Il étoit très-difficile, dans ce tems-là, d'obtenir sa faveur ; mais celui qui étoit parvenu à la posséder, en étoit assuré. L'abus seul de sa confiance étoit la cause d'une disgrace. Alors il retiroit ses bontés, & l'on ne pouvoit plus les recouvrer. Dans ses premieres amours, inaccessibles encore aux yeux des courtisans, & longtems avant la déclaration de la faveur de la comtesse de Mailly, on avoit observé le même caractere. Il se brouilloit aisément avec les maîtresses passageres qu'on lui procuroit en secret, & ne pouvoit plus se racommoder avec elles. Il les recevoit toutes d'une main étrangere sans examen & comme pour les besoins de l'âge, ayant plus d'égards pour leur esprit & leur caractere, que pour la beauté de

leur figure, se laissant caresser d'elles, & ne faisant aucune avance. (On parle de l'âge de vingt ans).

Les passions du roi, manquant d'énergie, n'annonçoient rien de dangereux aux observateurs de ce tems-là. On prenoit pour de la sagesse cette tranquillité avec laquelle le roi voyoit le bien & le mal, le vrai & le faux; & comme son esprit paroissoit s'attacher au vrai, & son cœur au bien, les François, si portés à bien augurer du regne futur de leurs jeunes monarques, ne trouvoient que de bonnes qualités dans Louis XV, & rien de funeste à la France. Ils s'en firent une idole, & ne réfléchirent pas que le défaut d'énergie dans son ame, le peu de sensibilité de son cœur, & la facilité de l'une & de l'autre, qu'ils appeloient *de la bonté*, rendroient un jour inutiles les plus louables qualités du jeune prince, que des ministres, des maîtresses & des favoris adroits devoient enfin pervertir pour gouverner à leur aise le royaume de France.

C'est dans des soupers avec ceux-ci que le roi commença à perdre les bonnes qualités qu'il avoit reçues de la nature. De jeunes seigneurs l'entraînerent d'abord avec eux à la chasse, & lui firent aimer, avec passion, cet amusement. Des soupers exquis & des vins recherchés réparoient

le soir, les fatigues du jour, & les jeunes convives se multiplierent tellement, que le cardinal de Fleuri, son précepteur, qui avoit trouvé l'art de se l'assujéttir, exigea que ceux qui auroient chassé avec lui n'auroient pas toujours l'honneur d'être arrêtés pour souper. Depuis ce nouveau réglement, les chasseurs qui vouloient être admis à la table du roi, entroient le soir dans le cabinet, s'ils en avoient les entrées, sinon ils demeuroient dans la chambre, à la porte de ce cabinet, d'où le roi sortoit un moment pour les honorer d'un regard, & faire la liste de ceux qu'il vouloit convier. L'huissier en lisoit les noms en présence des chasseurs qui attendoient de bout & en silence la décision du roi. Les uns étoient admis, le plus grand nombre se trouvoit renvoyé, & tous devoient avoir ailleurs un souper assuré, parce qu'aucun d'eux ne l'étoient de la faveur du monarque.

Louis XV, qui avoit assujetti à ces demandes & à cette incertitude les plus affidés de ses courtisans, fut bientôt si jaloux de se maintenir dans la liberté d'accorder ou de refuser ces petites faveurs, qu'ayant un jour accepté de Crillon un mouton arrivé de nos provinces méridionales où la viande de cet animal est excellente, & ce courtisan ayant été invité à chasser avec le

prince, qui s'aperçut qu'il parut se complaire à ne pas inviter Crillon, dont il mangea le mouton apprêté de toutes manieres, avec d'autres chasseurs, sans lui dire qu'il étoit bon. L'anecdote fut bientôt répandue. Elle apprit que le roi exigeoit de grand égards, même de ses plus affidés courtisans. M. de Léon, qui s'en écarta, fut puni d'une maniere bien désagréable.

Ce seigneur, qui tiroit bien, alloit souvent à la chasse avec le roi, il étoit gourmand, & desiroit fort, en rentrant au soir avec le roi, de manger du poisson. Il avoit prié d'Aumont, dès le mardi précédent, de le mettre sur la liste du souper le vendredi; mais le duc de Gesvres, qui fit cette liste, ne pensa pas à le demander au roi, & M. de Léon, sans façon, se mit à table. « *Nous sommes treize*, dit le roi au *duc de Gesvres*, *& je n'ai demandé que douze couverts; il y a quelqu'un de trop. Je crois que c'est M. de Léon. Donnez-moi la liste; je veux le savoir* ». Le duc de Gesvres, qui desiroit sauver Léon, dit à Louis XV, qu'il alloit la prendre chez Duport, huissier de l'appartement; mais au lieu d'aller chez Duport, il alla ailleurs, & revint en disant: « *Sire, je n'ai trouvé ni Duport ni la liste* ». Le roi toujours piqué, rougit, & ajouta au duc de Gesvres: *je le vois bien, Duport est à droite*

vous avez été à gauche, allez donc le chercher où il est.

Gesvres aussi embarrassé que Léon, alla chercher Duport où il étoit, & apporta au roi cette liste fatale où le nom de M. de Léon ne se trouvoit pas. Le gourmand resta à table; mais le roi ne lui dit pas un mot, ne lui offrit rien & ne lui accorda pas même un regard. Il affecta de faire le tour à droite, en servant un plat de rougets, & de finir ce plat au voisin de Léon. Le pauvre homme eut la bonté de mourir de douleur pour cet affront.

Le roi se plaisoit dans les grâces même qu'il accordoit à ses plus intimes courtisans, à les laisser auparavant dans le doute & dans l'incertitude : il s'apercevoit que cette maniere excitoit l'ambition des militaires sur-tout, & on ne pourroit guere exprimer quel étoit leur assujettissement aux ministres & à leurs commis. Il y avoit, en 1738, vingt-deux régimens vacans. M. d'Angervilliers, ministre de la guerre, homme vain & orgueilleux, sembloit se complaire à se voir courtiser par ce qu'il y avoit de grand & de distingué. Cinq cents seigneurs demandoient ces régimens, & le roi qui n'en avoit que vingt-deux à donner, laissoit tout le monde dans l'attente. Pour augmenter les desirs & les sollicitations, il

fit courir la liſte de ces régimens, laiſſant en blanc l'eſpace où devoit être le nom du colonel, & il dit en pleine aſſemblée : *comment faire pour contenter cinq cens demandeurs avec vingt-deux régimens ? les affiliés reculeront : mais ce ſera pour mieux ſauter.* Il reprit enſuite, & il ajouta : *non pour mieux ſauter, mais pour avoir le même ſort.* On trouva parmi les candidats le Duc de Rohan, Clermont, Galezande, le prince de Tingri, Grillon, Polignac, le prince de Croy, Cruſſol, Joyeuſe, Saint-Simon & autres, obligés de faire de fréquentes & preſſantes ſollicitations. Fitz-James, à cauſe de ſa naiſſance, voulut parler un jour, fort haut, & ſelon ſon rang, à un ſimple commis de la guerre : celui-ci s'en plaignit au cardinal de Fleury qui fit mettre le ſeigneur à la Baſtille pour lui avoir manqué.

A ces ſervitudes le roi avoit ajouté la diſtinction de différentes entrées dans ſes appartemens. On les appeloit, *les entrées familieres, les grandes entrées, les premieres entrées, & les entrées de la chambre.*

Celui qui avoit *les entrées familieres*, alloit juſqu'au lit du Roi éveillé & couché, & tous les princes du ſang (excepté M. de Conti) le cardinal de Fleury, le duc de Charoſt, madame de Vantadour & la nourrice du roi, avoient cette grande prérogative.

Les premiers gentilshommes avoient *les entrées de la chambre*, lorsque le roi vouloit se lever.

Dans *les premieres entrées*, on étoit simplement admis à faire la cour au roi levé & revêtu de sa robe de chambre.

Enfin les courtisans présentés avoient *l'entrée de la chambre*, lorsque le roi étoit assis dans son fauteuil vis-à-vis de sa toilette.

Ces différentes entrées étoient égales en prérogatives au coucher du roi : mais ceux qui étoient entrés dans la chambre sortoient lorsqu'on disoit à haute voix : PASSEZ, MESSIEURS. Alors ceux de la chambre étant sortis, le premier valet de chambre (pendant la minorité) donnoit le bougeoir à qui il vouloit des courtisans qui avoient cette sorte d'entrée, où il restoit jusqu'à ce que le roi se mît dans le lit. Le roi, plus avancé en âge, donna lui-même le bougeoir : il n'y eut aucun seigneur de la cour qui ne se crût très-flatté de prendre ce bougeoir. *Savez-vous que le roi m'a donné le bougeoir*, disoient-ils ensuite dans la capitale.

Le cardinal de Fleury avoit beaucoup occupé le roi de ces détails dès l'enfance; il lui avoit enseigné que toutes ces petitesses étoient de grandes faveurs; il lui avoit fait accroire que les grands sentimens, la piété, la candeur, la sincérité, n'é-

toient point les véritables qualités des monarques; il l'avoit éloigné tant qu'il avoit pu des sentimens affectueux des époux envers leurs femmes. Il ne restoit guère dans Louis XV, à l'âge de vingt-cinq ans, que les sentimens naturels de la paternité : il montroit beaucoup d'amitié à ses enfans, sans exciter la jalousie du cardinal, & croyoit que son épouse devoit se borner au seul devoir de lui donner des enfans. Les françois, qui observoient les progrès du caractère du roi, reconnurent alors dans ce prince un défaut de volonté & de sentiment; avouant toutefois, qu'il avoit l'*esprit juste*, le cœur droit & le caractère bon.

Le roi qui apprit qu'on portoit ce jugement de sa personne, parut un jour en être affecté, & voulut essayer de s'en disculper par une lettre à madame de Vantadour. Cette lettre confirma les observations de la cour, & ce même jugement. Le roi, pour se montrer sensible, avoit mal choisi la circonstance; il ne s'agissoit que de la piqûre d'une Guêpe qui occasionna une enflure à la joue, & des alarmes exagérées aux courtisans. Madame de Vantadour, qui l'avoit élevé, paroissoit inconsolable sur ce grand accident, & le roi pour lui prouver qu'il avoit du sentiment, quoiqu'on en dît, lui écrivit la lettre suivante : il est bon qu'on connoisse le style du feu roi.

« Dieu merci, maman, je n'ai jamais eu que
» la peur de la mouche & fort peu de mal; car
» la douleur n'a pas duré un demi-quart d'heure
» sans m'empêcher de courir comme si de rien
» n'étoit. *L'enflure n'a duré que quelques jours sans*
» *m'empêcher de manger, ce que je craignois beau-*
» *coup, à vous dire vrai, devant, ce jour-là, es-*
» *sayer un cuisinier nouveau, lequel est excellent.*
» Pour le présent, il n'y paroît plus du tout. Je
» me souviens fort bien de l'aventure de mada-
» me de la Lande; mais l'endroit n'est pas si dé-
» licat, & de plus, je crois que je suis un peu plus
» dur au mal qu'elle, peut-être même un peu
» trop, à votre façon de penser, laquelle je ne
» désapprouve pas, connoissant le principe d'où
» cela part. Vous me connoissez parfaitement,
» chere maman. Eh bien! vous ne vous trom-
» perez pas, si vous êtes bien persuadée que ma
» reconnoissance ne s'effacera jamais de mon
» cœur; car Dieu merci, je n'ai pas un cœur pa-
» reil à celui dont on nous accuse. Nous avons
» eu une furieuse alarme pour le cardinal; heu-
» reusement elle est passée. Il faut qu'il ait un
» tempérament d'airain: Dieu veuille, présente-
» ment, que, par sa conduite, il ne nous y fasse
» pas retomber de si-tôt! Il est bien fâcheux que
» de certaines gens vieillissent. Les nouvelles que

» nous

» nous avons de lui depuis qu'il est retourné à
« Issy, sont bonnes, & m'ont fait grand plaisir;
» car il étoit furieusement accablé, quand il est
» parti, par la quantité d'importuns qui l'étoient
» venus voir. Je vous charge d'embrasser mes en-
» fans de ma part; elles m'ont écrit, & je ne leur
» ai pas répondu. Cela n'est pas trop bien à moi:
» mais j'ai autre chose à faire. Cela viendra avec
» le tems. Je vous embrasse, maman, de tout
» mon cœur, & j'attends le moment de vous re-
» voir avec bien de l'impatience, quoiqu'à vous
» dire vrai, *je m'amuse beaucoup ici, & m'y trouve*
» *par conséquent fort bien.* Ma fille a été un peu
» incommodée à ce que j'ai appris; mais Dieu
» merci, cela n'a pas eu de suite. *Le bon Dieu*
» *nous les conservera, s'il lui plaît, puisqu'il nous*
» *les a envoyés* ».

Au lieu de trouver les grandes expressions du cœur dans cette lettre, on voit que le cœur qui croyoit parler ne parloit pas: « le bon Dieu, un » cuisinier excellent, beaucoup d'amusemens »; voilà dans la lettre du roi des objets qui servent à le peindre. Les détails de l'étiquette, les embarras de la représentation que les seigneurs en charge se plaisoient de compliquer & de multiplier, avoient trop réprimé la nature dans la

perſonne de ce prince, pour qu'il dût ſe flatter de ſentiment.

Les mœurs diſſolues de quelques jeunes courtiſans de l'âge du roi, avoient contribué d'ailleurs à étouffer la ſenſibilité de ce jeune monarque. Tous les âges, tous les ſexes, tous les rangs & preſque tout ce qui l'environnoit à la cour, étoit corrompu depuis la régence, ſi fatale à nos mœurs. Fleury avoit fait ceſſer, à la vérité, le libertinage bruyant; mais il étoit encore impétueux & groſſier dans ceux qui ſe trouvoient obligés de le cacher aux regards du reſte des courtiſans. Environné de jeunes ſeigneurs, dont le mauvais goût dans les plaiſirs fut connu, le roi, avant ſon mariage ſe laiſſa entraîner par leurs exemples. Le cenſeur des mémoires du maréchal de Villars, ou l'abbé Auquetil, éditeur de cet ouvrage ont ſupprimé ce qu'en dit, avec naïveté, ce général, ce que des lecteurs de ces mémoires peuvent entendre, & dont le détail eſt très-bien conſervé dans des pieces originales, ſi variées, qu'on ne peut taire des faits devenus hiſtoriques, & atteſtés de tant de manieres. Le cardinal de Fleury, qui en étoit inſtruit, l'en blâma. Pour en faire rougir le roi, on alla à la recherche de ceux qui menoient à Paris ce même genre de vie. Un peintre fameux ſe donna la mort pour éviter le ſupplice que la

police lui avoit destiné, & qui, selon nos anciennes coutumes, en est la peine légale. Du Chauffour l'a subi, & la police qui le jugea par commission, fit proclamer le crime & la peine, comme un grand événement. Les crieurs, en l'annonçant dans les places avec scandale, pénétroient jusques dans l'intérieur des cours des hôtels les plus distingués, en nommoient grossierement ce que devoit cacher la pudeur, & ce qui excitoit la curiosité de l'innocence. *On va punir des gens qui ont fait de la fausse monnoie*, répondoit la princesse de Condé à ses enfans.

Ce grand exemple, & des punitions plus terribles, que la Hollande avoit ordonnées pour punir le même vice, firent une forte impression sur l'esprit du jeune Louis XV; & les femmes qui l'approchoient l'agacerent. Pendant quelque-tems les deux sexes se diputerent le roi des françois. Une guerre ouverte éclata entre les jeunes mécontens, & les femmes adroites; mais celles-ci remporterent la victoire, & lui firent sentir & rechercher les beautés de la nature. Le beau la Trémoille, encore adolescent & toujours chéri, & mademoiselle de Charolois, éprise d'amour, se déclarerent la guerre, & se la firent long-tems. Des vers & des mémoires outrageans en furent le résultat; & le cardinal favorisant la princesse, aux dépens de la Trémoille,

celui-ci fut poursuivi dans la suite avec acharnement, & sans pitié par sa rivale, jusques à l'armée d'Allemagne, lors même que la Trémoille converti n'avoit plus de cœur que pour son épouse.

Ces mémoires & les vers qu'on fit alors méritent sans doute l'oubli de la génération actuelle; mais l'histoire doit conserver ceux que la princesse composoit elle-même pour séduire le jeune monarque, dès l'âge de 17 ans. Ses regards annonçoient le besoin d'aimer; & à la maniere dont il repoussoit la princesse, qui ne le perdoit pas de vue, on jugeoit qu'il falloit de l'assiduité & de la délicatesse pour le subjuguer. Mademoiselle de Charolois, conduisant toujours cette affaire de cœur avec esprit, & avec beaucoup de suite, s'avisa un jour d'un moyen fort singulier. Elle mit ces vers dans la poche de Louis XV:

Vous avez l'humeur sauvage
Et le regard séduisant.
Se pourroit-il qu'à votre âge
Vous fussiez indifférent?
Si l'amour veut vous instruire,
Cédez, ne disputez rien.
On a fondé votre empire
Bien long-tems après le sien.

C'est ainsi que la séduction pervertit les rois.

Louis XV se laissa entraîner, & quoique l'histoire de ses galanteries, avant la déclaration de madame de Mailly, soit très-confuse & peu connue, on sait que depuis qu'il n'alla plus aussi souvent à Rambouillet, il fut aimé de plusieurs femmes, d'une maniere passagere, secrette & sans intrigues. Ses amours, avec madame la comtesse de Toulouse, ne sont pas bien avérés; on n'a sur cet article que des indices. Mais l'histoire de ses amours avec mademoiselle de Charolois est incontestable; & ce prince eût été plus longtems fidele à cette amante, si elle n'avoit oublié que le roi vouloit de la solidité dans les sentimens qu'on lui témoignoit; ce dont elle étoit absolument incapable.

Au milieu de ces divertissemens encore presque enfantins, puisque le roi n'avoit que seize ans, aux approches de son mariage, ce prince, élevé par Fleury dans la dévotion, ou plutôt dans les momeries religieuses de la fin du regne de Louis XIV, étoit quelquefois violemment tourmenté par les reproches de sa conscience: il se plaisoit à parler de la mort, des mourans & des châtimens de l'autre monde. Le duc de Luynes lui dit un jour que ces images, & surtout celle de la mort, lui faisoient passer de bien mauvais momens, & qu'à son âge, il devoit en éloigner l'idée. « *Pourquoi donc*, reprit le roi,

» *ne faut-il pas que le moment arrive ?* » Il ne parloit à aucun des nonces à leur audience de congé, sans leur faire ce compliment si connu. « *Vous serez pape un jour, monsieur : je vous de- » mande de vous souvenir de moi dans vos béné- » dictions* ». Conformément à l'usage de la cour de Louis XIV, il vouloit encore qu'on accordât aux généraux d'ordre l'ancienne prérogative d'être présentés ; &, en 1736, le général des carmes obtint du roi, de la reine & du dauphin, une premiere audience, fut reçu comme envoyé, & avec le même cérémonial, à la tête de quatorze autres moines de son ordre, qui entrerent deux à deux, & se rangerent derriere les tabourets des dames, conduits par Saintot. Peu de tems après arriva le général des minimes avec les siens en pareil nombre : ils défilerent à droite & à gauche derriere les dames. Ce général entrant avec Saintot au milieu du cercle des dames, fit trois révérences au roi & à la reine, avant & après, & usa de son droit de faire sa harangue en espagnol, sa langue naturelle. Ces fêtes grotesques & monacales amusoient beaucoup le roi, alors âgé de 26 ans, d'où l'on peut inférer tout ce que Fleury lui avoit mis dans l'ame.

Instruit de toutes les rubriques de l'église & de leurs changemens en certaines saisons, Louis XV

étoit en état, aussi bien qu'un supérieur de séminaire, de reprendre, de leurs fautes, les prélats célébrans qui, n'ayant pas l'habitude de dire la messe, manquoient fort souvent aux cérémonies ; Fleury les avoit enseignées à son éleve, qui se plaisoit à trouver les évêques en défaut, & à le dire à ses courtisans. Mille fois on l'entendit raconter l'embarras de l'archevêque de Paris, Vintimille, qui avoit été à la tête des députés de l'assemblée du clergé de France, lorsqu'ils allerent jeter de l'eau-bénite sur le corps de madame la duchesse, en 1741. Le clergé en demanda la permission au roi, qui répondit, qu'il ne le trouvoit pas mauvais ; mais il arriva que l'archevêque ayant oublié son livre de rubrique, un religieux lui donna le sien, où le prélat ne sut pas lire. Il le donna à l'archevêque de Tours, qui en fut aussi embarrassé : il le fit passer à un autre peu habitué à lire, & dont la vue ne fut pas meilleure ; ce livre d'église parcourut ainsi tous les évêques députés, sans qu'aucun sut ou put y lire. L'évêque de Saint-Brieux, plus habile, récita un *Oremus*, qui se trouva celui d'un prêtre & non d'une défunte ; & le roi qui en savoit plus qu'eux sur les rubriques, trouvoit plaisant de raconter cet excès d'ignorance & d'embarras dans les chefs de l'église de France.

Outre la chasse, le cérémonial, l'étiquette &

les offices de l'église, le cardinal de Fleury avoit permis encore au jeune roi de s'occuper d'un fort singulier amusement. Il lui avoit donné un petit jardin, & lui apprenoit à planter des laitues. A l'âge de dix-neuf ans, le roi observoit, avec attention, le progrès des plantes, & s'en amusoit fort gravement. A l'âge de vingt-huit ans, le cardinal lui fit acquérir quelques antiques à la vente de M. d'Estrés; car tous ces objets, éloignant le prince du gouvernement, laissoient l'autorité entiere dans les mains du cardinal. On conservera ici quelques détails sur ces acquisitions, parce qu'outre l'anecdote du tems, l'histoire des arts y trouve des faits dignes d'être conservés dans l'histoire (1).

---

(1) La totalité de ce que le roi acheta, ne coûtoit que la somme de soixante mille francs; mais on y admiroit le buste d'Alexandre en porphyre, l'un de ceux que Praxiteles avoit fait, cet artiste ayant seul le privilege de publier des portraits de ce prince. Le cardinal de Richelieu qui l'avoit fait venir de la Grece, mourut avant qu'il fût arrivé, & sa niece, madame d'Aiguillon, qui n'en connoissoit point le prix, le montrant à Girardon, qui faisoit alors le mausolée du cardinal qu'on voit en Sorbonne, le Praxiteles françois fut si frappé de la beauté de ce buste de porphyre, qu'il le demanda pour prix de son travail; madame d'Aiguillon le lui accorda, & ajouta encore une gratification.

Tel étoit le caractere de Louis XV jusques vers l'âge de 30 ans. Celui de la reine Marie Leczinka son épouse, avoit encore moins d'éclat. Elle étoit timide, réservée, & craignoit sans cesse de déplaire à son époux. Maîtrisée par le cardinal de Fleury, obligée de se soumettre à ses volontés, s'adressant quelquefois, & toujours vainement à Louis XV, pour secouer l'empire du ministre, elle étoit condamnée à ne rien demander, même pour ses favoris, à se tenir éloignée de toute connoissance des affaires, à vivre au milieu de la cour, sans en connoître les intrigues, à refuser de s'en

---

A la mort de Girardon, le maréchal d'Estrées l'acheta quinze mille livres, & laissa ce beau morceau se confondre dans la collection immense qu'il avoit faite, pendant toute sa vie, d'antiques, de statues & de meubles précieux confusément amoncelés. Il oublia même que Praxiteles en étoit l'auteur; & dix ou douze ans après que le maréchal eut acheté cette figure, ayant encore oublié qu'il étoit possesseur d'un monument de cette espece, il chargea un homme instruit de lui découvrir où pouvoit être un buste d'Alexandre par Praxiteles, qu'on assuroit être à Paris chez quelque amateur, parce qu'il vouloit, disoit-il, en faire l'acquisition. Il lui en coûta cent écus de frais pour la recherche; & après avoir fait suivre le chemin que le buste avoit fait, & les différentes personnes qui l'avoient possédé, il apprit que ce beau buste étoit chez lui : d'Estrées accumuloit ces antiques machinalement.

mêler, & à s'occuper uniquement des pratiques religieuses. Charitable envers les pauvres, son désintéressement fut tel, une fois à Compiegne, qu'elle y laissa, tout ce qu'elle avoit, aux communautés & à l'école d'artillerie, en sorte qu'elle ne put ensuite jouer à Marly qu'à cadrille avec de l'argent emprunté.

Madame de Luynes, témoin de sa situation, essaya vainement de l'engager à demander un supplément à la somme très-modique qu'elle recevoit, tous les mois, pour ses menus plaisirs. La duchesse alla même jusqu'à représenter au cardinal l'inconvénient de laisser la reine de France sans argent. Fleury assuré du roi, traitant cette princesse fort lestement, & souvent avec dureté, écouta la duchesse, & lui répondit très-froidement qu'il arrangeroit cette affaire avec Orry, contrôleur-général.

Le cardinal parla en effet à ce ministre des finances de la reine, & l'ordre qu'il lui donna fut de lui compter *cent louis*. Orry, stupéfait, représenta bien respectueusement à l'éminence que la modicité de cette somme étoit trop éloignée de ce qui étoit dû à une reine qui n'éprouvoit de *déficit* qu'à cause de ses œuvres de charité, ajoutant qu'il donneroit lui-même une pareille somme à son fils, s'il s'étoit dérangé par des aumônes.

Fleury qui l'écoutoit en silence, lui répliqua : *Eh bien, ajoutez cinquante louis.* Orry, encore moins satisfait, lui répliqua, & toujours avec plus de respect, que cent-cinquante louis ne suffisoient pas, & qu'il n'oseroit jamais présenter cette somme à la reine. Fleury, pour se débarrasser d'Orry, l'augmenta encore de vingt-cinq louis, & le contrôleur-général, poussant Fleury de vingt-cinq en vingt-cinq louis, parvint enfin à la somme de douze mille francs. Alors il en arracha l'ordre signé de lui, & alla, comme en triomphe, demander à la reine, sans lui parler du cardinal, si cette modique somme lui suffiroit. *J'en suis bien satisfaite*, dit la reine de France. Le roi signa l'ordre pour qu'ils lui fussent payés ; mais l'expédition en fut si retardée, qu'elle ne les toucha qu'au retour de l'échéance de ses revenus accoutumés ; c'est alors seulement que la reine put s'amuser de nouveau au cavagnole, jeu qu'elle préféroit, après avoir été longtems privée de ce plaisir, & avoir éprouvé pendant un mois entier le besoin d'argent. Elle dissimuloit néanmoins, mais plutôt par vertu que par politique, cette conduite du cardinal. Quelques jours après cette affaire, elle envoya chercher madame de Fleury, niece du ministre, pour lui apprendre, avec cordialité, qu'elle étoit dame surnuméraire

du palais, & qu'elle s'empressoit de lui en donner la nouvelle par AMITIÉ POUR ELLE. Madame la duchesse de Fleury, qui vit en 1791, peut se souvenir de ces flatteuses expressions, qui furent alors conservées par écrit.

Cependant, malgré la répugnance de la reine, à se mêler des intrigues de la cour, le cardinal l'éloignoit encore plus de toute connoissance des affaires d'Etat, & privoit des grâces & des emplois, tant qu'il le pouvoit, ceux qu'elle honoroit de sa confiance. En 1739, desirant que Nangis, son favori, eût le régiment de Pezé, Biron l'obtint malgré elle; ce qui fut un motif pour la reine d'aller voir Biron, de lui dire des choses flatteuses, & de faire collation dans son appartement. Deux ans après, Nangis fait maréchal de France, aspiroit à commander nos troupes, & Fleury toujours constant dans ses projets d'exclure des emplois les favoris de la reine, préféra d'envoyer le maréchal de Broglie. Vainement Nangis s'offrit-il pour servir sous ce général; Fleury, pour éluder encore, ajouta que l'Etat ne pouvoit faire pour lui de si grandes dépenses. « *Vous savez*, lui disoit-il, » *combien coûtent les services d'un maréchal* ». Nangis, toujours plus ferme, répliquoit qu'il renonçoit aux honoraires, demandant avec instance de servir pour rien, & comme un chevalier fran-

çois, pour le ſeul honneur de ſervir. Le cardinal pouſſé à bout, lui ajouta que le roi ne pouvoit y conſentir à cauſe de ſa ſanté chancelante & trop précieuſe à la reine & à l'Etat.

Nangis étoit en effet malade depuis quelques jours; mais il l'étoit à cauſe des violences qu'il s'étoit faites au ſujet des réponſes du cardinal. Il l'alla trouver un jour chez lui, & prenant le ton d'un militaire décidé & d'un maréchal de France, il lui dit, en préſence de tout le monde « *Je » ſuis malade, monſieur, comme vous le dites: » mais c'eſt à cauſe de vos réponſes qui me don» neront la mort* ». Fleury, balbutiant, vouloit attribuer encore ſes refus à la volonté du roi, à l'exemple des miniſtres timides ou embarraſſés qui rejettent les réponſes fâcheuſes ſur le compte du maître, & s'attribuent perſonnellement le don des faveurs. Nangis le redreſſa encore, & ſortant de chez lui tout plein de colère, il lui dit: « *Ce » n'eſt pas à une perſonne comme moi qu'on tient » un pareil langage: la déciſion du roi dépendoit » de votre volonté* ». La reine, piquée de ces affectations du cardinal, voulut en parler à Fleury, qui fut encore plus ferme dans ſon refus. Elle alla chez le roi, le ſuppliant d'employer M. de Nangis, & ſe plaignant doucement, & comme à ſon époux, de la réſolution du cardinal, qui

écartoit ainsi du service ceux qui lui étoient attachés. Le roi la reçut froidement, & lui dit plus froidement encore : « *Madame, faites comme* » *moi, ne lui demandez rien* ». La reine s'accoutuma à cette formule, & toutes les fois qu'elle se plaignit au roi du cardinal, le roi la lui répéta avec froideur & affectation. Le dévot n'oublia jamais de la vie que la reine avoit manqué de le déplacer.

Nangis mourut à Paris pendant le siege de Prague, dans un dépérissement affreux qu'on attribua au vain desir de servir. C'étoit un homme qui avoit des sentimens, & qui avoit été beaucoup, & peut-être trop aimé de madame la dauphine, duchesse de Bourgogne.

CHAPITRE V.

Anecdotes relatives à Louis XV & à la reine Marie, avant les infidélités du roi. Circonstances qui les préparerent. Amours passagers du roi. Mademoiselle de Charolois, Madame de Rohan. Cour secrete du roi en 1732. Caravanes nocturnes du roi en 1737, pendant les couches de la reine. Singuliere aventure de Madame Paulmier.

LE roi avoit si bien vécu avec sa femme, jusqu'en 1732, que le public n'avoit que de légers soupçons des infidélités passageres dont nous avons parlé, & qu'on lui attribuoit avec madame la comtesse de Toulouse, avec mademoiselle de Charolois, mademoiselle de Clermont sa sœur; avec madame de Neile, mere de madame de Mailly; avec madame de Rohan, madame la duchesse, & quelques-autres. Il aimoit & il estimoit la reine; il avoit encore beaucoup d'attentions pour elle; il assuroit à tous les corrupteurs qui lui parloit adroitement de la beauté de quelque femme, qu'elle n'étoit point aussi belle que la sienne.

Il eut de cette princesse un dauphin, un duc

d'Anjou, qui mourut à l'âge de deux ans & demi; & sept princesses dont nous parlerons dans les circonstances; mais la reine étoit si rassasiée des plaisirs du mariage, que, ne souffrant le roi qu'avec douleur, elle lui témoignoit déjà, en 1737, une grande répugnance. Louis XV, au contraire, alors âgé de 27 ans, étoit d'un tempérament encore terrible pour elle; la nature lui avoit donné des besoins qui demandoient de fréquentes jouissances: une grande incommodité, fruit des couches de la reine, n'étoit point capable de le dégoûter, & il eût long-tems vécu avec sa femme *comme un bon bourgeois*, selon l'expression du tems, si elle n'eût commis la coupable imprudence de le rebuter.

Avant la rupture des époux, on avoit observé quelques démarches du roi, qui donnerent beaucoup à penser à tous les courtisans, & qui favoriserent les intrigues qui devoient le détacher de la reine. Le roi se retiroit le soir, dans ses petits cabinets pour souper avec de jeunes seigneurs de son âge, & on observa le 24 Janvier 1732, (jour auquel la compagnie avoit bu un peu plus qu'à l'ordinaire) que Louis XV but à la santé de sa maîtresse inconnue, cassa son verre, & invita les convives à le casser avec lui, à deviner le nom de cette inconnue, & à déclarer à la compagnie

quelle dame de la cour pouvoit lui plaire. Les convives étoient au nombre de 24. Madame la duchesse la jeune eut sept suffrages : mademoiselle de Beaujolois en eut sept aussi : le reste se déclara pour madame de Lauraguais, petite-fille de Lossay & belle-fille du duc de Villars-Brancas qui étoit à la cour depuis un mois. On jugea, depuis ce repas, que le roi pensoit déjà à quelque maîtresse.

Depuis 1732, jusqu'en 1737, le roi fut réservé dans ses amours, & fort silencieux sur cet objet avec les courtisans; mais on observa, le 5 Mars 1737, que le prince s'échappa pour la premiere fois de Versailles, pour aller à l'opéra, où l'on dit qu'il étoit appelé par une intrigue secrette. Il avoit envoyé ordre à Saint-Sauveur & à Croismart, écuyers, de mettre six chevaux à la gondole de Chalais, & l'avoit déjà fait précéder du prince de Soubise & du duc d'Hostun (Tallard) qui avoient été acheter des dominos, & qui n'en trouverent qu'un neuf pour Louis XV, qui le prit & alla avec eux à l'opéra. Deux officiers des gardes qui savoient ce dessein, coururent après, & demanderent en entrant dans la salle : *où étoit le roi?* ce qui le fit reconnoître. Ce prince qui redoutoit l'opinion publique, & sur-tout le cardinal, s'échappa à la hâte de l'opéra, s'entendant demander, & sortit à pied

jusqu'à la rue S. Nicaise où demeuroit Monsieur le premier écuyer, éclairé seulement de quelques décroteurs qui l'accompagnerent avec Soubise & d'Hostun. Le précepteur le tenoit encore dans sa dépendance & dans l'éloignement des femmes qu'il redoutoit ; on n'eut donc cette fois aucune connoissance de la personne qu'il cherchoit à l'opéra.

Ces démarches hardies & secretes se réitérerent pendant les couches de la reine. Les valets qui voyoient arriver avec joie ce tems favorable, redoubloient d'intrigues pour présenter & faire agréer au roi une dame ; ils tenoient un registre fort exact des périodes de la reine, & lorsque ce tems-là arrivoit, tout étoit prêt pour produire une favorite. La reine, qui ne soupçonnoit pas la décadence de son empire, ni sa chûte prochaine, favorisoit, mais innocemment, ces intrigues coupables, en témoignant à ce prince des dégoûts capables de l'irriter & de le détourner davantage en affectant de lui dire que ses périodes duroient beaucoup plus long-tems qu'elles ne duroient en effet. Mais Louis XV qui avoit le plus violent des tempéramens, tourmenté de ses passions, & craignant d'offenser la reine dont l'indifférence le désoloit, n'osoit encore s'attacher à aucune favorite en titre, se contentant de ce qu'on appelloit alors à la cour, *des passades*.

Un soir, (& c'étoit précisément pendant les touches de 1737,) ce prince, mademoiselle de Charolois, Villeroy, capitaine des gardes, qui vouloit à toutes forces donner au roi madame d'Andelot, se promenant pendant les chaleurs de la nuit du 16 Juillet, pour faire une diversion à la singuliere agitation du roi qu'ils avoient échauffé de mille propos, allerent de nuit dans un grand déguisement, à la recherche des belles aventures dans les rues de Versailles, où ils firent toute sorte de train.

La caravanne du 17 au 18 Août de la même année, fut plus éclatante. Mlle de Charolois, Villeroy & plusieurs autres, s'étant répandus dans les rues pour distraire le roi, rencontrerent, à deux heures du matin, deux femmes dont ils ne connoissoient ni la figure, ni l'âge, & qui doubloient le pas. Mlle de Charolois, pour ne point les effaroucher autant que les seigneurs de la suite du roi, allant les reconnoître à la hâte, apprit que c'étoit l'hôtesse du Cheval-rouge, rue des Récollets, avec sa servante, qui cherchoit la patrouille pour terminer des querelles élevées dans son hôtel.

Le roi, qui connoissoit madame Paulmier pour belle & honnête femme, la saisit un peu fortement sans se faire connoître, lui disant qu'il

pourroit lui rendre service, si le feu étoit dans sa maison. Villeroy, de son côté, caressoit la servante; & mademoiselle de Charolois, facétieuse & libertine dans ses propos, se pâmoit à force d'en rire. Mde Paulmier, un peu trop pressée, dit à Louis XV & aux autres seigneurs, qu'ils se trompoient dans leurs choix, parce qu'ils ignoroient qu'elle étoit femme d'honneur, menaçant de crier de toutes ses forces *au voleur & à l'assassin*, & de faire un tel vacarme qu'elle seroit secourue. Le roi, touché, modéra ses caresses, tandis que madame Paulmier se plaignoit de l'indolence du roi & de la police qui ne veilloit pas à la sûreté des femmes aux portes mêmes du château.

Le roi, en attendant, la conduisoit jusques aux Suisses pour lui donner main-forte contre les convives qui avoient des disputes chez elle, & appelant lui-même par trois fois, & à haute voix, *Forestier* qui commandoit les *Suisses* (ce qui fit reconnoître ce prince), *il* mit un moment les Suisses en alarmes, lorsqu'ils s'entendirent appeler par le roi à une heure aussi indue. Quant à madame de Paulmier, Louis XV leur ordonna de la suivre, & elle rentra chez elle fort glorieuse d'avoir prouvé au roi sa sagesse.

CHAPITRE VI.

Intrigues des seigneurs de la cour, instruits de l'aventure de Madame Paulmier, pour donner au roi une maîtresse reconnue. La Portail. Maison de Mailly.

L'ANECDOTE de madame Paulmier & quelques autres de ce genre, apprirent aux courtisans que le tems de donner une maîtresse à Louis XV étoit arrivé, afin d'asseoir sur un objet connu & déterminé, leur ambition & leurs vues. Chaque parti de la cour présentant une femme, à l'envi, il en parut de tous les rangs, depuis Mlle de Charolois & Mde de Rohan, jusqu'à de petites filles.

Le duc de Richelieu, qui vouloit jouer un rôle, produisit Mde Portail, & les valets-de-chambre furent chargés du détail de la premiere entrevue : mais le roi (malgré l'anecdote nocturne de Mde Paulmier), étoit trop délicat sur les convenances. Il redouta le caractere de Mde Portail, malicieuse, coquette, un peu folle, & ne voulut plus la revoir. Il dit à Lugeac de prendre sa place, parce que madame Portail avoit au

cou, disoit-il, une difformité désagréable. Lugeac, dans un lieu obscur, trompa Richelieu & madame Portail, qui obtint de Fleury qu'une pension de deux mille écus seroit sa récompense.

Fiere cependant de son aventure momentanée, madame Portail donna, dès ce moment, un libre essor à sa vie libertine. Elle parut amoureuse de tous les seigneurs du tems; aucun de son quartier ne lui échappa. On remarqua qu'elle avoit fait l[illegible]ur de la place royale sans intercaler, imitant le duc de Richelieu qui se vantoit d'une égale victoire. L'intrigue du duc de Richelieu, en sa faveur, donna une telle inquiétude aux ministres & aux courtisans, que chacun, à l'envi, s'empressa de proclamer ses aventures pour qu'elle ne reparût pas davantage au château. Maurepas, jaloux de Richelieu, & détestant les femmes que le duc aimoit, surprit au roi l'ordre de la renfermer, & se donna le plaisir d'aller lui-même chez elle pour le lui faire connoître : il lui dit d'abord, qu'elle feroit bien de se mettre dans un couvent; & comme elle ne vouloit pas se rendre à la premiere invitation, Maurepas lui en donna [illegible]e : elle fut ensuite juridiquement accusée d'un grand crime, & jetée au donjon de Vincennes en 1746 : elle en sortit par la protection de Mde de Pompadour, qui protégeoit tout le

qui étoit haï de Maurepas ; ce qui donna une telle inquiétude au premier président, ravi de voir sa femme renfermée, qu'il abandonna sa place, pour n'être pas obligé, disoient ses confreres, de montrer, à chaque séance du parlement, *un front des plus ornés*, & pour se délivrer d'ailleurs des affaires épineuses qui s'éleverent alors au parlement. Il en coûta donc l'honneur & la liberté à la premiere des femmes qui avoit osé, malgré Fleury, jeter publiquement ses regards sur la personne du roi.

Mademoiselle qui alloit tous les jours chez le cardinal de Fleury, & qui avoit avec lui de longs entretiens, essaya alors de donner au roi madame d'Ancezune : mais le précepteur, traversant encore cette liaison, obligea son mari de la conduire à sa terre de Sezane pour six semaines. A vingt-sept ans le roi étoit encore dans l'enfance.

C'est dans cette circonstance que madame la duchesse, le parti du cardinal de Fleury, Bontemps, Lebel & Bachelier, se réunirent en faveur de madame de Mailly, l'une des femmes qui avoient déjà plû au roi. Ce prince regardoit encore la détermination d'avouer une favorite comme un grand événement en France, comme une espece de révolution dangereuse, capable de diviser sa cour & de lui ôter une partie de l'af-

fection de ses sujets ; en sorte que ce prince fut longtems tourmenté par ses desirs & par la crainte de déplaire à la nation ; mais les intrigues sourdes des courtisans, qui brûloient de savoir à quoi s'en tenir sur l'objet de ses amours, l'emporterent. Le roi, depuis longtems, aimoit Mde de Mailly secrétement ; Fleury & sa faction en étoient instruits, & cette dame, ayant été surprise un soir dans un escalier dérobé montant chez le roi, conduite par Bachelier, cette circonstance détermina la déclaration des amours du monarque, comme nous le verrons ; mais ne précipitons point nos pas. Madame de Mailly fut la premiere des quatre sœurs que le roi aima. Il est nécessaire de parler de la famille.

La maison de Mailly (connue dans l'histoire de France dès le milieu du XI^e^ siecle dans la personne d'Anselme de Mailly, tuteur du comte de Flandres, gouverneur de ses Etats, & tué au siége de Lille) avoit conservé cette fierté militaire, que donnoit alors en France une origine aussi distinguée. Cette ancienneté d'extraction ne lui étoit point contestée ; & le nombre de ses branches, ses alliances & ses emplois dans l'Etat, avoient tellement élevé le sentiment de son extraction, que tous les Mailly avoient placé sur leurs portes, leurs armes aux trois maillets, avec cette superbe devise : HOGNE QUI VOUDRA.

Les mœurs des seigneurs qui composoient les différentes branches des Mailly, ne représentoient plus cependant celles de l'ancien tems. Les cours corrompues de nos rois qui avoient tout altéré, & changé les seigneurs françois en courtisans, avoient substitué dans la noblesse françoise un libertinage de cour bien différent de cette galanterie chevaleresque qu'on ne trouvoit plus que dans nos chroniques. Deux femmes, Marie de Coligny & madame de Nesle, née Laporte-Mazarin, avoient porté chez les Mailly de Nesle les mœurs de la cour moderne.

La premiere, mariée très-jeune, sous Louis XIV, au marquis de Nesle, douée d'une rare beauté, ayant un esprit orné de toutes sortes de connoissances, avoit été d'abord si éperduement amoureuse du marquis son époux, qu'elle étoit citée comme un exemple d'amour & d'union; & son mari étant mort à l'âge de 36 ans, en 1688, au siége de Philisbourg, elle en fut si inconsolable que, s'abandonnant à sa douleur profonde, elle avala peu-à-peu, comme une autre Artémise, les cendres de tout ce qui lui arriva de l'armée, & qui avoit appartenu à son époux. Mais autant sa douleur avoit été extrême, autant l'oubli de ses devoirs fut scandaleux & prompt; elle imita les dames de la cour ses contemporaines, & finit par se marier avec Albergotti.

Son fils le marquis, Louis III, de Nesle, épousa, en 1709, mademoiselle de la Porte-Mazarin dont la galanterie est connue. La reine, dont elle étoit une des dames du palais, affectoit d'exiger d'elle de longues lectures, quand elle devoit s'échapper pour aller à quelque fête, & prenoit plaisir de se faire lire l'imitation de Jésus-Christ, l'écriture sainte, & quelquefois l'histoire de France par amusement. Elle mourut en 1729, laissant cinq filles, qui attirerent les regards du roi Louis XV.

La premiere, Louise-Julie, épousa Louis-Alexandre de Mailly, son cousin, en 1726, & mourut en 1751. C'est la premiere, & l'aînée des sœurs, qui fut aimée du roi.

La seconde, Pauline-Félicité, épousa Félix de Vintimille, & mourut en 1741.

La troisieme, Diane-Adélaïde, née en 1714, épousa, en 1742, Louis de Brancas, duc de Lauraguais, (vivant en 1792).

La quatrieme, Hortense-Félicité, épousa, en 1739, le marquis de Flavacourt. (Elle vit en 1792).

La cinquieme, Marie-Anne, épousa, en 1734, le marquis de la Tournelle, mort en 1740. Elle survécut quatre ans, étant morte en 1744, le 23 Novembre, sous le nom de duchesse de Châteauroux.

CHAPITRE VII.

Caractere des courtisans & des valets qui corrompirent Louis XV, âgé de vingt-deux ans. Caractere de Bachelier & de Lebel, valets-de-chambre. Lazure congédié. Madame Tencin chargée de négocier la déclaration d'une maîtresse. Madame de Mailly est préférée : & pourquoi ? On rejette les infidélités de Louis XV sur la reine. Anecdotes conjugales du feu roi & de la feue reine.

C'ÉTOIT l'aînée de ces dames, filles de madame de Nesle, que Fleury trouvoit bon que le roi aimât dès 1732 ; mais d'une maniere secrete. Le roi, qui ne faisoit sous Fleury que des progrès très-lents dans l'usage de la liberté, avoit encore, à cette époque, une grande pudeur, beaucoup de religion & de crainte de Dieu : à moins qu'il ne fût agacé, il étoit difficile qu'il attaquât, le premier, celle que la politique des courtisans lui avoit destinée. Le cardinal, qui vouloit conserver en lui ce caractere un peu sauvage qu'il lui avoit donné, éloignoit toute femme entreprenante, & ne vouloit permettre que des maisons sûres. Il

voyoit avec satisfaction que le roi n'étoit à son aise qu'avec madame la comtesse de Toulouse & avec quelques autres dont le vieillard lui avoit permis ou favorisé la société. Malgré ces principes, avouant la nécessité d'une maîtresse, Fleury, pour donner l'exclusion à toute femme ambitieuse ou redoutable, crut qu'il falloit aider madame de Mailly à la devenir. Elle avoit un caractere doux, modeste, réservé, un esprit timide, & des qualités toutes opposées à celles des femmes qu'on craignoit. Bachelier & Lebel, premiers valets-de-chambre de Louis XV, furent autorisés à faciliter & entretenir l'intrigue (1).

(1) Ce Bachelier, si important dans les petits cabinets, étoit fils d'un premier valet de garderobe, né à la Rochefoucault. Il avoit été d'abord maréchal dans sa patrie. On lui mena un jour un des chevaux du duc de la Rochefoucault, grand-maître de la garderobe, pour le ferrer; il l'encloua : ce qui le fit renoncer à son enclume, pour suivre, à la cour, les équipages de ce seigneur qui avoit à son service un de ses freres, valet-de-chambre.

Celui-ci étant mort, le maréchal - ferrant fut mis à sa place, où il plut si bien, qu'il obtint, à la recommandation du duc de la Rochefoucault, celle de premier valet de garderobe. Alors il pria le roi de l'ennoblir, & laissa un fils, l'un des quatre premiers valets-de-chambre du roi, dont nous parlons, qui fut lieutenant de roi au gouvernement de Versailles, & qui acheta sa charge de Blouin en

Madame de Tencin, ſœur du cardinal, étoit chargée des détails étrangers. Depuis longtems,

---

billets de banque : il eſt mort gouverneur du Louvre. Son crédit bien établi, & ſa faveur augmentant chaque jour, il maria ſa fille au marquis de Colbert, & fut en 1738, dans la confidence ſi intime du roi, qu'il fut chargé de conduire l'intrigue amoureuſe de madame de Mailly.

A Bachelier ſe joignoit Lebel, autre premier valet-de-chambre, & l'un & l'autre s'entendoient ſi habilement, qu'ils déterminerent le jeune monarque à prendre la dame la plus laide de la cour pour maîtreſſe. Ce Lebel, dont le fils a été attaché au ſervice perſonnel du roi, étoit petit-fils de Dominique, concierge du grand commun. Son pere avoit été concierge du château de Verſailles, charge dont la ſurvivance fut donnée au fils aîné; mais vu ſa mauvaiſe conduite, le roi la lui ôta pour la donner au cadet Dominique qui fut auſſi le confident des amours du roi & de madame de Mailly.

Lazure avoit été congédié, à cauſe de lui, des petits appartemens & des ſoupers ſecrets; car Lebel ſe prêtant toujours avec gaîté à ſervir le roi dans ſes plaiſirs, & Lazure n'en ayant ni les talens ni la volonté, on chaſſa le valet qui avoit des principes ſéveres, de la probité & des mœurs, pour placer Lebel, homme immoral, qui n'avoit que le talent de plaire à ſon maître. La charge de premier valet de garderobe vint alors à vaquer; il en eut l'agrément; & le mois ſuivant, il fut fait premier valet-de-chambre.

Lebel étoit diſcret, caché, poli, s'attachant à tout ce qui avoit du crédit à la cour, & s'occupant ſans ceſſe de

amie de madame de Mailly, elle voyoit le cardinal de Fleury, & avoit des correspondances très-secretes avec le roi, à qui elle envoyoit, chaque jour, des nouvelles courantes que lui dictoit Fleury. Elle ne pouvoit vivre sans intrigues; & quand elle en manquoit, elle savoit en imaginer de nouvelles. Elle avoit vécu si indécemment avec son frere, & on le disoit si publiquement, qu'ils en étoient encore méprisés de tout le monde. On les eût même chassés des bonnes compagnies, s'ils n'eussent toujours eu l'adresse de s'attacher, par des services assidus, à tout ce qu'il y avoit de plus important à la cour, à Fleury & au roi lui-même : ce qui les faisoit perpétuellement redouter comme des personnages dangereux & capables de susciter de mauvaises affaires. On se servoit donc de leurs manéges; on les employoit, & on voit à quelles intrigues madame Tencin s'étoit dévouée pour être quelque chose, & faire parler d'elle.

Madame Tencin, outre l'esprit de manége,

---

faire agréer au roi ce que desiroit le principal ministre, lui préparant secretement les voies avec un air de mystere, & le servant dans l'intérieur de la chambre. Tels étoient les deux premiers valets-de-chambre qui favoriserent les amours du roi.

avoit celui du libertinage. Sa beauté, son génie & sa coquetterie lui avoient attiré à Paris une cour brillante; elle recevoit les gens en place, les plus beaux esprits, les courtisans, les magistrats, les financiers qui composoient à l'envie, sa société piquante. Elle présidoit aussi des assemblées furtives de prélats qui, ne pouvant fréquenter le Nonce pour cabaler avec Rome sur la bulle, tenoient leur sanhédrin chez elle, quoiqu'elle fût déshonorée aux yeux de tout ce qu'il y avoit de pieux dans le clergé, scandalisé de savoir qu'elle avoit été la maîtresse de tout le monde. Elle aimoit encore, dans son âge avancé, la variété dans les plaisirs, & n'avoit sur cet article ni constance ni délicatesse; mais beaucoup d'attraits dans l'esprit & des manieres séduisantes; recevant encore, par intérêt ou par estime, par caprice ou par amour, un grand nombre de personnes à la fois. Telle étoit la fameuse intrigante qui prépara la déclaration des amours du roi avec madame de Mailly, de concert avec Bachelier & Lebel, premier valet-de-chambre, de concert aussi avec Fleury & le cardinal Tencin son frere, qui s'étoient réunis pour exclure des prétendantes plus dangereuses.

Bachelier, qui avoit élevé, pour ainsi-dire, Louis XV, avoit pris sur son esprit une sorte d'autorité d'un autre genre que celle du cardinal;

& toutes ces autorités réunies avoient réussi à faire de ce prince un personnage si nul de caractère, qu'il n'avoit guere fait, jusqu'en 1732, que la volonté de ceux qui l'avoient environné dès son enfance. Bachelier rendoit compte au cardinal de ce qui se passoit dans l'intérieur, en recevoit des instructions qu'il ne manquoit jamais de suivre. Depuis long-tems il avoit fait entendre à Louis XV, quelle seroit la rumeur publique & le mécontentement des provinces, s'il s'attachoit à quelque femme qui vînt à déplaire à la cour ou à la ville; il lui avoit représenté la situation de Louis XIV, qui, malgré son caractere élevé, s'étoit assujetti, sans le savoir, à une favorite dont il avoit fait sa femme, laquelle, détestée d'une partie de la nation, avoit offusqué une portion de la gloire de ce grand roi.

Aux remontrances de Bachelier, succédoient celles de Lebel, son confrere, qui conduit par les mêmes vues, regardoit la déclaration d'une maîtresse comme une affaire délicate; mais il ajoutoit aussi que si sa majesté vouloit s'attacher à madame de Mailly, qui avoit eu le bonheur de lui plaire, cette liaison ne seroit point blâmée. Il lui faisoit l'éloge de cette dame, lui vantoit son naturelle, sa prudence, sa modestie, sa réserve, & disoit que le peuple qui déteste les favorites ne sero

seroit point autant scandalisé du choix de cette dame, avec laquelle le roi vivoit d'ailleurs de si bonne intelligence depuis 1732.

Le projet de déclarer madame de Mailly, ayant été formé & résolu, on chercha, pour éviter l'effet d'un grand scandale en France, des prétextes & des raisons pour la donner au roi. Les courtisans n'ont jamais été meilleurs qu'ils sont aujourd'hui; mais en 1735, la cour de France rendoit encore quelques hommages aux vertus conjugales qui alloient être bannies de la cour, & Fleuri, qui n'aimoit point la reine, trouva bon de la charger aux yeux de la France, de l'infidélité du roi, & de l'en rendre comme responsable. Un tempérament froid, des couches terribles qui lui avoient laissé des incommodités dégoûtantes; une piété alors mal éclairée; un confesseur courtisan qui, pour plaire à Fleuri, lui donna de mauvais conseils, furent les prétextes de la publicité des amours du roi; & son épouse, qui le rebutoit depuis long-tems, fut sans le savoir le premier instrument & la premiere cause de l'aveu public des infidélités du roi, l'une des sources des calamités & du déshonneur de la France. On savoit que la reine s'étoit résolue à ne plus voir le roi, & Bachelier, ayant été la prévenir un soir que son mari alloit arriver chez elle; cette princesse répondit

qu'elle étoit désespérée de ne pouvoir recevoir sa majesté.

C'est ce qu'on desiroit d'elle. Bachelier, bien instruit & envenimant Louis XV, lui fut néanmoins renvoyé pour réitérer la même demande qui fut suivie de la même réponse, sans qu'un troisieme messager fût plus heureux. Le roi irrité se décida; il jura qu'il ne coucheroit plus avec la reine, & qu'il ne lui *demanderoit plus le devoir*; expression rendue par le premier valet-de-chambre.

Le lendemain matin, il se prépara à Versailles une autre scène, & toujours pour le même but. On résolut de divulguer par une imprudence affectée, la liaison du roi (mais qu'on avoit si bien cachée jusqu'alors) avec la comtesse de Mailly. Le roi venoit souvent la surprendre chez elle; mais quand il ne vouloit pas se déplacer, il l'appeloit dans ses cabinets, & madame de Mailly avoit, pour ce prince qu'elle idolâtroit, la complaisance de se rendre au lieu qu'il jugeoit à propos de lui assigner. Conduite ce soir-là par Bachelier, couverte d'un capuchon, elle fut reconnue par deux dames qui la virent entrer dans les petits appartemens de Louis XV, & le lendemain elle fut déclarée.

Ce fut ainsi que la reine perdit le roi, ou plutôt ce fut ainsi que le roi perdit son épouse, & se

ſépara d'elle. Il s'étoit rendu coupable, il eſt vrai, de quelques infidélités envers elle; mais juſqu'à la déclaration de ſes amours pour madame la comteſſe de Mailly, il n'avoit point ceſſé d'aimer la reine, ni de vivre avec elle en bon mari; & l'hiſtoire inexorable, l'hiſtoire qui juge la vertu & la juſtice, & qui ne peut flatter le vice couronné, doit dire que les imprudences de cette princeſſe, les mauvaiſes graces qu'elle affecta, & ſes refus cruels contribuerent aux malheurs de la France en favoriſant le libertinage du feu roi. Avant ſes dernieres couches, elle avoit trop ſouvent rebuté ce prince, parce que dans les orgies des petits appartemens, il prenoit un verre de vin de trop. Elle ſe permettoit alors de traiter ſon mari avec peu de ménagement, lâchant quelques paroles dures à un roi infiniment jaloux de prévenances. S'il ſe préſentoit le ſoir, & qu'elle fût couchée, elle lui reprochoit le vin de champagne, & l'odeur qu'il donne: & ſi elle n'étoit pas couchée, elle affectoit d'allonger ſes prieres, juſqu'à ce que le roi s'endormît, ou juſqu'à ce qu'il s'impatientât. La froideur de la reine, & le caractere ardent de Louis XV, étoient chaque jour les cauſes de brouilleries ſecrettes. Le roi, depuis longtems, les ſupportoit, & la reine qui jouiſſoit encore de la conſtance du roi dans ſon amitié pour

elle, le perdit sans l'avoir prévu, & d'une maniere irrévocable, selon la maniere du roi, qui ne revenoit jamais à ses premiers sentimens. Les seigneurs de la cour, qui connoissoient par les valets, & par les femmes de l'intérieur, les querelles des deux époux, résultantes de la différence du tempérament, au lieu d'essayer de les réunir, favorisoient, au contraire, les vues secrettes de Fleury. Les compagnons des orgies du roi dans les petits cabinets l'animerent, & l'enhardirent à s'attacher à d'autres femmes que la sienne, ensuite à plusieurs femmes, & enfin à des femmes qui le déshonorerent; & lorsque le roi se fût une fois permis ces jouissances variées, né avec un fort tempérament, & n'étant plus retenu par la piété, il mena cette vie que nous savons qu'il ne quitta plus, & dont nous écrivons l'histoire quelque honteuse qu'elle soit: elle fut une des causes des malheurs de la France. Un historien a le droit de révéler à tous les peuples les sources de la calamité des nations.

CHAPITRE VIII.

Caractere & portrait de Madame de Mailly. Sa vertu & son désintéressement. Sa premiere entrevue avec Louis XV dans un petit cabinet. Pudeur de Louis XV. Effronterie de Bachelier. Anecdotes du Marquis de Puysieux, premier amant de Madame de Mailly. Infidélités du roi. Son libertinage. Hardiesse & bon mot de Courtanvaux.

FLEURY, qui se tenoit loin de la cour secrete du roi & des petits appartemens où il régnoit, & où s'exécutoient ponctuellement ses ordres, ne se trompoit pas sur le choix de sa maîtresse. Madame la comtesse de Mailly étoit douce, réservée, timide, sans aucune connoissance des affaires d'Etat, amusante par de petits propos, & par des manieres enjouées. Elle étoit de même âge que le roi, d'un caractere égal, ayant des qualités morales, capables de la faire aimer & estimer du prince. Elle étoit amie sûre, incapable d'une fausseté, compatissante, ayant de la droiture, & vivant à la cour sans ambition & sans intrigues. Elle étoit toujours habillée avec élé-

gance, avec délicatesse, & cachoit avec soin cette partie de son sein que l'usage de la cour laissoit à découvert; mais elle ne l'avoit pas très-belle. Sa voix étoit un peu dure : elle avoit de grands & fort beaux yeux pleins de feu & d'éclat; elle étoit brune, avoit le visage long, un beau front & des joues plattes. Elle n'aimoit le roi que pour lui-même; & sans doute aussi parce qu'il étoit le plus aimable & le plus bel homme de sa cour & de son royaume. Contente de l'aimer secretement, depuis 1732, elle n'avoit jamais desiré ni profiter de sa faveur, ni la faire connoître; elle ne demanda jamais, durant ce tems-là, aucune grâce pour ses parens, encore moins pour elle, ne recevant du roi que de modiques présens plus dignes d'un petit bourgeois, que d'un roi de France, faisant des dettes à la cour pour son entretien, qui étoit fort recherché, payant elle-même les dépenses secrettes des parties de plaisirs, auxquelles le roi prenoit part. C'étoit l'image de madame de la Valliere. Elle en retraçoit le caractere, les mœurs, la douceur; & sa retenue étoit telle, qu'aimée du roi depuis neuf ans, elle n'avoit, en 1741, ni flambeaux, ni jetons d'argent pour recevoir Louis XV, qui venoit quelquefois jouer chez elle, étant obligée dans ces circonstances d'en emprunter de ses voisins.

Le roi encore sauvage, délicat & dévot, en 1732, époque de ses naissantes passions pour madame de Mailly, ne recherchoit alors aucune femme, s'il n'en étoit recherché lui-même. Mademoiselle avoit été obligée de faire de folles avances pour parvenir à lui plaire; madame de Mailly, qui n'étoit ni entreprenante, ni dévergondée, comme cette princesse, fit elle-même toutes celles qui étoient nécessaires pour séduire le roi, qui n'en fut pas séduit. Attendant le moment indiqué, elle se tint assise sur un canapé, affectant une posture voluptueuse, montrant la plus belle jambe qu'il y eut à la cour, & dont la jarretiere se détachoit; cette affectation repoussa le jeune monarque. Bachelier voulut lui faire apercevoir des objets délicieux; le roi, honteux ou distrait, n'y prit pas garde. Madame de Mailly l'agaça; le prince fut froid, & Bachelier voyant que tout étoit perdu, sans une entreprise déterminante, prit le roi sous les aisselles & l'obligea... Le roi qui jouoit à cheval fondu avec Bachelier, avec Lebel, & quelquefois avec le cardinal dans l'intérieur de ses appartemens, & seule avec eux, se laissa jeter sur madame de Mailly, par son valet-de-chambre.

Cette anecdote singuliere, qui est de l'année 1732, fut aussi ignorée que l'intrigue qui s'ensuivit, & qui ne fut connue qu'en 1735. Ceux

qui l'avoient favorisée, étoient intéressés à la tenir secrete. Fleury s'assuroit ainsi de celle qui étoit aimée du monarque. Madame Tencin s'en servoit pour l'élévation de son frere, & alimentoit en même-tems sa passion pour l'intrigue. Madame la duchesse, non moins active, la favorisoit pour ses intérêts personnels, & Bachelier & Lebel, simples valets-de-chambre, se rendirent nécessaires. Tous ces personnages cacherent la vie du roi pendant trois ans, sans que la cour en eût aucune connoissance.

En 1735, le marquis de Puysieux, qui avoit été aimé de madame de Mailly, vouloit tenter de revenir à elle. Amoureux & attentif, il pouvoit décéler son nouvel attachement & se plaindre. Chauvelin qui avoit l'administration des affaires étrangeres, étoit dans le secret : il jouissoit alors de la confiance du cardinal. Pénétrant l'embarras du ministre, il proposa de l'envoyer à Naples, & Puysieux qui servoit dans les troupes avec distinction, & qui étoit brigadier de cavalerie, fut averti de se préparer. Etonné, mais toujours amoureux, il ne voulut point accepter sans la permission de madame de Mailly, qu'il aimoit encore mieux que son ambassade : il alla lui en offrir l'hommage, & lui dit qu'il ne partiroit pas sans ses ordres, & qu'il l'aimeroit toujours. Madame de Mailly, qui

aimoit déjà le roi avec paſſion, reçut ce ſacrifice en plaiſantant. *Vous partez donc, monſieur de Puyſieux?* lui dit-elle, *bon voyage.* Puyſieux déſolé alla promener ſon chagrin à Florence, à Rome & dans toute l'Italie.

Malgré cette réſerve dans madame de Mailly, le peuple murmuroit des amours du roi, & ne le fêta pas avec ſon enthouſiaſme accoutumé, lorſqu'il vint à Paris, après la déclaration de la faveur accordée à la comteſſe de Mailly. On ſavoit que Louis XV, outre ſes amours pour cette dame, marquoit à madame la ducheſſe la jeune beaucoup plus d'amitié qu'un roi n'en témoigne ordinairement à une princeſſe; il alloit la voir à Chantilly en allant à Compiegne, en revenant à Verſailles, & il affectoit de multiplier les voyages pour elle. Il lui fit préſent d'une magnifique aigrette de diamans, de la valeur de cent mille livres, en Décembre 1736, ce qui fit ouvrir les yeux à pluſieurs courtiſans. Louis XV n'avoit voulu lui donner d'abord que ſon portrait enrichi de diamans; mais la vieille ducheſſe, belle-mere, trouva que le roi étoit trop beau, ſa bru trop jeune, & demanda l'aigrette au lieu du portrait; afin que le don eût un air moins galant, & qu'elle pût le partager avec elle. On ſoupçonna encore que le roi avoit eu en même-tems pluſieurs autres

intrigues. Elles allerent au point qu'il fut obligé de garder longtems sa chambre, le mois de Février 1738, sous prétexte de rhume, tandis que tout Paris étoit instruit que sa maladie étoit bien différente. On en badinoit, même assez hautement, & M. le duc pressoit le roi de faire appeler des médecins & des chirurgiens que le roi refusa, parce que cette publicité occuperoit trop, disoit-il, les curieux de ses nouvelles. Alors Courtanvaux, (depuis maréchal d'Estrées) qui avoit conservé sa liberté singulière de tout dire au roi, prit la parole & dit hautement : « *Mais, sire, cela n'empêchera pas que tout Paris* » *n'ait beaucoup parlé. On a dit publiquement que* » *les chirurgiens étoient nécessaires à votre majesté* » *plutôt que les médecins consultans* ». M. le duc témoignoit combien cette réponse étoit vive ; mais le roi qui aimoit Courtanvaux, lui répondit : *Je suis accoutumé depuis longtems à m'entendre dire par Courtanvaux tout ce qu'il pense.* Ainsi le roi passa dans peu de tems d'une extrême réserve avec les femmes à un grand libertinage. Ce libertinage ne coûtoit rien encore à l'Etat.

CHAPITRE IX.

Caractere de Madame de Mailly, avant & après la déclaration des faveurs du roi. Ambition de sa sœur, pensionnaire dans l'abbaye de Port-Royal. Madame de Mailly l'appelle près d'elle. Elle plaît à Louis XV. Elle est déclarée seconde maîtresse en 1739. Elle est mariée au marquis de Vintimille, &c.

LE cardinal de Fleury & sa cabale ne s'étoient pas trompés dans le choix d'une maîtresse avouée. Depuis 1732, jusqu'en 1735, madame de Mailly avoit vécu à la cour sans imprudence & sans vanité, laissant ignorer à toute la France qu'elle possédoit le cœur du roi.

Depuis qu'elle avoit été déclarée, (en 1735); elle vivoit à la cour avec la même modestie, sans se mêler des affaires d'État, sans demander aucune grâce. Elle étoit aimée & respectée des dames de la cour, & même de celles qui soupiroient après la faveur du roi, & qui desiroient en secret occuper sa place. Une personne y aspiroit en 1739, dans l'abbaye de Port-Royal, & c'étoit mademoiselle de Nesle, sœur de madame de Mailly,

à qui, depuis, on fit épouser M. de Vintimille, pour voiler les amours du roi, & rendre un reste d'hommage à une vertu si scandaleusement outragée.

Du fond de son couvent, mademoiselle de Nesle, simple pensionnaire, âgée de 24 ans, avoit formé le plan de dominer en France, de plaire au roi, de le subjuguer, de supplanter sa sœur, de chasser Fleury, tous les ministres prépondérans, & de gouverner les affaires de l'Etat. Elle savoit qu'elle étoit laide, & que le roi aimoit la beauté & les grâces; mais elle avoit un génie élevé, une imagination créatrice, un caractere hardi & décidé. Elle avoit même dit à une chanoinesse de ses intimes amies, nommée madame de Dray : *J'écrirai lettres sur lettres à ma sœur Mailly; elle est bonne: elle m'appellera près d'elle; je me ferai aimer du roi: je chasserai Fleury, & je gouvernerai la France.*

Ces prophéties, qui se réaliserent en partie, furent recueilles par une dame de la cour, qui vit en 1791, & de qui on les tient.

En racontant cette anecdote, c'est faire en peu de mots le portrait de mademoiselle de Nesle. Elle écrivoit lettres sur lettres à madame de Mailly, qui, ne voyant point dans sa sœur la fausseté qu'elle n'avoit pas elle-même, se laissa

toucher, l'appela près d'elle, & elle séduisit le roi, à qui, pour se laisser surprendre, il ne falloit qu'un caractere de cette sorte, pétulant, audacieux & spirituel. Madame de Mailly, qui adoroit Louis XV lui pardonna si bien cette infidélité imprévue, qu'elle offrit, la premiere, son appartement & son lit pour cacher aux yeux de toute la France ce que la vérité de l'histoire ordonne aujourd'hui de dévoiler. Louis XV s'amusa donc pendant plusieurs mois avec l'une & l'autre, & mademoiselle de Nesle fut si adroite & si heureuse, qu'elle obligea ce prince d'avouer à quelques courtisans de l'intérieur de la cour, qu'elle étoit aimée comme sa sœur. C'étoit le déclarer à toute la France.

Le 7 Juin 1739, fut l'époque de sa déclaration publique. Le soir, mademoiselle de Nesle soupa avec le roi, à la Muete, pour la premiere fois. Les complaisantes étoient mademoiselle de Charolois, mademoiselle de Clermont, madame d'Antin, la maréchal d'Estrées & madame de Mailly, qui furent nommées, peu de jours après *les plus hardies*. En effet, après cet exemple & ce premier pas on vit arriver d'autres complaisantes; savoir, madame de Chalais, madame de Taleyran: madame de Ségur, madame de Sassenage, madame de Sourches & madame de

Ruffec. L'histoire ne veut pas que leurs noms soient passés sous silence ; car nous verrons dans la suite madame de Luynes, plus vertueuse, refuser de suivre une troisieme sultane publiquement installée à Choisy.

On se tourna ensuite du côté des Noailles qui passoient pour avoir de l'ambition, & qu'on crut capables de consentir à un mariage pour cacher les amours du roi. Fleury les tenoit, tant qu'il pouvoit, loin de la faveur intime ; & l'on crut qu'ils voudroient y rentrer par cette porte. On imagina de gagner d'abord le comte de Noailles (aujourd'hui maréchal de Mouchy, 1791) : on voulut qu'il fît quelques démarches, qu'il montrât quelques desirs. Le vieux maréchal, qui s'en crut offensé, gronda, & tout projet fut rompu. Alors on parla de Vintimille, petit neveu de l'archevêque de Paris, qui vouloit être cardinal, & qui ouvrit de grands yeux aux deux cents mille livres que Louis XV offroit, avec l'expectative d'une place de dame du palais pour mademoiselle de Nesle, six mille livres de pension, un logement au château de Versailles, & autres avantages importans. A ces conditions le mariage fut accordé, & le vieux oncle, archevêque de Paris, les bénit dans son palais ; & comme Louis XV ne vouloit pas laisser au nouvel époux

madame de Vintimille, ni l'appeler elle-même le premier soir à Versailles ; que d'ailleurs l'archevêque ne trouvoit pas qu'il fût décent, à cause des dévots, de leur prêter son palais, Mademoiselle, princesse facile & de bon accommodement, eut la complaisance de prêter son appartement, pour que les deux époux eussent l'air de consommer le mariage qu'ils venoient de contracter. Les nouveaux mariés se rendirent donc avec elle & chez elle au château de Madrid, pour sauver les apparences, tandis que le roi vint souper à la Muete avec mademoiselle de Clermont, la duchesse Ruffec, les dames de Chalais & de Taleyran. Quand ils présumerent que le souper des noces étoit fini, le roi fit monter ces dames dans sa gondole, & alla trouver à Madrid les nouveaux mariés, qui alloient se mettre au lit. Plusieurs dames qui n'étoient pas présentées, madame du Luc, madame Nicolaï s'y trouverent ; & le roi joua à cavagnole : les mariés se disposerent à se retirer pour coucher dans le même lit ; le roi fit l'honneur à Vintimille de lui donner la chemise, ce qui est une des grandes faveurs des rois : on observa même que Louis XV la donna sans embarras comme sans jalousie, & que le lendemain on affecta de dire que le roi étoit revenu coucher à la Muete, laissant dormir ensemble les deux époux.

Mais d'autres assurerent que c'étoit Vintimille lui-même qui, laissant au roi sa place à Madrid, avoit pris le lit de la Muette. La maréchal d'Estrées, invitée à la noce, s'en apperçut, s'en crut offensée, s'enfuit ce soir-là même à Bagatelle, de même que madame de Ruffec..... On ne peut taire ces anecdotes dans ces mémoires : elles sont la leçon des princes & des rois qui doivent au peuple le bon exemple. Ils reconnoîtront que leur conduite la plus secrette est observée ; qu'on en conserve la mémoire dans des écrits, & que leur réputation est bien mal placée dans les mains des courtisans qui ne les environnent que pour obtenir des grâces aux dépens du peuple. Tant que la source en est intarissable, les rois sont des dieux ; mais lorsque la source tarit, le mécontentement se manifeste, & les princes ne sont plus que des hommes dont on aime à dévoiler les foiblesses, & même les turpitudes.

Le lendemain des noces, madame de Vintimille fit sa toilette à Madrid, où Louis XV assista pendant toute sa durée. L'après-dîner, Mademoiselle présenta au roi, à la Muete, madame de Vintimille, la belle-mere. Toute cette famille, l'archevêque lui-même, s'efforçoient de cacher la conduite du roi ; & plus ils faisoient d'efforts, plus le public se persuadoit que Vintimille

timille étoit de tous les époux le plus complaisant. Madame de Mailly, idolâtre du roi, & persuadée que tout étoit caché aux regards du public, pardonnoit à son amant ces désagréables infidélités. Sa bonté pour lui alloit jusqu'au point de recevoir chez elle madame de Vintimille sa rivale. Elles furent inséparables dès ce moment, & madame de Mailly s'en laissa gouverner.

Le dimanche, 5 Octobre 1739, la reine eut la douleur cruelle de se voir présenter madame de Vintimille, par mademoiselle, dans son cabinet; où elle vit tout-à-la-fois la nouvelle favorite, l'ancienne, madame de Mazarin, madame de Flavacourt, & madame de la Tournelle. Elle fut obligée de recevoir avec grâce toutes ces dames ensemble. A la fin ces images, odieuses à la vertu conjugale, l'affecterent si fort, qu'on se quitta avec froideur. Le mari Vintimille avoit seul une bonne volonté: il étoit des petits soupers & de toutes les chasses. Les chevaux du roi étoient les siens: le vieux marquis du Luc profita même de la faveur de sa bru; car n'ayant jamais monté dans les carrosses du roi, quoique, par sa naissance, il fût appelé à cette grâce, il saisit ce moment pour y monter. Le roi le reçut avec distinction; & désormais le pere, le mari, sa femme & sa sœur allerent tous ensemble à la

chasse dans des caléches, & souperent dans les petits cabinets. Il faut que la faveur soit, à la cour de France, quelque chose de bien glorieux & de bien attrayant, puisqu'elle efface l'ignominie qui fait rougir les plus petits bourgeois de nos provinces : mais en voici la raison. L'éclat de la royauté éclipsant celui de la vertu aux yeux des courtisans, ils se persuadent qu'on ne doit avoir ni honte ni pudeur à la cour.

Quelque tems après, il fallut aller au secours du vieux marquis de Nesle, dérangé dans ses affaires. Le roi nomma des commissaires pour les terminer. Déjà, depuis longtems, on lui avoit donné 24 mille livres de pensions; car les 200 mille livres de rentes qu'il avoit, étoient saisies par ses créanciers depuis treize ans. Mais soit que M. de Nesle fût mécontent, ou qu'il eût injurié Maboul, un des commissaires que le roi lui avoit donnés pour arranger ses affaires, & que d'ailleurs il parlât trop aisément des affaires du tems, & sur-tout de ses filles, le roi l'exila à Evreux, comme Louis XIV avoit envoyé M. de Montespan au fond d'une province.

Cependant la société du roi, libre, galante, sans préjugés, n'avoit pour se livrer à tous les plaisirs, que des châteaux fréquentés & observés de tout le monde. Comme ces aimables libertins

vouloient cacher leurs orgies, on acheta Choisy, dont la belle vue & la forêt voisine (de Sennat) plaisoient au roi, qui se passionnoit pour Mde de Vintimille, & affectoit d'aller à Choisy, quand madame de Mailly, qu'il abandonnoit déjà, étoit de service chez la reine, à Versailles. Le premier jour de l'an 1740, madame de Vintimille fut la seule femme à qui le roi donna des étrennes.

Malgré ces fêtes & les dépenses qu'elles occasionnoient, le roi étoit cependant encore très-réservé; & on sut que, pendant l'année 1739, il n'avoit reçu que 55 mille livres d'extraordinaire. Ses deux maîtresses n'avoient aucune avidité, quoiqu'elles n'eussent eu au partage de leurs biens que 7500 liv. de rentes. Mde de Mailly, comme une autre la Valliere, n'aimoit que la personne, dans Louis XV qui lui échappoit déjà, tandis que madame de Vintimille, plus semblable à madame de Montespan, n'aimoit que l'empire, la gloire & le crédit, sans ambitionner absolument les richesses. Elle étoit plus jeune, plus intrigante, plus spirituelle que madame de Mailly : mais elle n'avoit pas une plus belle figure. Elle avoit des caprices & des inégalités dans l'esprit, & savoit affecter à propos toutes sortes de caractere. Elle avoit l'ambition de dominer, & commençoit d'abord par étudier dans tous les sens la personne

qu'elle vouloit mettre dans sa dépendance. Peu-à-peu elle établissoit son empire; mais toujours insensiblement, & finissoit par régner en souveraine. Elle disoit que les princes de la maison de Bourbon sont craintifs de leur naturel, élevés dans la timidité, & qu'il fallut se comporter avec eux en conséquence, & s'en faire craindre; & la pensionnaire du couvent fit si bien avec Louis XV, que ce prince ne s'aperçut point qu'elle étoit laide, qu'elle avoit un cou d'une longueur démesurée, & que sa démarche étoit celle d'un grenadier. Sa taille étoit longue, grosse & sans rien d'agréable. Sa sueur ou sa transpiration avoient une odeur fétide: mais elle étoit tout génie; & son ambition fut si active & si énergique, qu'elle réussit à se faire aimer du roi, par ces agaceries, qui étoient si fort du goût de Louis XV. Elle s'en fit adorer, & peu-à-peu elle le conduisit jusqu'à se le soumettre en entier. On s'aperçut alors qu'elle avoit fait de tels progrès sur son esprit, qu'elle pourroit un jour, comme elle s'en étoit vantée, gouverner le roi, les ministres, la France & l'Europe toute entiere. Le marquis de Flavacourt & Vintimille s'entretenant un jour de la passion du roi, du caractere impérieux de madame de Vintimille, de l'âge avancé de madame de Mailly, de la laideur de l'une & de

l'ame, de la foibleſſe & du mauvais goût du roi, terminoient leurs propos, en diſant que cette liaiſon ne pouvoit être durable. L'appartement étoit ſitué préciſément au-deſſus d'une chambre où étoit alors le roi qui, entendant ces propos, avançoit la tête profondément dans la cheminée pour n'en rien perdre.

Au lieu de s'impatienter ſur ces diſcours humilians le roi pouvoit facilement entendre le vrai & le juſte que les princes ne peuvent connoître que dans des occaſions de cette ſorte ; mais ſoit que la vérité l'offenſât, ſoit qu'il voulût profiter de cette occaſion pour tenir dans la crainte deux ſeigneurs qu'il ne pouvoit punir ouvertement ſans bleſſer les bienſéances, le roi s'enfonçant davantage dans le tuyau de la cheminée, qui laiſſoit parvenir des ſons ſi déſagréables & ſi peu accoutumés, rompit la converſation en prononçant ces paroles redoutables qui déconcerterent Vintimille & Flavacourt !

TE TAIRAS-TU ? L'ENTENDS-TU

Fleury déſolé de voir le roi ainſi gouv madame de Vintimille, & ſe *livrer*, diſoit-il, *à deux gouvernantes*, avoit bien ſenti la néceſſité d'une favorite, & facilité le choix de madame de

30329

Mailly : mais il redoutoit le caractere de madame de Vintimille, & trouvant que les amours du roi étoient en même-tems un adultere & un inceste, résolut de les traverser. Madame de Vintimille, vindicative comme une femme, fiere comme la maîtresse d'un souverain, entreprenante de son naturel, se vengeoit en lui prêtant des ridicules, & en se préparant à le faire chasser. Certain abbé Brissard, précepteur des neveux du cardinal de Fleury, & depuis son homme de confiance, spirituel, avare, vendant le plus de graces qu'il pouvoit, & à qui on ne trouva, après sa mort, que dix-huit cent mille francs dans des sacs qui tapissoient une chambre, résolut pour ne pas être lui-même déplacé par la disgrace imminente du cardinal, de perdre madame de Vintimille. L'occasion de ses couches qui approchoient, lui parut favorable pour la faire empoisonner.

CHAPITRE X.

Mort & portrait du duc de la Trémoille, premier gentilhomme de la chambre du roi. Anecdotes antérieures à la nomination du duc de Fleury à cette charge. Cabales à la cour. Intrigues du cardinal de Fleury & des deux favorites. Le cardinal de Fleury se retire pour bouder à Issy selon son usage. Alarmes des deux sœurs.

LE duc de la Trémoille étant mort de la petite vérole, il fallut donner la charge de premier gentilhomme qu'il laissoit vacante.

La Trémoille & son épouse qui s'idolâtroient malgré quelques amours de passage, s'étoient promis de se séparer, s'ils étoient attaqués de la petite vérole qui faisoit des ravages à Paris, & qu'ils n'avoient pas eue ni l'un ni l'autre. Madame de la Tremoille, qui la prit la premiere sans le savoir, fut servie par son mari, qui ne voulut pas qu'elle le fût par d'autres mains. Madame de la Trémoille en guérit, & son mari en mourut pour lui avoir rendu les services d'une garde; mais il en fut si admiré de tout Paris & de l'Europe entiere, que des femmes voulurent ériger un

temple à l'honneur de l'hymen, avec cette épitaphe :

CI GÎT L'AMOUR, MARTYR DE L'HYMEN.

La Trémoille*, âgé de vingt-quatre ans, laiſſoit une fille, & un fils âgé de quatre, pour lequel les trois gentilshommes de la chambre, les dûcs de Mortemart, de Geſvres & d'Aumont, demanderent la quatrieme charge que le pere laiſſoit en vacance.

Madame de Mailly & madame de Vintimille ſollicitoient pour le duc de Luxembourg. Chatillon demandoit auſſi la charge, mais le cardinal qui la vouloit pour ſon neveu, ſe retira à Iſſy, ſelon ſon uſage, pour l'obtenir plus ſûrement ; &, dès ce moment, la cour ſe trouva diviſée en trois factions.

Pour écarter le duc de Luxembourg, Fleury dit au roi que ſes amis le preſſoient extrêmement de demander la charge en faveur de ſon neveu ; mais qu'il étoit ſi comblé de biens, qu'il ne penſoit aucunement à faire cette demande, ſuppliant, au contraire, ſa majeſté de ſonger au jeune la Trémoille. Le roi, pour lui ôter l'idée de penſer à ſon neveu, lui répondoit qu'il avoit bien ſongé à ſon neveu, mais qu'il avoit ſenti que cette faveur lui feroit beaucoup d'ennemis à la cour, & qu'il n'y penſoit pas.

Le cardinal, ſtupéfait & peu accoutumé à ces réponſes, ne vouloit pas demander la charge; il ne vouloit pas non plus la refuſer abſolument; cependant il brûloit d'envie de la procurer à ſon neveu. Dans cette perplexité, & ſans nommer le duc de Luxembourg, il lui donnoit toujours l'excluſion dans les lettres qu'il écrivoit au roi, ajoutant que, ſi tout autre obtenoit cette place, & l'emportoit ſur le jeune la Trémoille, à la mere duquel il l'avoit comme promiſe, il prioit ſa majeſté de lui accorder ſon congé, devenant inutile, dès ce moment, au bien de ſon ſervice. Il ajoutoit, en même-tems, que ſa ſanté avoit beſoin de repos; mais le roi, alors dominé par ſes maîtreſſes, plutôt que par le précepteur, voyant bien ce que vouloit le cardinal, s'abandonna à ſon humeur mélancolique accoutumée, & il lui échappa de dire : *je croyois que le cardinal m'étoit attaché; mais il l'eſt beaucoup à ſon crédit.*

Madame de Mailly & madame de Vintimille parloient toujours ouvertement pour Luxembourg, & madame de la Trémoille pouſſoit des cris en faveur de ſon enfant. Le roi incertain, tourmenté par les cabales de ſon miniſtre, de ſes deux maîtreſſes, des princes du ſang qui favoriſoient Luxembourg, peu ſatisfait que le cardinal voulût diſpoſer de la place la plus intime, étoit toujours

décidé à favoriser madame de Mailly. Il répondit au cardinal retiré à Issy, qu'il seroit au désespoir d'exiger de lui un travail qui pût porter quelque préjudice à son repos, ajoutant que si sa santé demandoit qu'il se retirât, il lui en donnoit la permission. La lettre qui portoit cette détermination, ne partit pas : elle fut laissée sur la cheminée de madame de Mailly, qui fit appeler sa sœur Vintimille pour se consulter dans ce moment critique.

Madame de Vintimille étoit, depuis quelques jours, détachée du parti du duc de Luxembourg. Le cardinal, pour qui rien n'étoit secret, lui avoit fait observer, par la voie d'une troisieme personne, à quel danger elle s'exposoit avec sa sœur, si on le poussoit à bout. Madame de Vintimille, qui sentit qu'elle pouvoit être renvoyée, n'étant pas encore sûre du roi. De concert avec d'Argenson, elle avoit déjà tenté de faire chasser Fleury & de lui substituer un évêque, parce que, depuis l'abbé Dubois, on croyoit qu'il falloit des ecclésiastiques dans les affaires. Elle sentit donc qu'il s'agissoit d'un coup de partie, & parla en ces termes à madame de Mailly : *Nous n'avons pas un moment à perdre : il faut que vous écriviez au roi sur le champ, pour lui demander avec instance de nommer M. de Fleury. Nous pourrions peut-être l'emporter sur le cardinal : mais si le cardinal*

vouloit ſe venger, nous ſerions peut-être renvoyées. Il fut réſolu que madame de Mailly coucheroit, ce ſoir-là, avec le roi, pour l'engager à nommer le duc de Fleury, neveu du cardinal.

Le roi trouvoit alors plaiſant d'alterner dans la pratique de ſes plaiſirs, & d'appeler ſucceſſivement l'une & l'autre de ſes bien aimées. Tantôt il adouciſſoit l'humeur chagrine de madame de Mailly, en l'abandonnant à ſes réflexions & à ſes beſoins; tantôt il ſe brouilloit pour des momens avec madame de Vintimille, quand elle prenoit ſur lui un trop grand empire. Il paſſoit ainſi ſon tems à les gouverner l'une par l'autre, faiſant rivaliſer leur caractere; comme ſes miniſtres oppoſoient les pairs au parlement, & le parlement au clergé, pour gouverner le royaume de France. Les miniſtres qui ont uſurpé les droits des peuples, & les rois qui ſont devenus les inſtrumens paſſifs de leurs favorites & de leurs viſirs, ne peuvent avoir d'autres manieres.

Madame de Mailly, interdite quand il s'agiſſoit d'affaires, ou qu'il falloit demander des graces ou des emplois, dominée par ſa ſœur Vintimille, & ayant déjà conſenti d'être l'inſtrument de ſon ambition, obligée de faire pour elle auprès du roi les avances délicates & dont les ſuccès étoient dangereux ou incertains, ſe trouva encore plus

embarraſſée quand il fallut ſacrifier Luxembourg au neveu de Fleury : elle n'oſoit donc parler de cette affaire. Le roi qui voyoit cet embarras, & qui obſervoit les princes du ſang dans l'émotion, ſon miniſtre cantonné, retranché à Iſſy, & grondant du fond de ſon ſéminaire, par des lettres équivoques, étoit auſſi embarraſſé que les deux ſœurs. Il l'étoit autant que Fleury lui-même, & ne dormoit pas. Ce ſoir-là il couchoit avec madame de Mailly, qui, ſeule, s'étoit abandonnée au ſommeil, la tête coëffée comme pendant le jour, & ornée de tous ſes diamans, ſelon ſon uſage. Le roi l'éveilla & lui fit part du trouble de ſon eſprit, depuis qu'il avoit ſigné la lettre qui conſentoit à la retraite du cardinal ; mais la lettre n'étoit pas encore envoyée : elle étoit toujours ſur la cheminée de la chambre de ſa favorite. Louis XV, qui en négocioit la ſuppreſſion avec elle, lui rappeloit les ſervices paſſés de ſon miniſtre, & les beſoins de l'Etat. Madame de Mailly, miſe à ſon aiſe, avouoit que Fleury étoit en effet un bon miniſtre, & que le roi étoit bien le maître d'anéantir la lettre qui renfermoit le conſentement de ſa retraite. Le roi ſatisfait ſe leve, brûle la lettre adreſſée au cardinal, ſe recouche en paix à côté de madame de Mailly, & déclare, le lendemain, au duc de Fleury, qu'il étoit l'un

des gentilshommes de sa chambre, avec un brevet de retenue de quatre cens mille livres.

Le plus fin de tous, fut encore le vieux cardinal pour en diminuer l'obligation. Il travailloit avec Orry, lorsque son neveu entroit en lui racontant quelle grace le roi venoit de lui accorder, & en lui remettant la lettre du roi. Le cardinal fit le surpris, se fit répéter la nouvelle, ajoutant à chaque fois que cela ne pouvoit être. *Je vous défends*, lui dit-il, *d'en rien dire que je n'aie vu le roi & fait révoquer l'ordre.* Le duc de Fleury répliqua qu'il avoit déjà remercié le roi publiquement. *Eh bien*, ajouta le cardinal, *me voilà donc compromis avec tous les princes*, & il alla dire, sur le champ, au dauphin & à madame, qu'il avoit fait tous ses efforts auprès du roi pour favoriser le fils de la Tremoille, portant par-tout l'extérieur d'un homme consterné; ce qui fit plaisanter madame Adélaïde, qui avoit déjà des réparties heureuses, & qui dit à madame de Tallard: « *Vous dites, madame, qu'il faut faire des com-* » *plimens à M. le cardinal: il devroit donc être* » *bien aisé, & cependant voyez comme il est fâché.* Fleury alla aussi chez la reine, qui lui fit un petit compliment à sa maniere. Environnée de beaucoup de monde à sa toilette, elle ordonna qu'on passât; & Fleury, essoufflé, seul & assis,

lui dit : *Madame, le plus grand des malheurs m'est arrivé.....* La princesse, avec sa froideur accoutumée, quand le cardinal lui faisoit quelque compliment peu sincere, l'arrêta, & lui dit plaisamment : *Je ne vois rien, monsieur, de si affligeant pour vous dans cette nouvelle*, & parla d'autres choses. Enfin, le cardinal écrivit à madame de la Trémoille que le roi avoit nommé, *à son insçu*, le duc de Fleury, son neveu, & qu'il s'y seroit opposé, s'il en avoit été prévenu, étant très-éloigné de traverser les vues de madame de la Trémoille.

Telle est l'histoire de l'élévation de la maison de Fleury à la cour de France; elle n'a rien coûté de plus à l'État, le cardinal qui n'avoit aucune ambition désordonnée pour sa famille, ne lui ayant accordé que des graces ordinaires lorsqu'il pouvoit la rendre puissante & millionnaire. Toute cette famille étoit composée d'honnêtes gens; leur nom étoit *Rosset*, leur titre *Pérignan*. Par reconnoissance pour le cardinal, ils prirent celui de *Fleury*; & quoiqu'ils ne se fussent pas distingués dans la noblesse, avant le ministere de leur oncle, la douceur de leur caractere, leur modération, & les services du ministre firent pardonner leur fortune. Nous n'avons trouvé ni vers, ni chansons contre eux; ils firent leur chemin & s'éleverent sans mot dire, & sans éclat, comme

leur oncle. Du grade de capitaine dans le régiment de la marine, le marquis de Fleury passa à celui de colonel du régiment d'Angoumois en 1731. Le marquis de Perignan fut reçu chevalier de l'ordre quatre ans après. En 1736, il avoit été créé duc & pair de France, & fut nommé gouverneur de Lorraine en 1737. La duchesse de Fleury, qui vit en 1792, fut agréée dame du palais en 1740; & en 1741, le duc de Fleury, comme nous venons de le dire, fut nommé premier gentilhomme de la chambre. Le cardinal de Fleury est le seul des ministres très-puissans, qui n'aient pas sacrifié l'Etat à l'ambition de se créer une famille. Nous verrons au contraire, des favoris & des ministres devenus des sangsues populaires. Un historien fidele dévoue ceux-ci à l'infamie, & fait remarquer les autres. Nous sommes assez vrais sur les défauts du cardinal pour ne pas remarquer aussi son caractere & ses vertus.

CHAPITRE XII.

Le cardinal de Fleury & Madame de Vintimille, reſpectivement jaloux, s'obſervent ſoigneuſement. Naiſſance de M. de Vintimille. Mort de la mere. Déſolation du roi. Il eſt long-tems tourmenté par ſon image. Son caractere ſombre. Intrigues de la cour pour lui donner d'autres maîtreſſes. Le roi s'en tient à Madame de Mailly. Il ſe retire avec elle dans les petits appartemens. Portrait de Meuſe, ſon confident & ſon favori. Remords religieux du roi. Anecdotes de ſa vie privée dans les petits appartemens. Jalouſie de la cour & propos contre Meuſe. Jalouſie de Maurepas. Anecdotes dans cette circonſtance.

MADAME de Vintimille, piquée du triomphe ſecret du cardinal dans l'élévation de ſon neveu, ſouffroit impatiemment le joug d'un prélat qui faiſoit l'important, & qui ſembloit exiger de la reconnoiſſance parce qu'il ne l'avoit pas renvoyée. Impatiente, hautaine & diſſimulée, elle cabaloit ſourdement pour rendre le miniſtre Fleury déſagréable à Louis XV, & qui l'obſervoit ſilen-

cieuſement;

tieusement, sembloit attendre de ses couches une mort prochaine, ou peut-être même le coup de précaution préparé par celui qui craignoit de perdre avec le cardinal toute son influence, si le ministre devoit succomber aux coups que lui portoit secretement madame de Vintimille. La favorite & le cardinal se craignoient & s'observoient ainsi l'un l'autre depuis la faveur accordée au duc de Fleury, au mois de Juin 1741.

Le 8 Août suivant, le roi laissa à Choisy madame de Mailly & toutes les femmes qui l'accompagnoient auprès de madame de Vintimille, grosse de huit mois, & malade d'une fievre continue avec des redoublemens. Elle fut saignée deux fois, & quoiqu'il eût été établi l'usage singulier que les maris ne pouvoient venir à Choisy quand il y alloit avec leurs femmes, Grammont, Coigny, d'Ayen (maréchal de France en 1791) & les deux Meuse resterent à Choisy. Luxembourg & Richelieu y retournerent, & le roi y mena ensuite la maréchal d'Estrées & madame de Ruffec. On conserve ici les noms de ces seigneurs & de ces dames, parce qu'il est nécessaire de noter ceux de la cour qui avoient une pareille complaisance dans le caractere.

Malgré cette maladie, l'amour du roi augmentoit chaque jour. Celle de la reine l'avoit éloi-

gné & séparé d'elle; mais celle de madame de Vintimille sembloit le rendre plus amoureux. Il lui donna un cuisinier pour la premiere fois, la veille des couches à Versailles, & resta chez elle jusqu'à deux heures du matin. A neuf heures elle accoucha d'un beau & gros garçon que le roi prit dans ses bras, qu'il posa ensuite sur un coussin de velours cramoisi, le touchant avec complaisance, & le considérant avec attention, & comme pour chercher des traits qui devoient lui être agréables. Il admira long-tems cet enfant, qui vit en Janvier 1791, & lui donna le nom de *Louis*, que ses camarades de collège changerent dans la suite, en l'appelant le *demi-Louis*, surnom qui lui resta.

Le roi étoit si émerveillé de sa naissance, qu'il voulut, ce jour-là, dîner dans la chambre même de madame de Vintimille, avec les ducs d'Ayen, de Villeroi, & avec Meuse. Il y reçut l'archevêque de Paris qui venoit rendre visite à la nouvelle accouchée, & qui obligea le pere putatif & le grand-pere à y venir. Mais la présence du roi ne put empêcher l'éclat de rire que fit partir le vieux marquis, quand, l'après-diner, il appela l'enfant *mon beau petit fils*.

Quoique madame de Vintimille fût accouchée heureusement, après une heure de souffrance,

qu'elle fût entierement rétablie, elle se trouva le Septembre 1741, dans une situation terrible qui obligea le roi de mander Silva de Paris & Sénac médecin de St. Cyr. La malade effrayée des douleurs atroces qu'elle souffroit dans les entrailles, demanda un confesseur, qui fut longtems renfermé avec elle. Elle mourut, presque subitement, sans autre sacrement, & son confesseur, chargé de commissions, qu'on crut sans doute fort importantes, tomba mort en entrant chez madame de Mailly pour s'en acquitter. Ces coups inopinés frapperent tellement Louis XV, qu'il fut obligé de se coucher à demi-mort, & de se faire dire la messe dans sa chambre. Dans sa désolation extrême, le comte de Noailles (vivant en 1791) fut le seul qui pénétra jusqu'à lui: la reine qui desiroit ardemment de venir le consoler, ne put obtenir cette grace, & madame de Mailly, aussi frappée que le roi, alla se jeter dans le lit de la maréchale d'Estrées.

On laissa en place le corps de madame de Vintimille; car le roi vouloit qu'on fît son portrait. On l'ouvrit aussi par son ordre; parce qu'on disoit hautement qu'elle étoit morte empoisonnée. On trouva un caillot de sang dans le cerveau, qui ne parut être pourtant que l'effet d'une

veine dilatée. On ne dit point ce qu'on trouva dans le reste du corps, qu'on fit recoudre aussitôt, & d'où s'étoit manifestée l'infection la plus extraordinaire; enfin on commit la faute de la déposer dans une remise, où elle fut quelque tems abandonnée indécemment à la risée des passans. C'étoit l'effet de la grande préoccupation qu'avoit occasionnée sa mort, de la terreur du roi & de la cour, & de l'usage indécent & ridicule de sortir précipitamment ceux qui meurent dans les châteaux de nos rois, comme si la mort devoit saisir le vivant. S'il y a une étiquette digne de nos rois, c'est celle que prescrivent la décence & la nature : & l'une & l'autre répugnent à ces transports inhumains.

Le roi n'avoit jamais paru aussi affecté qu'il le fut à cette occasion. Madame de Mailly, qui avoit le cœur naturellement sensible, alla souvent pleurer sur le tombeau de sa sœur, la recommandant à Dieu, toute seule, dans l'église, & avec de grands cris. Le roi refusa long-tems de prendre part aux nouvelles du tems, & ne parla aux seigneurs de la cour que pour faire l'éloge de sa favorite. Il se fit apporter ses cassettes, il retira ses billets doux (& il y en avoit plus de mille), voulut lire tous ses papiers, & se plut à dire qu'elle n'étoit pas méchante comme on l'avoit dit.

Dès ce jour-là deux partis puissans qui aspiroient à dominer sur l'esprit du roi, dont madame de Vintimille s'étoit absolument emparée, se formerent visiblement à Versailles : on appela le premier *le parti de Noailles*, qui tenoit auprès du roi par le pere, les deux fils (qui vivent l'un & l'autre en 1791) & madame la comtesse de Toulouse, & auprès de la reine par les dames de Villars & d'Armagnac. Ce parti soutenoit madame de Mailly, à laquelle le roi paroissoit ne témoigner qu'un simple attachement.

Bachelier premier valet-de chambre étoit, à la tête de l'autre parti. Ce Bachelier, qui avoit de l'empire sur le roi qu'il avoit élevé, pour ainsi dire, dès l'enfance, vouloit lui donner de petites filles, & cet avis étoit soutenu par toute la chambre : mais Louis XV, qui avoit adoré madame de Vintimille, qui l'avoit plus aimée qu'aucune autre femme, & qui, après elle, ne devoit jamais plus aimer, avec le même feu, aucune de ses favorites, frappé comme de la foudre par la mort inopinée, & sans sacremens, de madame de Vintimille, ne tenoit plus que le langage de la piété. L'idée affreuse d'un empoisonnement le tourmentoit sans cesse. Craignant de voler à d'autres amours, il persista dans son attachement pour madame de Mailly; il résolut de lui don-

ner au-dessus de lui un appartement secret, & conserva à l'extérieur la plus grande décence pour n'attirer sur elle aucune jalousie, ni aucun regard dangereux. Voici quelques anecdotes relatives à sa vie privée depuis la mort de madame de Vintimille.

Un soir soupant avec elle & avec Meuse, il demanda à celui-ci s'il ne seroit pas satisfait de recevoir un joli appartement. *Je le recevrai avec reconnoissance*, répondit Meuse.... *Vous en aurez un*, ajouta le roi, *au-dessus de ma petite galerie*, & Meuse se confondit en remercîmens, se voyant logé aussi près des petits cabinets.

Fort bien, dit le roi; *mais je vous en fermerai la communication : vous n'aurez qu'une petite antichambre, une seconde antichambre pour y manger; une jolie chambre à coucher, un cabinet, un office, une cuisine, une garde-robe de commodité & une garde-robe pour coucher : mais vous n'y coucherez pas*. Meuse comprit à ces paroles de quoi il s'agissoit.

Le roi ajouta ensuite : *Je vous donnerai une clef de votre appartement pour en ouvrir la porte apparente. Vous appellerez chez vous & vous donnerez à dîner à Coigny & à Luxembourg, à leur retour de l'armée; & il faudra que vous dîniez chez vous ordinairement. Que voulez-vous pour votre dîner?*

Meuse avoua qu'il aimoit la bonne chere, & demanda chaque jour, un bon potage, une pièce de bœuf, deux entrées, un rôti & deux entremets. *Eh bien vous aurez tout cela*, répartit le roi. *Mais combien faut-il que je vous fasse toucher, car vous me donnerez souvent à dîner & surtout à souper?* Meuse craignoit de dire trop peu, *aidez-moi donc*, dit-il à madame de Mailly, & il demanda quinze cents livres par mois. Le roi qui craignoit toujours les plaintes du cardinal, ne trouva pas que ce fût trop peu, pour la nouvelle maison, dont le valet-de-chambre de madame de Mailly, qui étoit connu & aimé du roi, fut maître d'hôtel Madame de Mailly, passoit la journée dans l'appartement où le roi n'étoit servi que par un officier de la bouche & un du gobelet, avec beaucoup de tristesse; car, depuis la mort de madame de Vintimille, les amusemens des petits cabinets étoient troublés par des réflexions fréquentes & profondes: le roi, alors ne parloit que de religion, & quand il n'étoit plus dévot dans ses propos, sa vie étoit tourmentée par des réflexions qui accabloient madame de Mailly & Meuse commun confident. Le roi lui dit un jour avec le plus grand sang-froid: *Je ne suis pas fâché de souffrir de mon rhumatisme, & si vous en saviez la raison, vous ne la désapprouveriez pas. Je*

ſouffre en expiation de mes péchés : & cependant il couchoit avec madame de Mailly la nuit ſuivante. Rien n'étoit donc ſi triſte, ni ſi ſauvage, que ces petits ſoupers, quand les repentirs du roi le tourmentoient. Depuis la mort de madame de Vintimille, jamais il n'y faiſoit gras les jours prohibés.

Une autre fois ſe trouvant malade, & réduit le ſoir à ſouper de lait, il perſiſta le matin, à faire maigre un jour d'abſtinence, diſant : *Il ne faut pas commettre des péchés de tous les côtés.* Il avoit fréquenté les ſacremens pluſieurs fois l'année, & fait ſes Pâques régulierement juſqu'à la publicité de ſes amours avec madame de Vintimille. Peu-à-peu il s'en éloigna, & ſe diſpenſa dans la ſuite de ce devoir de chrétiens, même aux fêtes de Pâques; ce qui engageoit le dauphin, pour éviter les comparaiſons populaires, à faire les ſiennes un jour ouvrier, & de grand matin, à la paroiſſe.

Madame de Mailly répandit long-têms des larmes ſinceres ſur la mort de ſa ſœur, & tâcha d'adoucir la douleur du roi qui voulut prendre un ſoin particulier de l'enfant. Les autres dames que le roi honoroit de ſes attentions, ou qui avoient eu des liaiſons plus particulieres avec lui, ſoulageoient ſa douleur, occupoient & amuſoient ſon eſprit toujours ſombre. Madame la comteſſe

de Touloufe, mademoifelle de Charolois employoient toutes les ressources de l'esprit pour distraire ses momens d'ennui & de désœuvrement. Elles étoient quelquefois appelées aux parties: elles contribuoient à augmenter les plaisirs du monarque; elles alloient même à Choisy pour être des parties de chasse. La cour s'y permettoit un exercice & des divertissemens bien plus bruyans qu'à Versailles, (où l'étiquette étoit encore scrupuleusement observée;) ce qui rompoit l'ancienne & ennuyeuse monotonie de la cour. Mais le roi étoit toujours si rêveur depuis la mort de madame de Vintimille, que le dernier jour de l'année 1741, parlant des cérémonies d'un enterrement dont il aimoit à s'entretenir avec madame de Mailly, l'un & l'autre s'attendrirent à table. Madame de Mailly versa des larmes, & le roi lui-méme, pour ne pas pleurer, comme un enfant, se leva sur-le-champ.

C'étoit le combat de la nature contre la religion; une lutte entre les principes de l'éleve du cardinal de Fleury, & le prince qui alloit être corrompu par ses courtisans.

Meuse avoit beau distraire le monarque, il avoit été élevé dans cette crainte qu'il ne pouvoit point ne pas manifester. Les ouvrages de la philosophie moderne, qui depuis ce tems-là, donnerent

aux esprits un autre caractere, n'existoient pas; & le roi n'avoit pas reçu une éducation favorable au changement inopiné que ces ouvrages firent dans toutes les opinions.

Les courtisans éloignés de ces entretiens intimes & secrets, contribuoient aussi à augmenter l'humeur mélancolique de Louis XV. Jaloux des faveurs du roi, & blâmant la complaisance singuliere de Meuse, ils disoient de lui que ses fonctions, auprès du roi, n'étoient point convenables à un homme de son rang, & tournoient en ridicule sa contrainte & son assiduité. Meuse qui le sentoit & qui étoit lieutenant-général, demandoit avec empressement d'être envoyé à l'armée; mais le roi qui l'avoit formé à ce genre de vie, éludoit en lui promettant de le faire servir l'année suivante.

Après un an d'attente & de contrainte, Meuse demandant au roi de tenir la parole qu'il lui avoit donnée, le roi avouoit qu'il avoit promis de l'employer; mais il ajoutoit qu'il avoit changé d'avis, & qu'il ne vouloit plus qu'il le quittât. Meuse, triste & rêveur insistoit, & le roi répliquoit: « Meuse, « vous n'êtes plus jeune, vous vous portez mal: « voulez-vous être maréchal de France? vous « le serez.... Ne puis-je pas vous faire duc « & pair? chevalier des ordres? tenez-vous donc

« tranquille, & ne soyez point aussi affligé que « vous le paroissez ». Toutes ces paroles étoient conservées & écrites.

Désolé par les courtisans, contraint chez le roi, détesté du cardinal de Fleury; poursuivi par la jalousie de Maurepas, l'ennemi déclaré des maîtresses & de tout ce qui servoit les plaisirs du roi, Meuse n'avoit pas fini de souffrir; & madame de Mailly, racontant à la comtesse de Toulouse, une partie de cette conversation du roi en présence de la Froulaye, qui la rapporta à Maurepas, celui-ci, malin, facétieux, spirituel & grand conteur d'anecdotes, la répandit à Versailles & à Paris, & dévoila à ses intimes amis toutes les complaisances du courtisan. Le cardinal qui savoit tout, reprochoit au roi d'avilir les premieres dignités de l'Etat en les destinant pour récompenser des ministres de ses plaisirs. Le roi s'en plaignit à Meuse & à madame de Mailly, qui se répandoit en invectives contre Maurepas. Mais le roi, qui avoit besoin des facéties de son ministre pour se distraire, & de la complaisance de Meuse pour couler le tems des petits cabinets, répondoit: « Je sais qu'on peut » reprocher de la légéreté à Maurepas sur plusieurs choses »; & il en cita des traits: mais il ajouta, « que sa légéreté n'alloit pas jusqu'aux » choses essentielles. Maurepas, dit-il, fait des choses

« de cette nature, dont personne n'a jamais été » instruit: je le sais comme lui, & jamais per- » sonne n'en saura rien...... Mais cela est-il « bien extraordinaire, répartit madame de Mailly? « s'il n'étoit pas secret sur des objets de cette na- « ture, il seroit donc fou. » Toutes ces paroles étoient conservées, quoique prononcées dans des têtes-à-têtes fort secrets, & l'auteur de ces mémoires les a tirés mot-à-mot des correspondances de ce tems-là.

Ainsi se passerent les années 1739, 1740 & 1741 dans l'intérieur des petits appartemens. Ces terreurs paniques diminuerent peu-à-peu; mais jamais les craintes religieuses ne quitterent entierement le feu roi... son éducation pusillanime, les horreurs de la mort de madame de Vintimille en étoient les sources; & croira-t-on bien qu'avant ses amours pour cette derniere dame, le roi attaché à la seule comtesse de Mailly se levoit de nuit, faisoit à genoux des actes de contrition, & se recouchoit avec elle? Madame de Mailly convertie, l'a avoué à un de ses parens de qui on tient l'anecdote; elle a avoüé encore à un autre militaire distingué de sa famille, qui vit en 1791, honoré de la nation par ses vertus & son mérite, l'anecdote du roi couché avec cette favorite & que nous avons racontée ci-devant.

CHAPITRE XII.

Fleury exile Madame de Prie à Courbepine. Fin tragique de cette femme. Exil de M. le Duc.

MADAME DE PRIE avoit un caractere démoniaque, une figure angélique. Elle étoit séduisante, & sous les plus beaux dehors, elle cachoit un caractere noir & habile à la trahison. Elle se mêloit de toutes les affaires honnêtes & malhonnêtes qui pouvoient lui procurer de l'argent, & agissoit secretement dans un commerce de bled accaparé qui prépara sa disgrace, celle de M. le duc & la fameuse disette, qui résulta de ses spéculations. Elle vendoit les graces, les dignités, les charges & les emplois, & devint en peu de tems l'objet de la haine & du mépris de la France. Fleury, ancien évêque de Fréjus, qui brûloit d'une ambition secrete de devenir premier ministre, & qui gouvernoit déjà le génie de Louis XV, se préparoit depuis long-tems à chasser M. le duc. Il étoit sur-tout jaloux de distribuer les faveurs à ses créatures, & se voyoit avec déplaisir contrarié par madame de Prie.

Il avoit d'abord obligé M. le duc à ne donner les emplois qu'en sa présence devant le roi, pour y avoir de l'influence; & M. le duc & madame de Prie, fatigués de cette subjection, essayant de s'en délivrer en employant la reine depuis peu arrivée en France, hâterent leur disgrace. La reine qui eut le malheur de se laisser entraîner à cette intrigue, ne réussit pas; l'affaire manquée fut la source de toutes ses peines pendant le ministere de Fleury.

On sait que M. le duc fut exilé à Chantilli. Quant à madame de Prie, rien n'égala sa fureur lorsqu'elle en apprit la nouvelle. Elle étoit alors au cercle de la reine, jouant avec beaucoup de gaieté au clavecin, mais elle se permit les transports d'une furie. On la vit courir vers la reine, & lui reprochant de n'avoir ni prévu ni empêché la catastrophe, elle lui dit insolemment : *Souffrirez-vous bien, madame, que M. le duc, à qui vous devez la couronne de France, éprouve la disgrace qui vient de lui arriver? partez dès ce moment, madame, allez demander au roi, & à genoux s'il est nécessaire, le retour de ce prince à qui vous avez comme à moi la plus grande des obligations. Souvenez-vous que nous vous avons fait reine; voici l'occasion d'en témoigner une juste reconnoissance.* La reine, interdite, ti-

mide & embarrassée, alla balbutier quelques paroles inutiles au roi. Le résultat fut un ordre fort sec, d'exécuter ceux de l'évêque de Fréjus, comme ceux du roi lui même; & un torrent de larmes inutiles fut la suite de ces ordres de Louis XV.

Madame de Prie en attendant, fut arrêtée par un officier des gardes-du-corps, qui la conduisit dans sa terre de Courbépine, en Normandie près Bernay, d'où elle écrivit à ses amis & à M. le duc, des lettres qui paroissoient avoir un ton d'assurance & de fermeté.

Après un an de solitude & d'intrigues épistolaires, elle desira obtenir la permission d'aller aux eaux de Forges, où devoient se trouver bien des gens de la cour: elle avoit imaginé d'y tenter par des intrigues, son retour à la cour, & la rentrée de M. le duc dans les bonnes graces du roi; c'est-à-dire, une contre-révolution. Le cardinal de Fleury, ferme dans sa place, ne crut pas devoir lui refuser cet adoucissement; mais les entreprises séduisantes de madame de Prie furent inutiles, ses graces furent dédaignées des seigneurs de la cour qui prenoient les eaux de Forges. Elle revint à Courbépine la douleur & le désespoir dans le cœur.

Elle s'étoit déjà attachée à un gentilhomme

de la province nommé Brevedent, homme d'esprit, & d'un naturel amoureux, qu'elle avoit assujetti à ses ordres en lui faisant espérer toutes les faveurs de l'amour. Brevedent qui soupiroit depuis long-tems, augmentoit chaque jour d'assiduités & de soins, jusqu'à se tenir comme un valet, dans son antichambre. Un matin madame de Prie sonna plus tard qu'à l'ordinaire, & Brevedent, qui attendoit dans l'antichambre fort patiemment, parut devant madame de Prie pour exécuter ses ordres : *J'ai passé une bien mauvaise nuit*, lui dit-elle. *J'ai besoin de repos; laissez-moi seule, mais donnez-moi cette petite fiole;* Madame de Prie, avec assurance, la prend, avale ce qu'elle contenoit, & remettant la bouteille : *tenez Brevedent*, lui dit-elle, *jetez au feu cette phiole, je lui dois le bonheur dont je vais jouir éternellement, celui d'être affranchie des chagrins de ce monde.* Brevedent consterné, reconnoît qu'elle avoit avalé du poison, & se jetant à genoux, il la supplie de prendre des remedes. *Non*, réplique madame de Prie, *ce n'est point sans réflexions que j'ai pris le parti d'abréger mes jours. Laissez-moi seule, je vais me comporter d'une maniere convenable.* Et ajoutant l'hypocrisie au suicide, elle fait appeler le curé, se confesse, reçoit avec tranquillité les sacremens qu'elle profanoit,

&

& dont elle se moquoit avec ses domestiques affidés & avec Brevedent, qui étoit sans religion comme elle.

Madame de Prie souffrit pendant trois jours des douleurs étranges. Le poison n'ayant pas opéré l'effet qu'il devoit produire, elle heurloit avec une telle force qu'on l'entendoit à une distance de 300 toises. D'horribles convulsions précéderent sa mort. Ainsi périt misérablement en 1728, madame de Prie, la plus méchante & plus fausse des femmes. C'est du duc de Bouillon & de Brevedent, qu'on a été instruit de ces anecdotes.

CHAPITRE XIII.

Principes du Cardinal de Fleury pendant son ministere, relativement aux princes & aux grands de l'État.

LE cardinal de Fleury ayant assujetti le roi à ses principes, & soumis la reine à son despotisme, subjuguoit pareillement les princes du sang. Il savoit qu'ils sont les ennemis naturels des premiers ministres, & que le faste, les titres, & les prétentions des cardinaux réveillent aisément leur an-

cienne rivalité avec les princes. Il connoissoit les querelles des Condés avec Mazarin pendant la minorité de Louis XIV, & crut devoir leur abandonner tout l'éclat extérieur de leur rang, se réservant uniquement la toute-puissance. Du fond de sa cellule d'Issy, il gouvernoit paisiblement avec ses maximes le royaume de France, évitant par une rare modestie, de réveiller contre lui la jalousie des grands plus passionnés pour leurs prétentions, leurs titres, leurs honneurs les plus futiles, que pour l'exercice réel de la puissance.

La maniere dont le cardinal avoit supplanté le prince de Condé, premier ministre, étoit conforme à son caractere plein de réserve & fécond en petites ruses. Ils ne cessoient l'un & l'autre de s'observer réciproquement, & sembloient n'attendre que le moment favorable de se perdre. On a vu que Fleury le trouva le premier, & qu'il s'en servit avec adresse pour précipiter M. le duc qu'il retint aussi long-tems qu'il put à Chantilly.

Le duc d'Orléans, fils du régent, rival de M. le duc, premier ministre, ayant appris cet exil, n'avoit pu d'abord contenir sa joie. Ravi de le voir éloigné de la cour & des affaires, souffrant difficilement que le premier prince du sang & le

fils d'un régent de France fût subordonné en quelque sorte à un prince de Condé, parce qu'il se trouvoit par hasard, premier ministre, il étoit accouru à Versailles au premier bruit de sa disgrâce, dans l'intention de demander au roi le ministere par le canal de Fleury, comme M. le duc l'avoit obtenu en apprenant la mort du régent. Le prélat plus adroit, empêcha le duc d'Orléans de voir le roi, en entamant avec ce prince une longue conversation; & le résultat des débats du cardinal & du duc d'Orléans, fut que Louis XV ne pouvoit nommer encore un des princes de son sang premier ministre. Le cardinal de Fleury vouloit réduire le duc d'Orléans & les princes au pied où ils étoient sous Louis XIV. Pour conserver la paix dans l'État, il fit entendre à ce prince qu'il devoit être content d'assister au conseil, ce qui étoit une très-grande faveur, disoit-il, vu les principes que se proposoit le roi dans le gouvernement de ses États. C'est ainsi que Fleury éloigna en un instant, deux princes du sang, de toute autorité.

Le duc d'Orléans ne se sentit point vaincu. Le 31 Mars 1731, le roi ayant dit à son coucher que Chauvelin, garde-des-sceaux & ministre des affaires étrangeres, partageroit sa confiance avec le cardinal de Fleury, le duc d'Orléans qui

aspiroit toujours au ministere, & qui voyoit un second personnage s'élever à côté de Fleury, partit pour Paris, d'où il écrivit au roi contre le cardinal, contre Chauvelin, & sur-tout contre leur administration, demandant la démission de sa place au conseil. Fleury n'osa lutter, dans ce moment, contre un prince aussi impétueux; & prévint, par des négociations astucieuses, des troubles qui pouvoient agiter la France. Il alla donc le voir au Palais-royal pour le faire revênir à la cour : une bonne intelligence parut de nouveau régner entr'eux. Le duc d'Orléans lui rendit sa visite à Issy, & quinze jours après il rentra au conseil. On lui avoit fait entendre que le roi ne pouvoit renvoyer le cardinal qui gouvernoit si bien les affaires de France, & qui avoit élevé le roi; mais qu'après sa mort qui n'étoit pas éloignée, à cause de son grand âge, le roi pourroit lui accorder sa confiance. Le cardinal & le prince ne cesserent après cette réponse, de s'observer en se détestant. L'un étoit jansénnste, & l'autre persécutoit à toute outrance, par l'exil & les lettres-de-cachet, ce parti de l'opposition. Le duc d'Orléans, impatient de gouverner, se permettoit contre Fleury, par des mouvemens imprévus, des coups de hardiesse, des élans d'un caractere peu mesuré; & le cardinal, en homme patient & rusé dans ses

manieres, se vengeoit de loin & tranquillement par des manœuvres subtiles, douces & obliques. Le duc, pour le perdre, apporta un jour un morceau de pain noir au conseil, le tira de sa poche, & dans un moment où il peignoit la détresse du peuple, il montra ce pain au roi, & dit en sa présence que le peuple mouroit de faim. Fleury lui répliqua que son discours & son action étoient l'ouvrage d'un mécontent qui voyoit tout en noir. Le prince se leve sur le champ, & dit au roi qu'il rentreroit au conseil quand il plairoit à sa majesté de l'y rappeler; il sortit & se retira; ensuite à Sainte-Genevieve, où il s'occupoit des peres de l'église, de la grâce efficace, de la suffisante, du libre arbitre & de l'écriture sainte. Il écrivoit des volumes si énormes sur ces grands objets, & il en eut la tête si dérangée, qu'oubliant ses habitudes avec ce bas monde, il perdit tout le fil des affaires de France. Sortant quelquefois de l'abbaye pour des devoirs les plus nécessaires, les événemens depuis long-tems connus de tout l'univers, lui étoient absolument étrangers. Il alla voir le roi en 1743, & lui fit des demandes si bizarres, qu'on les citoit comme des plaisanteries. Il parloit des morts comme s'ils étoient vivans, & des ministres comme s'ils étoient encore en place.

Ne perdons pas de vue le duc d'Orléans, sans parler d'un trait qui concerne son éducation. L'abbé Mongault l'avoit élevé dans les principes d'une probité strićte & d'une religion si sévére, au milieu des débordemens du Palais-Royal, que ses premieres impressions se renouvellerent à S. Genevieve. On peut caractériser par un fait unique, cet abbé Mongault, en rapportant le tour qu'il joua au cardinal Dubois. Ce ministre avoit l'insolence d'exiger que le duc de Chartes, en sa qualité de colonel-général d'infanterie, vînt travailler sous lui, plutôt que sous le duc d'Orléans, régent; & voulut engager Mongault à préparer son éleve à cette condescendance. L'abbé, ferme dans ses devoirs, répondit qu'il ne pourroit jamais proposer au premier prince du sang de descendre de son rang. Malgré la répartie, Dubois qui n'étoit parvenu à son rang si élevé, que par des bassesses, crut que Mongault seroit ébloui par une grande somme; il le rappela, & lui dit: *Mongault, le roi sait que vous êtes obéré; voilà trente-mille livres qu'il vous donne en récompense de votre mérite, & pour vous aider à travailler.* Mongault les prit, & le pria de le présenter au roi pour le remercier de ce don qu'il accepta sans faire semblant de pénétrer les vues de Dubois. Celui-ci stupéfait de voir un personnage aussi sévere & si dif-

férent de tous ceux avec qui il traitoit, prit le parti de taire l'anecdote : en sorte que Mongault eut les trente-mille francs ; & fut présenté au roi, sans se déshonorer. Revenons à nos princes du sang.

Condé exilé, & le duc d'Orléans enseveli tout vivant dans l'abbaye de Sainte Genevieve ; il restoit, parmi les princes redoutables à Fleury, le jeune Conti, qui, en 1740, étoit déjà en âge de s'en faire craindre. Ce prince, dont on a pu, ci-devant, reconnoître le caractere dans sa jeunesse orageuse, étoit décidé, vif, souvent emporté, & se moquoit secretement avec ses amis de la foiblesse du cardinal ; mais c'est à cela que se bornoient tous ses efforts contre lui, quoique le cardinal l'éloignât perpétuellement de toute confiance, de toute familiarité avec le roi, & même de tous services dans les armées.

Conti, qui brûloit du desir de se distinguer dans cette partie, avoit averti madame de Mailly en 1742, qu'il partiroit tôt ou tard, sans mot dire, puisqu'on lui refusoit de l'emploi. Il partit effectivement en poste avec son capitaine des gardes & deux domestiques pour aller joindre le maréchal de Maillebois qui commandoit nos troupes. Le roi, qui en fut sur le champ instruit, dit à Breteuil d'envoyer un courier à Maillebois,

avec l'ordre de mettre aux arrêts le prince de Conti, dès le moment de son arrivée. Vainement madame la princesse de Conti, sa mere, alla le lendemain chez le cardinal, & ensuite à la cour pour donner avis de ce départ inopiné. Le cardinal se plaignit d'un avertissement aussi inutile & aussi tardif : « Je n'ai pu vous avertir plutôt, lui » répondit la princesse, il falloit bien laisser à » mon fils le tems de gagner du chemin pour ne » point être arrêté par vos ordres ». Elle ajouta qu'elle avoit beaucoup approuvé le projet de son fils, qu'elle étoit désespérée de n'en pouvoir faire autant, & finit en disant qu'elle alloit se jeter aux pieds du roi pour lui demander *pardon & grace.* Madame la princesse de Conti alla dire la même chose à la reine, partit pour Choisy & dit à madame de Mailly & à Meuse, qu'elle alloit attendre le roi chez la concierge pour le surprendre. Le roi étant arrivé de la chasse, elle fut introduite dans le cabinet du roi avec mademoiselle de la Roche-sur-Yon, & mademoiselle de Conti, par madame de Mailly. *Je viens demander pardon à votre majesté, pour mon fils.* Le roi répondit d'un air froid : *il a fait une grande sottise.* — *Cela est vrai, sire,* répondit la mere du prince, *c'est pour cela que je viens supplier votre majesté de lui faire grace. J'ai envoyé mes ordres à Maillebois*, ré-

pondit le roi. — *Cependant, sire*, ajouta mademoiselle de la Roche-sur-Yon, *le prince de Conti a beaucoup montré de zele. — Il en a en effet beaucoup*, répliqua le roi. Madame la princesse de Conti qui ne put en savoir davantage, alla trouver la favorite, & lui dit, comme en confidence, que les princes du sang lui auroient une grande obligation si elle vouloit obtenir du roi la révocation d'une peine que le zèle du prince de Conti ne sembloit pas avoir méritée. Madame de Mailly eut beau faire entendre *la volonté déja connue du roi*, la princesse répliqua que si son fils avoit péché, c'étoit par un excès de zèle qui méritoit sa grace. Tous les princes parlerent très-haut en sa faveur. Le cardinal de Fleury ne craignoit rien davantage que leur union, & sur-tout leurs remontrances, si le prince de Conti étoit puni; car ils menaçoient d'en faire tous ensemble, & de partir comme lui pour l'armée. Le roi écrivit à tous, leur défendant de le faire sans ses ordres, & leur annonçant qu'il avoit déjà envoyé celui de punir le prince de Conti. Les princes, sensibles à ce châtiment, crierent davantage, & le dévot de Sainte-Genevieve, qui haissoit toujours le cardinal, eut le courage d'écrire que si le roi pouvoit refuser le service aux princes de son sang, sa majesté ne pourroit, sans se livrer au mépris de

toute l'Europe, les condamner à l'inaction, quand ils demandoient de servir comme volontaires. A la veille d'un grand orage, le timide cardinal changea de plan, résolut de ne plus s'opposer ouvertement au départ des princes; & madame la princesse de Conti envoya à Versailles le jeune comte de la Marche (aujourd'hui M. le prince de Conti en 1791,) priant le cardinal de le présenter au roi. On avoit appris par cœur à cet enfant les paroles qu'il devoit prononcer. *Je vous supplie, sire, de pardonner à mon papa*, dit-il avec grace; le roi lui répondit : *il faudra bien vous accorder ce que vous demandez*; & il l'embrassa. En attendant, le prince de Conti étoit arrivé à l'armée avant le courier qui portoit à Maillebois l'ordre de le mettre aux arrêts jusqu'à nouvel ordre. Le roi borna le tems à huit jours par un courier nouveau, & après ces huit jours Conti put servir comme volontaire. On sait combien il montra de génie & de courage en 1744; c'est ce que redoutoit le cardinal.

Les princes du sang exilés par Fleury, ou éloignés des places de confiance, des affaires d'Etat, du commandement des armées, ne cessoient de témoigner de tems en tems, quoiqu'avec foiblesse, leur juste ressentiment contre le ministre. Fleury, qui, habile dans les négociations, les adou-

cissoit adroitement ; & tout le monde s'apercevoit que les princes & le ministre se craignoient réciproquement.

CHAPITRE XIV.

Portrait des personnages illustres par leur caractere ou leurs talens éloignés des affaires par le cardinal de Fleury.

LE roi assujetti, la reine humiliée & dépendante, les princes écartés du gouvernement, il restoit encore au cardinal de Fleury à éloigner des affaires tout ce qui avoit du génie.

Tel étoit Rouillé du Coudray, ancien directeur des finances qui avoit rétabli l'ordre dans son département à la mort de Louis XIV, & qui s'étoit retiré avec peu de fortune, lorsque Dubois, Law & d'Argenson, préparoient, par le systême, le malheur de la France. Rouillé aimoit le vin & les femmes comme dans ce tems-là, & disoit, avec sa liberté ordinaire, qu'un jour les financiers perdroient l'Etat. Facétieux de son naturel, libre dans ses propos, hardi dans ses réparties, fier & plein de causticité, Noailles lui dit un jour, en travaillant avec lui : « *M. Rouillé, comment gou-*

» *vernez-vous le vin de Champagne ? J'en bois*
» *volontiers*, dit Rouillé, *mais cela ne va ja-*
» *mais jusqu'au pot de vin* ». L'anecdote fut répandue, & on remarqua que si Noailles reprochoit à Rouillé ses défauts personnels, Rouillé lui reprochoit des marchés nuisibles à l'Etat. Rouillé étoit, au contraire, d'une délicatesse extrême à ce sujet. Une compagnie de traitans ayant un jour proposé un projet d'impôts, lui présenta la liste des associés à l'entreprise, laissant beaucoup de noms en blanc. Rouillé, qui haïssoit les traitans, & qui avoit eu pour objet d'anéantir leur compagnie, considérant tous ces blancs, leur en demanda l'explication. Ceux-ci, après un moment d'embarras affecté, lui firent comprendre que s'il vouloit établir l'impôt, il pourroit remplir ces blancs des noms de ses parens ou de ses protégés ; mais Rouillé, avec son ton ordinaire quand il travailloit avec les gens de finance, leur répliqua : « mais si je partage avec vous, comment » pourrai-je vous faire pendre » ?

Rouillé, qui avoit formé un projet pour remettre les finances en ordre, vouloit commencer ce grand travail par la réforme des financiers, & disoit que la source du mal étoit dans la recette. Le cardinal de Fleury, qui étoit dans l'opinion contraire, ne vouloit pas qu'on troublât les rapi-

nes des fermiers-généraux qu'il appeloit toujours *les colonnes de l'Etat*, & se contentoit de modérer la dépense. Cette contrariété de vues du cardinal & de l'ancien directeur-général, éloigna celui-ci de toutes les affaires.

D'autres raisons retenoient aussi la confiance de Fleury. La philosophie nouvelle étoit dans son crépuscule, & des sociétés peu connues encore du public, commençoient à sonder les mysteres de la religion. Rouillé, secret partisan des opinions nouvelles, disoit familierement à ses amis « que la religion catholique étoit trop » sujette à des contestations pour affermir sa » croyance », & persista si fortement dans ses opinions, qu'il éluda, au lit de la mort, l'édification que sa famille desiroit de lui.

Toute sa vie il avoit détesté les caracteres douteux & les dévots. Du vivant même de Louis XIV, Rouillé en place, avoit blâmé les fausses maximes du gouvernement. Les Italiens qui avoient joué madame de Maintenon dans la comédie intitulée la *Fausse-Prude*, firent un portrait si ressemblant de la favorite, qu'elle s'y reconnut & les fit chasser du royaume. A la mort de Louis XIV, Rouillé obtint du régent qu'ils seroient rappelés, qu'ils pourroient jouer la *Fausse-Prude*, & il les protégea contre les partisans de la vieille cour, qui,

par les obſtacles qu'ils apportoient encore aux représentations, dévoiloient davantage au public ce que la cour vouloit cacher aux yeux de toute la France. Tel fut le caractere du premier adminiſtrateur de ſon tems, dont Fleury redoutoit l'énergie, la hardieſſe & cet inflexible caractere qui ne ſe démentit pas juſqu'à la mort. Sentant qu'elle approchoit, Rouillé fit éloigner ſes gens, leur ordonna de fermer les rideaux pour qu'on ne fût pas témoin, diſoit-il, des convulſions d'un agonifant; anecdote qui lui eſt commune avec pluſieurs mourans facétieux. Il laiſſa un fils & une fille mariée à Machault, & un petit-fils, lieutenant-général des armées du roi en 1791, qui a hérité du ton de véracité & de la droiture de ſon ayeul, & qui a marié ſon fils à la fille du premier préſident d'Aligre, une de ſes filles au comte de Choiſeul-d'Aillecourt, & l'autre au comte d'Etampes-Laferté-Imbault.

Le maréchal de Noailles qui avoit approfondi le cardinal, & qui voyoit que l'indévotion étoit ſouvent un prétexte pour éloigner du roi ceux qui n'avoient pas les apparences extérieures du chriſtianiſme, étoit tombé, depuis pluſieurs années, dans une ſi grande dévotion que ſes ennemis aſſuroient qu'il diſoit la meſſe. Le duc de Saint-Simon, ennemi ouvert du maréchal de Noailles,

l'a peint d'une maniere trop noire dans les mémoires de son tems, & l'abbé Millot, dans un ouvrage commandé par la famille, en a fait un trop grand personnage. Duclos qui a trop suivi le duc de Saint-Simon, & peut-être aussi ses préventions personnelles, en dit également trop de mal dans ses mémoires historiques que nous venons de découvrir, & qui ont échappé à la rapacité des ministres, destructeurs des plus beaux monumens de l'histoire de France; tandis que les académiciens établis pour louer tous les grands indistinctement, n'ont pu montrer celui des Noailles au naturel.

Mais aujourd'hui que les historiens jouissent en France de toute liberté; aujourd'hui que la puissance & la vanité des grands ont pris leur niveau, on parlera des Noailles, des favoris de Louis XV & de tous les grands, avec la liberté convenable, sans les louer ni les craindre, & redoutant également de manquer à ce qui leur est dû de blâme ou de louange.

Eloigné par Fleury de la confiance du roi pour les affaires de gouvernement, le maréchal de Noailles les étudioit en silence & avec zele. Il savoit beaucoup de choses, & ses ennemis ou ses jaloux lui disputoient la profondeur, parce qu'il y avoit dans son esprit un ton léger de plai-

ſanterie & de badinage. Il étoit cependant capable de former de nouveaux plans, de conduire des projets; & parce qu'ils avoient la plupart de la nouveauté, on lui attribuoit un eſprit de ſyſtême, genre de mérite que Law avoit avili en France. L'ambition étoit de toutes ſes qualités la dominante; mais ſon ambition étoit douce, modérée par la ſoupleſſe & par la facilité à prendre toutes ſortes de formes pour l'accompliſſement de ſes deſſeins.

Sa mere, la vieille maréchale de Noailles, née Bournonville, étoit plus redoutable à Fleury, qui la ménageoit & qui craignoit ſon ton & ſon caractere décidé. Agée de quatre-vingt-dix ans, elle paſſoit aux yeux des bons obſervateurs pour la femme la plus habile de ſon tems. Toujours occupée de l'établiſſement de ſa maiſon & de l'augmentation de ſa fortune, elle n'avoit pas oublié le grand principe qu'elle avoit inſpiré à ſes enfans, *que dans les différens individus de la maiſon de Noailles, tous ne devoient pas s'attacher à un ſeul parti; mais que chacun devoit s'avancer par divers moyens, & choiſir, ſelon ſon caractere, des factions oppoſées pour ſe ſervir reſpectivement, ou prévenir les fâcheuſes affaires.* Elle diſoit dans l'intimité de ſa ſociété, que le confeſſeur & la maîtreſſe lui avoient toujours ſervi également,

que

que le premier étoit toujours le moteur du prince dévot, la seconde du prince libertin, & qu'il falloit prendre, par la voie de la crainte, les princes indifférens sur la piété & l'amour, pour en obtenir quelque chose : que si ses enfans ne tenoient pas cette conduite, ils ne s'avanceroient jamais, & que s'ils s'avançoient ils ne se maintiendroient pas. Elle avoit eu neuf filles, douze fils, & avoit placé tous ces enfans avec de si grands avantages, qu'ils possédoient les premiers emplois de l'Etat. Lorsque dans son âge extrême on la félicitoit du bonheur de laisser une pépiniere d'hommes illustres, on lui parloit des alliances de sa maison qui tenoit à tout ce qu'il y avoit de grand dans le royaume ; on lui disoit qu'elle étoit la mere des douze tributs d'Israël, & que *sa race se multiplieroit comme les étoiles du firmament & le sable de la mer*, en empruntant le langage figuré de l'écriture, parce qu'elle étoit dévote ; enfin lorsqu'on lui faisoit l'énumération des charges de chacun de ses gendres ou de ses enfans, & des héritages qu'elle avoit accumulés sur sa tête, il sortoit de sa poitrine un soupir très-profond suivi de ces paroles : *& que diriez-vous donc si vous saviez quels bons coups j'ai manqués ?*

C'étoit le caractere décidé de cette femme, que Fleury redoutoit encore plus que la famille en-

tiere. Secret & réservé, il eût été aisément déconcerté de la véracité d'une dévote que la capitale respectoit à cause de ses grandes qualités, & qui étoit connue pour les bons mots dont elle frappoit les cardinaux & les évêques. Elle les avoit souvent mortifiés suivant les principes des jansénistes, qu'elle avoit embrassés ouvertement. Ayant vu Fleury fort petit avant sa fortune, elle n'avoit point fléchi son ton, ni changé de maniere à son égard, depuis qu'il étoit devenu premier ministre. Considérée, respectée même sous le cardinal de Noailles, elle avoit conservé son autorité dans les sociétés, & déconcerta une fois l'archevêque de Paris. Vintimille qui vouloit au commencement se distinguer par un gouvernement févere, & tourmenter de pauvres religieuses jansénistes qui n'entendoient pas plus que lui les questions du libre arbitre & de la grace. Vintimille vouloit être cardinal, &, pour plaire à Rome, tantôt il fermoit leurs chapelles, comme si le public pouvoit être privé du service de l'église, parce que des religieuses ne croyoient pas à la bulle du pape; tantôt il les punissoit en leur faisant ôter leur clocher, ou la croix de leur porte. Ces facéties jésuitiques animerent tellement la vieille maréchale de Noailles qui protégeoit ces religieuses, qu'elle alla un jour chez Vintimille, & commença la con-

versation sur le ton de la plaisanterie. Plus elle badinoit, plus Vintimille redoubloit de gravité & de ménagement, parlant des ordres connus qu'il avoit déjà donnés comme s'ils étoient irrévocables. *Beau, monseigneur*, s'écria la maréchale, *ces ordres-là ne sont pas de vous, mais bien d'Artaud, votre secrétaire. Qu'il s'avise de les exécuter, s'il en a le courage!*

C'étoit donc l'influence de cette femme que Fleury redoutoit, s'il laissoit rentrer son fils dans les affaires; aussi depuis que le cardinal eut dans les mains les affaires de l'Etat, en 1726 jusqu'en 1735, Noailles, qui avoit administré les finances avec distinction à la mort de Louis XIV, de concert avec Rouillé, n'eut pas le moindre crédit à la cour de France. Il n'eut pas même celui d'obtenir une petite pension pour sa fille madame d'Armagnac, & ne fut consulté pour aucune affaire. Il fut fait maréchal de France en 1734, parce qu'il ne pouvoit être oublié; & on ne lui donna le commandement qu'en le subordonnant à d'Asfeld, qui fut créé avec lui maréchal de France. Des récompenses même ordinaires, lui furent refusées fort séchement en 1742, & lorsque Belille, Ségur, eurent échoué en Allemagne dans toutes leurs entreprises, le roi lui donna le commandement de l'armée de Flandres, de son propre mouvement;

en, voici les circonstances. Le 24 Août, il lui demanda s'il alloit à Saint Germain : le maréchal lui répondit qu'il étoit à ses ordres. *Il faudra que vous voyagiez*, reprit le roi : & le maréchal lui répliqua en plaisantant : *c'est beaucoup faire pour un homme de mon âge.*

Le soir le roi fit encore appeler le maréchal, & lui dit, après le débotté dans sa garde-robe, qu'il lui destinoit le commandement de Flandres. *Est-ce vous, sire*, dit le maréchal, *qui le voulez? C'est moi-même*, ajouta le roi. Noailles alors lui représenta le désagrément & la difficulté des circonstances, l'éloignement des troupes du roi, la supériorité de celles d'Angleterre, de l'Autriche & d'Hanovre, la conduite de Coigny, qui avoit déjà refusé le Commandement, & qui avoit voulu faire des conditions, comme d'être fait duc, parce que Broglie & Belille l'avoient été dans de pareilles circonstances. Le roi insista, & Noailles accéléra son départ ; mais sans conditions & dans les plus tristes circonstances. Ce fut le premier témoignage important de confiance que le maréchal reçut de Louis XV, pendant le ministere de Fleury : il ne fut ministre qu'à la mort du cardinal.

Le duc de Saint-Simon, conseiller au conseil de régence, ambassadeur en Espagne, homme de

génie, mais d'un génie trop remuant, & d'un caractere trop ardent & trop peu semblable à celui de Fleury, fut également éloigné de toute connoissance des affaires. Il s'en vengeoit dans ses terres en écrivant onze volumes *in-folio* de mémoires, où il peignoit à grands traits, souvent avec une indignation louable, & quelquefois aussi avec de trop fortes couleurs, les hommes célebres, & l'administration de son tems.

Massillon, à cause de sa réputation éclatante & de ses principes tranquilles au sujet des disputes des ecclésiastiques sur la bulle, & le cardinal de Polignac pour les mêmes raisons, étoient également éloignés des faveurs du cardinal ministre.

C'est par les mêms principes, & conduit par la même timidité que Fleury éloigna de la cour, Saumery, sous-gouverneur, & le vertueux abbé Vittement, sous-instituteur de Louis XV. Celui-ci peu connu mérite qu'on rapporte ici une anecdote de lui. Ces annales-ci sont le répertoire des actes de vertu, comme des actions criminelles des hommes célébres de notre tems.

Le jeune roi Louis XV s'étoit tellement attaché à cet abbé, que le régent, pour plaire au roi & récompenser Vittement qu'il avoit lui-même placé auprès de lui, apporta un jour à Louis XV la nomination toute prête d'une abbaye de quinze

mille livres en faveur de Vittement. Le roi, prévenu des moyens de surprendre agréablement son sous-précepteur, fut bien aise de récompenser celui à qui il étoit soumis, & se plut à réunir le régent, Villeroy, Fleuri & tous les officiers de l'éducation pour assister à cet acte de reconnoissance. Tout ce monde étant assemblé, Louis XV appela son instituteur du nom de son abbaye ; celui-ci, stupéfait, confondu, & se jetant aux pieds du roi, lui répondit qu'il étoit assez riche. *Vous en ferez des charités*, dit l'évêque de Fréjus, *prenez toujours.....* *Pourquoi*, répartit Vittement, *recevoir l'aumône pour la faire ? Un curé s'en acquittera mieux que moi ; il connoît les pauvres & je ne puis les connoître à la cour.* Dès ce moment Villeroy & Fleury prirent Vittement pour un hypocrite, & l'observerent soigneusement comme un personnage dont il falloit se défier. *Je n'ai pas dû laisser dans l'oubli*, dit un historien de ce siècle, *le nom d'un homme aussi vertueux ; je n'aurai pas assez d'anecdotes pareilles.*

Fleury, dans la suite, fit chasser de la cour l'abbé Alary, homme de mérite & l'un des sous-précepteurs du dauphin, à cause de ses liaisons avec la reine, & parce qu'il étoit accusé d'avoir des correspondances avec madame de Pello, épouse de notre ambassadeur à Copenhague. Il n'épargnoit

pas, à la vérité, dans ses dépêches, le cardinal de Fleury, & mandoit à cette dame tout ce qui se passoit en Pologne pendant l'élection de Stanislas. Ses lettres étoient lues du cardinal avant leur départ. La reine d'ailleurs se renfermant secrettement pour travailler avec Alary, & l'abbé envoyant au maréchal de Berwik la gazette manuscrite de Versailles chargée si souvent de faits contre le cardinal, celui-ci crut devoir alarmer d'abord l'instituteur en faisant répandre le bruit que l'abbé Gouet, fameux hypocrite du tems, étoit désigné pour le remplacer. Alary, inquiet, en parla au cardinal qui lui dit, *vous avez tort de craindre.* L'abbé s'aigrit, & le cardinal qui s'aigrit aussi, lui dit que si on le remplaçoit, ce seroit quand on seroit convaincu qu'il ne méritoit pas sa place, & ajoutant qu'il en étoit convaincu lui-même, puisqu'il en parloit de cette manière, il lui ordonna de la quitter & de sortir ses meubles dans vingt-quatre heures du château, pour éviter le désagrément de les voir jeter par la fenêtre.

Enfin, pour terminer le tableau des personnages qui avoient occasionné de l'ombrage au timide cardinal, nous parlerons de Coëtlogon, fait maréchal de France au lit de la mort, & du marquis de Torcy.

Coetlogon, déjà nommé par le public maréchal de France, avoit été oublié en 1724, par M. le duc; & ce prince, voulant réparer ses torts, parla de le faire chevalier de l'ordre. Coetlogon, qui ne se sentoit pas dédommagé, prit le cordon, & ne fit ni plainte ni remercimens.

On avoit encore dans ce tems-là de la religion & quelquefois de la piété. Coetlogon, entraîné par ces deux vertus, retiré au noviciat des jésuites, pensoit à d'autres vérités, & avoit oublié le monde. Fleury, devenu premier ministre, voulant disposer de la charge de vice-amiral, osa troubler la paix de Coetlogon dans sa retraite, en donnant sa charge au petit-fils du duc d'Antin; & offrant à Coetlogon la somme d'argent qu'il voudroit, & le bâton de maréchal de France.

Le solitaire étonné d'un tel discours, répondit au duc d'Antin & au comte de Toulouse qui étoient venus lui faire ces offres; *il me suffit, messieurs, d'avoir mérité le bâton. A l'égard de l'argent, je ne vends pas ce que je n'ai pas voulu acheter; je ne veux pas faire une telle injure à la marine de France.*

Coetlogon, avancé en âge, & à la veille du trépas, fit rougir Fleury de ne point l'avoir élevé à la dignité de maréchal de France. Quatre jours avant sa mort, Fleury lui envoya le

bâton, & lui fit annoncer cette faveur par son confesseur. Coetlogon mourant, lui répondit froidement : « *J'ai été autrefois très-sensible à cette* » *privation; je ne vois plus que le néant du monde;* » *ne me parlez plus que de Dieu* ».

Quant au marquis de Torcy, que tout le monde appeloit aux affaires étrangeres à cause de son rare génie, Fleury le tenoit dans l'éloignement pour son intérêt personnel. Rappelé d'Issy par le duc & par l'ordre du roi, l'abbé de Pomponne eut avec Fleury une longue conférence dans laquelle il le pressa fortement de se mettre à la tête des affaires. Le prélat lui objectoit dans ce moment la gravité des circonstances & les difficultés du succès, se disant peu propre aux affaires étrangères; l'abbé de Pomponne lui répliqua qu'il trouveroit de grands secours pour toutes les parties du gouvernement, & lui proposa le marquis de Torcy, dont il connoissoit la probité & les talens : « Je n'en ferai rien, répondit Fleury, M. de » Torcy se laisse gouverner par sa femme qui » ne m'aime pas, comme vous le savez, & d'ail» leurs je connois les Colbert, ils sont hauts; Torcy » ne voudroit pas se soumettre à travailler sous » moi, il est à la tête du parti des jansénistes, » auxquels il ne convient pas de donner du » pouvoir dans les circonstances actuelles ».

Fleury, sans s'en apercevoir, dévoiloit ses sentimens sur les gens d'un mérite distingué.

On auroit grand tort cependant, si du récit de ces anecdotes, on vouloit conclure que la méchanceté étoit le motif de ces disgraces des refus de récompense due aux talens. Fleury s'étoit formé un plan qui ne varia jamais, & qui avoit pour but le bonheur des peuples, & sur-tout la tranquillité de l'État. Il vouloit finir ses jours en paix. Il avoit observé les gens d'esprit, les hommes de génie, les amateurs des systêmes, & des nouveautés; & avoit reconnu que tous les caracteres hardis avoient suscité à la France des affaires orageuses. Il vouloit dans l'Etat une tranquillité solide, analogue à son âge & à son caractere, & faire fleurir l'industrie, l'agriculture & le commerce.

Il vouloit laisser reposer la France (si agitée sous Louis XIV), pendant la minorité, & pendant le ministere de M. le duc; & il entroit pour cela dans son plan de s'assujettir le roi, de dominer l'esprit de la reine, d'écarter les princes du sang nés trop puissans, de leur ôter toute autorité, de tenir éloignés tous les esprits hardis & amoureux de nouveautés, & de faire des quatre secrétaires d'État les simples commis de ses ordres. Il craignoit *un ministere historique*, pour nous servir de ses expressions, & ne vou-

loît pas qu'on écrivît, ni qu'on parlât de lui. Il répétoit sans cesse à ceux qui lui demandoient des graces & des emplois, sur-tout aux ecclésiastiques dont l'esprit étoit un peu remuant, un apophtegme de l'imitation de Jésus-Christ, qu'il tenoit des sulpiciens, digne de leur caractere, & avec lequel nul empire ne pouvoit être gouverné; puisque l'action & l'évidence en sont le nerf & le mobile. *Ama nesciri* : aimez à être ignoré. Voilà une des réponses favorites du cardinal.

CHAPITRE XV.

Conséquence de l'éloignement des personnages distingués par leur mérite. Premiere décadence de l'autorité en France, & premiere formation de l'esprit public.

Les lumieres du siecle & de nos lecteurs recommandent la brieveté dans ce chapitre. On ne placera donc ici, comme dans celui qui suit, que des pierres d'attente d'un édifice. Tous ceux qu'on avoit appelés jusqu'en 1740, *des hommes d'Etat*, en France, avoient conservé l'autorité royale, ou l'avoient établie par l'influence seule d'un grand caractere, & par la nature de leurs opérations.

Ainsi le cardinal de Richelieu, par l'énergie & la froide cruauté de son âme ; Mazarin par ses ruses & sa surveillance, Louvois par sa férocité réfléchie, Louis XIV par une représentation étudiée & bien maintenue, le régent par des coups d'autorité bien placés, &c. &c. avoient établi, consolidé ou augmenté l'autorité arbitraire du monarque.

Tout déclina lorsque les caracteres changerent.

L'ineptie de M. le duc porta une grande atteinte à cette autorité, à laquelle avant lui, rien ne résistoit en France.

Bientôt le cardinal de Fleury, au lieu de produire au grand jour les caracteres distingués, au lieu de déposer dans leurs mains une portion de l'autorité royale pour conserver au roi l'ancienne soumission, par les moyens employés jusqu'à ce moment-là, écarta, dans sa timidité extrême, tout homme d'Etat doué d'énergie. Cette exclusion prépara la formation & les développemens d'un esprit public en France. L'aurore de la philosophie éclaira le siecle, & l'on vit arriver l'époque de 1740.

Voltaire avoit déjà donné l'exemple d'une grande indépendance dans ses opinions. Buffon, par la hardiesse de ses vues & de ses systêmes, Malli par de nouveaux principes sur la législation ; Montesquieu en analysant toutes les especes de gouvernemens ; Rousseau en posant l'édifice d'un

Etat populaire; Diderot en renversant le culte des dieux, &c. &c. préparoient la grande catastrophe si fatale à toutes les anciennes opinions humaines.

J'indique ici, à peine, les sources de ces grands changemens. J'en ai exposé la marche & les phénomenes dans la suite de cet ouvrage; mais l'ordre des faits veut qu'on dise ici comment, par ses opérations & ses faux calculs, le ministere enfanta la philosophie qui devoit en 1789, l'étouffer lui-même.

Ainsi à mesure que sous le cardinal de Fleury, les grands caracteres s'éloignent du gouvernement, les grands écrivains s'élevent, se multiplient, occupent la scene, & créent en France & en Europe un esprit public. Une volonté universelle, après le renversement de toutes les idées, prépare le genre humain à un autre ordre de choses qui devoit en être le résultat. Ainsi, depuis l'époque de 1740, nous voyons le culte des rois, du sacerdoce & des grands diminuer insensiblement en France. On ne trouve qu'une suite de combats entre l'autorité arbitraire & notre liberté naissante, une lutte entre les principes du château de Versailles, & les nouveaux principes de l'esprit public.

Le feu roi Louis XV, excellent observateur des événemens de son regne, s'étoit déjà aperçu en 1743, de cette décadence de son pouvoir & des

progrès de la volonté publique sur sa volonté royale; mais en avouant cette vérité, il ne s'élevoit pas jusqu'à sa cause : « il seroit bien malheureux, » écrivoit-il au maréchal de Noailles, si la stéri- » lité des grands hommes n'étoit que pour la » France ». Il déploroit ensuite la pénurie des hommes célèbres qui avoient honoré autrefois son royaume.

Mais ce n'est pas, répondit le courtisan, *qu'il n'y ait de l'étoffe pour en faire; il s'agiroit d'aider la nature, le zele & l'émulation, & de leur fournir l'occasion de se développer.*

L'ordre inverse du pouvoir royal qui décline & de l'esprit public qui prend de nouvelles forces, est un des importans phénomènes politiques de ce siecle; nous le laissons aux réflexions de nos lecteurs; passons à la seconde cause qui diminua le culte de nos peres, & leur aveugle dévouement à tous les caprices de l'autorité arbitraire.

CHAPITRE XVI.

Influence des favorites de Louis XV sur la ruine progressive du pouvoir absolu de la royauté en France.

UNE seconde cause très-puissante, se joignit bientôt à la nullité de caractere des hommes d'Etat, qui, sous le feu roi, gouvernerent la France; je parle des maîtresses. Les François n'ont jamais souffert avec patience d'être gouvernés par des femmes, encore moins par des maîtresses. Jamais nous ne le souffrirons. C'est une vérité qui souffre peu d'exception dans notre histoire.

Louis XIV, à la vérité, avoit aimé éperdûment plusieurs femmes; mais il n'avoit pas cessé d'être roi. Il épousa une prude, une maniere de gouvernante, une femme qui n'avoit que de petites ruses & les petits moyens de la foiblesse; mais, parce que Louis XIV fut toujours grand, elle prit le nom de Maintenon, & les François oublierent qu'elle étoit veuve d'un cul-de-jatte, du poëte Scarron.

Louis XV, qui plantoit des laitues, au lieu de se présenter un fouet à la main à son parlement,

selon leur systême, lui qui n'avoit eu que des Fleury ou des Charost & point de Montausiers pour s'instruire; qui, à l'âge de trente ans, étoit encore dans l'enfance, & sous l'entiere domination du cardinal; qui n'avoit point le ton imposant de Louis XIV; & qui n'eut ni des Louvois, ni des Colbert pour ministres, ne put, comme ses prédécesseurs, se faire pardonner des amours qui blesserent sans cesse la décence.

Des plaisirs innocens de Rambouillet, de ce château où les divertissemens avoient encore le ton de Louis XIV, le roi passa à Choisy où les plaisirs ressemblerent davantage à des orgies, à un sérail imité de l'Orient, & d'où il ne sortit que des nouvelles scandaleuses.

Ensuite après un premier attachement avec des princes du sang, le roi se lia avec les quatre sœurs, qui, à la vérité, n'avoient rien dans le caractere, d'odieux à la nation, & qui ne furent ni méchantes, ni ambitieuses, ni avides; mais ce choix de quatre sœurs blessoit si fort nos mœurs, l'ancienne délicatesse & les convenances reçues, que la nation, dès ce tems-là, ne respecta plus le roi comme auparavant.

Louis XV s'abandonna ensuite à une femme née dans la bourgeoisie, dans un état alors méprisé des grands qui dominoient si absolument en

France:

France : cette autre maîtresse ambitieuse, d'un mauvais ton à la cour, ayant toutes les mauvaises qualités de son sexe, sans en avoir aucune des bonnes, contribua à l'avilissement de l'autorité royale. Le roi tenta vainement de faire une éducation; la marquise de Pompadour ne connut jamais les délicatesses, l'aisance, ni le ton du château de Versailles; tandis que ses vices, en la rendant odieuse à la nation, diminuerent encore notre affection pour Louis XV.

Enfin, à la honte du feu roi & de la royauté, les plaisirs obscurs du parc au cerf, & les faveurs éclatantes accordées à la derniere maîtresse, couvrirent d'un opprobre éternel la mémoire d'un monarque né religieux & bon. Et tout ce qu'il y avoit de vrai, de naturel, d'humanité, d'aimable frivolité même, dans celle-ci, ne fut pas capable de faire pardonner le choix du roi.

Les amateurs de la gazette de France trouveront que nous sommes trop hardis dans nos tableaux des amours du feu roi. Habitués à ne parler autrefois de leurs vices que dans des comités intimes, cette grande publicité les étonnera.

Nous avouons qu'il n'est pas dans les mœurs de tous les François, même après la révolution, de soutenir sans scandale la lecture de ces anecdotes; mais il est du devoir d'un historien de ne

rien taire de ce qui a influé ſur les affaires générales & la marche du gouvernement.

Les maîtreſſes du feu roi furent le mobile des principaux événemens; & ſi les rois ſont des êtres reſpectables, les peuples trahis ou mépriſés le ſont-ils moins aux regards des générations futures? Nous continuerons donc, ſans puſillanimité, l'hiſtoire ſcandaleuſe de la décadence du culte de nos rois, & celle des derniers malheurs de la France.

CHAPITRE XVII.

Fleury déclare qu'il veut gouverner la France dans les principes de Louis XIV. Comme ce prince, il ſe ſoumet tous les Miniſtres; il en fait de ſimples ſcribes de ſes volontés.

FLEURY étoit à peine reconnu principal miniſtre, qu'il affecta de dire qu'il gouverneroit l'Etat dans les principes de Louis XIV; mais en évitant les fautes que ce prince avoit lui-même déplorées peu de tems avant ſon agonie. S'étant fait une regle de n'avoir, comme le feu roi, que de ſimples ſcribes de ſes volontés à la place des miniſ-

tres, le cardinal concentra toute la puissance du gouvernement dans sa seule volonté. Il régna en souverain pendant toute la durée de son ministère, tandis que Louis XV plantoit des laitues dans le petit jardin qu'on avoit mis à sa portée, ou qu'il s'occupoit des chasses & des plaisirs de la société de madame la comtesse de Toulouse à la Riviere, à Rambouillet, puis à Choisy; & que les autres ministres qui connoissoient l'empire que le cardinal exerçoit sur l'esprit de Louis XV, se soumettoient à ce ministre comme au souverain lui-même.

Orry étoit le plus remarquable de tous par sa probité & son savoir : les jeunes courtisans, compagnons des chasses & des plaisirs de Louis XV, ne l'appeloient que *le Bœuf*, parce qu'il étoit grave, profond, silencieux, & sur-tout parce qu'il ne leur donnoit rien. Ce Bœuf consultoit les gens de lettres, voyoit les artistes, pénétroit dans les atteliers, se faisoit un devoir de consulter l'opinion du public, & fut le premier des ministres qui daigna descendre de la hauteur de sa place pour s'instruire avec le reste des humains, tandis qu'il se montroit superbe, haut ou ferme avec les courtisans. Ils s'en vengerent par une foule de vers & de satyres mordantes dont il rioit lui-même, qu'il récitoit à ses amis, & dont ses

amours pour madame de Fougere étoient la principale matiere. Des centaines de vers chanterent les débats d'Orry *ſur la verte fougere.*

Le roi, qui aimoit l'honnête homme dans ce miniſtre, & qui accordoit toujours ſon eſtime à la probité quand il l'avoit bien reconnue, travailloit volontiers avec lui, badinoit de ces chanſons, ce qui égayoit un travail que ce prince trouvoit toujours fort long, minutieux & pénible, & qu'il trouva preſque toujours tel, le reſte de ſa vie.

Orry, qui prenoit de l'empire ſur l'eſprit du roi, devenoit odieux au cardinal. Il eut au mois d'Août 1742, un rhumatiſme goutteux, qui l'empêchoit de marcher; mais le roi qui le vouloit entendre dans le conſeil, fit faire un brancard, & voulut qu'on le portât juſqu'à la ſalle du conſeil, où il étoit aſſis ſur cette même chaiſe, dont on ôtoit les bras. Barjac en étoit furieux, parce que l'autorité de ſon maître paroiſſoit perdre de ſa prépondérance, & ſur-tout parce qu'Orry la méritoit par ſa vie laborieuſe & ſa probité. Le contrôleur-général, malgré Barjac, alloit ſeul chez le roi dans ces circonſtances, & Barjac avec ſa liberté accoutumée, diſoit en pleine compagnie chez le cardinal, & comme une nouvelle piquante : « *Croiriez-vous bien, meſſieurs, que cette* » *ſemaine M. Orry a travaillé quatre fois ſeul,*

avec le roi, & pas une fois avec M. le cardinal».

Maurepas, avec un caractere bien différent avoit obtenu la confiance de Louis XV. C'étoit un homme ſuperficiel & volage, un franc libertin d'imagination, qui, ſans être pourvu de la puiſſance phyſique qui eſt le ſeul ſtimulant du libertinage, s'aviſoit de vivre, dans ſon impuiſſance reconnue avec madame d'Aumont.

Maurepas avoit d'ailleurs un genre d'eſprit facétieux & propre à de bons mots : il appeloit chez lui les beaux eſprits du tems, & s'étoit accoutumé, dès ſon bas âge, à aiguiſer avec eux les traits dont il frappoit celui qui avoit le malheur de lui déplaire. Il étoit jaloux ſur-tout des talens qui avoient quelque reſſemblance avec ceux qui le diſtinguoient; il fut conſtamment l'ennemi juré des favorites du roi qui aſpiroient à ſon préjudice, à captiver ce prince. Sans ceſſe il s'étudioit à plaire à ce monarque par des gentilleſſes & des pointes d'eſprits, appelant à ſes orgies particulières la Rivaudais & la Petit-Pas, actrices du tems, fameuſes par leur figure & leur eſprit, de même que Cailus, Faulcq, Clarck, Gouffier, Damville, & autres perſonnages connus par les principes philoſophiques qu'ils commencerent à profeſſer en France, mais encore fort clandeſtinement.

Le genre d'eſprit du comte de Treſſant, qui

avoit quelque reſſemblance avec celui de Maurepas, occaſionna leurs premieres inimitiés ſi connues. Treſſan, outre ce qu'il y avoit de ſaillant, de léger & d'aimable dans ſes productions littéraires, avoit quelques principes ſolides dans les ſciences. Demandant un jour une grace, que Maurepas lui refuſa, Treſſan fit contre lui des vers fort malins, de concert avec pluſieurs autres ſeigneurs de ſon âge, & Maurepas, qui tenoit la fabrique des lettres-de-cachet, en appliqua une au chantre des PHÉLIPEAUTINS.

Lavrilliere, ſon couſin, qui en étoit le fabricateur le plus habile, avoit encore le grand talent, & ce vrai mérite de cour avec leſquels on pouvoit long-tems reſter en place. Ce talent conſiſtoit à connoître habilement, malgré les bornes de ſon génie, où étoit le crédit régnant, & à s'y attacher ſans réſerve. Il étoit ſi habile dans cet art que Fleury, & Maurepas ſur-tout, en avoient fait l'inſtrument aveugle & paſſif de leurs volontés abſolues. Nous l'avons tous vu, chargé du mépris le plus profond des François & de l'Europe entiere, ſe traînant encore en 1774, dans le miniſtere d'où le roi Louis XVI le précipita. Les loix de l'hiſtoire nous obligeront ſouvent de flétrir ſa mémoire.

Louis Phelipeaux, comte de Saint-Florentin, avoit eu, en 1723, l'agrément de la charge de

ſecrétaire d'Etat de ſon pere. Il avoit épouſé en 1724, Emilie Erneſtine de Platen, fille d'Erneſt Auguſte, comte du S. Empire, ſouverain de Harmande, grand chambellan & miniſtre d'Etat du roi d'Angleterre, & de Sophie-Caroline d'Offelſt qui avoit été la ſultane favorite de Georges I. La condition de ce mariage avoit été que Lavrilliere, pere, ou Saint-Florentin le fils, ſeroient faits ducs, & on ſe flattoit qu'à la ſollicitation du roi d'Angleterre qu'on croyoit pere de madame de Saint-Florentin, on obtiendroit du régent cette faveur; mais elle ne put être accordée ni à l'un, ni à l'autre, & le vieux la Vrilliere en fut ſi pénétré de douleur, que le chagrin contribua beaucoup à le faire mourir en 1725, à 54 ans.

Dangervilliers, miniſtre peu capable, étant mort en place, le cardinal appela Alexandre, premier commis de la guerre, & conféra très-longtems avec lui ſur le ſujet qu'on pouvoit mettre à ſa place. Le cardinal vouloit un honnête homme, qui ne s'enrichît pas plus que Dangervilliers qui s'étoit endetté de cent mille écus dans le miniſtere, & qui ne laiſſoit que 4,000 livres de rentes à ſon épouſe.

Breteuil, qui avoit eu cette place ſous le cardinal Dubois, fut rappelé, après ce travail fait avec Alexandre. Il étoit deſiré dans les bureaux de la

guerre, & comme il offroit de payer du produit de sa charge, telle rente qu'on voudroit à la veuve de son prédécesseur, on lui laissa les honoraires, & on donna une pension à madame Dangervilliers.

Chauvelin avoit les affaires étrangeres; mais sa disgrace fut bientôt résolue, lorsqu'il osa s'écarter par ses intrigues secretes, des vues du cardinal. Sa conduite fut une leçon pour Fleury : elle lui inspira de choisir un successeur honnête, homme doux & paisible, souple & soumis, & dont le nom fut cependant connu dans les pays étrangers, afin de conserver notre crédit dans les cabinets de l'Europe. *Amelot*, ayant eu dans sa famille un ambassadeur à Rome, fort connu, parut propre à cet emploi. Amelot surpris du choix comme tous les hommes vertueux & modérés, représenta vainement qu'il ne s'étoit jamais appliqué à l'étude des affaires étrangeres. C'est précisement ce que vouloit Fleury, qui ne demandoit qu'un simple commis, & qui avoit pris le parti, depuis longtems, de sacrifier la marine à l'Angleterre. Walpool entretenoit constamment Fleury dans le systême que la France pouvoit être heureuse & florissante sans marine; & comme la Grande-Bretagne nous menaçoit sans cesse d'une guerre maritime, si nous osions tenter d'en créer une, Fleury autre-

fois témoin des malheurs de la France, à la ſuite des guerres de Louis XIV, chaſſa Chauvelin qui s'écartoit de ce plan, & mit à ſa place Amelot, homme tranquille, timide, ſans aucune intrigue avec les puiſſances étrangeres, & qui avoit pour maxime que *moins les miniſtres faiſoient parler d'eux, & plus la France étoit heureuſe.* Fidele à ce plan, Amelot exécuta les volontés du premier miniſtre. Il les exécuta ponctuellement ſans rien ajouter du ſien, & fut toute ſa vie un parfait honnête homme, comme le contrôleur-général Orry, comme Breteuil, Dangervilliers & d'Agueſſeau.

D'Agueſſeau autrefois aſſez ferme pour ſe laiſſer exiler plutôt que de fléchir & de ſouſcrire à l'injuſtice, vieilliſſoit en ſuivant aveuglément tous les principes du cardinal, ne montrant plus en faveur des janſéniſtes, qu'on perſécutoit, qu'une honteuſe foibleſſe. Il avoit fait conſiſter jadis ſa gloire dans ſon énergie à les ſoutenir; mais alors, il redoutoit d'être renvoyé en exil; & ce qui l'avoit couvert de gloire pendant la régence, il l'évitoit avec prudence ſous Fleury. Le garde des ſceaux Chauvelin, avant ſa diſgrace, ne lui laiſſoit que le titre de chancelier de France, & tenoit la partie lucrative de la place : en ſorte que d'Agueſſeau n'étoit à la cour que pour prêter ſon nom & ſa réputation au

cardinal, & servir de frein & d'épouvantail au caractere entreprenant de Chauvelin.

Tels furent, sous le cardinal de Fleury, les ministres qu'il tint sans cesse dans une sorte de nullité, dans un état purement passif. La vérité de l'histoire veut qu'on avoue que, malgré la foiblesse du cardinal, la France, sous tous ces personnages, la plupart si nuls de caractere, fut heureuse & florissante. Le peuple fut moins chargé d'impôts, & n'eut point à souffrir tant que vécut le cardinal, de ces changemens désastrueux de ministres qui entraînent dans les nations despotiques des pertes ruineuses : conséquences nécessaires des principes contradictoires de ces agens, ou passifs ou ignorans, d'une volonté supérieure.

CHAPITRE XVII.

Le cardinal de Fleury s'étant aſſujetti les Miniſtres, réforme divers abus dans les intendances des provinces. Triſte ſituation des peuples auparavant abandonnés à la merci des Intendans. Portrait de ces déſpotes ſubalternes de nos provinces.

FLEURY s'étoit à peine revêtu de la toute puiſſance, qu'il jeta quelques regards ſur les intendans des provinces. La tyrannie du cardinal de Richelieu, le caractere ombrageux de Mazarin, l'orgueil de Louis XIV avoient aboli toute adminiſtration libre dans l'intérieur de nos provinces. Quelques-unes ſeulement dans nos frontieres conſerverent une ombre de leurs anciens Etats. De petits tyrans ſubalternes, avides de butin & plein de ſuffiſance, ſe vantant envoyés du deſpote, exerçoient leurs rapines avec impudence & impunité ſous la dénomination d'intendant, devenue ſi odieuſe aux peuples. Ces peuples en ſouffrance, étoient ainſi ſans protecteurs contre ces émiſſaires ſubalternes que le deſpotiſme vouloit qu'on honorât, & que la vanité

des tems décoroit du vain titre du *Monseigneur.*

Des faits étranges prouvent la vérité de ce portrait, & on en choisira quelques-uns pour montrer dans quelle triste situation se trouvoient nos provinces administrées par ces intendans ; mais on se bornera à un petit nombre, parce qu'écrivant l'histoire de la nation, il seroit fastidieux de suivre le dédale des injustices détaillées des intendans & des autres subalternes qui se coalispient avec un ordre & une intelligence admirables, pour agir avec impunité, malgré l'adresse du ministere à les diviser. Voici quelques faits qui montrent quelle étoit la puissance de ces intendans avant que Fleury gouvernât.

Courson, de la maison de Lamoignon, avoit si fort oublié les anciens principes de sa famille pour suivre ceux de Lamoignon-de-Basville, le despote de Languedoc, qu'il exerçoit impunément, en Normandie, où il étoit intendant, toutes sortes de concussions. Les Normands lassés le firent chasser de chez eux, & le roi pour le récompenser, l'envoya chez les Gascons, sur lesquels il imposa des taxes nouvelles & arbitraires, selon l'usage de ces especes de Bachas. Ce fut alors que la ville de Périgueux osa faire des remontrances.

Elle avoit le malheur de parler le langage de la

vérité & de la raison; & Courson, qui s'en crut outragé, punit la ville de Périgueux, en ordonnant d'emprisonner les échevins qui osoient ainsi lui faire des remontrances.

La ville désolée de sentir ses officiers prisonniers, en envoya d'autres, non à Courson, mais à Versailles vers le régent, pour *représenter* encore & pour *supplier*. Ces députés resterent deux mois sans passer plus loin que l'antichambre de Noailles, qui avoit les intendances dans son département, & qui se trouvant l'ami de Courson, résolut de bien fatiguer & de rebuter long-tems les députés pour les déterminer à prendre le parti de retourner à Périgueux.

Le redoutable Saint-Simon, conseiller au conseil de régence, avoit de la conscience & de la probité. Il étoit encore l'ennemi déclaré des Noailles. Ayant appris l'affaire de Courson, il en demanda des nouvelles en plein conseil à Noailles, aidé du du comte de Toulouse, qui vouloit le bien plus tranquillement que le duc de Saint-Simon.

L'affaire exige bien des ménagemens, disoit Noailles, déconcerté du ton de Saint-Simon; mais celui-ci, racontant l'affaire avec plus de courage, & même avec indignation, échauffa par son éloquence impétueuse le régent, le comte de Toulouse & tout le conseil; puis, donnant progressivement

l'essor à son énergie, à mesure qu'il se voyoit écouté, il fit un portrait affreux de l'atroce emprisonnement des officiers de Périgueux privés de la lumiere depuis trois mois, & avilir Courson. Déplorant ensuite l'institution tyrannique des intendans, il peignit le malheur des peuples asservis au despotisme de ces tyranneaux qui faisoient éprouver à nos campagnes le poids d'une autorité arbitraire. Le régent qui en fut touché ordonna que l'affaire seroit rapportée dans huit jours.

Noailles ne pouvoit reculer. Mais il avoit résolu de soutenir Courson, & d'adoucir, s'il ne pouvoit l'effacer, le trait de son despotisme, en le confondant dans une foule de rapports dont il remplit ses porte-feuilles pendant les huit jours donnés, en sorte que l'affaire des Périgourdins ne venoit jamais, tandis que Saint-Simon, impatient, mais ferme dans son projet, lui demandoit sans cesse si le rapport en étoit fait.

Il viendra à son tour, disoit Noailles avec humeur, & cependant, à chaque conseil, Noailles commençoit le rapport d'une affaire, puis d'une seconde, puis d'une troisieme, éludant celle de Courson; Saint-Simon, toujours porté à éclater, mais l'écoutant encore avec une impatience concentrée, lui demandoit sans cesse son affaire de Périgueux; &, voyant un jour que le conseil

finissoit encore inutilement, il se leve, prend Noailles par le bras droit, le régent par le gauche, & demande au régent s'il n'est pas plus digne de lui de délivrer les échevins de Périgueux emprisonnés par un tyran, que d'aller à l'opera. *Allons, M. de Noailles*, ajoute-t-il, *rapportez donc en ma présence l'affaire de Périgueux.*

Il fallut bien que Saint-Simon triomphât. Le régent voulut entendre le rapport : la conclusion fut l'élargissement des échevins, en excusant Courson, *à cause du mérite de son pere, & du respect dû à son nom*; prétexte favori des ministres, qui engagea Saint-Simon à s'écrier encore plus hautement : » *Mais que fait le mérite du » pere dans une affaire où il s'agit de l'iniquité » du fils? J'opine pour que les prisonniers qui » ont montré tant de patriotisme soient dédom» magés aux dépens de Courson; & j'opine pour » que ce Courson soit chassé avec ignominie de » l'intendance de Bordeaux, afin qu'il serve à l'a» venir d'exemple à ses pareils* ». Le conseil se contenta de casser l'ordonnance de l'intendant; & comme Noailles se levoit encore, & que les membres du conseil sembloient vouloir sortir pour terminer cette séance orageuse : » *non mes» sieurs, pas encore*, reprit Saint-Simon avec » vivacité, *M. de Noailles a une mauvaise mé-*

» *moire : il faut qu'il écrive notre arrêté avant de* » *désemparer* » ; & il répéta l'arrêté, avec autorité, à Noailles, qui, tremblant de fureur, l'écrivit sous sa dictée. Comme il refusoit encore d'écrire *la défense de la récidive* intimée à l'intendant, *écrivez*, *monsieur*, lui disoit Saint-Simon, *que tel est l'arrêté du conseil.....* Noailles, fixant tous les regards, sembloit demander des adoucissemens ; mais l'arrêt fut confirmé, & cependant d'Aguesseau, par sympathie pour un magistrat, d'un nom illustre comme lui, adoucit encore cet arrêt.

Courson, détesté & méprisé à Bordeaux, fut dans la suite rappelé, ce qui occasionna des réjouissances publiques ; &, au lieu de proscrire ces iniques intendans, le ministere qui soutenoit toujours ses subalternes, le dédommagea par une place au conseil royal des finances.

La famille des Lamoignon, au commencement si respectée des françois, comptoit déjà dans son sein deux personnages bien détestables, ce Courson & Basville, si bien surnommé *le Tyran de Languedoc* ; mais elle avoit donné à la nation des magistrats d'une vertu pure, antique & intacte, & nous verrons le vertueux Malsherbes, imitant ces exemples, détester la tyrannie, introduire à la cour de Louis XVI des principes de liberté

&

& de droiture, qui ont préparé de loin la nation à fouler aux pieds, à avilir pour jamais une administration que l'odieux & le dernier des Lamoignon, ministre encore plus despote que les Courson & les Basville, nous rendit à la fin insupportable.

Cependant, tandis que les Périgourdins se laissoient renfermer par Courson, les habitans de la Martinique, à qui les ministres envoyoient aussi des intendans, se faisoient justice d'une autre maniere. Un nommé *Ricouard*, avoit été envoyé intendant dans cette isle. Un autre, nommé *la Varenne*, en étoit le gouverneur militaire, & tous les deux se soutenoient avec l'intelligence de deux frippons : ce que vouloit l'intendant, comme administrateur & magistrat, la Varenne le soutenoit militairement, & l'un & l'autre étoient assurés d'être approuvés du cabinet de Versailles & soutenus des ministres leurs bienfaiteurs, & souvent leurs complices.

Depuis la mort de Louis XIV, les habitans de la Martinique molestés, se plaignoient inutilement de ces deux personnages. On ne répondit même pas à leurs mémoires. On n'écouta point leurs griefs. Ricouard & la Varenne administrerent & gouvernerent impunément. Las de demander justice & d'être méprisés, les insu-

laires firent un jour un coup d'essai ; ils surprirent ce Ricouard & la Varenne dînant ensemble, les saisirent fort respectueusement, en firent deux paquets, & sans leur faire d'autre mal, ils les envoyerent au gouvernement en France avec les mémoires de leurs friponneries, & une fort respectueuse protestation de fidélité au roi. Le régent sourit de l'expédient ; mais Ricouard & la Varenne ne furent ni jugés ni pendus.

La France, l'Espagne, l'Allemagne en partie, la Savoie, &c. sont gouvernées en détail par de petis subalternes de cette sorte. Les Bourbons, les Stuarts, les Autrichiens, élevés tous dans des principes d'une tyrannie héréditaire, ont cru faire de grandes choses en abolissant les administrations populaires, & en substituant des envoyés munis de leurs ordres arbitraires, & secourus, au besoin, d'un pouvoir armé. Ils ont donc partagé leurs Etats en intendances soumises à ces petits personnages ; & les visirs leur ont départi une portion de leur autorité pour tenir en respect les peuples de toutes les contrées. Au lieu de placer des Etats libres de distance en distance, ils ont fait surveiller les peuples par des *gouverneurs pour le roi*, par des *intendans pour le roi*, par des *commandans pour le roi*, tandis que ces rois devoient leur établissement

à la promeſſe ſolemnelle qu'ils avoient faite d'exécuter la volonté des peuples.

Le cardinal de Fleury étoit incapable de déraciner ce mal. Il eût même augmenté, s'il l'eût pu, l'autorité abſolue de nos rois; mais il fit ſurveiller les intendans de province, & les déprédations furent plus ſecretes pendant ſon miniſtere. Le regne des intendans abſolus eſt paſſé en France; ils ſont abolis pour jamais. Une ſeule voix ne s'eſt point fait entendre en leur faveur dans l'Aſſemblée nationale, pas même du côté droit; tous les françois ſe ſont donc réunis pour extirper ces ſuppôts du miniſtere, dont nous citerons de tems en tems quelques traits.

CHAPITRE XXIX.

Principes de Fleury ſur la réforme des finances. Ses opinions ſur les fermiers-généraux. Bon mot de Souvré. Effets des principes du Cardinal & de ſa conduite envers les Princes du ſang.

DANS l'impoſſibilité de ſurveiller toutes les parties de la finance, & d'établir de nouveaux

plans, Fleury se fit quelques principes sur les deux grandes divisions de ce département, *la recette & la dépense.*

Il étoit convaincu de la nécessité de reconstruire tout l'édifice, du fisc qui se ressentoit sensiblement de la mutabilité des principes & des ministres de finances; mais il se reconnût trop vieux, & se borna à surveiller la dépense. Il redoutoit les financiers riches & puissans, au point qu'il ne voulut rien changer à l'édifice de la recette, ni contrarier les fermiers-généraux, maintenus & protégés par les premieres familles de la cour, qui s'allioient déjà aux riches financiers & les défendoient.

Fleury évita même de montrer des soupçons à leur égard; il punissoit tout écrivain qui eût voulu dévoiler leurs rapines: il disoit communément que les fermiers-généraux étoient les soutiens de l'Etat. *Oui*, lui répondit un jour Souvré; *mais c'est comme la corde soutient un pendu.*

Fleury borna ses réformes au chapitre de la dépense, se sentant plus capable, étant maître de l'argent du roi, de disposer, selon ses vues, de ce qu'il tenoit dans les coffres, & trop timide pour former un plan nouveau, & relatif à ce qu'il n'avoit pas. Les dilapidations des finances, qui datoient de la régence, & qui augmenterent sous

M. le Duc, diminuerent ſenſiblement. Les vices dans la recette reſterent ſeuls; la réforme en étant réſervée à d'autres tems, & à d'autres mœurs. Les traitans continuerent donc à s'enrichir, & le cardinal ſe borna à dépenſer avec parcimonie, & à compter, même avec la reine, vingt-cinq louis. Quel beau royaume que la France! des demi-réformes peuvent la rendre heureuſe & florissante. Elle ne le fut jamais autant que ſous le miniſtere du cardinal de Fleury.

Les financiers triompherent donc encore ſous le timide cardinal comme ſous Louis XIV. Les courtiſans, les favoris du roi, les femmes coquettes de la cour, les grands, toujours affamés de penſions & de traitemens, ſe déſoloient ſecretement d'avoir perdu la régence & le regne de madame de Prie. Le cardinal n'étoit, dans leurs petits comités, qu'un homme chétif, parce qu'il ne dilapidoit point les revenus de l'État; il étoit timide, parce qu'il ne haſardoit pas une entrepriſe qui pouvoit entraîner des dépenſes; il étoit d'un petit génie, parce qu'il n'aimoit ni les bâtimens, ni les arts, comme Louis XIV, dont il faiſoit quelquefois démolir les fontaines, & autres ouvrages de l'art, qui pour leur conſervation exigeoient de grandes dépenſes.

C'eſt alors que tous ces mécontens dirent de ce

ministre integre ; que si le cardinal de Richelieu *saignoit* les grands de l'État, si le cardinal Mazarin les *purgeoit*, le cardinal de Fleury les *mettoit à la diette.*

Les dilapidations inévitables tourmentoient singulierement le cardinal ; il porta sur elles un regard inquisitorial, & punit trop souvent des délits particuliers, sans oser s'élever jusqu'à des réformations générales, ou des plans nouveaux qui auroient trop éprouvé de résistances : il se contentoit alors de chasser les fournisseurs & ceux qui avoient le maniement de la comptabilité, qu'on pouvoit trouver en flagrant délit.

Il se plaisoit à raconter la plupart des friponneries criantes qui se commettoient parmi les officiers de la bouche du roi : & rapportoit souvent l'anecdote sur-tout du repas extraordinaire du dauphin à la muette, lorsqu'il alla se promener en 1737, le long du Cours & jusqu'aux Tuileries, pour se montrer aux habitans de la capitale. Ce jeune prince revint ce jour-là dîner à la Muette, avec Chatillon, les deux sous-gouverneurs & quelques seigneurs, tous au nombre de sept ou huit qui dînerent avec lui dans ce Château.

On donna encore à dîner aux deux officiers de gardes & à l'écuyer de quartier ; & on apprit

quelques jours après, que ce repas avoit été mis en compte pour deux mille écus.

A ce trait, Fleury en ajoutoit d'autres. Le dauphin encore dans les mains des femmes & de madame de Vantadour, desiroit une poire, sa gouvernante en fit demander deux; on voulut, par curiosité, en connoître le prix peu de jours après; & on les trouva sur les registres pour la somme de 10 liv.

Le cardinal de Fleury qui avoit l'esprit de faire de grandes choses avec de petits moyens, avoit aussi une singuliere méthode pour gouverner en paix le royaume de France qu'il s'étoit déjà asservi.

Il amusoit les grands de l'Etat, les corps, les sectes & les partis qui pouvoient cabaler contre lui, en les mettant en opposition entr'eux, en les occupant de leurs propres affaires, de leur ambition particuliere, de leurs haines & de leurs querelles.

Avant lui, les cardinaux de Richelieu, Mazarin & Dubois, avoient disgracié, dépouillé, exilé, embastillé, & tantôt juridiquement, tantôt clandestinement assassiné leurs ennemis personnels. Armés de la puissance royale, leurs propres querelles avoient été les querelles de l'Etat; & tous les trois étoient devenus odieux

à la nation entiere : le premier par ses moyens sanguinaires ; le second par son caractere astucieux si opposé à notre caractere national, & le troisieme par ses infamies & ses bassesses. Fleury, ambitieux d'une meilleure renommée, respectant les générations de son tems & les générations futures, né avec plus d'honnêteté & de probité dans le caractere, gouverna d'une maniere toute contraire. Il n'attaqua aucun parti, aucun corps par des voies directes, mais il les laissa s'attaquer & diriger contr'eux-mêmes les passions actives qui pouvoient devenir dangereuses à sa tranquillité personnelle. Ainsi il éloignoit de la cour tout caractere difficile, intraitable & dangereux à l'exécution paisible de ses plans ; il dépaysoit, avec adresse, les ambitieux trop avides & trop remuans, & parvint à laisser reposer la France qui avoit été si agitée avant lui.

Ayant commencé son ministere avec des principes pacifiques sur les querelles des Jansénistes & des molénistes, il les laissa se débattre, se fatiguer, & s'entre-détruire mutuellement, s'appuyant toujours du plus fort parti, servant ses passions & favorisant les Jésuites qu'il redoutoit ; mais il avoit l'art de leur opposer, en même-tems, ses chers sulpiciens, qui, dévorés d'une ambition secrette de s'élever, & ayant la réputation d'avoir

une bonne doctrine, tenoient comme en échec les jésuites trop ardens, trop actifs & toujours dangereux à la tranquillité des ministres.

Constant dans ses principes, il sut conserver avec la même habileté, l'ancienne rivalité du parlement & du grand conseil, les tenant en respect l'un par l'autre, selon l'antique maxime du gouvernement; tandis que, dans l'intérieur de l'administration, il avoit adjoint un garde des sceaux à un chancelier qui s'observoient sans cesse, & paroissoient tout prêts à saisir la place l'un de l'autre, si l'un d'eux n'eût suivi à la lettre les plans qu'il s'étoit proposés.

Aux princes du sang il opposoit en même-tems le roi lui-même, qui n'accorda guères ses faveurs, pendant le ministere de son précepteur, qu'au comte de Toulouse & au duc de Penthièvre. L'existence de ces deux princes, toujours douteuse en France, les jalousies des princes du sang, le ressentiment secret des pairs, les révolutions de la régence dirigées contr'eux, les avoient rendus d'un caractère si timide, si réservé, qu'ils n'étoient plus redoutables à l'autorité absolue que Fleury exerçoit en France; & tandis que le duc d'Orléans s'étoit rélégué à Sainte Geneviève, que Condé étoit exilé à Chantilly, & que tous les princes du sang, sans crédit & sans emplois,

étoient surveillés par Louis XV, le cardinal ministre s'étoit plu à maintenir ces deux princes légitimés, à leur procurer la faveur du roi, suivant en cela cette politique adroite de madame de Maintenon qui avoit opposé les enfans légitimés aux princes du sang.

Enfin, ce fut par les mêmes principes que Fleury opposa les plaisirs clandestins du roi à Rambouillet, & les faveurs de mademoiselle de Charolois, à la puissance que pouvoit prendre la reine sur l'esprit de son époux, favorisant en secret tous les plaisirs passagers de Louis XV, ses amours surtout pour madame de Mailly, qui fut enfin maîtresse titrée & reconnue pour telle publiquement.

La conduite du cardinal de Fleury envers les princes du sang & les grands du royaume, produisit en France un grand effet qu'il est tems & nécessaire de remarquer, parce que l'événement vient de prouver, en 1789 qu'il devoit avoir la plus grande influence.

Nous parlons du caractere qui se forma sous Fleury, dans les différentes branches de la maison de Bourbon, caractere qui ne changea point depuis ce ministere, & que ces différentes familles ont développé avec beaucoup d'expression & d'énergie dans la révolution qui nous travaille.

Louis XIV, qui avoit eu l'art de s'assujettir tous

les princes du sang, qui avoit exigé d'eux plus de respect, plus de prévenance que du reste des François, s'étoit étudié toute sa vie à les tenir dans le néant, ne leur laissant que l'appareil & le cérémonial qui appartenoit à des princes de la maison de Bourbon. Il les avilit d'ailleurs au point qu'ils les obligea, malgré les préjugés, à épouser ses bâtards ; il rendit ceux-ci habiles à la couronne ; & leur accorda les faveurs & les emplois qu'il refusoit aux branches légitimes de son sang. Ne parlons pas du caractere flétri de tous ces princes.

Sous la régence, ils affecterent d'être des personnages ; mais ce ne fut que relativement au régent ; ils ne voyoient que leur égal à la tête du gouvernement, sans voir le roi ; & leur caractere qui ne fut que celui de la circonstance, changea lorsque le roi Louis XV fut parvenu à un certain âge.

Ce fut alors que l'autorité de Fleury se consolida. Ce prélat avoit à peine exilé le chef des Condé à Chantilly, qu'on vit commencer ce régne absolu & despotique du cardinal, qui pendant quinze années, gouverna selon les principes de Louis XIV, & éloigna les princes du sang qui se formerent des principes dépendans de leur situation respective, de leurs intérêts, & des circonstances. C'est l'influence de ces principes que nous allons examiner.

Le duc d'Orléans avoit lutté ſans ceſſe contre les premiers miniſtres, les reines & les favorites, naturellement jaloux du rang & du crédit que devoit avoir le premier prince du ſang : auſſi les occaſions de diſputes furent fréquentes, & comme il y avoit du côté du premier prince du ſang, l'élévation dans le rang, une ſorte de puiſſance, un grand éclat, & du côté des favorites & des miniſtre régnans, une autorité réelle ; la lutte fut preſque perpétuelle entre la maiſon d'Orléans d'un côté, & les miniſtres, les reines & les maîtreſſes régnantes de l'autre, malgré la toute puiſſance de Louis XIV.

De-là ces accuſations calomnieuſes de la favorite de Philippe V, petits-fils de Louis XIV, qui régnoit en Eſpagne, & qui fut ſur le point d'entraîner Louis XIV à un procès ſcandaleux contre le duc d'Orléans, accuſé de vouloir régner en Eſpagne.

De-là les intrigues de madame de Maintenon, des princes légitimés contre le duc d'Orléans, accuſé dans toute la France, d'avoir fait périr, par le poiſon, la race de Louis XIV, pour en uſurper la couronne.

De-là les calomnies répandues en France par cette faction, pendant la régence même du duc d'Orléans, que la (Grange-Chancel que le parti mit en action) accuſa du projet d'un parricide,

ce qui fut répété dans tout le royaume par tous ceux qui tenoient à l'ancienne cour de Louis XIV.

Le caractere de la maison d'Orléans étoit donc bien décidée, lorsque Fleury se saisit du gouvernement; elle avoit perpétuellement combattu contre l'autorité arbitraire & contre la faveur régnante; & les dispositions du cardinal de Fleury contre le duc d'Orléans, fils du régent, n'étoient pas propres à changer ce caractere.

Les Condé que le cardinal de Fleury avoit traités si inhumainement, & qui n'avoient pas de motif pour s'attacher à l'autorité absolue, prenoient un autre caractere. Il y avoit dans la maison un esprit de despotisme héréditaire, & une telle soumission à l'autorité régnante, que l'exil de Chantilly & les lettres-de-cachet du cardinal de Fleury ne purent jamais changer, dans, la famille le dévouement à l'autorité absolue qu'elle témoignoit, cet attrait pour le pouvoir militaire, & cette répugnance pour tout esprit de contradiction & de remontrances que les d'Orléans sembloient favoriser. Le premier mouvement du prince de Condé, exilé d'une maniere si dure, fut de reconnoître avec respect la main qui le frappoit; & lors même qu'il étoit

exilé à Chantilly, sa subjection étoit telle qu'il s'avilit au point de demander au cardinal la permission de la chasse que le premier ministre lui avoit ôtée.

Le caractere personnel des ducs d'Orléans & des Condé, étoit d'ailleurs analogue à cette politique & à ces sentimens. Le despotisme circuloit, pour ainsi-dire, dans le sang des Condé; & ce despotisme, comme on l'a vu, alloit jusqu'à la férocité dans le comte de Charolois devenu la terreur & l'effroi du peuple. L'humanité, au contraire, caractérisoit les ducs d'Orléans, qui affectoient les principes d'Henri IV. Dans le sein même de ses orgies, le régent ne cessa d'être humain, populaire, d'un accès facile. Ce prince affectoit de louer le gouvernement d'Angleterre, si odieux à tous nos rois; & citoit sans cesse ce trait du roi Jacques, qui n'avoit pu punir à Londres un seigneur françois, ravisseur de sa maîtresse, qu'en lui faisant *un pont d'or* pour repasser en France.

Le fils du régent conserva à sa maison le même principe; & lors même qu'il alla se jeter parmi les religieux de Sainte-Genevieve, lorsque réduit à une cellule, à un seul domestique, il vivoit comme un religieux, & avec les religieux au réfectoire; il grondoit encore, des hauteurs de la montagne

Sainte-Genevieve, contre les coups d'Etat de Fleury. Il lui faisoit dire des duretés; il lui donnoit des leçons désagréables, & se montroit ferme dans les principes d'opposition du parti janséniste dont il étoit le chef; & ce parti formé de caracteres républicains, méditoit en silence les principes qui ont paru enfin avec éclat pendant la révolution.

Enfin lorsque nos parlemens & nos pays d'Etats, ont osé user de représentations, les Condé & les Orléans n'ont cessé de montrer le même caractere; le feu duc d'Orléans employa, à la vérité, les voies de la douceur, & ne développa jamais une très-grande volonté; mais il eut toujours les principes de sa maison, & souffrit l'exil pour nous conserver quelques restes de liberté que l'ancienne magistrature, ne pouvoit plus maintenir en France.

Pendant ces luttes, LA MAISON DE CONTI, qui avoit un rôle à jouer, développoit un caractere & des principes intermédiaires. Elle ne s'éleva jamais contre l'autorité royale; elle n'en fut jamais un aveugle suppot; mais, attachée aux principes d'une monarchie limitée, elle ne cessa de suivre un parti intermédiaire, de servir le roi compromis.

& la magiſtrature proteſtante, par des négociations toujours heureuſes & toujours adroites.

Le feu prince de Conti, ſur-tout, ſe diſtingua dans ce rôle ; & ce perſonnage ſi irréfléchi, ſi inconſéquent dans ſa jeuneſſe, né avec un eſprit de conciliation, ayant quelques principes de liberté, protecteur des parlemens, ne ceſſa de ſervir l'oppoſition & l'autorité pour donner la paix à la France, toutes les fois que le feu de la diſſention s'y alluma.

D'un autre côté, LES PRINCES LÉGITIMÉS qui avoient à ſe faire pardonner l'Etat élevé que les princes du ſang & les grands du royaume voyoient avec jalouſie, ſe tenoient à l'écart, & loin des affaires, affectant d'autres tempéramens. Le comte de Toulouſe, d'un naturel paiſible, le duc du Maine & leurs enfans, victimes des intrigues & des mouvemens, ſembloient encore les craindre, & ſe réduiſoient à conſerver les prérogatives qu'ils devoient aux conceſſions royales.

Le duc de Penthievre, ſur-tout, élevé dans ces principes, d'un caractere modeſte & paiſible, ſe maintenoit dans les mêmes ſentimens ; la pratique des vertus douces & bienfaiſantes, l'occupa entierement dès ſon jeune âge ; la retenue domina dans

dans son caractere. Ses domaines furent ceux des pauvres; & quoique ce prince & l'auteur de ces mémoires soient contemporains & vivans en 1791, l'historien est assez sûr de son opinion pour n'être pas contredit par les générations suivantes.

Quant aux autres princes de la maison de Bourbon, nous les voyons dans ce moment de crise, développer le caractere de leurs maisons. Leurs rapports avec l'autorité régnante sont encore les mêmes. Le duc d'Orléans, l'une des colonnes de notre liberté naissante, exilé d'abord par Loménie de Brienne, principal ministre, poursuivi par les partisans de l'autorité arbitraire, favori des amans de la liberté, n'a cessé de combattre pour elle, & d'être accusé, comme ses aïeux, des projets les plus affreux contre la majesté royale. L'assemblée nationale, par un décret, a annulé les poursuites de ces ennemis, & les efforts des amis du despotisme n'aboutiront guere qu'à montrer dans ce prince un des fondateurs du nouveau gouvernement de France.

Le prince de Condé, au contraire, héritier des principes de sa maison, se montre, comme ses peres, le maintien fidele des principes d'une monarchie purement militaire en France (1),

(1) Ceci étoit vrai dans la premiere édition de ce vo-

tandis que le prince de Conti, de retour dans ses foyers, en 1790, & citoyen comme nous, est le premier des princes protestans qui ait rendu hommage à notre constitution naissante, qui ait associé les prérogatives des princes du sang à celles d'un françois libre, & qui ait montré l'exemple de la soumission que tous les françois doivent à la loi indistinctement. La probité de ce prince a été pour l'auteur de ces mémoires un grand encouragement, lorsqu'il a publié, ci-dessus, les étranges anecdotes de la jeunesse orageuse de son pere.

Il est dû sans doute, des égards & du respect aux princes qui ont de la probité & de l'honneur; mais, établis pour le peuple, leurs délits contre ce peuple qui les adore lorsqu'ils ont de l'humanité, ne peuvent être passés sous silence; & un historien se dévoue à l'ignominie, lorsqu'il sacrifie les intérêts de ce peuple, & de la vérité au culte des grands.

Après avoir peint toutes ces sortes de caracteres qu'ont affectés, pendant le regne de Louis XV & de Louis XVI, les princes du sang, avant

---

lume publié en 1791... Mais ceci est susceptible de modification depuis ce tems-là. On dit que Condé veut bien nous offrir une constitution d'une main, & nous présenter l'épée de l'autre, fort de l'armée des émigrans.

la révolution, il est aisé d'exposer les intérêts à venir de ces familles, & peut-être même leur conduite future en France.

Il est des intérêts, par exemple, des princes de la maison d'Orléans, de soutenir à jamais cette liberté que nous devons à leurs sacrifices. L'assemblée nationale a beau abolir les distinctions, la maison d'Orléans sera à jamais la premiere & la plus remarquable après la maison du roi ; & le souvenir que cette maison fut la base & le fondement de la liberté, l'honorera à jamais dans l'esprit des générations qui s'attacheront à ce genre de gouvernement. On voit avec plaisir que les jeunes princes sont élevés dans les principes de la nouvelle constitution, qu'ils sont populaires, qu'ils sont conduits par leurs instituteurs dans les hôpitaux, qu'ils y montrent de l'humanité, & cette compassion qu'on ne trouve que dans un citoyen libre, & dont le suppot du despotisme fut incapable. Cette maison sera donc à jamais odieuse aux courtisans, & chérie des citoyens libres. Puisse-t-elle religieusement conserver ces principes héréditaires de liberté, sous peine de tomber dans le mépris de toutes les factions, & des amis, sur-tout, de la liberté. Elle a un beau rôle à jouer en France, comme premiere colonne de cette liberté d'un peuple si passionné pour la conserver.

La source de ce sentiment des ducs d'Orléans, ne peut être d'ailleurs plus louable; elle date du despotisme de la reine d'Espagne, de l'épouse secrette de Louis XIV & des cardinaux, premiers ministres. Revenons à l'histoire de ce tems-là. Nous avons outre-passé nos dates pour montrer la liaison des événemens qui se passent sous nos yeux avec leurs sources. Plusieurs personnes éclairées d'ailleurs en avoient perdu la trace.

M. le duc étoit à peine exilé à Chantilly, qu'il y reçut de nouvelles humiliations de la part du cardinal. Il les dévora toutes, il se soumit, il respecta la main qui appliquoit le châtiment.

Il avoit demandé à Sarrobert, son capitaine des chasses, quelque tems après son arrivée au lieu de son exil, de préparer l'équipage pour courre le cerf. Le lendemain, ayant changé de dessein, il demanda de préparer ce qui étoit nécessaire pour chasser au fusil.

Sarrobert, qui avoit l'ordre du ministre de ne point servir le prince dans sa qualité de capitaine des chasses, essaya de faire changer de dessein à M. Le duc; ce prince, peu accoutumé aux remontrances, voulut que l'ordre qu'il avoit donné s'exécutât; & Sarrobert, obligé de se soumettre à l'autorité, lui montra l'ordre positif qui lui défendoit de chasser. *Comment*, réplique le prince

avec fureur ; *veut-on m'empêcher de chasser chez moi ? Et pour quelle raison me priveroit-on de mes droits de chasse....?* « C'est, réplique Sar-
» robert, parce que, au préjudice des seigneurs,
» qui sont vos voisins, vous avez fait comprendre
» les environs de Chantilly dans la capitainerie.
» Je ne vois donc, monseigneur, d'autre parti
» à prendre que celui d'une soumission entiere ».

Le prince juroit & protestoit qu'il ne se soumettroit point à Fleury ; mais abandonné de Sarrobert, il prit le parti de la négociation avec le cardinal qui rendoit le lieu de son exil aussi désagréable, & envoya le duc de Gesvres au cardinal-ministre pour tenter de le fléchir.

Jamais personnage ne fut plus habile à contrefaire l'ignorant ou l'embarrassé que le cardinal. Il répondoit au duc de Gesvres, qu'il ne savoit rien de ce qui s'étoit passé, qu'il n'y avoit été pour rien, assurant qu'il en étoit extrêmement peiné, & conseillant à Sarrobert de voir le roi sur cette affaire. Louis XV se comporta comme le cardinal, & plaignant le sort de M. le duc, il affecta de l'attachement pour ce prince, & dit au duc de Gesvres : *voyez le cardinal.* Ils s'entendoient tous deux, & n'accorderent rien encore pour adoucir le sort de M. le duc.

Le duc de Gesvres de retour à Chantilly, te-

nant conseil avec M. le duc sur ce qu'il devoit faire pour avoir les chasses, lui proposa d'écrire au cardinal. M. le duc qui étoit dur dans ses premiers momens, protesta qu'il n'écriroit jamais à son plus cruel ennemi; mais las de son inaction, il se détermina à se soumettre; & Fleury qui observoit son embarras & sa soumission, permit à ce prince de chasser chez lui.

Le cardinal jouissoit beaucoup en traitant ainsi les princes du sang; il avoit appris de l'abbé Couturier, supérieur de Saint-Sulpice, l'art de traiter les princes du sang en séminaristes; bien instruit d'ailleurs qu'il n'y avoit plus des Condé dans le royaume de France.

CHAPITRE XXX.

Conjuration dite des Marmouzets *contre le ministere du Cardinal, conduite secretement par le Cardinal; diverses tentatives des conjurés, &c.*

COMME Richelieu & Mazarin, le cardinal de Fleury avoit à surveiller avec attention les démarches des jeunes inconsidérés qui fréquentoient Louis XV. Ils ne le quittoient pas depuis son lever jusqu'à son coucher, cherchant sans cesse à le servir & à lui plaire.

Fleury, bien averti par les valets-de-chambre, étoit instruit fidellement de leurs propos, de leurs démarches, & lorsque ses ennemis employoient les jeunes courtisans pour le perdre dans l'esprit du roi, le ministre pouvoit incontinent parer les coups qu'on lui portoit auprès de Louis XV. Ce fut donc bien vainement que le cardinal de Polignac, mécontent, les employa, & se servit de leur imprudence pour faire passer au roi une critique des principes du cardinal. Toute la cour s'amusa de cette attaque qui ne fut qu'*un jeu de marionettes* pour le cardinal de Fleury, selon l'expression du tems.

Polignac étoit le premier négociateur de son tems; il avoit vieilli dans les affaires; il avoit traité celles de la paix d'Utrecht avec distinction dans les plus malheureuses circonstances. Pendant la régence il s'étoit trompé sans doute, en conduisant la fameuse conjuration d'Espagne contre le duc d'Orléans; conspiration qui échoua & fut déconcertée dès le moment qu'elle fut éventée: mais il avoit conduit les affaires de France à Rome, avec sagesse pendant le ministere de M. le duc, pendant celui du cardinal, & s'étoit fait respecter des amis du bien public par son caractere tranquille, par son amour de la paix, & par ses principes, qui ne lui permettoient pas de traiter avec passion les affaires de la bulle. Malgré sa prudence & sa sagesse, se voyant éloigné de tout emploi par Fleury, sa passion l'aveugla; il se permit contre le ministre tout-puissant un mémoire, ou plutôt une critique sanglante de son administration, & voulut qu'elle fût présentée au roi. Pour cacher davantage sa manœuvre, il remit la piece à Mandat, maître des requêtes, & son homme de confiance, qui chargea les ducs de Gesvres & d'Epernon de le présenter à Louis XV.

Dans ce mémoire, Polignac assuroit « que le » peuple françois gémissoit dans la misere & l'op» pression, invitant le roi à se mettre à la tête de

» ſes affaires ; il aſſuroit que les manufactures
» étoient déſertes, & que les artiſtes s'étoient ré-
» fugiés dans les pays étrangers. Le commerce de
» Lyon, de Marſeille & de Bordeaux étoit tombé,
» & l'agiot ne ceſſoit plus depuis le ſyſtême dé-
» ſaſtreux de Law. La moitié du royaume de
» France, étoit réduit à demander l'aumône à
» l'autre moitié. Le royaume étoit à la veille de
» ſa diſſolution, le commerce ne pouvoit plus ſe
» ſoutenir, ni l'argent circuler avec liberté. La
» pureté de la foi du cardinal de Fleury mena-
» çoit d'une guerre inteſtine & domeſtique que
» la modération auroit dû éviter ; & le cardinal
» de Poligr [illegible] concluoit que le roi devoit pren-
» dre lui-même le gouvernement de ſes affaires,
» choiſir des hommes diſtingués par leurs talens
» comme Louis XIV, ajoutant que le cardinal
» de Fleury devoit être le premier à y porter ſa
» majeſté, &c. »

Ce mémoire fut remis au roi le mois de Septembre 1730, par les ducs de Geſvres & d'Epernon, qui ſe liguerent ſecretement avec d'autres jeunes étourdis de la cour, contre le miniſtere du cardinal. Ils en parlerent au duc de Richelieu qui jouiſſoit déjà de la confiance du roi, & qui ne voulut point entrer dans cette affaire. Le duc s'étant depuis long-tems attaché au cardinal, &

lui ayant facilité la pourpre romaine, en obtenant le consentement de l'Empereur; le ministre lui promit une des premieres charges de la couronne, & s'assura de cette sorte l'attachement du duc de Richelieu. Le duc garda cependant le secret aux conjurés, quitta la cour, & s'en alla à Richelieu, observer de loin la marche de la révolution méditée, & y attendre l'événement.

Louis XV, de son côté, s'occupoit du mémoire fort sérieusement. Il l'avoit surpris dans les mains du duc de Gesvres, qui, faisant le difficile, ne le lui laissa lire qu'avec la promesse qu'il lui seroit rendu. Le roi, en effet, le copia de sa propre main, voulant être le seul, dans son royaume, instruit du contenu. Il garda même un silence profond sur ce mémoire, & il en rendit au duc de Gesvres l'original; mais Bachelier qui servoit fidelement Fleury dans les petits appartemens, fit connoître au cardinal le mémoire qu'il prit dans la poche du roi, qu'il alla faire lire dans la nuit à ce ministre, sans pouvoir lui dire qui l'avoit remis au roi.

Fleury qui savoit déjà qu'on avoit remis des mémoires au roi contre son administration, fut déconcerté en les voyant écrits de la main de Louis XV. Il les lui demanda, pour les lire comme s'il ne les avoit pas lus, mais dans la réalité,

pour en connoître les auteurs. Le roi, fidèle à sa promesse, assura qu'il n'avoit reçu aucun mémoire contre lui.

Fleury plus inquiet encore de la réserve du roi que du mémoire, insista sur la nécessité de le voir, & le roi qui aimoit les ducs de Gesvres & d'Epernon, lui répliqua qu'il ne connoissoit point de mémoires contre lui. Impatient & désolé, le cardinal dit que puisque sa majesté ne lui montroit plus une entiere confiance, il alloit se retirer à Issy, & lui demanda la permission de ne plus se mêler d'aucune affaire. Le roi qui craignoit de le perdre, tirant de sa poche le mémoire de Polignac, le donna à Fleury, lui disant qu'il le tenoit des ducs de Gesvres & d'Epernon.

C'est ce que Fleury vouloit savoir : alors demandant à Louis XV ce qu'il vouloit faire de ces messieurs : *ce que vous voudrez*, répondit ce prince, *je vous les abandonne*. Fleury, dans l'incertitude de sa vengeance, les pria tous les deux à dîner pour mieux cacher ce qu'il vouloit leur faire, & après avoir long-tems médité, il écrivit au duc d'Antin, qui étoit à Bellegarde, qu'il souhaitoit que le duc d'Epernon y restât avec lui, jusqu'à nouvel ordre. Le duc de Gesvres fut exilé de la cour, & obligé de se rendre à Gesvres.

Ainsi se termina la conjuration secrette du car-

dinal de Polignac contre le ministère de Fleury. Le cardinal la dissipa en jouant, & la ville & la cour l'appelerent *la conjuration des marmouzets*, à cause des jeunes étourdis qui s'étoient mêlés de cette affaire. Le cardinal qui vouloit être assuré des personnes qui approchoient le roi, fit le lendemain changer les serrures des petits appartemens, pour en éloigner le trop grand nombre de jeunes gens qui avoient alors la confiance de Louis XV, & on n'en donna des clefs qu'à ceux que le cardinal avoit choisis.

Le duc d'Epernon eut la permission de revenir à la cour le 3 Février 1732. Il vit le roi à son dîner, le fit rougir, & l'obligea de détourner les yeux de son ami à qui il n'avoit pas tenu la parole royale qu'il lui avoit donnée, & dont il avoit trahi la confiance. Quant au duc de Gesvres, il fut rappelé le 23 Mars 1732, & il vit le roi dans son cabinet avec son pere & le cardinal.

Six ans après le 17 Mars 1738, le roi donna au duc de Penthièvre, dans un étui de bois qu'il avoit lui-même tourné, *le passe-partout de faveur* qu'avoit son pere le comte de Toulouse; le bois de l'étui avoit appartenu à ce prince, & la comtesse de Toulouse l'avoit donné au roi pour travailler. Le feu prince de Conti avoit eu ce passe-partout, & M. le duc aussi, pour ouvrir l'in-

térieur des appartemens. Les gouverneurs de Versailles, Charost & autres seigneurs titrés qui en avoient aussi, ne pouvoient ouvrir ni aller que jusqu'à la porte des glaces, depuis la réforme des passes-partout dont on vient de parler.

Les ennemis de Fleury, pour avoir été tournés en dérision dans la conspiration des *marmouzets*, ne se crurent pas vaincus. Polignac, toujours ambitieux, imagina la lettre intitulée, *des quatre ivrognes*, écrite à Henri IV, le mois d'Avril 1731. Cette lettre anonyme, écrite en mauvais style, ne pouvoit passer pour être l'ouvrage de Polignac, qui écrivoit purement & avec délicatesse.

In vino veritas, disoit d'abord ces prétendus ivrognes; *le vin produit la vérité.* Ils reprochoient ensuite au roi la chasse, l'exercice à cheval, & l'abandon total des affaires de France au cardinal. « Souffririez-vous, disoient-ils à Henri IV, que » votre cinquieme petit-fils laissât reparoître les » maires du palais. Vous aviez deux religions » différentes dans votre royaume, & lorsque vous » l'eûtes conquis, vous vous résolûtes de les faire » vivre en paix; mais aujourd'hui que nous n'en » avons plus qu'une, il semble qu'on veut faire » tout ce qui est nécessaire pour en établir deux » par ces méchantes disputes théologiques, où

» les uns & les autres n'entendront jamais rien.

» Vous vouliez que vos laboureurs puſſent mettre une poule dans leur pot, & vivre graſſement, à préſent on fait en France tout ce qui eſt néceſſaire pour la dégraiſſer. Vous mettiez vos garniſons dans le pays ennemi; maintenant on les met dans l'intérieur de vos provinces. Il y a au moins trente mille hommes en garniſon aux dépens du pauvre peuple écraſé, pour preſſer le paiement des arrérages des ſubſides.

» Vous vous rendiez formidables à toute l'Europe par votre puiſſance & par votre courage : on ne ſe pique à préſent ni de l'un ni de l'autre. On craint la guerre; on veut la paix à quelque prix que ce ſoit, & nous allons devenir mépriſables aux yeux de ceux dont nous étions ſi craints & reſpectés, &c ».

C'eſt bien en vain que Louis XV recevoit ces avis. La plupart de ces obſervations, celles qui concernoient ſur-tout les troubles de l'intérieur, à cauſe de la bulle, étoient cependant pleines de ſageſſe; mais le roi foible & dominé par ſon précepteur, liſoit à peine ces critiques, qu'il trouvoit tantôt dans ſes poches & tantôt à table ſous ſa ſerviette.

Les ennemis du cardinal de Fleury ne ſe rebutoient pas; mais l'exil des jeunes étourdis que le

roi avoit abandonnés au reſſentiment de ſon précepteur, quoiqu'il fût roi & âgé de vingt-deux ans, les avoient rendus ſi circonſpects, que perſonne n'avoit plus le courage d'avouer les pieces critiques dirigées contre le cardinal.

On avoit imaginé la lettre des quatre ivrognes, dont on a parlé ci-deſſus. L'année ſuivante, on produiſit la *lettre du cardinal de Richelieu au duc de Richelieu, datée des Champs-Eliſées.*

Le Cardinal ſe plaignoit dans ſa lettre à ſon petit neveu de ſe voir mal ſecondé dans ſes projets par le premier miniſtre de France, à qui il reprochoit d'abord d'être petit fils d'un jardinier, ſelon les préjugés du tems.

Enſuite, en récapitulant l'hiſtoire de ſon miniſtere, & en affectant un grand mépris pour Fleury, à qui le cardinal de Richelieu ſuppoſoit dans ſa lettre l'ambition d'obtenir un tombeau en ſorbonne à côté de lui. « J'éteignis, diſoit le cardi-
» nal de Richelieu, la rébellion en France, &
» je ſus faire reſpecter le nom de mon maître de
» l'un à l'autre pôle : je pris, en perſonne, la Ro-
» chelle, Pignerol, & je fis lever le ſiege de Caſal.
» J'unis la Pologne à la Suède pour le profit de
» mon maître; je fis attaquer la fiere maiſon
» d'Autriche par le Grand-Guſtave; je pris la
» Lorraine & l'Artois, & par mon ſavoir faire,

» j'enlevai le Portugal & la Catalogne à l'Autriche;
» & fis fleurir le commerce plus qu'aucun de ceux
» qui m'ont précédé dans le ministere.

» Qu'a donc fait de pareil, mon cher neveu.
» votre cardinal de Fleury, pour avoir sa sépul-
» ture près de moi? Ce fantôme de ministre
» compte-t-il parmi ses conquêtes l'évêché de
» Fréjus, qu'il a usurpé sur un homme vivant?
» Marquera-t-on parmi ses hauts faits la prostitu-
» tion continuelle à laquelle il expose au parle-
» ment l'autorité du roi? Sera-ce son avarice sor-
» dide à récompenser le mérite & les talens? Par-
» lera-t-on du commerce transféré par son igno-
» rance aux Anglois, anciens ennemis naturels
» de la couronne? Et méritera-t-il par ces titres
» d'être enseveli près de moi en Sorbonne?

« Je fus accusé, de mon vivant, de galante-
» rie, je ne l'ai point ignoré; mais je me respec-
» tois assez pour ne point placer auprès des en-
» fans de mon maître celle qu'on accusoit injuste-
» ment d'être l'objet de ma passion, & cepen-
» dant le roi mon maître n'avoit pour enfans que
» des princes. Fleury, au contraire, a bien l'inso-
» lence de donner madame de Mailly au roi, de
» favoriser ses amours passageres, & déplacer
» madame du Muy son ancienne maîtresse, lorsf-
» qu'il étoit à Fréjus auprès des jeunes princes-

» ses

» ſes. Il étoit donc réſervé à un tel valet de dire
» à toute l'Europe qu'un roi (Louis XV) trop
» bon, & qui le comble de biens, ſe rendoit in-
» capable de jamais gouverner lui-même en né-
» gligeant de gouverner.

« Que l'on donne donc à ce prétendu miniſtre
» la ſépulture dans l'égliſe de Sorbonne, j'y con-
» ſens; mais je vous ordonne, mon neveu, de
» faire exhumer mon corps, & de lui accorder
» le repos au lieu que vous jugerez convenable,
» ſans le laiſſer à côté d'un tel homme ».

Signé, ARMAND, *cardinal de Richelieu.*

Telles étoient les injures clandeſtines qu'on ſe permettoit contre le cardinal de Fleury. Aucune ne pouvoit affecter Louis XV, qui ſe jouoit des affaires comme des critiques, & qui s'en joua preſque toujours. Les lettres reſtoient dans une de ſes poches huit jours entiers. De cette poche elles paſſoient dans une autre, & Fleury ne ceſſoit de gouverner deſpotiquement en cherchant avec inquiétude la ſource inviſible de ces pamphlets déſagréables, puiſque de grandes vérités ſe trouvoient à côté de pluſieurs menſonges, ou même à côté de quelques vérités exagérées. Les attaques clandeſtines ne finiſſoient pas; mais elles

étoient toujours si secrettement conduites, qu'on ne pouvoit plus en exiler les auteurs, comme on avoit exilé les ducs de Gesvres & d'Epernon. On imagina, le mois de Mars 1733, de faire tomber dans les mains du roi l'imprimé intitulé: *Lettre de Louis XIV à Louis XV*. Le feu roi y disoit avec affectation au monarque régnant, qu'il voyoit avec douleur qu'il n'étoit ni considéré de ses voisins, ni aimé de ses sujets, & il en attribuoit la cause aux vices du gouvernement intérieur & extérieur du royaume. Comme cet écrit est plus sensé, plus véridique & moins injurieux que les précédens, nous nous y arrêterons davantage. C'est la critique la plus curieuse que nous connoissions du ministere du cardinal.

« Louis XIV lui reproche d'avoir prodigué » les trésors de la France, pour conjurer l'orage » du nord qui menaçoit l'Angleterre; il déplore » la perte d'une occasion aussi favorable, pour » relever la maison de Stuart, & pour rendre » florissant notre commerce au détriment de celui » de l'Angleterre.

» Le feu roi reproche ensuite à son successeur » d'avoir mérité, en se vendant à l'Angleterre, » que cette puissance le couvrît d'opprobre en se » reconciliant à notre insçu avec l'empereur. Il » parle de l'ancienne maxime de la France contre

» l'Autriche, & dit que le ciel avoit ménagé
» l'occasion de l'humilier en refusant à l'empe-
» reur des enfans mâles, & que Fleury, en se
» pressant de pacifier les troubles du Nord, qui
» menaçoient l'Angleterre, en avoit rendu les
» moyens plus difficiles.

» Louis XIV déplore nos troubles de reli-
» gion au sujet de la bulle; il avoue qu'il fut
» trompé en demandant cette bulle fatale; mais
» que la paix étoit devenue nécessaire pour laisser
» les François, obérés, s'occuper en repos de
» commerce & de métiers.

» Louis XIV interpelle les princes du sang
» assujettis, timides & sans volonté sous
» Fleury : il nomme les principaux personnages
» écartés du gouvernement; il blâme la foiblesse
» du maréchal de Villars, contre le cardinal de
» Fleury, dont une femme seule eût purgé, di-
» soit-il, l'ancienne Rome; & il assure que Vil-
» leroy parleroit encore, si l'exil de son pere n'a-
» voit affoibli son caractere.

» Louis XIV ajoutoit que, sans talens dans
» le maniement des affaires, Fleury n'avoit connu
» que l'art de s'élever comme les petits maîtres
» par le canal des dames; que, par leur protec-
» tion, il étoit sorti de son obscurité; qu'ayant
» été repoussé plusieurs fois, il dut aux instances

» du maréchal de Villeroy son élévation, quoi-
» qu'il fût averti qu'il n'échauffoit qu'une vipere
» qui le piqueroit à mort.

» L'anonyme faisoit dire à Louis XIV que
» Fleury ne pensoit qu'à avilir le parlement,
» & à détruire toute influence salutaire de ce
» corps; il lui reprochoit d'annuller, par ses ma-
» nœuvres, l'effet de ses remontrances, pour
» donner une autorité absolue à la puissance ultra-
» montaine des papes, au détriment de nos li-
» bertés gallicanes, en s'entendant avec le premier
» président Portail, pour rendre au roi, non les
» véritables dispositions du Parlement, mais les
» impostures qui lui étoient dictées par le car-
» dinal: il disoit que d'Aguesseau n'étoit plus à
» présent le même personnage, se dévouant aux
» volontés absolues du ministre, & se rendant
» infidele à ses propres principes, qu'il avoit sou-
» tenus autrefois si vigoureusement.

» Enfin Louis XIV terminoit sa lettre en con-
» seillant à son successeur de se souvenir qu'il étoit
» roi; qu'il devoit se montrer jaloux d'en exercer
» la puissance, & de donner quelque part aux
» affaires à son épouse, sans lui laisser l'influence
» de la reine d'Espagne, femme de Philippe V.
» Il ajoutoit qu'en cas de malheur, elle seroit ré-
» gente; d'où il concluoit la nécessité de lui faire

» connoître les affaires du gouvernement. Il lui
» disoit que son confesseur, jésuite, étoit à la
» cour, le centre de la société, & que cette com-
» pagnie étoit la seule cause des troubles qui
» régnoient dans le royaume, mais par ses menées
» sourdes & perfides : il lui conseilloit enfin d'ex-
» clure ce confesseur, & de consulter le cardinal
» de Polignac pour en avoir un autre ».

Cette lettre fut encore plus inutile que la précédente : elle affecta néanmoins le cardinal au point qu'il négocia avec le parlement, pour qu'elle fût brûlée par le bourreau; & quoiqu'elle contînt un précis historique des torts du cardinal envers le parlement, cette cour condamna au feu l'ouvrage véridique, écrit en faveur de la magistrature. Dans cette circonstance, elle étoit assujettie à l'autorité du visiriat; elle n'étoit ni animée contre lui, ni dans ces accès de vivacité ou d'énergie qui la distinguerent quelquefois pendant le regne du roi Louis XV.

L'inutilité de toutes ces attaques, le triomphe perpétuel du cardinal, la solidité de son crédit en imposerent si bien dans la suite à ses ennemis, qu'il jouit sans nuages de la plénitude du pouvoir royal, tandis que Louis XV, paresseux & insouciant, s'occupoit toujours de jeu, de chasses, ou s'amusoit à Choisy & à la Muette, avec les

maîtresses d'habitude ou de passage, que le cardinal faisoit semblant de tolérer.

CHAPITRE XXXI.

Ambassade du Maréchal de Richelieu à Vienne. Tableau de cette cour. Portrait des autres Ministres & de Riperda, Ministre d'Espagne. Affaire de la préséance.

LE département des affaires étrangeres fut un de ceux que Fleury gouverna le plus absolument; mais il en coûta de grands sacrifices à la France pour obtenir la tranquillité nécessaire à son bonheur. Et comme l'ensemble de ce département, le détail des affaires étrangeres, le tableau de la politique extérieure du cardinal, sont peu connus & fort essentiels à l'histoire, il est important de les bien présenter; mais ces objets doivent être précédés du portrait & du caractere des princes avec lesquels Fleury négocia.

Du sein de la frivolité & de la dissipation, le duc de Richelieu, âgé seulement de 28 ans, étoit passé à Vienne pour y gérer, auprès de l'empereur, les affaires de France. On a vu quelles étoient ses instructions dans le tome IV de cet

ouvrage. Voici comment il raconte le détail de ses négociations, dans un mémoire qu'il a composé dans une extrême vieilleſſe (1).

« Le mariage de Louis XV ayant été arrêté, » dit ce courtiſan, avec l'infante, fille du roi » d'Eſpagne, avant l'âge requis pour l'un & pour » l'autre, & après une ſpéculation très-fautive, » le roi d'Eſpagne imagina qu'en envoyant l'in» fante en France, la connoiſſance réciproque » reſſerroit les nœuds de l'amitié, & aſſureroit » encore plus la ſolidité de cette union, pour » laquelle le roi d'Eſpagne, aimant ſa maiſon » avec paſſion, & étant oncle & pere en même» tems, en avoit les ſentimens réunis au plus » haut degré.

» Telle étoit la poſition reſpective de la France » avec l'Eſpagne, lorſque les intérêts de ceux qui » gouvernoient la France, préparoient les plus » grands déſordres.

» M. le duc de Bourbon, alors premier mi» niſtre, voyant avec peine que ſi nous perdions » le roi Louis XV, encore d'une ſanté délicate, » la branche d'Orléans auroit le droit de pré-

(1) Ce mémoire renferme des erreurs de dates & de faits : mais il a le mérite d'être la récapitulation de la vie politique du maréchal de Richelieu.

» tendre à la couronne à cause des renonciations
» de la branche aînée d'Espagne, avoit fait de-
» mander au roi d'Espagne s'il pouvoit compter
» que dans le cas où nous aurions le malheur
» de perdre le roi, il viendroit à la tête de ses
» troupes monter sur le trône, entreprise dont il
» lui assuroit le succès. Mais le roi d'Espagne qui
» avoit cédé alors sa couronne à Louis I son fils,
» répondit dans ses accès de dévotion à M. le duc
» qu'il ne vouloit plus penser qu'à son salut;
» & cependant lorsqu'il remonta sur le trône, à
» la mort de Louis I, il reprit ses anciens prin-
» cipes & tous ses sentimens, relativement à la
» couronne de France.

» Le roi Louis XV tomba dangereusement
» malade, & alarma tous les esprits. Il ne sera
» pas question de parler ici des troubles qui
» effrayerent, avec raison, pour sa succession; nous
» remarquerons simplement, que, malgré la
» bonne santé dont il a depuis joui, il avoit
» le teint blême, une constitution cacochyme;
» & le grand intérêt qu'on avoit en France &
» dans toute l'Europe de le conserver, ne fût-ce
» que pour jouir de la paix, justifioient les in-
» quiétudes & la prévoyance de M. le duc.

» Nous ne parlerons pas davantage des préten-
» tions dont les princes d'Espagne & la maison

» d'Orléans se tourmentoient, ni des intrigues » des cours de Madrid & de France, tant que » le péril du roi dura; mais il fit une si vive » impression sur M. le duc, premier ministre, » que celui-ci ne songea plus qu'aux moyens de » s'en mettre à l'abri, en mariant le roi; & » l'effroi fut si grand, que l'on ne pensa qu'à le » marier sans retard, en renvoyant à la hâte » l'infante, déclarer le renvoi & la décision d'une » autre prochaine alliance.

» Le roi & la reine d'Espagne, en fureur, » formerent alors le projet d'abandonner les in- » térêts de la France, de se lier avec la cour » de Vienne, si mécontente elle-même de voir » la France étroitement unie avec les anglois & » les hollandois.

» C'est dans ce moment que l'Espagne se » flatta de pouvoir se venger en envoyant un am- » bassadeur à l'empereur, pour lui offrir des se- » cours d'armes, de vaisseaux & d'argent, avec » un traité qui pût le mettre en état de soutenir » ses intérêts, en choisissant pour son gendre l'aîné » ou le second de ses enfans.

» L'empereur, dans cette circonstance, oc- » cupoit le trône avec beaucoup de dignité; » aucun prince en Europe n'étoit en état de lui » résister. Les anglois & les hollandois mettoient

» tout en uſage pour perſuader que ce prince
» vouloit la guerre contre les françois. Le roi
» de Sardaigne le faiſoit dire avec toute l'adreſſe
» poſſible, & la deſiroit lui-même ardemment
» pour en profiter en Italie, tandis que la con-
» duite de l'empereur donnoit lieu à ces bruits
» par la majeſtueuſe repréſentation de ſa cour,
» & par la vénération que tous les princes de
» l'Europe lui témoignoient, aucun d'eux n'étant
» ni en âge, ni en état d'exiger la même con-
» ſidération.

» L'ambaſſadeur qui lui fut envoyé d'Eſpagne
» s'appeloit Riperda. C'étoit un homme ſingulier,
» qui avoit un air fort avantageux : il paroiſſoit
» faire tout ce qu'il falloit pour être aſſuré de la
» cour; il avoit des lettres de crédit pour plu-
» ſieurs millions, & ſembloit être particulierement
» favoriſé de la cour de Vienne.

» Ce fut dans cette circonſtance que le duc de
» Richelieu arriva à Vienne : il avoit été choiſi
» ambaſſadeur, avant tous ces changemens dans
» les affaires, avec peu de moyens pour obtenir
» la connoiſſance des miniſtres d'Angleterre,
» de Savoie & de Hollande, qu'il devoit voir
» pour avoir des inſtructions certaines des inten-
» tions de leurs cours reſpectives; car il étoit très-
» intéreſſant de les pénétrer.

» Le ministre d'Angleterre s'appeloit Saint-Saphorin. Il avoit passé sa vie dans les négociations, & avoit acquis beaucoup de réputation; il la méritoit : son seul défaut étoit d'avoir » un peu trop de confiance dans sa supériorité, » & d'en montrer beaucoup trop aussi au jeune » ambassadeur françois, qui, tout neuf dans les » affaires étrangeres, passoit avec raison pour » avoir vécu dans la plus grande frivolité des in- » trigues galantes.

» Le ministre de Sardaigne s'appeloit le mar- » quis de Breill. Il avoit la confiance de son » maître, prince, le plus fin & le plus habile de » l'Europe.

» Le ministre de Hollande, qui étoit depuis » long-tems à Vienne, étoit un homme sim- » ple & sage; il avoit du mérite, une grande » connoissance de la cour, & beaucoup d'usage » dans les affaires du cabinet de Vienne. Le duc » de Richelieu étoit donc bien éloigné de tous » ces gens-là.

» L'Angleterre, qui avoit terminé la guerre avec » avantage, étoit gouvernée aussi par des gens » d'esprit, & sur-tout par le célèbre Walpoole. Le » duc de Richelieu étoit comme l'agent de cette » cour, qui avoit à Vienne la plus grande pré- » pondérance dans la décision des affaires, tandis

» que la France paroissoit à Vienne être pour ainsi
» dire dans la nécessité d'être pacifique; & pas-
» soit pour être trop soumise, peut-être à l'An-
» gleterre.

» Le cardinal de Fleury étoit premier ministre
» en France. Les autres ministres lui étoient si
» soumis, qu'ils n'avoient l'air que d'être ses
» commis.

» Il étoit avancé dans un grand âge, mais il
» avoit la confiance entiere du roi, qui parois-
» soit sous sa tutelle comme un prince sage, indif-
» férent & comme délivré des soins de son
» royaume.

» On voit aisément, d'après ce tableau, que le
» duc de Richelieu avoit peu de moyens pour
» remplir ce qu'il y avoit de plus important dans
» l'objet de sa mission à Vienne, qui étoit de con-
» noître à fond les sentimens de l'empereur & de
» ses ministres. Il n'avoit de commerce qu'avec
» les trois ministres dont on vient de parler &
» ces trois ministres étoient les seuls dans une
» situation favorable pour lui être utiles à
» Vienne.

» Il lui restoit encore le nonce Grimaldi dont
» la maison avoit été de tout tems attachée aux
» rois de France. C'étoit un homme d'un carac-
» tere ferme, honnête, d'une grande piété; mais

» sans petitesse, ne mangeant ni chair ni poisson, sous prétexte que sa santé ne lui permettoit de ne prendre que des légumes; mais faisant sa meilleure chair chez lui pour ceux à qui il donnoit de grands dîners. Il étoit considéré de l'empereur & de toute sa cour, & à cause de sa modération, de ses talens & de ses vertus. Le duc de Richelieu le démêla aisément; mais il n'étoit pas aussi aisé d'en profiter pour le succès des affaires dont il étoit chargé, parce qu'il donnoit difficilement sa confiance; toute fois il y avoit des momens où les ambassadeurs restoient ensemble, comme par exemple, pendant les sermons allemands. Ils se tenoient alors dans une chambre pour reprendre & accompagner l'empereur jusqu'en son château, selon l'étiquette rigoureusement observée; & ce fut dans ces occasions que le duc de Richelieu, sans affectation, rendit ses hommages à la vertu du nonce d'une maniere si délicate, que le prélat pût le distinguer des autres; & comme il avoit voyagé en France où il avoit été fort bien reçu, & qu'il avoit de la diposition à aimer les François beaucoup plus que les Allemands, & qu'il étoit le ministre d'un pape, pere commun des fideles, qui desiroit la paix, il prit le duc en amitié. Celui-ci doit dire avec reconnoissance qu'il en

» reçut à Vienne des services importans. Voici
» les principales affaires qui occuperent le duc de
» Richelieu à Vienne.

» L'empereur avoit accordé depuis peu un oc-
» troi à une compagnie de négocians pour faire
» le commerce & s'établir à Ostende.

» Les Anglois & les Hollandois, maîtres de la
» mer, voyant aussi près d'eux un établissement
» appartenant à un prince aussi puissant, crurent
» que l'établissement pourroit devenir funeste à
» leur commerce, & chercherent dans les anciens
» traités des prétextes & des interprétations pour
» s'y opposer. Ils demanderent d'abord la résilia-
» tion de cet octroi, & la France qui croyoit que
» la paix qu'elle vouloit conserver dureroit tant
» qu'elle seroit chez les puissances maritimes, se
» joignit aux Anglois & aux Hollandois pour
» solliciter la révocation du même octroi, persua-
» dée que cette union avec les puissances mariti-
» mes étoit le moyen de conserver cette paix si
» desirée. C'est dans ces circonstances épineuses
» que le duc de Richelieu fut envoyé à Vienne.

» Il étoit à peine arrivé que Riperda, ambassa-
» deur d'Espagne, affichoit la prétention sur la
» préséance qu'il avoit l'ordre, dit-il, de ne pas
» céder à l'ambassadeur de France; & comme le
» duc de Richelieu en avoit reçu un de son côté,

» qui portoit de ne la lui laisser prendre dans au-
» cune occasion, le duc de Richelieu se trouva
» dans l'embarras dont on peut concevoir tou-
» tes les circonstances.

» On disoit alors qu'il y avoit à Vienne plus de
» vingt mille Espagnols, qui ayant quitté leur
» patrie, lorsque l'archiduc renonça à la cou-
» ronne d'Espagne, l'avoient suivi à Vienne où
» il étoit devenu empereur. Tous ces Espagnols
» firent cause commune, se tournerent contre le
» duc de Richelieu pour le maintien des préten-
» tions de l'Espagne. Ils étoient favorisés ouver-
» tement de l'empereur lui-même, qui par sa
» modération & sa sagesse, prévint les événemens
» fâcheux qui menaçoient alors les cours de
» France & de Madrid : il écouta cependant les
» propositions de Riperda, relativement au traité
» & au mariage de l'archiduchesse avec un des in-
» fans. Ce projet de mariage conduisoit d'ailleurs
» tous les seigneurs Espagnols qui avoient suivi
» l'empereur, à retourner dans leur pays, qu'ils
» préféroient à l'Allemagne.

» Cette négociation alla même jusqu'au point
» que l'empereur accorda à son épouse la permis-
» sion d'écrire une lettre à la reine d'Espagne,
» de laquelle, sans lui promettre absolument le
» mariage proposé, elle se procura une réponse

» qui donnoit les plus grandes espérances pour le
» succès. Dans cette circonstance, Riperda minis-
» tre d'Espagne, avoit une faveur qui entraî-
» noit vers lui toute la cour de Vienne au préju-
» dice du duc de Richelieu.

» Le moment de l'entrée en cérémonie arriva,
» & c'étoit celui où il ne pouvoit plus éluder la
» préséance; dans ce tems-là, les ambassadeurs
» suivoient l'empereur toutes les fois qu'il alloit
» à l'église, se plaçoient selon leur rang dans un
» banc destiné à cet objet. L'ambassadeur d'Espa-
» gne jusques-là avoit conservé avec assurance la
» préséance qu'il affectoit, mais à six heures du
» soir la veille du jour décisif, & au grand étonne-
» ment de tout le monde, il prit congé de l'em-
» pereur, partit tout de suite d'une maniere inopi-
» née, & ce ne fut qu'à sept heures qu'un
» commandeur de Malte, Allemand, qui avoit
» toujours fait amitié au duc de Richelieu, vint lui
» donner cette nouvelle à l'oreille. On apprit quel-
» ques tems après que l'empereur avoit dit à l'am-
» bassadeur d'Espagne qu'il ne souffriroit pas qu'à
» sa cour il y eût une dispute, un scandale pareil à
» celui dont il vient d'être parlé, & que, s'il étoit
» obligé de juger la question, il ne pourroit se dis-
» penser de la juger en faveur du roi de France,
» l'aîné de la maison, & que le roi d'Espagne avoit

» lui-

» lui-même déclaré qu'il ne lui disputeroit jamais
» les honneurs de la préséance.

» Après le départ de l'empereur, le duc de Ri-
» chelieu trouva moins d'inconvéniens pour pa-
» roître en public, & en profita pour s'introduire &
» paroître sans risque d'être compromis, aux bals
» & aux courses de traîneaux. Il y parut avec ma-
» gnificence, & se trouva en peu de tems en liai-
» son la plus étroite avec les meilleures compagnies
» de Vienne. L'usage dans cette capitale, pendant
» la course des traîneaux, veut que des hommes
» tirent au sort dans un chapeau, des billets où
» sont écrits les noms des dames; le maître ou la
» maîtresse de la maison présentent le chapeau aux
» hommes pour tirer les billets de la dame qu'ils
» doivent conduire; mais il s'établit tacitement
» l'usage que ceux qui donnoient la fête, préve-
» noient le duc de Richelieu & lui demandoient
» quelle dame il seroit bien aise de mener; on lui
» en donnoit d'avance le billet qu'il tenoit dans sa
» main en la portant dans le chapeau pour avoir
» l'air de le tenir du sort comme les autres : par ce
» moyen il avoit l'avantage de causer avec la
» dame qu'il menoit tant que duroit la course,
» & sans être interrompu, & souvent au souper où
» il se plaçoit à côté d'elle. Ces remarques mon-

» trent jusqu'à quel degré de prévenances on en » étoit venu avec lui à Vienne.

» Le nonce du pape s'ouvroit tous les jours davantage au duc de Richelieu. Il avoit une représentation magnifique & convenable; mais il » avoit pour lui-même la plus grande austérité, » ne vivant que de légumes, de lait & de chocolat : il étoit aussi pour les autres fort indulgent, » mais très - prevenu, sur-tout, sur la cour de » Rome & sur l'influence, disoit-il, qu'elle » devoit avoir par toute l'Europe. Il pensoit » qu'elle devoit porter toute son attention à » maintenir la paix entre les princes chrétiens » pour former un rempart contre l'hérésie ; tels » étoient les principes du nonce si aimé & respecté » même de l'empereur.

» Le duc de Richelieu, pour tirer des instructions, lui disoit quelquefois des choses qu'il » ne savoit pas. Le nonce, fort adroit, en faisoit » à son tour de même. Ce qui les conduisoit l'un » & l'autre à parler de la conciliation qui étoit si » fort à desirer pour prévenir la guerre funeste qui » menacoit l'Europe. Bien averti & instruit de » l'état des choses, le duc de Richelieu rendit » compte au cardinal de Fleury de tout ce qu'il » savoit des sentimens de l'empereur & de son

» conseil : mais la premiere fois que le cardinal » lui répondit, ce fut pour lui marquer qu'il » étoit bien à desirer que les choses fussent telles » que le disoit le duc de Richelieu ; mais que dans » la France on étoit bien loin de s'en flatter. Le » duc de Richelieu lui en fit passer des preuves » convaincantes, & Fleury lui répondit que s'il ne » trompoit pas, il falloit que l'empereur fît des » propositions convenables à tout le monde.

» Le duc de Richelieu, fidele dans son atta» chement au nonce, s'adressa à lui pour qu'il en » parlât à l'empereur avec lequel il étoit lié inti» mement. Il lui dit tout ce que lui avoit écrit le » cardinal de Fleury, & il ajouta ; *Si je vous dis* » *qu'on écoutera & qu'on recevra les propositions* » *que pourra faire l'empereur, m'en procurerez-* » *vous de ce prince....? Oui*, répondoit le nonce, » *je suis assuré d'en obtenir de l'empereur, & je* » *vous les promets, si de votre côté vous me pro-* » *mettez qu'elles seront bien reçues.*

» Le duc de Richelieu envoya alors à sa cour » un courier, sous un autre prétexte qu'il a oublié ; » & le cardinal répondit qu'il pourroit recevoir » ce qu'on lui donneroit par écrit ; réponse qu'il donna au nonce, lequel satisfait de ces ouver» tures, alla en parler à l'empereur, & peu de » jours après le prélat lui remit, en pleurant de

» joie, les fameux préliminaires : le nonce & le
» duc les lurent plusieurs fois, & reconnurent
» qu'il y avoit peu de choses à dire ; mais quel-
» ques explications à faire ».

« Le duc de Richelieu, satisfait envoya à Ver-
» sailles ses préliminaires ; on les y garda quelques
» tems ; cependant le cardinal, voyant l'affaire de
» la paix avancée, renvoya les préliminaires, &
» au grand étonnement de tout le monde, furent
» signés ces préliminaires fameux qui déciderent
» l'empereur à se livrer à la France, à tenir ce
» congrés dans une ville, qu'on pria même le car-
» dinal de Fleury de choisir. Il prit la ville de
» Soissons ; & la cour de Vienne, ainsi entraînée,
» crut pouvoir se livrer à la France ».

« Saint Saphorin, ministre d'Angleterre, fut le
» plus étonné de tous ; il avoit passé sa vie dans les
» négociations, & se croyoit avec raison, le plus
» habile dans cette partie : le marquis de Brille,
» l'homme de confiance du duc de Savoye, prince
» le plus fin de son tems, qui croyoit tenir le Mi-
» lanais dans sa dépendance, en fut malade & ne
» put voir depuis le duc de Richelieu sans frémir,
» le fuyant à la hâte quand il le rencontroit. Le
» duc de Richelieu, piqué de cette conduite affec-
» tée, le surprit un jour subitement, & lui dit,
» avec un ton assuré : *Monsieur le marquis de Brille,*

» *m'avez-vous jamais vu faire quelques fautes ou*
» *donner quelques mensonges....? Non, monsieur*
» *le duc*, répartit Brille, *vous avez fait votre charge.*
» Le ministre Hollandois, au contraire, fut fort
» content des préliminaires qui furent signés le 13
» Mai 1727; en voici la substance. Par l'article
» premier, l'empereur accordoit la suspension pen-
» dant sept ans de l'octroi de la compagnie d'Of-
» tende, qui avoit indisposé les puissances mari-
» mes; mais l'empereur vouloit que les vaisseaux
» partis pussent rentrer en paix; que le roi
» d'Angleterre retirât son escadre commandée par
» l'amiral Hosier, de devant Porto-Bello, & de
» tous les ports de l'Amérique Espagnole, & la
» rappelât dans ses ports; que les escadres Fran-
» çoise, Angloise & Hollandoise, qui pourroient
» être près des côtes d'Espagne, ou celles de l'em-
« pereur, se retirassent au plutôt pour faire cesser
» tout ombrage; que la cessation des hostilités du-
» rât autant que la suspension de l'octroi de la
» compagnie d'Ostende, & que dans quatre mois
» il fût tenu un congrés à Aix-la-Chapelle,
» (Soissons a été depuis proposé par la cour de
» France, & accepté) pour aviser au maintien des
» droits & de la paix de l'Europe ».

CHAPITRE XXXII.

Comment la calomnie se réveilla après la signature des préliminaires contre le duc de Richelieu. Fausse anecdote de la carriere de Vienne. Duclos réfuté dans une calomnie contre le duc de Richelieu. Témoignage du cardinal de Polignac en sa faveur. Sa lettre extraite de l'original par l'auteur des présens mémoires.

LORSQUE la renommée des succès du duc de Richelieu à Vienne, eut persuadé que le caractere de son esprit étoit propre aux affaires, & qu'il étoit capable, tout-à-la-fois, de légéreté & de profondeur, l'envie irritée se réveilla.

On répandit dans toute l'Europe, on fit imprimer dans les papiers publics que le duc de Richelieu s'étoit lié avec deux libertins de Vienne, l'abbé Sinzindorff, fils du grand chancelier, & le comte Vester-Loo, capitaine des hallebardiers de l'empereur. On disoit qu'au lieu de s'occuper de nos affaires à Vienne, il s'entretenoit avec un charlatan qui se disoit magicien, & qui leur avoit promis que par la puissance du diable il procure-

soit à chacun d'eux ce qu'ils desiroient le plus. Le duc de Richelieu, ajoutoit-t-on, lui demanda *la clef du cœur des princes.*

On disoit ensuite que le magicien, l'abbé & les deux seigneurs s'étoient retirés de nuit dans une carriere près de Vienne, pour y faire *des évocations*, & que leur sabbat y dura jusqu'au lendemain matin à la rentrée des ouvriers dans la carriere, qui trouverent au milieu des trois débauchés un homme, *en habit d'Arménien, noyé dans son sang, & rendant le dernier soupir.*

Les uns ajoutoient à cette histoire, que le magicien avoit été massacré par ces messieurs irrités de se voir trompés ; d'autres assuroient qu'ils avoient fait un sacrifice au diable & à la lune.

Duclos, quelquefois coupable des préventions, dont il accuse le duc de Saint-Simon, & qui en avoit beaucoup contre le maréchal de Richelieu, qui lui refusa l'entrée dans son cabinet, pour y écrire des mémoires, l'accuse fort légerement de tous ces forfaits. L'auteur de ceux-ci ayant demandé à ce courtisan ce qu'on devoit croire des bruits répandus en 1727 dans toute l'Europe, obtint du maréchal de Richelieu la réponse que ces bruits n'avoient d'autres sources que ses succès dans sa négociation, & dans quelques orgies plus imprudentes & un peu plus ordurieres que celles

qu'il s'étoit déjà permises à Vienne, dans lesquelles les trois amis ayant bû un peu plus de vin de Hongrie qu'à l'ordinaire, s'étoient permis, non l'effusion du sang humain, mais *quelques propos diaboliques* que les Autrichiens, moins avancés que les François dans la marche des opinions humaines, tenoient encore dans ce tems-là. Duclos avance que le duc de Richelieu obtint de Rome une absolution *ad cautelam*, & que le chancelier de l'empereur l'avoit demandée ; mais voici ce que nous avons copié sur les lettres originales du cardinal de Polignac, dans le cabinet même du maréchal de Richelieu, avec la lettre du marquis de Silly & quelques autres sur cette étrange affaire, que le maréchal de Richelieu attribuoit aux intrigues du duc de Savoie, parce qu'il avoit prévenu, par les préliminaires, la guerre d'Italie, dont ce prince attendoit de grands profits. « Je » suis extrêmement piqué », disoit le duc de Richelieu dans sa lettre à M. de Chavigny, datée de Vienne le 16 Août 1727, « de la calomnie » qu'on a fait imprimer contre moi, & de la » façon dont on l'y débite. Je donnerois toute » chose au monde pour connoître l'auteur qui a » donné au gazettier cette indigne & impertinente histoire. On ne s'est pas borné à la faire » courir en Allemagne ; elle a déjà passé à Paris ;

» & j'ai su que M. l'ambassadeur de Sardaigne à
» Paris, avoit montré des nouvelles qu'il recevoit
» là-dessus, dans lesquelles je n'étois pas plus
» ménagé que dans la gazette. Je vous avoue que
» je croyois bien le caractere piémontois perfide
» & mauvais, mais je ne le croyois pas aussi dé-
» testable. J'ai pris avec la cour les mesures né-
» cessaires pour détruire l'impression que cette
» calomnie auroit pu faire, & j'ai écrit à M. de
» Fénélon, ministre en Hollande, pour en dé-
» couvrir l'auteur. Il n'est pas vrai que l'empe-
» reur ait fait défense ici, sous peine de la vie,
» de parler de cette malheureuse histoire; mais
» il est vrai que je n'ai qu'à me louer de ses mi-
» nistres & de toutes les offres que S. M. I. m'a
» fait faire là-dessus. Je vous suis très-obligé,
» monsieur, de l'intérêt que vous me marquez
» y prendre, & j'attends de votre amitié que
» s'il venoit quelque chose à votre connoissance
» sur cela, qui pût m'aider à découvrir l'auteur,
» vous voudrez bien m'en informer exactement.

Peu de tems après le duc de Richelieu reçut une autre lettre du cardinal de Polignac. Elle étoit datée de Rome le 30 Août 1727. « J'ai
» reçu, disoit Polignac, la lettre que votre excel-
» lence m'a fait l'honneur de m'écrire le 16 de
» ce mois. Je vous suis très-obligé de la confiance

» avec laquelle vous avez eu la bonté de me parler
» ſur l'indigne affaire qu'on vous a ſuſcitée, &
» pour mieux dire, qu'on a voulu ſi méchamment
» vous ſuſciter. Les envieux, pour répandre leur
» venin plus à propos, ne manquent jamais de
» ſaiſir les occaſions où le mérite qu'ils déteſtent
» eſt dans le plus haut point de gloire. Quelque
» honte qu'ils éprouvent à la fin, d'avoir fait un
» effort impuiſſant, ils ont toujours la conſola-
» tion d'avoir pour un moment terni ce qui les
» éblouiſſoit, & d'avoir fait une diverſion aux
» louanges. Il y a quelques tems que j'appris la
» ridicule hiſtoire qu'on faiſoit courir, & je la
» mépriſai : je ne jugeai pas même à propos de
» vous en écrire, croyant que ce feroit vous faire
» une injure que de mettre ſeulement en queſ-
» tion un fait qui ſe détruiſoit par lui-même, &
» & je répondois à tous ceux qui me deman-
» doient ſerieuſement ce que j'en penſois, qu'il
» n'y avoit pas le ſens commun au récit qu'on
» faiſoit avec cent circonſtances toutes différen-
» tes; & que, s'il y avoit eu le moindre fonde-
» ment, vous auriez eu la bonté de m'en appren-
» dre quelque choſe. M. le cardinal Cienfuegos
» m'en parla une fois; mais il me dit qu'aucun
» des miniſtres de l'empereur ne lui en avoit
» écrit, & que cela ne ſe trouvoit que dans quel-

» ques lettres particulieres. Le beau de l'affaire
» est que pour me convaincre, il y avoit des sots
» ou des fripons qui soutenoient que vous aviez
» demandé l'absolution à M. le Nonce, qu'il en
» avoit écrit au pape, & que sa sainteté vous l'a-
» voit envoyée; sans quoi, S. M. I. & sa cour
» ne vouloient plus de commerce avec votre
» excellence. Il m'étoit aisé de vérifier ce point,
» & je le voulois faire; mais le pape me prévint,
» sachant qu'on débitoit cette fable, me dit:
» *que dites-vous de la malice des hommes, qui,*
» *pour faire tort à l'ambassadeur, que vous aimez,*
» *& qui vient de se faire tant d'honneur à Vienne,*
» *ont l'impudence d'assurer que je lui ai donné*
» *l'absolution d'un crime qui est plus extravagant*
» *encore qu'il n'est abominable?* Je lui répondis
» qu'en ce monde rien ne m'étonnoit. Sur quoi
» il ajouta: *je vous jure que le nonce n'a jamais*
» *pensé à m'écrire, si ce n'est tout bien du duc de*
» *Richelieu, & moi encore moins à l'absoudre.*

» Je ne manquai pas à répandre par-tout un
» témoignage si respectable, & à l'écrire à la
» cour. Vous m'apprenez aujourd'hui ce qui peut
» avoir donné lieu à une invention si diabolique,
» & la vérité se fait sentir dans la simple narra-
» tion du fait. Une seule chose que je desirerois
» pour achéver de confondre l'imposture, est

» qu'il plût à votre excellence de m'inſtruire des
» raiſons qui ont cauſé la diſgrace du comte de
» Weſterloo qu'on fourroit dans tout cela. M. le
» Cardinal Cienfuegos m'a dit une particularité
» qui diſpenſeroit d'en chercher d'autres : c'eſt
» que le prince Eugene étoit ſon ennemi mortel
» à tel point, qu'il ne le ſaluoit pas quand il le
» trouvoit en paſſant. Je ne ſuis pas moins péné-
» tré que vous du chagrin que vous a donné cette
» impoſture; mais vous devez vous conſoler par
» la certitude qu'elle tombera. Il faut que vous
» ayez à Vienne quelque Gamache; quant à
» Paris vous êtes trop honnête-homme pour en
» manquer ».

Le duc de Richelieu étoit déſolé des bruits étranges qui circuloient dans Paris, où l'on augmentoit le fait avec beaucoup de malignité. On y ajoutoit des circonſtances capables de faire paſſer au duc de Richelieu de mauvais momens. On peut voir comment il s'en étoit affecté; il parle ainſi dans une lettre qu'il adreſſoit à Chavigny :

« J'eſpere pouvoir découvrir celui qui a fourni
» à l'auteur de la quinteſſence l'hiſtoire qu'il y a
» imprimée; mais je vous avoue que je ne ſuis
» point d'avis de demander un châtiment *public*
» pour cela, & je crois que le mieux eſt de mar-
» quer beaucoup de mépris comme j'ai com-

» mencé de faire, parce que ces choses-là tombent
» & s'oublient quand il n'y a pas sur-tout de fonde-
» ment, & toutes les satisfactions qu'on en pour-
» roit tirer ne feroient que prolonger l'histoire,
» sans éclaircir le fait à ceux qui ne se soucieroient
» pas de le savoir. Dailleurs je ne suis point
» nommé dans l'histoire de la quintessence : ainsi
» ce seroit un nouveau ridicule de paroître m'at-
» tribuer cela. Pour une cabale contre moi, vous
» pouvez être sûr qu'il y en a une extrêmement
» forte ici & à Paris, & le principe m'en fait
» beaucoup plus d'honneur que je n'en mérite,
» parce qu'on croit que j'ai établi & commencé
» le premier projet de réunion solide entre cette
» cour & la nôtre. Ici, tous les petits princes qui
» se croyent anéantis par cette réunion, font tous
» leurs efforts pour tâcher, par des méfiances réci-
» proques dans les deux cours, de déranger ce
» projet. Ils croiroient réussir plus facilement s'ils
» en pouvoient perdre l'auteur.

Le duc de Richelieu avoit raison de penser que le mépris & l'oubli étoient le remede du mal. Son ami Silly lui écrivoit ce qui suit de Paris le premier Octobre 1727 : « Il n'est presque plus ques-
» tion de l'histoire qu'on avoit publiée sur votre
» compte, & pour peu que vous le vouliez à
» votre tour vous effacerez aisément le peu d'im-

» pression qui peut rester dans l'esprit de quelques» uns.

» Je ne vous ai pas parlé du comte de Luc à » cette occasion, car on ne m'avoit pas dit qu'il » eût tenu des propos : mais quand je l'aurois su, » je ne vous l'aurois peut-être pas mandé ; ses dis» cours influent trop peu présentement sur le pu» blic pour que cela vaille la peine d'y faire atten» tion ».

Il y a beaucoup de médisances historiques, sur le compte du maréchal de Richelieu : & si nous ne les passons point sous silence, nous sommes obligés au moins de relever des erreurs dans lesquelles Duclos montre sa passion contre lui.

Guidés par les mêmes principes, historiens du XVIII siècle, plutôt que panégyriste du maréchal de Richelieu, nous rétablirons la vérité que ce courtisan a défigurée, pour son profit, dans le mémoire présenté à Louis XVI, & cité ci-dessus, tandis que les trois nonces du pape, dont l'un avoit la confiance de l'empereur, négocierent la conclusion des préliminaires de Vienne, & parvinrent à déterminer ce prince à se rapprocher de la France.

La vérité est de tous les tems & de tous les lieux : dans toutes les situations de l'empire ; elle doit être présentée par un historien honnête homme, avec tous ses droits ; & nous ne pouvons la passer

ſous ſilence lors même que la génération actuelle paroît affectée contre la cour de Rome & contre ſes agens.

Que Broglie & Condé, ennemis de notre liberté naiſſante, réuniſſent toutes leurs forces contre nous, s'ils l'oſent. L'hiſtoire flétrira cette tentative téméraire & coupable; mais elle avouera ſans feinte les anecdotes militaires & glorieuſes qui diſtinguerent ces deux perſonnages dans nos armées.

La vérité & l'amour de la liberté, au lieu d'être incompatibles dans l'hiſtoire, s'aident réciproquement: mais lorſque l'attachement à un parti, défigure les faits honorables de ceux qui ont tenu le parti contraire, il me ſemble voir un Janſéniſte, un Wigh ou un Guelphe répandre leur bile contre un Moliniſte, un Toris ou un Gibelin. Le premier devoir de l'hiſtoire eſt de laiſſer aux générations futures le tableau fidele de leurs mouvemens. Les hiſtoriens François, paſſionnés pour la liberté ſeront encore longtems obligés de s'attacher à ces principes pour laiſſer à la poſtérité des monumens hiſtoriques qui méritent ſa confiance. Parlons donc de la cour de Rome, de ſes nonces, & de leurs négociations à Vienne & à Paris avec les principes que nous enſeignons aux autres.

CHAPITRE XXXIII.

Négociations des trois Nonces du Pape pour obtenir de l'Empereur la signature des préliminaires. Digression sur la cour de Rome, sur les libertés de l'église gallicane, sur l'autorité spirituelle & temporelle, réunies dans la personne de nos rois. Suite des négociations des trois Nonces à Vienne, pour la signature des préliminaires.

DEPUIS les fameuses déclarations du clergé de France sous Louis XIV, contre la puissance de la cour de Rome, les papes avoient perdu leur ancienne influence sur l'église gallicane, & ne cherchoient plus à s'y former d'appui contre le gouvernement.

Les évêques avoient perdu l'usage de s'adresser aux papes pour aucune affaire, & la surveillance du ministere étoit telle à cet égard, que tout prélat qui eût écrit à Rome, autrement que par le canal du ministre des affaires étrangeres, eût été noté à la cour comme un prélat qu'il falloit observer.

S'il arrivoit de Rome quelque bulle & quelque bref, ces actes n'étoient jamais publiés en France, qu'après

qu'après avoir été examinés au conseil & sanctionnés de l'autorité royale.

Nos maximes étoient telles que les bulles & les brefs n'avoient aucune autorité en France, qu'après avoir été visés ou enregistrés au parlement. La magistrature françoise usoit si bien de cette antique prérogative, qu'elle refusa, pour la conserver, d'accepter la bulle de canonisation de S. Vincent de Paule, qui n'est pas enregistrée en France.

Ces libertés de notre église gallicane avoient une latitude encore plus grande. Les décrets des conciles généraux touchant la discipline déjà acceptée par toute la chrétienté catholique, étoient soumis en France à l'inspection des Etats-généraux, & dans la suite des parlemens. Nous reconnoissons, à la vérité, *comme catholiques*, les décisions de la foi. *Comme françois*, nous étions libres d'accepter ou de refuser les loix sur la discipline; même des conciles généraux, auxquels se soumettoient l'Italie, l'Espagne, la Pologne, l'Allemagne Autrichienne, &c., ce qui étoit encore parmi nous un reste de l'antique liberté des peuples qui jouissoient de ce droit dès les premiers siecles de l'église.

Les papes éclairés, & les conciles, au lieu de se plaindre, de ces maximes gallicanes, avouoient la sagesse de cette constitution. Ils voyoient dans ces maximes une derniere planche pour ramener,

peut-être, un jour, à l'unité, les églifes du nord que le defpotifme de quelques papes, tenoit dans l'éloignement. Jamais nos libertés gallicanes ne furent calomniées que par les moines ultramontains ou furibons qui foutenoient, par ambition, & dans le deffein de s'avancer à la cour de Rome, la doctrine de l'infaillibilité & les autres articles d'une difcipline toute defpotique & toute moderne, contradictoire fur-tout avec l'efprit des premiers tems.

L'autorité du pape eft donc de fa nature très-limitée en France. Les papes font dans une telle impuiffance de troubler la tranquillité intérieure de l'État, qu'aucun acte de leur autorité temporelle ou même fpirituelle, ne peut être connu ni exécuté parmi nous, que par des opérations ultérieures de notre gouvernement. Toutes les fois que, fous un prince dévot, un confeffeur, tel que Tellier, ou des miniftres cardinaux, ont effayé de réprimer nos libertés gallicanes, la France, libre de tout joug ultramontain, a toujours refufé les loix qui ont paffé les monts malgré fon affentiment.

Appliquons, à préfent, ces obfervations fur la pofition actuelle de la France, relativement à la cour de Rome.

S'il eft des intérêts de la nouvelle conftitution

de conserver en France les principes d'une tolérance bienfaisante, si ces sentimens d'humanité envers tous les hommes de quelque culte qu'ils soient, représentent si bien la sagesse éternelle qui permet sur le globe une si grande variété d'opinions sacrées, il est aussi des intérêts de la nation françoise, de laisser à notre religion romaine sa constitution essentielle, & de tolérer ceux qui en ont embrassé la croyance. Les ennemis de l'ordre, sans doute, ne demandent, dans ce moment, que la guerre & le schisme; mais la volonté générale desire, au contraire, la paix intérieure & la tranquillité de l'Etat. *Que le pape soit retenu dans les limites primitives de sa puissance, c'est ce que veut l'assemblée nationale; mais que le pape ne soit pas le chef spirituel de l'église gallicane*, c'est ce que l'assemblé nationale ne peut vouloir, tant qu'il existera des fideles & des pasteurs attachés à la religion catholique & romaine. Une église sans chef seroit une nouvelle religion en France placée à côté d'une autre religion, qui le prendroit toujours pour son chef; & le schisme que la cour & les ennemis de notre constitution & de la liberté s'efforcent d'établir en France, seroit une calamité de plus dont on ne connoît ni les suites, ni les inconvéniens, & dont nos législateurs nous garantiront.

La croyance religieuſe de quarante mille paſteurs françois qui prennent le pape pour leur chef, eſt une croyance reſpectable au moins par ſon influence, & il entre dans ſes principes de tolérance & d'humanité que l'aſſemblée nationale développe, ſans ceſſe, de conſerver celle qui eſt déjà établie dans l'Etat; mais toujours en ſe maintenant dans les principes & les libertés de l'égliſe gallicane, & dans toute leur latitude, de maniere que les papes ne promulguent jamais en France, ni bulle, ni bref, qu'ils ne ſoient revêtus de l'autorité extérieure du pouvoir légiſlatif en France; car alors les deux puiſſances, la religieuſe & celle de l'Etat, concourront au bien commun, & s'aideront réciproquement (1).

Le miniſtere françois a donc commis une bien étrange imprudence en demandant à Rome la ſanction de notre conſtitution civile du clergé. Et la poſtérité verra, dans cette démarche, la plus déliée

(1) Ce chapitre publié en 1791, avant les déterminations pacifiques du département de Paris, étoit l'expreſſion de la volonté générale; mais la liberté religieuſe que l'Auteur défendôit, n'eſt pas cette confeſſion, cette tolérance du fanatiſme que la cour pouvoit protéger, & contre laquelle elle pouvoit ſévir pour ſuivre les allures de la cour de France: liſez attentivement la fin de ce chapitre.

des pratiques de la cour, ennemie secrete de la constitution.

En effet, que les rois, dans les tems de calme, consultent les papes comme chefs de l'église sur plusieurs affaires, je ne vois-là que les égards ordinaires d'un souverain pour un autre, & d'un prince catholique envers le chef de la religion, dominante par le fait dans l'Etat.

Mais que dans un moment de dissention si bien établie entre les partisans de l'ancien gouvernement, & les fondateurs du nouveau, le ministre des affaires étrangeres se permette d'envoyer à Rome l'ouvrage du corps législatif pour y recevoir une espece de sanction, c'est ce que ne pourra jamais concevoir un observateur qui voudra approfondir les affaires ecclésiastiques dans ce moment.

En effet ou la constitution civile du clergé blesse la foi, ou bien elle ne blesse que la discipline anciennement établie & détruite par la nouvelle constitution.

Dans le premier cas, le pape ne l'approuveroit pas; & dans le second, le ministre reconnoît, de sa propre autorité, dans le pape, le droit de sanctionner la discipline temporelle, la police extérieure qu'il plaît à une convention nationale de donner à son clergé.

Il soumet donc, de son autorité privée, la souveraine puissance législative qui n'en connoît aucune supérieure à elle-même, & il la soumet à une puissance étrangere à laquelle nos rois avoient toujours refusé ce genre d'autorité. Avant notre révolution, les rois avoient réprimé l'autorité des papes, depuis la révolution, le conseil s'est uni au pape pour contenir cette révolution, & c'est la premiere fois qu'il arrive en France, en Europe même, à un souverain d'appeler à son secours, contre la volonté nationale, le secours religieux qui, dès ce moment-là, se change en fanatisme. . . .

Mais, dira-t-on : on a adressé la constitution civile du clergé au pape, parce qu'on étoit assuré qu'elle ne contient rien contre la foi, parce qu'on présumoit que le pape l'approuveroit, ce qui devoit tranquilliser la conscience du clergé, qui attend cette sanction du souverain pontificat.

Je répondrai à cela, que vous vous êtes alors exposé à un bien étrange danger. En effet, cette constitution du clergé, on ne peut le dissimuler, enleve au pape des prérogatives fort anciennes que la France, l'Espagne, l'Italie, la Pologne & l'Autriche lui conservoient; & vous voulez que le pape se dépouille, lui-même, par une sanction que vous lui demandez, & qu'il avoue tacitement

que sa puissance étoit une usurpation. Savez-vous que ce pape est environné de tous les princes catholiques, que tous les rois absolus, sont les ennemis de notre constitution; qu'ils se réunissent contre nous, auprès de lui, avec vous, pourque vous trouviez en lui un ennemi de nos décrets plutôt que le complaisant de l'assemblée nationale (1).

Vous avez donc commis la plus grande imprudence ou des crimes dignes d'une cour astutieuse, qui prévoit des événemens: & s'il vous refuse de sanctionner la constitution, quel désordre n'aurez-vous pas introduit dans l'église de France? Les ennemis de la constitution, vont proclamer que l'assemblée nationale donne des loix aux consciences, en établissant une nouvelle religion réprouvée du souverain pontife; & au lieu d'affermir votre constitution du clergé, ce refus la débilite & devient un nouveau prétexte pour les ennemis de la paix.

A présent je vais plus loin encore, & je dis que

(1) La cour vouloit provoquer avec les princesses émigrantes un bref fatal à la paix dont nous jouissions dans ce tems-là; elle mendioit, près d'un pape décrépit, qui devoit être le pere commun des fideles, un bref qui a allumé le feu dans nos campagnes, que vous avez refusé depuis d'éteindre par un *veto*.

le pape, en l'approuvant, ne termine point la discorde. Lisez tous les mandemens, la plupart si fanatiques, si incendiaires, de plusieurs évêques françois. Voyez comme ils affectent d'écrire qu'ils attendent une décision du pape, visée & acceptée des prélats; comme ils se réservent adroitement la liberté de refuser leur adhésion, si le pape est favorable à notre constitution. Voyez comme ils invoquent l'ancien droit de consentir aux décisions romaines, & comme ils se réservent, en même-tems, la liberté de combattre contre notre constitution naissante, si le pape, de concert avec eux, refuse de sanctionner notre constitution. Quelque parti que prenne le pape, la mauvaise foi peut contrarier les décrets de l'Assemblée Nationale.

C'étoit donc une bien grande imprudence si ce n'étoit une méchante perfidie, que d'envoyer à la sanction de la cour de Rome, une constitution contraire aux maximes de cette cour; car, en sollicitant son approbation, on soumettoit la loi du souverain législateur à une puissance étrangere; en l'obtenant on s'exposoit à voir dans les pasteurs entreprenans, ou consciencieux, des appelans; & en obtenant un refus on préparoit le schisme (1).

(1) Nous n'avons pas changé un mot à la premiere édi-

Et quel ministre d'ailleurs avons-nous à Rome pour solliciter la sanction du pape ? Un prélat, à la vérité, honnête homme, doué de beaucoup d'esprit & de moyens : un prélat qui a montré dans le ministere françois des vues, de l'élévation dans les sentimens, & que nous distinguerons dans ces mémoires de cette foule de ministres méchans ou sans caractere qui ont fait le malheur de la France. Mais un prélat que le despotisme ayant poursuivi à toute outrance, puis exilé, puis relégué, pour ainsi-dire, dans une terre étrangere, s'y est fait une seconde patrie, un second diocese, une cour, une espece de souveraineté ; un cardinal enfin, environné de cardinaux presque tous d'un grand âge, & qui ne voyent dans notre liberté naissante, qu'une audacieuse insurrection. Etoit-ce donc là le personnage à qui le pouvoir exécutif du Louvre devoit confier une négociation dont l'heureuse issue devoit être si salutaire à la tranquillité intérieure de l'Etat ? N'étoit-ce pas le cas d'envoyer un laïc à la cour de Rome, selon la pratique de nos Rois qui ont choisi alternativement un laïc & un prêtre, qui ont rappelé celui-ci pour substituer un homme du

---

tion publiée au commencement de 1791 ; & l'événement prouve tout ce que vouloit la cour, & quelle foi nous pouvons ajouter à ses sermens & à ses promesses.

monde toutes les fois que nous avons eu quelqu'affaire délicate, de la nature de celle dont il s'agit à présent à la cour de Rome (1).

On a donc tout fait au Louvre pour proclamer la nécessité d'une sanction du pape; on a tout disposé pour laisser les consciences timorées & les gens de mauvaise foi, dans l'attente d'un grand événement, & on a tout négligé pour en obtenir le succès. Heureusement dans ce moment de crise, il nous reste Pie VI, bon prince, plein d'humanité qui a desséché les marais Pontins, encouragé les manufactures & protégé les arts; on peut dire encore de lui, que c'est un *pape administrateur*; & le seul espoir qui reste à la liberté de l'église de France au-delà des monts. Vainement l'Europe, asservie à des puissances militaires, se liguera-t-elle contre nous. Pie VI se souviendra que l'église de France avec toutes ses libertés, est la plus illustre portion de la chrétienté; il reconnoîtra que l'église, comme les monarchies, n'est pas toute composée d'aristocrates; mais d'un peuple fidele qui en est le fondement, & qu'il ne peut jamais manquer de cardinaux ni de prélats à l'église catholique, mais

(1) La cour vouloit être sûre du bref schismatique.

qu'un peuple illustre & fidele peut encore lui manquer (1).

Que si les ennemis de notre liberté nous ravissoient ce chef de l'église, si le ministre, par l'envoi de la constitution à la sanction de Rome nous avoit préparé une bulle fatale & une suite de calamités attachées à un refus éclatant, François, n'accordez pas aux ennemis de l'ordre futur qui doit régner en France, le schisme qu'ils provoquent & qu'ils desirent si ardemment; n'établissez pas une autre religion ou plutôt une autre faction dans l'intérieur de l'État; mais pratiquant l'ancien usage du royaume, faites un appel au pape mieux conseillé de l'acte qui contrarieroit votre liberté naissante; un appel pur & simple, n'est suceptible d'aucun inconvénient; un schisme, au contraire, ajouteroit à nos divisions des troubles religieux dont les suites sont incalculables; il satisferoit trop les ennemis de notre constitution, & les partisans secrets de l'autorité absolue du roi, qui verroient volontiers le roi des François devenir comme le roi d'Angleterre, le chef de l'église Gallicane.

Notre zele pour le maintien de nos *libertés* & pour prévenir des troubles, a dicté une épisode sur

(1) C'est ce que Benoît XIV assuroit devoir arriver bientôt, lorsqu'il parloit du scandale de la cour de France.

la cour de Róme, toute relative aux circonstances (1) présentes.

---

(1) Il faut avouer qu'un esprit de vertige a dominé le cabinet des Tuileries depuis la révolution, & que ce conseil presque toujours composé de gens sans études, sans aucune connoissance ni de l'ancien ni du nouveau gouvernement, encore moins du cœur humain, s'est bien jeté lui-même dans le discrédit où il se trouve. Pour relever la hiérarchie religieuse, cette vieille amie du trône, ils l'ont avilie. Pour faire obéir le pape en France, ils l'ont fait bafouer. Il y a eu en France, même en 1792, une volonté que tous les prélats, tous les seigneurs, tous les ducs, tous les princes, tous les Bourbons, tous les rois ne feront jamais rétrograder. Plus les Bourbons opposeront de résistance, & plus ils perdront de terrein. Dans leur aveuglement, ils ne voient pas que l'astuce irrite le françois, franc de caractere, & devenu l'ennemi juré du jésuitisme & de l'équivoque en fait de patriotisme & de gouvernement; & la volonté générale des françois est telle en ce moment, qu'on sacrifieroit pour la liberté cent familles royales. L'ancien culte des rois, ou plutôt l'ancien prestige, n'est plus : on n'aimera que les rois utiles à la patrie; & le souvenir que la France n'a que le bon roi Henri & Louis XII à citer, pourra enfanter des idées peu favorables à la royauté. J'aime le roi Louis XVI, & je l'ai adoré long-tems secrettement pour ses vertus & ses sacrifices. Dans mon histoire de la révolution, je rends, le mieux que je puis, ses tristes situations, la plupart intéressantes; & si je parle le langage d'une souveraine liberté dans ce chapitre, c'est parce que je suis convaincu que son conseil prépare,

En 1727, cette cour négocioit l'ouvrage de la paix fort secretement par le moyen de Mascei & de Grimaldy, ses deux nonces, celui-ci à Vienne, & le premier en France. Benoit XIII, homme simple & pieux desiroit ardemment, mais sans ostentation que ces deux ministres pussent réussir dans ces louables entreprises.

L'empereur d'un caractere porté à la réflexion, se laissoit depuis long-tems solliciter pour la paix; & parut écouter les supplications de Grimaldy, qui ne cessoit de presser les ministres de l'empereur, & se rendoit chez les ministres de France & de Hollande pour les rapprocher; mais l'alliance de Hanovre étoit encore inattaquable, & regardoit les intérêts des parties qui avoient contracté à Vienne comme indivisibles. La Hollande, qui avoit un intérêt particulier à ne pas permettre

---

par ses fautes & son aveugle incapacité, le démembrement de la monarchie & la guerre civile. J'ai assez bien dévoilé les vues astutieuses de son conseil avant les événemens religieux, pour avoir le droit de craindre des calamités de cette nature; mais j'espere beaucoup aussi de l'unité des volontés dans les dangers de la patrie. Cette union, & la générosité du peuple françois, aussi noble & élevée, que le caractere que développe la cour est subalterne, sauvera la nation. Ah! c'est bien le vœu de mon cœur. SOULAVIE.

le succès du commerce d'Ostende, vouloit que la maison d'Autriche renonçât avec solemnité au commerce d'Ostende, qui pouvoit ruiner celui de la République, & l'empereur incertain & hésitant, comme depuis Joseph II dans la même affaire, voyant les puissances maritimes liguées contre ce commerce d'Ostende, paroissoit tantôt vouloir soutenir cet établissement, & tantôt écouter le nonce qui profitoit adroitement de l'influence qu'il avoit acquise sur son esprit, & qui lui tenoit un langage de pacification.

Avec ces sentimens, véritablement chrétiens, dignes du chef de la religion, ce nonce porta l'empereur à demander la médiation de la France, & ce ne fut pas sans difficulté que ce prince s'y porta; mais nos intérêts étoient les mêmes que ceux de l'Angleterre, & nous obligeoient d'exiger la stricte observance des traités sur le commerce d'Ostende, pour laisser l'Autriche reléguée dans le continent, sans lui accorder l'influence maritime qu'elle desiroit. Vainement Fonseca, ambassadeur de l'empereur à Paris, essaya-t-il de conduire le cardinal de Fleury à des principes différens. Plus vainement encore Mascei environna Fleury, pour modifier ses maximes & le détacher de celles de l'Angleterre & de la Haye sur le commerce d'Ostende. La France, la Hollande & l'An-

gleterre réunies & jaloufes de leur puiffance & de leur commerce maritimes ne pouvoient confentir à voir fe former au milieu d'elles une autre puiffance commerçante auffi redoutable fur-tout que l'étoit l'Autriche.

L'empereur déconcerté, & follicité fans ceffe par Grimaldy à la paix, offrit alors une fufpenfion du commerce d'Oftende, pendant trois ans, pour décider dans cet intervalle du fort de fa compagnie, & parvenir à la pacification : Mafcei & Fonfeca environnerent le cardinal, & le prenant par un de fes foibles, lui firent voir combien fon miniftere feroit glorieux s'il pacifioit l'Europe (prête à fe livrer à tous les malheurs de la guerre pour ce commerce d'Oftende) en acceptant les offres de l'empereur. Ils l'engagerent enfuite à vouloir bien faire l'office de médiateur dans la crife préfente; mais l'Angleterre qui dominoit dans le cabinet de Verfailles, & la Hollande intimement unie à la premiere, exigeant de l'empereur un abandon abfolu & prompt de tout commerce d'Oftende, furent empêcher Fleury d'accepter la médiation. Alors Saint-Saphorin, miniftre d'Angleterre à Paris, développant toute la hardieffe, la pétulance même que les négociateurs Anglois fe permettent avec les miniftres qui s'en laiffent impofer, fur-tout lorfqu'il s'agit des intérêts maritimes, dit infolemment à Fleury, « que les enga-

» gemens des cours de Verſailles & de Londres
» ne lui permettoient point d'entrer dans aucune
» négociation pour l'affaire d'Oſtende, ni même
» d'écouter du nonce aucune propoſition ſur cette
» affaire, ſans lui en faire part ».

Les négociations des nonces étoient donc plus éloignées du but qu'auparavant, & le cardinal qui avoit d'abord accepté d'être médiateur, déclara que le roi de France ne pourroit ſe ſéparer de ſes alliés dans l'affaire d'Oſtende, & que les puiſſances maritimes deſirant la ſuppreſſion pure & ſimple de la compagnie commerçante, & ſa majeſté impériale n'offrant rien autre choſe qu'une ſuſpenſion & l'examen de ſon droit, toute médiation de Louis XV ſeroit compromiſe par ſon inutilité. Il ajouta que la révocation pure & ſimple de l'octroi de cette compagnie, étoit le premier acheminement à la paix. Fonſeca, déconcerté, voulut balbutier les mots de *partialité de la maiſon de Bourbon* envers celle d'Autriche; il parla encore *de ſuites fâcheuſes pour la France*; mais Fleury, ferme & réſolu dans le maintien de ſes alliances, ſe refuſa d'accepter aucune médiation qui pouvoit le compromettre.

Dans cette conjoncture, le reſſentiment de la maiſon d'Autriche, contre le roi d'Angleterre, éclata. Ne pouvant obtenir pour ſa compagnie d'Oſtende

d'Oſtende un commerce libre, ſans l'acheter au prix du ſang de ſes ſujets par une guerre, ni retarder la déciſion de cette affaire, ſi intéreſſante pour les Autrichiens, il conçut le projet d'occuper le roi d'Angleterre dans ſes foyers, de lui ſuſciter des troubles domeſtiques, & d'attaquer la jouiſſance paiſible d'une couronne encore mal affermie dans la maiſon d'Hanovre, en favoriſant dans Londres des rumeurs avantageuſes au Prétendant, mais d'une maniere ſi adroite & ſi ſecrette, que l'empereur *ne* pouvoit être inculpé dans ces manœuvres perfides, que les rois ſe ſont permiſes dans tous les tems en vertu d'une affreuſe morale qu'ils pratiquent entr'eux excluſivement.

Le roi de la Grande-Bretagne, ſenſible à l'excès ſur tout ce qui pouvoit concerner le rappel du Prétendant, même dans une terre étrangère, & favoriſer ce prince, fit entendre à ſon parlement, que la Ruſſie, l'empereur & l'Eſpagne, ſembloient ſe liguer en faveur du Prétendant, accuſation dénuée de preuves oſtenſibles qui, indignant l'empereur déjà trop avancé dans l'affaire du commerce d'Oſtende, l'obligea de témoigner au roi d'Angleterre le plus vif reſſentiment : il en vint même au point de parler de réparation &

de satisfaction solemnelle & proportionnée à l'atrocité de l'outrage, déniant, comme tous les princes en pareille circonstance, toute suggestion contraire au repos du roi d'Angleterre en faveur des Stuarts, demandant une réparation éclatante du discours prononcé au parlement, dans lequel le roi de la Grande-Bretagne, (disoit l'empereur,) blessoit la décence si ouvertement.

Le roi d'Angleterre, furieux d'une plainte de ce ton, répondit par un ordre intimé au ministre de l'empereur, qu'il eût à sortir de Londres, déclarant qu'il ne le regardoit plus comme ministre de l'empereur; & celui-ci, usant de représailles, ordonna à celui d'Angleterre de sortir dans deux jours de Vienne. L'Autriche gouvernoit la diète de Ratisbonne, aussi l'empereur eut-il le crédit de le faire sortir dans deux jours. Les deux monarques s'insulterent ensuite réciproquement, & tous les mémoires du tems guidés par les principes qui régnoient alors dans toute l'Europe, déplorant le préjudice que se portoient les deux princes par des écrits fort injurieux, ajoutent qu'une guerre sanglante eût été plus digne du trône. La philosophie étoit encore dans son enfance; un jour elle devoit enseigner que les rois belliqueux sont peu dignes de gouverner les peu-

ples, & que la liberté d'écrire ſur la manière dont ils gouvernent les hommes, eſt la première des prérogatives du citoyen.

Le peuple de Londres, qu'il eſt ſi aiſé de mettre dans un état d'effervescence, s'abandonnoit lui-même dans ces circonſtances à des actions bien étranges. On reproche aux François les excès du peuple devenu libre; (excès déplorable ſans doute & qui ſont la ſuite néceſſaire d'une révolution, parce qu'il n'y a pas de révolution dans un État, lorſque toutes les claſſes des citoyens conſentent à une réforme; mais en Angleterre le peuple ſe permettoit en 1728 des excès d'un autre genre: il fondit avec ſon impétuoſité ſi connue ſur une ſtatue équeſtre du roi régnant, élevée au milieu d'une grande place, & ne pouvant l'abattre toute entiere, il en fracaſſa la jambe gauche qu'il éleva d'une manière apparente ſur le pied d'eſtal. Enſuite, portant plus loin ſa férocité, un des ſcélérats grimpa ſur la ſtatue & hacha le cou de la figure ſans pouvoir la ſéparer du corps.

Cette action atroce qui annonçoit les diſpoſitions de la populace de Londres, réjouit beaucoup la cour impériale qui ſe promit de profiter de ces affections populaires pour donner de l'occupation au roi de la Grande-Bretagne; tandis

que l'Espagne, alors aliée de la maison d'Autriche, faisoit assiéger le fort de Gibraltar.

Voyons la conduite de l'Espagne dans cette occasion.

L'affaire du commerce d'Ostende est liée à un des principes de la maison d'Autriche; il s'agit d'une lutte d'intérêts entre les puissances continentales & les puissances maritimes : la maison d'Autriche renouvelle de tems en tems ses efforts pour devenir sur mer puissance commerçante. La France fut toujours intéressée à la tenir loin des affaires de commerce, & à l'isoler dans le fond de l'Allemagne; il s'agit donc des intérêts les plus chers de l'Europe commerçante. Ne perdons point de vue des négociations aussi curieuses.

CHAPITRE XXXIV.

De l'Espagne avant la conclusion des préliminaires de Vienne. Intérêts particuliers de la reine, épouse de Philippe V. Ses efforts pour procurer des souverainetés aux infans issus de son lit. Vie privée de Philippe V, roi d'Espagne. Comment la reine gouverne son époux, affecté de manies vaporeuses.

LA reine d'Espagne ne caressoit que d'une maniere aigre & forcée les infans que Philippe V, son époux, avoit eus de la princesse de Savoie, sa premiere femme. Les intérêts des enfans des deux lits étant différens, il s'étoit formé une division intestine en Espagne, qui désola la reine tant qu'elle vécut.

Le projet de cette souveraine étoit d'établir les infans qu'elle avoit eus de Philippe V, & de les délivrer de l'empire d'un monarque né d'un autre mariage, en leur procurant des souverainetés indépendantes : elle ne l'avoit pas négligé un moment. Cette princesse, qui avoit autant d'ambition que d'intelligence & d'activité pour arriver à ses fins, s'étoit autrefois servie d'Albéroni qui, connoissant son foible, s'étoit rendu puissant & re-

doutable en alimentant son ambition. Mais depuis, Riperda, qui se conduisoit dans les mêmes principes, lui persuadoit qu'un mariage de dom Carlos, son fils aîné, avec la seconde archiduchesse, consenti de l'empereur, placeroit un jour dom Carlos à Parme & à Plaisance.

Tels étoient les projets de la reine, lorsque l'Angleterre, furieuse de l'alliance de l'Espagne avec l'empereur, & de la facilité avec laquelle la reine, pour parvenir à ses fins, consentoit à l'octroi de la compagnie d'Ostende, se réunissoit plus intimement au cardinal de Fleury, pour l'obliger de traverser l'union de l'Espagne avec l'empereur, si contraire alors aux puissances commerçantes. Walpole, ministre de la grande Bretagne, à Paris, rappeloit au cardinal les anciennes vues de Louis XIV sur l'Espagne, qu'il avoit projeté, disoit-il, d'asservir à ses volontés, & lui faisoit entendre qu'un jour cette puissance deviendroit comme autrefois, notre alliée la plus fidèle. » Si, au contraire, » *disoit-il*, vous favorisez l'établissement d'une » branche de la maison d'Espagne en Italie, non- » seulement vous n'aurez sur elle aucune influence, » mais l'Espagne devenant métropole, aura en » Italie un point d'appui qui la détachera de sa » mere patrie, & tous les projets de Louis XIV » seront anéantis ». Il lui disoit enfin que tout

ce qu'il en avoit coûté à Louis XIV, de sang, de peines & d'argent pour s'assujettir ou s'allier l'Espagne, deviendroit inutile, & que l'attachement de l'Espagne à l'Autriche, nous faisoit retourner à l'ancien inconvénient, lorsque la maison d'Autriche régnoit encore en Espagne.

Fleury, timide & chancelant, écoutoit tout. Au lieu de déployer le caractere convenable à la premiere puissance de l'Europe & à un premier ministre de France, il ne montroit à ceux qui le connoissoient intimement, qu'un grand embarras & la pusillanimité d'un vieillard. Attaché au cabinet de Londres, il avoit chargé notre ministre d'appaiser secretement, & le mieux qu'il pourroit, les troubles intérieurs qui désoloient la maison d'Hanovre. Il animoit d'un autre côté les deux factions qui divisoient l'Espagne, & fomentoit secretement les troubles de conscience qui tourmentoient le roi Philippe. Il crut un moment qu'il régneroit un jour comme Louis XIV, à Madrid, s'il pouvoit reléguer la reine à Saint-Ildefonse, par une nouvelle abdication de Philippe V, & ne cessoit d'entretenir sourdement ce prince dans son projet de quitter le trône pour s'occuper des vérités de son salut. La reine d'Espagne, alarmée & tourmentée de ses craintes & de son ambition, consentoit, pour surveiller Phi-

lippe, de s'enterrer toute vivante avec lui, afin d'être sûre que personne ne lui suggéreroit la funeste pensée d'abdiquer sa couronne. Isolée du reste des hommes, ne connoissant l'Europe que par les rapports peu fideles des ministres chargés de cet objet, les instructions fautives qu'elle recevoit l'avoient rendue curieuse de délations, & susceptible des impressions les plus fausses. Elle n'aimoit pas la France comme le roi son époux: elle ne cessoit de lui dire, pour l'en détacher, que la cour de Versailles étoit obligée, par bienséance & par intérêt, de suivre les principes de la cour d'Espagne pour l'aider à se raffermir sur le trône; & cependant, malgré son indifférence pour les François, elle brûloit encore du desir de passer les Pyrenées pour quitter ses Espagnols qu'elle détestoit, & venir régner en France, en cas que Louis XV, dont la santé s'étoit alors assez raffermie, succombât aux maladies fréquentes qu'il avoit encore.

On observa, en 1728, que Louis XV, ayant été attaqué de la petite vérole, la nouvelle s'en répandit bientôt à Madrid : on disoit même que sa maladie étoit mortelle. Cette nouvelle ranima l'esprit du roi d'Espagne, & le tira de sa langueur naturelle. La reine, de son côté, redoubla d'activité & de courage, & fit lever le monarque,

son époux, qui passoit au lit les trois quarts de sa vie; & tandis que l'un & l'autre alloient à l'église sous prétexte d'obtenir du ciel, par des prieres, la conservation de Louis XV leur neveu, la reine d'Espagne avoit déjà fait préparer ses paquets & ordonné, de concert avec son époux & en secret, les préparatifs nécessaires pour se mettre à la tête d'une petite troupe de cavalerie, & voler à Paris pour l'y faire reconnoître roi de France.

Il ne falloit rien moins, cependant, que des affaires de cette nature, pour mettre en mouvement Philippe V, que ses jouissances immodérées avec sa femme, avoient jeté dans une maladie chronique & nerveuse qui le rendoit maniaque, & qui lui avoit donné le caractere & la foiblesse d'un enfant gâté & indocile à l'âge de cinquante ans. Par exemple, il avoit la manie de garder son linge jusqu'à ce qu'il tomboit en lambeaux, comme un espagnol; & de laisser croître ses ongles jusqu'à ce qu'ils fussent devenus longs & crochus. Il donnoit, la nuit, de rudes coups de poings & de pieds à la reine, il s'en donnoit à lui-même de sanglans, & s'éveilloit en sursaut, se disant assassiné. Une grande loquacité succédoit en lui à trois ou quatre jours d'en-

gourdissement; & son caractere bon & humain, passoit à des accès de brutalité qui faisoient trembler le château de Madrid ou de Saint-Ildefonse. Il restoit des mois entiers au lit, y dormoit & mangeoit, & y entendoit tous les jours la messe. Son sommeil duroit quelquefois douze heures de suite, & le lendemain il étoit fort difficile de le gouverner. Dans ses momens d'humeur ou de mélancolie, il pinçoit sa femme ou ses ministres, & les égratignoit jusqu'au sang, de sorte que ceux qui l'approchoient fixoient d'abord ses ongles crochus & malfaisans, pour en examiner les mouvemens & la direction.

Dans cette triste situation, le roi d'Espagne, malgré son âge avancé, étoit tourmenté d'une titillation libidineuse des plus urgentes. La religion qui l'avoit toujours dominé, ne lui avoit jamais permis de jeter les yeux sur une autre femme que la sienne, & celle-ci en avoit profité adroitement pour le dominer : elle lui promettoit ses faveurs pour l'appaiser dans ses manies, comme elle promettoit des bombons à ses infans : & quand il étoit revêche, elle l'en privoit avec fermeté. Si elle avoit besoin de son époux pour quelque signature, & qu'il la refusât, elle lui faisoit avaler des aphrosidiaques, & lors-

que le vieillard se sentoit ranimé par l'effervescence de son priapisme, elle lui présentoit les cédules & obtenoit ainsi la signature royale.

Un jour, tourmenté de sa mélancolie, environné & surveillé par son épouse, Philippe V, écrivit secretement au chef de son conseil d'en assembler les membres, de déclarer de sa part qu'il avoit abdiqué la couronne, & que le prince des Asturies étoit roi. La reine, alarmée & désespérée de se voir de nouveau reléguée à Saint-Ildefonse, sans avoir encore établi ses Infans, appela à son secours le maréchal de Brancas notre ambassadeur, pour persuader à Philippe que son abdication portoit un grand préjudice au royaume de France. La reine, de son côté, qui conservoit ses faveurs & ses carresses pour les occasions importantes, & qui lui parloit ordinairement d'un ton soutenu & haut, se jeta en même tems à ses genoux, lui baisa les pieds & répandit des larmes, lui promettant que désormais il gouverneroit sans remontrances & sans aucune opposition à ses volontés. Depuis cette scene, elle ôta toutes les écritoires de sa chambre, de crainte d'une seconde abdication, & ne cessa de l'observer dans toutes ses démarches. C'est dans les lettres originales du duc de Saint-Simon, ci-devant ambassadeur en Espagne, & dans les lettres ultérieures qu'il

en recevoit, qu'il faut lire les détails singuliers que les François envoyoient de Madrid sur les scenes de l'intérieur de la cour d'Espagne, entre Philippe V & son épouse.

Plus habile, que le roi n'étoit difficile à gouverner, la reine triomphoit toujours dans ses entreprises; elle savoit fléchir son caractere & avouer des torts, lors même qu'elle n'en avoit pas, & dans les accès de colere du roi enfant, lui demander excuse ou pardon. La nuit suivante, elle s'en vengeoit, & faisant avaler à son mari des boissons fort stimulantes pour réveiller ses sens, elle exigeoit, à son tour, que Philippe V lui demandât pardon. Elle lui donnoit chaque jour de bonnes doses de thériaque qui lui mettoit le feu dans le sang, & le nourrissoit des viandes les plus succulentes. A dix heures du matin, il prenoit un consommé, & à midi il mangeoit pendant deux heures. Il dormoit ensuite, sur son dîner, pendant six heures, & à son réveil, vers les huit à neuf heures, il mangeoit des biscuits trempés dans le meilleur vin d'Alicante. A chaque réveil, il demandoit ses consommés, & on avoit soin d'y mettre des aromates les plus chauds. Le duc de Saint-Simon en a conservé la recette dans ses lettres, auxquelles nous renvoyons.

Dans cette ſituation, Philippe V conſervoit encore un ſens droit, & ſon eſprit étoit capable de comparer : il témoignoit auſſi quelquefois, avec énergie, quelle étoit ſa volonté dans les affaires, & croyoit les dicter toutes & régner en ſouverain. Souvent après une expédition on le voyoit, ſe tournant fierement du côté de la reine, & quand il avoit ſigné la cédule avec Patino, il répétoit : IO EL REI, *Je ſuis roi pourtant.*

Il gémiſſoit d'être aſſujetti à ſon épouſe, & lui diſoit qu'elle avoit ruiné le royaume d'Eſpagne. Elle n'avoit rien de mieux à faire alors que de ſe ſoumettre, de garder le ſilence, & de ne point s'approcher du roi qui, dans ſa fureur, mordoit juſqu'au ſang tout ce qui l'environnoit.

Pour le laiſſer dans la perſuaſion qu'il étoit le maître, & qu'il gouvernoit l'Eſpagne, la reine lui faiſoit exercer ſa puiſſance ſur une infinité de détails, & l'accabloit de bagatelles; mais elle préparoit, pendant ſon long ſommeil, les affaires majeures avec Patino ſon miniſtre affidé, diſpoſant toutes choſes de maniere que le roi eût l'air de les ordonner, lui laiſſant la gloire des ſuccès, & traverſant celles que le roi avoit voulu arranger à ſa maniere lorſqu'on lui avoit repréſenté qu'elles ne pouvoient avoir une réuſſite certaine. La reine s'étant ainſi propoſée de gouver-

ner un roi de ce caractere, avoit de mauvais quarts d'heures à dévorer; son gouvernement s'en ressentoit; & les déterminations du cabinet de Madrid paroissoient souvent en Europe l'ouvrage d'un mauvais moment. Le renvoi de l'infante promise à Louis XV, tenant la reine toujours éloignée des François, elle traitoit avec la cour de Vienne, pour marier don Carlos avec la seconde fille de l'Empereur. Elle vouloit de nous une réparation éclatante; & toute la France devoit être à ses genoux, parce qu'on avoit renvoyé son infante.

Elle traitoit tout le reste de l'Europe avec aussi peu de ménagement. Liguée avec l'empereur, lui ayant sacrifié les intérêts de l'Espagne en reconnoissant l'octroi de la compagnie d'Ostende, elle employoit les menaces, l'activité, les ruses & tous les stratagêmes pour traverser l'Angleterre qui s'opposoit au commerce d'Ostende, & qui avoit d'autres griefs contre elle. Elle lui suscitoit le Prétendant.

Philippe V, prince religieux, incapable d'une injustice, avouoit que l'octroi étoit injuste, contraire à tous les traités, à celui de Munster & aux engagemens de l'Espagne; mais la reine, ferme dans ses projets, ne cessoit de combattre ces vérités qu'elle appeloit *des scrupules*. Elle avoit pro-

jeté avec l'empereur, la prise de Gibraltar; & avoit fait demander sa restitution à la cour de Londres, avec un ton de hauteur qui ne pouvoit être suivi que d'un refus, qu'elle vouloit prendre pour le prétexte de l'attaque qu'elle ordonna.

Las Torrés étoit le général que la reine avoit envoyé devant Gibraltar; mais depuis un siecle l'Espagne en a souvent tenté & toujours inutilement, le siége. Il amusoit donc la reine de la promesse qu'il lui faisoit d'abattre un rocher que les forces humaine ne pourront jamais faire sauter en éclats; cependant Las Torrés avec son imagination orientale & gigantesque, montroit chaque jour de nouveaux plans pour renverser la roche; le soldat qui s'y battoit avec bravoure, s'y morfondoit; l'Europe qui voyoit ce siege traîner en longueur, l'appeloit par dérision *le siege de Troyes*, & le roi d'Angleterre, en plein parlement caractérisa cette entreprise d'*acte de folie & de démence.*

Le roi de Portugal, comme les rois de Sardaigne & de Prusse, étoit simple observateur des événemens, avec la différence que le roi de Sardaigne desiroit la guerre, & en attendoit, selon son usage, la déclaration pour s'attacher au plus puissant, tandis que le roi de Portugal, dont les intérêts & les vues étoient & ont été en général, depuis ce tems-là, fort pacifiques, vouloit se por-

ter pour médiateur entre l'Angleterre & l'Espagne. La premiere refusa de s'y prêter séparément des alliés d'Hanovre, & remercia le roi de Portugal.

Quant au roi de Sardaigne, il avoit recours à toutes sortes de stratagêmes pour faire déclarer la guerre. Outre les ressources de son génie audacieux & élevé, ce prince savoit descendre aux détails, & recourir à l'astuce des hommes foibles pour parvenir à ses fins. La ruse & la force étoient des moyens également propres pour exécuter & pour entreprendre; & le duc de Richelieu qui, comme on l'a vu, fut la victime de sa réussite, avoit déconcerté à Vienne les projets hostiles du roi de Sardaigne.

CHAPITRE XXXV.

De l'Angleterre depuis l'époque des préliminaires, signés à Vienne par le duc de Richelieu. Portrait de Walpoole, ministre tout-puissant à Londres ; il corrompt le Ministere de France & le Parlement d'Angleterre : il perfectionne l'art de la corruption.

L'EUROPE étoit gouvernée, en 1727, par quelques souverains d'un grand caractere. Chaque prince avoit un plan de conduite invariable, qu'il suivoit avec une politique très-raffinée.

L'empereur desiroit un commerce maritime ; la reine d'Espagne vouloit établir ses infans ; le roi de Sardaigne convoitoit le Milanois, & desiroit fort la guerre ; le roi de Prusse dans une situation incertaine, paroissoit indécis, & simple observateur, mais il disciplinoit une armée redoutable qui sembloit préparer de loin quelque grande entreprise, écoutant tout à-la-fois le Nord, la France & l'empereur.

Le duc de Lorraine, autre spectateur des événemens, recherchoit avec beaucoup d'habileté l'a-

mitié de l'empereur, qui n'avoit que des filles à marier, & qui sembloit par-là prévoir son élévation future par l'extinction prochaine de la maison d'Autriche; tandis que l'Angleterre étoit occupée de son commerce & de raffermir une couronne encore chancelante dans sa maison que le Prétendant s'efforçoit fort souvent, & toujours à l'improviste, de lui disputer. Dans cette position il étoit de ses intérêts de maintenir la paix en Europe, & elle y travailloit efficacement de concert avec Fleury.

Pour parvenir à chacune de ses fins, toutes ces puissances étoient gouvernées par des princes ou des ministres remarquables. Une femme altière & entreprenante, qui s'étoit assujetti Philippe V, gouvernoit à Madrid. Le roi de Sardaigne, prince le plus habile de son tems, n'avoit pas encore commis la première & la plus fatale de ses imprudences. Coscia conduisoit le simple & vertueux Benoît XIII. Le seul roi de Portugal faisoit fondre des cloches: & comme dans le quatorzieme siécle, assembloit des fondeurs pour en avoir de plus grosses.

L'Angleterre étoit administrée par le fameux Robert Walpoole à qui la maison d'Hanovre lui est redevable d'être solidement établie aujourd'hui sur le trône des Stuarts. Ce profond ministre,

dans le ſein des factions & dans une place reſponſable, avoit trouvé l'art de régner en Angleterre; & lorſque la rumeur publique ſembloit annoncer une chûte, lorſque ſes amis en étoient allarmés, & que le roi de la Grande-Bretagne ne voyoit en lui qu'un ſerviteur fidele & le maintien le plus ardent de l'autorité royale, qu'il falloit ſacrifier aux mécontentemens ou à la volonté nationale, Walpoole, conduit par une politique transcendante & inacceſſible aux réflexions vulgaires, s'élevoit au-deſſus de l'orage, & dominoit à Londres avec plus de pouvoir.

Tantôt il écoutoit avec une attention ſuivie les mécontentemens du peuple Anglois, eſſuyant alors avec patience les froideurs de ſon monarque; & tantôt courtiſan déclaré, il bravoit les huées du peuple, s'appuyant ſur Georges I. Il avoit conſtamment des écrivains à ſes gages, ſoit pour leur dicter ſes volontés, ſoit pour les oppoſer à des écrivains redoutables. Il les appeloit chez lui; travailloit avec eux, & il partoit de ſon cabinet des pieces relatives à la politique extérieure de la Grande-Bretagne, où le miniſtre avoit l'art de perſuader, ſans ſe nommer, que ces principes étoient ceux de la nation Angloiſe & du meilleur des gouvernemens.

C'eſt de Walpoole ſans doute que les partiſans

de l'autorité despotique de l'ancien gouvernement de France, ont appris à combattre indirectement des écrits redoutables par d'autres écrits sous les mêmes titres, & à faire dans le public une diversion favorable. Si donc il paroissoit un écrit contraire à ses projets, ou quelqu'autre qui eût certaine influence sur l'opinion, & qu'il en redoutât les effets, sur le-champ il opposoit un écrit analogue. Ferme dans ses projets, peu inquiet des clameurs publiques, bravant les critiques les mieux fondées, prévenant celles seulement qui pouvoient retarder l'accomplissement de ses vues, il gouverna long-tems le roi de la Grande-Bretagne, le parlement & le peuple Anglois, & souvent l'Europe même, mais de concert avec le cardinal de Fleury. Celui-ci qui s'étoit assujetti le roi, les princes, les grands, & toute la nation Françoise, ne put l'être lui-même que par les dévots de Saint Sulpice, par ses confesseurs & par le ministre d'Angleterre.

Il ne falloit rien moins que le génie profond de Walpoole, pour contenir les factions intérieures de l'Angleterre, dans une circonstance où la couronne étoit encore peu affermie dans la maison d'Hanovre. Alors, si le cabinet de Saint-James résistoit à quelque puissance de l'Europe, il étoit reçu qu'on lui montrât en perspective, & qu'on lui fît craindre le rejeton des Stuarts, soit pour lui

en impoſer, ſoit pour l'occuper dans ſon île ; mais Walpoole ſe jouant de toutes ces manœuvres, réuſſit à prouver au cabinet de Londres que le prétendant ne ſeroit jamais qu'un vain épouventail.

Souverain à Londres, pendant vingt & un ans, il obtint du peuple anglois tous les ſubſides qu'il lui demanda. Les taxes du tems de la guerre lui furent continuées pendant une longue paix, & il eut la puiſſance d'empêcher que le parlement n'approfondît la deſtination des dépenſes qui furent faites ſi ſouvent ſans en aſſigner le but. Il ſe fit accorder, ſous des motifs imaginaires, tous les impôts qu'il demanda ; & fit ſupporter à l'Angleterre des taxes éternelles dont elle ſouffre encore, en 1792. Il eût acquitté, s'il l'eût bien voulu, la dette nationale, qui étoit déjà fort à charge au peuple anglois ; mais comme il entroit dans ſon plan d'acheter la volonté nationale & le ſuffrage du parlement, cette dette ne fut diminuée, dans l'eſpace de vingt & un ans, que de douze mille livres ſterlings, & ſe maintint preſque toujours à la ſomme de ſoixante.

L'art perfide d'acheter au prix de la ſueur & du ſang des peuples, les ſuffrages des repréſentans, le reconnoît pour ſon fondateur & ſon Patron. Il le porta à un tel point que la nation an-

gloise est incapable, sans révolution, de réformer cet abus étrange de son gouvernement; cet abus a fait dire à plusieurs politiques, que la liberté coûtoit fort cher aux peuples soumis à des rois, à cause des corporations éligibles & toujours corruptibles qu'il faut opposer à un représentant héréditaire.

La révolution du gouvernement de France, en 1726; le renouvellement du ministere; le changement des principes; le ministere si inconséquent de M. le Duc; l'incertitude de ses principes politiques; l'immoralité de la régence; la bigoterie du cardinal de Fleury n'étonnerent pas Walpoole. Il voyoit dans nos révolutions & dans nos principes contradictoires, les orages passagers du parlement d'Angleterre. Lié avec son frere Horace, ministre à Paris, corrompant les français comme les anglois, trouvant par-tout les hommes, par-tout des cœurs flétris, & presque jamais de citoyens redoutables, il eut *les roués* du régent & de Dubois pendant la minorité, madame de Prye pendant le regne de monsieur le duc, & Barjac sous le cardinal, pour les instrumens de l'influence qu'il sut conserver en France & sans interruption, tant que dura son ministere.

Walpoole prévenoit même en France les évé-

mens inopinés pour d'autres. Si M. le duc s'élevoit, madame de Prye supplantoit monsieur le duc: Walpoole étoit sûr de son personnage.

Lorsque M. le duc & la reine cabalerent pour chasser Fleury, Horace, frere de Walpoole, aussi prudent que lui, avoit été supplier Fleury à Issy de ne pas abandonner les affaires, & ce prélat à qui Horace n'avoit cessé de témoigner un dévouement sans réserve, se trouva tout préparé pour conserver notre alliance avec l'Angleterre, lorsqu'il gouverna les affaires de France.

Cette alliance si salutaire aux deux nations, les fit prospérer l'une & l'autre. Walpoole & le cardinal furent si bien unis que Georges I^er^ étant mort, le cardinal Fleury n'hésita pas de prévenir la chûte de Walpoole, que les ennemis pouvoient lui préparer en silence à l'avénement du nouveau roi au trône de la Grande-Bretagne.

Fleury écrivit au nouveau monarque pour lui assurer que les freres Walpoole ayant toujours contribué au maintien de la bonne intelligence entre le feu roi d'Angleterre & la France, il croyoit qu'il étoit des intérêts de sa majesté Britannique de les conserver; ajoutant que s'il les destituoit, cette détermination donneroit à toute l'Europe des idées de méfiance qu'il étoit des intérêts des deux puissances de prévenir. Georges II conserva les

freres Walpoole aux instances du cardinal, & le ministre servit ce nouveau roi avec le même zèle.

Soumis aux formules du gouvernement anglois, pourvu qu'il eut la puissance effective, Walpoole détermina ce monarque à demander le renouvellement de sa liste civile avec des termes choisis, modérés & propres à un prince dont la puissance est légalement limitée. Georges jura qu'il conserveroit la constitution de l'Etat, & appela DON DU PEUPLE ANGLOIS, la liste civile qui avoit besoin de renouvellement *pour son entretien & pour celui de sa famille.* « La bonté de votre cœur, » disoit-il aux anglois, m'est si connue, qu'il est » inutile de vous recommander une chose qui me » touche de si près & qui m'intéresse personnel» lement. Je suis persuadé que la dignité de la » couronne vous déterminera à me donner cette » premiere preuve de votre zèle & de votre affec» tion d'une maniere qui réponde aux besoins » auxquels mon administration m'expose ».

Telles étoient les demandes modestes du nouveau roi pour réaliser dans ses coffres une plus grande somme. Aussi dans les communes, asservies à Walpoole, accorderent-elles au roi les revenus de son pere, c'est-à-dire 800,000 l. sterlings : on laissa encore à la disposition du prince, 1,000,000 l. sterlings sans assignat, parce que le roi avoit une famille nombreuse. Schippen, membre du par-

lement, homme hardi & incorruptible, voulut parler des intérêts & des droits de la nation lézée dans cette attribution illégale; mais Walpoole qui avoit dédaigné de le gagner, assuré de la majorité, se servit de sa plainte pour montrer au nouveau roi qu'il étoit maître du parlement. Schippen voulut ajouter qu'il étoit tems de prévenir de plus grands malheurs, & que la somme de sept cents mille livres sterlings suffiroit au nouveau roi, puisqu'il ne seroit plus obligé de faire tant de dépenses pour l'élection des membres du parlement, pour les pensions & pour les voyages d'Hanovre; il voulut parler enfin de constitution & de conscience; mais que peuvent ces deux mots, sur le citoyen qui vend l'un & l'autre? Tout étoit asservi & gagné; tout se passa aux desirs du roi & de Walpoole, & la nation angloise resta toujours grevée d'une dette de près de soixante millions sterlings. L'auteur de ces mémoires insiste sur ces abus du gouvernement de la Grande-Bretagne, parce que la France qui se donne une telle constitution, sera peut-être un jour *le jouet du pouvoir exécutif.* Avec la liste civile, & des impôts d'une assignation fabuleuse, les ministres corrompent les représentans de la nation : & comme tout ce qui environnoit le trône avoit l'adresse d'épuiser le trésor royal, sous le despotisme, le ministere avec

des subsides d'une assignation imaginaire, & sous les loix de la responsabilité, tromperont le roi & la nation, si on ne fait des loix contre cette dépravation d'un autre genre.

Walpoole connoissoit à fond cet art perfide. A chaque formation d'un nouveau parlement, il présidoit d'abord secretement aux élections; & savoit par ses agens, écarter les caracteres peu favorables à son ministere. Son parlement étant formé, il le divisoit idéalement en trois classes, celle de l'opposition, celle des membres servilément attachés à la royauté, & celle des politiques dont le caractere apparent étoit encore peu connu ou indéfinissable. Il s'inquiétoit peu des royalistes décidés & de ceux qui étoient attachés par caractere à l'opposition. Assuré des premiers, il ne comptoit les autres que pour leur opposer une majorité choisie auprès des politiques, qui n'attendoient que l'ouverture du parlement pour se vendre.

Ayant besoin du suffrage d'un anglois qui avoit de l'influence & qui lui résistoit, il alla le chercher chez lui, & lui promit la protection du monarque. L'Anglois dans ce moment-là dînoit des restes de la veille; & lui montrant ce repas frugal, lui répliqua avec le laconisme digne d'un Anglois citoyen; *dites au roi ce que vous voyez.*

Une autre fois Walpoole vouloit qu'un bill qu'il

avoit fait propofer paffât à la majorité des voix, & ne pouvoit dipofer à fon aife que d'un prélat, malheureufement peu écouté. Pour en tirer parti, il l'obligea de fe renfermer & de fe laiffer dire malade & mourant... On annonça même fa mort la veille du bill; & tous les ambitieux qui avoient des parens propres à être affublés d'une mître, favoriferent le bill. Le peuple françois n'a-t-il pas bien fait d'ôter aux miniftres ces mîtres & ces croffes dont nos rois s'étoient emparés pour affujettir les peuples ? Il n'y avoit point de papes fous l'ancien régime. Le roi étoit fouverain pontife & monarque. Quelquefois Walpoole agiffoit autrement quand il redoutoit l'éclat d'un grand talent; il faifoit environner de fes agens fecrets ces anglois plus difficiles; & les prenant par la gloire même qui étoit leur mobile, il les élevoit en dignité, & les plaçoit dans une fituation où ils pouvoient fervir d'une maniere plus apparente l'autorité, plutôt que la liberté nationale. Si on lui objectoit qu'il proftitueroit à la fin la nation toute entiere & qu'il parviendroit à la vendre, il répondoit : *la proftitution a des bornes, on ne fe vend pas pour tout. Si le roi n'achetoit rien, on le vendroit bientôt lui-même.*

CHAPITRE XXXVI.

Suite des affaires étrangeres. Intérêts de l'Espagne, de la France & de l'Empereur avant la guerre de 1733. Circonstances qui nous conduisirent à la guerre.

SUR ces entrefaites on tenoit à Soissons le congrès préparé par les préliminaires de Vienne pour en venir à un traité définitif; mais au lieu de convenir de quelques articles, les conférences toutes infructueuses se réduisoient à un pur cérémonial. Les ministres des puissances s'y donnoient tout au plus des repas & des fêtes; &, sous l'appareil menteur de la représentation & des complimens, instruits du secret de leur cour, ils ne déterminoient rien, parce que chacun d'eux cachoit les vues ambitieuses de son prince.

Le duc de Savoie qui vouloit s'étendre en Italie, trafiquoit obscurément pour tout brouiller. La reine d'Espagne qui vouloit des souverainetés pour don Carlos, ferme dans ses vues & trompée par Charles VI, sans le présumer, lui étoit encore attachée. La France, la Hollande & l'Angleterre,

se liguoient étroitement contre les projets de commerce de Charles VI. Et Fleury, plus adroit que tous, travailloit à réunir la France & l'Espagne, & à laisser la maison d'Autriche isolée en Allemagne. Quelque tems après la reine d'Espagne accoucha, & Louis XV se servit de cette occasion pour écrire à Philippe V qui, jetant chaque jour des regards sur la France, déploroit son éloignement de sa mère-patrie. Depuis le renvoi de l'infante, la lettre de Louis XV fut pour lui une nouvelle si agréable, qu'il résolut de se lever; il se fit raser, se laissa décrasser & faire les ongles pour célébrer la fête de la réconciliation : & la reine son épouse voyant enfin que l'empereur se jouoit de la promesse qu'il lui avoit faite de donner sa seconde fille à don Carlos, fut aussi prête à se reconcilier avec la France, qu'elle l'avoit été à se dévouer à l'empereur : elle résolut d'avoir par la force ce qu'elle n'avoit pu obtenir par un mariage, ni par des négociations. Elle prit aussi la résolution étrange d'établir en Toscane & à Parme, des garnisons du vivant même de leur prince légitime, & en attendant leur mort & leur succession éventuelle. Fleury qui voyoit que c'étoit une déclaration de guerre, & qui vouloit réprimer l'imagination ardente de la reine d'Espagne, lui faisoit

insinuer avec adresse qu'il ne vouloit pas la détourner d'une guerre sur laquelle il s'abstenoit de prononcer; mais il la prioit, avant de la déclarer, de reconnoître comment elle devoit la faire, & lui faisoit demander de l'argent pour la soutenir en France. La reine si souvent trompée par toutes les puissances de l'Europe, lui répondoit, quand *la France & l'Angleterre auront mon argent, elles se moqueront de moi :* elle insistoit ensuite sur la nécessité de surprendre Parme & Florence pour son cher don Carlos.

L'empereur Charles VI, plein d'une fureur concentrée, voyant que l'Espagne éclairée lui échappoit, & qu'elle alloit peut-être diviser ses Etats en Italie, en s'établissant entre Naples & Milan, se préparoit à les défendre avec une armée, destinant une de ses filles au duc de Lorraine plutôt qu'à don Carlos.

La reine d'Espagne, outragée du refus d'une archiduchesse, préparoit de son côté cinquante-cinq bataillons & cinq mille chevaux pour maintenir ses prétentions sur Parme & Florence. Alors toute l'Europe méridionale fut à la veille d'une guerre désastreuse, d'une guerre véritablement royale que l'ambition d'une reine suscitoit, & les peuples, éternels jouets des caprices des princes,

se virent menacés d'un autre fléau au milieu de la prospérité publique qu'on devoit à la paix générale.

Le parlement d'Angleterre, malgré la prépondérance de Robert Walpoole, n'approuvant point le nouveau traité avec Philippe V, se plaignit hautement de voir que George II consentoit, au préjudice de l'empereur, d'introduire des troupes espagnoles en Toscane. Walpoole eut beau faire précéder la publication de ce traité par des brochures sur les intérêts bien entendus de la Grande-Bretagne, trente pairs sortirent de leur situation léthargique pour s'opposer à l'exécution du traité de Séville, qui étoit aussi contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne, qu'injurieux aux princes souverains des Etats de Parme & de Toscane qui vivoient encore, & en la présence desquels la reine d'Espagne osoit envoyer des troupes étrangeres pour maintenir la succession éventuelle de don Carlos.

L'empereur voyant cette ligue des alliés d'Hanovre contre sa maison & contre sa puissance en Italie, témoigna avec vivacité sa douleur profonde. Vainement pour l'appaiser on lui offrit de lui garantir solemnellement ses Etats en Italie; ces offres insuffisantes furent rejetées avec toute la fierté autrichienne. Il fit même défiler des troupes

allemandes dans la Lombardie, de-concert avec le grand duc indigné de voir l'Espagne & ses alliés disposer de son vivant du grand duché de Toscane; alors furent rompues les conférences de Soissons, & les préliminaires signés par le duc de Richelieu furent inutiles.

Près d'un an se passa sans que le traité de Séville fut exécuté. Les menaces de l'empereur, le mécontentement des anglois, l'impatience de la reine d'Espagne, élevérent des obstacles insurmontables à l'exécution des projets de l'épouse de Philippe V, qui se déclara affranchi de tout engagement, lorsque toute l'Europe étonnée de l'inutilité de tant de traités, vit paroître tout à-coup celui de Vienne, par lequel l'empereur & l'Angleterre, à l'insçu de la France, venoient de se réunir intimement. L'empereur accordoit à l'Angleterre l'abolition de la compagnie d'Ostende, & l'Angleterre garantissoit à l'empereur, qui n'avoit que des filles, la Pragmatique sanction pour la conservation de tous ses états héréditaires, sans division, sur la tête d'une de ses princesses. C'est ainsi que Walpoole appaisa la Grande-Bretagne si justement irritée contre le traité de Séville.

C'est alors que Fleury, abandonné de l'Angleterre qui se jouoit de lui, reconnut que dans toute négociation avec un roi de la Grande-Bretagne,

tagne, on doit stipuler aussi les intérêts d'un peuple qui partage la souveraineté avec ses rois, & qui peut redresser les erreurs de la puissance exécutrice. Fleury s'en vengea comme une femme, & essaya d'exciter dans Londres la sensibilité des Anglois, en montrant que la politique versatile des ministres de la cour de Saint-James, étoit celle du ministere plutôt que celle de la Grande-Bretagne, & que le roi d'Angleterre avoit traité avec l'empereur en électeur de Hanovre, plutôt qu'en monarque britannique; mais le ministre anglois repoussa les traits de Fleury par des raisons contraires. Il ajoutoit que la parcimonie du cardinal de Fleury qui laissoit à l'Angleterre tout le fardeau de la guerre, avoit déterminé les ministres de George II à s'allier à l'empereur, suivant en cela, ajoutoit Walpoole, la politique des puissances maritimes, dont le grand intérêt fut toujours de maintenir la maison d'Autriche, pour réprimer, par elle, la puissance de la France qui devenoit si facilement prépondérante en Europe.

Sur ces entrefaites, la reine d'Espagne satisfaite de voir que l'empereur & l'Angleterre réunis, consentoient à l'exécution du traité de Séville, relativement à la succession de Parme & de Toscane, & à l'introduction des troupes espagnoles dans ces Etats, se réunissoit à la cour de Vienne

pour régler la fucceffion. Vingt-cinq vaiffeaux commandés par le marquis de Mari, feize vaiffeaux anglois commandés par l'amiral Wager, fept galères efpagnoles & quarante-huit bâtimens de tranfport firent voile de Barcelonne le 17 Octobre 1731, & débarquèrent les troupes efpagnoles à Livourne.

Ce fut ainfi que la reine d'Efpagne après dix ans de négociation & de traverfes, obligea l'Angleterre à placer fon fils au milieu des Etats de l'Empereur en Italie, & força le chef de l'empire à l'y reconnoître à fon préjudice. Cet établiffement, comme nous le verrons bientôt, ne fut qu'un acheminement à des fuccès plus confidérables. La convoitife de la reine augmentoit avec les circonftances.

CHAPITRE XXXVII.

Suite de l'état de l'Europe & des intérêts des Souverains. Circonstances immédiates que prépara la guerre de 1733. Mort du Roi de Pologne. La France se détermine à la guerre, & à faire élire Roi de Pologne Stanislas.

SI les rois étoient capables de sentir tous les bienfaits de la paix, & combien il est de leurs intérêts de conserver la tranquillité de leurs peuples, l'Europe, en 1732, eût précieusement conservé ce bien inestimable.

A cette époque, l'Espagne avoit établi don Carlos en Italie sans obstacles, & le duc de Parme, qui mourut alors, l'avoit appelé à sa succession après la mort de sa femme.

Celle-ci, à la vérité, guidée par son caprice, se déclara grosse; mais comme cette grossesse ne se réalisoit pas, elle fut bientôt obligée de faire une contre-déclaration qui laissa l'Espagne dans la parfaite sécurité que la succession étoit dévolue à l'infant : ainsi l'ambition de la reine d'Espagne pouvoit être pleinement satisfaite, & son imagination active se reposer.

L'Angleterre voyoit la France, ſon ennemie naturelle, ſurveillée par l'empereur, dont elle ſoutenoit la puiſſance, & dont elle garantiſſoit l'indiſſolubilité, en récompenſe du ſacrifice de la compagnie d'Oſtende, dont le peuple Anglois avoit ſi à cœur l'abolition.

La Hollande, qui ne perdoit rien par ce traité, ſe conſervoit dans la ſituation établie par le traité d'Utrecht.

La France, gouvernée par un miniſtre tout-puiſſant & d'un caractere paiſible, s'étoit tenue à l'écart, & ne s'étoit pas mêlée de la ſucceſſion de Parme : auſſi ſe vit-elle un moment ſans alliés ; abandonnée à ſes propres forces ; l'Angleterre & la Hollande s'étant attachées à l'empereur : mais l'intérieur du royaume étoit floriſſant. Son monarque étoit encore adoré de ſes ſujets, qui admiroient ſa timidité naturelle, & cette réſerve qu'ils prenoient pour de la ſageſſe.

L'empereur voyoit ſa pragmatique garantie par l'Eſpagne, l'Angleterre, la Hollande. La France ſeule ſembloit lui refuſer ſa ſanction pour cet acte ; car Fleury, comptant parmi ſes principes politiques celui d'abaiſſer la puiſſance d'Autriche, ſe repentoit déjà de n'avoir pas aidé l'Eſpagne & mis l'empereur dans la poſition de réaliſer la promeſſe qu'il avoit faite à la reine, d'appeler à la ſucceſ-

ſion autrichienne, la troiſieme branche de Bourbon ſortie de Madrid.

Aucune de ces puiſſances ne put conſerver les bienfaits de la paix, lorſqu'on apprit la mort du roi de Pologne, Frédéric-Auguſte, électeur de Saxe.

Ce prince, élu roi de Pologne, en 1697, avoit été forcé d'abandonner la couronne au roi Staniſlas, qui fut obligé à ſon tour de la lui remettre. Redouté en Pologne, adoré dans ſon électorat, Auguſte étoit bienfaiſant, poli, affable; il aimoit les ſciences, les arts, & les protégeoit. S'étant trouvé dans des ſituations déſagréables, & dans des criſes difficiles, il avoit montré cette force de caractere qui annonce de la grandeur dans l'adverſité qu'il ſoutint toujours avec courage. S'il remonta ſur le trône, ce fut d'abord pour pardonner à tous ſes ennemis; & inſtruit par le malheur, il menagea la jalouſie de la république, ſur laquelle il régnoit, au point qu'il ôtoit à ſes plus chers favoris les charges qu'il leur avoit données, s'ils attiroient ſur eux la haîne des Polonois. Il mérita leur amour, & il n'en obtint que de l'ingratitude & de la défiance.

Sa mort étoit à peine connue en France, que le conſeil délibéra ſur le parti qu'on avoit à prendre pour Staniſlas, roi de Pologne, détrôné par

Auguste. Les généraux Villars, Berwick, les chefs de l'armée, & la noblesse qui ne voyoient dans la guerre qu'une moisson, & jamais les désastres qui l'accompagnent, vouloient que Stanislas partît sur-le-champ, & allât se faire reconnoître. Fleury, ferme dans le plan qu'il avoit de laisser la reine sans autorité & sans crédit, redoutoit l'influence qu'elle pourroit prendre en conséquence de l'élévation de son pere, & disoit hautement, que le roi Stanislas, ayant abdiqué, ne pouvoit plus présenter des droits réels sur le trône de Pologne. Les seigneurs de la cour, essayant d'animer la reine & de l'engager à se déclarer ouvertement en faveur de son pere, lui citoient l'exemple de la reine d'Espagne, qui avoit le courage de conduire le gouvernement; mais la reine avoit une telle timidité, & redoutoit si fort le cardinal, qu'elle répondoit qu'elle n'attendoit que du ciel & non de la politique, le sort que la providence avoit destiné à Stanislas.

On tint à Versailles plusieurs conseils sur cette grande affaire. Ceux qui desiroient la guerre tâchoient, pour contredire le cardinal de Fleury, de prendre le roi par le grand foible des monarques. On lui montroit la nécessité de tirer de Chambord Stanislas son beau-pere, qui y vivoit comme dans un exil, & dans une inaction si peu honorable à

la France. On rappeloit les intérêts de la France qui avoit jadis fait élire Henri III, & qui n'avoit jamais abandonné l'influence qu'elle devoit avoir sur les élections de la Pologne. On ajoutoit que quand même Stanislas auroit abdiqué la couronne, on ne devoit regarder cet acte que relativement au roi Auguste; que devenu par cet acte seigneur polonois, & au moins candidat, il devoit retourner dans sa patrie, s'attacher au primat, s'unir au parti qu'il pouvoit y avoir, & distribuer aux indifférens une somme qu'il étoit des intérêts de la France de lui donner, afin de porter la gloire & la puissance du nom François jusqu'en Pologne. On ajoutoit que cette puissance devoit être honorée de l'alliance des François auxquels elle avoit donné une reine de naissance polonoise. Enfin on parloit des Magnats dont la Reine Marie étoit la parente, & dont on attendoit les suffrages, & des secours.

Toutes ces spéculations s'agitoient dans le conseil du roi; mais Fleury, plus adroit que tous, en éludoit les conséquences. L'empereur de son côté faisoit défiler des troupes en Silésie & négocioit avec la czarine pour influer sur une autre élection Les grands seigneurs desirant la guerre & l'élection forcée de Stanislas qui la préparoit, ne pouvoient contenir leur joie sur ce départ des troupes de l'empereur; mais le cardinal qui craignoit

là guerre autant qu'ils la defiroient, leur difoit avec son ton pacifique : *faut-il, messieurs, ruiner Louis XV pour élever son beau pere Stanislas ? devons-nous envoyer en Pologne un argent qui n'en reviendra jamais, & le distribuer à des électeurs qui après en avoir pris de tous côtés, se dévoueront au dernier offrant ?*

Le vœu de la Pologne, étoit favorable au roi Staniflas, qui avoit toutes les qualités propres au roi d'une république. Il avoit un parti considérable qui lui étoit véritablement attaché ; tandis que ceux des électeurs, qui avoient résolu de se vendre, étoient intéressés à rappeler un prince qu'on prévoyoit devoir apporter beaucoup d'argent de France. C'eſt dans ces circonſtances qu'on environna Fleury, pour le changer. Villars, le preſſa & le ſupplia ; & le cardinal cédant à ces importunités, lâcha pour corrompre la Pologne, un million ſix cens mille francs, qui ſuffiſoient pour alimenter, en attendant, l'avidité des électeurs. Monty, notre ambaſſadeur, les diſtribua avec des promeſſes qui faiſoient attendre de plus grandes ſommes. Le primat régent qui tendoit une main pour recevoir ſa part, publioit de l'autre des mémoires pour une élection libre & ſans corruption. Ainſi le peuple eſt trompé par-tout : ſes repréſentans ont preſque par-tout l'impudence d'aſ-

ſurer qu'ils ne le trompent pas, & la dépravation du cœur eſt telle, qu'il eſt peut-être impoſſible de travailler avec efficacité pour qu'il ne ſoit pas corrompu.

La France aſſurée de la majorité de ſes ſuffrages, déclara à toutes les cours de l'Europe, que Louis XV étoit réſolu de maintenir ſur le trône ſon beau pere Staniſlas. La Czarine, le roi de Pruſſe & l'empereur de leur côté ſe réuniſſoient pour contrarier l'inſtallation de ce prince & pour environner la diette. Leurs armées menaçant la Pologne, s'approchoient de la capitale pour favoriſer au contraire l'élection du fils du feu roi de Pologne électeur de Saxe. Monty demanda encore trois millions pour déterminer les politiques, & le cardinal trop engagé les lui envoya, quand il apprit que les maiſons Sarborki, Poniatouski & le primat étoient décidément pour nous. La guerre fut alors décidée au conſeil du roi, & ce fut encore aux inſtances de Villars qu'on s'y détermina. On négocia en même-tems pour faire déclarer le roi de Sardaigne; & on lui offrir d'avance le Milanois comme la part la plus capable de l'attirer à nous. Le concours de ce prince nous étant néceſſaire pour la dévaſtation des poſſeſſions autrichiennes en Italie, la politique nous détermina d'ôter à l'Autriche cette poſſeſſion pour en inveſtir une

autre puiſſance qui n'avoit d'autre droit ſur cette province que celui du plus fort. Le roi de Sardaigne avouoit lui-même qu'on ſeroit également diſpoſé à lui refuſer le Milanois, ſi les circonſtances l'ordonnoient autrement.

La diete de Pologne, ſur ces entrefaites, étoit environnée par quatre armées d'obſervation : elles ſembloient attendre un grand événement & vouloir le déterminer. Celle de l'empereur campoit en Siléſie, celle de la Pruſſe n'en étoit pas éloignée : la Czarine avoit poſté la ſienne en Courlande. Fleury qui avoit peur que ſon argent ne fût perdu, ſe détermina à mettre en mouvement l'armée de France, quand les alliés lui déclarerent, que ſi nous voulions élire Staniſlas, ils s'y oppoſeroient. C'eſt alors que la France publia ce manifeſte où elle diſoit qu'elle ne permettroit pas qu'on ravît à la Pologne la liberté conſtitutionnelle d'élire ſon roi. Alors encore, fut réſolu à Verſailles, le projet d'envoyer Staniſlas en Pologne pour s'y faire reconnoître. On chercha les moyens de l'y faire parvenir ſans danger, à cauſe des armées ennemies qui environnoient la diete, & le ruſé cardinal qui imagina de l'envoyer dans un grand déguiſement par terre, déclara au conſeil qu'il falloit dire qu'il étoit parti par mer : voici comment fut conduit ce jéſuitique ſtratagême.

Le conseil ayant conclu le départ de Stanislas pour la Pologne, ce prince accompagné de Dandelot & de peu de personnes, se rendit à Chaville, où le garde-des-sceaux l'attendoit.

Après une conférence de deux heures, ils se séparerent; Stanislas fut à Sceaux chez le duc du Maine, où il resta un instant, & c'est en sortant de Sceaux que commença son mystérieux voyage. Il fit semblant d'aller à Chambord, mais après une petite course, il se fit conduire à Berny, pour y voir le cardinal de Bissy. Par-tout où il s'arrêtoit il diminuoit son cortége & le nombre de ses serviteurs, & tout étoit préparé à Berny pour rendre ses actions & ses démarches impénétrables.

Le commandeur de Thiange y prit les habits du roi, & son cordon bleu, & suivant la route de Bretagne, peu accompagné, il s'annonça sur la côte pour le roi Stanislas, à qui il ressembloit beaucoup; il dit, avec une sorte d'embarras & & de mystère, qu'il alloit furtivement en Pologne; s'embarqua pendant la nuit, & fit voile pour Dantzick, en jouant le rôle de roi avec une telle adresse qu'on fut long-tems persuadé que Stanislas étoit sur la flotte, & ceux qui la montoient le croyoient également, tandis que le véritable Stanislas, se dépouillant de ce qui pouvoit le faire connoître, prenoit un habit de Pinchinat, une per-

ruque noire, & pendant que Dandelot s'habilloit très-proprement. Tous les deux se jeterent dans une chaise extérieurement mauvaise, bien crottée & conduite par des chevaux de poste. Ils partirent le soir de Berny, laisserent tous les domestiques, gagnerent la route de Metz, Dandelot se dit marchand & maître, & Stanislas contrefit son associé.

A la premiere ville d'Allemagne, ils marchanderent une voiture du pays, pour laisser la voiture françoise, & voyager avec moins de danger. Pour l'acheter sans occasionner des soupçons, Dandelot fit l'homme fatigué qui ne pouvoit voyager à cheval, & qui avoit besoin d'une chaise allemande bien suspendue. L'hôte leur en trouva une convenable, & Stanislas, reçut l'ordre de Dandelot de l'aller voir & d'en demander le prix. Stanislas fit les allées & les venues de chez le marchand chez son maître avec beaucoup de naturel, l'acheta & la paya. C'étoit une voiture depuis longtems préparée par un envoyé secret de la France, qui avoit prévenu toutes les ruses possibles de l'empereur.

Dandelot & son associé voyagerent dans la voiture allemande sans être arrêtés. Stanislas payoit par-tout, & rendoit tous les services d'un associé & d'un homme de confiance au prétendu négociant.

Arrivés près Berlin dans une terre ennemie;

cinq voyageurs les accosterent & affecterent de les accompagner. L'officier de garde aux portes de Berlin leur demanda d'un ton d'allemand, *qui êtes-vous, messieurs ?* Le roi & Dandelot répondirent; *marchands de Varsovie, voyageant pour notre commerce, nous nous en retournons ; mais nous ne connoissons pas ces voyageurs que nous avons rencontrés depuis peu en route ..... Vos passe-ports*, leur dit l'officier prussien. Stanislas tira de sa poche un porte-feuille rempli de factures, & remit son passe-port, sans trembler : *passez donc*, leur dit l'officier.

Arrivés à Francfort sur l'Oder, ils contrefirent les gens fatigués qui ne pouvoient plus faire la route dans une voiture aussi rude. Dandelot ordonna au roi, & pria l'hôte, d'en chercher une plus douce. L'hôte chercha vainement ; mais il dit qu'il y avoit chez lui un jeune étranger, neveu du marquis de Monty, ambassadeur de France en Pologne, qui avoit été envoyé à Francfort avec un chanoine de Cracovie, son gouverneur, sous prétexte de voyager, en attendant le moment de l'élection ; (mais en effet pour attendre le roi.).

Cet étranger & le chanoine avoient inutilement fait chercher s'il n'étoit pas arrivé un marchand de Varsovie, qui venoit de France faire des achats de marchandises pour l'ambassadeur. Rentrant fort

inquiets à l'auberge, l'hôte leur dit qu'il venoit d'arriver une chaiſe chez lui où étoient deux perſonnes bien fatiguées, qui étoient peut-être celles qu'ils cherchoient. L'hôte fut prié de ſavoir d'où ils venoient & où ils alloient. Le roi & Dandelot répondirent qu'ils étoient marchands, qu'ils venoient de faire des achats, & qu'ils s'en retournoient chez eux à Varſovie. Le jeune étranger les invita à paſſer où il étoit logé, &, les ayant priés de dire leurs noms, les inquiétudes ſe diſſiperent.

Le jeune étranger leur ayant demandé s'ils avoient les marchandiſes que ſon oncle attendoit; ils répondirent qu'elles étoient dans un de ces chariots qui les ſuivoient, & le roi en préſenta les factures. Dandelot ayant alors fait connoître quelle étoit ſa fatigue & l'impoſſibilité de continuer ſon voyage avec ſa voiture, ce qui retarderoit le compte qu'il devoit rendre à l'ambaſſadeur, le jeune étranger lui offrit une place dans ſon équipage, & lui dit de ſe diſpoſer à partir, car on alloit mettre les chevaux. Le marchand repréſenta que ſon homme de confiance n'étoit pas moins fatigué que lui, & qu'il falloit qu'il l'accompagnât. L'étranger lui accorda par grace une ſeconde place pour le roi. Ils partirent ſur-le-champ pour Varſovie & y arriverent ſans obſtacles.

Le 8 Septembre, l'équipage descendit secrettement chez le marquis de Monty ; l'ambassadeur avoit envoyé par un courrier à Paris la clef d'une petite porte secrette au roi Stanislas ; qui par ce moyen entra chez Monty sans être aperçu. Monty qui entendit ouvrir, averti de l'heureuse arrivée du roi Stanislas, alla se jeter à ses pieds, & après une courte conférence, donna avis au primat de son arrivée, & résolut de faire ce qui suit :

En attendant le roi demeura, jusqu'au 11 Septembre, sans se manifester, & sans que son arrivée transpirât. Il étoit attendu par mer, & les auteurs des papiers publics instruits au gré de la cour, en donnoient des soupçons, & les ministres des puissances étrangeres intéressés à découvrir la vérité, écrivoient à leurs cours que le départ du roi sur la flotte étoit très-réel.

Le 9 fut employé en négociations pour presser l'élection. Le primat déclara qu'un courrier lui annonçoit l'arrivée de la flotte Françoise, & le débarquement du roi Stanislas à Dantzick ; nouvelle qui fut reçue avec applaudissemens des Polonois ; & ce qui fit ajourner l'élection au lendemain.

Le 10, le primat s'étant rendu au champ de l'élection, où il y avoit 200,000 hommes, fit ses harangues, & parcourut les rangs pour prendre

les voix. Tous s'écrierent *vive le roi Stanislas*; Le primat ne put recueillir que la moitié des voix; & remit la suite de l'élection au lendemain. Il dit qu'un courier venoit de lui apprendre que le roi étoit arrivé à Thorn, & les acclamations redoublerent en faveur de Stanislas.

Le 11, le primat déclara le roi arrivé, & dit qu'il alloit se montrer. Revêtu de ses habits royaux, & du cordon bleu de France, il se montra à l'armée, & l'élection se termina avec unanimité. Il se forma au tour du roi une cour brillante : il fut salué, comme roi de Pologne, par tout le champ électoral, & ensuite par sa capitale qui se livra à toutes sortes de réjouissances.

Le 14, le roi reçut les complimens des ambassadeurs, excepté de ceux de l'empereur, de l'électeur de Saxe & de la Russie. Alors se montra, avec évidence, contre Stanislas, le partie des dissidens. L'évêque de Cracovie, l'évêque de Posnanie, le prince Lubomisky, palatin de Cracovie, plusieurs grands officiers de la couronne, des magnats, se retirerent & se fortifierent à Prague, animés par la Saxe, la Russie & l'empereur.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXVIII.

Conséquences de l'élection de Stanislas, Roi de Pologne. Mouvemens des armées. Campagne d'Italie.

Les cours de Russie, de Saxe & de Berlin voyant que la France avoit établi, au milieu d'elles, un roi qui seroit à sa dévotion ; d'un autre côté, l'empereur qui s'étoit ligué avec la Russie, & qui voyoit ses rapports interceptés par ce nouvel intermédiaire, se réunirent plus intimément pour traverser cette élection. La Russie y étoit portée, parce que Stanislas étoit la créature de la Suede, son ennemie ouverte ; & chacune de ces trois puissances, augmentant ses troupes, les fit approcher pour opposer au roi de Pologne, l'électeur de Saxe, créature de l'empereur, que ces puissances alliées firent élire roi de Pologne.

Alors la France se trouva engagée sans l'avoir prévu à une guerre inévitable. Ayant obtenu de quelques princes d'Allemagne qu'ils resteroient neutres, & s'étant plus étroitement unie à l'Espagne & au roi de Sardaigne, elle résolut d'ar-

taquer l'empereur qui tenta d'armer le corps Germanique contre nous; mais il ne put y réussir dans cette circonstance. La diette de l'Empire ne s'y détermina qu'au commencement de l'année suivante.

Dans cette émotion générale, le maréchal de Villars, qui n'avoit cessé de parler de la nécessité de faire la guerre, fut destiné pour le commandement d'une armée françoise en Italie, afin d'y soutenir, selon les vœux de l'Espagne, les possessions de don Carlos, & de s'emparer de celles de l'Empereur, ou de les dévaster. La reine de France qui étoit le motif ou plutôt le prétexte de la guerre qu'on avoit, disoit-on, *escamotée* au cardinal & au roi, étoit dans de perpétuelles alarmes; elle fit venir chez elle le général qui alloit porter la guerre en Italie, & lui demandant son chapeau elle y attacha une cocarde. *Avec ce ruban*, lui répondit Villars, *je serai invincible.* Il avoit quatre-vingt-deux ans. La France ordonna l'équipement d'une flotte. Des troupes réglées se rassemblerent en Alsace, le long du Rhin, de la Meuse & de la Moselle; & l'empereur forma une armée en Bohême.

D'un autre côté, l'élection du roi Auguste étant confirmée, les confédérés allerent droit à Warsovie, & résolurent de bombarder, à la tête

de trente mille hommes, la ville de Dantzick où s'étoit réfugié Stanislas.

Pour s'oppoſer aux progrès de l'empereur, le maréchal de Berwick, nommé général, eut ordre de paſſer le Rhin, ce qu'il fit avec les princes de Conti & de Dombes, le comte d'Eu, & pluſieurs officiers ſupérieurs de l'armée, pour attaquer le fort de Khel, qui appartenoit à l'empereur.

La tranchée fut ouverte le 19, ſous les ordres du marquis de Puiſégur, lieutenant-général, de la Billarderie, maréchal-de-camp, du marquis d'Houdetot, &c. On fit avec une activité incroyable, pendant deux nuits, deux mille cinq cens toiſes d'ouvrages, nonobſtant le feu du canon & de mouſqueterie des aſſiégés. Longueville, ingénieur, y fut tué. Laſerre, capitaine de grenadiers, le fut la ſeconde nuit ſuivante : les aſſiégés firent une ſortie, & nos grenadiers, en les repouſſant, perdirent Noyelles. Enfin, après huit jours de travaux, le général Phul, gouverneur de la place, battit la chamade, demanda à capituler, & Berwick lui donna deux canons en récompenſe de ſon intrépide réſiſtance.

Kehl pris, on voulut s'aſſurer de la Lorraine. Le prince régnant dévoué à l'empereur dont il attendoit la ſucceſſion, s'étoit déclaré ouvertement pour ce prince, & la France conduite par cette

morale dépravée des rois ; qui les porte à se détruire, & toujours aux dépens de leurs peuples, trouvoit que ses États seroient de bonne prise. On a dit *morale dépravée* des rois ; & on l'a dit avec raison & avec des preuves. En effet, sous prétexte de placer un beau pere sur le trône de Pologne ; Louis XV alloit dépouiller le fils de la douairiere de Lorraine, fille de monsieur frere de Louis XIV : on ajoutera même que les maisons de Bourbon, d'Autriche, de Lorraine & de Savoye s'alliant ordinairement entr'elles, leurs guerres n'ont jamais été que des guerres civiles entre cousins, oncles, neveux ou beaux-freres, tandis que les puissances républicaines, les Suisses, les Etats-unis de l'Amérique, & même comme les Vénitiens & les Génois, n'ayant ni de beaux-peres ni des cousins à couronner, jouissent par leur constitution d'une tranquillité long-tems inaltérable.

L'envahissement de la Lorraine résolu, le roi chargea le comte de Belle-île de s'emparer de Nancy ; & cependant comme la galanterie nationale fut toujours compatible avec le caractere militaire, & comme elle a souvent adouci par ses graces, les ordres militaires du cabinet, le ministere qui vouloit dépouiller le duc de Lorraine, crut qu'il devoit des complimens à la fille de monsieur, frere de Louis XIV, duchesse douai-

riere de Lorraine, avancée en âge. On lui envoya Verneuil qui avoit dans ses manieres, dans son esprit & sa figure les agrémens nécessaires pour adoucir la nouvelle qu'on alloit lui annoncer. Son pere avoit été lieutenant des gardes de monsieur, & puis du régent qu'il avoit suivi à Malplaquet où il avoit été blessé. La famille s'étant, depuis ce tems-là, attachée à la maison d'Orléans, on crut le fils plus propre que tout autre à remplir cette commission.

Verneuil en s'annonçant reçut la réponse d'attendre. Alors pour exécuter ses ordres sans retard, Verneuil s'annonça à la duchesse de Lorraine comme venant de la part du roi de France, & fut admis à l'audience. *Est-ce que vous ne seriez plus attaché à la maison?* lui dit la duchesse. Je le suis au roi mon maître, répartit Verneuil; mais il donna tant de graces à sa commission que la nouvelle fut reçue sans désagrément. Verneuil lui dit qu'elle pouvoit demeurer en toute sûreté à Lunéville avec les princes & les princesses, ses enfans, & sous la protection spéciale de l'armée de France, ajoutant que, si elle vouloit sortir de la Lorraine, elle pouvoit choisir en France la ville qu'elle voudroit. Le marquis de Silly, lieutenant-général, répandoit en attendant nos troupes dans la Lorraine, sans éprouver de résistance.

L'envoyé resta quelques jours à Lunéville & fut traité avec bonté, & sans ressentiment. La princesse Charlotte tirant son anneau le lui donna: sa mere, en l'approuvant, dit à Verneuil de le conserver comme une marque d'amitié & en reconnoissance de la maniere dont il s'étoit comporté dans sa commission. Ainsi cessa de régner sur ce pays-là une maison à laquelle, depuis tant de siecles, étoient assujettis les lorrains.

L'attaque du fort Khel & l'envahissement de la Lorraine firent ouvrir les yeux aux puissances maritimes qui menacerent. Le cauteleux Fleury qui alloit à pas comptés, réprimant l'activité françoise, ordonna à Berwick d'en rester-là: & notre armée, qui pouvoit faire des prodiges, resta dans l'inaction.

L'activité de la reine d'Espagne & du roi de Sardaigne n'eût pas permis en Italie une pareille indolence. On s'étoit engagé avec eux, & Fleury laissa agir en Italie toute notre vivacité françoise. La ruse du monarque italien & nos coups hardis y firent les plus belles actions. Le prince gardien des Alpes moins adroit que son pere, mais peut-être aussi courageux, traitant secretement avec nous, & nous offrant de commander nos troupes en Italie, avoit renforcé ses garnisons sur les frontieres de France, pour déjouer l'empereur; & soustraire à sa pénétra-

sion ses négociations avec nous. Le gouverneur autrichien du Milanois, donnant dans le panneau, fut la dupe de ces apparences, & les troupes de France passant subitement par le mont Cenis, par le mont Genevre & par la vallée de Barcelonnete, & se joignant aux troupes sardes à Verceil, tomberent de la hauteur des Alpes sur les Autrichiens, avec impétuosité, mirent en fuite tout ce qui se trouva d'ennemis dans la route, pénétrerent, sans coup férir, dans le Milanois, bloquerent Novarre, investirent Tortone, établirent un pont sur le Tesin, obligerent les impériaux d'abandonner Pavie par l'effet seul de la terreur qu'elles inspirerent, & passerent le Tesin sous les ordres du marquis de Coigny. C'est ainsi qu'on arriva à Milan, qui ouvrit ses portes, & dont on bloqua le château. . . . .

Sur ces entrefaites, le maréchal de Villars s'approchoit de l'armée dont les progrès étoient déjà si glorieux & si rapides. La reine de Sardaigne à qui il avoit présenté ses hommages en passant à Turin, lui fit présent d'une seconde cocarde; & on répéta de lui une réponse digne de la hardiesse de son caractere. La reine lui ayant demandé, *quel âge avez-vous monsieur le maréchal de Villars, car vous n'êtes pas assurément aussi âgé qu'on le dit. . . . . j'aurai bientôt Milan,*

répondit Villars. Ce général alloit assiéger le château de cette ville.

L'armée d'Italie desiroit ardemment l'arrivée du vieux maréchal, le nestor des militaires, le vainqueur de Denain & le célebre adversaire du prince Eugene; mais, dès le moment de son arrivée, la mésintelligence s'établit entre ce général & le roi de Sardaigne, assez grand militaire pour un prince, & qui, à ce titre, ne devoit pas être jaloux de la gloire du vieux maréchal. Il arriva à Colorne, où étoit l'armée, composée de 52 bataillons & de 57 escadrons.

Quatre jours après, on tint un grand conseil chez le roi de Sardaigne, où la mésintelligence se manifesta. La conquête de Pichisitone devoit nous ouvrir le Cremonois & l'Adda. Le maréchal de Villars & le maréchal de Rebindet, général du roi de Sardaigne, croyoient l'entreprise dangereuse; mais le roi la voulut hasarder. Rebinder qui s'obstina fut disgracié; & Villars, contrarié, haut dans ses réparties, fier de ses anciens succès, indisposa contre lui le roi de Sardaigne, qui prit Pichisitone malgré ce général.

L'histoire doit remarquer les actions militaires qui ont de l'éclat. Crillon, âgé de 17 ans, qui gardoit dans le Milanez un poste avec 30 hommes, exposés au feu, & qui furent réduits à quatre,

reçut un coup de fusil qui ne l'empêcha pas de tenir ferme. Villars, instruit de cette action, la raconta au roi de Sardaigne, qui alla voir le blessé, & lui offrit sa recommandation pour son avancement; mais Crillon aussi généreux que bon, lui dit qu'il n'accepteroit aucun avancement au préjudice de ses camarades, mais que si le roi vouloit lui accorder la croix, ce qui ne feroit tort à personne, il l'accepteroit. Il l'obtint.

Pichisitone pris, on s'avança vers Cremone, & ensuite jusqu'à Milan, dont nos troupes occupoient déjà les fauxbourgs, & dont Villars avoit promis à la reine de Sardaigne, de prendre le château. Le marquis d'Asfeld, lieutenant-général, Rouvigni, brigadier, commanderent la tranchée, soutenus du régiment des gardes du roi de Sardaigne, de Tessé & autres troupes. Le marquis de Savines, lieutenant-général, Misson, brigadier, releverent la tranchée avec les trois bataillons du régiment de Picardie & trois compagnies des grenadiers d'Auvergne, du roi & de la Ferté-Imbault. Le troisieme jour du siege, Cadrieux, lieutenant-général, & Cadville, brigadier, monterent la tranchée. La nuit suivante, on établit les batteries de canon & de mortier, malgré un feu violent d'artillerie ennemie, qui tua 150 hommes,

à l'instant remplacés. Le marquis de Beüil, lieutenant-général, releva encore la tranchée. Blacons y fut tué : & Villars, galant comme du tems de Louis XIV, devenu maître de la ville, & donnant des bals, y dansoit avec les plus belles dames.

Un coup de canon étoit le signal du premier coup d'archet, & ce militaire, plus qu'octogénaire, & néanmoins dansant des menuets, disoit en plaisantant, qu'il étoit fort beau, à son âge, d'ouvrir à la fois deux bals de cette sorte ; les autrichiens, avec leur flegme, ajoutoient que le général françois, pour faire le galant, étoit un peu bouffon.

Cependant tandis qu'on dansoit, trente pieces de canon tiroient, sans discontinuer, sur la place. Villars, malgré les bals & les opéras qu'il avoit établis pour égayer cette ville malheureuse, eut beau commander d'éloigner, des citoyens qui s'étoient soumis, le danger du canon, les boulets passant au-dessus du château, & ne tombant pas juste sur la place assiégée, voloient sur les maisons, écrasant de tems en tems des citoyens qui, de concert avec la commune, avoient demandé grace en se rendant aux approches de Villars.

Le 21, Maillebois monta la tranchée. Il fut relevé par Lanion, Louvigni, Fervaques, Misson,

Chatillon, Boissieux, S. Perrier, le duc d'Harcourt, Cumiane, Cadville & autres qui montrerent autant de bravoure que d'intelligence. Enfin le général Visconti qui défendoit la place, voyant qu'elle ne tenoit plus contre nos coups de canon, battit la chamade & capitula, & Villars qui parcouroit tous les travaux, qui dirigeoit les opérations, & qui, descendant de la tranchée, alloit au bal, envoya le marquis, son fils, apprendre à Louis XV le succès de nos troupes & la capitulation du château de Milan.

Milan pris, le marquis d'Affry, à la tête de dix-neuf bataillons & de neuf escadrons, alla assiéger Novarre qui fut prise en trois jours. Le fort d'Artona ne tint pas davantage, & Fimarcon en fut porter au roi la nouvelle. On poussa plus loin les conquêtes, & Maillebois, au préjudice de Savines, homme de mérite, & plus ancien lieutenant général que lui, qui se retira de dépit, fut chargé d'assiéger Tortone avec douze bataillons françois & cinq de Sardaigne. Chatillon s'y distingua. Commandant la tranchée, il encourageoit en détail les canonniers qui firent une telle breche, que le gouverneur demanda à capituler. Le duc de la Trémoille en vint porter la nouvelle au roi. La prise de cette place termina heureusement la conquête de la Lombardie que le roi de

Sardaigne, avoit si fort desirée. En dépouillant l'Autriche de ces places, il y établissoit une garnison & des gouverneurs à ses ordres. Quinze places ou châteaux pris ou abandonnés le laisserent maître provisoire de cette partie de l'Italie, perpétuel objet de la convoitise de ses peres. Il prit le titre de *duc de Milan*, retourna à Turin pour jouir des applaudissemens, & Villars se rendit près de don Carlos.

Sur ces entrefaites, don Carlos qui régnoit en paix à Parme, reçut de son pere, l'ordre de s'avancer vers Naples, que l'empereur malheureux dans le Milanois, étoit hors d'état de défendre. Alors se manifesta davantage l'ambition de la reine d'Espagne pour ce fils favori. Montemart, général espagnol, au lieu de se joindre aux puissances belligérantes, laissant deux bataillons, un à Parme & le second à Plaisance, pour garder ces Etats, se prépara à des conquêtes particulieres au nom du roi Philippe V. Les impériaux par-tout malheureux & vaincus, sortirent de la principauté de Piombino. Don Carlos laissant une garnison dans Livourne, alla camper à Monterotondo, & s'avançant fierement vers la ville de Naples, reçut les députés du mont Cassin, & repoussa par la seule terreur qu'inspira son arrivée, l'ennemi épouvanté, qui cependant encloua ses canons & se

jeta dans Capoue. Ensuite l'armée espagnole continua, sans coup férir, jusqu'à Aversa où elle s'arrêta, & là se rendirent le duc de Madelone élu du peuple de Naples & les corps de la ville, qui en lui présentant les clefs de la capitale, lui rappelerent que Philippe son pere, avoit jadis fait leur bonheur. Les impériaux n'oserent faire aucune résistance, & ceux même qui s'étoient retirés dans le château, se rendirent prisonniers de guerre. Visconti, général autrichien, avoit pris la fuite pour se mettre à la tête de six mille italiens que les espagnols repousserent avec une telle supériorité que, dans l'espace de trois heures, deux mille italiens resterent sur le champ de bataille. Quatorze cens furent faits prisonniers, tandis que Visconti se dépêcha de s'embarquer pour Venise.

Pendant ces succès de l'infant, l'armée impériale se portoit du côté de Mantoue : elle étoit forte de soixante mille hommes, & se préparoit à réprimer Villars & le roi de Sardaigne. Elle étoit commandée par le comte de Mercy, feld-maréchal, & s'avança vers San-Nicolao où Ligneville faisoit jeter deux ponts pour qu'elle passât. Elle se mit en bataille dans la plaine de San-Benedetto où Coigny sembloit l'attendre.

A la nouvelle de ce passage, Villars accourut,

& après un conseil, il fut résolut d'attaquer l'avant-garde des impériaux. Contades s'avança d'un côté, & le roi de Sardaigne à la tête de la colonne l'assaillit d'un autre sans beaucoup de succès. Dans cette situation on tint un autre conseil, & il fut résolu qu'on iroit défendre le Parmesan où l'ennemi paroissoit vouloir se retrancher, & qu'on lui livreroit bataille, s'il vouloit s'avancer vers cet Etat que nous avions promis à l'infant de défendre. Les impériaux marcherent vers Guastalle; Villars épuisé se retira à Turin, & le duc de Coigny commanda à sa place.

Le 24 Mai 1734, les impériaux honteux de tant de pertes, s'avancerent vers les alliés du côté de Colorne, & Maillebois les repoussa. Ligneville voulut attaquer Colorne que Firmarcon, colonel du régiment de Bourbon gardoit soigneusement; mais les ennemis furent repoussés de Colorne: Ligneville revint à la charge & fut tué: l'armée impériale s'approchoit, & le roi doublant le pas, vint camper dans la plaine de Colorne. Il mit sur le-champ sa cavalerie en bataille, & rangea son infanterie en colonnes. Les ennemis craignant que nous ne voulussions attaquer Colorne, quoique soutenue de leur armée entiere, se préparerent à la bataille le long de la Parma;

mais nous pénétrâmes dans les maiſons de la ville, & dans nos progrès les occupant les unes après les autres, nous en chaſsâmes les impériaux.

Le lendemain au point du jour on recommença les travaux réſolus contre les ennemis. Vers dix heures les impériaux honteux de leur malheur, ſe préſenterent avec courage pour nous étonner par leur bravoure; c'étoit leur dernier effort. Le prince de Wirtemberg abandonnant le château au roi de Sardaigne, emporta 18 chariots de bleſſés, laiſſant cent quatre-vingt cadavres. Nous perdîmes devant Colorne, Clermont d'Amboiſe, Monlaur, Thomes & Souliard, officiers remarquables.

L'armée impériale quittant ſes poſtes, ſe rapprocha des montagnes du Parmeſan, & ce mouvement nous obligea de nous avancer vers Parme ſa capitale. Le roi de Sardaigne s'en retournant à Turin pour aſſiſter ſon épouſe mourante, laiſſa au marquis de Coigny & au comte de Broglio, qui venoit de recevoir le bâton de maréchal de France, l'ordre de ne rien entreprendre qu'à ſon retour. L'armée ennemie venoit faire des incurſions, à une lieue de Parme, où elle cherchoit des poſitions convenables pour engager une bataille. Elle crut les trouver; & les deux maréchaux ſe mirent en ordre de bataille pour la repouſſer. Le comte de Mercy, général ennemi, ſe fit porter au plus grand feu, ſe pré-

ſenta au front de l'attaque, & fut frappé de mort. Le prince de Wirtemberg, à qui appartenoit alors le commandement de l'armée, s'approcha de l'infanterie, & ne connoiſſant pas tous les projets du comte de Mercy, réſolut de tenir ferme ſans autre plan, & de continuer une eſpece de défenſe juſqu'à la nuit. Pour rompre les impériaux, Delille & Miſſon, maréchaux-de-camp, eſſayerent de pénétrer dans le centre, s'avancerent trop & furent tués; mais Coigny & Broglio ſe portant de tous côtés pour animer nos troupes, gagnerent enfin la bataille. Bientôt la nuit s'approchant après un combat des plus opiniâtres, les ennemis ſe retirerent avec une ſorte d'effroi.

Deux heures après une fauſſe alarme ayant cauſé du déſordre dans notre armée, on en inſpira une telle aux impériaux qu'ils ſe retirerent plus loin encore, & le roi de Sardaigne victorieux, ſans avoir été préſent à la bataille de Parme, vint ſe diſtinguer par des ordres d'humanité envers les bleſſés dont étoit jonché le champ de bataille; & cependant il oublia qu'en pourſuivant l'ennemi épouvanté, il pouvoit détruire totalement l'armée impériale.

On a dit qu'il s'étoit tiré à cette bataille quatre cens mille coups de fuſils : nous y perdîmes quatre à cinq mille hommes. Il eſt certain auſſi que Staniſlas

nillas étoit un fort honnête homme; mais que fut jamais un roi, une famille royale, tous les rois de l'Europe en comparaison de cinq mille hommes? Et qu'étoit pour la France le beau-pere du roi, vis-à-vis de cinq mille familles dont la plupart furent désolées.

Ces succès étonnans nous préparerent la victoire devant Guastella. Le roi de Sardaigne commanda le centre de l'armée, le maréchal Coigny la gauche & le maréchal de Broglio la droite. La bataille commença par une attaque de cavalerie, & le comte de Chatillon qui commandoit la nôtre avec le duc d'Harcourt, laissa l'ennemi tirer le premier, selon l'usage des françois. Alors il chargea l'ennemi le sabre à la main avec une telle impétuosité, que la premiere ligne plia. Chatillon fut enfoncé & plia à son tour, mais en se ralliant il se montra avec tant de présence d'esprit & de bravoure, qu'il culbuta entierement la cavalerie allemande & la força à ne plus paroître.

Le roi de Sardaigne d'un autre côté, brave en détail comme un grenadier, montroit la présence d'esprit d'un général. On le voyoit en veste parcourant les rangs, & montrant à tous par son exemple quelle contenance on devoit faire à un ennemi acharné. L'ennemi fut repoussé, divisé & obligé de prendre la fuite, nous laissant

le champ de bataille couvert de morts & de blessés. Le comte de Broglio alla en porter sa nouvelle au roi, & le prince de Montauban partit le lendemain pour lui offrir les étendards & les timbales enlevés à l'ennemi.

Nous perdîmes encore près de quatre mille hommes dans cette bataille mémorable ; entr'autres le marquis de Lanion, Pezé & autres officiers remarquables. D'Affry, Chatillon, Louvigny, le marquis d'Estain, le comte de Boissieux, Lachatre, Monjeon, D'Avaray, Lamotte, Guébriant, Juigné, d'Armentieres, Villemur, Souvré & Tessé y furent blessés.

Le maréchal de Villars qui venoit de mourir à Turin, avoit conservé jusqu'à l'âge de 82 ans, l'audace & l'activité de ses jeunes ans. Il montroit encore ce caractere jusqu'au lit de la mort : & le bon mot qu'il dit avant sa fin & lorsqu'il étoit presque à l'agonie, le peint si bien & retrace si parfaitement le caractere de son esprit, qu'on doit le conserver dans ces mémoires. Il apprit la mort de Berwik tué par un boulet de canon au siége de Philisbourg, & frappé de la nouvelle, il sortit du lit ses deux bras, les leva ensemble & s'écria avec sang-froid : *j'ai remarqué que Berwik avoit été toujours heureux.*

Villars avoit été toujours enjoué & galant. Il

étoit infatigable dans un bal comme dans un combat, & personne cependant n'étoit aussi grave ni aussi studieux, ni si méditatif que lui quand il le vouloit. On pourroit ajouter, ni aussi habile courtisan. Il avoit suivi les routes de la fortune sans jamais s'égarer, sans jamais perdre de vue son projet d'un grand avancement : & comme la fortune étoit nécessaire pour maintenir sa maison dans le degré d'élévation qu'il vouloit lui donner, & qu'il n'étoit pas né riche, une sévere économie étoit nécessaire pour conduire de front toutes les parties de son systême. Toutes les situations de sa vie avoient servi à son élévation. Lorsqu'il commandoit les armées, les dépouilles de la guerre, les saufs-conduits, les contributions ne lui avoient point été des moyens assez odieux. Il est vrai que tout cela se pratiquoit en pays ennemi ; mais enfin les étrangers n'étoient-ils pas de l'espece humaine ?

Le maréchal de Villars avoit une grande & belle figure qui lui servoit merveilleusement pour en imposer. Il étoit avantageux, aimant à s'entretenir de lui, à se louer & à faire citer ses exploits aux autres. Il parloit avec autorité, avec gaieté, & le ton qu'il employoit en imposoit toujours à cause de la grande réputation qu'il s'étoit faite, & qu'il méritoit malgré ce que dit de lui le duc de Saint-Simon, son ennemi déclaré, qui

s'est trop satisfait dans ses mémoires contre le maréchal.

Le prince Eugene meilleur juge & plus impartial a rendu plus de justice au maréchal de Villars: Apprenant sa mort, il s'écria, *la France vient de faire une très-grande perte, qu'elle ne réparera pas de long-tems.* Eugene avoit raison; Villars fut le dernier héros françois; & la France ne répara sa perte qu'en employant le comte de Saxe qui se formoit alors en Allemagne avec Berwick & Noailles comme nous le verrons bientôt.

Tournemine, jésuite devoit prononcer l'oraison funebre du maréchal de Villars; mais parce qu'il vouloit parler de l'affaire de Cavalier, chef des fanatiques, affaire que le maréchal regardoit comme une de ses plus glorieuses actions, & faire une sortie de jésuite sur les anticonstitutionnaires, la famille qui n'aimoit ni les querelles, ni les troubles, retira les mémoires qu'elle avoit confiés, & en chargea l'abbé Séguy (1).

(1) Villars a laissé les manuscrits de ses ouvrages à la maison de Castries & à celle de Vogué. Le feu marquis de Vogué, lieutenant-général, en a communiqué les originaux à l'Auteur de ces mémoires, de même que six volumes grand *in-fol.* de correspondances fort précieuses.

CHAPITRE XXXIX.

Suite de l'élection de Stanislas. Il est assiégé dans la ville de Dantzick. Héroïsme du comte de Plelo. Stanislas s'enfuit.

Si jamais homme fut digne de la royauté, ce fut Stanislas : il pouvoit marcher contre les dissidens qui se préparoient à l'élection d'un autre roi, & les tailler en piece ; mais il répondoit à ses courtisans, *je ne veux pas marquer mon avénement au trône par l'effusion du sang de mes sujets.* Il étoit plus humain que les seigneurs de la cour de Versailles qui avoient violenté le cardinal pour avoir la guerre.

Alors s'avancerent trente mille russes, qui se joignant aux dissidens, forcerent Stanislas de se retirer à la hâte, créerent un autre roi de Pologne & fondirent impétueusement avec les impériaux sur la ville de Dantzick pour y surprendre le roi qui s'y étoit réfugié. Les habitans touchés de la confiance de Stanislas, le défendirent avec tout le zele possible : tout citoyen fut soldat, en attendant des secours de la France. S'ils fussent arrivés

à tems, & si les troupes eussent été suffisantes; Stanislas environné d'un peuple fidele eût résisté aux impériaux; mais Fleury agit dans cette affaire si mesquinement & avec une telle froideur, que quinze cents hommes seulement commandés par le comte de la Mothe, furent honteusement envoyés au secours de Stanislas.

Dantzick se distinguoit par sa fidélité & sa bravoure. Plus les russes, en bombardant, cette ville, écrasoient de maisons & d'édifices, plus les habitans montroient d'attachement & d'amour au roi Stanislas. La famine ne pouvoit les ébranler; les femmes & les enfans, s'encourageant les uns les autres, combattoient comme le soldat. Le comte de la Mothe, à la tête de quinze cents françois, envoyés par Fleury, se montre & tourne ses voiles vers Copenhague, épouvanté à la vue de soixante mille assiégeans acharnés à détrôner le roi. Le jeune comte de Plelo, ambassadeur de France à Copenhague, indigné de cette fuite, se met à la tête de ces quinze cents françois, leur adjoint cent volontaires, & vole au secours de Dantzick & de Stanislas, en écrivant aux ministres de la cour de France, *je vais périr; je vous recommande ma femme & mes enfans*, & s'avançant vers Dantzick, l'épée à la main, il se fait jour à travers les Russes, massacre deux mille Cosa-

ques; & tombe mort & criblé de coups, lorsque sa petite armée arrivée aux portes de Dantzick, alloit entrer victorieusement dans la ville. Il reste une fille du jeune héros qui vit en 1791. C'est madame d'Aiguillon, veuve du feu duc d'Aiguillon, ministre des affaires étrangeres.

Abandonné de la France, environné de soixante mille Russes ou Autrichiens, Stanislas jouet du ministere françois, résolut de s'évader de Dantzick. On lui offroit de le faire sortir de la ville, environné de cent hommes armés & bien résolus de se laisser percer pour lui servir de bouclier & le faire parvenir sain & sauve. Stanislas trop humain, trop honnête homme pour accepter ces offres, préféra de sortir de Dantzick déguisé en paysan. Une Chemise de toile grosse, un habit usé, un bâton d'épine, un bonnet d'artisan servirent au déguisement du plus malheureux des rois. Il s'échappa de nuit, déplorant le triste sort de la ville qu'il voyoit bombarder pour sa fidélité.

Les Russes, les Saxons & les Impériaux, ou plutôt les barbares qui assiégoient la ville, voyant leur proie manquée, mirent la tête du roi à prix, & firent suivre ses traces. Des Cosaques qui le cherchoient, passerent à côté de lui; & mille dangers le menacerent. Il fut reconnu à sa mine

par de bons payſans : mais ils le ſervirent dans ſon malheur & l'aiderent à parvenir ſain & ſauve à Marienbourg, où il fut environné des ſeigneurs Polonois de ſon parti que ſes infortunes avoient jetés dans le malheur, & éloignés de leur patrie commune.

L'hiſtoire n'a point célébré l'héroïſme de Plelo, comme il convient. Le cardinal de Fleury intéreſſé à étouffer une action éclatante, qui étoit la critique la plus déſagréable de ſon miniſtere, n'eut pas permis qu'on la relevât, ni qu'elle fût récompenſée d'une maniere trop évidente. A la bravoure & au civiſme, Plelo joignoit des lumieres & des talens dans la poëſie. Il recueilloit à grands frais tout ce qui avoit rapport aux affaires de France dans le nord, & il en forma une collection précieuſe. Il eſt auteur de l'Idylle piquante intitulée *la maniere de prendre les oiſeaux*. Il étoit colonel du régiment de ſon nom; indigné de la lâcheté de la Mothe, de l'indifférence du cardinal pour Staniſlas, & doué d'un caractere, d'un courage digne d'un romain dans le bel âge de la république, il affronta le danger pour délivrer un roi abandonné & malheureux.

CHAPITRE XL.

Étude du caractère du Cardinal de Fleury. Comment il enveloppe ses projets. Ses principes sur le Roi Stanislas, pere de la Reine de France. Ses principes sur les Ministres. Liste comparative des Ministres qui ont gouverné la France pendant les regnes de Louis XV & de Louis XVI.

LE cardinal de Fleury jouissoit bien cruellement des infortunes du roi Stanislas. Ennemi déclaré de la guerre, il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour l'éviter. Celle qui avoit pour but l'élévation de Stanislas, lui offroit de nouvelles raisons de s'opposer à cette élévation; car ce prince & la reine sa fille, que Fleury n'aimoit pas, devoient en tirer tout le profit.

Les courtisans qui le pénétroient, & sur-tout Chauvelin, Villars & Berwick, l'avoient adroitement conduit, sans qu'il s'en apperçût, à la nécessité de faire la guerre. Alors il accorda tous les secours nécessaires à l'armée d'Italie pour qu'elle fût victorieuse, & ces secours furent même si abondans & si variés, que rien ne manqua aux

françois, heureux en Italie, pour la premiere fois depuis le regne de Charlemagne.

A l'armée d'Allemagne, Fleury accorda encore tous les secours qui furent demandés, & les deux armées firent de tels progrès, que l'Autriche en perdit le royaume de Naples. Le seul Stanislas, pour qui on avoit déclaré la guerre, fut sacrifié. Rapprochons les faits.

Fleury, qui depuis le mariage du roi, surveilloit la reine, & qui empêchoit sans cesse l'accroissement de son crédit, s'étoit d'abord nettement refusé à soutenir l'éléction de Stanislas.

Quand une suite de circonstances eurent nécessité son départ, il l'envoya mesquinement & en secret en Pologne, au lieu de le montrer fierement comme le protégé du royaume de France. Favorisant les amours du roi pour madame de Mailly, environnant la reine, observant ses démarches, chassant l'abbé Alary pour rompre les correspondances de cette princesse avec Plelo, il la réduisit à protéger son pere indirectement, en secret, avec peu de moyens, & à s'adresser à la providence.

Stanislas est poursuivi par les Russes, les Cosaques & les Autrichiens : il est assiégé dans la ville de Dantzick, & Fleury envoye quinze cents hommes pour le délivrer. La Mothe leur géné-

ral, se montre & disparoît, sans coup férir. Le comte de Plelo indigné, a seul le courage d'engager les quinze cents françois à périr aux portes de Dantzick pour effacer l'ignominie de la Mothe. Ainsi tout fut accord par le cardinal pour les succès de nos armées en Italie & en Allemagne; & tout fut refusé, depuis le commencement de la guerre, pour les succès de Stanislas. Nous verrons quelles circonstances forcerent Fleury à lui laisser le gouvernement de la Lorraine.

Les vues du cardinal, ses petites passions, ses vengeances privées, sont très-difficiles à pénétrer; il concentroit dans lui-même tous ses secrets. Les ministres ne furent jamais que ses commis, & tant qu'il vécut, ils n'eurent que très-peu d'influence; il eut besoin d'éloigner de la cour tout ce qui s'y occupoit d'autres objets que des plaisirs, & d'autres affaires que celles du cérémonial, dont il laissoit la décision au roi.

Chargé des affaires, il changea les ministres qu'avoit établis M. le duc, son ennemi, ou qui lui étoient attachés. Et pour concentrer dans lui-même ses vues secrettes & son plan d'administration, il ne voulut cependant pas changer de ministres qu'à toute extrémité, ne chassant que

ceux qui vouloient montrer d'autres principes & une volonté différente.

Fleury dans cette conduite, étoit guidé par plusieurs raisons. Il prévoit l'opinion publique des lumieres que répandent sur l'administration les ministres mécontens & renvoyés. Pénétré du principe des despotes avisés, il fut toujours attentif à laisser les peuples dans l'ignorance des affaires du gouvernement; aussi est-il extrêmement difficile d'approfondir les vues de Fleury; c'est la partie la plus difficile de l'histoire du regne de Louis XV, celle qui a exigé de nous plus de travaux que tout le reste de l'ouvrage, & qui rebuta pendant plusieurs années, Duclos, qui l'a composée.

Le second principe de Fleury sur la permanence des ministres dans leurs places, étoit son attachement réel au bien de l'Etat. Quelque soumis que fussent les ministres à toutes ses volontés, il disoit qu'un successeur s'irrite en secret, & souvent en public contre le ministre qu'il a supplanté, traverse ses opérations aux dépens du bien public, ou s'abstient de favoriser les plus justes. Ce principe fut une des plus grandes sources des prospérités de la France pendant le ministere du cardinal de Fleury.

Auſſi pendant les quinze années que dura ce miniſtere du cardinal, on ne trouve que neuf mutations de miniſtres qui avoient des départemens : car Tencin, d'Eſtrés, &c, n'eurent pas de bureaux ; & dans les mutations, Leblanc, Deſforts, d'Agueſſeau & Chauvelin, on doit obſerver qu'il furent ſur-tout appelés pour les ſubſtituer aux créatures de M. le duc. Il ne changea qu'une fois de contrôleur-général, & ce ne fut qu'après l'avoir rendu odieux au peuple en le chargeant d'une opération peu juſte. Le marquis de Breteuil qu'il rappela à la mort de madame de Prie, mourut dans ſa place comme Leblanc.

Cette concentration de pouvoir dans la ſeule perſonne du cardinal en ſoutenant le deſpotiſme, fit cependant le bonheur de la France, elle produiſit le bon effet d'aſſervir toutes les puiſſances à la volonté d'un ſeul. Et comme ce perſonnage ſi précieux, ſi néceſſaire à la ſituation de l'Etat vouloit le bien très-ſincérement, la France fut heureuſe ſous Fleury. La mutation fréquente des miniſtres au contraire eſt un des ſymptômes antécédens d'une calamité publique. L'époque des révolutions eſt arrivée dans un royaume aſſujetti, & idolâtre de ſes rois, dans la circonſtance où ces mutations prouvant une incertitude de vues & de volonté dans l'intérieur de la cour, ont

dévoilé un défaut de plan & une foiblesse contre laquelle on pouvoit tout oser & tout entreprendre. Louis XIV qui avoit l'art de se faire obéir, avoit évité avec soin les changemens, & préféroit d'être volé par les ministres de la finance, au choix d'un successeur. *Celui-ci est repu* disoit-il; *& un autre dont il faudroit éteindre la faim, auroit les inconvéniens d'un changement.* Posons ici la liste fatale de ces ministres depuis la mort de Louis XIV, jusqu'à la présente année 1792; on verra combien tous les fléaux, dont cet État a été travaillé, ont été occasionnés aussi par des mutations fréquentes.

Onze changemens pendant les années 1720, 1722 & 1723, caractérisent assez les folies de la régence. Neuf mutations pendant les quinze ans de regne de Fleury, en démontrent au contraire la tranquillité.

Vingt-deux changemens dans l'espace de sept ans, depuis 1757 jusqu'en 1763 annoncent fidelement le regne de la mégére à qui Louis XV abandonna son royaume.

Ne touchons point encore aux premieres mutations du regne de Louis XVI. Nous verrons en son lieu des ministres dans l'espace de trois ans, changer pour ainsi dire le génie & le caractere des François, par l'influence de leurs résolutions.

ORDRE CHRONOLOGIQUE

Des mutations dans le ministere sous les Rois Louis XV & Louis XVI, jusqu'au 23 Juillet 1792, pour l'intelligence des Mémoires de Richelieu.

1715 DANIEL-FRANÇOIS *Voisin*, Chancelier le 2 Juillet, mort le premier Février 1717.

1715 Jean-Baptiste Colbert *de Torcy*, *Ministre des affaires étrangeres*, se démet en 1715 : mort le 2 Septembre 1746.

1715 Louis *Phelippeaux*, *Marquis de la Vrilliere*, *Ministre de la maison du Roi* : mort le 7 Septembre 1725.

1715 Jérôme *Phelippeaux*, *Comte de Pontchartrain*, *Ministre de la Marine*, se démet en 1715 : sa place est donnée au Comte de Maurepas, fils : mort le 9 Février 1747.

1715 Jean-Frédéric *Phelippeaux*, *Comte de Maurepas*, *Secrétaire d'Etat de la Marine* le 13 Novembre, exilé en 1749; devient Ministre principal & Chef du Conseil des Finances sous le regne de Louis XVI : mort en 1781.

CONSEIL DE RÉGENCE. Philippe *d'Orléans*, RÉGENT.

CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGERES. Le *Maréchal d'Huxelles*, Président.

CONSEIL DE GUERRE. Le *Maréchal de Villars*, Président.

CONSEIL DE CONSCIENCE. Le *Cardinal de Noailles*, Président.

CONSEIL DE FINANCES. Le *Duc de Noailles*, Président.

CONSEIL D'ÉTAT. Le *Duc d'Antin*, Président.

CONSEIL DE MARINE. Le *Maréchal d'Estrées*, Président.

1716 *Rouillé du Coudrai*, *Directeur général des Finances* : se démet en 1721.

1717 Henri-François *d'Aguesseau*, *Chancelier*, exilé à Fresnes le 28 Janvier 1718.

1718 Claude *le Blanc*, *Ministre de la Guerre*, déplacé le premier Juillet 1723 : le Marquis *de Breteuil* est nommé à sa place.

1718 Marie-René de *Voyer d'Argenson*, *Lieutenant de Police de Paris*, *Garde-des-Sceaux* le 28 Janvier : se démet le 7 Juin 1720, avec un brevet, pour conserver les honneurs de Garde-des-Sceaux : mort le 8 Avril 1721.

1720 Henri-François *d'Aguesseau*, *Chancelier*, est rappelé de son exil : les sceaux lui sont ôtés pour la seconde fois en 1722.

1720 Jean *Law*, *Contrôleur-Général* : renvoyé la même année hors du royaume.

1720 Félix *le Pelletier de la Houssaye*, *Contrôleur-Général* le 11 Décembre : se démet en 1722; mort le 10 Septembre 1725.

1722 Joseph-Jean-Baptiste *Fleuriau d'Armenonville*, *Garde-des-Sceaux* le premier Mars, obtient sa retraite le mois de Juin 1727 : mort au mois d'Octobre 1728.

1722 Charles-Gaspard *Dodun*, *Contrôleur-Général* au mois d'Avril : se démet en 1726 : meurt en 1736.

1722 Guillaume, *Cardinal Dubois*, PREMIER MINISTRE le 22 Août en 1722 : il est mort le 10 Août 1723.

1722 Le *Comte de Morville*, fils du *Garde-des-Sceaux d'Armenonville*, *Ministre des affaires étrangeres* le 9 Avril : se démet le 19 Août 1727 : mort le 23 Février 1732.

1723 Louis-Phelippeaux, *Comte de Saint-Florentin*, *Ministre de la maison du Roi*, en survivance du Marquis *de la Vrilliere*, son pere, au mois de Février 1723; Ministre d'Etat en 1751.

1723 Le *Duc d'Orléans*, PREMIER MINISTRE en 1723, après la mort du *Cardinal Dubois*. Ce Prince meurt d'apoplexie à Versailles, à l'âge de quarante-neuf ans, le 2 Décembre 1723.

1723 Le *Duc de Bourbon*, Chef de la maison de Condé, PREMIER MINISTRE le 2 Décembre 1723 : exilé à Chantilly le 11 Juin 1726 : meurt à Chantilly le 27 Janvier 1740.

1723 François-Victor *le Tonnellier*, *Marquis de Breteuil*, *Secrétaire de la guerre* le premier Juillet 1723 : se retire en 1726; redevenu Ministre après la mort de M. *d'Angervilliers*, *Ministre d'Etat* le 3 Mars 1740.

1726 Le *Cardinal de Fleury*, PRINCIPAL MINISTRE au mois de Juin : mort le 29 Janvier 1743.

1726 Claude *le Blanc*, de nouveau *Ministre de la guerre* le 25 Mai : meurt le 9 Mai 1728.

1726 Le *Pelletier des Forts*, *Contrôleur-Général* le 16 Juin : se retire en 1730 : mort le 11 Juillet 1740.

1727 Henri-François *d'Aguesseau*, *Chancelier*, est rappelé en 1725 : se retire en 1750, le 27 Novembre.

1727 Germain-Louis *de Chauvelin*, *Président à Mortier du Parlement de Paris*, *Garde-des-Sceaux* le 15 Juin, & en même-tems *Ministre des affaires étrangeres* : exilé à Bourges le 20 Février 1737. Les sceaux sont alors rendus au *Chancelier d'Aguesseau*, & les affaires étrangeres confiées à M. *Amelot*. Chauvelin meurt le premier Avril 1762.

1728 Bauyn d'*Angervilliers*, *Intendant de Paris*, *Ministre de la guerre* le 19 Mai : mort le 15 Février 1740.

1730 Philibert *Orri*, *Contrôleur-Général* le 17 Mars; *Ministre d'Etat* en 1736 : se démet en 1745; mort le 9 Novembre 1747.

1733 Le *Maréchal d'Estrées*.

Et le *Duc d'Antin* nommés *Ministres d'Etat* le 2 Novembre. Le *Duc d'Antin* meurt en 1736, & le *Maréchal d'Estrées* en 1738.

1737 Jean-Jacques *Amelot*, *Ministre des affaires étrangeres* le 22 Février : se démet au mois d'Avril 1744; meurt le 7 Mai 1749.

1744 LE ROI se charge seul des affaires étrangeres pendant six mois, & donne ses ordres à du *Theil*, *premier Commis des affaires étrangeres*.

1740 François-Victor *le Tonnellier*, *Marquis de Breteuil*, *Ministre de la guerre* le 3 Mars : meurt le premier Janvier 1743.

1742 Pierre *Guérin*, *Cardinal de Tencin*, *Ministre d'Etat* le 25 Août : se retire en 1751; mort le 2 Mai 1758.

1742 Marc-Pierre-René *de Voyer*, *Comte d'Argenson*, *Ministre d'Etat* le 25 Août; *Secrétaire d'Etat de la guerre* le premier Janvier 1743; exilé le premier Février 1757 : mort le 22 Août 1764.

1743 Jean-François *Boyer*, *Ministre de la feuille*, ancien Evêque de Mirepoix : meurt en 1755.

1743 Le *Maréchal de Noailles*, *Ministre d'Etat* le 10 Mars : se retire du Conseil en 1756.

1744 Le *Marquis de Villeneuve*, ancien Ambassadeur à la Porte-Ottomane, *Ministre des affaires étrangeres* le 3 Novembre, pendant quelques heures, & se retire.

1744 René-Louis *de Voyer*, *Marquis d'Argenson*, *Ministre des affaires étrangeres* le 26 Novembre : *secrétaire* le 26 Janvier 1755.

1745 Jean-Baptiste *de Machault d'Arnouville*, *Contrôleur-Général* le 4 Décembre; *Ministre d'Etat* en 1749; *Garde-des-Sceaux* en 1750; *Secrétaire d'Etat de la marine* le 28 Mai 1754 : se démet alors du contrôle général (vivant en 1792).

1747 Louis-Philogene *Brulard*, *Marquis de Puysieux*, *Ministre plénipotentiaire aux conférences de Breda*; *Ministre des affaires étrangeres* en Janvier : se démet le 11 Septembre 1751; mort le 8 Décembre 1770.

1749 Antoine-Louis *Rouillier*, *Secrétaire d'Etat de la marine* au mois d'Avril; *Ministre d'Etat des affaires étrangeres* en 1751 : se démet le 25 Juin 1757; meurt le 20 Septembre 1761.

1749 Jean-Baptiste *de Machault*, *Ministre d'Etat* le 24 Mai; *Secrétaire d'Etat de la marine* le 28 Mai 1754 : se démet alors du contrôle général.

1750 Guillaume *de Lamoignon de Blancmesnil*, *Chancelier* le 27 Novembre : se démet en 1768; meurt le 12 Juillet 1772, âgé de quatre-vingt-dix ans.

1750 Jean-Baptiste *de Machault d'Arnouville*, *Contrôleur-Général*, *Ministre d'Etat*, *Garde-des-Sceaux* le 27 Novembre : se retire le premier Février 1757.

1751 François-Dominique *Barberie de Saint-Contest*, *Ambassadeur en Hollande*, *Ministre des affaires étrangeres* le 11 Septembre : mort le 24 Mai 1754.

1751 Antoine-René *de Voyer*, *Marquis de Paulmi d'Argenson*, *Secrétaire d'Etat de la guerre* le 3 Octobre, en survivance du *Comte d'Argenson*, son pere : se démet en 1787.

1754 N. *Moreau de Séchelles*, *Contrôleur-Général* le 28 Mai; *Ministre d'Etat* en 1755 : se démet au mois d'Avril 1756.

1755 Le *Cardinal de la Rochefoucault*, *Ministre de la feuille des bénéfices* : meurt en 1757.

1756 François-Marie-Périne *de Moras*, *Adjoint à M. de Séchelles* le 17 Mars 1757 : le même est fait *Ministre de la marine* le premier Février 1757; & se démet alors du Contrôle général.

1757 LE ROI *tient les Sceaux* jusqu'au 13 Octobre 1761, qu'il les remet à M. *Berryer*.

1757 François-Marie *Moras*, *Contrôleur-Général*; *Ministre de la marine* le premier Février : se démet le premier Juin de l'année suivante; meurt le 3 Mai 1771.

1757 François-Joachim *de Pierre*, *Cardinal de Bernis*, *Ministre d'Etat* le 2 Février 1757; *Ministre des affaires étrangeres* la même année, sur la démission de M. *Rouillier* : exilé en 1758.

1757 Jean *de Boulogne*, *Contrôleur-Général* le 25 Août : se démet en 1759; meurt le 22 Février 1769.

1757 L'*Evêque d'Orléans*, Jarente, *Ministre de la feuille des bénéfices*.

1758 Charles-Louis-Auguste *Fouquet*, *Duc de Gisors*, *Maréchal de Belle-Isle*, fait *Ministre d'Etat* au mois d'Août 1756, est fait *Ministre de la guerre* le 29 Février 1758 : meurt en 1761.

1758 Le *Marquis de Cremille*, donné pour adjoint au *Maréchal de Belle-Isle*, meurt le 26 Janvier 1761.

1758 Claude-Louis, *Marquis de Massiac*, *Lieutenant-Général des Armées navales*; *Secrétaire d'Etat de la marine* le premier Juin.

1758 *Le Normand de Mési* lui est donné pour *Adjoint*; se démet le premier Novembre de la même année; *Vice-Amiral* l'année suivante : meurt le 15 Août 1770.

1758 Nicolas-René *Berryer*, *Secrétaire d'Etat de la marine* le premier Novembre : se démet en 1761, lorsqu'il fut fait *Garde-des-Sceaux*.

1758 Etienne-François *de Stainville*, *depuis Duc de Choiseul*, Pair de France, *Ministre des affaires étrangeres* le 21 Novembre.

1759 Etienne *de Silhouette*, *Contrôleur-Général* le 4 Mars; *Ministre d'Etat* le 18 Juillet suivant; se démet la même année : meurt en 1767.

1759 Henri-Léonard-Jean-Baptiste *Bertin*, *Lieutenant-Général de Police de Paris*; *Contrôleur-Général* le 21 Novembre; *Ministre d'Etat* le 7 Novembre 1762; se démet du contrôle général en 1763 : meurt en 1767.

1761 Le *Marquis de Monteynard*, *Secrétaire d'Etat de la guerre* le 4 Janvier : se retire le 28 Janvier 1774.

1761 Etienne-François *de Stainville*, *Duc de Choiseul*, *déjà Ministre des affaires étrangeres*, est fait *Ministre encore de la guerre* le 31 Janvier, jusqu'à la conclusion de la paix.

1761 César-Gabriel, *Comte de Choiseul*, *fait depuis Duc de Praslin*, *Ministre d'Etat* le 29 Août; & *Ministre des affaires étrangeres* le 17 Octobre, que lui cede le *Duc de Choiseul*.

1761 Nicolas-René *Berryer*, *Ministre de la marine*, reçoit les sceaux du Roi, & meurt en 1762, le 15 Août.

1761 Etienne-François *de Stainville*, *Duc de Choiseul*, *Ministre de la guerre*, fait *Ministre de la marine* le 14 Octobre.

1762 Paul-Esprit *Feydeau de Brou*, Doyen des Conseillers d'Etat, *Garde-des-Sceaux* le premier Octobre; se démet en 1763 : meurt en 1767.

1763 René-Charles *de Meaupou*, *ancien premier Président au Parlement de Paris*; *Vice-Chancelier* le 4 Octobre; se démet en 1768 : meurt le 4 Avril 1775.

1763 M. *de Laverdi*, *Contrôleur-Général* le 12 Décembre : se démet en 1768 (vivant en 1792).

1768 René-Nicolas-Charles-Augustin *de Meaupou*, *ancien premier Président au Parlement de Paris*; *Chancelier* en 1768 : exilé en 1774 (vivant en 1792).

1768 N. *Mainon d'Invau*, *Contrôleur-Général* le premier Octobre : se démet au mois de Décembre de la même année (vivant en 1792).

1768 Etienne-François *de Stainville*, *Duc de Choiseul*, *déjà Ministre de la marine & de la guerre*; reprend les affaires étrangeres; exilé à Chanteloup le 24 Décembre 1770 : meurt en 1785.

1768 César-Gabriel, *Duc de Praslin*, prend de son cousin *la marine*.

1769 Joseph-Marie *Terray*, *Contrôleur-Général* le 13 Décembre; *Ministre d'Etat* au mois de Février 1770 : chassé par Louis XVI.

Henri-Léonard-Jean-Baptiste *Bertin*, *Ministre & Secrétaire d'Etat sans département* : se démet en 1780.

1774 *De Boynes*, *Secrétaire d'Etat au département de la marine* le 9 Avril; *Ministre d'Etat* au mois de Mars 1774.

1774 Emmanuel-Armand *Duplessis-Richelieu*, *Duc d'Aiguillon*, *Ministre des affaires étrangeres* le 6 Juin, & *de la guerre* le 28 Janvier 1774, après la retraite de M. *de Monteynard*.

Le Cardinal de la Roche-Aymon, *Ministre de la feuille*.

REGNE DE LOUIS XVI, *avant la révolution de 1789*.

1774 Jean-Frédéric *Phelippeaux*, *Comte de Maurepas*, PRINCIPAL MINISTRE : mort le 21 Novembre 1781.

1774 Louis-Armand *Hue de Miromesnil*, *Garde-des-Sceaux*; renvoyé à l'Assemblée des Notables en 1787 : il se retire à sa terre de Montalet.

1774 Charles *Gravier*, *Comte de Vergennes*, *Ambassadeur de France en Suede*; *Ministre des affaires étrangeres* en Juin; *Chef du Conseil des finances* à la mort de M. *de Maurepas* : meurt en 1787.

1774 Louis-Nicolas-Victor *de Muy*, *Ministre de la marine*; *Maréchal de France* le 24 Mars : meurt la même année.

1774 Anne-Robert Jacques *Turgot*, *Intendant de Limoges*; *Ministre de la marine* au mois d'Août : meurt en 1781.

1775 M. *de Marbœuf*, *Evêque d'Autun*, depuis *Archevêque de Lyon*, *Ministre de la feuille des bénéfices* jusqu'à la révolution.

1775 Antoine-Raimond-Jean-Gualbert *de Sartine*, *Ministre de la marine* : se retire en 1780.

1775 Chrétien-Guillaume *de Lamoignon de Malesherbes*, *premier Président de la Cour des Aides*; *Ministre de la maison du Roi* : se démet en 1776.

1775 Anne-Robert *Turgot*, *Ministre de la marine*, passe au *Département des finances*; se retire en 1776 : meurt en 1781.

1776 Le *Comte de S.-Germain*, *Ministre de la marine*, fait *Ministre d'Etat*; se démet en 1777 : meurt en 1778.

1776 Antoine-Jean *Amelot*, *Secrétaire d'Etat au Département de la maison du Roi* : se démet en 1781.

1776 M. *de Clugny*, *Intendant de Bordeaux*; *Contrôleur-Général* : meurt cette même année.

1776 M. *Taboureau des Réaux*, *Contrôleur-Général* : se démet le 10 Juillet 1777.

1776 M. *Necker*, *Adjoint de M. Taboureau*, sous le titre de *Directeur du trésor royal*.

1777 M. *Necker*, *Directeur général*, & seul *Ministre des finances* : se retire en 1781 (vivant en 1792).

1777 Alexandre-Eléonore-Marie, *Prince de Montbarey*, *Ministre de la guerre*, en survivance du *Comte de S.-Germain*, le 5 Novembre : se retire en 1780.

1777 Charles-Eugène-Gabriel *de Castries*, *Ministre de la marine*; *Maréchal de France* le 13 Juin 1783 : se retire en 1787.

1780 Henri-Philippe *de Ségur*, *Ministre de la guerre*, *Maréchal de France* le 13 Juin 1783 : se retire en 1787.

1780 Jean-François *Joly de Fleury*, *Contrôleur-Général* : se retire en 1783.

1783 Louis-Auguste *le Tonnellier*, *Baron de Breteuil*, *Ministre de la maison du Roi* : se retire en 1788.

1783 M. *d'Ormesson*, *Contrôleur-Général*; se démet la même année : *Chef de division de la Garde nationale*.

1783 Charles-Alexandre *de Calonne*, *Contrôleur-Général*, est renvoyé à la 1re Assemblée des Notables en 1787.

1787 M. *de Montmorin*, *Ministre des affaires étrangeres*.

1787 Etienne-Charles *de Loménie de Brienne*, *Archevêque de Toulouse*, d'abord nommé *Chef du Conseil des finances* à l'Assemblée des Notables, & depuis PRINCIPAL MINISTRE, se retire au mois d'Août 1788.

1787 M. *de Lamoignon*, *Garde-des-Sceaux*, trouvé mort en 1789, d'un coup de fusil.

1787 M. *de Malesherbes*, *Ministre d'Etat*, rentre dans le Conseil.

1787 M. *de Barentin*, *Garde-des-Sceaux*, s'enfuit à la révolution.

1787 Le *Comte de Brienne*, *Ministre de la guerre*, se retire à la convocation des Etats-généraux.

1787 M. *de la Luzerne*, *Ministre de la marine*.

1787 M. *Bouvard de Fourqueux*, *Contrôleur Général*.

1788 M. *de Villedeuil*, *Ministre de la maison du Roi*.

1788 M. *de Puysegur*, *Ministre de la guerre*.

1788 M. *de Villedeuil*, *Ministre des finances*.

1788 M. *Lambert*, *Ministre des finances*.

1788 M. *Necker*, *Ministre des finances* : renvoyé à la révolution, & rappelé.

1788 M. *le Maréchal de Beauvau*, *Ministre d'Etat*.

LA RÉVOLUTION DE 1789.

Breteuil, *la Galaiziere*, *Broglie*, *la Vauguion*, *la Porte & Foulon* : la révolution les met en fuite.

1789 M. *Guignard de Saint-Priest*, *Ministre de la maison du Roi* : se retire en 1790.

1789 M. *de la Tour-du-Pin-Paulin*, *Ministre de la guerre*.

1789 M. *de Cicé*, *Garde-des-Sceaux*, *Archevêque de Bordeaux* : se retire en 1790.

1789 M. *de Pompignan*, *Ministre de la feuille des bénéfices* : mort en 1790.

1790 M. *de Fleurieu*, *Ministre de la marine*.

1790 M. *Duportail*, *Ministre de la guerre*.

1790 M. *de Lessart*, *Ministre de l'intérieur*.

1790 M. *Duport*, *Ministre de la Justice*.

1791 M. *Cahier de Gerville*, *Ministre de l'intérieur*.

1791 M. *Tarbé*, *Ministre des contributions & revenus pub.*

1791 M. *Narbonne*, *Ministre de la guerre*.

1791 M. *Bertrand*, *Ministre de la marine*.

1792 M. *de Lessart*, *Ministre des affaires étrangeres*.

MINISTERE, dit *Jacobin*, ÉTABLI A L'ÉPOQUE DU RENVOI A ORLÉANS DE M. DE LESSART, en Mars 1792.

1792 M. *Duranthon*, *Garde-des-Sceaux*.

1792 M. *Rolland*, *Ministre de l'intérieur*.

1792 M. *Clavieres*, *Ministre des Contributions publiques*.

1792 M. *de Grave*, *Ministre de la Guerre*, qui se retire sous peu de jours.

1792 M. *Servan*, *Ministre de la Guerre*.

1792 M. *Thevenard*, *Ministre de la Marine*.

1792 M. *Lacoste*, *Ministre de la Marine*.

1792 M. *Dumourier*, *Ministre des Affaires étrangeres*.

CHUTE D'UNE PARTIE DU MINISTERE JACOBIN LE MOIS DE JUIN 1792, ET MINISTERE ÉPHÉMERE DE

1792 M. *Dumourier*, qui passe au Département de la Guerre pendant trois jours.

1792 M. *Mourgues*, *Ministre de . . . .* pendant quelques jours.

MINISTRES DE LA CRÉATION DE JUIN 1792.

1792 M. *de Chambonas*, *Ministre des Affaires étrangeres*.

1792 M. *Terrier de Monciel*, *Ministre de l'intérieur*.

1792 M. *Lajard*, *Ministre de la Guerre*.

1792 M. *Beaulieu*, *Ministre des contributions publiques*.

1792 M. *de Joly*, *Secrétaire de la ville*, puis du Conseil pendant quatre jours, fait *Garde-des-Sceaux*.

DÉMISSION DU MINISTERE le 10 Juillet.

1792 M. *Dubouchage*, *Ministre de la Marine* le 21 Juillet.

1792 M. *Champion*, *Ministre de l'intérieur* le même jour.

1792 M. *d'Abancourt*, *Ministre de la Guerre* le 23.

1792 M. *Bigot de Sainte-Croix*, *Ministre des Aff. étr.*

1792 M. *Leroux*, *Min. des Contrib.*

Ne touchons pas davantage aux mutations qui qui depuis 1780 jusqu'à la révolution ont préparé immédiatement la révolution qui nous travaille : l'histoire en est écrite, nous en avons deux copies fideles, & quels que soient les obstacles souterreins que nos entreprises historiques éprouvent, nous nous engageons à les publier en conservant pour le roi, le respect dû à sa probité, à son amour pour le peuple, à ses mœurs régulieres & à ses intentions pures : observons seulement, dans le tableau du ministere que nous aurions à faire, la pénurie des ministres integres, sous Louis XV & sous son prédécesseur. Que de Terray pour un Turgot & de Maupeou pour un d'Aguesseau! Combien de Dubois pour un Bernis, & de la Vrilliere pour un Malezherbes.

Qu'on réfléchisse sur le petit nombre de ministres d'un caractere vrai & bon, sur l'hypocrisie, les sentimens des autres sur les moyens qu'ils ont employés pour parvenir ; leurs noirceurs pour se supplanter ; leurs ordres arbitraires pour punir tout élan de civisme & de vertu patriotique ; qu'on réfléchisse un moment sur tant de guerres follement entreprises, sur les trahisons faites à l'Etat, le pillage des finances, le mépris voué au peuple, l'exil de la magistrature qui osa quelquefois le soutenir, sur l'ensemble enfin de

de cette liſte ſcandaleuſe, la piece juſtificative de la révolution, l'opprobre de l'Etat & la honte de la maiſon de Bourbon qui a livré pendant un ſiecle un peuple fidele, aimant & idolâtre, à tous ces perſonnages; & il ne ſe trouvera pas un honnête homme, qui accablé de la douleur qu'imprime dans le cœur cette liſte ſcandaleuſe, ne voulût la noyer dans ſes larmes & dans ſon ſang, pour l'effacer de nos annales.

Revenons au miniſtere du cardinal de Fleury; & paſſons à l'armée d'Allemagne, où Berwick commandoit avec ſuccès, tandis que le roi Staniſlas prenoit la fuite.

CHAPITRE XLI.

Fin du siége de Danzick. Perfidie & férocité des Russes. Les François transférés prisonniers à Cronstadt & en Livonie. L'Ambassadeur de France emprisonné à Thorn.

TANDIS que Stanislas s'échappoit de Dantzick, le maréchal de Munich, général des troupes de Russie faisoit bombarder la ville. Il avoit ordre de la réduire en cendres, & de la saccager, si elle ne lui livroit pas le roi Stanislas; mais cet ordre n'étoit qu'ostensible; Biren qui régnoit à la cour de Russie ne desiroit pas que le maréchal de Munich réussît; & comme Fleury s'étoit fait un jouet du bon roi Stanislas en le laissant partir sans secours, & avec l'extérieur d'un commis négociant, pour qu'il ne réussît pas; le visir de S. Pétersbourg de son côté, arrangea tout secrétement pour que Munich n'ajoutât pas à son mérite militaire & à ses victoires, celle de conduire à S. Pétersbourg un monarque dans les chaînes. Ainsi Stanislas étoit tout à-la fois la victime & le jouet des visirs de Versailles & de S. Pé-

tersbourg. Victor Amédée, roi de Sardaigne, l'avoit été peu de tems auparavant par le perfide d'Orme qui le laissa mourir dans une prison. Que les rois après ces exemples appuyent leur pouvoir absolu sur des ministres!

La férocité & la perfidie qui caractérisent un peuple à demi-policé se manifestoient alors dans les Russes assiégeans. Le général la Mothe, à la mort de Plelo, s'étant jeté dans un fort avec le reste des François échappés au massacre, capitula, & il fut convenu qu'ils seroient transportés dans un port neutre. Mais parce que ce port ne fut pas désigné, MM. Leclerc assurent qu'on les conduisit comme des prisonniers à Cronstad d'où ils furent envoyés en Livonie. Huit jours après, les Russes pressant le siége, apprirent l'évasion de Stanislas. Le bombardement le plus terrible fut ordonné, & les Dantzikois consternés de la fuite du roi & des malheurs qui menaçoient la ville, firent supplier le général Munich d'accorder une suspension, & se déclarerent les sujets d'Auguste III, assurant qu'ils n'avoient aucunement participé à l'évasion de Stanislas. Munich répondit qu'il leur enverroit un commissaire d'Auguste leur roi, pour reconnoître la vérité de ce qu'ils avançoient; & demanda qu'on emprisonnât sur le champ tous les françois, tous les habitans qui

avoient favorisé la fuite de Stanislas, qu'on lui livrât le marquis de Monty, ambassadeur du roi de France, qui seul avoit pu la conduire. Monty lui répliqua que les nations les plus barbares respectent leurs envoyés : *Je suis prêt à sortir*, disoit l'ambassadeur au général, *pour sauver la ville qui a donné tant de preuve de fidélité & de courage ; & je me rendrai avec mes domestiques & mon équipage au camp de votre excellence, pour y soutenir tous les malheurs qu'elle me prépare. Moi seul & quelques-uns de mes domestiques, nous avons favorisé la sortie de Stanislas : toutes les rigueurs que vous exercerez contre les Polonois & contre la ville de Dantzick seront injustes. Il n'y a point de guerre déclarée entre la France & la Russie. Les peuples policés de l'Europe en se déclarant la guerre, donnent des passe-ports respectivement aux ministres : à plus forte raison dois-je en avoir un, en sortant de la ville de Dantzick, ville Polonoise, qui m'a reconnu ambassadeur dans un tems encore tranquille, & sous le feu roi de Pologne. L'emprisonnement de ma personne seroit donc un attentat contre le droit des gens dans toute l'Europe.* L'ambassadeur le comte Poniatouski furent conduit prisonniers à Thorn, de même que le primat de Pologne, quoique proche parent de l'impératrice de Russie.

Ainsi finit le siége de Dantzick, dont le cardinal de Fleury avoit appris les horribles scenes avec le sang-froid d'un Hypocrite Ministre, la férocité des Russes, la sottise de l'empereur, qui se laissoit ravir le Royaume de Naples pour maintenir Auguste III sur le trône de pologne, la confiante bon-hommie du roi Stanislas, la bravoure peu réfléchie de Plélo, le dévouement des quinze cents François, la fidélité & la vertu Dantzikoise, présentent des circonstances dignes des remarques de tous les historiens.

CHAPITRE XLII.

Suite de la Guerre d'Allemagne.

Les affaires de la maison d'Autriche étoient dans une triste situation. Le duc de Savoye, roi de Sardaigne, occupoit presque tout le Milanois. Don Carlos lui enlevoit les royaumes de Naples & de Sicile sans résistance. Sur le Rhin il perdoit des places & des villes pour ne retirer que le triste avantage de détrôner le meilleur des rois; le vertueux Stanislas. Et toute l'Europe disoit de la cour de Vienne que c'étoit une grande folie que d'abandonner des biens si réels, pour s'o-

piniâtrer à détrôner un autre prince ; mais Charles VI, sans génie, souvent sans volontés déterminées, suivoit comme tous les despotes, non les impulsions d'un conseil ou d'une volonté nationale, mais les caprices obscurs & aveugles d'un conseil secret & sur-tout du comte de Zinzindorf. Ce ministre gouvernoit l'empereur, & prépara à la maison d'Autriche des malheurs dont elle ne s'est pas relevée.

La prudence & la pusillanimité du cardinal de Fleury qui présidoit à nos opérations, conduisit les affaires plus heureusement. Le comte de Belle-Isle que l'intrigue la plus déliée avoit produit & soutenu à la cour, avoit imaginé de profiter de l'étonnement & de la situation critique de l'empereur pour porter la guerre dans le cœur de ses Etats. Il avoit proposé de bonne foi, dès le commencement de l'année 1734, de faire passer notre armée jusques dans la Bohême, & au-delà, sans réfléchir combien il étoit téméraire d'envoyer une armée Françoise à une distance de cent cinquante lieues des frontieres & sans communication directe avec la France. Il ne lui fut permis cette fois que d'aller assiéger la ville Traerfback, sur la Moselle, à huit lieues de Trêves. Au bruit de son arrivée inopinée & après une marche forcée, le gouverneur Hohenloe, se reti-

rant à la hâte, dans le château de Greiffenberg, canonna de ses hauteurs, cette malheureuse ville qu'il réduisit en cendres pour que Belle-Isle le laissât en place, & ne s'emparât pas de ce poste ; mais le comte d'Aubigné, Mainville & Croissy, volerent vers le château, ouvrirent la tranchée & lancerent contre cette place les fameuses *Comminges*, ces bombes énormes ainsi appelés du nom de celui qui trouva l'art funeste de lancer en l'air des masses de cinq cents livres : elles faisoient en tombant un fracas & un dégât jusqu'alors inoui. Belle-Isle prit Traersbach, & ne perdit que 24 hommes.

Le maréchal de Berwick, qui commandoit l'armée, la faisoit avancer d'un autre côté sur trois colonnes. Le marquis d'Asfeld en commandoit une ; le duc de Noailles conduisoit l'autre, ordonnant par-tout des contributions pour la subsistance de nos troupes.

On passa le Rhin au Fort-Louis & au Fort de Khel ; & Noailles alla attaquer les fameuses lignes d'Etlingen qui avoient coûté plus d'un million de florins à construire. C'étoient des larges fossés de quatre lieues de long, que l'empereur avoit fait creuser pour empêcher l'entrée des François dans l'empire. Il le faisoit garder par douze mille hommes ; mais Noailles les atta-

quant du côté de la montagne noire, les força l'épée à la main, & obligea les troupes impériales à reculer.

Le maréchal de Berwick reconnut que le moment favorable pour assiéger Philisbourg étoit arrivé, & le marquis d'Asfeld eut ordre de se présenter devant la place. On traça avec une activité incroyable des lignes de circonvallation, soutenues par des bastions, & on fit approcher cent pieces de canons que nous avions à Strasbourg. Duquenant alla tracer les premieres paralleles, & la tranchée fut ouverte la nuit du 1 Juin. On prit un ouvrage à corne élevé, d'où l'on fit un feu continuel sur la place.

Berwick à la tête de son infanterie s'approchant de Philisbourg, pénétra dans les lignes; il fit ouvrir une tranchée par quatre bataillons de gardes-françoises vis-à-vis Staremberg; mais après onze jours d'attaques sanglantes, Berwick qui vouloit tout voir par lui-même, & qui ordonnoit tout en détail, voulut aller à la tranchée, monter sur la banquette, & visiter les sapes. Là se trouvant exposé entre deux feux aux coups de l'artillerie Françoise & de l'artillerie Allemande, un boulet passe & lui emporte la tête.

Le maréchal de Berwick, n'étoit point un gé-

néral de la premiere claſſe; mais il avoit de belles parties de ſon métier, dans leſquelles il ne le céda à perſonne. L'hiſtoire lui reproche d'avoir porté les armes contre Philippe V; ſon bienfaiteur, pendant la régence. Il avoit combattu pour lui avec beaucoup de ſuccès & de gloire; il avoit pris Barcelonne, & défait ſes ennemis près d'Almanza; il avoit été fait grand d'Eſpagne, duc de Liria, chevalier de la toiſon d'or, en récompenſe des ſes ſervices en Eſpagne; mais ſous la régence les principes du duc d'Orléans ayant changé, & Villars ayant refuſé de commander contre un prince *qui pouvoit*, diſoit-il, *devenir ſon roi*; Berwick accepta & prit S. Sébaſtien.

Berwick avoit le caractére de ces grands ſeigneurs Irlandois dont la fortune fut ſi longtems attachée aux ſuccès incertains des malheureux Stuart. Ennemis de tout gouvernement modéré, ces fugitifs aigris par l'infortune contre la conſtitution d'Angleterre, ne connoiſſoient d'autre puiſſance légitime que celle de cent mille hommes qui fléchit toutes les volontés. On reproche ces principes à la nobleſſe Irlandoiſe & Ecoſſoiſe établie en France, qui a préféré d'avoir part aux aventures des Stuart, & de perdre ſa patrie, à l'avantage de vivre en paix, dans un gouvernement mitigé, établi depuis la révolution dans la Grande-

Bretagne. Ce caractere dangereux & funeste dans les Etats libres, causa la ruine des Stuart; il perdra peu-à-peu toutes les puissances militaires de l'Europe moderne; il n'est profitable qu'aux grands qui environnent les rois; aussi le maréchal de Berwick fut-il récompensé du gouvernement de Guyenne.

A sa mort le plus ancien des lieutenans généraux, le marquis d'Asfeld, ayant pris le commandement de l'armée Françoise devant Philisbourg, en continua le siége avec activité. Il fut fait maréchal de France. Le prince Eugene accourut pour faire diversion; d'Asfeld laissa trente mille hommes continuer le siége; quarante mille sous les ordres du duc de Noailles, du prince de Tingri, du duc de Richelieu & du comte de Saxe, garderent les retranchemens, & trente-six mille hommes de cavalerie occuperent les bords du Rhin commandés par le duc de Duras, le comte de Belle-Isle & le lieutenant général Quadt.

C'est ainsi qu'on disposa nos forces contre toute attaque de la part du prince Eugene. Le siége fut des plus sanglans. Le soldat François qui s'animoit d'une longue résistance, demandoit qu'il ne fût plus accordé de capitulation quand on prendroit la place, desirant se signaler à l'assaut; mais la place

enfin céda aux efforts des François, & capitula. Le gouverneur, le baron de Wutgnau fut traité à dîner avec somptuosité par les maréchaux d'Asfeld & de Noailles, dans le camp des François, & le premier lui fit présent du plus beau canon, en témoignage de sa vigoureuse résistance.

Outre le maréchal de Berwick, le marquis de Silly, le Chevalier de Sanglé, la Boulaye, Puyguyon, furent tués ou moururent de leurs blessures. Un boulet emporta les deux jambes du neveu du maréchal du Bourg. Les ducs de Richelieu & Duras furent blessés, de même que Delangle, Bréval, d'Hudicourt, Gilbert, Macarty, la Mothe, Clairac, Montaigu, Lancosme, Villefort, d'Acqueville, le comte de Chaumont, Rioncourt, d'Arville, Montigni, &c. Le marquis du Coudray eut un cheval tué d'un coup de boulet à côté de lui, au piquet de sa tente, criblée comme celles de tous les François, de coups de balles, à cause de la trop grande proximité du camp. Le prince de Conti, le comte de Duras, Edouard, fils du duc de Berwick, braves comme des François, étoient à côté de lui, lorsque le boulet lui enleva la tête, sans qu'on ait jamais pu assurer de quel côté étoit parti le coup. Rien ne put ralentir l'ardeur des François pendant ce siége, ni les pluies continuelles, ni les inondations du Rhin, ni la né-

cessité de se trouver dans l'eau jusqu'à la ceinture, ni la position de la place enfoncée dans un marais, ni la durée du siége pendant quarante-huit jours de tranchée ouverte.

L'histoire doit remarquer qu'un grand nombre d'officiers s'étant trouvé sans argent pendant le siége, le duc de Grammont donna cent mille livres de lettres de change à Champigny, capitaine aux gardes, pour les distribuer aux officiers peu fortunés & qui se trouvoient dans le besoin. En lui donnant cette somme, Grammont lui dit, que si elle n'étoit pas suffisante, il lui en donneroit encore autant : il préféra Champigny pour cette distribution, parce qu'il étoit son ami, honnête homme, & qu'il avoit beaucoup de bien, ne voulant point faire connoître d'où partoient tous ces présens. Champigny exécuta les volontés du duc de Grammont; mais à la fin de la campagne il le pria de lui permettre de déclarer qu'il étoit l'auteur de cette bonne action, disant qu'il ne pouvoit plus souffrir de se voir attribuer l'honneur d'un acte si généreux. Grammont lui répondit, *mon ami, je ne puis ni vous rendre votre parole, ni consentir d'être connu, & je ne vous verrai de ma vie si vous trahissez mon secret* : Champigny n'en parla en effet qu'après la mort de Grammont.

Le reste de la campagne en Allemagne, fut peu glorieux pour les François; les maréchaux d'Asfeld & de Noailles se brouillerent; il se fit deux partis dans le camp; le ministre prit part à ses querelles, & Chauvelin qui avoit gagné de l'empire sur le cardinal de Fleury, cabala contre Noailles, qui avoit à la cour & dans la capitale des jaloux puissans pour ennemis. Il fallut l'envoyer commander en Italie, & il partit à cet effet au commencement de 1735. Le roi de Sardaigne & le maréchal de Villars n'avoient pas été bien d'accord. Voyons ce que firent le roi & le maréchal.

CHAPITRE XLIII.

Fin de la Guerre d'Italie en 1735. Commencement des négociations pour la paix.

Comme les armées espagnoles & italiennes, celles de Russie & de Suede s'affoiblissent & sont attaquées de diverses maladies, quand elles passent dans d'autres climats, de même le François ardent & prompt, mais délicat, ne peut résister dans les pays chauds, lorsqu'il y porte ses armes. L'Italie d'ailleurs a toujours altéré la

moralité du militaire François, & la campagne de 1733 en fut un grand exemple.

Des fievres épidémiques firent fondre à vue d'œil cette armée pendant l'année 1735, & la ravagerent plus que n'avoient fait les batailles si sanglantes de Parme, de Guastalla & la déroute de la Sechia. Vainement on créa des commissions en faveur de la Noblesse, à condition de faire des recrues & de les emmener en Italie, les désordres s'introduisirent dans une armée éloignée de l'autorité. Les capitaines pour faire des profits, ne complétoient point le nombre de leurs compagnies; on avoit séduit ou trompé les commissaires des guerres; le ministere François n'étoit pas instruit ou craignoit de le paroître. L'anarchie régnoit.

Noailles qui avoit un esprit d'ordre, rétablit la discipline dans cette armée, & chassa presque sans coup férir les impériaux qui furent obligés de passer l'Adige &. de sortir de l'Italie: il fut peu secondé du roi de Sardaigne, qui, mécontent de voir que la France ne vouloit point lui céder les conquêtes du Milanois, sembloit observer plutôt qu'aider le maréchal dans ses vues nouvelles. Montemart, général de don Carlos, vouloit que le roi de Sardaigne se déterminât au siége de Mantoue, qui passoit pour impre-

nable ; mais le roi de Sardaigne ne vouloit plus combattre ſans la garantie du Milanois.

Telle étoit la ſituation de l'armée en Italie, lorſqu'Horace Walpoole paſſa de Londres à à la Haye pour négocier la paix. Les deux puiſſances maritimes qui avoient affecté de reſter neutres, la vouloient ſincerement, peu ſatisfaites de voir les conquêtes des alliés en Italie & en Allemagne ; mais Fleury qui s'étoit vu entraîné à la guerre malgré lui, refuſoit encore de s'expliquer, craignant que la paix qu'il ſouhaitoit plus que tous, ne fût pas également deſirée, demandant d'ailleurs pour éluder ce qu'il ne pouvoit obtenir, l'inſtallation du roi Staniſlas ſur le trône des Polonois.

L'empereur, pour conſentir à la paix, deſiroit de ſon côté que tout fût rétabli comme avant la guerre, & vouloit conſulter l'impératrice de Ruſſie qui avoit agi de concert avec lui dans l'affaire de Staniſlas.

Sur ce refus, l'Angleterre propoſant de nouveaux plans, parla d'engager ce monarque détrôné, à ſe retirer de lui même, en prétextant ſon âge avancé, & ſon deſir pour la ſolitude & le repos. Walpoole approuvant qu'il conſervât les honneurs de la royauté, demandoit pour lui qu'il pût jouir de ſes biens & de ceux de ſon épouſe

dans le lieu de retraite qu'il choiſiroit; laiſſant à don Carlos les royaumes de Naples & de Sicile; & au roi de Sardaigne, Tortonne, Novarre & les pays adjacens. Après ces propoſitions préliminaires, il demandoit que la France ſe déſiſtât de toutes ſes conquêtes, que don Carlos cédât à l'empereur ſes droits ſur la Toſcanne, Parme & Plaiſance, & qu'il reconnût avec la France l'indiviſibilité des Etats de la maiſon d'Autriche qui pouvoit s'éteindre ſans enfans mâles.

C'étoit la baſe du traité; mais Fleury craintif & défiant, ne pouvant croire à la ſincérité de ces ouvertures, répondoit à ce projet d'accommodement, qu'il n'y trouvoit aucune ſatisfaction pour la France, qui avoit ſoutenu une guerre ſi heureuſe; ni rien qui ne contribuât à l'augmentation du pouvoir exceſſif de la maiſon d'Autriche.

En Pologne les troubles occaſionnés par les deux partis y continuoient encore : les ſénateurs & les magnats du parti de Staniſlas ſe diſant co-ſouverains de tout ce qui concerne l'abdication de la couronne, aſſuroient que le roi Staniſlas ne pouvoit abandonner le trône ſans leur participation & s'oppoſoient à tout arrangement. La Ruſſie qui avoit ſoumis Dantzick, répandu ſes troupes dans la république, chaſſé Sta-

nislas, soutenu Auguste, emprisonné & exilé l'évêque Potoski, primat de Pologne, à cause de son attachement à Stanislas, & qui tenoit encore notre ambassadeur françois prisonnier à Torn, disoit qu'elle rappelleroit ses troupes lorsque l'ouvrage de la paix seroit avancé, & que la France déclareroit qu'elle ne vouloit plus opposer Stanislas au roi Auguste; mais l'Espagne moins réservée & la plus ambitieuse des puissances belligérantes, déclaroit qu'elle ne pouvoit consentir aux projets d'accommodement de la cour de Londres.

Les plus pressés de tous pour la conclusion de la paix étoient le cardinal de Fleury & l'empereur; le premier voyant qu'après un brillant succès, nos troupes n'étoient plus aussi heureuses ni en Allemagne, ni en Italie; & le second voyant qu'il pouvoit mourir tous les jours, laissant les princesses ses filles à la merci de ses ennemis tous armés, desiroient sincerement la paix. Fleury la négocia seul & en secret avec lui. On lui avoit escamoté la guerre; il escamota la paix & conclut avec Charles VI, les préliminaires du traité. Stanislas perdoit la Pologne; mais conservant le titre de roi & ses biens comme particulier; il acquéroit le duché de Bar dès-à-présent; ainsi le cardinal arrivoit à son but, celui d'exclure Stanislas

nislas du trône. Il conservoit à la vérité à ce prince la Lorraine, à la mort du grand duc de Toscane; mais en 1735, époque du traité, ce grand duc de Toscane n'avoit encore que 65 ans, & Fleury né en 1653 en avoit quatre-vingt-deux, & ne pouvoit prévoir la mort prochaine du grand duc. Le cardinal-ministre triomphoit donc du roi Stanislas qu'il abandonna de toutes manieres, ne lui laissant que le territoire de Bar, après avoir commencé la guerre pour lui assurer en apparence, la couronne de Pologne.

La destinée de Stanislas en disposa autrement. Par les préliminaires, l'électeur de Saxe fut reconnu roi; & les Polonois furent conservés, avec amnistie sur le passé, dans tous leurs droits & prérogatives constitutionnelles, comme auparavant. Après la mort du grand duc, le duc de Lorraine devoit passer en Toscane en échange de ses Etats, & le roi de Sardaigne en recompense de ses conquêtes devoit avoir le Novarrois, Le Tortonnois & les fiefs des Langhes. La France restituoit toutes ses conquêtes à l'empereur, à qui on laissoit les duchés de Parme & de Plaisance: & les royaumes de Naples & de Scicile étoient dévolus à don Carlos.

Enfin au moyen de ces conditions, la France garantissoit à l'empereur sa pragmatique & l'indivisibilité de ses Etats.

L'empereur se hâtoit d'un autre côté de conclure le mariage de sa fille la célebre Marie-Thérese avec le duc de Lorraine, pour consolider tous ces arrangemens : ainsi la plupart des puissances belligérantes gagnoient à ce traité beaucoup plus qu'elles n'avoient cru au commencement de la guerre. L'empereur, le roi Stanislas & le roi de Sardaigne y perdirent tout ce qu'ils s'étoient promis de conquérir ou de gagner. Celui-ci qui avoit conquis le Milanois, & réduit l'empereur au seul fort de Mantoue, n'eut que quelques villages en dédommagement. Stanislas gagna la spectative de la Lorraine, & en réalité le duché de Bar. L'empereur perdoit deux royaumes; mais l'ambition de la reine d'Espagne devoit être satisfaite, car son fils don Carlos dégagé de l'autorité d'un frere futur roi d'Espagne, né d'un autre lit, régnoit à Naples. Enfin la Pologne restoit à l'électeur de Saxe.

Ainsi se réaliserent en partie les projets si hardis du cardinal Alberoni, que les historiens peu éclairés regardent comme un ministre systématique. La reine d'Espagne, qui n'avoit pas perdu de vue un seul instant ses projets, prouva que rien ne cede à la patience. Un cardinal qui passoit pour audacieux les forma; un cardinal timide les mit en exécution malgré lui, à cause de la nature & de la force des événemens. Le car-

dinal de Fleury envoyant secretement & successivement de Bea...., de Lestang & du Theil, commis des affaires étrangeres pour accélérer l'ouvrage de la paix, la conclut sans autre médiation avec la cour de Vienne.

L'impérieuse reine d'Espagne trouvoit qu'il étoit *peu décent* que la France la dépouillât de la Toscane, de Parme & de Plaisance qui étoient par les traités, disoit-elle, à sa disposition : elle eût voulu conserver ces principautés pour ses autres infans; & elle refusa, dans ses accès de ressentiment & de colère contre Fleury qu'elle n'aimoit pas, de recevoir notre ambassadeur. On présenta au roi Philippe ces préliminaires à signer : elle repartit que ce n'étoit pas ainsi qu'on violentoit les têtes couronnées, ajoutant que si elle étoit libre de signer ou non, elle vouloit l'être aussi de modifier ces préliminaires conclus sans sa participation : ensuite se livrant, en présence de Patino, à une fureur extrême contre le cardinal qui s'avisoit de conclure des traités sans l'aveu de la cour d'Espagne, & qu'il envoyoit à sa signature pour la forme, *mandez-lui*, disoit-elle à Patino, *qu'il n'y a que sa décrépitude capable de pareilles sottises contre nous, & ne recevez plus chez vous M. de Vaugrenant.* Ensuite s'adressant à toute la terre, pour qu'on épousât son ressentiment, elle de-

manda à l'Angleterre qu'elle lui garantît, selon les anciens traités, les duchés de Parme & de Plaisance, aux termes stipulés; mais l'Angleterre & la Hollande qui vouloient la paix, abandonnant la reine à ses prétentions, cette princesse modéra son ressentiment, fit signer les préliminaires à son époux, sans perdre de vue, comme nous le verrons, le projet d'établir à Parme & à Plaisance ses autres Infans.

Le duc de Lorraine François-Etienne, épousa, dans ces circonstances, la princesse Marie Thérese qui porta d'abord le nom de duchesse de Lorraine. Déjà la France avoit retiré de la Lorraine les troupes qu'elle y avoit répandues deux ans auparavant. Depuis le traité, la bonne intelligence régna entre les deux cours, & le traité définitif fut conclu entr'elles deux ans après, & solemnellement signé par le marquis de Mirepoix, à Vienne le 19 Novembre 1738, avec quelques changemens nécessaires. En effet Stanislas, selon les préliminaires, n'ayant pu obtenir que le duché de Bar, en abjurant sa couronne & ne devant être mis en possession de la Lorraine que lorsque le duc passeroit en Toscane, l'empereur permit qu'il en fût investi sur le champ à la demande de Fleury qui ne put résister aux cris de toute la France, indignée de voir le pere de la reine détrôné & réduit dans le territoire de Bar, après avoir soutenu avec

tant de magnanimité des aventures aussi cruelles.

Le plus malheureux, ou plutôt le plus heureux des personnages, qui se mêlèrent des affaires pendantes, fut Chauvelin, garde-des-sceaux, & ministre des affaires étrangères. Fleury avoit raison de négocier seul, de crainte d'être traversé dans ses opérations. Chauvelin trafiquoit obscurément pour faire durer la guerre, & les observateurs de ses allures avec le cardinal, s'apercevoient depuis longtems que ce ministre seroit renvoyé. Maurepas, suivi de Jumillac, lieutenant des mousquetaires, une heure & demie avant le jour auquel il vint lui rendre visite à pareille heure & avec une telle compagnie, lui dit plaisamment qu'il n'avoit rien d'agréable à lui annoncer : il lui remit en même tems une lettre fort longue du cardinal, lui demanda la clef de son cabinet de Versailles, & ses démissions des charges de secrétaire d'Etat, de garde-des-sceaux, de la survivance des *postes*, & la cassette des sceaux qu'on rendit au chancelier. Chauvelin partit avec sa femme pour Grobois, avec Jumillac qui vint rendre compte au roi de la soumission du ministre. Amelot de Chaillou, intendant des finances, fut chargé à sa place des affaires étrangères, & paya quatre cens mille livres pour le brevet de retenue.

Chauvelin étoit détesté de Barjac qui le décla-

roit incapable d'être miniſtre, & l'accuſoit de pluſieurs prévarications. Chauvelin avoit ſouvent eſſayé de ſe rendre favorable cet inimitable valet; jamais il ne put en obtenir le ſilence ſur ſes opérations, que Barjac attaquoit avec humeur & ſans ménagement.

Chauvelin étoit un homme peu sûr, d'un caractère double & familier. Voulant lire un jour les dépêches du cardinal en ſon abſence, & Barjac s'y étant oppoſé, celui-ci l'accuſa d'avoir voulu le corrompre, & ſoutint, en préſence de Chauvelin, au cardinal, que ce miniſtre avoit voulu emporter les papiers de ſon cabinet, & lui avoit fait des propoſitions. Chauvelin, que Fleury avoit déjà abandonné aux inſultes de ſon valet, ne tarda pas d'effectuer le projet qu'il avoit de le renvoyer; il lui écrivit donc peu de jours après la lettre ſuivante :

« Les liaiſons qui ont ſubſiſté entre vous & » moi, monſieur, m'engagent à vous donner des » marques de mon ſouvenir dans le malheur qui » vient de vous arriver. Je ne puis que vous plain- » dre de vous être attiré l'indignation du roi; » mais ſi vous faites réflexion à votre conduite, » vous ſentirez combien peu elle eſt exempte de » reproches ».

« Le roi vous honoroit de ſes bontés, vous en » avez méſuſé au point de rompre les meſures

» que sa majesté prenoit pour l'affermissement de » la paix de l'Europe & la tranquillité de ses peu» ples. Vous savez avec quelle ouverture de » cœur je me suis toujours comporté à votre » égard; malgré tout cela, vous trompez ma » confiance de la manière la moins permise; rap» pelez-vous, monsieur, ce que je vous ai dit » alors des premiers avis que j'eus de certaines in» telligences; la manière dont je vous en parlai, » me donnoit lieu d'espérer que la suite répareroit » les premières démarches. Si j'avois seul à me » plaindre de vous, j'y serois moins sensible; mais » le bien & le repos de l'Etat y étoient trop inté» ressés, & dès-lors je ne pouvois être indifférent. » Vous avez manqué au roi, au peuple & à vous» même; ce sont des vérités tristes à vous dire, » mais qui n'en sont pas moins réelles; cepen» dant le roi se contente de vous éloigner de sa » personne sans toucher à vos biens. Combien » peu de princes, aussi justement offensés, en » useroient ainsi ».

« Admirez la clémence de sa majesté, & pé» nétré du regret que vous devez avoir de cette » faute, reconnoissez combien vous êtes heureux » d'être sujet d'un maître aussi doux & aussi in» dulgent ».

On voit combien le premier mi[illegible] de fautes à Chauvelin.

L'opinion l'accusoit encore d'avoir reçù de l'argent de la reine d'Espagne, pour favoriser le traité de Séville ; & d'en avoir reçu des Anglois, pour en empêcher l'exécution quand il fut signé. On l'accusoit d'avoir fait périr le comte de Plélo, qui succomba aux portes de Dantzick, & d'avoir fait chasser Desforts du ministere. On disoit qu'il entretenoit des intelligences secrettes avec les jansénistes, & qu'il dépêchoit des ordres contraires à ceux du cardinal de Fleury. On l'accusoit de friponneries dans les affaires de la compagnie des Indes, & dans la succession du prince de Carignan. On citoit enfin son ingratitude envers le maréchal d'Huxelles, son bienfaiteur, & ses stratagêmes pour perdre le cardinal.

Les françois, dans un tems où il n'y avoit point d'esprit public, parloient avec indifférence de toutes ces sortes de trahisons ministérielles. On disoit communément qu'il falloit bien que le ministre fît ses affaires, en faisant celles du roi. Un mot équivalent de Louis XIV avoit mis ce principe en vogue, & les ambitieux l'ont mis impunément en pratique, sous tous les regnes de la maison de Bourbon, le regne de Henri IV excepté.

PIECES

ORIGINALES

RELATIVES aux affaires étrangeres & au traité de Hanovre, aux affaires de l'intérieur du Royaume pendant le ministere de M. le Cardinal de Fleury.

EXTRAITES du porte-feuille de M. le Maréchal de Richelieu, pendant la composition de ces Mémoires.

INSTRUCTION

Envoyée par M. le Garde-des-Sceaux à tous les Évêques du Royaume de la part du Roi, sur l'unanimité de doctrine que Sa Majesté entend devoir être suivie dans ses États & sur l'obéissance & la subordination due à la Sainte Église.

Datée de Fontainebleau le 22 Juillet 1731.

S. M. donne tous les jours de nouvelles preuves de son zèle pour la religion, & de la protection qu'il ne cesse d'accorder aux évêques de son royaume. Elle m'ordonne de vous écrire encore pour vous marquer la satisfaction qu'elle a de reconnoître que les prélats de France, en conformant leur conduite à ses intentions, assurent de plus en plus le succès de ses desseins; elle n'oubliera rien pour PROCURER INCESSAMMENT LA FIN DES DISPUTES d'une maniere qui, en maintenant parfaitement les droits sacrés de l'Eglise, puisse rétablir le calme & la paix dans les esprits. S. M. a cru en même-tems devoir vous faire connoître ses intentions sur quelques points dont dépend infiniment cette paix qu'elle desire avec tant d'ar-

deur, & autant pour l'avantage de la religion que pour le bien de ses sujets; elle s'applique sur cela avec d'autant plus de confiance, qu'elle ne le fait que par le conseil d'un nombre de prélats également zélés & éclairés, avec lesquels elle a jugé à propos d'en conférer. Vous savez, Monsieur, qu'entre les différens moyens que ceux qui sont opposés à la bulle *unigenitus*, ont proposés & employés pour détourner les fideles de la soumission qui lui est due; ils ont principalement fait valoir la dénomination de regle de foi, dénomination par laquelle, dans un petit nombre d'écrits publiés en France, cette bulle se trouve désignée; il paroît donc important aujourd'hui d'éviter une expression qui n'est pas nécessaire, & qui est devenue une occasion de nouvelles disputes aussi dangereuses qu'inutiles: c'est en effet ce qui a donné lieu d'avancer, contre toute vraisemblance, que les évêques du royaume vouloient proposer la bulle sous cette définition, comme si elle étoit un symbole ou une profession de foi. Le roi est persuadé que vous redoublerez d'attention pour faire en sorte que dans votre diocese on se serve des expressions que les évêques du royaume ont employées, & qu'on rende à la constitution *unigenitus* la soumission entiere & parfaite qui lui est due, non comme à une simple loi de police & de

discipline, mais comme à un jugement dogmatique de l'église universelle, ou comme le roi s'est expliqué dans sa déclaration du 24 Mars 1730, à un jugement de l'église universelle en matiere de doctrine. En parlant ainsi, on assurera à la bulle toute son autorité, & on ôtera à la désobéissance un des principaux prétextes dont elle se couvre. Pendant que le roi soutient l'église contre les entreprises de ceux qui, rebelles à toutes puissances, oseroient encore attaquer la constitution *unigenitus* par leurs écrits ou par leurs discours, & qu'il appuie les évêques dans les précautions qu'en suivant l'esprit & la lettre de la déclaration de 1730, ils sont en droit de prendre pour s'assurer de la soumission due à cette constitution de la part des ecclésiastiques qui se présentent à eux, soit pour recevoir les saints ordres, soit pour obtenir des visa ou institutions canoniques. S. M. présume trop de votre sagesse & de votre prudence, pour n'être pas persuadée que vous êtes très-éloigné d'étendre indifféremment à tous les fideles des précautions qui, selon les regles de la sagesse & de la charité, ne doivent être appliquées qu'à ceux qui, conformément à la déclaration de 1730, ont mérité par leurs discours ou par leurs écrits d'être regardés comme désobéissans aux décisions de l'église: elle compte

donc que vous ne souffrirez pas que des ecclésiastiques, poussés par un zele indiscret, interrompent des personnes à qui leur état, leur profession, leur sexe, leur incapacité même ne permettent pas d'entrer dans des discussions de doctrine, & qu'ils les inquiettent par des questions hors de leur portée, & plus propres à inspirer la curiosité & l'orgueil, dont la désobéissance est presque toujours la suite, que l'édification, la soumission & la piété: persuadé que vous êtes, Monsieur, que de l'unanimité dans la doctrine & de l'uniformité dans le langage & dans la conduite, dépend principalement la force du ministere épiscopal, ainsi que la sûreté & la tranquillité des fideles, & que cette union est le moyen le plus efficace pour maintenir la subordination dans la hiérarchie & pour ramener dans l'obéissance due à l'église ceux qui s'en écartent. Vous n'avez sûrement rien de plus à cœur que de voir régner entre les évêques un parfait concert de sentimens, de conduite & de langage; dans cette vue, s'il arrivoit que, pour des raisons importantes, vous vous crussiez obligé de faire quelque démarche qui pût avoir des suites, S. M. desire que préalablement vous ayez soin de l'en informer. Vous n'aurez qu'à vous adresser soit à elle-même, soit à quelqu'un des prélats qui

composent le conseil ecclésiastique ; la réponse que vous en recevrez vous instruira des vues du roi & des sentimens d'un nombre d'évêques qui, étant à la suite des affaires, sont plus à portée de juger plus sûrement de ce qui est convenable au bien de l'église ; vous aurez par-là, Monsieur, la consolation & l'avantage de n'agir qu'appuyé par le concert du sacerdoce & de l'empire. Je vous honore, Monsieur, parfaitement, CHAUVELIN.

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES

DE la Cour d'Espagne sur le Traité de Hanower.

Extraites du porte-feuille du Maréchal de Richelieu.

L'EUROPE jouit aujourd'hui d'une paix profonde & universelle, par un heureux effet de l'accession du roi d'Espagne à la quadruple alliance, & des traités de la Suede pour la pacification du Nord. Après cette conclusion, il sembloit ne manquer plus rien au bonheur de l'Eu-

rope, que de voir cette paix générale affermie par un traité définitif entre l'empereur & le roi d'Espagne, qui, en confirmant celui de Londres du 2 Août 1718 & celui de la Haye du 17 Février 1720, réglât aussi les autres intérêts plus particuliers qu'on n'auroit pu y faire entrer, & qui cependant ne devoit pas rester indécis. On y avoit travaillé sans succès à Cambray, pendant trois ou quatre ans; & l'on ne songeoit pas à chercher une autre voie, lorsque les nouveaux conseils pris en France & suivis du renvoi de l'Infante à Madrid, porterent le roi d'Espagne à faire entr'autres déclarations celle de ne pouvoir plus admettre la médiation de la France: or comme la cour de la Grande Bretagne déclara en même-tems qu'elle ne vouloit pas aussi s'en charger seule, il en résulta une nécessité indispensable, ou d'abandonner entiérement une œuvre si sainte, ou d'y mettre la derniere main de gré à gré sans autres médiateurs. Il ne convenoit pas à ces princes vraiment chrétiens d'hésiter entre ces deux partis; ainsi le roi d'Espagne ayant bien voulu envoyer son ambassadeur jusqu'à Vienne, l'empereur qui, de son côté, n'a jamais eu d'autre objet que de procurer à l'Europe un repos ferme & stable, ne put pas faire autrement que d'entrer, comme il fit avec joie, dans ces salutaires dispositions; de sorte

que

que la paix si long-tems desirée fut enfin conclue entr'eux sans aucune difficulté, par le seul concours de leurs franches & sinceres volontés.

Toute l'Europe en fut réjouie, & regarda cette conclusion de paix comme un effet de la miséricorde divine, qui vouloit enfin lui rendre la tranquillité dont elle avoit si grand besoin. On devoit croire que la France & la Grande Bretagne n'auroient pas d'autres sentimens. Le dessein de la quadruple alliance qui recevoit par-là son accomplissement & sa perfection, ne permettoit pas d'en douter : cependant le contraire parut bientôt après; on aperçut dans ces deux cours un esprit de mécontentement dont on ne pénétroit pas les causes, mais qui ne se faisoit que trop sentir, & qui ne cherchoit que des prétextes pour éclater.

On y répandit d'abord mystérieusement que le mariage du sérénissime prince des Asturies avec la sérénissime archiduchesse, fille aînée de l'empereur, faisoit la premiere & la principale condition de cette paix; que S. M. I. & C. y garantissoit au roi d'Espagne le recouvrement de Gibraltar & de Port-Mahon contre S. M. Britannique, & qu'en échange ce monarque accordoit aux habitans des Pays-Bas Autrichiens le libre commerce dans les Indes occidentales, du moins pour deux ou trois vaisseaux par an : erreur dont les deux cours eurent

bientôt ſujet de ſe déſabuſer & par le double mariage de Portugal, conclu & déclaré bientôt après, & par la publication des mêmes traités de paix & de commerce dont il étoit queſtion. Elles le virent, & certainement elles ne purent ou ne durent y trouver aucune clauſe préjudiciable à leurs droits & intérêts. La quadruple alliance faite avec elle & avec le roi de Sardaigne en 1718, & acceptée par le roi d'Eſpagne en 1720, y eſt poſée pour baſe & fondement de tout, y compris nommément les diſpoſitions du traité d'Utrecht, touchant l'ordre de ſuccéder aux royaumes de France & d'Eſpagne.

Tout cela néanmoins n'a pas été capable de diſſiper les nuages de mécontentement dont elles ont jugé à propos de couvrir le myſtere de leurs négociations, juſqu'à ce que leur traité conclu à Hanower avec le roi de Pruſſe, en eût laiſſé entrevoir une partie.

Véritablement on ne ſait pas encore au vrai les motifs qui ont pu les porter à cela, car ce ſeroit leur faire tort de penſer que ce fût ſimplement le chagrin de n'avoir pas exercé leur médiation dans le traité de Vienne. On ne doit point préſumer que ces deux cours aient voulu rallumer le feu de la guerre en Europe pour un ſi maigre ſujet; on s'en eſt prévalu à Cambray auſſi long-

tems qu'on a pu se flatter que leurs bons offices améneroient les choses à une heureuse conclusion, & le changement survenu à cet égard par les raisons susdites ne peut être imputé à l'empereur, qui n'a fait en cela que s'accommoder à l'état des choses, sans préjudice de personne. Après tout, les médiateurs ne sont pas des parties principales sans qui un traité de paix ne se puisse faire : ce sont des amis communs dont les bons offices sont ordinairement utiles & quelquefois nécessaires; mais comme ils ne sont pas obligés de les employer toujours, si eux-mêmes ne le trouvent à propos, on ne l'est pas aussi de s'en servir, quand il y a des raisons pour ne le pas faire : la liberté à cet égard est entiere de part & d'autre. Les Anglois le doivent mieux savoir que personne, eux dont la médiation à Nimegue demeura sans activité, par rapport aux Espagnols, pendant tout le congrés, à cause de quelques différens survenus à l'occasion des premieres visites.

Quelques-uns regardent l'article XII du traité du 30 Avril comme la principale cause du mécontentement des deux cours, & il y a lieu de croire qu'ils ne se trompent pas; les discours tenus en France & à Hanower sur ce sujet, l'ont assez fait comprendre. Cependant ce seroit la chose du monde la plus insoutenable, car notoi-

rement cet article ne peut tendre qu'au maintien de la tranquillité de l'Europe, qui est le but que les trois hauts confédérés disent aussi avoir en vue dans leur traité : d'ailleurs, si les rois de France & de la Grande Bretagne ont cru au tems de la quadruple alliance, & croyent encore à présent, comme on n'en sauroit douter, que la tranquillité de l'Europe est intéressée au maintien de l'ordre de succession établi pour les couronnes de France, d'Espagne & de la Grande Bretagne, comment pourroient-ils croire qu'elle ne l'est point à celui qui a été pareillement établi & réglé avec tant de sagesse pour les couronnes héréditaires de l'auguste maison d'Autriche ? ne seroit-ce pas une formelle contradiction ? Il faut donc nécessairement qu'il y ait là-dessous quelque secret mystere qu'on ne puisse pas encore pénétrer ; peut-être ont-ils en vue quelque nouveau traité de partage, ce que pour-tant on n'eût pas pu croire : on a vu quelles ont été les suites de celui de l'an 1700.

Cependant la seule pensée de cet événement, considéré comme une chose possible, suffit pour faire connoître combien S. M. I. & C. a eu de raison pour prétendre que l'ordre de succession établi pour son auguste maison fût garanti par ses amis & alliés, de la même maniere qu'elle s'engageoit si généreusement au maintien de celle

de leurs couronnes : l'un ne pouvoit aller sans l'autre ; l'équité le vouloir, l'intérêt de tous ses états héréditaires l'exigeoit, & la tranquillité de l'Europe entiere y étoit attachée ; aussi est-il certain que la paix n'auroit pu être sans cela signée à Cambray, & qu'hors de cette juste réciprocation, tant de la part du roi d'Espagne que des autres puissances, S. M. I. seroit demeurée libre *ipso jure & casu* de tout engagement à cet égard.

Au reste, il est à remarquer que le traité de l'empire signé le 25 Juin, ne parle point de cette garantie, & que cependant les rois de la Grande Bretagne & de Prusse, ont fait tout ce qu'ils ont pu à Ratisbonne pour en empêcher la ratification ; preuve évidente que ce n'est pas seulement l'article XII du traité de l'empereur qui les blesse ; & qu'ils ont eu encore d'autres raisons pour ne pas voir avec plaisir cette double paix. Elles ne sont pas tout-à-fait inconnues ; on a eu des avis de plus d'un endroit, & sans trop donner à la conjecture, on pourroit en donner quelques-unes ; mais nous laisserons au lecteur éclairé le soin de les pénétrer : le nôtre se bornera en continuant l'analyse du traité d'Hanower, à découvrir, au moins en partie, à quoi il tend, & ce que l'on en doit espérer ou craindre.

Analyse des articles 1, 2, 3 & 4.

Nous passerons sur les trois premiers articles, sans nous y arrêter : les réflexions qu'on y pourroit faire, ont été en partie prévenues par celles que nous avons déjà faites sur le préambule. La tranquillité de l'Europe ne court aucun risque, moins encore les royaumes, villes & commerce des rois de France, de la Grande Bretagne & de Prusse, soit en Europe, soit hors de l'Europe ; ainsi le traité d'Hanover n'étoit d'aucune nécessité, mais il n'y aura que le tems qui puisse faire connoître au vrai quelle interprétation les puissances confédérées voudront donner *à ces droits, immunités & avantages dont lesdits alliés jouissent ou doivent jouir respectivement*, & dont elles se promettent mutuellement la garantie par l'article II. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le sens des constitutions impériales, les seuls droits que les princes & autres Etats de l'empire peuvent se garantir entr'eux par des alliances, sont ceux dont on jouit ou sans contestation des parties, ou en vertu d'une sentence juridiquement & définitivement rendue, & non pas ceux dont on pourroit croire & prétendre pouvoir jouir *vel lite pendente, vel judicio prætermisso*. C'est l'ordre de l'empire formelle-

ment établi par la paix publique de Frédéric III & de Maximilien I^er^, par les ordonnances judiciaires qui ont suivi de tems en tems, par les traités de la paix de Westphalie, & enfin par les capitulations impériales, lesquelles en obligeant les empereurs à rendre la justice aux électeurs, aux princes, aux Etats & à tous les sujets de l'empire, conformément aux constitutions anciennes & nouvelles, aux priviléges & aux louables coutumes, obligent par conséquent aussi lesdits électeurs & princes à s'y soumettre. Cet ordre est le recours & le salut de l'empire; on ne sauroit s'en départir sans retomber dans les funestes désordres des siecles passés, d'où suivroit enfin la destruction de l'autorité judiciaire & la destruction de l'union, hors de laquelle le corps de l'empire ne seroit plus un corps, mais une multitude confuse de divers Etats, où les plus foibles seroient continuellement exposés à la merci arbitraire des plus forts.

Analyse de l'article 5, & observations sur ce qu'il contient.

Ici les desseins des trois hauts confédérés commencent à s'éclaircir; ils avoient pris des mesures dans les quatre précédens articles pour la

défense de leurs propres *Etats, droits, immunités & avantages, tant ceux dont ils jouissent, que ceux dont ils doivent jouir.* Mais en celui-ci leur sollicitude va plus loin. *Le roi très-chrétien, comme garant des traités de Westphalie, s'intéresse au maintien des priviléges & libertés du corps germanique; & leurs majestés britannique & prussienne, comme membres de ce corps, y voyent avec peine des semences de division & de plaintes qui pourroient enfin éclater & entraîner une guerre qui embrâseroit toute l'Europe : elles desirent de prévenir un si grand mal; & pour cet effet, elles prennent le parti de s'unir non avec le chef de l'empire, mais avec une couronne étrangere.*

Les soins laborieux & paternels de l'empereur employés avec tant de gloire depuis quatorze ans pour la sûreté & le repos de tout l'empire en général, & pour le maintien des droits, libertés & priviléges de chacun de ses Etats en particulier, méritent la plus vive reconnoissance de tout bon cœur allemand. La paix de l'empire glorieusement conclue avec la France, en 1714, au milieu de l'abandon général de tous ses alliés; les frontieres ottomanes reculées jusques dans la Valachie par les victorieuses batailles de Péterwaradin & de Belgrade, suivies de la paix de Passarowitz; les droits de l'empire recouvrés & affermis en Italie

dans toute leur étendue (1); les griefs des protestans redressés dans le Palatinat du Rhin & ailleurs, avec autant de justice que de prudence & de modération dans tous les cas possibles & duement vérifiés, & auxquels S. M. I. est toute prête de pourvoir, supposé qu'il y en ait encore quelques-

(1) C'est ici une insigne fausseté. Charles VI, dernier Empereur de l'ancienne maison d'Autriche, tenoit, par voie de fait, les Etats de Mantoue, dont il s'étoit emparé, lorsque Charles IV, duc de Mantoue & prince de l'Empire, prit le parti des rois de France & d'Espagne contre Charles VI.

Ce Charles VI déclara le duc coupable de félonie au nom de l'Empire, &, sans autre formalité, s'empara des Etats de ce prince pour lui-même. Depuis qu'il existe des rois sur la terre, on n'a jamais vu une usurpation aussi criante; la maison d'Autriche a non-seulement usurpé la souveraineté, mais les biens domaniaux des ducs de Mantoue dont elle a augmenté les possessions. La puissance autrichienne est composée en partie de petites pieces rapportées, usurpées la plupart sur des princes foibles. Il est vrai que la France & l'Espagne ont, à chaque traité avec l'Autriche, demandé la restitution de ce duché à l'héritier de Mantoue. Le feu roi de Prusse & le roi de Prusse actuel ont fait des poursuites pour la restitution des domaines & de la souveraineté : l'Autriche qui a augmenté ses biens domaniaux d'un million, & qui a établi sa barriere en Italie & à Mantoue, trouve que cette usurpation lui étant utile lui est due à cause de la force dont elle est revêtue pour se la conserver.

uns à redresser; le duc de Holstein rétabli dans ses Etats de l'empire par les seules voies du droit & des constitutions impériales, & enfin la justice administrée sans distinction de personnes & de religions, aux grands & aux petits, aux foibles & aux puissans avec une équité invariable, sont des choses connues de toute la terre, & qui éterniseront le nom & la gloire de S. M. I. Cependant c'est sous un regne si sage, si juste, si doux & si heureux, que les rois de la Grande Bretagne & de Prusse croyent la tranquillité de l'Europe en danger, & même dans un danger si pressant que, sans se donner le loisir de rien communiquer à l'empereur & à l'empire, auxquels ils sont tenus comme électeurs & princes, par tant de devoirs, ils ne font point de difficulté de courir d'abord aux remedes, & de s'associer avec une puissance étrangere, garante à la vérité de la paix de Westphalie, mais bien plus connue dans l'empire par les guerres qu'elle lui a faites depuis le tems de cette paix, que par les secours qu'elle lui a donnés. *Les trois hauts confédérés s'engagent & se promettent de s'entr'aider réciproquement pour le maintien de la paix de Westphalie & des actes qui, ayant statué sur les affaires de l'Empire, sont regardés comme la base & le fondement de la tranquillité du corps germanique, & le soutien de*

ſes droits, priviléges & immunités, auxquelles leurs majeſtés ſouhaitent véritablement de pourvoir d'une maniere ſolide. Ces paroles ſonnent bien; mais on demanderoit volontiers ce qu'elles ſignifient, & comment leurs majeſtés pourront en venir à l'exécution, ſans manquer d'ailleurs à leurs obligations les plus ſaintes; car enfin ni le roi de France, comme garant, ni les rois de la Grande Bretagne & de Pruſſe, comme électeurs & princes, n'ont point droit de s'ingérer par voie de fait dans le gouvernement général de l'empire, ni dans le redreſſement des prétendus griefs de ceux qui pourroient croire qu'on leur fait tort (1).

La majeſté de l'empire ne conſiſte pas moins dans le bon ordre de ſon gouvernement, que dans la grandeur & la dignité de ſes membres; à l'empereur ſa majeſté, ſes réſervata, ſon autorité; aux électeurs leurs hautes prérogatives; aux princes & aux Etats de l'empire, leurs dignités, leurs droits & leur juriſdiction territoriale, avec la li-

(1) C'eſt la prétention de la maiſon d'Autriche, & c'eſt pour détruire cette prétention, que la France depuis s'eſt déterminée à faire la guerre à l'Autriche, de concert avec Frédéric II en 1741.

Le traité de 1757 avec l'Autriche a enfin rendu deſpotique, dans l'Empire, l'Autriche: la France n'a plus ſoutenu la liberté du corps germanique.

berté de leurs voix & de leurs suffrages : tout cela est sacré, & il n'y faut pas toucher. Si le roi de France venoit à le faire, ce qu'on ne veut pas espérer, il ne devroit pas être considéré comme garant, mais comme ennemi ; & si c'étoit un électeur ou un autre prince de l'empire, il tomberoit sous les peines portées aux infracteurs de la paix publique.

Les traités de Westphalie, si favorables aux princes & aux Etats de l'empire, ne leur permettent les alliances *inter se & cum exteris* que pour leur propre conservation & sûreté, & sous la réservation expresse de leurs devoirs envers l'empereur & l'empire, *ita tamen ne ejusmodi fœdera sive contra imperatorem & imperium, pacemque ejus publicam, vel hanc imprimis transactionem fiant, & salvo per omnia juramento, quo quisque imperatori & imperio obstrictus est. In St. Pac. §. Gaudeant.*

Il n'est point permis à un prince de l'empire de se faire justice lui-même dans ses propres intérêts ; il doit prendre son recours aux voies ordinaires de la justice, & se soumettre au jugement qui sera rendu. Celui qui en use autrement, & qui prétend poursuivre son droit par la force des armes, est déclaré infracteur de la paix. *Et nulli omnino statuum imperii liceat jus suum vi vel armis per-*

sequi, sed si quid controversiæ sive jam ortum, sive post hac inciderit, unus quisque jure experiatur; secus faciens reus sit fractæ pacis : quæ verò judicis sententiâ definita fuerint, sine discrimine statuum executioni mandentur prout imperii leges de exequendis sententiis constituunt. Ibidem §. Veruntamen.

Ce qui n'est pas permis à un prince ou Etat de l'empire pour ses propres intérêts, encore moins le peut-il faire pour ceux d'autrui, ni *sous prétexte de pourvoir à la tranquillité publique & au soutien des droits, priviléges, immunités & libertés du corps germanique :* ce soin n'appartient qu'à l'empereur & à l'empire; & en certains cas contenus dans les constitutions impériales, aux cercles duement convoqués & assemblés.

Il y a encore une remarque à faire sur cet article; c'est que l'on y parle bien de la garantie du traité de Westphalie, mais on n'y fait aucune mention de ceux de Nimegue, de Riswick, de Bade & de Vienne, qui sont pour-tant aussi des loix de l'empire sur lesquelles repose la tranquillité du corps germanique. Y auroit-il du mystere dans cette omission? Tendroit-elle à favoriser quelque nouvelle prétention de la France, ou bien à demander l'abolition du quatrieme article de la paix de Riswich? Ce ne sont que des con-

jectures; le tems fera connoître ce qu'on en devoit penser.

Analyse sur les articles 6, 7 & 8.

De ces trois articles, il n'y a que le septieme qui exige nos réflexions; il fait connoître que les trois hauts alliés se proposent de renforcer leur confédération de quelques autres puissances qu'ils ne nomment pas, mais qui certainement ne seront ni l'empereur, ni le roi d'Espagne, ni le roi & la république de Pologne, ni même la couronne de Russie. Nous ne tâcherons point de deviner quelles peuvent être ces puissances réservées *in petto*; mais comme les seigneurs Etats-généraux y sont nommés par leurs noms, nous ne pouvons pas nous dispenser d'y faire quelques réflexions.

Il n'est pas besoin d'une grande sagacité pour pénétrer les raisons de cette invitation particuliere de la part des rois de la Grande Bretagne, de France & de Prusse; supposé qu'ils eussent envie de faire la guerre comme il le semble, il feroit de leur intérêt de rendre leur parti le plus fort qu'ils pourroient, & l'accession de messieurs les Etats y feroit certainement d'un grand poids. Ils pourroient fournir de l'argent au roi de Prusse,

& le voisinage les mettroit en état d'unir leurs forces & de faire une puissante & continuelle diversion aux Pays-Bas en faveur de leurs alliés; voilà déjà de grandes raisons. Celles du roi de la Grande Bretagne en particulier ne seroient pas moins fortes. Quoique son crédit paroisse maintenant bien établi en Angleterre & en Irlande, & qu'il semble bien assuré de la pluralité des voix dans son parlement par les mesures qu'il y a prises, il auroit cependant sujet de craindre que la nation ne fît difficulté de s'engager, uniquement pour lui complaire, dans une guerre qui lui coûteroit beaucoup, & où certainement il n'y auroit rien à gagner pour elle. Quand on fait la guerre sans passion, ce ne peut être que dans la vue de se garantir de quelque grand mal dont on est menacé, ou d'améliorer sa condition par une paix avantageuse; mais rien de tout cela ne se trouveroit en celle-ci; les anglois ne sont menacés d'aucun danger. Personne ne pense à leur nuire, & il ne tient qu'à eux de jouir tranquillement des avantages de leur commerce, ce qui, selon nous, est le vrai intérêt de la nation, surtout à présent qu'elle a si heureusement avancé le grand ouvrage du paiement de ses dettes. Il faut donc croire que les Anglois qui, en général, sont gens de beaucoup d'esprit, ne s'engageroient pas

volontiers dans une semblable guerre, à moins qu'on ne trouvât moyen d'y engager aussi messieurs les Etats. Leur accession y pourroit beaucoup contribuer, tant par la raison du soulagement qu'ils envisageroient du côté de la dépense, que par celle de l'habitude où ils sont depuis le tems du roi Guillaume, d'aller de compagnie avec eux, sans compter que leurs jalousies de commerce ne leur permettroient pas de voir d'un œil content la nation hollandoise jouir heureusement de tout le sien à la faveur de la paix, pendant que la guerre où ils seroient entrés les priveroit d'une partie du leur : voilà tout le secret de l'affaire; & l'intérêt qui obligeroit le roi de la Grande Bretagne, supposé qu'il voulût la guerre, à ne négliger aucun moyen pour y engager aussi messieurs les Etats, même avant de la proposer aux Anglois.

Les intérêts du roi de France pour le même dessein seroient assez différens de ceux-là, & dépendroient beaucoup de la maniere dont pourroient le comprendre ceux qui sont à la tête des affaires : il y en auroit un général & ancien, & un autre particulier & moderne.

L'intérêt général & ancien seroit de semer la division entre toutes les puissances qui ont été unies contre elle avec tant de succès, de les ex-

citer

citer les unes contre les autres, & de les aider à s'entredétruire; car c'est principalement par-là que le roi Louis XIV avoit su monter à ce haut degré de puissances où nous l'avons vu (1); mais les tems sont fort changés depuis trente ou quarante ans; & si l'on considere bien l'état présent des affaires de France, on conviendra aisément que les maximes du regne de Louis XIV ne lui conviendroient pas toutes.

Quant à l'intérêt particulier & moderne, il consisteroit à renverser cette barriere qui a été érigée au Pays-Bas pour y être comme une puissante digue, qui peut arrêter de ce côté-là l'impétuosité de ses armes, & pour y servir de rempart à l'état des Provinces-Unies. On ne sauroit le nier, l'occasion à cet égard est favorable à la France; elle voit le roi de la Grande Bretagne disposé à entreprendre quelque chose de nouveau, & les Hollandois échauffés contre la com-

(1) Voici un mémoire officiel, un mémoire de cabinet: c'est dans ces antres de voleurs & de brigands que les peuples sont condamnés à s'entre-dévorer pour les guerres machiavéliques des couronnes.

Quand le bonnet de la liberté s'élevera-t-il donc sur les décombres de tous les palais des rois qui dévouent ainsi l'espece humaine à les servir dans leurs vengeances sanguinaires?

pagnie d'Ostende, ni plus ni moins que si elle devoit engloutir les leurs.

C'est une pure illusion, mais qui ne laisse pas de faire son effet sur l'esprit de bien des gens peu instruits du vrai état du commerce des Indes, & qui par-là peut servir également aux desseins belliqueux du roi de la Grande Bretagne & aux intérêts du roi très-chrétien pour la destruction de la barriere. Voilà d'où vient que ces deux princes unissent comme on voit leurs efforts & leurs persuasions pour attirer s'il est possible messieurs les Etats dans cette périlleuse galere; déjà l'invitation est faite, & les ministres des trois couronnes, bien instruits sur tous les points, ont déclaré d'entrée « qu'il n'y a rien sur quoi on ne soit résolu de leur donner satisfaction, pourvu seulement qu'ils fassent le pas qu'on desire d'eux; qu'ils ne seront point obligés à la garantie des traités de Westphalie & d'Oliva en leur entier, mais seulement en ce qui regardera les intérêts des puissances contractantes, & qu'en échange on leur garantira à eux tout ce qui pourroit causer du préjudice à l'Etat en général & en particulier, tant à l'égard du commerce d'Ostende qu'à l'égard des sommes négociées & hypothéquées sur les Pays-Bas, des subsides pour l'entretien des garnisons de l'Etat, & des conséquences & suites qui pour-

roient résulter de la saisie ou retenue du paiement d'iceux » c'est-à-dire, en un mot, que la France leur accordera sa garantie pour le maintien de la barriere qui a été formée & constituée contre elle-même. En peut-on desirer une meilleure? Voilà ce qu'ils gagneront par leur accession; car pour la garantie de l'Angleterre, elle leur étoit déjà pleinement acquise par les traités d'Anvers des années 1715 & 1718. On verra ce qu'ils auront fait ou feront là-dessus, & si leur prudence accoutumée aura pu être éblouie par les empressemens des trois couronnes, jusqu'au point de se jeter à corps perdu dans une guerre dont ils ne sauroient prévoir ni les événemens, ni la durée, ni la fin; de rompre avec l'empereur, le meilleur ami & le plus assuré qu'ils aient au monde, & de se priver ainsi eux-mêmes du droit & des avantages de cette barriere qui leur a tant coûté à établir, & tout cela pour un intérêt aussi petit & pour une prétention aussi mal fondée que celle de leur compagnie orientale & occidentale contre la compagnie d'Ostende; outre que l'empereur n'a pas refusé & ne refuse point encore d'entrer là-dessus dans tous les accommodemens raisonnables qu'on voudroit lui proposer, & qui pourroient le mieux servir à leur mettre l'esprit en repos.

Analyse de l'article premier séparé.

QUAND on veut commencer une guerre, il faut lui trouver un prétexte. L'affaire d'Ostende, si l'accession se fait, en pourra fournir un, quoique très-mal fondé; mais comme elle pourroit ne pas réussir, les trois hauts confédérés ont eu soin de songer à quelqu'autre grief dont ils pussent aussi demander le redressement. L'affaire de Thorn se présentoit fort à propos; ils ont cru que ce grief seroit plausible, tant auprès des puissances attachées à la confession d'Augsbourg, que de celles qui suivent les sentimens des réformés, parce qu'il s'agiroit de faire rendre une église & quelques écoles aux protestans de Thorn, comme aussi de les rétablir dans le privilége de la magistrature dont ils ont perdu la moitié par le jugement dont on se plaint. Véritablement ceux de la confession d'Augsbourg ne traitent pas chez eux les réformés d'une maniere à leur persuader qu'il n'y a entr'eux qu'un même intérêt; ils ne les considerent point comme leurs freres, & même ils ne leur accordent point la liberté de l'exercice public dans les lieux où ils sont les maîtres; mais il me paroît qu'on ne laisse pas de croire que si une fois les rois de la Grande Bretagne & de Prusse

renvoyent à tirer l'épée pour l'affaire de Thorn, tous les réformés y applaudiroient, de quoi pourtant on peut encore douter. Pour ce qui est des princes catholiques, on juge qu'ils n'auroient pas sujet de s'en formaliser, puisque le roi très-chrétien, fils aîné de l'église, & dont le zele est si ardent en son royaume contre ceux qui refusent de se conformer, ne feroit point de difficulté de prendre ici fait & cause pour eux; ils comprendroient aisément la différence qu'il faut faire entre les intérêts de la religion en France & les mêmes intérêts en Prusse & en Pologne. Le roi très-chrétien pourroit espérer qu'en prenant le parti des protestans contre les catholiques en ce royaume-là, ils ne manqueroient pas de lui aider aussi à y ramener le roi Stanislas son beau-pere. Outre que le feu de la guerre une fois allumé en Pologne, il seroit bien mal-aisé à l'empereur d'empêcher qu'il ne se communiquât dans les pays héréditaires & de-là plus avant dans l'empire, ce qui du tems de Louis XIV eût été cru fort avantageux aux intérêts de la France; reste à savoir si l'on en doit faire le même jugement sous le regne de Louis XV.

A l'égard du roi de Prusse, c'est autre chose; les dernieres guerres lui ont été favorables. Le roi son pere & lui y ont acquis la dignité royale, &

ensuite une augmentation considérable en provinces, villes & revenus. La prudence voudroit ce semble qu'il songeât plutôt à jouir paisiblement de sa nouvelle grandeur & à s'y affermir, qu'à s'exposer sans nécessité au hasard de quelque fâcheux revers. On voit bien à-peu-près ce qui pourroit encore flatter son ambition. Sa dignité royale n'est pas reconnue en Pologne, & elle ne le dispense point de l'hommage qu'il doit à la république pour la partie de la Prusse qu'il possede. Une heureuse guerre pourroit peut-être le délivrer de ces deux incommodités, & lui donner moyen d'ajouter à son domaine les villes de Thorn & d'Elbing, & l'évêché de Warmie & toute la Prusse polonoise; peut-être aussi de procurer l'investiture éventuelle de la Courlande au Margrave de Brandebourg, Swedt, son parent, & enfin d'assurer ou d'étendre ses conquêtes contre la Suede en Poméranie; mais ce sont-là des espérances bien éloignées, bien casuelles, & environnées de bien des périls.

Une chose évidente, c'est que si les rois de France & de la Grande Bretagne ont eu dessein de porter la guerre de ce côté-là, ils ne pourroient nullement se passer de l'alliance du roi de Prusse, à cause de la situation de ses Etats qui, d'un côté, donnent entrée en Pologne, & de l'autre en Silésie,

& en d'autres Etats héréditaires où il ne leur eût pas été possible d'atteindre sans cela ; mais qui en échange sont ouverts de tous-côtés, soit aux opérations principales, soit aux diversions, selon les cas & le sort des armes. Tout cela fait souvenir de la fable du singe, qui vouloit tirer les marons du feu avec la patte du chat.

Analyse de l'article 2 séparé.

Cet article est fort explicatif. Il ne faut plus se mettre en peine de chercher comment les rois de la Grande Bretagne & de Prusse pourront, sans manquer à leurs devoirs d'électeurs & de princes de l'empire, s'acquitter des engagemens qu'ils ont pris avec le roi très-chrétien. Ils promettent ici en termes formels : « Que si l'empire » vient à déclarer la guerre à la France, à cause » des secours qu'elle doit leur envoyer, dès ce » moment-là ils ne lui fourniront plus leur » contingent ni en troupes, ni d'aucune autre » maniere ; ils se sépareront de l'empire, & agi» ront de concert avec sa majesté très-chrétienne, » jusqu'à ce que la paix, troublée à cette occa» sion, soit rétablie ».

Nous avons bien vu des traités qui, sous prétexte d'une défense légitime & conforme aux

constitutions impériales, ne tendoient en effet qu'à les renverser; mais il ne nous souvient pas d'en avoir jamais vu où des électeurs & princes de l'empire aient pris de semblables mesures contre l'empire même, & cela hors de toute guerre civile, dans le sein de la plus profonde paix, & sans que de la part de l'empereur & de l'empire, il ait été pris contr'eux la moindre résolution dont ils pussent tirer quelque prétexte de plaintes bien ou mal fondé. Qui pourra concilier cet article avec le §. *Gaudeant* de la paix de Munster? Nous en avons rapporté ci-dessus la teneur en ses propres termes; on y peut avoir recours: la répétition en seroit inutile. Mais il est bon d'y ajouter la clause de l'article VI de la capitulation Caroline; car elle n'y est pas moins expresse. Elle porte qu'il sera permis aux Etats de l'empire, toutes les fois que la nécessité ou l'intérêt de leurs affaires le demandera, de faire des alliances entr'eux ou avec les étrangers, en telle sorte néanmoins qu'elles ne soient pas contraires à l'empereur, à l'empire, à la paix publique, à celle de Munster & d'Osnabruk, & au serment par lequel tout état est lié à l'empereur des Romains & au saint empire; & que les secours demandés par les princes étrangers ne leur soient donnés, qu'en tant qu'ils pourront l'être sans préjudice de l'empire.

Analyse de l'article 3 séparé.

Les stipulations de l'article précédent sont fondées sur le cas d'une déclaration de guerre de la part de l'empire contre la France, à cause des armées que cette couronne pourroit vouloir introduire en Allemagne en titre de secours envoyé aux rois de la Grande Bretagne & de Prusse, pour la garantie des possessions, droits, immunités & avantages dont ils jouiroient ou devroient jouir. Mais comme il pourroit arriver que le roi très-chrétien seroit le premier à vouloir faire usage de quelques semblables droits, immunités & avantages que l'empereur & l'empire ne pourroient pas reconnoître ni tolérer, & que le même empire en viendroit à cause de cela à une déclaration de guerre, ce qui seroit un cas différent du premier. C'est pourquoi les trois hauts confédérés ne voulant laisser aucun sujet de doute dans leurs stipulations, conviennent qu'en ce dernier cas les rois de la Grande Bretagne & de Prusse pourront, sans contrevenir au présent traité, fournir leur contingent à l'empire, soit de leurs propres troupes ou de celles qu'ils prendroient à leur solde de quelqu'autres princes. Cependant le traité tiendra & sera exécuté, quant au reste, dans toute sa

force & teneur, c'eſt-à-dire, que leurs majeſtes britannique & pruſſienne fourniroit à l'empire contre la France les contingens de troupes qu'elles lui doivent ſelon les matricules, & qu'en même tems elles fourniront auſſi au roi très-chrétien contre l'empire les ſecours qui lui ſont promis par le préſent traité, de telle maniere qu'enfin ſi la néceſſité le requiert, elles entreront en guerre ouverte en ſa faveur. Rien de plus régulier ſans doute, mais d'une régularité qui renverſeroit bientôt l'empire avec toutes ſes conſtitutions, ſi elle y étoit reçue; ce qui le réduiroit à l'état déplorable d'une anarchie où la ſeule force tiendroit lieu de droits, & où les Etats foibles dont le nombre eſt le plus grand ſe verroient livrés, comme nous l'avons déjà dit, à la violence des plus forts, ſans que les loix impuiſſantes puſſent leur être d'aucun ſecours.

On allégueroit ici en vain que dans la confédération d'Hanower, les rois de la Grande Bretagne & de Pruſſe n'ont pas ſeulement traité comme électeurs & membres du corps germanique, mais auſſi comme rois, princes & ſeigneurs de divers pays qui ne dépendent point de l'empire, & que c'eſt dans ce ſens-là qu'il faut entendre la clauſe que leurs majeſtés britannique & pruſſienne ſe réſervent la liberté de fournir leur

contingent à l'empire, en infanterie ou en cavalerie, sans qu'à raison de leurs contingens ils fussent censés avoir contrevenus audit traité, parce qu'en effet, autres sont les obligations auxquelles leurs majestés sont tenues comme électeurs & princes germaniques, en vertu des constitutions impériales, & autres celles qu'ils ont contractées ou qu'ils peuvent contracter par leurs alliances, en qualité de rois & de princes souverains & indépendans de l'empire.

Vaines échapatoires. Loin que cette distinction pût servir à justifier l'alliance d'Hanower, c'est par-là même qu'on en peut montrer l'insubsistance & l'opposition aux loix de l'empire. Oui, le roi de la Grande Bretagne est un haut & puissant souverain qui a tout le droit imaginable de faire des alliances & de les exécuter, indépendamment des loix de l'empire, & l'on ne conteste pas les mêmes avantages au roi de Prusse; mais ces deux rois, fussent-ils encore plus grands & plus puissans qu'ils ne le sont en ces qualités, ils ne seroient pas moins tenus, comme électeurs & princes de l'empire, aux mêmes devoirs & obligations que le sont tous les autres électeurs & princes: or ces devoirs, quels sont-ils? Croiroit-on bien les pouvoir réduire à la simple prestation du contingent matriculaire, en cas d'une guerre déclarée

ou d'un armement commun de l'empire ? Cette pensée seroit excusable dans un étranger peu ou point instruit des constitutions de l'empire, & qui n'auroit point intérêt à s'en informer; mais on ne la doit point supposer dans un Etat ou membre de cet auguste corps, & moins encore dans un électeur qui reçoit l'investiture de ses Etats des mains de l'empereur; car ces devoirs sont clairement exprimés dans le serment qu'il a fait dans cette occasion solemnellement par la bouche de ses ministres, & que leurs majestés britannique & prussienne y ont fait & prêté dans la maniere accoutumée.

En voici le formulaire tout entier.

« Nous ci-dessous nommés N., barons de N., » mandataires pleinement autorisés de notre très- » gracieux seigneur le sérénissime prince & sei- » gneur N., duc de N. & comte de N., électeur » du saint empire, promettons & prêtons serment » au nom & en l'ame du susdit notre très-gracieux » seigneur, en vertu du plein pouvoir qui nous » a été donné par son altesse électorale sur le saint » évangile que nous touchons ici corporellement; » que notredit très-gracieux seigneur à l'avenir & » dès à présent sera fidele, dévoué & obéissant à » vous très-sérénissime, très-puissant & invincible

» prince & seigneur, empereur des romains, &
» à tous les successeurs de V. M. I. aussi empe-
» reurs & rois des romains & à l'empire, & qu'il
» ne sera ni ne devra être du conseil où l'on en-
» treprendroit quelque chose contre la personne,
» dignité & honneur de V. M. I., & qu'il n'y
» consentira en aucune maniere; mais que S. A.
» E. envisagera & procurera toujours les intérêts,
» l'honneur & l'avantage de S. M. I. & du saint
» empire selon toutes ses forces, & quand S. A.
» E. apercevroit qu'on négocieroit ou entrepren-
» droit quelque chose contre la personne de V.
» M. I. ou contre le saint empire, S. A. E. aver-
» tira fidélement & sans délai V. M. I. & fera
» d'ailleurs tout ce qui se doit faire par un fidele
» électeur & feudataire du saint empire, selon le
» droit de la coutume, le tout fidélement & sans
» fraude; ainsi Dieu & son évangile aide le sus-
» dit notre très-gracieux seigneur ».

Ces paroles n'ont pas besoin d'explication; elles sont claires, & tout homme qui les lit ou qui les entend lire peut aisément comprendre si les devoirs d'un électeur ne consistent qu'à fournir ses contingens dans les cas réquis; & si moyennant cela il peut conserver ses alliances avec un ennemi déclaré de l'empereur & de l'empire, en-

trer dans ſes conſeils, favoriſer ſes deſſeins & ſes armes, & lui fournir enfin comme prince étranger tous les ſecours d'hommes & d'argent qui ſeroient en ſon pouvoir. Quelle monſtrueuſe juriſprudence ſeroit celle-là, qui, à la faveur d'une principauté étrangere grande ou petite, affranchiroit un électeur de tous ſes devoirs envers l'empereur & l'empire hors la fourniture des contingens, & le mettroit en état de tenir ſa place dans le collége électoral & dans celui des princes; d'y donner ſes voix & d'exercer le directoire dans les cercles, pendant que peut-être ſes armées, jointes à celles d'un autre prince étranger, ravageroient les provinces de l'empire, & y commettroient toutes les hoſtilités qui accompagnent néceſſairement toutes les guerres déclarées! On ne peut s'empêcher de le dire encore une fois, afin qu'on ne prétende point cauſe d'ignorance: on ne diſpute nullement aux couronnes étrangeres les droits de paix & de guerre qui leur appartiennent, & on ne prétend point les attirer ni directement ni indirectement ſous les loix de l'empire; mais on croit que quand un électeur ou un autre prince y parvient ſoit par l'élection ou autrement, l'empereur & l'empire ne perdent rien du droit qu'ils avoient ſur ſes Etats; que l'indépendance d'un roi étranger & la fidélité d'un prince de l'empire

peuvent bien s'accorder dans une même perſonne ; parce que la raiſon & la juſtice ſont de tout pays ; mais que ſi le contraire arrivoit, ce que Dieu veuille détourner, & que le prince de l'empire, devenu roi étranger, voulût, en vertu de ſa nouvelle indépendance, attaquer l'empire ou ſe joindre par des alliances à ſes ennemis déclarés, il ne pourroit pas éviter de tomber, pour ſes Etats germaniques, ſous les peines portées par les conſtitutions impériales.

Il faut eſpérer que les rois de la Grande Bretagne & de Pruſſe y feront réflexion avant que de pouſſer plus loin les engagemens de leur nouvelle alliance; ils poſſedent l'un & l'autre dans l'empire des Etats, des dignités & des prérogatives qui méritent bien de n'être pas légérement haſardées. On voit clairement ce que les deux rois pourroient perdre en cas de non ſuccès dans une guerre entrepriſe contre les loix de l'empire; mais on n'aperçoit pas de même ce qu'ils pourroient y gagner, quand même elle réuſſiroit au gré de leurs deſſeins. Quoi qu'il en ſoit, ce ne ſera jamais ni à l'empereur ni à ſes miniſtres, que l'on devra ſe prendre des malheureuſes conſéquences qu'elle pourra entraîner. Les traités de Vienne, qui ſemblent avoir innocemment occaſionné celui-ci, ſont ſaints; tout y reſpire l'amour de la paix, du

repos & du bien public. Les fameux différens de la ſucceſſion d'Eſpagne qui intéreſſoient ſi conſidérablement toute l'Europe, y ſont définitivement terminés ; & ceux qui peuvent s'élever dans la ſuite au ſujet des réglemens faits pour celle de l'auguſte maiſon de France, d'Eſpagne & de la Grande Bretagne, y ſont prévenus par les ſages garans qu'ils contiennent. L'empereur y renonce à la plus grande partie de ſes prétentions ; mais il y acquiert la gloire & la ſatisfaction d'avoir mis le ſceau à la paix de l'Europe en général, & à celle de l'empire en particulier. L'Eſpagne eſt contente, l'Italie y trouve ſon repos & ſa ſûreté, les droits de l'empire y ſont maintenus, & les peuples de part & d'autre béniſſent le ciel du rétabliſſement du commerce & de la bonne correſpondance ſi long-tems interrompue entr'eux. Le roi de Sardaigne n'y perd rien non plus. Un échange de la Sicile, à l'aliénation de laquelle l'empereur n'auroit jamais conſenti, lui aſſure la poſſeſſion paiſible, certaine & inconteſtée d'une autre couronne, pour lui & pour tous les mâles de ſa royale maiſon, à perpétuité. Enfin les cours de France & de la Grande Bretagne n'ont pas ſujet de s'en plaindre, puiſque leurs droits n'y ſont point touchés, & qu'au contraire la quadruple al-

liance

liance qu'elles ont cru si nécessaire à leur propre sûreté & au bonheur de leurs peuples, y est entiérement confirmée. Voilà tout ce qui se peut dire des traités de Vienne; c'est aux princes de l'Europe & à ceux de l'empire en particulier, intéressés au maintien du repos public, à considérer si les mêmes avantages se doivent attendre de la confédération d'Hanower (1).

---

(1) On trouve dans ce mémoire les principes de la maison d'Autriche envers les puissances étrangeres, & surtout dans l'empire. La France, pour affoiblir son influence, avoit constamment combattu contr'elle. La guerre de 1741 qui se préparoit de loin, fut la derniere secousse qu'éprouva cette puissance. Marie-Thérese conjura de plus grands orages, en se réconciliant avec Louis XV; mais la guerre qui vient d'être déclarée à l'Autriche par le peuple françois, (cette année 1792), opere une révolution ultérieure dans les affaires générales de l'Europe.

SUR LA LIBERTÉ DE LA TOSCANE,

Injustement envahie par les puissances de la quadruple alliance & par les prétentions de la Reine d'Espagne. Nécessité du ressentiment des Florentins, & projet de révolution dans cette partie de l'Italie.

A l'époque de l'extinction de la maison de Médicis, les puissances de l'Europe se réunirent non pour rendre aux Florentins & Toscans la liberté démocratique que les Médicis avoient changée en souveraineté héréditaire, (les têtes couronnées ont horreur de ce genre de gouvernement); mais elles se réunirent pour disposer de la souveraineté héréditaire.

Elles imaginerent, pour disposer arbitrairement du sort des Toscans, que le pays étoit un fief de l'empire; & les puissances de la quadruple alliance, passant sous silence la constitution primitive des Toscans, en supposerent une autre pour disposer du sort des Florentins, selon leurs intérêts. Il est cependant de notoriété historique que la république de Florence avant les Médicis jouit d'une indépendance absolue de l'empire; elle se

gouvernoit par ses loix ; elle étoit administrée par ses magistrats connus sous le nom de *Consuls*, *anciens Prieurs* qui tenoient du peuple d'une maniere temporaire leur autorité, sans confirmation d'aucune puissance.

Les Etats démocratiques sont sujets à des troubles intérieurs. Leur liberté est orageuse. Les Toscans eurent souvent recours aux papes pour pacifier les troubles dans lesquels les ecclésiastiques eurent souvent beaucoup de part. Les papes se servirent de cette confiance pour donner des fers aux Toscans. Ils créerent grand duc Cosme de Médicis ; car les papes comme les rois ont horreur des gouvernemens démocratiques. Ils sont intéressés à avoir un peuple docile qui se soumette à leur volonté arbitraire, & qui, au lieu d'être l'élément actif de la force publique, en soit l'instrument purement passif : de-là l'esclavage moderne des Florentins & des Toscans soumis aux Médicis, qui dorerent les chaînes en favorisant les arts, les lettres agréables, & cette littérature légere, cette pureté de langage qu'on trouve encore dans ce patrimoine des Médicis. Les tyrans mitigés sont habiles dans l'art de pallier la subjection populaire.

Par l'article V de la quadruple alliance, les têtes couronnées disposerent de cette liberté des

Florentins, & déclarerent leur pays terre impériale, & en adjugerent la souveraineté au fils de la reine d'Espagne.

Le duc de Lorraine, à l'extinction des Médicis, l'obtint, & le fils de la reine d'Espagne fut roi de Naples.

Il faut croire que les Florentins, plus éclairés & plus indépendans des souverains héréditaires, se ressouviendront bientôt de leur ancienne liberté; & que les Mantouans, de concert avec les premiers, secoueront le joug autrichien.

Pour y réussir, la bourgeoisie, les gens de métier, les ouvriers doivent se réunir contre les nobles Florentins & la maison d'Autriche, & réduire par une révolution dont le génie italien est très-capable, la tyrannie autrichienne dans ses limites allemandes où une révolution particuliere les attend.

Une chaîne de républiques démocratiques, celles de Toscane, de Savoye, de Suisse, des électorats ecclésiastiques, de Liége, de Luxembourg & de Brabant formeront une barriere, une séparation de la France d'avec l'Allemagne.

Nous ne devons pas porter la guerre plus loin que ces contrées; un rempart d'hommes libres nous garantira la liberté françoise, dont le foyer & le chef-lieu sera à jamais dans le sein de la France.

Fin du Tome cinquieme.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS LE CINQUIEME VOLUME.

CHAPITRE PREMIER. *Considérations sur les mœurs du peuple françois, relativement à l'autorité & aux grands de l'Etat, pendant le ministere du Cardinal de Fleury. Anciens principes du gouvernement françois pour tenir les peuples dans l'ignorance. Le gouvernement favorise notre inclination pour les modes, les chansons & les vers. L'Europe les chante avec nous, & adopte nos modes. Fierté des Anglois. Esprit de subjection dans notre cérémonial. Respect du peuple pour les grands. Voltaire, en se jouant de notre caractere sur le théâtre & dans ses écrits, le modifie. Ressentiment du despotisme françois contre les vers de Voltaire. Maniere de soumettre le peuple soulevé, lorsque les erreurs de*

la police ou ses rapines faisoient payer le pain dix sols la livre. Le Maréchal de Noailles prend l'ordre du roi à ce sujet, & commande à son fils de tirer sur le peuple. Sagesse du comte de Noailles (Maréchal de France en 1790). Au lieu de foudroyer le peuple, il se contente de patrouilles silentieuses. Pag. 1

CHAP. II. *Recherches sur les mœurs & les préjugés des grands en France, au commencement de ce siecle & pendant le ministere du cardinal de Fleury. Rapports des grands avec le peuple; ils se rapprochent davantage de lui. Caractere de quelques familles titrées. Anecdotes du comte d'Évreux, du cardinal de Bouillon, de Vernouillet qui reçoit des princes chez lui & se ruine, de Baron, fameux comédien, du duc d'Épernon.* 12

CHAP III. *Du caractere des princes du sang au commencement du regne de Louis XV. Considérations sur l'impunité des crimes des visirs & des princes dans les nations soumises à un despote.* 23

CHAP. IV. *Caractere du roi Louis XV, depuis sa majorité jusqu'à la mort du cardinal de Fleury. Timidité de son ame. Son goût pour la vie privée. Son apathie naturelle. Commencement de ses fa-*

meux soupers dans ses petits cabinets. Caractere de la reine Marie son épouse. Elle est sans crédit à la cour. Le cardinal de Fleuri éloigne des grâces ses favoris. Pag. 39

CHAP. V. *Anecdotes relatives à Louis XV & à la reine Marie, avant les infidélités du roi. Circonstances qui les préparerent. Amours passagers du roi. Mademoiselle de Charolois, Madame de Rohan. Cour secrete du roi en 1732. Caravanes nocturnes du roi en 1737, pendant les couches de la reine. Singuliere aventure de Madame Paulmier.* 63

CHAP. VI. *Intrigues des seigneurs de la cour, instruits de l'aventure de Madame Paulmier, pour donner au roi une maîtresse reconnue. La Portail. Maison de Mailly.* 69

CHAP. VII. *Caractere des courtisans & des valets qui corrompirent Louis XV, âgé de vingt-deux ans. Caractere de Bachelier & de Lebel, valets-de-chambre. Lazure congédié. Madame Tencin chargée de négocier la déclaration d'une maîtresse. Madame de Mailly est préférée : & pourquoi ? On rejette les infidélités de Louis XV sur la reine. Anecdotes conjugales du feu roi & de la feue reine.* 75

CHAP. VIII. *Caractere & portrait de Madame de Mailly. Sa vertu & son désintéressement. Sa premiere entrevue avec Louis XV dans un petit cabinet. Pudeur de Louis XV. Effronterie de Bachelier. Anecdotes du Marquis de Puysieux, premier amant de Madame de Mailly. Infidélités du roi. Son libertinage. Hardiesse & bon mot de Courtanvaux.* Pag. 88

CHAP. IX. *Caractere de Madame de Mailly, avant & après la déclaration des faveurs du roi. Ambition de sa sœur, pensionnaire dans l'abbaye de Port-Royal. Madame de Mailly l'appelle près d'elle. Elle plaît à Louis XV. Elle est déclarée seconde maîtresse en 1739. Elle est mariée au marquis de Vintimille, &c.* 91

CHAP. X. *Mort & portrait du duc de la Trémoille, premier gentilhomme de la chambre du roi. Anecdotes antérieures à la nomination du duc de Fleury à cette charge. Cabales à la cour. Intrigues du cardinal de Fleury & des deux favorites. Le cardinal de Fleury se retire pour bouder à Issy selon son usage. Alarmes des deux sœurs.* 103

CHAP. XI. *Le cardinal de Fleury & Madame de Vintimille, respectivement jaloux, s'observent soigneusement. Naissance de M. de Vintimille. Mort de la mere. Désolation du roi. Il est long-tems*

tourmenté par son image. Son caractere sombre. Intrigues de la cour pour lui donner d'autres maîtresses. Le roi s'en tient à Madame de Mailly. Il se retire avec elle dans les petits appartemens. Portrait de Meuse, son confident & son favori. Remords religieux du roi. Anecdotes de sa vie privée dans les petits appartemens. Jalousie de la cour & propos contre Meuse. Jalousie de Maurepas. Anecdotes dans cette circonstance. Pag. 112

CHAP. XII. *Fleury exile Madame de Prie à Courbepine. Fin tragique de cette femme. Exil de M. le Duc.* 125

CHAP. XIII. *Principes du Cardinal de Fleury pendant son ministere, relativement aux princes & aux grands de l'État.* 129

CHAP. XIV. *Portrait des personnages illustres par leur caractere ou leurs talens éloignés des affaires par le cardinal de Fleury.* 139

CHAP. XV. *Conséquence de l'éloignement des personnages distingués par leur mérite. Premiere décadence de l'autorité en France, & premiere formation de l'esprit public.* 155

CHAP. XVI. *Influence des favorites de Louis XV sur la ruine progressive du pouvoir absolu de la royauté en France.* Pag. 159

CHAP. XVII. *Fleury déclare qu'il veut gouverner la France dans les principes de Louis XIV. Comme ce prince, il se soumet tous les Ministres; il en fait de simples scribes de ses volontés.* 162

CHAP. XVIII. *Le cardinal de Fleury s'étant assujetti les Ministres, réforme divers abus dans les intendances des provinces. Triste situation des peuples auparavant abandonnés à la merci des Intendans. Portrait de ces despotes subalternes de nos provinces.* 171

CHAP. XIX. *Principes de Fleury sur la réforme des finances. Ses opinions sur les fermiers-généraux. Bon mot de Souvré. Effets des principes du Cardinal & de sa conduite envers les Princes du sang.* 179

CHAP. XX. *Conjuration dite* des Marmouzets *contre le ministere du Cardinal. Conduite tenue secrétement par le Cardinal; diverses tentatives des conjurés, &c.* 199

CHAP. XXI. *Ambassade du Maréchal de Richelieu à Vienne. Tableau de cette cour. Portrait des autres Ministres & de Riperda, Ministre d'Espagne. Affaire de la préséance.* Pag. 214

CHAP. XXII. *Comment la calomnie se réveilla après la signature des préliminaires contre le duc de Richelieu. Fausse anecdote de la carriere de Vienne. Duclos réfuté dans une calomnie contre le duc de Richelieu. Témoignage du cardinal de Polignac en sa faveur. Sa lettre extraite de l'original par l'auteur des présens mémoires.* 230

CHAP. XXIII. *Négociations des trois Nonces du Pape pour obtenir de l'Empereur la signature des préliminaires. Digression sur la cour de Rome, sur les libertés de l'église gallicane, sur l'autorité spirituelle & temporelle, réunies dans la personne de nos rois. Suite des négociations des trois Nonces à Vienne, pour la signature des préliminaires.* 240

CHAP. XXIV. *De l'Espagne avant la conclusion des préliminaires de Vienne. Intérêts particuliers de la reine, épouse de Philippe V. Ses efforts pour procurer des souverainetés aux infans issus*

de son lit. Vie privée de Philippe V, roi d'Espagne. Comment la reine gouverne son époux, affecté de manies vaporeuses. Pag. 261

CHAP. XXV. *De l'Angleterre depuis l'époque des préliminaires, signés à Vienne par le duc de Richelieu. Portrait de Walpoole, ministre tout-puissant à Londres; il corrompt le Ministere de France & le Parlement d'Angleterre: il perfectionne l'art de la corruption.* 273

CHAP. XXVI. *Suite des affaires étrangeres. Intérêts de l'Espagne, de la France & de l'Empereur avant la guerre de 1733. Circonstances qui nous conduisirent à la guerre.* 284

CHAP. XXVII. *Suite de l'état de l'Europe & des intérêts des Souverains. Circonstances immédiates que prépara la guerre de 1733. Mort du Roi de Pologne. La France se détermine à la guerre, & à faire élire Roi de Pologne Stanislas.* 291

CHAP. XXVIII. *Conséquences de l'élection de Stanislas, Roi de Pologne. Mouvement des armées. Campagne d'Italie.* 305

CHAP. XXIX. *Suite de l'élection de Stanislas. Il*

est assiégé dans la ville de Dantzick. Héroïsme du Comte de Plelo. Stanislas s'enfuit. Pag. 325

CHAP. XXX. *Etude du caractere du Cardinal de Fleury. Comment il enveloppe ses projets. Ses principes sur le Roi Stanislas, pere de la Reine de France. Ses principes sur les Ministres. Liste comparative des Ministres qui ont gouverné la France pendant les regnes de Louis XV & de Louis XVI.* 329

CHAP. XXXI. *Fin du siége de Dantzick. Perfidie & férocité des Russes. Les François transférés prisonniers à Cronstadt & en Livonie. L'Ambassadeur de France emprisonné à Thorn.* 337

CHAP. XXXII. *Suite de la guerre d'Allemagne.* 340

CHAP. XXXIII. *Fin de la Guerre d'Italie en* 1735. *Commencement des négociations pour la paix.* 348

INSTRUCTION envoyée par M. le Garde-des-Sceaux à tous les Evêques du Royaume de la part du Roi, sur l'unanimité de doctrine que Sa Majesté entend devoir être suivie dans ses Etats & sur l'obéissance & la subordination due à la Sainte Eglise. 363

Considérations politiques de la Cour d'Espagne sur le Traité de Hanower. Pag. 367.

Sur la Liberté de la Toscane injustement envahie par les puissances de la quadruple alliance & par les prétentions de la Reine d'Espagne. Nécessité du ressentiment des Florentins, & projet de révolution dans cette partie de l'Italie. 402.

Fin de la Table du Tome cinquieme.

MEMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU.

Tome VI.

AVIS.

On trouve chez les mêmes Libraires :

MÉMOIRES du Duc d'Aiguillon, troisième édition, 1 vol. *in*-8.

MÉMOIRES sur les règnes de Louis XIV, la Régence, et Louis XV; par feu M. Duclos, troisième édition, 2 vol. *in*-8.

MÉMOIRES du Duc de Saint-Simon, troisième édition, 6 gros vol. *in*-12.

MÉMOIRES du Duc de Choiseul, Ministre de la Marine et de la Guerre, 2 vol. *in*-8.

MÉMOIRES du Comte de Maurepas, Ministre de la Marine, etc. etc. troisième édition, 4 vol. *in*-8. avec fig. *On vend séparément le 4^e aux personnes qui ont acquis les trois premiers volumes.*

MÉMOIRES sur la Minorité de Louis XV, par J. B. Massillon, évêque de Clermont, 1 vol. *in*-8.

VIE privée du Maréchal de Richelieu, contenant ses amours et intrigues, etc. Seconde édition, avec des corrections et des augmentations considérables; 3 vol. *in*-12.

CORRESPONDANCE originale des émigrés, trouvée à Verdun, dans le Porte-feuille de Monsieur, et de M. de Calonne, déposée aux Archives de la Convention Nationale, 1 vol. *in*-8. avec fig.

MEMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU,

Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la minorité et du Règne de Louis XV, etc. etc.

OUVRAGE composé dans la Bibliothèque et sur les papiers du Maréchal, et sur ceux de plusieurs Courtisans ses contemporains.

Avec des Cartes, Plans et Portraits gravés en taille-douce.

Écrivez l'Histoire avec vérité, et faites tant de honte au vice, qu'il ne reste plus que la vertu en France. *Anne d'Autriche.*

TOME SIXIÈME.

A PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille, nº. 20.
A Lyon, chez BRUYSET frères, rue S. Dominique.
A Londres, chez J. DEBOFFE, gerard street Soho, nº. 7.

1793.

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS SUR L'HOMME AU MASQUE DE FER,

POUR servir de supplément à ce qu'on a écrit dans le tome III de cet ouvrage, chapitre IX, page 71 de la premiere édition.

AVEC des remarques sur les ouvrages relatifs à ce prisonnier, publiés depuis la premiere édition.

EN publiant en 1789 une relation fort curieuse sur le *masque de fer*, l'auteur de ces mémoires n'avoit manifesté aucune opinion personnelle sur le mystere de sa naissance.

Il avoit livré à la critique un mémoire curieux & nouveau sur cet intéressant per-

ſonnage; il étoit resté paiſible ſpectateur des débats qu'un ſyſtême ſoutenu par des faits nouveaux & piquans devoit occaſionner ; il les avoit réunis aux anecdotes déjà connues que perſonne ne révoque en doute, & il avoit conclu d'après leur connexion naturelle;

Que le priſonnier au maſque étoit un frere de Louis XIV;

Que la figure de cè priſonnier ayant été voilée depuis la mort de Mazarin, juſqu'à celle du maſque, en 1703, la famille royale avoit été intéreſſée à cacher une figure qu'on pouvoit comparer & reconnoître pendant un demi-ſiecle en France;

Que cette figure ayant été cachée encore dans l'intérieur des priſons de Pignerol, de Sainte-Marguerite & de la Baſtille, & dans le tranſport du maſque d'une priſon à l'autre, la famille royale avoit reconnu la poſſibilité d'une comparaiſon & d'une découverte dangereuſe, ſoit dans le fond d'une priſon d'état, ſoit dans une

île & jusques dans les derniers confins de la France.

L'auteur de ces mémoires concluoit de ces faits, qu'il y eut en 1661, à la mort de Mazarin, & en 1703, à la mort du masque, une tête connue de tout le royaume, connue même des prisonniers renfermés dans une île, & qui fut perpétuellement contemporaine & comparable à celle du prince masqué.

Or, quelle étoit cette figure si long-tems & par-tout connue & comparable, sinon la figure de Louis XIV, à laquelle il étoit si dangereux de comparer celle du prisonnier, s'il se fût démasqué?

Ce raisonnement méthodique renversant pour jamais les opinions que la cour de France avoit dictées pendant soixante-dix ans à ses historiens à gage ou à ses partisans, il n'est plus permis désormais à un homme de sens d'écrire que le prisonnier fût le duc de Montmouth, le duc de Beaufort, le comte de Vermandois, ou le ministre du duc de Mantoue, &c. &c.

Le fond de la queſtion paroît donc décidé, & l'opinion générale ſur le priſonnier eſt établie. *Le priſonnier fut un frere de Louis XIV.*

Dans cette ſituation ultérieure de la queſtion, il reſtoit à demander ſi le maſque étoit fils légitime ou adultérin. S'il étoit légitime, pourquoi l'enlever ? S'il étoit adultérin, pourquoi ordonner de le tuer s'il ſe faiſoit connoître ?

S'il étoit adultérin, il pouvoit être né clandeſtinement avant ou après la mort de Louis XIII, & avant ou après la naiſſance de Louis XIV. L'étude de ces circonſtances eſt bonne à faire.

S'il étoit légitime, il pouvoit être né d'un mariage contracté par la reine mere, comme Louis XIV en contracta un avec la veuve Scarron : enfin, il pouvoit être frere jumeau de Louis XIV.

Toutes les poſſibilités & tous les cas me paroiſſent compris dans les alternatives qu'on vient d'expoſer.

Quand l'auteur de ces mémoires publia

la relation du tome III, qui annonce que le masque étoit un *frere jumeau*, il invita les curieux de l'histoire, les critiques & les gens de lettres d'examiner cette relation, d'exercer contre elle une censure févere, de faire toutes les recherches possibles sur une relation aussi étrange.

Il n'avoit d'autres motifs, dans ces invitations, que la recherche de la vérité sur un des mysteres de notre histoire moderne, qui avoit occupé & tourmenté la curiosité d'un si grand nombre d'historiens.

Il savoit que le pere Griffet, jésuite, & quelques autres historiens, n'avoient traité de cet objet que pour dépayser les curieux, les éloigner de la connoissance d'une affaire déshonorante pour la mémoire de Louis XIV & pour le ministere françois.

Le maréchal de Richelieu lui avoit dit que l'opinion du pere Griffet étoit une opinion commandée.

Le gouvernement françois qui n'a pas toujours été aussi ignorant que l'a assuré Voltaire sur ce secret, avoit toujours re-

douté & contrarié les recherches relatives à cet objet ; & l'ancien garde des ſceaux, Hue de Miromeſnil, comme ceux qui l'avoient précédé dans ſa place, n'avoient jamais laiſſé diſcuter les anecdotes du myſtérieux perſonnage, lorſqu'elles pouvoient indiquer un membre de la famille royale. M. de la B * * fut obligé, il y a ſept ans, d'envoyer, ſous le nom de M. de Voltaire, un mémoire manuſcrit à Londres, le bureau de la librairie de France n'ayant jamais permis à ce ſujet que d'amuſer le tapis & de dire, avec le pere Griffet ou ſes ſemblables, que le priſonnier étoit le duc de Montmouth, le duc de Beaufort ou quelqu'autre perſonne de cette claſſe. Voltaire raconta quelques faits dans le ſiecle de Louis XIV, imprimé d'abord chez l'étranger ; jamais il ne voulut prononcer le grand mot, même du fond de ſa retraite, d'où partoient des brochures qui renverſoient nos autels, & ce grand mot il le refuſa toujours à ſes amis les plus intimes, car il avoit promis le ſilence.

La même ſollicitude des gens de cour ſe manifeſta en 1789, avant la publication des *mémoires du maréchal de Richelieu.* Ils craignoient, dans un moment de révolution, que ce livre ne contînt une opinion dangereuſe, capable de perſuader à un peuple armé & irrité contre la branche régnante, que le priſonnier maſqué étoit un fils de Mazarin & de la reine Anne, ſubſtitué par le miniſtre à l'enfant légitime de Louis XIII, qui depuis régna ſous le nom de Louis XIV.

Cette opinion ridicule & dont les dates connues de l'hiſtoire démontrent l'abſurdité, avoit eu des partiſans en France. Elle tendoit à avilir la maiſon régnante, & à perſuader au peuple que le trône n'appartient pas aux deſcendans de Louis XIV, prince furtivement ſubſtitué, mais à la poſtérité du ſecond fils de Louis XIII, qui eſt la tige de la branche d'Orléans, & qui eſt reconnue comme deſcendant légitimement, & ſans objection, du roi Louis XIII.

Après la priſe de la Baſtille, on tenta

de nouveau de persuader cette opinion-là ; & plusieurs personnes ayant voulu la soutenir chez l'auteur de ces mémoires, & assurer qu'elle étoit établie sur des papiers sortis de la Bastille, il leur ouvrit le porte-feuille des lettres de mademoiselle de Valois, fille du régent & l'amante du maréchal de Richelieu ; il leur montra vingt lettres originales de cette princesse, ses lettres en chiffre, le sceau en losange de la maison d'Orléans, & ce sceau uni à celui de Modène, dans les lettres postérieures à la déclaration de mariage de mademoiselle de Valois avec le prince héréditaire du duc de Modène.

Le révolutionaire, le royaliste & moi, nous parcourûmes les pieces amoureuses du porte-feuille, & nous reconnûmes que le mémoire, depuis imprimé dans le tome III de cet ouvrage, & le billet chiffré qui l'accompagne, étoient sortis véritablement de la maison d'Orléans ; que ce mémoire établissoit la légitimité de Louis XIV ; que le régent en avoit délivré

la preuve à sa fille, & nous observâmes que Louis XIV, qui pouvoit redouter un *quiproquo* contraire à la tranquillité due à la réputation de sa famille, lorsqu'après sa mort, les historiens pourroient réfléchir sur le masque de fer, avoit pu remettre ce mémoire au duc d'Orléans, lorsqu'il s'entretint si long-tems avec lui dans sa derniere maladie.

Nous reconnûmes encore que le maréchal de Richelieu avoit eu raison de cacher le secret du masque de fer, qui déshonoroit sur-tout le tyran de la France, le cardinal de Richelieu son grand-oncle, & que les preuves de son crime, données au duc de Richelieu par mademoiselle de Valois, étoient conservées, contre son gré, dans un cahos de mémoires, de correspondances, avec une infinité d'autres papiers tous fort délicats; car le maréchal de Richelieu les gardoit tous, & il assuroit à ses amantes que tout étoit brûlé. Souvent il écrivoit, de sa main, sur des papiers

qu'il recachetoit, les mots ſuivans ou de ſemblables: *ſe reſſouvenir que j'ai dit à madame de Rohan, & à mademoiſelle de Valois, &c. &c. que ces lettres-ci ſont brûlées*. C'eſt d'un amas informe de papiers de cette nature que l'auteur de cet ouvrage tira les mémoires ſcandaleux d'une cour proſtituée & avilie aux yeux de la probité, d'une cour qui étoit la ſource de nos événemens, & qui préparoit, ſans le ſavoir, le déſaſtre qui lui eſt arrivé en 1789. Revenons à nos recherches.

Nous reconnûmes donc, car nous avions réſolu de découvrir la vérité contenue dans nos pieces originales, que le délit qui avoit fait enlever le prince jumeau, étoit l'ouvrage, (*non de la ſuperſtition de Louis XIII ou de Louis XIV, comme ſuppoſent nos adverſaires, pour ſe donner le plaiſir de critiquer victorieuſement un motif ridicule*); mais celui de la profonde politique du cardinal de Richelieu, qui, en s'emparant de cet enfant ju-

meau, en supposant des dangers & des troubles futurs, profita de la pusillanimité de Louis XIII.

Nous discutâmes la raison d'état de Louis XIV, qui, se trouvant à Saint-Jean de Luz, âgé de vingt-deux ans, ému encore de l'insurrection de la Fronde, de la faction armée d'un prince de son sang, & de la rébellion d'un archevêque de Paris, & voyant, dans ce frere jumeau, un prince irrité & disposé à se venger du crime qui l'avoit séparé de la maison royale, résolut, guidé par sa jalousie extrême de son autorité qu'il manifesta pendant toute la durée de son regne, de soustraire à la société, sinon un concurrent, du moins un ennemi secret qu'il ne pouvoit plus laisser libre en France. Son frere jumeau pouvoit être nanti des preuves légales de sa naissance; il pouvoit être soutenu des témoins de l'accouchement de la reine-mere; il pouvoit avoir mis à part des correspondances de son gouverneur avec le ministere,

ou avec la reine-mere ; correſpondances qui lui avoient décélé ſon origine, et qui avoient animé ſon courage et ſon reſſentiment.

Nous obſervâmes de plus que s'il étoit vrai que le maſque de fer fût un enfant adultérin, il ne pouvoit exiſter aucune preuve de cette naiſſance. Toute preuve de cette ſorte, adminiſtrée contre la légitimité de la naiſſance de Louis XIV, eût été un crime d'état ; nul juge en France, en Europe, n'eût été aſſez puiſſant ou aſſez oſé pour tenter de le manifeſter avec ſuccès.

Louis XIV n'avoit donc pas à craindre ce perſonnage. Louis XV a laiſſé vingt enfans adultérins ; tous ſont des portraits vivans de ce prince, & ſi le feu Dauphin eût régné, & qu'un parti quelconque eût oſé dire qu'un de ces bâtards, étoit un prince premier né, enlevé au profit du prince régnant, j'oſe dire que ce bruit n'eût été qu'une vaine injure

semblable à celles que la cour a toujours su mépriser.

Le roi Louis XIV n'a donc jamais pu redouter des preuves d'une naissance adultérine, parce que les preuves n'ont jamais pu exister. La loi *Pater est quem nuptiæ démonstrant*, ne pouvoit menacer ce prince, parce que les couches de la reine ne pouvoient être constatées, & parce que, quand elles auroient pu l'être ; nulle sorte de preuves ne pouvoient attacher à ces couches un enfant que le roi Louis XIII ne reconnoissoit pas, tandis qu'il avoit reconnu Louis XIV. Aucun genre de preuves ne pouvoit donc introduire son aîné bâtard dans la famille régnante, & la reine Anne, dans la supposition qu'elle eût conçu un fils, des œuvres du duc de Buckingam, comme on l'a avancé, ne pouvoit être assez sotte pour essayer de constater, par des actes, la naissance d'un prince dont elle accouchoit clandestinement, sur-tout dans la supposition d'une infidélité et d'un outrage fait à Louis XIII.

Le roi Louis XIV n'avoit donc point à craindre, à la mort de Mazarin, l'apparition d'un frere bâtard, ni des preuves redoutables, qui ne pouvoient pas exister, ni les mouvemens d'un frere qui, par le soupçon même de sa bâtardise, éloignoit de lui toute estime & toute considération. Louis XIV étoit trop fier pour redouter un être pareil, & trop conséquent pour ordonner à Louvois de lui parler avec respect, de le traiter en prince, & sur-tout, de conserver à l'enfant naturel de sa mere, au fond de sa prison, cette dignité qui lui eût convenu au château de Versailles. Ce cérémonial, cette étiquette perpétuelle du masque de fer ne peut annoncer un frere utérin de Louis; encore moins un frere bâtard. Le rôle que joueroit le roi, renfermant un bâtard, pendant cinquante ans, seroit contradictoire avec tout ce que nous connoissons de ce prince qui ne fit jamais rien de commun, sur-tout, rien de ridicule, ni jamais rien d'inutile dans les actes

de ſon deſpotiſme, pour le maintien de ſa puiſſance. Le roi avoit reconnu au contraire ſon frere jumeau ; les témoins de ſa naiſſance, qui l'avoient conſtatée, vivoient encore, & la dignité du traitement que le roi voulut qu'on obſervât à ſon égard, prouve la néceſſité où ce prince ſe trouva, de le traiter en frere même au fond d'une priſon.

Le roi avoit donc tout à craindre d'un frere dont la naiſſance étoit déjà légale & conſtatée, quoiqu'elle ne fût point manifeſtée à cauſe du délit du cardinal de Richelieu ; & quand le roi n'eût redouté de ſon frere qu'un grand reſſentiment, ce motif, qui fut celui de ſon empriſonnement & de l'empriſonnement de ſon gouverneur, lorſque le jumeau, en fureur, voulut *aller ſe mettre en parallelé avec ſon frere*, ce reſſentiment, ſuffiſoit pour légitimer, en apparence, la conduite du roi. Les rois ont des paſſions différentes de celles du reſte des hommes : pour le maintien de ce qu'ils appellent leur

autorité, ils facrifieroient toutes les loix de l'humanité. Ce monarque, pourfuivi par Gafton, prince du fang, qui affiégea la Baftille ; ce roi orgueilleux, chaffé de Paris, par un archevêque & par le parlement, que l'éloquence d'un Brouffel porta à des actes de trahifon, n'avoit-il pas raifon de craindre un jumeau qui montroit du caractère ; qui alloit attacher à lui toute la France & toute l'Europe indignées, avec raifon, de fa fouftraction, à la fociété, ordonnée par la fombre politique du cardinal. En donnant la liberté au jumeau, mais fans le reconnoître pour prince du fang ; le roi excitoit davantage la curiofité publique : & en le reconnoiffant pour prince, il voyoit à fes côtés un objet intéreffant, qui faifoit détefter un miniftere, une tyrannie, que le roi avoit réfolu de raffermir, au lieu de faire le facrifice de fa puiffance.

Il refte donc bien démontré que Louis XIV n'a jamais pu redouter un frere aîné & fils naturel de fa mere Anne ; il

refte

reste demontré que, quand même cet enfant naturel, fils de Buckingam, eût existé, il ne pouvoit être un sujet de crainte pour Louis XIV, ni digne d'un acharnement de cinquante ans de durée que le roi témoigna constamment contre lui.

Il reste démontré encore, qu'à l'époque de son emprisonnement, Louis XIV avoit à craindre un frere jumeau dont la naissance étoit constatée; un frere jumeau irrité, un prince qui pouvoit croire avoir des droits à la couronne, & qui devoit exciter non le mépris qu'eût occasionné la déclaration d'un bâtard, mais l'attachement & la pitié de tous les François, dès le moment de la déclaration de l'existence d'un frere du roi, enlevé par l'atroce politique de Richelieu dont toute la France détestoit en silence les crimes & l'autorité.

Telles furent les observations paisibles que le royaliste, le révolutionnaire & moi, nous fîmes, en 1789, sur les intérêts du roi Louis XIV, & sur les papiers communiqués par le régent à M[lle] de Valois. Il ne

falloit pas motiver nos considérations de la ridicule prédiction des bergers citée dans le mémoire. Ces prédictions que le petit peuple renouvelle à chaque grossesse des reines ne pouvoient être le mobile de Louis XIII; celle-là ne fut, pour le roi, qu'une occasion d'en parler au cardinal de Richelieu, & de le consulter, le cas arrivant. Louis XIII toujours ombrageux, & encore environné de vieux ligueurs que la bravoure de Henri IV avoit réprimés, & qui avoit combattu lui-même contre les progrès de la liberté à la Rochelle & en Languedoc, &c. devoit naturellement écouter le cardinal de Richelieu, & celui-ci, colorer, aux yeux du roi, la possibilité d'une faction future en France. Louis XIV qui vit depuis la naissance d'un jumeau, irrité, placé entre la ligue & la fronde, approfondissant les possibilités résultantes de la déclaration de ce jumeau inconnu qui deviendroit premier prince du sang, devoit, en méprisant la prédiction, calculer l'effet de ses mœurs sauvages & étrangeres à

celles des autres princes ; il est donc bien prouvé que Louis XIII & Louis XIV furent dans une situation qui prescrivit au premier de l'enlever à la famille royale, & au second, à la société. L'événement prouva au roi que le prince n'étoit bon que pour vivre dans une prison, si le roi vouloit jouir de la paix que les despotes aiment tant. Un jour, le jumeau écrivit ce qu'il étoit, sur une assiette d'argent, & la jeta dans la mer ; & c'est sans doute au ressentiment du gouverneur que le public doit la relation qu'on a imprimée dans ces mémoires, *Tome III.*

Les surveillans des prisons d'état ont pu remettre ce mémoire curieux à Louis XIV.

Ce monarque a pu délivrer au régent une pièce qui confirmoit la légitimité de la branche régnante, & qui fixoit l'opinion de Philippe intéressé à soupçonner une mazarinade dans la naissance de Louis XIV.

Le régent, que j'ai bien prouvé n'avoir jamais voulu occuper le trône par un

crime, qui étoit trop décidé de son caractère pour avoir recours à de petits moyens peu capables d'avilir, à son profit, la branche aînée qui régnoit alors en France & en Espagne, remit, sans conséquence, une copie de la relation du gouverneur, comme une pièce bonne tout au plus à lui mériter une faveur qu'il desiroit si ardemment.

Le duc de Richelieu confus de voir, dans son grand oncle, un nouveau délit, a eu raison de le cacher à tout le monde, de ne le confier à Voltaire que sous la promesse qu'il ne proféreroit jamais le grand mot, & de ne dire, aux bords de sa tombe, que les paroles suivantes à l'abbé Soulavie qui composoit alors les mémoires de son tems : *le prisonnier masqué ne fut plus à sa mort aussi intéressant que lorsqu'il fut renfermé* à l'époque où le roi, Louis XIV se mit à la tête de ses affaires. Certainement l'auteur de ces mémoires n'auroit point publié le secret, s'il l'eût obtenu de la confiance particu-

liere de M. le maréchal ; mais il n'en a eu la connoiſſance qu'après la mort de M. le maréchal, & par un moyen qui lui permettoit de révéler le ſecret.

Après toutes ces conſidérations, nous conclûmes, le royaliſte, le révolutionnaire & moi, que l'opinion publique ſeroit fixée enfin par la publication du mémoire; qu'il ne falloit point la devancer, mais livrer la pièce à la critique des écrivains; nous obſervâmes au révolutionnaire que ſon opinion de l'enlévement du prince légitime & la ſubſtitution de Louis XIV, fils de Mazarin, étoit une ſottiſe, & qu'autant l'inſurrection d'un peuple contre l'autorité tyrannique étoit digne d'un homme d'honneur & de courage, autant il étoit criminel d'employer la ſainte vérité de l'hiſtoire qui ne négociera jamais avec la fauſſeté, & qui, ſupérieure aux inſtrumens des révolutions, eſt le ſeul magiſtrat ſuprême qui appelle enſemble les peuples & les princes, & les ſoumet à ſon jugement,

Nous obfervâmes enfin, dans un moment de révolution, où les deftinées de la France n'étoient pas encore connues, que fi le peuple françois vouloit, par une volonté générale, expulfer la dynaftie royale, s'attacher à une de fes branches, en appeler une étrangere ou même abolir la royauté, le peuple qui crée les rois, ou brife leurs couronnes, en avoit la légitime puiffance; nous reconnûmes même que ces renverfemens de trônes, ces dégradations de maifons fouveraines étoient les feules bafes de l'état actuel de l'Europe & de toutes les formes de gouvernement qui exiftent; mais nous conclûmes que l'hiftoire ne pouvoit être proftituée au point d'en faire, par l'effet de quelques traits calomnieux, l'inftrument d'aucune faction naiffante.

Voilà à peu-près les progrès de l'hiftoire fur le fecret relatif au mafque de fer, fecret qui n'eft pas encore évidemment révélé, puifqu'il refte des opinions différentes & des doutes fur la condition de ce myftérieux

priſonnier, que la cour de France tortura pendant un demi-ſiecle.

Pour débrouiller la vérité de ce cahos d'opinions & de raiſonnemens contradictoires, il ne faut être, ni jéſuite, ni courtiſan, ni incliner pour aucune opinion extrême, & c'eſt dans cette diſpoſition que je vais examiner les opinions manifeſtées depuis la publication de la relation du tome III de cet ouvrage, & même ſans nommer les auteurs que je combattrai. Ceux qui m'ont devancé dans la diſcuſſion relative au priſonnier, animés par des motifs bien étrangers à celui de l'établiſſement de la vérité, finirent tous par ſe dire des injures : elles fatiguerent & elles fatiguent encore ceux qui ont le courage de lire leurs diſſertations peſantes & ridicules ſur le duc de Beaufort, ſur le comte de Valentinois, ſur le duc de Montmouth, &c.

EXAMEN

DES DIFFÉRENTES OPINIONS DE CEUX QUI ONT ÉCRIT QUE LE MASQUE DE FER ÉTOIT UN FRERE DE LOUIS XIV.

§. I^er^.

De l'opinion des écrivains qui ont cru que le prisonnier étoit le frere aîné adultérin de Louis XIV.

Les éditeurs anonymes des *œuvres de M. de Voltaire, édition de Kehl, tome LXX, page* 487, *édition* in-8°., ont ajouté un article qu'ils disent avoir tiré d'une note de l'édition de 1771, des *questions sur l'Encyclopédie*, & ils l'attribuent à M. de Voltaire, à qui ils font dire: (mais ce n'est point M. de Condorcet).

Le masque de fer étoit sans doute un frere, & un frere aîné de Louis XIV, dont la mere avoit pour le linge fin ce goût sur lequel M. de Voltaire appuye, & c'est

d'après ce même goût du masque de fer, qu'on ne peut douter qu'il ne fût son fils....

Après cette preuve aussi peu concluante qu'éloignée de la méthode des raisonnemens de M. de Voltaire, l'auteur anonyme de la note ajoute, que la reine se croyoit, par sa faute, stérile; mais que la naissance du masque la détrompa, qu'elle confia le fait à Richelieu, qui en fit son profit & celui de l'état, & qui cacha à Louis XIII l'existence de l'enfant qu'il fit élever secretement.

Louis XIV, continue l'auteur de la note, considérant qu'on ne pouvoit, sans un horrible scandale, le déclarer illégitime, aura jugé ne pouvoir user d'un moyen plus juste & plus sage que celui qu'il employa pour assurer sa tranquillité & celle de l'état.

Telle est l'opinion que les éditeurs de M. de Voltaire attribuent à ce grand homme.

J'observerai d'abord, sur cette note, que M. de Voltaire ne peut en être l'au-

teur : s'il avoit voulu prouver que le priſonnier étoit un FRERE AINÉ de Louis XIV, fils d'Anne d'Autriche, il avoit l'eſprit trop juſte pour le prouver, en diſant que le goût de la mere & du fils pour ce linge très-fin étoit le même ; car ce goût eſt commun à tous ceux qui achetent du linge fin & qui peuvent en avoir. Le maſque renfermé toute ſa vie devoit avoir ce goût plus que tout autre, car la peau de ceux qui ſont condamnés à ne jamais ſortir, à ne jamais reſpirer le grand air, s'attendrit au point qu'elle exige du linge fin, ſous peine d'être bleſſés, écorchés, du frottement d'un linge neuf ou commun. M. de Voltaire ne citoit ce goût du linge fin que pour faire connoître les moralités de ce ſingulier perſonnage, & non pour le faire deſcendre de la reine Anne.

Une preuve majeure que M. de Voltaire n'eſt pas l'auteur de cette note, c'eſt qu'il ſavoit à fond l'hiſtoire de Louis XIII, il l'avoit même écrite. Il avoit dit :

(*Eſſais ſur les mœurs des Nations, tome IV*, *page* 80.) du cardinal de Richelieu, *qu'il perſécuta la reine, qu'elle fut mandée au conſeil, qu'il lui fut défendu de parler à aucun homme chez elle qu'en préſence du roi, ſon mari, & qu'on la força de ſigner qu'elle étoit coupable.*

M. de Voltaire cite, à la vérité, la déclaration d'amour que le duc de Buckingham fit à la reine; mais il ajoute que cette princeſſe, élevée dans les idées d'une galanterie, permiſe alors en Eſpagne, ne regarda les témérités du duc que comme un hommage à ſa beauté, qui ne pouvoit offenſer ſa vertu, & M. de Voltaire dit précédemment, que ces témérités n'étoient, dans ce ſeigneur anglois, que le vain honneur d'avoir oſé s'expliquer. Il dit plus bas, que ſes amours furent romaneſques, & que la reine, & ſa confidente, la ducheſſe de Chevreuſe, n'appeloient le cardinal que le *cu pourri.* Quand la France eut déclaré la guerre à l'Eſpagne, le cardinal de Richelieu, qui obſervoit

ſans-ceſſe la reine Anne, pour empêcher des liaiſons maritales avec le roi, la montra à Louis XIII, comme une eſpagnole déguiſée, qui trahiſſoit la France en faveur de ſa maiſon paternelle : M. de Voltaire ajoute, que la reine fut traitée comme une ſujette criminelle, que ſes papiers furent ſaiſis, & qu'elle ſubit un interrogatoire devant le chancelier Seguier. Enfin, on ne trouve dans aucune hiſtoire, auſſi bien que dans celle de M. de Voltaire, la haine de la reine Anne, ſi expreſſive contre le cardinal, ni l'adreſſe du cardinal à ſaiſir les circonſtances où il pouvoit donner au Roi de l'ombrage contre la galanterie de ſon épouſe ou contre ſes ſentimens françois.

C'eſt donc une grande maladreſſe d'avoir inſéré dans les œuvres de Voltaire, tome LXX, page 485, une note qui contredit toutes les notions que nous donne M. de Voltaire, des ſentimens de l'épouſe de Louis XIII. Aſſurément on ne peut faire dire à M. de Voltaire que la reine Anne,

grosse du masque de fer, fit la confidence du fait au Cardinal, qui, reconnoissant avec elle la nécessité de cacher l'enfant au roi, le fit élever de concert avec elle & secrètement.

Il est bien plus étrange que ces éditeurs de M. de Voltaire ajoutent que cette opinion passe *chez bien des gens de lettres* pour être celle de M. de Voltaire ; nous les défions de citer aucun appui de cette opinion ; & très-certainement ce ne peut être M. de Condorcet qui a fait le choix des pièces qui composent la collection des œuvres de M. de Voltaire, mais plutôt quelques correcteurs d'épreuves de l'imprimerie de Kehl, qui ne connoissoit ni les intrigues du règne de Louis XIII, ni les histoires écrites par M. de Voltaire, dont j'ai rapporté ci-dessus les sentimens sur la reine & sur le cardinal.

Aussi l'éditeur anonyme ne semble-t-il avoir attribué à M. de Voltaire l'opinion d'un fils adultérin de la reine Anne, que pour détruire celle d'un enfant jumeau ; il

accuse de libertinage la reine Anne, que Voltaire n'a accusé que d'un amour idéal & chevaleresque; il ne fait tomber M. de Voltaire en contradiction sur lui-même, que parce qu'il veut prouver par M. de Voltaire, tandis qu'il conserve l'anonyme; qu'il étoit inutile, indécent, dangereux de publier le sentiment des deux jumeaux dans ces mémoires : il dit que le roi Louis XIV, qui se piquoit de probité, n'auroit jamais détenu un de ses frères dans une prison perpétuelle, pour prévenir des factions, prédites par les astrologues auxquels il ne croyoit pas; & il lui attribue le moyen plus *juste & plus sage* de renfermer son frère, parce qu'il croit que Louis XIV étoit obligé de déclarer son illégitimité *horriblement scandaleuse.*

Malheureusement pour l'auteur de la note, la cour n'a jamais été obligée d'enfermer le masque pour des inconvéniens connus; mais simplement pour des inconvéniens possibles. Avant l'emprisonnement, le public n'a connu ni prince

légitime, ni prince bâtard ; le prince n'exiſtoit pas pour le public ; & jamais M. de Voltaire n'a pu ſoupçonner la néceſſité de le déclarer illégitime ; car cette déclaration ſuppoſe l'exiſtence d'un prince légitime que le public ne connoiſſoit pas ; il eût donc fallu que le prince fût d'abord déclaré, puis déclaré illégitime.

Nous convenons avec l'anonyme que le roi Louis XIV avoit de la probité ; mais s'il avoit condamné à un maſque & à un empriſonnement perpétuel, ſon frere aîné, dont la naiſſance n'étoit aucunement conſtatée, cette probité du roi eût été ſans doute allarmée.

Dans la naiſſance, au contraire, d'un frere jumeau, je vois un prince redoutable, parce qu'il eſt légitime ; je trouve des procès-verbaux qui conſtatent ſa légitimité ; je vois un monarque foible & jaloux, qui, au ſortir de la guerre de la fronde, & victorieux d'un prince de ſon ſang, du parlement de Paris, & du cardinal de Retz, condamne un frere à vivre

dans le néant, qui craint que l'opinion de ceux qui prétendent que le dernier né est le premier conçu, ne diminue son autorité. Le roi vouloit, avec raison, passer absolument pour l'aîné de la famille, et détruire les sources de toutes divisions.

Au reste, la chronique scandaleuse peut attribuer à la reine Anne quelque chose de plus que des amours chevaleresques : j'ai voulu prouver seulement que l'opinion de M. de Voltaire, qui la faisoit mère d'un enfant adultérin, contredit celle qui ne montre que des amours espagnols & romanciers ; M. de Voltaire, qui ne se contredisoit pas aussi grossièrement, n'a pas imprimé un secret que nos adversaires avouent qu'il ne dit pas à MM. d'Alembert & Condorcet ; & si M. de Voltaire garda le silence, c'est que le maréchal de Richelieu, de qui il le tenoit, avoit exigé que l'historien ne flétriroit pas la mémoire *du cardinal* son grand oncle, par la description atroce d'un crime nouveau.

Les éditeurs de M. de Voltaire ajoutent « que Louis XIV étant le seul fils aîné de Louis XIII, avoué de ce prince, le trône lui appartenoit, tandis que le masque étoit l'aîné véritable, pouvoit essayer de se faire reconnoître, déchirer la France par une longue guerre civile, remporter la victoire sur le fils de Louis XIII, en alléguant le droit de primogéniture & substituer une nouvelle race à celle des Bourbons ».

Cette crainte ne put jamais être celle de Louis XIV; car s'il eût eu un frere aîné adultérin, certainement la reine, perpétuellement observée par le roi, & poursuivie par le cardinal, n'en garda pas de preuves, & ne chercha pas à en constater la naissance, qui pouvoit la précipiter du trône : quel français eût osé opposer au roi régnant un enfant, même ressemblant à Louis XIV, lorsque sa naissance n'étoit aucunement constatée.

§. II.

De l'opinion qui considere le prisonnier comme un cadet de Louis XIV.

Cette opinion, soit que le masque soit réputé le fils légitime de Mazarin marié avec la veuve de Louis XIII, soit qu'on assure qu'il fut le fruit d'une simple liaison amoureuse, se résout en fumée par les observations suivantes :

Les princes peuvent commettre sans doute des délits fort étranges dans les accès de leurs passions; mais nos rois, les plus sanguinaires, les Charles IX, les Louis XI & leurs conseils atroces, ne se sont permis que des forfaits réfléchis, avec des vues colorées, pour le maintien par exemple de leur autorité exécrable; jamais ils ne furent assez maladroits pour commettre des crimes inutiles, & pour le seul plaisir de les commettre.

Le caractere connu de Louis XIV & de ses ministres ne permet pas de croire que pendant cinquante ans le conseil d'état ait dit au gouverneur du fils de la reine

Anne, frere du roi, par ſa mere: *vous le tuerez s'il ſe fait connoître.*

Pour que le maſque de fer oſât ſe qualifier de frere de Louis XIV, il eût fallu qu'il l'eût ſu, & qu'il en eût eu les titres en ſon pouvoir; or, la mere, qui cachoit, dit-on, ce prétendu mariage *ridicule*, pouvoit-elle en dévoiler le fruit ſans ſe déshonorer, ou ſans prouver en même-tems la légitimité de ſes amours.

Il eſt vrai que l'enfant pouvoit avoir deviné ou appris quelle étoit ſa naiſſance; mais, ſi, dénué de preuves légales, inconnu de ſes contemporains, ſans propriétés, n'exiſtant que des bienfaits du roi, il ſe fût déclaré fils de la reine, n'eût-il pas procuré des éclats de rire, plutôt que des affaires dangereuſes au gouvernement. Tous les françois avoient déjà les regards attachés ſur Louis XIV, & dans cet état de choſes, ſon conſeil eût-il été aſſez ſanguinaire pour ordonner le meurtre inutile du frere du roi: un françois auroit-il accepté la charge de garder ce prince avec

une telle instruction, & moyennant sa condition atroce qui commandoit l'assassinat du frere légitime de Louis XIV, s'il osoit se faire connoître ?

C'est-à-dire, qu'on veut que Louis XIV, pour cacher le ridicule ou le crime de sa mere, se rendit coupable d'un fratricide qui le déshonoreroit lui-même. Louis XI & Charles IX n'auroient pas été capables d'un pareil assassinat.

Et n'étoit-il pas des intérêts du prince masqué, en se dévoilant, de cacher le ridicule de sa naissance ? . . . En se disant le fruit d'un amour ridicule, ou d'un crime d'une reine, que pouvoit-il gagner ?

Il est donc bien évident, que si le roi donna l'ordre de tuer le prisonnier, s'il persista toute sa vie à le tenir dans la gêne, il agit de cette sorte contre un personnage dont la liberté étoit redoutable à l'autorité du roi : or j'ai prouvé, & il est bien évident qu'un frere cadet utérin, fils de Mazarin, ne portoit sur le front qu'un ridicule, tandis qu'un frere aîné adultérin

n'offroit qu'un crime mépriſable. Les nombreux enfans bâtards de Louis XV, avoués ou non, n'ont jamais mérité que l'indifférence des François ; tous ont été timides & réſervés à cauſe de leur naiſſance. Louis XIV ne ſévit donc auſſi cruellement que contre une tête redoutable.

On imaginera encore moins qu'il eût été néceſſaire d'apprendre au bâtard aîné de Louis XIV ou à ſon cadet, fils légitime de Mazarin, qu'ils étoient les fils de la reine Anne, & freres du roi. Une communication auſſi inutile pouvoit le rendre malheureux, & embarraſſer les perſonnes chargées de ſon enſeignement ; & quelles preuves permanentes auroient-elles pu lui donner de ſa naiſſance, antérieure ou poſtérieure à celle de Louis XIV ? Quel homme public eût oſé en donner des preuves légales ? & quel homme privé en eût-il eu le courage ? Je prie les partiſans de ces deux ſyſtêmes de répondre à ces raiſonnemens-là.

Je ſuppoſe cependant que l'adultérin

ou le fils de Mazarin, aient deviné ou aient été instruits de leur naissance, qui pourra se persuader que Louis XIV ait emprisonné, masqué & torturé son frere fils illégitime de sa mere ou le fils légitime de Mazarin ? & d'ailleurs à quel profit ? Le masqué fut renfermé après la mort de Mazarin, du vivant de sa mere que le roi aimoit tendrement, & qu'il traitoit avec les mêmes égards & avec les mêmes attentions que son épouse : & si ce prince avoit eu un frere né d'un mariage légitime, ne fût-il pas parvenu, au lieu de le renfermer & de le torturer ; à le rendre intéressant aux regards de toute la France, en le montrant, sans ostentation, & sans nommer le père, comme le fruit d'une liaison légitime & respectable, mais que la majesté royale ne permettoit pas d'avouer légalement ? Le roi n'avoit-il pas fait respecter des François, la veuve ridicule d'un cul-de-jatte & d'un bouffon ; n'avoit-il pas fléchi les François, le parlement, &

l'opinion, au point de placer ses bâtards dans la ligne des princes du sang, & de les faire regarder comme habiles à porter la couronne? N'avoit-il pas ordonné à ses bâtards mâles d'épouser des princesses, & à son neveu, premier prince du sang, de s'allier avec un autre fruit illégitime de ses amours? Le roi, par son grand savoir dans l'art des convenances, n'avoit-il pas forcé l'opinion régnante à fléchir sous le joug de son opinion? Il parloit, & la nation prenoit ses paroles comme des oracles. L'Europe d'ailleurs, & l'étiquete respective des rois, permettoit, sans conséquence, de s'allier à des sujettes. Pierre I avoit épousé la fille d'un tambour, qu'il donna pour souveraine à l'empire des Russes; & la reine Anne, sans nommer le cardinal, ne pouvoit-elle pas se déclarer mariée; ou le roi, après la mort de sa mere, ne pouvoit-il pas, au lieu de torturer son frere, le déclarer, par un simple édit enregistré en Parlement, le fruit légitime d'une union

respectable; union si convenable à une conscience timorée, & qui légitimoit des foiblesses par un mariage? Les François auroient approuvé la reine-mere; ils auroient regardé son mariage, comme un rapprochement des mœurs des rois vers celles des peuples, ou comme un acte de respect pour les vertus conjugales, & pour la religion qui régnoit encore en souveraine dans toute la France. Si le roi avoit à craindre la comparaison de sa figure à celle de son frere, l'art des convenances, qu'il connut si bien, pouvoit rendre ce parallele intéressant.

§. III.

De l'opinion de ceux qui prétendent que le prisonnier étoit un fils légitime de la reine Anne, secretement mariée avec le cardinal Mazarin.

De toutes les opinions sur l'origine du prisonnier, celle d'en faire un prince né du cardinal & de la reine Anne,

veuve de Louis XIII, est donc la plus vaine, la plus étrange & la plus contraire à ce que nous savons du prisonnier, & du caractère de Louis XIV.

Le cardinal Mazarin étoit lié d'ailleurs par deux *empêchemens dirimans*, terme théologique qui a toujours empêché les papes d'accorder des dispenses. Mazarin étoit parrain de Louis XIV; il avoit contracté avec le prince & avec sa mere une consanguinité spirituelle qui empêche un mariage, & le dissout quand il est contracté. Le second empêchement, c'étoit les liens des ordres sacrés : nul ecclésiastique n'est cardinal sans être diacre; c'est le dernier ordre de la hiérarchie du collége des cardinaux, qu'on divise en cardinaux évêques, cardinaux prêtres & cardinaux diacres. La cour de Rome a donné, quelquefois, des dispenses à des cardinaux enfans de rois, qui étoient dans les ordres sacrés, pour se marier : son motif, & elle ne connoît que celui-là, fut toujours pour donner des enfans

à l'état; jamais elle n'en a accordé à de vieux cardinaux pour épouser la veuve d'un roi.

L'auteur de cette opinion attribue d'ailleurs à Saint-Vincent de Paul, instituteur des Lazaristes, directeur des séminaires françois & chef du conseil de conscience de la reine, d'avoir béni cet étrange mariage; or jamais prêtre ne fut plus servilement dévoué aux canons & aux pratiques irréfragables de l'église romaine sur le célibat des eccésiastiques.

On fait dire, à la vérité, à madame, mere du régent, que le cardinal n'étant pas prêtre, la reine & lui pouvoient se marier; & on lui fait dire encore que la vieille Beauvais avoit su le secret de ce mariage.

Mais une preuve que ces lettres sont apocryphes, c'est qu'elles supposent qu'un cardinal peut se marier; & que la reine avoit pris ce parti-là, parce qu'elle croyoit le pouvoir en sûreté de conscience. L'auteur de cette opinion cite encore un im-

primé de l'an 1649, où il est dit, que le *Pere Vincent de la Mission avoit ratifié leur contrat.* Ces assertions détruisent totalement le systême, car si la reine épousoit le cardinal pour la sûreté de sa conscience, les lois canoniques, si bien observées dans l'église, en ce tems-là, empêchoit cette alliance avec un cardinal: & Saint-Vincent qui étoit à la tête du conseil de conscience, c'est-à-dire, à la tête des affaires ecclésiastiques, n'avoit ni la puissance de ratifier leur contrat, ni les principes assez philosophiques pour marier un cardinal à la veuve d'un roi, âgée de 43 ans commencés. On suppose vainement que la prétendue jaunisse qu'elle eut en 1744, fut le prétexte de ses couches secretes faites au Palais-Royal; mais nulle part, il est écrit que la reine disparut de sa cour pendant le tems nécessaire pour cacher sa grossesse. Observée à Paris par le clergé, par les parlemens, détestée pendant la fronde de ces deux corps redoutables, aucun ne

lui reprocha ni des grossesses, ni des couches, ni aucun fait particulier & bien circonstancié. Les frondeurs ne lui reprocherent que des galanteries avec le cardinal, comme tous les frondeurs en ont reproché & en reprocheront à toutes les princesses, soit qu'elles soient pures, soit qu'elles vivent dans le libertinage. La feue reine, si intacte sur l'article des mœurs, fut calomniée & même chansonnée en 1734.

Le cardinal mourut, d'ailleurs, au mois de Mars 1661, & la reine en 1666: mais si leur enfant fut masqué & emprisonné quelques mois après la mort de Mazarin ou en 1662, comme le dit l'auteur de l'opinion de leur mariage, comment la reine-mere, pour qui Louis XIV étoit pénétré de respect, aura-t-elle pu apprendre, d'abord à son fils qui il étoit, lui donner ses goûts pour le beau linge, l'élever selon ses mœurs espagnoles, & de concert avec son fils Louis XIV, le traiter brutalement & au point de le condamner

à un masque & à un emprisonnement éternel? «

Il est vrai que l'auteur de l'opinion que nous combattons prétend que Mazarin, en vertu de sa prérogative maritale, avoit pris un grand empire sur la reine; mais comment concilier cette assertion avec l'anecdote si connue que Voltaire raconte de cette sorte. « Mazarin fut tenté de » laisser agir l'amour du roi pour sa niece » & de la mettre sur le trône..... Il » pressentit adroitement la reine-mere: » *je crains bien*, lui dit-il, *que le roi ne* » *veuille trop fortement épouser ma niece;* la » reine qui connoissoit le ministre, com- » prit qu'il souhaitoit ce qu'il feignoit de » craindre, & lui répondit, avec la hau- » teur d'une princesse du sang d'Autri- » che, fille, femme & mere de roi, & » avec l'aigreur que lui inspiroit, depuis » quelque tems, un ministre qui affectoit » de ne plus dépendre d'elle; elle lui dit: » *Si le roi étoit capable de cette indignité,* » *je me mettrois, avec mon second fils, à la*

» *tête de toute la nation, contre le roi & » contre vous* ».

Une considération ultérieure renverse les preuves qu'on veut tirer des lettres de madame, belle sœur de Louis XIV. En effet, ce mariage étoit un secret d'état qu'il falloit cacher, ou le fruit de ce mariage étoit le seul inconvénient à craindre.

Si le mariage étoit le secret de la famille royale, pourquoi madame, qui étoit pénétrée de respect & d'amitié pour le roi, le divulguoit-elle au point de l'écrire en Allemagne ? Et si la famille royale ne redoutoit que la manifestation d'un fils du cardinal ; comment, lorsqu'une pareille origine étoit un problême difficile à résoudre, ne persuada-t-on pas au peuple une alliance plus convenable après la mort de la reine ou du cardinal ? La cour n'a-t-elle pas toujours exercé l'art de tromper les peuples, d'établir des soupçons, & de persuader les anecdotes qu'il a été de ses intérêts de faire accroire ?

Mais, diront nos adversaires, *la décla-*

ration du gouverneur (imprimée dans le volume troisieme de cet ouvrage) *n'est pas authentique ; elle est apocryphe, c'est un ouvrage de féerie & un roman.* Je répondrai que la déclaration du gouverneur contient des faits qu'il faut détruire ; & qu'on ne détruit pas en exigeant de cette déclaration un caractere qu'elle ne peut avoir de sa nature. Comment, du vivant de Louis XIV, le gouverneur du masque pouvoit-il, au lit de la mort, produire un acte différent, & lui donner de l'authenticité ? En guérissant, le gouverneur étoit puni par Louis XIV ; en mourant, le notaire étoit embastillé avec le prisonnier, comme le gouverneur l'avoit été. Cette déclaration porte donc avec elle le degré d'authenticité dont elle est susceptible ; il s'agit de savoir si c'est un ouvrage de Féerie, & c'est ce qu'il faut examiner, de bonne-foi, avec nos adversaires.

A qui persuadera-t-on, disent-ils, *que sous les yeux d'une cour nombreuse, la reine, entourée de toute sa maison, occupée*

à lui donner des soins, ait pu accoucher incognito d'un second fils? On répond à cette demande, qu'on ne sauroit, en effet, le persuader qu'à celui qui sait que le prince dont il s'agit étoit un frere jumeau.

En effet, cette difficulté existe toute entière dans le systême de ceux qui avancent que le prisonnier fut un fils adultérin, avant ou après la naissance de Louis XIV; car les reines sont assujetties à un cérémonial plus stricte & mieux observé encore que celui des rois. Elles dépendent d'un mari, & la reine Anne étoit l'épouse d'un prince qui la détesta pendant plusieurs années, qui l'observa & qui faillit à se démarier. La reine, sans cesse surveillée, ne pouvoit donc cacher une grossesse, étant ainsi le centre des regards & l'objet des sarcasmes de tous les frondeurs, qui, en vomissant des injures, auroient articulé des circonstances, des détails & des faits, & lui auroient reproché des galanteries dans les mille & une mazarinades

qu'ils

qu'ils lui opposerent; cependant ils ne lui reprocherent jamais une grossesse clandestine; jamais des faits détaillés; mais bien des calomnies, dictées par la passion & sans fondement motivé.

La difficulté de cacher une grossesse est donc toute entiere pour ceux qui admettent un enfant adultérin, & nulle pour le jumeau, parce que le premier enfant né en présence des princes & des ambassadeurs, est l'issue solemnelle d'une grossesse.

La difficulté ne consiste donc que dans la naissance clandestine d'un jumeau, huit heures après.

Mais qui ne voit d'abord que la reine étant délivrée du premier, tout le monde se retire : tout ce qui est du service ou du cérémonial disparoît; la malade seule & les valets de l'intérieur restent à côté d'elle : le chancelier, l'aumônier, le confesseur, le chirurgien, la sage-femme, seuls personnages nécessaires & indispensables, restoient dans la chambre pour le

service intime, pour des devoirs de confiance & pour des besoins attachés à l'humanité.

Il étoit impossible de cacher pendant quatre mois, aux regards observateurs de toute la cour, la grossesse de la reine, & il étoit très-aisé de la cacher pendant huit heures à toute la cour, sous le prétexte seul du repos nécessaire à la malade.

Or, il est avéré par tous les mémoires du tems, cités par nos adversaires, que les devins avoient prédit cette naissance de deux enfans, comme des plaisans prédirent que la feue reine accoucheroit de deux princesses, ce qui fut vrai; il est encore avéré que Louis XIII, conversant avec Richelieu, son ministre, sur cette possibilité, celui-ci fit concevoir au monarque timide, & qui étoit son esclave, des craintes qui avoient quelques prétextes colorés; il est encore vrai que nos rois, à la naissance de Louis XIV, ne régnoient point sur un peuple soumis; il est vrai, enfin, qu'à cette époque, la nation se

trouvoit entre la Ligue & la Fronde ſoutenues, la premiere, par les prêtres & les princes Lorrains; & la ſeconde, par un prince & par le parlement de Paris.

La crainte de Richelieu étoit donc colorée d'un prétexte au moins très-plauſible aux yeux de Louis XIII, en feignant de redouter un frere jumeau du Roi dans l'état, comme une ſource de querelles & de diviſion inteſtine.

De-là, l'éducation royale accordée à ce prince, en cas de la mort du premier né.

De-là, le procès-verbal qui conſtatoit ſa naiſſance, & qui fut ſigné par le confeſſeur, l'aumônier, le médecin, le garde des ſceaux & le Roi.

De-là, le ſentiment d'une grande naiſſance inſpiré au jeune prince.

De-là, la ſurintendance DE LA CONDUITE ET DU GOUVERNEMENT du roi & de monſieur, accordée au cardinal Mazarin, le 10 Mars 1646; le frere jumeau dont il s'agit ayant alors ſept ans & paſſant dans les mains des hommes.

De-là, la dépendance de la régente Anne, à cause de la nécessité où elle étoit de ménager un ministre qui étoit à la tête de l'éducation de l'enfant.

MÉMOIRE DU MARÉCHAL DUC DE RICHELIEU.

CHAPITRE PREMIER.

Mort de madame de Mazarin; grand'mere de madame de Mailly, de madame de la Tournelle & de Madame de Flavacourt. Maurepas & son épouse, ses héritiers, expulsent de la maison ces deux dernieres dames. Singulier stratagême de madame de Flavacourt; son portrait & son caractere. Elle est expulsée par Maurepas de la maison de sa grand'mere, & se trouvant sans pere, sans mari, elle va se placer, dans une chaise à bras, au milieu de la cour des princes. Le duc de Gesvres en fait la découverte & l'appelle à la cour, par l'ordre du roi, avec sa sœur la Tournelle. Elle pardonne à M. & à madame de Maurepas. Ressentiment de madame de la Tournelle. Sources de l'inimitié déclarée entre madame de la Tournelle & M. & madame de Maurepas. Neutralité de Madame de Flavacourt (1).

MADAME la duchesse de Mazarin, dame d'atours de la reine, mourut en Septembre 1742,

(1) Pour l'intelligence de ce chapitre, il faut se ressouvenir de ce qui a été dit dans les pages 103, 108, 120 & 129, premiere édition du tome cinquieme.

à l'âge de 54 ans. Elle étoit, depuis long-tems, brouillée avec madame de Mailly; ce qui avoit favorisé la désunion entre les sœurs favorites & régnantes à la cour & les trois sœurs non encore présentées; & le cardinal de Fleury qui savoit qu'elle étoit l'amie intime de la reine, craignant que la place ne fût donnée à quelque dame redoutable par son esprit ou son crédit, chercha une femme sans ambition pour la lui donner, & nomma d'abord madame de Clermont Tonnerre. A ce choix, il ne se trompoit pas; elle le remercia, disant qu'étant attachée de cœur & d'ame à madame la duchesse d'Orléans, elle ne pouvoit se résoudre à la quitter, quelque honorée qu'elle fût de la place qu'on daignoit lui offrir & qu'elle ne méritoit pas. Au refus de cette dame, on alla chercher madame de Villars, vieille retirée & presque solitaire depuis quinze ans: elle refusoit encore; mais la reine, pour plaire au Cardinal, ajouta ses prieres & elle accepta.

Madame de Mazarin avoit à peine rendu le dernier soupir, que Maurepas, son héritier, gouverné par sa femme, prit la résolution de chasser de la maison, madame de la Tournelle & madame de Flavacourt, que la défunte avoit accueillies chez elle. L'une & l'autre alors étoient sans maison, sans pere, sans mere & sans mari. Le mari du

moins de madame de Flavacourt étoit à l'armée. Malgré cette position si intéressante, madame de Maurepas leur fit déclarer, de sa part, qu'elles devoient sortir, sur le champ, de l'hôtel. Si elles demandoient un verre d'eau, il devoit leur être refusé; elles devoient sur le champ chercher une retraite. Dans cette situation embarrassante, madame de la Tournelle jetant feu & flammes, prenoit le ciel & la terre à témoin contre un traitement aussi cruel, & ne respiroit que la vengeance. Madame de Flavacourt; au contraire, raisonnoit autrement, & parloit de sa position avec sa tranquillité accoutumée; elle imagina, pour en sortir, le plus singulier des stratagêmes.

En effet, tandis que madame de la Tournelle alloit d'un hôtel à l'autre raconter à ses parens ou à ses connoissances son aventure cruelle, madame de Flavacourt faisoit approcher une chaise à bras où elle se mit, & se fit porter à Versailles au milieu de la cour des ministres, devant le château, en disant: *je suis jeune; je suis sans pere & sans mere: mon mari est absent: mes parens m'abandonnent: le ciel sans doute ne m'abandonnera point.*

Placée au milieu de cette cour, entre le ciel & la terre, elle fit ôter les brancards, renvoya ses porteurs, & attendit les influences du ciel. Les

indifférens passoient leur chemin, sans trop s'informer d'une station aussi singuliere; mais le duc de Gesvres passa, ouvrit la portiere & s'écria tout émerveillé: *ah madame de Flavacourt, par quelle aventure vous trouvez-vous-là? Savez-vous bien que madame votre grand'mere vient de mourir?*

Comment je me trouve ici, répond la facétieuse dame? *Eh! savez-vous bien aussi que M. de Maurepas & sa femme nous ont expulsées, ma sœur la Tournelle & moi, comme des aventurieres? Ils craignoient sans doute que nous ne fussions à leur charge chez elle. Ma sœur la Tournelle est allée je ne sais où: quant à moi, me voilà entre les mains de la providence.*

Le duc de Gesvres encore plus émerveillé de la belle découverte, la priant d'attendre quelques momens avec patience, vole chez le Roi, le conduit à la fenêtre, lui montra cette chaise solitaire qui figuroit singulierement au centre de cette cour, & lui dit: *votre majesté voit sans doute là-bas cette chaise. Eh bien, elle renferme, depuis deux heures, madame de Flavacourt.*

Le roi, aussi étonné que l'étoit le duc de Gesvres, lui réplique: *mais qui l'a donc placée-là? C'est l'ouvrage*, dit le duc, *de son esprit ingénieux. Elle a été renvoyée par madame de Maurepas, & elle a cru devoir se mettre à la garde de Dieu....*

Allez donc vite la chercher, répliqua le roi ému; *qu'on lui donne un logement, & qu'on aille aussi à la recherche de sa sœur la Tournelle !*

Madame de Flavacourt n'attendit pas long-tems la rosée du ciel; on la vint prendre & on la présenta à Louis XV, qui plaisanta & lui donna un appartement dans l'aîle neuve qui avoit été occupée par madame de Mailly, sa sœur. La premiere place de dame du palais lui fut promise, & on logea madame de la Tournelle dans l'appartement de Vaureal, évêque de Rennes.

Madame de Flavacourt si intéressante par les moralités de son caractere, que je viens d'exprimer dans cette anecdote, intéressoit encore par la beauté de sa figure & par ses beaux yeux : elle étoit la plus belle des brunes qu'on pût citer, la mieux faite des dames de la cour & la plus grande : elle avoit de l'amabilité dans le caractere, de la décence dans le maintien, un air noble en même tems, & toujours compatible avec de plaisantes & aimables gentillesses.

Les cinq sœurs avoient été divisées en deux partis. Celui de madame de Vintimille, attachée à madame de Mailly, & les vues de ce parti étoient de tenir loin de la cour mademoiselle de Montcarvel, madame de la Tournelle & madame de Flavacourt, qui n'étoient pas encore familieres à

la cour, & qui desiroient d'y être placées avec d'autant plus de raison, que par le droit de leur naissance il n'y avoit aucune place à laquelle elles ne pussent aspirer. Elles étoient les plus belles des sœurs; elles pouvoient plaire à Louis XV, qui passoit pour aimer le sang des Mailly; les deux sœurs déjà placées & favorites, étoient donc les rivales de leurs cadettes, qui aspiroient aux mêmes honneurs.

Mais madame de Flavacourt ne connoissoit pas ces rivalités; elle avoit les belles & les bonnes qualités de ses sœurs, sans en avoir, ni les défauts, ni les défectuosités corporelles. Placée à côté du Roi, non-seulement elle se préserva de la contagion, par une conduite prudente & mesurée; mais encore elle refusa de se liguer avec sa sœur la Tournelle, contre M. & madame de Maurepas qui l'avoient offensée. La fiere la Tournelle lui faisoit entendre vainement, qu'une insulte de cette nature, étant publique, ce seroit s'avilir que de la lui pardonner. Madame de Flavacourt lui répondoit que, si Maurepas & sa femme lui faisoient des excuses, elle oublieroit tout. Maurepas chercha, en effet, à en faire à madame de Flavacourt: il lui dit que ce qui s'étoit passé, n'étoit qu'un mal entendu, & il fut écouté. Mais madame de la Tournelle méprisa ses excuses & ses explications,

& lui dit avec hauteur & vivacité, qu'elle lui feroit tout le mal qu'elle pourroit. L'inimitié la plus éclatante régna, dès ce moment-là, entre le ministre & sa femme, d'un côté, & la belle la Tournelle de l'autre. Chaque jour elle devenoit, avec eux, encore plus fiere, & sur-tout lorsqu'elle s'avisa que ses beaux regards avoient déjà le mérite de toucher le roi.

Tels furent les commencemens à la cour de madame de la Tournelle, & de madame de Flavacourt. La premiere s'attacha au roi; la seconde se préserva de la séduction par sa conduite prudente & mesurée. Nous la verrons accourir, avec la reine, à la cour du roi à Metz, lorsque ce prince mourant exiloit madame de la Tournelle & madame de Lauraguais, pour le repos de sa conscience, ce qui est une preuve de fait de la sagesse avouée de madame de Flavacourt. Nous sommes donc ravis qu'elle reçoive, de son vivant, (en 1792) la récompense que l'histoire accorde à la vertu: nous sommes ravis aussi de déconcerter la malignité qui attribuoit sa conduite aux menaces du marquis de Flavacourt. Ce seigneur, tout militaire de son naturel, un peu brutal & peu galant, peut avoir dit, qu'il tueroit sa femme, si elle lui étoit infidelle; mais sa sagesse, si connue par les faits que je viens de rapporter,

avoit-elle besoin d'être effarouchée par des menaces ?

CHAPITRE II.

ÉLEVATION de la maison d'Aiguillon. Le duc d'Agenois fait ériger en pairie la terre d'Aiguillon. Opposition des pairs de France. Commencemens & caractere du duc d'Agenois, depuis duc & ministre célébre. Il aime madame de la Tournelle. Le roi en devient amoureux aussi. Intrigues & caractere du duc de Richelieu, favori de Louis XV. Histoire de ses galanteries. Son génie dans l'art de jouir. Sa conduite avec les femmes. Il sert le roi & il en est servi dans les intrigues d'amour. Stratagêmes & préparatifs éloignés pour traverser les amours de madame de la Tournelle avec le duc d'Agenois, & les favoriser avec Louis XV.

LA branche cadette de la maison de Richelieu demandoit depuis plusieurs années au gouvernement, de renouveler en sa faveur, les lettres-patentes de duché-pairie attachées autrefois à la terre d'Aiguillon. Le ministre avoit répondu pendant la régence, que le roi ne vouloit créer des pairs qu'après sa majorité; mais qu'on pouvoit remettre les titres,

en attendant, à la chancellerie. On fit cependant quatre ducs, sans penser à la grâce promise, & monsieur le duc devenu premier ministre, répondit même au comte d'Agenois que le roi ne vouloit plus en augmenter le nombre.

D'Agenois brûloit du desir de faire son père duc & pair, pour le devenir un jour, & pour en attacher le titre à sa famille. Il avoit été fort aimé de madame la princesse de Conti, & il eut l'adresse de la mettre dans ses intérêts pour obtenir de Fleury devenu premier ministre, que l'affaire fût portée au parlement. Le cardinal en donna la permission; mais elle réveilla les oppositions des évêques de Laon, Beauvais & Noyon, pairs de France, & des ducs de Sully, de Luines, de Saint-Simon, de la Rochefoucaut, de Rohan, de Chabot de Luxembourg, d'Estrées, de Mortemart, de Gesvres, de Béthune, de Boufflers, de Villars, de Berwick, de Biron, de la Rocheguyon, d'Humieres, de Lorges, & de Châtillon qui plaiderent contre d'Agenois, & qui allerent jusqu'à lui reprocher qu'il s'appeloit Wignerot. Le Normand parla pour lui avec beaucoup de succès; Aubry plaida pour les ducs; & malgré les conclusions de Gilbert, avocat général, d'Aiguillon gagna son procès, & le comte d'Agenois, son fils dont nous parlerons, fut aussi fait duc.

Attaché à madame de la Tournelle, il en étoit tellement aimé, lorsque le roi prit du goût pour elle, qu'on entendoit dire à cette dame qu'elle ne concevoit point comment on pouvoit, même pour un roi, manquer de fidélité au duc d'Agenois. Cet amant avoit en effet toutes les qualités capables de former & d'alimenter une passion : sa physionomie étoit des plus intéressantes & son esprit étendu & profond ; son ambition seule & l'ordre du roi de partir pour l'armée pouvoient interrompre, sans la détruire une liaison aussi-bien cimentée. Louis XV, sensible à la beauté de madame de la Tournelle, en fit la confidence au duc de Richelieu ; lui demanda conseil, & reconnut avec lui la nécessité d'envoyer d'Agenois à l'armée, pour opérer une diversion favorable & séparer les deux amans.

Le duc de Richelieu, si célèbre par ses talens dans l'art de la galanterie, étoit alors parmi les courtisans seul capable de bien conduire cette affaire. L'amitié particuliere du prince, la tournure singuliere de son esprit, l'étude profonde qu'il avoit fait du caractere des femmes, & toujours à leurs dépens ; son expérience dans l'art de les connoître & de les faire agir, sembloit en avoir fait l'homme du roi & de la circonstance. Dès l'âge de 17 ans il avoit suivi en 1713, des in-

trigues très-délicates : pendant la minorité de Louis XV, il en avoit conduit en 1719 de fort dangereuses. La mere de Louis XV, la fille du régent, & plusieurs princesses du sang l'avoient rendu célèbre ; & depuis ce tems-là jusqu'à cette année 1742, il avoit si bien perfectionné son talent, qu'il étoit devenu le confident nécessaire du roi. Sa maniere étoit à lui seul, & il avoit un tact si heureux, que Louis XV, qu'il amusoit par le récit de ses anciennes avantures, étoit assuré de la conquête de madame de la Tournelle, si le duc vouloit l'entreprendre.

On racontoit de lui diverses anecdotes qui constatent le portrait qu'on vient de faire ; & celle, par exemple, qui regardoit madame De *** (qui vit encore, en 1790) n'étoit pas la moins piquante. Le duc de Richelieu en étoit aimé ; & quoiqu'il ne fût que soupçonneux sans en être jaloux, il avoit de fortes raisons d'en éprouver la fidélité. Pour y parvenir, il inspira à Durfort la même curiosité dont il étoit tourmenté lui-même. L'un & l'autre tenterent la vertu de leurs respectives maîtresses ; celle du duc de Duras succomba aux attaques de Richelieu, & celle aussi du duc de Richelieu ne fut pas cruelle.

Celui-ci qui aimoit dans ce moment-là son infidele, piqué du triomphe que Duras qui le

plaisantoit, venoit de remporter, lui joua un tour plus cruel encore; en voici le détail: Madame de la *** si célebre par les grâces de son esprit & de sa figure, avoit des penchans pour les plaisirs, & le duc de Durfort qui l'aimoit s'en croyoit aimé de même; mais Richelieu plus heureux en étoit aimé davantage, quoiqu'il ne l'aimât pas dans ce moment-là, après lui avoir été long-tems attaché.

Un matin Durfort vint dire à Richelieu son ami, qu'il étoit dans une peine extrême, & que son malheur étoit d'autant plus cruel, qu'il ne pouvoit le communiquer à personne. Richelieu toujours curieux, le tourmenta, & fit si bien que Durfort lui dit: *j'avois compté passer la nuit avec madame de la *** qui ne vit plus avec vous, & je me trouve penaud...* *Elle l'a passée avec moi*, répartit Richelieu. Durfort étonné jure & proteste que cela ne peut pas être. *Cependant*, ajoute Richelieu, *cela est: & si tu veux venir demain dans ma petite maison, après minuit; je donnerai l'ordre pour que tu entres, & tu me surprendras, entre deux draps, avec elle.* Durfort piqué, amoureux & jaloux ne manqua pas au rendez-vous de grand matin, gratta la porte & s'annonça lui-même à haute voix. Madame de la *** frappée de terreur d'être prise sur le fait,

conjuroit

conjuroit le duc de Richelieu de ne pas laisser entrer Durfort : mais l'ordre en étoit donné, & non-seulement le duc voulut que Durfort entrât, mais il voulut encore la montrer en flagrant délit, & dit à Durfort : *vous voyez madame de la* ***. La pauvre femme vouloit s'enfoncer dans son lit & se perdre dans ses draps, mais le duc se leve, entraîne la couverture & montre madame de la *** à Durfort qui se retira stupéfait, ne voulant pas croire à ses yeux.

Une anecdote plus piquante & moins désagréable pour le beau sexe, étoit celle de madame de la Popliniere. Le fait est si connu que je n'en parlerai qu'en passant, & pour ne rien manquer de ce qui peut caractériser, avec vérité, le genre d'esprit que Louis XV alloit employer dans les négociations relatives à ses amours. M. de la Popliniere étoit un de ces maris aimans & jaloux, qui ne permettoit pas de visites assidues au duc de Richelieu ; mais le courtisan dont la galanterie étoit encore plus ingénieuse que la jalousie de la Popliniere, lui joua un fort singulier tour. Il loue la maison voisine, il fait percer le mur mitoyen en l'absence de la Popliniere, & comme sa cheminée aboutissoit à celle de cette dame, il substitue à la plaque de fer scellée dans le mur, une plaque mobile dont les mouvemens

obéiſſoient à la volonté du duc de Richelieu & de madame de la Popliniere.

Je ne finirois pas, ſi je voulois rapporter les traits plaiſans, ingénieux ou malins, pour ne pas dire autre choſe, qui caractériſoient le duc de Richelieu. La plupart des femmes de la cour en étoient venues à ce degré de corruption qu'elles ſe glorifioient, en quelque ſorte, de leur amour pour lui. Ses correſpondances amoureuſes nous apprennent qu'il les rapprochoit & les mettoit en oppoſition entr'elles pour les conquérir. Tout ce que les ſultans peuvent réunir de beautés & de plaiſirs dans un ſérail, & ſe les aſſujettir par la puiſſance, le duc de Richelieu le poſſédoit librement & ſans jalouſie, au milieu de la cour, depuis la régence du duc d'Orléans. Ne dévouons point les favorites, encore vivantes, à l'opprobre : mais tranſportons-nous dans la premiere jeuneſſe du duc de Richelieu, ouvrons un de ces paquets, ſur leſquels il avoit écrit de ſa main cette étiquette : LETTRE POUR LE MÊME JOUR QUE JE N'AI PAS EU LE TEMS DE LIRE : elles n'ont été ouvertes, en effet, qu'en 1788.

BILLET DE MADAME D'AVERNE.... « Si vous » voulez, ce ſoir, & que vous n'ayez rien de » mieux, venez à minuit & demi. M. d'Orléans » n'en aura nul ſoupçon : il eſt perſuadé qu'on

» me veille, & me croit trop malade pour imaginer que je reçoive quelqu'un. Si vous venez, » ne me faites point de réponse ».

Billet de madame le Gendre.... « Je suis » au désespoir. Voilà bien huit jours que je ne » vous vois pas & que je vous attends. J'ai eu » beau placer le signal, ce maudit signal ne vous » a pas fait venir. Si vous ne venez ce soir, je » meurs de douleur & de jalousie ».

Les billets des Dames de N**, de Gontaut & de Goesbriant, sont dans le même goût; mais celui de madame de Villeroi a un ton si original, qu'on a jugé à propos de le conserver: il est du 13 Décembre 1720.

« Je vous fais mes complimens, monsieur l'académicien, sur le discours que vous avez fait » hier, qui a très-bien réussi à ce qu'il me paroît: » j'aurois bien voulu en être témoin, & le » cœur me battoit à trois heures. Je n'oserois » espérer qu'un homme, tout occupé des sciences, » voulût bien venir coucher ce soir avec une » pauvre ignorante comme moi, & qui ne pourra » vous dire que tout grossierement, JE VOUS » ADORE ».

Billet de mademoiselle de Charolois..... « Sachant la facilité de votre esprit à imaginer

» des choses qui me déplaisent, j'avois jugé que
» vous entretiendriez souvent ma sœur, parce
» que cela me choqueroit. Il fait trop clair pour
» que je vous voie, sans savoir si le tems s'obs-
» curcira ; mais ce ne sera sûrement pas ce soir,
» pour vous faire plaisir. Je vous ai entendu louer
» déjà beaucoup & votre harangue aussi ».

Il faut, sans doute, que mademoiselle de Charolois fût, ce soir-là, la dame préférée, ou que le duc de Richelieu fût plus curieux de son billet que des autres ; car ce dernier seul se trouvoit décacheté en 1788. Les autres lettres de cette année-là expriment une passion effrenée pour lui, une jalousie extrême dans toutes les femmes ; leur désespoir quand il les quittoit ; peu d'amour dans le jeune volage & fort peu de respect pour la fidélité conjugale. Ces femmes ne rougissoient point de leur amour pour lui : il jouissoit lui-même de l'éclat & du genre de réputation que lui avoient donné ses aventures singulieres. Enfin, les femmes de la cour étoient arrivées à ce point de prostitution, qu'on disoit communément, & on a toujours dit depuis, des femmes de la cour qui aimoient leurs maris, *qu'elles vivoient bourgeoisement.* Les historiens qui ont de la pudeur, & les peuples libres & vertueux,

appellent *honteuses* ces galanteries. La France, esclave de son roi & des courtisans, les appeloit heureuses & brillantes.

La duchesse de Richelieu, fille du dernier prince de Guise, & sœur de madame de Bouillon, avoit cependant des qualités physiques & morales, capables d'attacher un mari plus sérieux & moins papillon : elle lui avoit donné deux garçons, dont l'un mourut, l'autre fut titré duc de Fronsac, & une fille qui fut comtesse d'Egmont. Madame la duchesse de Richelieu avoit une ame tranquille, de beaux yeux, une bonne physionomie, beaucoup de dignité & un caractere d'ange. Elle aimoit son mari par devoir & aussi passionnément qu'aucune des femmes qui s'attachoient à lui ; elle lui en donna des preuves jusqu'à sa mort, arrivée le mois de Juillet 1740, sans que l'habitude de ses infidélités eût jamais occasionné d'autres troubles domestiques que les plaisanteries ingénieuses dont elle le punissoit. Le pere Ségaud, jésuite, la confessa dans sa derniere maladie, & comme le duc de Richelieu lui demandoit si elle en étoit bien contente : *Oh! oui, mon bon ami*, lui dit-elle en lui serrant la main; *car il ne m'a pas défendu de vous aimer.* Sentant sa fin s'approcher, madame la duchesse de Richelieu fit appeler, à cinq heures du matin, son mari qui

reposoit, & lui dit, les larmes aux yeux, qu'elle avoit desiré, toute sa vie, *de mourir dans ses bras.* En disant ces mots, elle le serroit dans son sein, & faisant un dernier effort pour l'embrasser, elle succomba & mourut entre les mains d'un mari observateur qui ne pleura point.

Ces anecdotes peignent si bien le duc de Richelieu, qu'il n'est plus permis de rien ajouter à son portrait : mais si les loix de l'histoire ont exigé ce ton de vérité, nous exposerons, avec la même fidélité, dans la partie militaire de cet ouvrage, quelles furent ses entreprises audacieuses; l'éclat de ses succès & les ressources de son esprit juste, actif & pénétrant dans des occasions périlleuses. Jamais le duc de Richelieu ne mentit à son caractere : il fut toujours le même, soit dans les petits appartemens, soit à Vienne dans son ambassade, soit à Mahon ou à Gênes. L'audace & l'esprit juste, les détails secrets & les succès brillans, caractérisent toujours sa galanterie, ses faits militaires & sa vie privée de courtisan. Le roi ne pouvoit donc trouver de confident plus capable de le seconder dans ses plaisirs, sans l'avilir; car le roi lui-même lui rendoit les mêmes services, autant que la majesté de sa personne pouvoit le comporter. Le style des correspondances respectives du monarque & du favori nous apprend

d'ailleurs que, si le duc de Richelieu étoit un complaisant accompli, le roi, pour le mériter, savoit se dépouiller secretement de la majesté royale & se mettre de niveau avec lui. Le duc de Richelieu, doué de tous ces talens & convaincu de l'attachement du roi en sa faveur, s'éloigna pour quelque tems de la cour, &, pour séparer le duc d'Agénois de madame de la Tournelle, il le mena avec lui : suivons les progrès de ses intrigues, & voyons comment il s'y prit pour la conduire à son terme (1).

---

(1) Il a paru divers ouvrages où il est dit que le duc de Richelieu n'eut aucune part à cette intrigue amoureuse de Louis XV. Le duc a même déclaré n'avoir eu aucune connoissance de cette affaire : voyez à la fin de ce volume le n° 1 des pieces-justificatives.

CHAPITRE III.

INTRIGUES du duc de Richelieu, pour détacher madame de la Tournelle de son neveu d'Agénois, & pour favoriser les amours du Roi. Singulier stratagême d'une dame Languedocienne qui se fait aimer d'Agénois. Leurs lettres interceptées & envoyées à madame de la Tournelle, qui écoute le roi. Le renvoi de madame de Mailly lui est promis. Fleury & Maurepas, ligués pour écarter madame de la Tournelle & retenir madame de Mailly à la cour. Pusillanimité de la reine. Madame de Mailly donne sa place à sa sœur. Conditions préalables de madame de la Tournelle pour s'attacher à Louis XV.

IL fut aisé au duc de Richelieu d'observer les passions de son neveu d'Agenois, pour madame de la Tournelle, & de l'environner dans tous les sens, pour lui tendre des pieges. Croyant qu'une diversion seroit favorable à ses projets, il fit approcher une dame de Languedoc, qu'il avoit aimée à Montpellier pendant la tenue des états précédens ; & l'ayant initiée dans les mysteres amoureux du roi, & instruire de la cruauté de madame de la Tournelle envers ce prince, il

lui montra la néceſſité d'attirer à elle le fidèle d'Agénois, qui rendoit le roi ſi malheureux. La dame, pleine d'activité, d'eſprit & d'ambition, brûloit du deſir de produire ſa beauté dans la capitale, d'y jouer un rôle, & Richelieu lui en offroit les moyens; mais la conquête du beau d'Agénois en étoit la condition préalable.

La dame, toute émerveillée, ne demandoit pas mieux, puiſque le ſuccès de cette queſtion préalable devoit lui aſſujettir le plus beau seigneur de la cour; elle aiguisa donc ſes traits, & ſe prépara à l'attaque. Belle comme le jour, née dans une province où le ſexe eſt encore plus animé, & plus porté à l'amour que dans le nord de la France, elle avoit déjà fait ſon apprentiſſage de libertinage avec le duc de Richelieu, qui avoit le talent diſtingué d'augmenter le ſentiment des femmes, de leur donner de la malice, & de leur ouvrir l'eſprit, en s'emparant de leur cœur. Le duc d'Agénois, éloigné de madame de la Tournelle, fut le premier à l'attaquer; la dame, volontiers, ſe laiſſa prendre; & tout parut ſi naturel au beau d'Agénois, qu'il ſe crut encore fort heureux de trouver une femme ſecrète, épriſe d'amour pour lui, & coupable d'une infidélité ſoigneuſement cachée au duc de Richelieu; elle écrivoit des lettres amoureuſes concertées

avec l'oncle ; le neveu lui répondoit; mais ſon ſtyle ſembloit encore gêné & retenu par l'ancienne fidélité jurée à la belle la Tournelle, qu'il avoit laiſſée à Paris. La Languedocienne déconcertée, écrivoit de nouveau, multiplioit ſes lettres amoureuſes, et redoubloit de ſentiment, d'attachement & d'amour pour en obtenir des expreſſions plus énergiques. D'une lettre à l'autre, d'Agénois alla juſqu'à ſe ſervir de diverſes expreſſions bien déciſives ; le duc de Richelieu les envoyoit au roi, pour lui apprendre les ſuccès du ſtratagême, & Louis XV, qui mettoit ſous les yeux de madame de la Tournelle ces lettres originales du *fidèle d'Agénois*, qui qui prouvoient un commencement d'amour & une fin, lui diſoit, d'un ton ironique : *Ah! le beau billet qu'a la chatre. Voilà ce que m'envoie la poſte.* Madame de la Tournelle, honteuſe & déſeſpérée, diſculpoit l'imprudent; & le roi, pour la diſtraire, l'engageoit à venir à Choiſy avec la comteſſe de Mailly ſa ſœur, & lui répétoit ſans ceſſe qu'il ne ſoupiroit que pour elle.

Madame de Mailly, qui s'en aviſoit, qui avoit pardonné au roi, qui avoit même couvert, par amour pour lui, ſes infidélités avec madame de Vintimille, ſe plaignoit amèrement. Des plaintes elle paſſoit aux reproches, & de-là à la rupture,

il n'y avoit plus qu'un pas. Elle se ressouvenoit de tout ce qu'elle avoit souffert & étouffé pendant le regne de sa sœur, & ne vouloit point tomber sous le joug de madame de la Tournelle, qu'elle n'aimoit pas, & qui avoit un caractere impérieux & fier : il arrivoit d'ailleurs des lettres perfides, qui engageoient madame de la Tournelle à prêter l'oreille aux suggestions de Louis XV ; mais elle se refusoit de partager avec sa sœur le cœur du roi : elle exigeoit qu'elle fût renvoyée, qu'elle perdît même sa place chez la reine ; & on verra bientôt que le duc de Richelieu & d'Argenson s'étoient réunis pour engager la bonne madame de Mailly à se sacrifier, pour faciliter l'élévation de madame de la Tournelle. Mais comment exécuter cette disgrace, sans éclat, dans une cour, où, malgré le silence profond, sur la volonté connue du roi, on devoit désapprouver la perte d'une favorite adorée, & soutenue secretement par les ministres auxquels elle ne pouvoit être redoutable, & sur-tout au cardinal de Fleury & à Maurepas, qui étoient alors si aimés du roi ?

Ces deux ministres, déjà instruits de la nouvelle passion du monarque, réunissoient leurs efforts pour la traverser ; ils imaginèrent d'abord d'empêcher madame de la Tournelle de tenir à la

cour, par une place chez la reine, que le roi avoit promise, & qui pouvoit lui donner une ſtabilité redoutable près de Louis XV. La reine, qui connoiſſoit cette promeſſe, qui étoit témoin de l'accueil que le roi avoit fait aux deux ſœurs délaiſſées, & qui recherchoit ſans ceſſe de plaire à ſon époux, écrivit au cardinal de Fleury, demandant, pour madame de la Tournelle, la place vacante, par le changement de madame de Villars, devenue dame d'atours, à la mort de madame de Mazarin. Il n'en fallut pas davantage pour que Fleury éludât une demande, qui tendoit à réunir deux ou trois ſœurs, & à leur donner la confiance du prince, dont il ne pouvoit ſouffrir le partage, ſe reſſouvenant toujours des inquiétudes que madame de Vintimille lui avoit occaſionnées.

Maurepas, qui avoit à craindre auſſi de madame de la Tournelle une grande vengeance, ſe concertoit avec le cardinal. L'un & l'autre imaginerent d'ordonner aux ſecrétaires & aux commis de faire des recherches dans les brevets des plus vieilles dames de la cour, pour reconnoître s'il ne ſe trouveroit pas quelqu'écrit ou promeſſe de réverſibilité d'une place de dame du palais, n'importe en faveur de quelle femme, pourvu qu'il pût éloigner les deux ſœurs, ſi bien accueillies du

roi ; on découvrit que dans le brevet de la duchesse de Villars, il y avoit une clause, qui portoit que, *si cette dame venoit à mourir ou à se retirer, la place seroit conservée à la maréchale.*

Alors le cardinal, par des voies détournées, & Maurepas obligerent la reine d'écrire de nouveau au cardinal, en faveur de madame de la Tournelle, comme elle l'avoit déjà fait, mais plutôt pour la maréchale de Villars. La vieille dame, qui voyoit tout, qui avoit encore un reste de caractere, & qui ne vouloit plus s'occuper d'aucune intrigue, refusa de se prêter à l'exclusion injuste de madame de Flavacourt & de madame de la Tournelle.

Maurepas & Fleury, désolés de ne point être servis par la maréchale, & s'attachant toujours à la clause de réversibilité, pour exclure les deux dames, souleverent toute la parenté des Villars contr'elles. Ils disoient que la maréchale pourroit bien reprendre la place pour quelque tems, dans la vue de la transmettre à sa petite fille, pour faciliter, un jour, un bon mariage ; mais la maréchale, toujours plus ferme dans le parti qu'elle avoit pris, de ne servir la passion de personne contre les aimables Flavacourt & la Tournelle,

écrivit bien séchement au cardinal, en le priant de ne plus songer à elle.

Fleury, consterné des progrès de l'attachement du roi, & Maurepas, redoutant davantage le ressentiment de madame de la Tournelle, se retournerent encore pour exclure les deux dames, en supposant d'autres promesses, & en appelant le marquis de Tessé, qui écrivit au cardinal, pour le faire ressouvenir que, depuis trois ans, il avoit promis de placer madame Dufaulx; ensuite ils obligerent la reine d'écrire au cardinal, en faveur de cette madame Dufaulx. Ils firent davantage: ils engagerent cette princesse d'appeler madame de la Tournelle, pour lui déclarer qu'elle ne s'étoit pas souvenue d'un engagement en faveur de madame Dufaulx, & que, si le roi lui accordoit le choix ou d'elle ou de madame Dufaulx, celle-ci seroit préférée.

Le cardinal & Maurepas intriguoient ainsi quand Richelieu, qui les observoit, & qui connoissoit le goût du roi, dirigeoit la conduite de madame de la Tournelle; il avoit résolu, contre les vues du cardinal & de Maurepas, de faire renvoyer madame de Mailly, & pour réussir dans ce projet, il falloit engager cette dame, bonne de caractere, & qui paroissoit avoir déjà oublié

qu'elle avoit été comme supplantée par madame de Vintimille, à sacrifier sa propre place de dame du palais, pour que madame de la Tournelle & madame de Flavacourt fussent reçues ensemble à la cour, en se réservant, toutefois l'expectative d'une place chez madame la dauphine, dont on devoit bientôt former la maison.

Ce fut alors que la reine, le cardinal & Maurepas jouerent chacun leur dernier rôle, pour faire échouer ce nouveau projet, chacun à sa maniere. Fleury déclara à madame de Mailly qu'il ne lui conseilloit pas de parler à la Reine de cet arrangement, ajoutant que ce n'étoit pas son avis qu'elle quittât; c'étoit donner des ordres. Maurepas alloit plus loin, & lui disoit : *Vous ne connoissez pas, madame, votre sœur la Tournelle; vous devez vous attendre à être chassée de la cour par elle, lorsque vous vous serez dépouillée de votre charge, pour la lui donner.* D'Argenson lui disoit enfin, comme autrefois le duc du Maine à madame de Montespan : *Vous ne connoissez pas encore le roi; il est monté contre vous, une retraite feinte vous le ramenera.*

On cabala de même auprès de la reine, pour l'empêcher d'approuver ces changemens; mais quand elle vit que, pour placer ses sœurs, madame de Mailly vouloit bien encourir tous dangers,

pour ne pas les laisser sans place, cette vertueuse reine ne put s'empêcher d'admirer un trait de générosité, dont la bonne madame de Mailly seule, dans le monde, pouvoit être capable; elle déplora son sort; mais elle n'eut pas le courage de s'y opposer. Ainsi le cardinal voyoit sa politique, ses intrigues & ses résistances devenir inutiles, lorsqu'il essaya de revenir à ses anciennes habitudes, pour empêcher le roi de placer madame de la Tournelle, en allant bouder à la campagne, non à Issy, selon l'usage, parce que le roi pouvoit l'y oublier; mais dans une maison de campagne, vis-à-vis Choisy, afin que le roi, du sein de ses orgies, pût jeter des regards sur son habitation, & venir le voir pour parler de retour dans le ministere; mais ces ruses, qui lui avoient si souvent & si bien réussi, étoient trop usées. La passion du roi étoit violente; madame de Mailly étoit oubliée; elle ne tenoit plus à la cour, par la charge qu'elle avoit cédée, & on ne cherchoit que l'occasion de la renvoyer, parce que sa sœur ne vouloit rien accorder sans ce préalable. Ainsi Fleury, qui voyoit que Louis XV lui échappoit, se désoloit inutilement: le roi étoit trop amoureux pour ne point se satisfaire, & madame de Mailly s'étoit à peine dépouillée de sa charge pour en revêtir

sa

sa sœur, que, pour accomplir le sacrifice, elle avoit porté la complaisance, & la bonté au point de présenter elle-même au roi, à la reine, & à la famille royale madame de Flavacourt & madame de la Tournelle, le vendredi 21 Septembre 1742. Ainsi, après huit mois d'intrigues contradictoires, & conduites par Richelieu & d'Argenson, d'un côté, & par Fleury & Maurepas, de l'autre, pour appeler ou pour éloigner ces dames; d'Argenson & Richelieu réussirent à les placer, à rompre les premières liaisons de madame de la Tournelle & à l'attacher au roi.

Installée à la cour, Madame de la Tournelle toujours plus sévère avec le roi, demandoit sans cesse l'exécution de ses conditions préalables. Les dîners & les soupers des petits cabinets continuoient encore avec madame de Mailly; mais ils étoient tristes & rêveurs, & madame de Mailly se fondoit en larmes, se voyant déjà incapable de toucher le roi. Le 2 Novembre 1742, habitant encore dans un petit appartement, à côté des cabinets, il lui fut ordonné d'aller dans un autre, & de laisser celui-ci à madame de Flavacourt, comme si le roi l'avoit destiné à ses amours. Dans le transport de ses meubles, le roi lui dit même qu'elle pouvoit les emporter

où elle voudroit, ajoutant qu'il les lui donnoit; croyant, que, par ce renvoi indirect, elle quitteroit la cour; mais madame de Mailly, désolée, se refusoit d'accepter ces offres; & carressa Louis XV avec tant de sensibilité que ce prince se laissa gagner, & révoqua l'ordre du changement d'appartement.

Ces ordres donnés & révoqués tourmentoient cependant madame de Mailly, qui adoroit le roi, & indignoient la cour qui parloit déjà en sa faveur. On prévoyoit, on craignoit au contraire l'élévation de madame de la Tournelle, qui, fiere & vindicative de son naturel, déjà irritée de ne pas trouver toute la cour à ses genoux, & jalouse des sentimens qu'on témoignoit à sa sœur, demandoit toujours, comme premiere condition du traité à conclure avec le roi, que sa sœur Mailly fût renvoyée. Toujours animée contre Maurepas, qui l'avoit chassée de la maison de madame de Mazarin, & qui avoit voulu l'empêcher d'être accueillie par Louis XV, elle demandoit aussi d'être logée à Versailles dans l'appartement même de madame de Mazarin, en sorte que, si elle se voyoit éloignée de sa maison en ville, elle vouloit rentrer dans son appartement chez le roi, & avec une sorte de triomphe; elle réfléchissoit sans cesse sur les moyens d'humilier

madame de Maurepas, qui n'étoit que femme de ministre, sans être titrée; elle imaginoit déjà de se faire déclarer duchesse, pour avoir le pas sur elle, & conçut le dessein de marier sa sœur, mademoiselle de Montcarvel, à quelque duc, afin que le roi, voyant la sœur de sa favorite, déjà titrée, ne lui refusât point un avantage dont elle sembloit vouloir faire son bonheur.

Madame de Mailly, qui n'aimoit pas moins sa sœur Montcarvel, avoit déjà voulu la marier avec Chabot, âgé de 50 ans; mais madame de la Tournelle, qui avoit d'autres vues, & le duc de Richelieu, ami de madame de Brancas, la vouloient pour le duc de Lauraguais, veuf de mademoiselle d'O, dont il avoit deux garçons. Ce mariage devoit favoriser madame de la Tournelle dans son projet de devenir duchesse, & donnoit au duc de Richelieu de nouveaux appuis dans la faveur.

Ainsi trois affaires majeures, trois sortes de desirs, tourmentoient déjà l'esprit de madame de la Tournelle, l'humiliation de madame de Maurepas, l'élévation de sa sœur Montcarvel au rang de duchesse, comme moyen de s'élever elle-même, & le renvoi de Madame de Mailly. Suivons la marche de l'ambition de madame de la Tournelle.

CHAPITRE IV.

Progrès de la paſſion de Louis XV pour madame de la Tournelle. Stratagême de la favorite pour chaſſer ſa ſœur Mailly. Avis de madame de Flavacourt. Madame de Mailly eſt enfin renvoyée. Sa douleur profonde. Triomphe, à Choiſy, de madame de la Tournelle. Elle y réſiſte encore aux deſirs du roi pour le conduire à ce qu'elle vouloit en obtenir. Maurepas ſe venge par des chanſons. Derniers efforts du cardinal de Fleury. Sentimens du roi ſur l'opinion publique pendant ſa paſſion.

Madame de Mailly, qui avoit fait tous les ſacrifices qu'on avoit voulu, qui avoit cédé ſa place à ſa ſœur la Tournelle, qui l'avoit préſentée à toute la cour, & qui idolâtroit le roi, voyoit avec douleur ſon influence diminuer chaque jour.

Elle dîna encore le ſamedi 3 Novembre 1742 dans les petits cabinets avec le roi & Meuſe à l'ordinaire ; mais déjà le roi lui avoit parlé en ces termes : *Je vous ai promis, madame, de vous parler naturellement ; je ſuis amoureux fou de*

madame de la Tournelle; je ne l'ai pas encore; mais je l'aurai dans peu.

Madame de la Tournelle, en effet, profitoit de la folie du roi pour le retenir long-tems dans l'attente & le desir, pour le subjuguer, le dominer & convenir solidement avec lui de ses faits. Elle voyoit que madame de Mailly seroit bientôt renvoyé sans état, sans maison, sans pension, qui n'étoit pas encore assurée, & brouillée pour jamais avec son époux; elle redoutoit les mêmes traitemens; elle demandoit, avec raison, des conditions éclatantes, & l'assurance des pensions, des rentes, & des terres qu'elle exigeoit; mais le roi, qui craignoit encore le cardinal, à cause de la rumeur publique dont ce prélat le menaçoit, s'il se permettoit la publicité des plaisirs de l'amour, & de trop grandes dépenses, se trouvoit entre le desir & la crainte. Il étoit tourmenté en même-tems par madame de la Tournelle, qui lui parloit sans cesse du beau d'Agénois, à qui elle avoit juré une fidélité éternelle. Dans cette situation, le roi maigrissoit & ne dormoit pas; il se déguisoit la nuit, pour aller toucher en secret le cœur de la belle la Tournelle, & alloit la voir, seul, & couvert d'une de ces grandes perruques que les vieux courtisans portoient encore, comme du vivant de Louis XIV.

Il se couvroit, d'autrefois d'un très-grand surtout, pour n'être pas connu dans ses courses nocturnes, &, quoiqu'il fût contre son caractere de recevoir des conditions de quelqu'un, il écoutoit les propositions ambitieuses de madame de la Tournelle, & cherchoit les moyens de la satisfaire.

Un soir, Richelieu, suivant le roi, qui alloit chez madame de la Tournelle, aperçut Maurepas dans la galerie qui épioit les démarches de ce prince, afin de traverser, s'il étoit possible, sa passion pour madame de la Tournelle. Richelieu détestoit Maurepas, & Maurepas, qui affectoit de le mépriser, parloit par-tout du rôle que jouoit Richelieu, en favorisant les amours de Louis XV. Cependant cette rencontre nocturne faillit occasionner un assassinat; car Richelieu reconnoissant Maurepas, qui épioit ainsi la conduite du roi, tire l'épée, sort sa lanterne sourde de dessous le manteau, & l'applique sur la figure de Maurepas. Le roi demande *qui est-là*; Maurepas, effrayé, cache de ses mains, le mieux qu'il peut, sa figure, & Richelieu, soit qu'il parlât comme il pensoit, soit qu'il voulût frapper de terreur le ministre, s'approche de lui, l'épée nue d'une main, la lanterne de l'autre, & s'écrie : *Sire, je le tue.* Maurepas qui n'étoit ni courageux ni brave, s'accroupit &

& se jette par terre. Le roi la relève avec bonté, & lui dit qu'il lui fera connoître l'objet qui le portoit à sortir ainsi à des heures indues de son appartement. En attendant, la favorite la Tournelle étoit bien conseillée & bien conduite dans ses amours par madame Tencin, par d'Argenson & par Richelieu : celui-ci s'en cachoit si peu qu'il plaça dans cette circonstance le portrait de la favorite dans le lieu le plus distingué de sa chambre à coucher. Cette cabale travailloit en même-tems de concert à tourmenter madame de Mailly de toutes manieres, pour l'obliger, à force de désagrémens, de quitter sa place, afin que sa sœur la Tournelle fût l'occuper.

Le vendredi soir 2 Novembre 1742, ajoutant la trahison à l'insulte, madame de la Tournelle alla jusqu'à la remercier de l'appartement que le roi lui avoit donné, disoit-elle, eu égard à ses sollicitations. Madame de Mailly ; offensée de cette moquerie, alla se plaindre au roi, qui la reçut avec froideur, qui convint même de son indifférence pour elle, & qui lui dit tout nettement qu'il ne pouvoit plus l'aimer. Madame de Mailly, toujours idolâtre du roi, se jeta à ses pieds, les arrosa de ses larmes, en vint jusques aux supplications, & jusqu'à demander grâce ; mais le roi, toujours ferme,

lui ajoute de prendre vîte ſon parti comme il avoit pris le ſien.

Madame de Mailly, encore plus déſolée, répliqua qu'ayant fermé les yeux ſur les infidélités du roi pendant ſes amours avec ſa ſœur Vintimille, elle les fermeroit auſſi pour madame de la Tournelle. *Il faut ſe retirer aujourd'hui même*, répondit le roi ſéverement....

Mais., adorable prince, s'écria-t-elle encore avec plus d'émotion, *je cacherai aux yeux de vos ſujets votre nouvel amour, capable de diminuer le reſpect qu'ils ont pour vous.... & qu'ils vous doivent....* Le roi, toujours ſévere, incapable d'être ému, mais craignant un éclat, lui accorde pour toute grâce, de reſter encore deux jours à la cour, bien réſolu de chercher, dans ce tems-là quelqu'autre moyen de s'en défaire.

Le moment de renvoyer madame de Mailly ſe préſenta. D'Argenſon lui conſeilla d'aller, pendant trois jours, à Paris, en l'aſſurant que le roi étoit irrité, & que, ſi elle ne cédoit, il ſe porteroit peut-être à quelque coup d'éclat. Madame de Flavacourt, qui obſervoit en ſilence la marche de ces événemens, lui repréſentoit au contraire que d'Argenſon n'étoit qu'un *fripon fort adroit* qui vouloit élever & ſervir madame de la Tournelle. C'étoit le bon avis; madame

de Mailly se rendit néanmoins à celui de d'Argenson, & alla voir le roi dans son cabinet, le samedi 10 Novembre à 7 heures du soir, pour recevoir ses ordres. Aucun écrit, aucune lettre ne disent ce qui se passa cette fois dans ce cabinet; mais elle en sortit dans l'émotion, toute essoufflée & avec la démarche du désespoir. Le roi la suivoit, craignant toujours la démonstration trop éclatante de sa douleur profonde, & après l'avoir laissée dans l'incertitude sur ce qu'il vouloit faire, il lui parla avec bonté & douceur, en présence des courtisans qui attendoient l'événement, dans une des anti-chambres; & c'est en leur présence que le roi dit à Madame de Mailly, avec la perfidie accoutumée en pareil cas, & dans laquelle il avoit été élevé par le cardinal: *à lundi à Choisy, madame la comtesse; à lundi; j'espere que vous ne me ferez pas attendre.* Le roi devoit coucher à Choisy avec madame de la Tournelle le lundi indiqué à madame de Mailly, & il devoit y coucher dans un lit de soie bleue, que la malheureuse amante avoit filé elle-même pendant plusieurs années pour le roi & pour elle; ce genre de travail étoit à la mode dans ce tems-là.

Ainsi partit de la cour madame de Mailly dans un carrosse qu'on avoit tenu tout prêt à la porte du

château pour elle, sans avoir le tems de réfléchir sur ce qu'elle pouvoit devenir, ni où elle pouvoit aller, n'ayant ni pere, ni mere ni maison à elle, & ne pouvant se présenter chez un mari qu'elle avoit quitté pour le roi. Madame la comtesse de Toulouse, qui en fut touchée, fut son hospitaliere, & lui donna une chambre, tandis que le roi envoyoit un écuyer ramener son carrosse, crainte sans doute qu'il ne lui restât, ou qu'elle ne s'en servît. En attendant, le cardinal de Fleury, ignorant cette disgrace, parce qu'il avoit fort bien appris au roi à dissimuler, faisoit secrétement des efforts pour lui donner des petites filles à la place de madame de la Tournelle, & avoit déjà approuvé le choix d'une mademoiselle Gaussin, de la comédie françoise.

Madame de Mailly, renvoyée & livrée à sa douleur, ne voulut point recevoir de visites, appelant sans cesse, à haute voix, Louis XV, & ne parlant que de revenir chez lui, comme une femme qui avoit perdu la tête. Le roi lui envoya des exprès, puis Meuse lui-même, qui, de retour à Versailles, faisoit le récit de la désolation de madame de Mailly, sans toucher le cœur froid de Louis XV.

En effet, tandis que la malheureuse amante cachoit sa honte & son désespoir à Paris, sa

sœur la Tournelle triomphoit à Versailles, où elle fut visitée & complimentée de tout le monde, & où elle se préparoit au voyage scandaleux de Choisy, où devoit être fait le sacrifice à l'amour. Madame de la Tournelle, qui conduisoit avec tant de p[redacted]son intrigue, vouloit que la cérémonie en fût éclatante. Voulant que ce voyage fût brillant, elle desiroit d'y être accompagnée de tout ce qu'il y avoit de dames galantes dans la cour; & le roi, qui eut la foiblesse de se prêter à sa vanité, invita le plus grand & le plus beau monde.

Mais quand on en parla à la duchesse de Luynes, dame d'honneur & intime amie de la reine, [redacted], plus que les autres, l'indécence de paroître à Choisy, à l'installation d'une maîtresse, & affecta d'éluder la proposition. Cependant la favorite, qui avoit besoin d'une compagnie à citer, d'un appui de la vertu, & d'un ornement pour son triomphe, fit si bien avec le roi, qu'elle l'obligea d'en parler au duc de Luynes son époux, qui sollicitoit, depuis long-tems, le cordon bleu; mais qui étoit incapable d'une bassesse, pour accélérer sa promotion. Le roi se hasarda de lui dire, au grand couvert, en plaisantant, qu'il in-

viroit madame la duchesse de Luynes au voyage de Choisy ; mais le duc, qui s'inclina d'abord très-profondément, alla trouver Meuse, & le pria de faire agréer *sa peine & son refus* à Louis XV, qui lui répondit avec humeur : *eh bien, qu'il reste.* Cet acte du duc de Luynes, homme d'une vertu antique, digne des âges de Rome vertueuse, & déplacé dans une cour aussi prostituée, fut punie bien séverement ; car, au lieu d'accélérer sa promotion à l'ordre du Saint-Esprit, il la retarda de plusieurs promotions. Les concubines du roi alloient devenir le canal des grâces & des faveurs, & comme elles ne songeoient qu'à leur regne personnel, elles ne voyoient pas, dans leur aveuglement extrême, que la chûte du pouvoir des monarques absolus, commence à l'époque de la prostitution des charges & des emplois.

Il ne manqua pas néanmoins de ces sortes de courtisans & de femmes de la cour, qui ne demandoient pas mieux que d'être appelés à l'installation du vice dans la couche du roi. Dévouons leurs noms à l'infamie. Madame de Ruffec consentit de partir à la place de la duchesse de Luynes, & d'Estissac, alla proposer à mademoiselle de la Roche-sur-Yon, princesse du

ſang, le voyage de Choiſy qu'elle accepta, tandis que Villeroy alloit chez madame d'Antin, de la part de Louis XV.

La partie ainſi réſolue, le roi ayant madame de la Tournelle à ſes côtés, monta dans ſa gondole le lundi 12 Novembre, avec mademoiſelle de la Roche-ſur-Yon, madame de Flavacourt, madame de Chevreuſe, le duc de Villeroy & le prince de Soubiſe. Ils avoient été précédés du maréchal de Duras, de Bouillon, de Guerchy, du duc de Villars, de Meuſe, de Tingri, de Damville, du Bordage, & d'Eſtiſſac. Le roi fit le ſoir un quadrille, les dames jouerent au cavagnole. Le ſouper fut ſérieux, & madame de la Tournelle parut intimidée. Après le ſouper, elle s'approcha de madame de Chevreuſe, & lui dit qu'on lui avoit donné une trop grande chambre qu'elle ne pouvoit ſouffrir, priant la ducheſſe de la prendre elle-même, & de lui céder la ſienne. Madame de Chevreuſe, qui ne vouloit pas s'expoſer à un *quiproquo* des plus étranges, ſi madame de la Tournelle s'abſentoit de chez elle pour éviter le roi, répondit qu'elle n'étoit pas à Choiſy chez elle, & qu'elle ne pouvoit céder ſon appartement que par l'ordre du roi. Madame de la Tournelle ſe barricada & coucha ſeule dans ſa chambre, qui avoit été

l'appartement de mademoiselle, à côté de la chambre bleue, ainsi appelée du lit, des meubles & de la tapisserie, qui étoient de moire bleue & blanche, filée par madame de Mailly, dont j'ai parlé ci-dessus; & vainement le roi vint-il gratter doucement à sa porte, madame de la Tournelle n'ouvrit pas cette nuit-là.

Ces traverses cependant, au lieu de dégoûter le roi, sembloient réveiller & augmenter son amour. Quand il n'étoit pas auprès de madame de la Tournelle, il lui écrivoit jusqu'à trois fois par jour. Le duc de Richelieu arriva dans ce tems-là à la cour, & porta d'autres lettres interceptées au roi, qui les montra toutes à madame de la Tournelle, pour la bien convaincre de l'infidélité d'Agénois, & avec tous les détails. Mais la favorite étoit déjà résolue de s'attacher au roi, sans être détachée de son premier amant, & ne vouloit plus que profiter des desirs du monarque pour établir solidement un empire, disant à tout le monde, & toujours en rebutant le roi, qu'aimée de d'Agénois, (malgré toutes ces lettres, qui ne marquoient qu'un amour passager,) & l'aimant elle-même aussi passionnément, elle n'avoit aucun desir de lui devenir infidele, ajoutant que le roi lui feroit plaisir de penser à d'autres dames, & cependant elle

faisoit entendre qu'elle pourroit s'attacher au roi à des conditions avantageuses & bien assurées, mais dont elle parloit encore à ses amis fort mystérieusement.

Le roi, rêveur, triste, embarrassé & poussé par l'amour, approuvoit ces raisons de madame de la Tournelle : il ne voulut pas désespérer, d'ailleurs, madame de Mailly qui se dépitoit dans la capitale : il lui écrivoit tous les jours, & madame de Flavacourt qui alla la voir, le mardi 20 Novembre, en apporta la nouvelle qu'elle avoit déjà reçu la dix-huitieme lettre du roi ce jour-là, qui étoit le quatorzieme de sa disgrace. Madame de Mailly ne parloit dans ses lettres que de revenir à Versailles auprès du Roi, pour ne point mourir de douleur.

Elle ne convenoit point qu'elle fût disgraciée, ni qu'elle l'eût mérité. Elle mandoit au roi que son mari alloit revenir de ses terres, qu'elle en seroit tourmentée, & qu'elle n'avoit d'autre asyle que celui de Versailles, chez son bon ami. Le roi, éludant dans ses réponses tout ce qui pouvoit avoir des rapports à ce retour, lui répondoit froidement, qu'il emploieroit son autorité pour empêcher qu'elle ne fût tourmentée.

La reine, de son côté, touchée d'une disgrace aussi inouie, regrettoit le sort de madame de

Mailly, & sollicitoit pour elle un bon traitement; elle l'aimoit à cause de ses vertus & de son caractere: elle dormoit, au contraire, quand madame de la Tournelle venoit remplir auprès d'elle les devoirs de sa charge. Le cardinal, encore plus mécontent que la reine, de voir le roi dominé par une femme intriguante, audacieuse & spirituelle, s'unissoit à Maurepas pour traverser les progrès de cet amour, & madame de Maurepas, piquée de voir une pupille, qu'elle avoit si fort outragée, élevée à côté du roi & dans un état de triomphe, incitoit son mari à troubler l'inclination du Roi. On avoit tenté vainement de l'exclure de la cour avec sa sœur Flavacourt, par des intrigues; il ne restoit que la ressource des chansons. Maurepas les composa; tous Paris les chanta, & le Cardinal les remit au roi comme les tenant de Marville, tandis que le directeur de la poste donna au roi la lettre suivante, qu'il dit avoir fait copier dans le bureau du décachetage.

Le roi n'est plus aimé comme auparavant des parisiens. On désapprouve hautement le renvoi de madame de Mailly, & le choix d'une troisieme sœur pour maîtresse. Si le roi persiste dans sa vie scandaleuse, il se fera mépriser. La troisieme n'est pas plus estimée que la seconde.

Le roi, ayant lu ce billet, le rendit au cardinal,

&

& lui dit froidement : *eh bien je m'en f.......* Le cardinal, ſans s'étonner, lui remit encore les chanſons qui amuſoient la capitale, le roi ne les regarda pas. Fleury, voyant qu'une paſſion auſſi effrénée le rendoit inſenſible au mécontentement de ſon peuple, & que ſa religion étoit vaincue par ſon libertinage, vouloit ſe retirer peu-à-peu des affaires & de la cour, diſant avec vérité ſur les événemens: *on ſe plaint de mon miniſtere : on voudroit que le roi régnât. Eh bien, on verra quel ſera le train des affaires quand le roi lui-même les conduira.* Fleury n'étoit qu'un prophête de malheur, qui devoit déplorer la mauvaiſe éducation qu'il avoit donnée à Louis XV, & la nullité d'un beau caractere qu'il avoit ſu flétrir. En attendant, quelque déſagréables que fuſſent pour le roi ces différentes chanſons, le parti étoit pris de tenir madame de Mailly dans l'éloignement, & d'élever madame de la Tournelle, qui ſe jouoit ſi bien des vers & des chanſons, qu'elle les chantoit publiquement, à Choiſy, en préſence du roi, qui en rioit avec elle. Ces poëſies hâterent même les faveurs de l'amour qu'elle devoit lui accorder. Peu-à-peu elle fut moins cruelle, moins hautaine & moins forte ; elle ſe rendit, enfin, aux deſirs preſſans de Louis XV ; on n'en ſait pas le jour ; mais ce fut pendant le voyage du 24 Novembre ; ce qui mit au dé-

sespoir le cardinal & le fit retirer presque tout-à-fait de la cour. Voici comment on s'aperçut du bonheur des deux amans.

Dans ce dernier voyage, madame de la Tournelle occupa la chambre bleue au-dessus du roi, qui logeoit au rez-de chaussée, & au-dessous de l'appartement du duc de Richelieu, qui couchoit à côté de la bibliothéque. Quant à madame de Flavacourt, elle logeoit à côté de sa sœur, au premier étage. Tout Choisy, dans l'attente & dans un état d'incertitude & d'observation, ne savoit encore à quoi s'en tenir au commencement de ce voyage; mais, le 10 Décembre, on surprit une boîte du roi, sous le chevet de madame de la Tournelle, qui plaisanta elle-même de la trouvaille, & qui n'en rougit pas. Le roi s'en soucia si peu lui-même, qu'il laissa une autre boîte le lendemain, & madame de la Tournelle la montra à tout le monde; mais cette victoire du roi n'empêchoit pas que, tous les matins, il ne fît à Choisy ce qu'on appeloit *la ronde du roi*. Il entroit seul chez toutes les femmes encore endormies ou éveillées, leur jouoit des tours, & les maris n'étoient pas toujours à Choisy quand leurs femmes étoient invitées. Si quelque ministre venoit l'importuner, il n'étoit, ni écouté, ni admis: le roi pouvoit y souffrir à peine Maurepas,

parce qu'il avoit un travail ſi léger qu'il ne pouvoit le fatiguer, en ſorte que Louis XV ne s'occupoit à Choiſy que de chaſſes, du cavagnole, du lit & de bagatelles ſemblables. Une fois la voiture du duc de Richelieu amuſa toute la cour : il avoit aſſuré qu'il iroit, en dormant, juſqu'à Lyon, en allant tenir les états de Languedoc, & il imagina, pour cela, une voiture de ſix pieds de long, bien douce & dans laquelle il avoit pratiqué un lit bien mollet & bien ſuſpendu. La cour obſerva, le 13 Décembre, à neuf heures du ſoir, cette machine nouvelle, & les détails d'un raffinement ſi digne du duc de Richelieu, dont on baſſinoit le lit; il embraſſa les dames, ſe déshabilla fort modeſtement devant elles; fit ſes adieux à tous les ſpectateurs, & dit à ſon cocher : *à Lyon*, & à ſon valet-de-chambre : *vous me réveillerez en arrivant.* Depuis ce jour-là on appela cette ſinguliere voiture, *la dormeuſe du duc de Richelieu.*

Voici les vers ſatyriques, mais vrais, qu'on fit courir contre les amours du roi : le cardinal de Tencin & ſa ſœur y ſont cités, parce qu'ils étoient du parti du duc de Richelieu & de la favorite.

La Confession de Louis XV.

FrançOIS vous fûtes étonnés,
Quand je fis revenir de Rome,
Le cardinal si mal famé,
Si connu pour un méchant homme,
Cet excroc, cet agiot[illegible]
Cet amant de sa propr[illegible] sœur.

Vous saviez bien la raison,
Je voulois que cet habile homme
démontrât, par bonne raison
Et par argument mis en forme,
Que c'est une vieille erreur,
Si l'inceste vous fait horreur.

Voulant, sur la troisieme sœur,
Assouvir mon incontinence,
J'avois besoin que le docteur,
Tranquilisât ma conscience,
Son exemple m'enhardira
Et la cinquieme y passera.

Il est vrai que le cardinal,
Qui forma si bien mon enfance,
Indifférent au bien, au mal,
Et de peu tendre conscience,
Mit peu d'obstacles à mes desirs
Et ne troubla point mes plaisirs.

Mais il étoit mon précepteur,
Et je tiens encore de l'enfance:
S'il n'a ni force ni vigueur,
J'ai moins encor de consistance;
Je suis enfant, lui radoteur,
L'un & l'autre nous avons peur,

CHAPITRE V.

ÉTUDE du caractere de Louis XV, délivré de la tutele du cardinal de Fleury à l'âge de trente-trois ans. Son humeur mélancolique. Ses courtisans intimes le réveillent par des orgies où il se boit beaucoup de vin de Champagne. Le roi affecté tour-à-tour par les menaces de la religion & par l'attrait des plaisirs. Tristes & secretes vérités que le cardinal avoit inculquées dans son esprit, si jamais, comme Louis XIV, il se mettoit à la merci de ses sujets en dilapidant ses finances. Timidité naturelle du roi avec les officiers généraux & avec les ambassadeurs. Nature de son esprit. A la mort de Fleury, il abandonne l'état à Tencin, Maurepas, Amelot, Orri & d'Argenson. Ses sentimens à la nouvelle du désastre de ses armées. Caractere des courtisans & des dames qui s'approchent de lui à la mort de Fleury. Parti de madame de la Tournelle: parti de madame de Maurepas contraire au premier: son mari élude l'érection de la terre de Châteauroux en duché, en faveur de madame de la Tournelle.

LE cardinal de Fleury, pendant les orgies de Choisy, se mouroit à Issy: il laissoit l'état à la

merci d'une maîtresse & de quelques ministres désunis. Ces personnages qui n'avoient aucun plan, n'étoient gouvernés que par un jeune roi indolent, que nous devons soigneusement observer à cette époque, pour ainsi dire, dans son entrée dans le monde & dans ses premiers soins des affaires de l'état qu'il ne pouvoit connoître.

La plus belle qualité qu'il eut reçue de son précepteur, étoit l'impénétrabilité de son ame. Elle étoit telle dans ce prince, qu'on ignoroit parfaitement qu'elles étoient les causes des mouvemens opposés de son caractere; ce qui faisoit croire qu'il n'étoit, ni vif, ni gai, ni penseur, parce qu'il avoit successivement toutes ces qualités. Il y avoit aussi de l'atrabilaire dans son naturel; & l'exercice, mais un exercice violent dont il reconnoissoit la nécessité, pouvoit seul le dissiper. Les ministres qui le connoissoient, évitoient de l'approcher dans ces circonstances, attendant, pour ainsi dire, l'ouverture de son ame pour travailler. Après ces mouvemens d'humeur, le roi montroit un front serein, de l'aisance dans ses manieres, de la douleur dans ses propos, & lors même que ses domestiques manquoient à leur service, il rioit de leurs méprises, se passoit d'eux & ne s'en plaignoit pas.

C'est pour posséder le roi & le retirer de cet

état de mélancolie, que les courtisans des petits cabinets avoient eu l'art d'en allonger les petits soupers & de lui faire boire, dès 1732, beaucoup de vin de Champagne. Il en buvoit quelquefois trop, jusqu'à ce que madame de Mailly, plus adroite que la reine, qui l'aigrissoit en le grondant, le corrigea de cette habitude par des prieres & par des négociations secretes & amoureuses; ce qui prouve bien la pureté des sentimens de madame de Mailly, qui n'aimoit dans Louis XV que la gloire personnelle du monarque, tandis que ses courtisans ordinaires n'aimoient en lui que le souverain utile & agréable.

Louis XV, pendant cette humeur noire, étoit insoutenable; mais un petit coup de vin le rendoit joyeux, aimable & éloquent. Alors il parloit si familierement à Choisy & à Rambouillet, que les courtisans oublioient quelquefois qu'il étoit le roi de France, sans qu'il leur fît sentir leur état de sujet, soupant avec eux comme un particulier, sans cérémonie, & faisant, à Choisy, sur-tout, les honneurs de la maison comme un simple seigneur dans sa maison de campagne.

Le roi manquoit absolument de toute instruction profonde; le cardinal l'avoit trop occupé du détail des rites de l'église, & des

cérémonies de la messe, que la philosophie du siecle n'avoit pas encore attaquée par ses ridicules, & dont il parloit sans cesse à ses courtisans. Les menaces de l'évangile contre les libertins avoient fait jadis une telle impression sur son esprit, que le combat entre le roi chrétien & le roi amoureux, recommençoit sans cesse. La mort & le diable étoient ses deux grandes terreurs. Souvent il parloit de maladies, d'enterremens & de cérémonies de l'église. Pendant ses terreurs périodiques, il entretenoit les dames de la cour de toutes ces noires images, & se tourmentoit l'imagination avec elles du récit des événemens les plus sinistres.

Ce qui l'affectoit le plus, & ce qui l'avoit rendu si parcimonieux, c'étoit une prophétie de précaution du cardinal de Fleury, à qui tous les moyens étoient bons pour inspirer au roi des terreurs paniques ou réelles, & cette prophétie, qu'aucun des courtisans ne put jamais pénétrer, ce secret, qui le tourmentoit sans cesse, étoit qu'il seroit un jour sans argent, & sans moyen d'en avoir de ses sujets, s'il laissoit dilapider les finances. Le roi, dans cette situation, devoit s'attendre, comme Louis XIV, au milieu de sa grandeur, à devenir la proie des traitans, & d'être abandonné à leur merci, avec cette diffé-

rence que Louis XIV étoit respecté même de ses sujets dans ses jours de détresse, tandis que les esprits étoient à présent changés, plus indépendans, & disposés à l'abandonner, même dans un malheur extrême. La crainte d'une situation pareille tourmentoit le roi, qui ne s'en ouvrit jamais, & nous verrons dans la suite qu'ayant abandonné l'État à ses ministres, il ne perdit jamais la terreur secrette d'être détrôné; & ceux de ses ministres qui le pénétrerent quelquefois, se servirent sans cesse de ce sentiment pour punir le parlement, à chacune de ces résistances.

Louis XV aimoit la chasse, la conversation avec les femmes, le séjour de Rambouillet & celui de Choisy, parce que les campagnes l'éloignoient des affaires, de ses sombres réflexions; & parce que timide dans la représentation, & gêné de tout ce qu'elle exige, il n'étoit dans son élément véritable que dans la vie privée. On voyoit bien, dès le commencement de la guerre de 1740, qu'il desiroit de parler & de s'instruire du détail de l'armée au retour des officiers-généraux qui, pendant des congés, lui étoient présentés. Il desiroit aussi, dans les audiences privées des ambassadeurs, & à la présentation des étrangers, de leur parler de leur nation; mais la timidité & le crainte de mal dire le

retenoient : les expreſſions ne pouvoient ſortir de ſa bouche. Une partie de ſon éducation n'étoit pas finie en 1740, quoiqu'il eût la volonté de dire quelque choſe d'obligeant ; ce qui occaſionnoit quelquefois de ſa part des queſtions inattendues, qui avoient l'air d'être faites par un eſprit frivole, & qui n'étoient que l'ouvrage de la néceſſité de parler ſans moyens ; l'embarras ſe faiſoit ſentir, ſur-tout avec les perſonnes inſtruites, & cependant le roi avoit l'eſprit juſte & droit ; il étoit habitué à parler peu, mais en beaux & bons termes ; & contoit agréablement.

Fleury lui avoit permis de lire l'hiſtoire de France, & comme il avoit une mémoire heureuſe, locale & géographique, il ſe reſſouvenoit à merveille des dates, des noms, des lieux & des anecdotes ; ſon eſprit n'alloit pas plus loin. Pour du génie, il n'en avoit pas, ne racontant jamais que d'une manière hiſtorique ; & incapable de cette aſſociation d'idées qui s'élevent juſqu'à de nouveaux principes, ou qui enfantent des réſultats. Privé du cardinal de Fleury depuis ſix mois, & uniquement occupé cependant de ſes plaiſirs, vers le milieu de l'année 1743, on le diſoit inſenſible aux malheurs de la Baviere, dont il racontoit les déſaſtres, ſans paroître très-affecté, & ſans deſirer des éclairciſſemens.

Broglie abandonnoit ses postes; les ennemis occupoient les bords de l'In & de l'Iser; ils avoient établi un pont sur le Danube; treize bataillons de l'empereur dans Braunau y étoient délaissés sans espoir de secours; l'empereur que nous avions créé étoit forcé de quitter Munick, & de fuir à Aubourg; & le roi paroissoit insensible à tous ces malheurs. Les ennemis de Broglie, à la cour, s'élevoient avec force contre l'impéritie du duc; ses amis publioient hautement qu'il avoit désapprouvé le systême de guerre actuel, la transmigration de nos troupes, & qu'il avoit sans cesse prédit les malheurs qui arrivoient jusqu'à déplaire à l'empereur, qui disoit qu'il décourageoit nos troupes, & le roi seul, comme un étranger, en France, n'en parloit pas. Madame de la Tournelle l'occupoit seule tout entier, & le cardinal de Tencin, Orri, Amelot, Maurepas & d'Argenson régloient secrettement la maniere de faire la guerre, & gouvernoient l'État.

Le roi Louis XIV, quand ses ministres déterminoient sans lui quelques affaires relatives à l'armée, leur en témoignoit son mécontentement, & leur défendoit de rien ordonner qu'en sa présence ou sans ses ordres; mais louis XV, qui avoit laissé au cardinal le soin de diriger les affaires générales, ne fut jamais capable de prendre sa

place. Son insensibilité étoit telle que toute la cour observa & raconta que le 30 Juin 1743, le roi ne savoit pas, à dîner, à qui il avoit donné l'abbaye de Saint-Quentin, dont lui parloient ses courtisans. *Je sais bien qu'elle est donnée ce matin*, dit le roi, *& je sais qu'elle est bonne & considérable ; mais je n'ai aucune idée de celui à qui je l'ai donnée.*

Sur le champ ces paroles furent écrites par un courtisan, qui déplore dans ses journaux avec raison, la situation des affaires de France, & les effets d'une pareille indolence.

La retraite de madame de Mailly, qui étoit un peu sombre elle-même, la mort de Fleury, l'installation de deux nouvelles sœurs, qui avoient la gaieté en partage, occasionnerent dans la cour secrette du roi quelques changemens favorables à sa mélancolie. Le duc d'Ayen, le comte de Noailles, moins gênés depuis la mort du cardinal, venoient souper de tems en tems dans les petits cabinets. Ces repas clandestins étoient tels quelquefois, que madame de Flavacourt, qui vivoit de bonne intelligence avec ses sœurs la Tournelle & Lauraguais, ne s'y trouvoit pas à cause de sa grande réserve. On y voyoit Meuse, qui n'avoit pas perdu son ancienne influence sous madame de la Tournelle, comme Luxembourg,

qui devoit sa considération à la faveur de madame de Mailly. Villeroy, Coigny étoient quelquefois des petites parties, & même madame de Boufflers. Le duc de Richelieu avoit été souvent appelé aussi à ces fêtes nocturnes; mais il n'avoit obtenu véritablement du crédit que depuis l'élévation de madame de la Tournelle. Belle-Ile, au contraire, perdoit beaucoup, depuis que madame de Mailly n'étoit plus en place.

A cette cour intime se joignoient en 1743, mais moins souvent Guerchy, le duc de Fitz-James, le marquis de Gontaud, le duc d'Aumont, madame d'Antin, Soubise, Rubempré, Grille, Duménil, d'Egmon, & Boufflers, qui s'en fit exclure. Tout ce beau monde, soutenu ou appelé par la favorite, desiroit fort d'engager le roi à de grandes dépenses; mais ce prince s'y refusoit, & tout étoit encore si mesquin dans cette cour secrette, en 1743, que le roi faisoit porter son dîner chez madame de la Tournelle. Cette dame elle-même envoyoit chez un traiteur, quand le roi ne venoit pas dîner avec elle, & ajoutoit dans ces circonstances qu'elle étoit flattée sans doute de recevoir le roi à dîner; mais qu'elle le seroit davantage quand elle seroit en état de le recevoir chez elle. Le duc de Richelieu la pressoit aussi de demander une maison, & pour l'y in-

viter, il ne cessoit de dire en pleine assemblée qu'il vouloit que celui qui entreroit dans l'antichambre de madame de la Tournelle eût à la cour plus de considération & de crédit, que celui qui avoit été admis aux têtes-à-têtes les plus intimes de Madame de Mailly.

Telle étoit, en hommes, la cour intime du roi, après l'installation de madame de la Tournelle.

Les femmes ambitieuses y arriverent aussi de tous côtés. On admira l'assujettissement de madame la princesse de Conti, de mademoiselle de Charolais, de mademoiselle de la Roche-sur-Yon, princesses du sang, qui assiégeoient le cabinet de la nouvelle maîtresse.

Les femmes titrées & celles qui étoient en place vinrent aussi lui offrir leur affection; des complaisantes de toutes sortes de caracteres se multiplierent autour d'elle, & chercherent à prouver quelque degré de parenté, ou quelque liaison du jeune âge. La duchesse de Chevreuse qui avoit dans sa maison un grand exemple fort connu de modestie & de pudeur, se disculpoit, en disant que ses sentimens n'étoient qu'une continuation d'amitié d'ancienne date, qui avoit commencé au couvent. Madame d'Antin, madame de Belle-Fonds, s'attacherent à ce parti, le renforcerent & en furent

le ſoutien par leur caractere décidé. Elles étoient appelées aux petits ſoupers, aux Choiſy aux Marly, à la Muette & à toutes les parties de chaſſe où le roi vouloit joindre l'exercice aux plaiſirs ſecrets & ignorés de la foule & du reſte des courtiſans. Madame de Maurepas, ſeule à la cour, tint ferme contre ce parti-là. Pleine de dépit contre l'élévation de madame de la Tournelle, qui aſpiroit encore à ſe faire déclarer ducheſſe, elle ſe ligua avec ſon mari, pour traverſer cette autre faveur. Forte de voir que le miniſtre ſon époux étoit agréable & plaiſoit au roi, & ſe reſſouvenant toujours qu'elle avoit vu autrefois madame de la Tournelle rechercher ſa protection, elle ne pouvoit ſoutenir la perſpective de s'aſſujettir un jour à l'étiquette des dames ſimplement préſentées devant les femmes titrées, ſurtout en préſence de madame de la Tournelle, & profitoit de l'empire bien déterminé qu'elle avoit ſur ſon mari, qui ne pouvoit ou n'oſoit la contrarier dans ſes projets ou ſes efforts contre la favorite, pour faire traîner en longueur la création de la ville de Châteauroux en duché, en faveur de madame de la Tournelle.

Pour terminer cette affaire, que le roi & la favorite avoient tant à cœur de conduire à ſa fin, il falloit réunir d'abord, ſelon l'uſage, des rentes

proportionnées à la dignité : il falloit un entegistrement des lettres d'érection au Parlement. Maurepas, outre l'artifice, tantôt d'éluder, tantôt d'allonger l'affaire pour plaire à sa femme, ne cessoit de trouver ou de prétexter toutes sortes d'inconvéniens. La cour privée du roi, les complaisantes intimes de madame de la Tournelle en étoient en fureur, & ne pouvoient concevoir que Madame de Maurepas, parce qu'elle n'étoit pas de leur compagnie, eût l'audace de s'opposer ainsi aux volontés de Louis XV. Elles s'étoient accordées à donner à madame de Maurepas un plaisant sobriquet; elles l'appeloient *madame de Pique*, & ce nom, dans la bouche des dames des petits soupers, convenoit, en effet, à la femme du ministre, qui ne cessoit de s'opposer à tous les vœux des complaisantes de la petite cour du roi. Pour motiver ce sobriquet, elles attaquoient son caractere & sa figure; elles disoient à tout le monde qu'elleavoit dans ses traits quelque chose de pointu qui exprimoit la nature de son caractere. Madame de la Tournelle, qui conduisoit cette faction, avoit dans le caractere la constance qui brave tout. Voyons comment elle conduisit l'affaire de la terre de Châteauroux.

CHAPITRE

CHAPITRE VI.

RÉCAPITULATION des amours du roi. Commencement de la faveur de mademoiselle de Montcarvel, sœur de madame de la Tournelle. Le duc de Richelieu, madame de Brancas & madame de la Tournelle, poursuivent son mariage avec le duc de Lauraguais : conditions du mariage. Caractere du duc & de la duchesse de Lauraguais. Efforts ultérieurs de Maurepas pour traverser l'érection du duché de Châteauroux. Victoire de madame la duchesse de Châteauroux : son portrait. Vers de Maurepas. Richelieu récompensé par madame de Châteauroux.

TELLE étoit la vie de la petite cour de Choisy. Le roi, qui en éloignoit fort souvent les maris des femmes invitées, & qui, tous les matins, y faisoit ce qu'il appeloit *sa ronde*, allant faire la conversation avec chaque dame en particulier, cachoit ainsi à sa favorite, aux autres dames, aux maris, ses galanteries. Il avoit aimé jadis madame de la V***, madame de N.. trois de ses filles, madame de Mailly, madame de Vintimille & madame de la Tournelle. Ce fut alors qu'il se prit,

un marin, de la plus belle passion pour mademoiselle de Montcarvel, qui n'étoit ni jolie, ni bien faite: elle avoit une mauvaise tournure, étant d'ailleurs lourde, grosse & fort petite: mais elle avoit un genre d'esprit hardi, pétulant & agréable à Louis XV, qui n'aimoit plus, ni les caracteres ordinaires, ni l'uniformité, ni les habitudes, à trente-trois ans. Mademoiselle de Montcarvel en avoit vingt-quatre: se vantant d'avoir un bijou conservé avec soin chez madame de Lesdiguieres, née Duras, qui l'avoit éduquée & gardée chez elle; le roi, émerveillé du bijou, trouva bon d'en dépouiller mademoiselle de Montcarvel, sœur de madame de la Tournelle, & de lui chercher un mari titré, à deux fins:

La premiere, pour couvrir de l'apparence extérieure d'un mariage les effets de ses amusemens: la seconde, pour plaire à madame de la Tournelle, qui, par le mariage de sa sœur avec un homme titré, préparoit la cour & le public à la voir devenir elle-même duchesse de Châteauroux. Elle ne vouloit plus alors rester au-dessous de sa sœur Montcarvel, & ce fut encore le duc de Richelieu que le roi chargea de cette intrigue nouvelle. Ami déclaré des jeunes & des jolies femmes de la cour; intimement lié, dans ce moment-là, avec madame de Brancas, il prépara les voies de

le mariage auparavant désapprouvé de Fleury, qui, aux portes du tombeau, parloit encore au roi, avec autorité, sur le danger de dilapider les finances en faveur d'une maîtresse; mais le duc de Richelieu insista & tira de Louis XV les promesses suivantes, qu'on transcrit ici d'une maniere figurative de l'original, écrit de la main du roi, & qui resta dans celle du courtisan négociateur.

— « Je donne 24 ou 30000 liv. au plus pour » les frais des noces; 80000 liv. en rentes sur les » postes, dont moitié seront mises en commu » nauté.

— » La pension de dame du palais dès-à- » présent.

» Trente ans de privilége sur les juifs, & je » m'engage de le renouveler pour jusqu'en 1800 » inclusivement.

— » Mais je voudrois savoir si, en *accordement* » du mari, la femme ou les enfans jouiront de » ce don des juifs, ou si l'on compte qu'ils seront » partagés avec les enfans du premier lit, & à » qui l'on compte que ce don reviendra, en cas » de morts, sans enfans, des futurs époux.

» — Quels biens peuvent assurer le douaire à » perpétuité pour les enfans, puisque l'on en » exclut le duché & les terres du comtat? »

On voit par cet acte privé, que les juifs, en vertu

d'une concussion royale, payoient les frais des plaisirs du monarque. On étoit cependant obligé de le provoquer; car c'est ici le premier acte de générosité en faveur de ses maîtresses. Madame de Mailly, qui seule, avoit été très-modeste, devoit encore cent soixante mille livres outre les soixante que le duc de Luxembourg lui avoit prêtées, & les quatre cents qu'elle avoit répondu de payer pour son mari. Ce mari affectoit, en effet, un grand mécontentement, & on ne pouvoit gueres l'exiler, ni réprimer ses propos contre sa femme, & contre le roi, que par ce moyen-là. Ainsi, le roi accordoit tout à sa passion; mais il devoit être incité, & dès-lors il promettoit tout. Il accordoit une grande fortune à madame de la Tournelle, à madame de Lauraguais. Quant à la soie du lit bleu que madame de Mailly avoit filée, qu'elle avoit ensuite donné au roi pour gage de ses amours, & dans lequel il couchoit à présent avec ses sœurs qui l'avoient supplantée, elle étoit encore due, en 1744, à un marchand de la rue Saint-Denis.

Disgraciée de la cour, éloignée des maisons royales, demeurant dans une petite maison obscure, rue Saint-Thomas-du-Louvre, & dans un logement fort sombre, madame de Mailly, invitée un jour à demander au roi un autre appartement; *J'habiterois une prison*, répondit-elle, *si*

le roi le desiroit encore. Elle eut du roi, à la fin, une pension de trente mille livres; mais ce fut à l'instance de madame de la Tournelle, qui ne pouvoit, sans déshonneur, l'abandonner. Un jour, madame de Mailly osa demander au roi une glace du garde-meuble, pour la cheminée de son salon sombre & obscur. Le cadeau fut refusé, & l'auteur de ces mémoires tient d'un parent de cette dame, (qui vit en 1792) que le roi lui répondit en ces termes: *il paroît, madame, que l'appétit vous vient en mangeant.* Heureusement, pour la mémoire de Louis XV, le prince de Tingri a brûlé la correspondance de ce prince avec madame de Mailly; on y lisoit cette horreur qui fait tort à sa mémoire.

Ainsi fut maltraitée madame de Mailly. Dès ce moment-là, toute vertu fut éloignée des amusemens du roi & bannie pour toujours des petits appartemens. La reine y étoit méprisée, & le vice devenant, chaque jour, plus audacieux, se plaça sur le trône à côté du roi, & n'en descendit qu'avec lui, au grand jour de la délivrance des peuples & des vengeances de l'éternel.

Madame de la Tournelle, madame de Brancas & le duc de Richelieu, intéressés au mariage de mademoiselle de Montcarvel, en poursuivirent avec beaucoup d'activité la décision, & furent

presque les seuls à en retirer des avantages; car on n'accorda, sur les juifs de Metz, que neuf mille livres de rentes au futur époux, & six, à son frere Doise.

Le duc de Lauraguais, étranger à toutes ces intrigues, absent, éloigné de ce foyer de corruption, ne voyoit lui-même que la partie louable de son futur établissement. La facilité de faire son chemin, sans obstacles, dans le métier de la guerre, de favoriser l'avancement des deux enfans qu'il avoit de feu madame de Lauraguais, (mademoiselle d'O) sa premiere femme, étoient les avantages qu'on lui faisoit envisager. Ignorant parfaitement en Allemagne, où il étoit à la suite de notre armée, les détails des intrigues secretes de Choisy, il ne fit que donner son consentement aux desirs de sa mere. Il tiroit son origine de ces anciens Brancas, si renommés à Naples, avant la conquête des normands, & distingués par les faveurs des premiers rois d'Anjou, montrant toute la fierté que donnoit alors, en France, une origine pareille. Allié aux premieres maisons du royaume, à la famille royale, d'une figure pleine d'aménité, d'un caractere analogue, point défiant, attaché à son nom & aux honneurs qu'on lui faisoit espérer, Lauraguais se laissa marier, & tout étoit conclu quand il arriva de l'armée. Il

avertit de la cérémonie madame de Mailly, qui ne s'y trouva pas, parce que sa sœur la Tournelle devoit, pour ainsi dire, faire les honneurs de la fête, & le mariage fut béni, le 20 Janvier 1743.

Madame de Lauraguais étoit de son naturel vive, gaie, enjouée, fertile en bons mots, & tenoit beaucoup du caractere de madame de Neslé sa mere. Le roi, qui l'agaçoit, autant qu'il en étoit agacé lui-même, fit un jour son portrait, en quatre paroles, en présence de madame de la Tournelle: *Je viens de Paris*, leur dit-il fort sérieusement, & *j'ai vu la rue de madame de Lauraguais*. C'étoit la *rue des Mauvaises Paroles*. Le propos ne pouvoit être mieux appliqué. Madame de Lauraguais, assise sur son fauteuil avec sa sœur la Tournelle, occupées, l'une & l'autre à se réjouir aux dépens de tout le monde, sans être méchantes, rioient de tous les événemens, & ne manquoient le ridicule d'aucune dame ni d'aucun seigneur de Choisy.

Maurepas & sa femme, qui voyoient les progrès des deux sœurs, sur le cœur & sur l'esprit du roi, ne cessoient de se tourmenter, & de leur jouer des tours imprévus. Passionnés contre elle, ils étudioient sur-tout quels obstacles ils pouvoient apporter à l'élévation de madame de la Tournelle au rang de duchesse, & quoique le roi ména-

geât dans Maurepas un ministre, qui lui rendoit le travail si facile, & dont il aimoit les heureuses reparties, la tournure de l'esprit, il voulut enfin être obéi, & incité par son amour-propre, que le duc de Richelieu avoit l'art de réveiller, & d'opposer à la jalousie du ministre. Les lettres-patentes de duchesse furent donc expédiées, & après toutes les formalités d'usage, le roi, à qui on les envoya directement, lorsqu'elles furent enregistrées, sut réunir plusieurs actes de galanterie en faveur de madame de la Tournelle, lorsqu'il les lui délivra. Une superbe cassette renfermoit ces lettres d'érection, & contenoit une épître des plus amoureuses, avec l'assurance de quatre-vingt mille livres de rentes. Tels étoient les résultats des intrigues du duc de Richelieu. Le roi fit plus : il voulut que *la vertu & le mérite personnel* de madame de la Tournelle fussent spécifiés dans les patentes comme *seul motif* de cette faveur ; mais l'histoire inexorable dévoile les mensonges des rois ; & la maison de Mailly qui plus qu'une autre, devoit à ses services sa gloire & son illustration, & qui fit imprimer & graver une brillante généalogie, a si bien désavoué cette honteuse faveur, que la dignité féminine de madame de la Tournelle n'y fut pas même citée.

Devenue duchesse de Châteauroux, libre de s'asseoir devant madame de Maurepas, comblée d'honneurs, ou surchargée plutôt de tous les hochets & de toutes les bagatelles dont les rois ont l'art d'amuser les seigneurs & les dames de leur cour, la favorite, guidée par Richelieu, s'attacha de plus en plus à d'Argenson & à Orri, qui, de leur côté, s'appuyoient d'elle. Le premier présent que le contrôleur général lui procura du roi fut un collier de trente mille francs. Madame de la Tournelle étoit cependant pleine de réserve, & ne demandoit rien au roi ni à ses ministres, attendant qu'on lui offrit l'argent ou les présens qu'elle recevoit alors avec plaisir, mais comme une dette du roi. Elle aimoit la magnificence & recherchoit, comme sa sœur Mailly, les grandes & belles parures propres à relever sa beauté & l'éclat de sa peau, qui étoit de la couleur des lys & des roses. Elle avoit beaucoup de grâces dans son maintien, de l'enjouement dans le caractère, un regard doux & plein de finesse, de la gentillesse & du sentiment; elle avoit le sourire d'un aimable & bel enfant, & la majesté d'une grande souveraine. Elle n'avoit point l'humeur de madame de Mailly, trop souvent sérieuse, & chagrine; elle s'amusoit de railleries, & prenoit aisément le ton de la hauteur. Elle avoit obligé le roi d'assister à ses bains, & ce prince y conduisoit

les courtisans, entrant lui seul dans le sallon; laissant ceux-ci dans la chambre, la porte entr'ouverte & faisant avec eux la conversation. Quand madame de Châteauroux sortoit du bain, elle se mettoit au lit, y dînoit, & tout le monde entroit alors dans sa chambre, & assistoit debout avec le roi assis, à son dîner. Elle faisoit cas de ceux qui lui avoient été réellement attachés avant son élévation, & repoussoit ceux qui la recherchoient, en calomniant sa sœur Mailly comme pour lui plaire; elle leur disoit alors que si elle étoit dans une situation pareille, ils en feroient autant. Son élévation lui attira beaucoup de vers malicieux, selon l'usage de la cour. On se ressouvint que M. le duc l'avoit mariée à la Tournelle, & payé, disoit-on, sa dot. Toutes sortes de calomnies s'éleverent aussi & parurent au grand jour; mais elle n'en étoit ni surprise, ni affectée, se soutenant à la cour par l'égalité de son caractère, par beaucoup de dignité dans sa conduite, & tenant le roi dans une telle dépendance, qu'elle le renvoyoit sans façon & sans mot répondre, lorsqu'il venoit la voir pendant la nuit. Alors elle affectoit, si le rendez-vous n'étoit pas donné, de ne pas l'entendre gratter; le roi se retiroit; & le lendemain, elle écrivoit au duc de Richelieu: *Je l'ai bien entendu hier gratter à ma porte; mais*

il s'est retiré quand il a vu que je restois dans mon lit). Il est bon qu'il s'y accoutume.

Séduite par la faveur ; ayant peu de goût pour le roi ; toujours passionnée pour le beau d'Agénois; on sçut qu'elle tomba à la renverse, frappée comme d'un coup de foudre, apprenant, en 1744, sa blessure dans l'attaque du château dauphin. Elle n'avoit d'autres desirs que de perdre Maurepas, pour chasser sa femme qui fut obligée d'assister à sa présentation au roi, à la reine, à la famille royale, en qualité de *duchesse de Châteauroux.* Cette présentation fut faite avec appareil par sa sœur duchesse de Lauraguais, en présence de huit dames, dont cinq titrées & assises comme elle ; savoir, madame de Lauraguais, la maréchale de Duras, les duchesses d'Aiguillon, d'Agénois, & trois de bout ; savoir, madame de Flavacourt, madame de Rubenpré & madame de Maurepas.

Quelques semaines avant la décision de l'affaire du duché, le roi donna une loge à madame de la Tournelle lui permit de se choisir le meilleur cuisinier, & lui donna encore six beaux chevaux. Sa maison se trouva dans peu toute montée. Maurepas désolé s'avoua vaincu dans ce moment-là, & fit courir ces mauvais vers, sa derniere ressource contre elle.

Incestueuse la Tournelle,
Qui des trois êtes la plus belle,

Ce tabouret tant souhaité
A de quoi vous rendre bien fiere.
Votre devant, en vérité,
Sert bien votre gentil derriere.

Le duc de Richelieu, le mobile de ces intrigues, fut bientôt lui-même récompensé de son attachement à la duchesse de Châteauroux & à la duchesse de Lauraguais, qu'il avoit conduite & installée. Le petit duc de Rochechouart, âgé de 4 ans, étant mort le 18 Décembre 1743, laissa vacante la place du premier gentilhomme de la chambre, ce qui occasionna des intrigues semblables à celles qui précéderent le choix du duc de Fleury, du vivant du cardinal. Saint-Aignan & le maréchal de Duras vinrent la solliciter : quelques-uns parloient pour le duc de Châtillon ; les amis de Luxembourg disoient qu'elle lui étoit promise ; mais les plus clairvoyans désignerent le duc de Richelieu, qui étoit en Languedoc pour tenir les Etats ; & Maurepas qui voyoit avec douleur que le duc de Richelieu auroit la place, voulant en parler dans son travail au roi, ce prince ne lui répondit pas. Maurepas ajoutoit : *que dirai-je, sire, aux sollicitations qui m'obsedent pour cette charge ?* — *Que vous ne savez pas à qui je la donne.* C'étoit dire à qui elle étoit destinée. Le roi, en effet, l'avoit déjà accordée à madame la duchesse de

Châteauroux; & avoit voulu lui-même en apprendre la nouvelle au duc par un courier extraordinaire qui partit avant que le duc pût en être instruit par une autre voie; c'est pour cela qu'il avoit caché la nouvelle à Maurepas.

Voilà quelles intrigues & quelles inimitiés se développerent à l'occcasion des nouvelles amours du roi. Considérons la conduite de la reine & du Dauphin, témoins oculaires de ces scandales. Etudions le caractère sur-tout des amans & des époux des favorites du roi. Consultons l'opinion du peuple françois, observateur de cette vie dépravée. Ces considérations & ces faits doivent nécessairement peindre les mœurs de ce tems-là; nous en devons le tableau à la postérité.

CHAPITRE VII.

Caractere de la reine Marie, depuis les premieres infidélités du Roi Louis XV, en 1732, jusqu'à cette année 1744. La conduite de cette princesse envers les maîtresses du roi. Conduite du roi envers elle. D'Agénois vient observer à la cour la métamorphose de la duchesse de Châteauroux, son ancienne maîtresse. Caracteres de Lauraguais, de Vintimille, de Mailly, de la Tournelle, maris des favorites du Roi.

La feue reine étoit une grande pleureuse de son naturel : mais les larmes, si souvent le produit de la foiblesse, étoient la seule vengeance qu'elle se permettoit ; & depuis les premieres infidélités du roi en 1732, elle ne laissa percer qu'une ou deux fois de petites malices, mais bien piquantes, & par conséquent conservées dans des écrits & long-tems racontées. Retirée chez elle pour lire ou pour prier, elle se prosternoit des heures entieres devant son crucifix, & lui faisoit l'offrande de ses peines : elle regardoit la vie du roi comme la source des calamités futures de la France, qu'elle prophéti-

ſoit déjà dans l'intérieur de ſon cabinet: elle croyoit que le Ciel, en abandonnant ſon époux, abandonneroit auſſi le royaume entier. Toute ſa vie ſe paſſoit ainſi dans les pleurs, les gémiſſemens & les alarmes.

Les premieres infidélités du roi lui avoient fait répandre un torrent de pleurs; mais peu-à-peu accoutumée à ſe voir délaiſſée, éprouvant néanmoins toute l'amertume de ſa ſituation, reconnoiſſant qu'elle en étoit en partie la cauſe, par le triple refus qu'elle avoit fait éprouver au roi, elle ſe contentoit de prier pour ſa converſion. Elle avoit été extrêmement piquée en 1732, de voir une princeſſe du ſang royal, la vieille princeſſe de Conti, conduire l'intrigue de madame de Mailly avec le roi, & de ce qu'elle ſe trouvoit en perſonne dans des parties de plaiſirs qui n'étoient plus de ſon âge, & qui dénotoient un caractere inquiet & intrigant. Déſolée de ſe voir enlever Louis XV, elle dit un jour, au ſujet de la princeſſe de Conti, & elle en fut admirée: *un vieux cocher aime encore à entendre claquer le fouet.* La répartie ne tomba pas; on la répéta long-tems à la cour: la voici donc imprimée.

Une autre fois madame de Mailly, l'une de ſes dames, depuis peu déclarée maîtreſſe du roi, lui demanda avec un reſpect plus profond

que celui d'usage, une permission relative à sa place, & comme si la reine eût ignoré les progrès de ses galanteries. *Comment*, lui répondit-elle, *oubliez-vous donc que vous êtes la maîtresse ?* Ce sont-là les seules plaintes extérieures que nous ayons pu recueillir d'elle.

La reine souffroit encore, sans se plaindre, que celles de ses dames qui étoient devenues maîtresses du roi, ne remplissent pas avec exactitude les devoirs de leurs charges, & ne l'exigea des autres avec autorité, que vers la fin de sa carriere. Souvent madame de Mailly envoyoit à sa place madame de Gontaut, ou toute autre complaisante qui n'étoit pas de semaine, pour se trouver au coucher de la reine, tandis que madame de Mailly alloit à celui du roi. D'autres fois la reine renvoyoit elle-même aux petits soupers des cabinets, ses dames qui y étoient invitées; & lasse de multiplier les permissions, à cause du fréquent retour des demi-orgies nocturnes, elle donna enfin une permission générale. Dans cette triste situation, son unique soin étoit de plaire à Dieu, n'ayant en 1743, d'autres sociétés intimes que celle des Dames de Fleury, d'Ancenis, de Rupelmonde, & sur-tout de l'incomparable dame de Luynes, sa bonne amie, chez qui elle alloit ordinairement souper. Ces dames fai-

soient avec elles des lectures spirituelles, vivoient fort modestement dans la piété & méritoient bien, par leur vertu, d'être tournées en dérision par la cour secrette & libertine du roi qui les appeloit *la semaine sainte.* Louis XV vivoit néanmoins avec décence, mais dans une froideur extérieure avec elles, & sembloit être peiné de trouver dans la vie privée de son épouse, une critique trop évidente de celle qu'il menoit dans ses cabinets : souvent il n'approchoit point de la table du cavagnole où elle jouoit, affectant de la tenir sans cesse dans son extrême réserve.

Obligée de respecter cette sévérité d'un époux & d'un maître; trop souvent debout en compagnie; sans que le roi lui dit : *asseyez-vous, madame*; refusée quand elle demandoit des grâces; souvent même contrainte d'avoir recours à madame de Mailly; redoutant, depuis, madame de la Tournelle, elle voulut encore une fois essayer de sortir de cet état passif, en demandant pour Nangis, au cardinal, une grâce fort ordinaire. Le ministre qui lui en avoit refusé d'autres pour le même seigneur, ne voulut rien accorder : mais cette fois elle se sentit piquée au point qu'elle fit un effort, & en alla porter ses plaintes à Louis XV, lui exposant la triste

situation d'une reine de France, qui ne pouvoit rien obtenir. *Faites comme moi*, lui dit encore le roi, *ne lui demandez rien*. Cette princesse essuya plusieurs fois des refus aussi désolants.

Le dauphin n'étoit pas aussi endurant. Elevé dans une piété austere par sa mere & par Boyer, il ne pouvoit entendre parler, de sang froid, des maîtresses de son pere. Il savoit déjà en 1742, qu'une favorite étoit une concubine, & qu'elle portoit préjudice à sa mere. Trop jeune sous madame de Mailly, & ne voyant dans la reine que des attentions pour elle, il ne s'étoit permis alors aucune observation humiliante; mais plus âgé pendant les amours de madame de Châteauroux, & voyant la reine affecter de dormir quand cette dame paroissoit pour les devoirs de sa charge, le jeune prince n'avoit point le sens assez réfléchi pour modifier ses habitudes avec la maîtresse. En 1743 cette favorite étant venue à un bal où étoit le dauphin, ce jeune prince la fixa, lui fit une grimace horrible, & lui tira une langue pointue & fort longue. Ce trait fut aperçu de quelques courtisans & de la reine sur-tout qui lui demanda avec émotion ce qu'il avoit. Le dauphin qui vit sa malice aperçue de plusieurs autres personnes que de madame de Châteauroux refusa

de répondre à sa mere qui en parla à madame, la conjura de représenter très-fortement à son frere qu'elle étoit mécontente de ces *observations* si marquées & si peu convenables contre madame de Châteauroux. C'est ainsi que la reine se comportoit pendant les infidélités de son époux.

L'amant de madame de Châteauroux, l'ingénieux, le beau, le galant, l'ambitieux d'Agénois développoit un autre caractere. Véritablement amoureux de madame de Châteauroux, & tenant un peu du caractere de son cousin Richelieu qui aimoit les femmes & par goût & comme moyen d'intrigues, il étoit revenu à la cour en 1744, pour y contempler sa dame métamorphosée en duchesse & en favorite du roi. Adroit & prudent, ayant toutes les passions des courtisans qui veulent s'élever, toujours attaché à madame de Châteauroux, il cacha le jeu qu'il méditoit, en simulant un attachement qu'il n'avoit point pour madame de Flavacourt à laquelle il fit semblant de vouloir plaire à deux fins.

La premiere, pour donner de la jalousie au roi, & pour en obtenir des grâces, dussent-elles l'éloigner de la cour & de la capitale, si elles servoient à son ambition, à son avance-

ment dans les emplois. Il disoit qu'en s'attachant à madame de Flavacourt, le roi seroit bientôt tourmenté d'une jalousie secrette, & craindroit de nouveaux attachemens avec madame de Châteauroux.

La seconde fin que d'Agénois se proposoit à la cour, étoit d'inspirer à madame de Châteauroux elle-même une inquiette jalousie : il n'ignoroit pas qu'il en étoit toujours aimé, & présumoit en tirer de grands avantages, en venant s'établir à la cour entre deux passions, entre la jalousie du roi tourmenté de la crainte de le voir de nouveau s'attacher à sa maîtresse, & la jalousie de cette dame toujours amoureuse de lui & tourmentée de le voir s'attacher à sa sœur Flavacourt. D'Agénois aiguillonnoit donc tout-à-la-fois le roi ravisseur, & la favorite qui lui étoit infidelle ; il se rendoit intéressant à tous les deux, & connoissant quel est l'embarras des femmes qui aiment sincérement & qui sont retenues par la crainte, il alimentoit, par son adresse, ses grâces, son esprit séduisant, la jalousie du roi, & l'amour & la jalousie tout à-la-fois de madame de Châteauroux.

Madame de Flavâcourt qui avoit de la naïveté, de la bonté dans le caractère, se laissoit aimer en apparence, sans donner aucun fon-

dement ni à la jalousie de sa sœur, ni au ressentiment du roi qui avoit néanmoins pour elle un peu moins d'attentions qu'auparavant. On l'appeloit communément *la poule ;* & le roi lui avoit donné ce nom à cause de son humeur farouche & revêche contre les indiscrets du tems & les aimables désœuvrés qui pouvoient être touchés de ses grâces. D'autres attribuoient ce nom à sa démarche noble, à ses manieres, & même à ses coiffures semblables à celles de la poule huppée. D'autres enfin, car l'auteur de ces mémoires a beaucoup interrogé les seigneurs instruits de ce tems-là, attribuoient ce surnom à sa maternité & sur-tout à ses qualités maternelles.

Quant aux maris, aux peres & aux freres des favorites, ils étoient presque tous d'un caractere médiocre. Le seul duc de Lauraguais, revenu des frontieres d'Espagne, revêtu de la toison, créé lieutenant-général & ouvrant les yeux sur la conduite de sa femme, ne voulut point fréquenter la cour prostituée qu'elle habitoit : il continua de servir le Roi, & ne vit plus son épouse. On avoit d'ailleurs acheté le silence de Louis-Alexandre de Mailly comte de Rubempré, qui mourut en 1747, & qui avoit épousé la premiere des sœurs que le roi avoit aimée, & avec laquelle le comte de Mailly étoit brouillé. Le

comte de Vintimille fait mestre-de-camp du régiment de son nom, se tenoit éloigné. Le marquis de Flavacourt, militaire d'état & de caractere, ne quittoit point l'armée: seul de tous ces maris, il vivoit bien avec son épouse dont il eut en 1739, un fils, Auguste-Frédéric, & en 1742, Adélaïde qui épousa en 1755, le marquis d'Estampes, tandis que la Tournelle, homme dévot, à qui madame de Mailly avoit procuré un régiment, déconcerté par les premieres galanteries de son épouse avec d'Agénois, étoit allé gémir dans ses terres de Bourgogne, où il s'occupoit de pratiques de dévotion & d'agriculture, & où il se laissa mourir avant que sa femme fût sous la puissance du roi. Le maréchal de Vauban, ami de la maison, ayant été voir autrefois son grand-pere, lui avoit fait appercevoir qu'ayant une prodigieuse quantité de bois, il étoit singulier qu'il n'eût pas de revenu: il lui avoit, en outre, indiqué le moyen de faire un canal jusqu'à la riviere où il pourroit jeter son bois à *bois perdu*. La Tournelle acheta en effet le plus de bois qu'il put dans le voisinage, fit le canal, & porta le produit de sa terre, qui ne valoit que mille écus, à la somme de cinquante-deux mille livres de rentes. Cette anecdote fait encore plus d'honneur à Vauban

qu'à la Tournelle ; car Vauban n'acheta pas les bois ; mais il donna un conseil qui fut une grande fortune pour ce tems-là.

Le régiment de Condé étant vacant par la mort de la Tournelle, on croyoit qu'il seroit donné à Coëtlogon, premier écuyer du comte de Clermont, & dont la femme étoit dame d'honneur de madame la duchesse. Coëtlogon avoit été sous-diacre : il n'étoit point au service, & son ancien état occasionna une infinité de plaisanteries à la cour sur sa femme, pour qu'il n'eût pas ce régiment. Madame de Flavacourt le demanda aussi pour Sabran qu'elle vouloit alors marier avec sa sœur Montcarvel ; mais sa sœur Mailly alla demander à Breteuil son exclusion, & fit dire au cardinal qu'elle l'avoit demandée au roi. La vieille madame de Sabran accusée d'avoir tenu des propos peu décens contre la favorite, étoit venue se disculper, & madame de Mailly qui n'étoit ni crédule ni vindicative, écrivit en faveur de Sabran ; ce qui favorisa le mariage & la concession du régiment.

Après ces considérations sur la reine & le dauphin, sur les maris & les amans des favorites, nous sera-t-il permis d'observer, un moment, le peuple françois ? Témoin de la vie scandaleuse du roi, & accoutumé à ne voir dans

les maîtresses des souverains qu'une source de malheurs; détestant en général toutes les sortes de favorites, il blâmoit hautement ce commencement de libertinage; le peuple de Paris témoigna plus d'une fois l'indignation qui l'animoit. Un jour madame de la Tournelle osa se placer avec sa sœur Lauraguais dans une loge à côté du roi & des princesses. Ce contraste fit cesser tous les applaudissemens & occasionna des murmures. Le roi pouvoit en conclure sans doute, la nécessité de plaire à son peuple par une vie plus décente: mais les rois de son caractere résistent à des leçons de cette nature, & au lieu d'assujettir leur conduite à la loi & à la volonté publique, ils s'indignent contre l'une & l'autre, & ne cherchent que les moyens de les soumettre à la volonté de leur cour. On se rappelle la réponse du roi à Fleury qui lui montroit des chansons désagréables;

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DES DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ANCIENNE MAISON D'AUTRICHE,

Pour servir à l'histoire de sa succession à l'époque de son extinction : la mort de CHARLES VI, pere de MARIE-THÉRESSE.

MAXIMILIEN I^er^, fils de FRÉDÉRIC V d'Autriche, succéda à l'Empereur son pere, 1493, & mourut en Janv. 1519. Il avoit épousé MARIE de Bourgogne, qui lui apporta pour dot ses droits sur les Pays-Bas.

PHILIPPE d'Autriche, leur fils, épousa en 1496, JEANNE, fille unique de FERDINAND V, roi d'Arragon, de Naples, &c. & d'ISABELLE, reine de Castille, &c. ISABELLE étant morte, il en recueillit la succession en 1504. FERDINAND V ne mourut qu'en 1516. PHILIPPE I^er^ étoit déjà mort en 1506.

LIGNE ESPAGNOLE.

CHARLES I^er^, roi d'Espagne, né en 1516, empereur V du nom en 1519, abdiqua l'Empire en 1556, & mourut en 1558. Il avoit épousé en 1526, ISABELLE, fille d'ÉMANUEL, roi de Portugal.

PHILIPPE II, né en 1527, roi d'Espagne en 1556, par l'abdication de son pere, CHARLES V, épousa en quatrieme noces ANNE (*N. B.*) fille de MAXIMILIEN II, en 1570. Elle mourut en 1580, & lui en 1598. Du troisieme lit étoit ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE mariée avec l'archiduc ALBERT.

MARIE, Infante d'Espagne, épousa l'empereur MAXIMILIEN II.

PHILIPPE III, né en 1578, roi d'Espagne en 1598, épousa MARGUERITE, fille de l'archiduc CHARLES, & sœur de FERDINAND II. Il mourut en [illegible]

ROIS DE FRANCE *de la Maison de Bourbon.*

HENRI IV, roi de France.

LOUIS XIII épousa en 1615, ANNE MAURICE, Infante d'Espagne, & mourut en 1643.

ANNE-MAURICE, Reine de France, morte en 1666.

PHILIPPE IV, né en 1605, Roi d'Espagne en 1621, épousa en premieres nôces ISABELLE de France, fille du Roi HENRI IV. Il épousa ensuite MARIE-ANNE d'Autriche, fille de l'Empereur FERDINAND III, en 1649, & mourut en 1665.

MARIE-ANNE épousa l'Empereur FERDINAND III.

LOUIS XIV, né en 1638, Roi de France en 1643, épousa en 1660, MARIE THÉRESE Infante d'Espagne, & mourut en 1715.

Du premier lit étoit MARIE-THÉRESE, née en 1638, morte en 1683.

CHARLES II, né en 1661, Roi d'Espagne en 1665, mort en 1700. Il avoit appelé, par son testament à sa succession, PHILIPPE de France, aujourd'hui PHILIPPE V.

MARGUERITE-THÉRESE, 1^re^ femme de l'Empereur LÉOPOLD.

LOUIS, Dauphin, né en 1661, épousa en 1680, MARIE-ANNE-CHRISTINE-VICTOIRE de Baviere.

LOUIS de France, Duc de Bourgogne, marié avec MARIE-ADÉLAÏDE de Savoie, mort Dauphin de France, en 1712.

PHILIPPE de France, Duc d'Anjou, né en Décembre 1683, Roi d'Espagne en 1700. PHILIPPE V épousa en 1701, MARIE-ADÉLAÏDE de Savoie, fille de VICTOR-AMÉDÉE, seconde sœur d'ADÉLAÏDE ; & en 1714, il a épousé en secondes nôces ELISABETH-FARNESE, Princesse de Parme & de Plaisance.

LOUIS XV.

DON FERDINAND, Prince des Asturies, du premier lit.

DON CARLOS, Roi des deux Siciles, du second lit.

DON PHILIPPE, du second lit.

DON LOUIS-ANTOINE, Cardinal, Archevêque de Tolede.

LIGNE ALLEMANDE.

FERDINAND I^er^, épousa en 1521 ANNE, sœur de LOUIS, roi de Hongrie & de Bohême, dont elle devint héritiere en 1525. Il fut élu roi des Romains en 1531, empereur en 1556, & mourut en 1564.

MAXIMILIEN II, né en 1527, roi de Bohême & de Hongrie en 1562 & 1563, empereur en 1564, mort en 1576. Il avoit épousé MARIE, fille de CHARLES V.

ANNE, mariée à ALBERT V, électeur de Baviere.

FERDINAND, archiduc dans le *Tyrol*. Ses deux fils n'eurent point d'enfans. ANNE sa fille, épousa MATHIAS II.

CHARES V, Archiduc dans la *Stirie*.

(*N. B.*) ANNE, mariée à PHILIPPE II, roi d'Espagne.

RODOLPHE II, roi de Hongrie & de Bohême, puis empereur en 1576, mort en 1612, sans postérité légitime.

MATHIAS II, Roi de Hongrie & de Bohême, puis Empereur en 1612. Il n'eut point d'enfans d'ANNE, fille de FERDINAND, son oncle, & mourut en 1619.

MAXIMILIEN, Archiduc, Grand-Maître de l'ordre Teutonique, mourut en 1620.

ALBERT, Archiduc, épousa ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE, fille de PHILIPPE II, & mourut sans enfans en 1[illegible]33.

FERDINAND II, adopté par l'Empereur MATHIAS II, fut Roi de Hongrie & de Bohême après la renonciation de PHILIPPE III, Empereur en 1619 : il il mourut en 1637.

LÉOPOLD, Archiduc, Evêque de Strasbourg, se maria ensuite, & eut

FERDINAND-CHARLES qui n'eut que des filles.

FERDINAND III, né en 1608, Roi de Hongrie en 1625, & l'année suivante, Roi de Bohême. Il fut élu Roi des Romains en 1636, & Empereur en 1637. Il épousa MARIE-ANNE, Infante d'Espagne, fille du Roi PHILIPPE III, & mourut en 1657.

FERDINAND IV, né en 1633, Roi de Bohême en 1646, de Hongrie en 1647, Roi des Romains en 1653, mourut en 1654, trois ans avant l'Empereur, son pere.

LÉOPOLD né le 9 Juin 1640, Roi de Hongrie, de Bohême en 1656, Empereur en 1658, mort en 1705. Il avoit épousé en premieres nôces MARIE-THÉRESE, Infante d'Espagne, dont les enfans moururent au berceau, excepté MARIE-ANTOINETTE qui fut Electrice de Baviere. Il épousa ensuite CLAUDE-FÉLICITÉ, fille de l'Archiduc FERDINAND CHARLES. Il n'en eut que deux Archiduchesses, mais d'ELÉONORE MAGDELEINE de Neubourg, sa troisieme femme, il eut deux fils qui ont vécu, savoir :

JOSEPH, né en 1678, Roi de Hongrie en 1687, Roi des Romains en 1690, Empereur en 1705, mort en 1711. De WILLHELMINE-EMILIE d'Hanover ; il eut

LÉOPOLD-JOSEPH mort au berceau en 1701.

MARIE-JOSEPHE, Reine de Pologne, Elect. de Saxe.

MARIE-EMILIE, Impératrice, Elect. de Baviere.

CHARLES V, né en 1685, Empereur en 1711, couronné, l'année d'après, Roi de Hongrie, a eu d'ELISABETH-CHRISTINE de Brunswig

MARIE-THÉRESSE mariée au Duc de Lorraine.

JOSEPH né en 1741, mort en 17 .

MAISONS DE BOHÊME ET DE HONGRIE.

CASIMIR IV, roi de Pologne, épousa en 1454, ÉLISABETH, héritiere de Bohême. Il eut d'elle

LADISLAS II, roi de Bohême & de Hongrie, né en 1456, mort en 1516.

JEAN-ALBERT, roi de Pologne.

ALEXANDRE, roi de Pologne.

SIGISMOND, roi de Pologne.

ANNE, née en 1503, mariée en 1521, à FERDINAND, archiduc d'Autriche. Elle hérita de la Bohême & de la Hongrie après la mort de son frere LOUIS.

LOUIS II, roi de Hongrie & de Bohême, tué à Mohach en 1526.

SIGISMOND AUGUSTE, roi de Pologne, mort en 1572.

CHAPITRE VIII.

TABLEAU de l'Europe avant la guerre de la succession d'Autriche. Élévation de la monarchie prussienne. Foiblesse du gouvernement françois. Mort de l'empereur Charles VI. La France, l'Espagne, la Prusse, la Baviere, se liguent contre la maison d'Autriche. Projets de Belle-Isle pour le démembrement de cette puissance. Caractere & portrait de Marie Therèse. Intérieur des cabinets de Versailles, de Berlin & de Madrid. Influence des courtisans & de la favorite de Louis XV sur la déclaration de la guerre. Timidité du cardinal de Fleury.

LE cardinal de Fleury avoit à peine conclu le traité de Vienne, qu'il travailla à donner la paix au reste de l'europe. La maison d'Autriche désolée par le turc, se voyoit, du côté de l'orient, au bord d'un précipice; Fleury l'en retira par la médiation de la France, & le marquis de Villeneuve conclut entr'elle & la Porte, le traité de 1739. Fleury porta ensuite la paix dans Gênes, agitée par des factions. Il envoya des troupes en Corse pour y prévenir une insurrection; il offroit

à l'Espagne & à la Grande-Bretagne ses bons offices pour les désarmer. Toutes les nations regardoient la France, conduite par le cardinal, comme une mere commune qui vouloit, enfin, vivre heureuse dans le sein de la paix, lorsque la mort de Charles VI réveilla la jalousie de toute l'europe contre la maison d'Autriche

La maison d'Autriche.

CETTE puissance superbe qui avoit asservi tant de peuples; qui depuis des siecles s'étudioit à flétrir le cœur des flamands, des hongrois, des bohêmiens, si portés de leur naturel vers la liberté; qui depuis cinq cens ans avoit été à la tête de l'empire d'occident; qui avoit envahi par la force la souveraineté de tant de petits princes incapables de lui résister, & sur-tout les propriétés & la principauté des Gonzague, princes de Mantoue, alloit disparoître de la face de la terre à la mort de Charles VI, dernier mâle de la famille.

Quelques souverains, à l'extinction de leur race, avoient restitué, avant de rentrer dans le néant, l'autorité usurpée sur les peuples par leurs ancêtres; mais l'esprit dominateur étoit tel dans la maison d'Autriche, que Charles VI voyant finir son nom en sa personne, avoit résolu de conserver après lui l'indivisibilité de ses possessions & l'unité

de sa puissance. On connoît deux grandes passions dans les rois, celle de dominer despotiquement, & celle d'en maintenir le système pour leur successeur.

Charles VI, dominé par ces maximes, avoit marié le duc François de Lorraine à l'archiduchesse Marie-Thérese, sa fille aînée & l'héritiere de ses États; il avoit retenu ce prince dans sa maison, pour lui apprendre la politique de la puissance autrichienne, & lui inspirer les principes qui l'avoient élevée à l'état où il la laissoit à la maison de Lorraine, par l'acte qu'il appeloit sa *pragmatique sanction*. Pour lui conserver ses possessions dans leur indivisibilité, il avoit négocié avec les électeurs de Baviere & de Saxe, une renonciation à leurs droits sur ses possessions; car ils avoient épousé ses deux nieces, filles de l'empereur Joseph I. Sa pragmatique avoit été reconnue dès 1713 par sa famille, & en 1724 par quelques princes allemands.

La France, qu'il étoit si important pour la maison d'Autriche, d'attacher à cette pragmatique, s'étoit fait acheter plus cherement. Rivale depuis des siecles de la maison d'Autriche, elle avoit réussi, dans la derniere guerre, à la chasser du trône de Naples. Dans la guerre précédente, elle lui avoit enlevé l'Espagne; & dans les anté-

rieures, Louis XIV, avoit étendu ses limites aux dépens de l'héritage de Charles-Quint. Toujours fidele aux plans de Henri IV, de Richelieu & de Louis XIV, la France, avoit encore enlevé à l'Autriche tous les moyens de devenir puissance maritime; l'avoit circonscrite dans le continent, & réléguée dans le fond de l'Allemagne.

Non contente de ces sacrifices, la maison de Bourbon attendoit en silence l'occasion de plusieurs autres démembremens. Si elle reconnut l'indivisibilité des États, qui restoient à la maison d'Autriche, par le dernier traité, elle se ménagea, dans cet acte, des expressions jésuitiques, des restrictions mentales, susceptibles de toutes sortes d'interprétations, suivant l'exigeance des cas; encore la cour de Vienne paya-t-elle cet acte de complaisance en cédant la Lorraine au roi Stanislas, avec le titre de réversibilité à la couronne de France.

Une politique habile, dans l'art de l'équivoque, a toujours dominé dans le conseil des rois. Ils se croyent d'autant plus habiles, qu'ils réussissent davantage dans ce métier perfide : ils ont une telle idée de leur puissance sur les peuples, que dans leurs traités ils les troquent, les vendent, les cédent ou les donnent en héritage comme des immeubles : on assure en ce

moment, (10 Janvier 1792) que le Landgrave de Hesse-Cassel vend plusieurs milliers d'allemands, encore esclaves de ses volontés absolues, pour venir égorger, s'il leur est possible, dans l'intérieur de la France, des citoyens qui ont secoué le joug des rois. La morale des princes ne fut jamais différente. Avides de subjection & de flatterie, ils ne se déchirent entr'eux que pour donner à cette subjection un champ plus vaste. Voilà en peu de mots le sommaire de l'histoire de l'europe moderne : c'est le précis aussi de notre histoire de France, jusqu'à la révolution de 1789.

La politique des princes européens, en 1740, n'étoit pas différente ; Charles VI avoit à peine expiré, que la jeune Marie-Thérèse se vit assaillie de toutes parts. Les garanties de la France, de la Prusse, de la Baviere, &c. pour l'indivisibilité de la puissance autrichienne, avoient été signées avec une telle mauvaise foi des parties contractantes, que toutes ces promesses devoient être nulles, lorsque le chef de la maison viendroit à mourir, & que ses héritages pourroient devenir la proie du plus fort. L'électeur de Baviere se jouant, sans pudeur, de sa signature, opposa à cet acte une autre pragmatique antérieure, certain testament de Ferdinand d'Autriche, dont Albert V, duc de Baviere, avoit épousé la fille aînée, ap-

pelée à la succession de la Hongrie & de la Bohême, faute d'héritiers mâles.

L'Espagne.

L'AMBITION de la reine d'Espagne, qui prenoit de l'accroissement à mesure qu'elle s'approprioit, aux dépens de l'Autriche, quelques lambeaux de souveraineté en faveur des enfans de son lit, produisit aussi ses protestations & ses réserves. Dans la derniere guerre, elle avoit gagné l'établissement de dom Carlos à Naples. Elle méditoit à présent celui de dom Philippe. Pleine d'activité & de finesse, patiente, ingénieuse, intrigante dans tous les cabinets de l'europe, elle ne laissoit à son époux que la prérogative des signatures royales. Pourvu qu'il écrivît de sa main les trois mots, IO EL REI, signature des rois d'Espagne, elle avoit l'art de lui persuader qu'il gouvernoit les européens aussi absolument que Louis XIV.

Occupée d'une guerre maritime contre les anglois, la reine n'osoit tout-à-coup manifester ses projets contre l'héritiere de Charles VI; mais autant elle avoit montré d'audace dans ses anciennes querelles contre ce prince, autant elle mit d'abord de patience & de mesures contre Marie-Thérese,

lorsque son ministre lui eut assuré que cette princesse étoit douée d'une grande magnanimité & de beaucoup de courage. La reine lui fit demander d'abord de céder l'ordre de la Toison d'or attaché à la couronne d'Espagne, & que la cour de Vienne prétendoit être une portion de l'héritage de la maison de Bourgogne. De la demande futile d'un ruban, elle alla jusqu'à exiger des portions de souveraineté, & finit par demander enfin la totalité des possessions autrichiennes. Pour colorer ses prétentions aux yeux de l'Europe, qui voyoit la maison de Bourbon à peine établie en Espagne, elle découvrit dans l'histoire que les femmes héritant, selon le droit public de l'Autriche, des souverainetés de leurs peres, tout ce que Charles VI avoit laissé à Marie-Thérese, devoit appartenir de droit au roi Philippe V, qui descendoit par les femmes d'un héritier de Charles V.

Le Portugal.

Les puissances foibles ou timides, celles à qui la politique ordonnoit de se tenir dans l'observation, attendoient en silence un grand événement. L'on comptoit parmi les premieres, le Portugal, dont le roi, Jean V, devenu épileptique, par ses excès de volupté & de dévotion, expioit ses fautes par des fondations en faveur de tous les

moines de ses États. Il n'y avoit alors en Portugal presque point de manufactures; on achetoit en France, en 1740, de superbes étoffes pour habiller sa majesté très-fidele; mais aussi Jean V avoit fondé un monastere de trois cens récollets, & dépensé pour cet objet 75 millions: il avoit fondé encore *une église patriarchale*, où les chanoines étoient vêtus comme des cardinaux, & ses négociations se bornant à demander à la cour de Rome des brefs ou des bulles, Jean V, occupé de fantaisies aussi étranges, étoit peu redoutable à Marie-Thérese.

La Prusse.

La Prusse, en 1740, étoit dans le rang des puissances du second ordre: le roi Frédéric-Guillaume venoit de mourir après un long regne, qu'il n'avoit rendu célebre par aucune action d'éclat: sa conduite envers ses voisins & la maison d'Autriche avoit été si adroite qu'elle passoit pour un sentiment de foiblesse; sa circonspection lui avoit attiré des insultes grossieres, & presque toujours impunies, de la part de quelques princes allemands; & même de l'évêque de Liege.

La maison d'Autriche, plus fiere envers la Prusse que les autres puissances, sembloit se sou-

venir que les électeurs de Brandebourg avoient mendié le titre de roi dans toutes les cours de l'Europe. Elle voyoit toujours dans le roi de Prusse son archi-chambellan plutôt qu'un monarque : & les courtisans de Vienne appeloient la puissance prussienne *la monarchie de quarante ans*. L'empereur, qui s'étoit engagé de remettre les duchés de Juliers & de Bergue, négocioit au mépris des traités, & disposoit de ces possessions en faveur du roi de Pologne, ou en faveur d'un autre prince.

A l'avénement de Frédéric II, aucun souverain n'étoit intéressé à s'allier à une monarchie aussi peu redoutable. Il avoit cependant une armée bien tenue, bien disciplinée, mais moins expérimentée que les troupes de la maison d'Autriche, qui avoient fait la guerre en Allemagne, & qui étoient encore commandées par des vieux officiers élevés à l'école de Marleboroug ou du prince Eugene. La maison d'Autriche avoit d'ailleurs des soldats qui ne savoient pas plus lire ni raisonner que les soldats prussiens; mais qui avoient cette férocité redoutable, dont les noms de *pandours* & de *croates* nous retracent encore la mémoire. Malgré cette situation subalterne, la maison de Brandebourg, & la nation prussienne avoient le sentiment intérieur de leur grandeur future; & toute l'ambition des monarchies naissantes. De peu de chose

la maison royale s'étoit élevée par degrés, & sans rétrograder, au rang qu'elle occupoit en Europe, avec une sagesse extrême; mais ses possessions étoient encore séparées par l'interposition des domaines des autres puissances, qui en faisoient une monarchie, sans correspondance dans ses parties. L'unité de principes & de moyens, l'activité qui en résulte & qui est la force des rois absolus, étoient affoiblies par ce défaut de secours réciproques, entre ses provinces non contiguës. La réunion de ces possessions, le remplissage des lacunes, en chassant la maison d'Autriche de la Silésie, étoit une opération essentielle au système d'aggrandissement de la maison de Brandebourg. Un roi parut en Prusse, & il plaça cet état au rang des premieres puissances européennes.

Tant que le roi de Prusse ne fut que prince royal, il fut délicat & littérateur, aimant les femmes, les commodités de la vie & la bonne chere. Devenu roi, il fut législateur, philosophe & soldat. Il couchoit sur la paille; il étoit vêtu d'un simple uniforme; il ne fréquentoit plus les femmes; il alloit sans gardes. Sa table étoit saine & frugale; un laquais, un cuisinier, un pâtissier, étoient ses seuls officiers de bouche. Il leur ordonnoit lui-même son dîner.

Dans ses habits, il observoit une simplicité qui

retraçoit les âges primitifs du monde. A la cour de Versailles, au contraire, on voyoit dans le luxe efféminé, & dans les mœurs du prince, & des courtisans, cette dégradation de caractere qui précede la dissolution des monarchies.

Le roi de Prusse vouloit être craint & estimé du militaire, des prêtres & des gens de justice de son tems. Des coups d'éclat, ordonnés à propos, frappoient d'épouvante tous les esprits, témoins d'une juste sévérité. Cependant il parloit sans fierté au laboureur, au négociant, au soldat, à l'officier; mais toujours avec précaution. Il savoit que les peuples accordent difficilement leur amour à un roi conquérant; mais il vouloit que l'estime s'alliât dans l'esprit de ses sujets avec la crainte.

Il leur permettoit de lui écrire & de lui parler; il répondoit & écoutoit avec attention, promettant de leur faire rendre justice. La musique, les lettres, & quelquefois les spectacles étoient les seuls plaisirs qu'il se permettoit : quant à la chasse, il disoit qu'il n'y avoit que deux princes en Europe assez riches pour *courre* le cerf; qu'il falloit laisser à ses arrieres-petits enfans les avantages des plaisirs, du luxe & du faste; que tant que la Prusse seroit bornée, il falloit *aller à la chasse des pro-*

vinces; & ne montrer de la bonne foi, que quand elle auroit fait sa fortune.

Habile dans l'art de connoître les hommes, il eut celui sur-tout de se choisir de bons ministres dans les cours étrangeres, employant ceux qui étoient capables, disoit-il, *de fouiller les secrets dans la poche des rois*. Ses ministres montroient peu d'éclat; il préféroit des *envoyés* aux ambassadeurs, & des hommes de génie aux seigneurs de sa cour, qui n'avoient que de beaux équipages, & qu'il appeloit *ses illustres sots*. Il n'envoyoit des ambassadeurs que dans les circonstances d'appareil comme pour faire une alliance, rompre avec une cour ou s'unir par le sang. Long-tems il eut pour principe de vouloir passer pour avoir une mauvaise tête; conduite par des vues d'aggrandissement & de gloire, capable sur-tout de tout perdre plutôt que de ne point s'élever au-dessus de la calamité. Ce caractere étoit bien imposant pour les autres rois, qui n'en avoient aucun.

Avide de connoissances, il avoit fait quelques voyages pour en acquérir & établir, par des comparaisons ultérieures, un nouvel ordre de choses dans ses états. Il arriva *incognito* à Strasbourg le mois d'Août 1740: & le maréchal de Broglie écrivit à Louis XV, qu'on l'avoit reconnu & qu'il avoit

montré par-tout une curiosité singuliere. Mille objets indifférens en apparence le frappoient. On voyoit à la mobilité de ses yeux, que rien n'échappoit à ses regards. Il interrogeoit nos officiers avec beaucoup de détail; logeant simplement dans nos auberges, sous le nom du *comte Dufour*; priant à dîner nos militaires avec toute la grâce & la politesse d'un seigneur françois.

Bientôt on soupçonna à Strasbourg quel étoit ce comte Dufour; le maréchal de Broglie alla lui demander s'il vouloit être traité en comte ou en roi: Frédéric lui répondit qu'il n'étoit que le *comte Dufour*. Broglie néanmoins le traita toujours avec un profond respect, lui parlant en tierce personne. Pour lui plaire, il lui donna un ingénieur, qui lui montroit nos fortifications: c'étoit lui dévoiler une partie de nos secrets & de nos forces.

Frédéric vit monter la parade, & parut content de nos troupes; sur les demandes qu'il faisoit, on voyoit qu'il méditoit des combinaisons nouvelles, & qu'il accordoit plus d'attention à l'état de l'intérieur de la France qu'à nos empressemens pour le recevoir. Broglie fit placer un fauteuil & un tapis à la comédie, un jour que le roi devoit s'y rendre. Frédéric laisse le tapis, le fauteuil,

la comédie & disparoît, envoyant à Broglie une lettre d'excuse.

Le roi de Prusse étoit petit, gros, & d'une physionomie vive & spirituelle ; il avoit de beaux yeux, qui disoient par leur vivacité ce qui se passoit dans son ame ; il avoit le visage rond & gai, de belles dents, des cheveux bruns, l'air aisé & noble ; il avoit, avec beaucoup de facilité dans l'esprit, une ardeur extrême pour acquérir des connoissances.

Il se décidoit promptement dans les affaires, prononçoit absolument, n'aimant ni représentations, ni discussions, ni les conseils qu'il n'assembloit presque jamais en 1740, répondant sommairement aux demandes de ses ministres, & leur indiquant une voie générale pour les détails. Il questionnoit toujours avec esprit ; il aimoit les réponses hardies & concises ; il paroissoit curieux des coutumes de tous les pays ; il s'en informoit soigneusement ; mais sur-tout des usages militaires de toutes les puissances de l'Europe, qui l'intéressoient singulierement : il s'en occupoit perpétuellement, & se faisoit envoyer, par ses ministres étrangers, des dessins des habillemens des troupes, & sur-tout des mémoires sur les manœuvres des françois, des allemands, sans négliger celles des soldats espagnols & por-

tugais. Il avoit de la hauteur & de l'élévation dans le caractere; mais il tenoit aux étrangers des propos obligeans.

Sévere dans les habitudes de la vie, il joignoit les agrémens de l'athénien à la dureté du spartiate, donnant aux prussiens l'exemple de la sobriété, du mépris du faste, & d'une vie laborieuse. Il ne pouvoit se refuser une plaisanterie fine ou méchante contre un ridicule & toutes les religions étoient l'objet perpétuel de ses sarcasmes. La cour de Rome qui se sentoit outragée du mépris affecté du monarque, se vengeoit, en rappelant dans ses actes diplomatiques l'ancien titre des *marquis de Brandebourg*. Le roi lui répondoit indirectement par de nouveaux sarcasmes, & promettoit à Voltaire qu'il aviliroit l'Incarnation ou la Céne, & les autres mysteres religieux qui sont les bases de la cour de Rome.

L'indifférence pour la Théologie romaine que les rois de l'Europe méridionale avoient protégée, l'épée à la main, avoit toujours été dans sa maison un moyen d'aggrandissement. Dans le IX siecle, ses aïeux s'étoient faits chrétiens pour plaire aux empereurs; luthériens dans le XV, pour s'enrichir des dépouilles du clergé; réformés dans le XVI, pour satisfaire les hollandois à cause de la succession de Cleves. *Je serai de la secte des indiffé-*

rens, disoit-il, *quand j'y trouverai mon avantage; car la crainte des prêtres pourroit empêcher la prise d'une province, & la conclusion d'un traité, ou d'une alliance. Les plus grands papes m'ont appris ce principe salutaire; car ils ont mis la religion de côté pour réussir dans leurs systêmes d'aggrandissement....* Aussi les observateurs de la politique de ce prince s'attendoient, il y a quelques années, à le voir élever un de ses neveux dans la religion catholique, pour lui donner des établissemens en Allemagne.

Frédéric II avoit si bien hérité de cette indifférence religieuse qu'elle étoit dégénérée en haine décidée pour les ecclésiastiques. En Silésie, il ne pouvoit retenir une grimace lorsqu'il appercevoit de loin le seul costume d'un religieux. Il avoit résolu d'accueillir les philosophes que l'inquisition d'Italie, d'Espagne & de Portugal persécuteroit, & d'honorer ceux que la cour, le clergé, ou les parlemens françois voudroient punir pour leur génie. Il se lia à d'Argens, qui, le premier manifesta ses opinions irréligieuses. Il appela Voltaire, à cause de son génie & de la hardiesse de ses opinions; il donna un canonicat à l'abbé de Prades, que le clergé gallican & la vieille Sorbonne poursuivoient.

En montant sur le trône, il fut effrayé de l'armée de légistes, répandue dans ses Etats : il disoit que la dixieme partie du bien de ses sujets passoit dans leurs mains, & résolut de si bien simplifier leurs formes de procédures, qu'elles ne seroient plus le fléau de ses peuples. Chacun de ses légistes correspondoit à des supérieurs qui dépendoient d'un légiste majeur, plus puissant quelquefois, en 1740, que le roi de Prusse lui-même; car il formoit opposition à des jugemens rendus par son conseil. Il faisoit peu de cas du gouvernement d'Angleterre, & méprisoit les formes indéterminées du gouvernement françois, qui, disposant de cent mille hommes, se laissoit entraver par une compagnie de légistes. Indigné contre cette espece de gouvernement, il avilit, au commencement de son regne, les remontrances & les rubriques de ces gens de loi; & comme dans la suite il apprit, à ses dépens, qu'il seroit souvent trompé avec les meilleures intentions, il écoutoit leurs réclamations, & se rendoit toujours à la voix de la justice lorsqu'elle parloit.

Frédéric ne vit jamais que des sujets égaux dans les grands & les petits : il établit à son égard un niveau parfait dans ses Etats. Sa souveraineté absolue ne connut d'autre hiérarchie que celle de l'armée qu'il commandoit. Comme Louis XIV,

il s'étonnoit qu'une magistrature sans armes parlât au roi avec respect & résistât à ses ordres. Comme le monarque françois, il vouloit être obéi, & comme lui il eut besoin de l'usage de toutes ses forces, pour développer ses plans.

Quant à la politique de Frédéric vis-à-vis des nations étrangeres, il pensoit que dépouiller ses voisins, n'étoit que le moyen de leur ôter la puissance de lui nuire : il disoit que ce principe seul construisoit & conservoit les monarchies. Pour en créer une à sa maniere, il donna de nouvelles formes à l'armée déjà si bien disciplinée, que son pere lui laissa : il imagina des manœuvres inconnues que l'europe étonnée adopta. Son systême d'agrandissement s'étendoit sur la Prusse polonoise, la Silésie, la Gueldre hollandoise, & la Germanie suédoise. L'occasion de démembrer la puissance autrichienne se présenta, & quoique le coup parût téméraire, il s'attacha à cette partie, en attendant que des circonstances futures lui facilitassent d'autres succès. C'est ainsi qu'avec la hardiesse de Charles XII, la perfidie de Philippe II, & la prudence astucieuse de Mazarin, Frédéric commença sans allié une guerre qui avoit pour but le démembrement de la puissance autrichienne. Il fait marcher une armée en Silésie avant la déclaration de guerre ; il assure à l'Europe

qu'il ne cessera de garantir la pragmatique sanction ; il annonce aux silésiens qu'il vient les préserver de l'invasion d'une puissance ennemie ; il offre à Marie-Thérèse de garantir l'indivisibilité de ses Etats, son amitié, son alliance, de l'argent & des troupes, pour battre ses ennemis de concert avec elle, si elle lui abandonne la Silésie.

Répoussé fiérement, il pénetre dans cette province, s'empare de la capitale, chasse les officiers autrichiens, pour prévenir les dangers de l'hypocrisie, & se rend, avec peu de résistance, jusqu'aux frontieres de la Hongrie, avant que Marie-Thérese fût instruite de cette prodigieuse invasion. Nous verrons bientôt avec quel ton Marie-Thérese traita ce redoutable conquérant. Observons seulement que les protestans qui formoient les deux tiers de la Silésie ; irrités contre la religieuse férocité des aïeux de Marie-Thérese, toujours armés contr'eux, reçurent Frédéric & son armée, comme des libérateurs envoyés du ciel, & contribuerent à la révolution. Il ne resta à l'Autriche en Silésie, que quelques vieilles dévotes qui appeloient le roi de Prusse l'*Ante-Christ* (1).

(1) L'incursion du roi de Prusse, que les protestans appeloient *leur délivrance*, n'étoit pas la véritable révolution convenable à ces peuples conquis. Frédéric leur per-

La France.

La Prusse montroit le caractere décidé d'une puissance européenne du premier rang. La France, au contraire, ne développoit alors que la perfidie d'un état foible & subalterne. Louis XV, sans volonté personnelle, occupé de chasses, de jeux,

mettoit, sans doute, de penser sur l'eucharistie & la Trinité, à leur fantaisie; mais la véritable délivrance de ces contrées étoit réservée pour d'autres tems & d'autres mœurs. Elles passoient d'un sceptre de fer à un autre. Que Léopold, que Frédéric, que les autres potentats despotiques, environnés de leurs barons, de leurs ducs, de leurs marquis, tentent d'entrer en France l'épée à la main, pour renverser notre constitution, ravir nos femmes & nos filles & dévaster nos foyers; les françois qui avoient juré de respecter le gouvernement d'autrui, iront opérer en Allemagne la véritable révolution. La constitution à la main & réunis à tous ceux qui protestent déjà en secret contre la féodalité, le fanatisme, les visirs & les tyrans, ils délivreront véritablement les peuples opprimés. La conduite des protestans silésiens, qui désirent un libérateur; les suisses, envoyés imprudemment dans les Cevenes, pendant les dragonades commandées par le tyran du protestantisme, & qui posent les armes quand on donne le signal de faire feu: mille exemples semblables sont une grande leçon pour les princes qui ont en ce moment des desseins hostiles contre notre constitution. (*Note écrite le 1er Janvier 1792.*)

de bagatelles, ou des plaisirs de ses petits appartemens, laissoit au cardinal de Fleury la conduite des affaires. Ce prélat, incapable de commander aux événemens, à cause de son grand âge, s'effarouchoit lorsqu'on lui parloit de guerre. Indécis sur la conduite qu'il devoit tenir s'il étoit forcé de la déclarer, il étoit bien résolu de parler en jésuite dans les réponses officielles qu'il seroit obligé de faire à la reine de Hongrie & à tous les potentats. La conduite du roi de Prusse, qui venoit d'envoyer lestement des troupes en Silésie, & en même tems un ministre à Vienne, persuada un instant au cardinal que Frédéric se concertoit avec Marie-Thérèse; & lorsque le ministre de la cour de Vienne, prince de Lichtenstein, signifia à Louis XV la nouvelle de l'avénement de Marie-Thérese au trône de ses peres, ajoutant qu'elle étoit persuadée que le roi lui accorderoit des secours pour la maintenir dans ses droits; *vous assurerez votre souveraine*, répartit le roi; *combien je prends part à sa douleur, & vous lui direz l'affliction que je ressens moi-même, & vous lui manderez que je ne manquerai en rien à mes engagemens.* Cette réponse dictée au roi par le cardinal étoit tout-à-la-fois satisfaisante & douteuse; il restoit toujours à demander *quels étoient ces engagemens.*

Le cardinal se voyoit environné de seigneurs qui,

ayant été jusqu'à ce jour ses valets, parloient hautement pour la gloire du nom françois, & demandoient la guerre à laquelle étoit attaché leur avancement. Les deux Belle-Ile devenus des courtisans adroits dans l'anti-chambre du régent & de Dubois, & qui par l'intrigue jointe à beaucoup de connoissances & de mérite s'étoient donné une réputation, étoient à la tête du parti qui demandoit la guerre. Vainement le cardinal ministre avoit-il rendu par économie & par une longue paix, la France heureuse & florissante, rétabli les finances de l'état, relevé le crédit, ordonné une grande exactitude dans le paiement des rentes; le caractère des François amis des changemens, voulut qu'on se lassât d'avoir la paix. Madame de Mailly étoit la maîtresse de Louis XV, & le comte de Belle-Ile qui s'étoit lié avec elle, lui fit entendre qu'elle devoit occuper le roi, le retirer de son indolence, & des petits appartemens, sous peine de le perdre, & travailler à faire renvoyer Fleury devenu décrépit & incapable.

Madame de Mailly qui goûta ce plan, présenta à Louis XV le projet de l'expédition contre Marie-Thérese; chacun le vanta, la favorite l'admira, Fleury seul s'y opposa de toutes ses forces, citant le dernier traité que la France avoit conclu avec l'Autriche, & notre pro-

messe, connue de toute l'Europe, de soutenir contre tout agresseur la fille aînée de Charles VI dans l'intégrité de ses états.

Le cardinal de Fleury, en se retirant de la cour, se fût sans doute couvert de gloire; il auroit eu le mérite de prédire à la maison de Bourbon, les malheurs attachés à cette guerre qui fut l'unique source de la décadence de son autorité & du dépérissement de ses forces dans l'intérieur & hors du royaume; mais Fleury vouloit mourir les rênes en main. Fin & rusé, connoissant toute l'ambition des deux Belle-Ile, capables de le supplanter, il voulut se faire un parti, & ne le put jamais : la favorite & Belle-Ile en conduisoient un autre intéressé à déclarer la guerre. Fleury n'eut que la force de dire hautement que Belle-Ile *vouloit perdre Louis XV*; mais madame de Mailly répondoit au roi que le vieillard n'étoit plus qu'un radoteur capable de *perdre la France*. On fit goûter au roi les plans de la guerre; & ce prince chanta, lorsque Fleury vint lui en montrer l'injustice & les inconvéniens.

Les plans des Belle-Ile, pour faire la guerre à l'Autriche, étoient faits bien avant la mort de Charles VI; mais le Cardinal, plus puissant pendant la guerre de 1733, avoit eu le pou-

voir de leur ôter toute espèce de crédit, & de persuader que les deux auteurs avoient une imagination chimérique & dangereuse à l'Etat. Depuis cette chûte, les deux freres, aussi adroits que lui, ayant, le premier, le don du génie, & l'autre, celui d'ajouter les moyens d'exécution; ayant, de plus, dans leur conduite à la cour cette souplesse qui prévient les événemens funestes & l'activité qui facilite les avancemens, prirent le dessus au préjudice du crédit du cardinal. En peu de tems toute la cour fut de l'avis de la maîtresse du roi & des freres Belle-Ile. Le système du cardinal tomba. Ses maximes paisibles qui avoient fait la félicité du peuple, passerent pour une foiblesse honteuse & indigne de la noblesse de France. *Si nous laissons faire le cardinal*, disoient les princes & les grands de l'Etat, *il jetera le royaume dans un avilissement dont il ne se relevera plus. Nous oublierons que la force de la maison de Bourbon dépend de la division de la maison d'Autriche. A présent qu'elle est éteinte, le moment est arrivé de lui porter le dernier coup, de lui donner* LE COUP DE GRACE *que desiroit lui appliquer le cardinal de Richelieu, le fondateur de notre puissance actuelle, relativement à l'Europe. Ce grand politique avoit tout fait pour se placer dans notre situation,*

situation ; & cependant le cardinal de Fleury, qui voit cette maison s'éteindre, veut en élever une autre qui lui succede, & qui soit l'héritiere de ses principes contre la maison de Bourbon.

Le cardinal de Fleury, placé entre les inconvéniens de la guerre & les mécontentemens de la cour, s'exprimoit à double sens, & faisoit connoître davantage, par ses propos & ses réponses sur la guerre, quelle étoit sa répugnance pour ce fléau. Le roi de Prusse le pressoit, & Fleury lui répondoit qu'il trouvoit en effet, dans l'acceptation que la France avoit faite de la pragmatique, une clause remarquable qui pouvoit devenir une planche pour déclarer la guerre & un champ vaste sur le parti qu'on pourroit prendre contre Marie-Thérèse. Fleury disoit au roi de Prusse, que *Louis XV n'étoit engagé à rien en faveur de la maison d'Autriche, parce que dans l'acte d'acceptation il se trouvoit ces mots,* SAUF LE DROIT D'UN TIERS ; *il ajoutoit que l'empereur n'ayant point accompli l'article principal de ce traité, par lequel il se chargeoit de procurer à la France la garantie des princes de l'empire, Louis XV étoit devenu libre de la combattre ou de la reconnoître sans manquer à ses promesses.*

Le comte de Belle-Isle triomphoit du cardinal

Par ses intrigues il l'avoit conduit à changer ses improbations ouvertes en propos équivoques, qui sembloient préparer un consentement. Bientôt il l'obligea de le consulter sur le parti qu'il y avoit à prendre. Toute la cour proclamoit les vues & le savoir du comte & du chevalier de Belle-Ile, qu'on regardoit comme les plus profonds politiques & les premiers capitaines de leur tems. Pour réunir deux personnages qui devoient agir de concert dans cette grande affaire, le roi voulut entendre Belle-Ile & le cardinal, & les rapprocher s'il étoit possible. Belle-Ile développa ses ressources pour accabler la reine de Hongrie. Il dit qu'il falloit d'abord agir dans le nord par des négociations, & envoyer cent cinquante mille hommes en Allemagne, pour frapper de grands coups, de concert avec le roi de Prusse; il dit quels étoient ses moyens pour animer les princes de l'empire contre la puissance autrichienne; que d'ailleurs on traiteroit avec l'Espagne, déjà disposée à la guerre, & avec le roi de Sardaigne, avide d'étendre ses possessions.

En attaquant de tous côtés les possessions de Marie-Thérese, on devoit soulever le turc contr'elle; promettre au roi de Sardaigne d'étendre les limites de ses états, offrir la couronne impériale à l'électeur de Baviere, & aussi à celui de Prusse, les

provinces qui étoient à sa bienséance. L'épouse de Philippe V soupiroit pour la Toscane ou le Milanois ; il falloit y établir un Infant.

Belle-Ile vouloit rendre aux hongrois & aux bohémiens l'éligibilité de leur couronne, que la maison d'Autriche avoit rendue héréditaire. Il comptoit si bien sur le démembrement & le partage des provinces autrichiennes, qu'il assuroit le roi que Marie-Thérese, jeune, sans expérience, peut-être timide de caractere, seroit fort heureuse s'il lui restoit en Allemagne un noyau, une petite souveraineté à côté des autres princes de l'empire ; il étoit tems, disoit-il, de la mettre de niveau avec eux : il citoit avec complaisance les provinces que Louis XIV avoit conquises sur l'Autriche. C'est en suivant son systême, disoit-il, que la Lorraine étoit devenue une province françoise, & que la guerre de la succession avoit coupé en deux la puissance d'Autriche & anéanti la moitié de ses forces. Celle de 1733, lui avoit enfin ravi un poste important, le royaume de Naples.

Le roi qui voyoit l'écorce de ce beau rêve, n'ayant jamais une volonté propre, épousoit toujours celle de ses ministres ou de ses courtisans, & souvent encore les caprices des favorites qui couchoient avec lui. Il demanda à Belle-Ile, *qui croyez-vous propre à commander nos troupes en*

Allemagne? Belle-Ile, en courtisan adroit, répartit que sa majesté connoissoit les hommes, & que répondre à sa demande, & désigner un général, ce seroit se charger de toutes choses. Louis XV, la liste à la main, parcourut les officiers-généraux, & les nomma, pour engager Belle-Ile à parler; Belle-Ile persista à garder le silence. On se détermina à nommer un lieutenant-général, & il ne fut plus question que de choisir entre Montal & Gassion; mais peu de jours après, l'adroit Leuville vint s'offrir au cardinal, qui l'accepta sans en avoir parlé à M. de Belle-Ile, & ce choix mécontenta si bien tout le monde, que l'ambassadeur d'Espagne, organe, à Paris, de sa souveraine, & indigné du choix, dit, à Versailles, au dîner du ministre, avec la prononciation d'un espagnol qui arrive en France, ce qui fut répété aux dépens de la considération qu'on avoit toujours accordée au cardinal: *M. le cardinal vit encore, mais on voit bien qu'il est un poux maladé.* Les jeunes étourdis de la cour répéterent cette mauvaise plaisanterie, & le ministre fut appelé *un poux malade.*

Pour céder à la tempête, Fleury se détermina: mais si le comte de Belle-Ile promettoit, moyennant cent cinquante mille hommes, d'ALLER SIGNER LA PAIX, selon ses expressions, DANS TROIS

MOIS A VIENNE, le cardinal effrayé répéta dix fois, en présence de Louis XV, CENT CINQUANTE MILLE HOMMES! *ha M. de Belle-Ile! il y en auroit trop pour conquérir la terre; vous ferez avec quarante mille ce que vous voudrez, & la reine de Hongrie ne les verra pas plutôt dans l'intérieur de ses Etats qu'elle proposera un traité de partage.*

En 1733, Fleury avoit laissé hacher nos troupes en Pologne, refusant le nombre de régimens nécessaire au succès de l'expédition. Refusant, en 1740, les cent cinquante mille hommes que demandoit Belle-Ile, il sauva par ses délais & ses refus la puissance autrichienne. Attaquée à l'improviste par Louis XV, d'un côté, par Frédéric, de l'autre, la maison d'Autriche, n'eût peut-être subsisté que dans l'histoire; car l'empire étoit intéressé & disposé au démembrement. Mais la France, au lieu d'agir & de frapper, négocia; Marie-Thérese animée contre ses ravisseurs eut le tems de s'attacher une armée fidele, & de la disposer à se sacrifier pour elle.

Guidé par ses principes de réserve, Fleury envoya cependant l'aîné des Belle-Ile faire le tour de l'Allemagne; & tandis que Frédéric prenoit des places dans le cœur de l'hiver, Fleury s'amusoit à publier des manifestes. Il ne donna à Belle-Ile que des instructions timides, pour attacher les

électeurs & les princes de l'empire au parti de la France, puisqu'elle étoit forcée de déclarer la guerre à l'Autriche. Il recevoit en même-tems des lettres de la reine d'Hongrie, pleines de dignité, & Fleury lui répondoit qu'il tiendroit ses engagemens AUTANT QUE LES AUTRES PUISSANCES QUI AVOIENT GARANTI LA PRAGMATIQUE DE SON PERE, OBSERVEROIENT LA LEUR; mais une réponse aussi insignifiante ne produisoit pas son effet. La ruse & la duplicité d'un caractere indécis animoient la jeune reine au lieu de la disposer à la confiance. Quant aux Belle-Ile, Fleury fit l'aîné duc, & le fit partir avec des instructions pour l'élection de l'empereur, à laquelle il devoit assister au nom de la France. Il fit examiner encore tous nos traités relatifs aux princes & à l'empire, & découvrit que la France étoit garante de la paix de l'Allemagne, par le traité de Westphalie. Dans ce cas, l'électeur de Baviere réclamant des prétentions sur la succession de Charles XI, qu'il n'étoit pas en notre puissance d'anéantir, & la France n'ayant garanti la succession de Marie-Thérese, disoit Fleury, que sur l'espoir que les puissances qui l'avoient garantie avec nous, ne la troubleroient pas, & que cet acte ne léseroit aucun prince, la France, par ces événemens inopinés & ultérieurs, se trouvoit libre de toute promesse, libre sur-tout de céder à la

nécessité & aux besoins des circonstances. Avec un raisonnement de cette nature, nul peuple n'est certain ni de la guerre ni de son repos. Le ministere françois avoit juré de garantir les possessions de Marie-Thérese contre tous ses agresseurs ; la Lorraine & le royaume de Naples en avoient été le prix. En manquant à notre traité nous fûmes des perfides.

Belle-Ile parcouroit alors les différentes cours d'Allemagne, pour inviter, au nom de la France, les électeurs & les princes à s'unir contre l'Autriche. Il resserra davantage nos anciens nœuds avec la Baviere : il vit les trois électeurs ecclésiastiques, en gagna deux au parti de la France, & ébranla l'autre, frere de l'électeur de Baviere, qui avoit embrassé le parti de Marie-Thérese contre les intérêts de sa maison : il vola ensuite au camp du roi de Prusse pour se concerter en secret avec lui sur les entreprises guerrieres, & le lier à la France par un traité. Frédéric qui n'épargnoit ni la louange, ni le blâme pour ses intérêts, écrivit de lui qu'il n'avoit jamais vu d'homme plus propre pour la guerre & le conseil. Le cardinal de Fleury, en attendant, recevoit des mortifications que méritoit la pusillanimité de son caractere, devenu si contradictoire avec ses principes de gouvernement. Une plante s'élevoit à la cour de

France avec cette inflexibilité qu'elle montra dans la suite; c'étoit le jeune Dauphin, dont nous parlerons bien amplement dans le chapitre relatif à la famille royale, qui commençoit à contredire les opérations du gouvernement. Cet enfant, à peine âgé de 12 ans, en 1741, étoit réfléchi, juste & religieux; & le cardinal de Fleury étant venu un jour assister à ses études, la conversation tomba sur la guerre qui alloit se déclarer contre la maison d'Autriche: le Dauphin fit au cardinal des questions si pressantes sur les causes & les motifs de cette grande entreprise, qu'il l'embarrassa. D'une demande à l'autre, le Dauphin le conduisoit à reconnoître lui-même que c'étoit une guerre injuste. Le cardinal, stupéfait, sortit vîte pour éviter les argumens du jeune prince, dont personne ne pouvoit s'empêcher d'admirer l'esprit & le caractere précoce. Observons ici que le Dauphin manifestoit déjà, non l'esprit facile & versatile du courtisan; mais celui d'un prince qui suivroit décidément les principes que lui inspiroient un gouverneur & un précepteur, dont nous ferons connoître dans le tems le caractere.

La Pologne.

La conduite que tint le roi de Pologne, électeur de Saxe, lorsque les princes de l'Europe se parta-

geoient la succession de la maison d'Autriche, fut de toutes la plus méprisable : à la mort de l'empereur Charles VI, il avoit ratifié l'indivisibilité des Etats de Marie-Thérese.

Au mois d'Octobre 1741, il déclara qu'il ne vouloit pas être seul exclu de l'héritage. Il avoit plus de droit, disoit-il, que toutes les puissances de l'Europe réunies ensemble.

Cette versatilité n'étoit point redoutable à Marie-Thérese. Le roi de Pologne se déclara, & se battit d'une maniere analogue à son caractere.

L'Angleterre.

L'esprit ministériel & courtisan est dans les monarchies mixtes, l'ennemi le plus redoutable de la liberté des peuples. Un historien qui veut peindre le caractere des nations, doit donc observer quel monarque est assez grand, assez vertueux pour respecter le droit public & la volonté générale de la nation ; il doit peindre le degré de prostitution auquel s'abandonne le peuple qui perd sa liberté & se dégrade par le culte idolâtre des rois. Voici ce qui se passoit en Angleterre en 1740.

Ce n'étoit point la volonté insolente d'une reine d'Espagne, ni les intrigues d'un seigneur de la cour, telle que Belle-Ile, ni les caprices de la

concubine d'un roi, qui conduisoient à Londres les événemens. Pour pénétrer jusqu'à leur source, il est nécessaire d'analyser les principes du gouvernement britannique.

Ce peuple a réuni dans sa constitution toutes les formes de gouvernement, la théocratie, la royauté, l'aristocratie & la démocratie, dont les intérêts les plus dissonans concoururent à la confection de ce merveilleux ouvrage.

Deux sortes de représentations néanmoins y sont les bases du gouvernement; la représentation héréditaire du monarque, & la représentation éligible du peuple britannique.

La puissance du représentant héréditaire & royal & du représentant aristocratique, est perpétuelle & permanente; celle du peuple est septenaire.

Mais le représentant héréditaire voit tous les sept ans devant lui de nouveaux témoins de sa conduite, qui sont autant de contrôleurs-généraux & d'observateurs surveillans de son administration, au nom de la nation britannique.

Les gouvernemens ainsi constitués sont sujets à des orages & à des mouvemens intérieurs occasionnés par l'amour de la liberté; mais les orages des monarchies absolues, & des gouvernemens aristocratiques, effet des souffrances & de l'oppression exercées par les rois ou les grands, sont bien

plus tristes, quand le prince, l'épée à la main, réprime de justes ressentimens. Dans le concours des désordres des gouvernemens mixstes, & des gouvernemens despotiques, les troubles d'un état libre dépendant de la fierté du peuple, sont d'une nature bien supérieure aux mécontentemens inutiles des peuples livrés à l'abjection & à l'esclavage.

La fierté & le désespoir du peuple anglois, après une longue oppression, avoient établi sa constitution, traîné à l'échafaud un tyran imbécille, & chassé des îles Britanniques la race trompeuse des Stuarts.

Mais depuis quarante ans, la royauté s'efforçoit de recouvrer, petit à petit, la puissance arbitraire que des révolutions sanglantes lui avoient enlevée. Des générations, que l'esprit royal avoit subjuguées, étoient prêtes à se prostituer devant la nouvelle idole, & la maison de Brunswick, victorieuse de l'esprit démocratique, avoit découvert un Walpoole, créateur de l'art de corrompre les hommes.

Walpoole se jouant de la vertu & de l'équité, comme un jeune seigneur de la cour de Louis XV, avoit porté à Londres ce ton de plaisanterie & de légereté sur les vertus civiques, qui lui mériterent enfin le mépris de la nation britannique.

Il étoit parvenu, à force de patience & d'adresse, à gouverner mécaniquement un empire très-difficile à régir, comme toutes les monarchies libres. On l'avoit vu pendant son long ministere créer des loix & des impôts avec de l'or, & combler ensuite avec le produit périodique de ces impôts, les vides des coffres du roi.

Si la minorité prouvoit des friponneries & des destinations simulées dans les finances, la majorité absolvoit insolemment les traîtres à la patrie. Elle soutenoit, par des applaudissemens & des éloges, l'hypocrite intrigant qui avoit pu se saisir du ministere ; & si le ministre prévaricateur & victorieux se montroit en parlement, ses pensionnaires applaudissoient.

Aussi pendant tout le ministere de Walpoole, dont on vient de faire le portrait en peu de mots, parut-il un fort-petit nombre de citoyens célebres par leur génie & leur caractere : l'avilissement du cœur avoit réprimé les grands talens ; la nation angloise, abandonnée au sommeil, étoit incapable de produire de ces hommes dignes du regard des nations & de la postérité, qui ne peuvent être enfantés que par l'esprit public & civique & par l'amour de la liberté. Un écrivan honnête homme est obligé de déshonorer ces faux parlemens d'Angleterre, de les abandonner à la flétrissure de

l'histoire, & de rappeler à la nation britannique ses périodes de courage & de désintéressement.

Tirons le rideau sur le caractère indécis & versatile des gouvernemens mixtes; les peuples qui les établissent, déployent sans doute un caractère glorieux, lorsqu'ils brisent, la hache à la main, les édifices du despotisme : mais ballotés bientôt par deux volontés & deux intérêts, celui du représentant héréditaire & du représentant éligible ; ils sont la proie de la passion de tous les deux ; & le gouvernement mixte n'est plus qu'une sorte d'épée à deux tranchans, qui les frappe dans tous les sens.

Dans les monarchies de cette espece, la volonté la plus riche est la plus puissante. La volonté la plus vertueuse l'emporte dans quelques circonstances : cependant, comme la nature humaine incline volontiers vers les douceurs du repos, & que le maintien des vertus civiques exige un combat perpétuel, l'homme se laisse aisément conduire par sa foiblesse naturelle à la jouissance des douceurs que laissent appercevoir les monarques toujours amis de la représentation, du goût oriental, des cérémonies, de la futilité, des vertus mensongeres, & de l'adulation ; alors se perd, dans un empire, le goût républicain, qui n'est propre qu'aux ames fortes. La volonté mi-

nistérielle triomphe de l'esprit public. Des places & des emplois qui ont un genre de caractere honorable dans la société, sont la récompense de la soumission. Il se forme des sujets qui se placent aux pieds des monarques.

Tel est le terme des puissances mixtes où l'esprit public n'a pas un surveillant comme l'esprit despotique, qui est présidé par un chef, qui ne meurt jamais, & que la nation a malheureusement élevé à la tête des actes du gouvernement.

Walpoole connoissoit à fond les principes que je viens de développer; la théorie & la pratique de la corruptibilité nationale étoient son étude perpétuelle & favorite. Il avoit fait la paix ou la guerre, créé des loix & des impôts avec l'or des Anglois depuis vingt ans, & sans aucune réclamation légale, parce qu'il avoit gagné les représentans de la nation britannique, qui ne peut agir que par les organes que Walpoole avoit su paralyser. A la fin, le grand jour des vengeances populaires arriva; & des négocians espagnols ayant insulté à la majesté du peuple anglois, qui se croyoit le roi paisible des mers, l'Angleterre demanda la guerre.

On vit se répandre nombre d'écrits ministériels contre ce vœu national, & Walpoole obtint d'abord en sa faveur la majorité du parlement;

mais les négocians anglois, le peuple de Londres, les minorités des chambres des pairs & des communes, des protestations bruyantes contre l'inaction du ministere, forcerent le gouvernement à déclarer la guerre à l'Espagne le 3 Octobre 1739. Bientôt il se forma une majorité dans la chambre des communes contre Walpoole; ses pensionnaires l'abandonnerent. Quelques-uns, qui lui furent fideles, lui fournirent des moyens d'échapper à la vindicte nationale; il fut créé duc & pair par le roi George. Alors on le poursuivit selon les loix; on lui demanda compte de trente millions de notre monnoie, qu'il avoit demandés pour le service secret; & on trouva qu'il avoit distribué douze cent mille francs pour des gazettes ou des pamphlets. Le peuple se sentit outragé, & le parlement alloit sévir, lorsque le roi sauva son ancien ministre en suspendant les séances du parlement. Ainsi finit le ministere de Walpoole, qui dura vingt ans, & qui donna d'autres formes au caractere des anglois.

La nation britannique, qui a conservé l'inégalité des conditions & une représentation hiérarchique, en montant du peuple vers le monarque, possede une classe de citoyens qui, réunie au petit peuple, est seule capable des grands mouvemens & des révolutions; je parle des négo-

cians anglois dont la cour est souvent obligée de prévenir le vœu, si elle ne veut être forcée de l'exécuter. En effet, on apprit en France que le parlement d'Angleterre, qui avoit opiné pour la paix avec Walpoole, venoit de changer d'avis, lorsqu'un matelot simple, mais ferme de caractere, se présenta. Des espagnols qui l'avoient reconnu, le mutilerent cruellement, saisirent son vaisseau, & enchaînerent tous ceux de l'équipage. Jenkins, en cet état, parut au parlement, & raconta les faits avec un ton de vérité, capable d'indigner la chambre.

Quand on m'eût taillé le nez, dit-il, & coupé les oreilles, on me menaça de la mort; & je l'attendois avec résignation, recommandant mon ame à Dieu & ma vengeance à votre justice. Le peuple de Londres attendoit avec impatience la détermination du parlement, comme le peuple françois, en 1790, les décrets rélatifs à la vente des biens ecclésiastiques, & sur le *veto royal.* Pour animer la scene, pour accélérer la décision du parlement, des négocians anglois se présenterent, portant les deux oreilles de Jenkins. Une vive sensibilité éclata à la vue du spectacle sanglant offert aux législateurs de la grande Bretagne, & la chambre joignant ses cris à ceux du peuple, déclara tumultuairement la guerre aux

espagnols,

espagnols, & ce fut une guerre désastreuse, qui fit dire à quelques ennemis du ministere, que la cour serviroit avec répugnance le vœu connu du peuple Breton.

Les propriétés des négocians des deux nations furent dès-lors abandonnées aux corsaires qu'elles se lâcherent réciproquement. Les mers d'Europe, d'Asie & d'Amérique furent infestées de brigands avoués par les deux puissances. Les anglois se rendirent maîtres de Porto-Bello, & la France, à la nouvelle de cette prise, accourant au secours de son alliée, envoya d'Antin avec une escadre, pour se joindre aux forces espagnoles.

Les anglois étoient occupés d'une guerre maritime, au préjudice de Marie-Thérese. Il importoit beaucoup à la Grande Bretagne, depuis que l'Autriche étoit condamnée à n'être qu'une nation continentale, d'avoir en Allemagne une puissance robuste, qui balançoit l'influence de la France, son ennemie naturelle; aussi l'Angleterre étoit-elle disposée à secourir Marie-Thérese; mais comme les suites de la guerre maritime contre l'Espagne n'étoient pas connues, & que le parti jacobite avoit de l'influence dans l'intérieur de la Grande-Bretagne, le chef de cette faction pouvoit d'ailleurs se joindre à la France; le roi d'Angleterre ne témoignoit encore que des sentimens piteux en

faveur de Marie-Thérefe. D'ailleurs il avoit à défendre ſon électorat d'Hanovre : on ne connoiſſoit ni la marche, ni la direction de nos troupes ; en ſorte qu'il attendoit en ſilence la ſuite des événemens.

La Savoye.

La cour de Turin avoit la même politique. Le roi qui ſe ſouvenoit qu'il avoit été trompé par la cour de France qui lui avoit promis le Milanois, dans la guerre précédente ; mais il n'avoit gagné à la ſuite d'une grande effuſion du ſang de ſes bons Savoiſiens, que de médiocres poſſeſſions dans ſon voiſinage, donc il étoit devenu plus prudent. Comme chef de ces petits Etats, qui ont tout à riſquer & à perdre, il cherchoit quelle condition lui ſeroit la plus favorable & la plus ſûre avec la maiſon de France ou d'Autriche. Il redoutoit d'avance de s'allier avec la France, à cauſe du paſſé ; il redoutoit auſſi de s'allier avec l'Eſpagne, par la crainte bien motivée que les deux maiſons de Bourbon réunies ne vouluſſent procurer à don Philippe la Toſcane ou quelqu'autre principauté qui eût placé à côté de lui un voiſin incommode, dangereux, & qui, dépendant de deux grandes puiſſances, pouvoit l'attaquer par derriere & pardevant.

CHAPITRE IX.

Portrait de la Reine de Hongrie.

ENVIRONNÉE de dangers & d'ennemis armés ; la monarchie autrichienne étoit de toutes les puissances de la terre la plus intéressante, & attiroit vers elle tous les regards. On doutoit encore si elle résisteroit à tant de conjurations contre elle ; car l'opinion en avoit déjà fait le démembrement.

La reine, supérieure à son sexe, à son âge, & aux événemens, eut la force de Louis XIV en 1713, & résolut comme lui de se défendre & de périr sous les coups de ses ennemis, plutôt que d'en subir la loi.

Agée de 23 ans, d'une figure belle & majestueuse, d'un courage inébranlable, à la veille des plus grands événemens, elle ne parut ni étonnée ni troublée. Elle conserva toute la tranquillité de son caractere pour forcer ses ennemis à l'admirer, en attendant qu'elle pût tourner contre eux l'orage dont elle étoit menacée. Ses plus proches parens se disposoient à l'envi à la dépouiller ; les plus puissans princes de l'Europe secondoient ce projet sinistre ; les souverains moins

redoutables ne lui offroient des secours que pour obtenir d'elle quelques lambeaux de ses Etats; l'électeur de Baviere s'avançoit à la tête de trente mille hommes, pour s'approprier la dignité impériale, au préjudice de la maison d'Autriche; & dans toutes ces circonstances, Marie-Thérese ne manqua jamais ni de sagesse ni de prévoyance, ni de fermeté.

Elle répondoit au cardinal Fleury (qui lui écrivoit encore des lettres perfides.) avec des expressions nobles, & le força enfin à reconnoître que le terme de la feintise étoit arrivée. Alors il écrivit à Marie-Thérese que le roi très-chrétien avoit contracté des engagemens qu'il n'étoit plus en son pouvoir de rompre: elle ne s'en étonna pas davantage.

Depuis ce tems-là, Marie-Thérese recevoit chaque jour des courriers qui lui annonçoient de nouveaux mouvemens contre elle. L'Espagne alloit porter la guerre dans ses possessions d'Italie. Le roi de Sardaigne fixoit ses regards sur le Milanois; la France dirigeoit des troupes en Flandre & sur le Rhin; le roi de Prusse s'étoit déjà étendu & fortifié dans la Silésie; la défection de cette province sembloit annoncer que la reine n'étoit pas assurée de la fidélité de ses sujets, ni de la paix intérieure de la Hongrie & des pays-bas, &

l'histoire de sa maison lui rappeloit que le gouvernement autrichien étoit odieux à ses peuples. Dans ces nouvelles situations elle redoubloit de présence d'esprit, de génie & de courage; elle prit l'étrange résolution d'abandonner sa destinée aux redoutables hongrois qui avoient pris les armes deux ans auparavant contre son pere Charles VI.

Elle ne se trompa pas. Ses ayeux, pour dompter la fierté de ce peuple, avoient refusé le serment du treizieme siecle, par lequel les rois de Hongrie permettoient au peuple de *se défendre des entreprises royales, sans pouvoir être traités de rébelles.* Marie-Thérese renouvela ce serment; elle admit à sa table les épouses des officiers; elle se montra grande, mais populaire, & commença son regne par la conquête du cœur des peuples qui s'étoient armés contre ses peres, deux ans auparavant.

CHAPITRE X.

La reine de Hongrie & le roi de Prusse peints par leurs propos & leurs actions.

LA déclaration de Frédéric, en s'emparant de la Silésie, est le vrai portrait de la politique de son regne. Il annonçoit dès 1741, à toute l'Europe, quel seroit son caractère audacieux.

En entrant dans la Siléfie, il avoit déclaré, en face de l'univers, QU'IL N'AVOIT AUCUNE MAUVAISE INTENTION CONTRE LA COUR DE VIENNE, *& moins encore contre le repos de l'Europe & de l'empire. Il vouloit feulement faire valoir fes droits fur cette province, pour prévenir les incurfions d'autrui. Il fe vantoit d'être le plus ferme foutien de la maifon d'Autriche. Il écrivoit en même-tems à fes miniftres que fon invafion ne tendoit qu'à affurer la liberté du corps Germanique, & à maintenir la gloire de la maifon d'Autriche. Ces deux objets*, difoit-il, *me font également chers.*

Il écrivoit à Marie-Thérefe que fi elle vouloit lui donner la Siléfie, il lui garantiroit fes autres Etats, & qu'il feroit élire fon mari empereur. Le roi lui offroit encore deux millions de florins comptant, & par une dépêche ultérieure, il fe contentoit d'une portion de la Siléfie; mais elle devoit être BONNE, felon fes expreffions.

Ces offres, ces promeffes & ces appas faifoient dire en plein confeil au cardinal de Fleury que le diable tentoit la reine de Hongrie de différentes manieres & à plufieurs reprifes. Les écritures en effet nous difent, dans Saint-Mathieu, CHAP. VI, qu'après un jeûne de quarante jours, Jéfus eut faim, & que Satan lui offrit à manger. Il l'enleva enfuite fur le faîte du temple & lui dit : *Jette toi*

là bas, tes anges te ſoutiendront. Il le porta enfin ſur le ſommet d'une montagne, & lui offrit tous les royaumes du monde s'il vouloit le reconnoître & l'adorer.

Le bon mot de Fleury n'étoit pas mal appliqué; mais, indignée, ſur-tout de l'offre d'une ſomme d'argent, la reine de Hongrie fit répondre à Frédéric qu'une invaſion n'étoit pas le moyen d'aſſurer la paix à l'Europe. Elle ajoutoit que ſans aucun ſacrifice les princes doivent être ſecourus par leurs voiſins, ſelon la conſtitution de l'empire; & mépriſant l'aſſiſtance du roi de Pruſſe, pour obtenir la couronne impériale, elle dit, que l'élection devoit être libre pour être légale. Le roi Frédéric avoit offert de l'argent, comme un gaſcon pour la Siléſie. La reine répartit ſur le même ton que ce n'étoit pas l'uſage de faire la guerre à ſon ennemi, pour le forcer à recevoir une ſomme d'argent, & qu'elle n'étoit point dans l'intention de commencer ſon regne par le démembrement de ſes états & la ceſſion entiere ni partielle de la Siléſie.

La reine conſentoit à la vérité de renouveler l'ancienne amitié des maiſons d'Autriche & de Brandebourg; mais les troupes pruſſiennes devoient ſortir, ſans délai, de ſes Etats, & elle fit dire

aux miniſtres de Frédéric qu'ils pouvoient ſe retirer.

Le roi, cependant, gardoit la Siléſie; & trouvant que Marie-Thérеſe *avoit de l'animoſité*, il écrivit à la diete de l'empire que l'Autriche ayant enlevé jadis cette province à ſa maiſon, le tems de la reconquérir étoit arrivé. Mais piqué au vif du refus de ſon argent, & de ce qu'il appeloit *les animoſités* de la reine, il ſe promit de la harceler ſi bien qu'il la mettroit un jour dans la ſituation de ſuppliante. Quelques vieux conſeillers autrichiens, plus alarmés que Marie-Thérеſe, obſervant l'orage qui ſe formoit ſur ſa tête, auroient voulu traiter l'affaire par des négociations; la France n'eût pas déclaré la guerre; l'Europe eût long-tems encore joui de la paix; mais l'indignation de la reine étoit à ſon comble; ſa fermeté fut inébranlable. Des revers & des périls imminens furent ſeuls capables de l'engager à des négociations avec le roi Frédéric, qui ſe ſouvint des refus de la reine, & uſa pour lors de repréſailles, même dans ſes procédés particuliers, affectant d'appeler le premier ton de la reine une *hauteur mépriſante*. Mais ce ton étoit le ſeul qui pût convenir dans ces circonſtances, & Frédéric lui-même a rougi depuis des offres d'argent qu'il

avoit faites à Marie-Thérèſe pour la Siléſie. Il a écrit les mémoires de ſon tems, & il a paſſé ſous ſilence cette anecdote, qui l'eût peint au naturel. Comme Céſar, ce prince favoriſe ſouvent dans cet ouvrage ſa cauſe perſonnelle; mais nous le releverons quand l'occaſion ſe préſentera (1).

L'occaſion d'uſer de repréſailles ſe préſenta, & cette fiere ſouveraine voyant le péril dont elle étoit menacée quand les françois eurent paſſé le Danube, & ſe furent étendus dans ſes poſſeſſions, changea de méthode, ſans changer de ton. Elle chargea Robinſon de ſonder le roi de Pruſſe, & cet envoyé commença par dire au roi que Marie-Thérèſe *avoit oublié le paſſé.* Il offroit enſuite à Frédéric la Gueldre eſpagnole, le duché de Limbourg & même deux millions d'écus comptant, à condition qu'il évacueroit la Siléſie.

Ces offres me ſont plus injurieuſes, répondit le roi de Pruſſe, *que la hauteur mépriſante de la*

---

(1) Ces mémoires déjà mutilés par le conſeil de Berlin, l'ont été encore, mais légerement, par le conſeil de Verſailles, avant leur publication. L'auteur du préſent ouvrage s'eſt procuré tous les cartons: il eſt bon que les curieux de notre hiſtoire ſoient inſtruits de ce que le conſeil de Louis XVI ne vouloit pas qu'on ſût en 1789.

On ne ſait; on ne peut écrire l'hiſtoire autrement.

cour de Vienne, au commencement de mes expéditions. Je ne puis abandonner, sans la plus noire ingratitude, mes nouveaux sujets, ces bons protestans qui m'ont appelé par leurs vœux en Siléſie. Faut-il les abandonner à la tyrannie de leurs perſécuteurs, qui les ſacrifieroient demain à leur vengeance; & démentirai-je en un jour les ſentimens de probité & d'honneur avec leſquels je ſuis né? Je croirois voir ſortir mes peres de leur tombeau, pour me reprocher *cette lâcheté infâme. Je me laiſſerai enſevelir, avec mes armes, ſous les ruines de la Siléſie, plutôt que de l'abandonner. Voilà, monſieur, la ſeule réponſe que je puis vous donner.*

CHAPITRE XI.

La reine de Hongrie & le Cardinal de Fleury.

CE ton déterminé du roi de Pruſſe avoit quelque choſe de grand & d'audacieux, qui obligeoit tous les eſprits, au moins, au ſentiment de l'admiration; car Frédéric n'avoit pas encore mérité celui de l'eſtime.

Mais la puſillanime duplicité du cardinal de Fleury, qui gouvernoit la premiere puiſſance de l'Europe, ne pouvoit guere exciter alors que la

pitié, le mépris ou le ressentiment de la reine de Hongrie. Observatrice de l'indécision du cardinal qui parut durer plus de six mois, la reine avoit su se plier alors au caractere versatile du conseil de Versailles : elle écrivoit des lettres de sentiment & des lettres raisonnées, s'imaginant que la cour efféminée de Louis XV, livrée aux plaisirs de la paix, pourroit être touchée des passions qui gouvernent le commun des hommes, & que le conseil de Louis XV, présidé par Fleury, qui ne parloit que de la nécessité de la paix, n'oseroit se livrer à la férocité froide & réfléchie qui ordonne les siéges & les combats : Marie-Thérèse pensoit alors en femme, & non en souveraine.

Mais quand la cour de Versailles, après mille duplicités, lui déclara la guerre, quand au lieu de paroître au rang d'une puissance active par elle-même, elle ne se déclara, contre l'Autriche, que comme puissance auxiliaire, le mépris & le ressentiment succéderent à l'inquiette incertitude qui avoit trop long-tems agité la reine, & la France fut la derniere puissance de l'Europe à qui elle pardonna.

Fiere de tenir, comme nous le dirons ci-après, dans le sein de ses possessions, l'armée françoise vaincue, elle fit répondre à nos généraux, qui lui demandoient la permission de sortir

de l'empire, *qu'elle n'accorderoit d'autres conditions aux François, que celle de se rendre prisonniers de guerre.* Les officiers de Marie-Thérese stupefaits, adoucissoient la fierté de sa réponse, en assûrant nos généraux que la reine étoit d'un caractere si loyal, que ses prisonniers même devoient s'attendre au traitement le plus favorable.

Heureusement pour notre honneur, Belle-Ile & Broglio, réduits à l'extrémité, avoient aussi de la fierté. Ils lui répondirent *que nos troupes périroient plutôt que de prendre le parti de la lâcheté qu'il lui étoit venu dans l'idée de proposer aux François*, & l'événement prouva qu'ils étoient l'organe de l'armée.

Cependant le tems des négociations étoit passé pour la France, & autant Marie-Thérese avoit été insinuante & facile avec nous, avant la défection de la Prusse, autant elle étoit devenue difficile & superbe depuis l'essai & la chûte de nos forces. Fleury fit des remontrances au premier ministre de la reine, & lui fit sentir que les plus grandes calamités étoient toujours la suite de la guerre la plus heureuse, & il engagea le comte Ulefeld à parler d'arrangement à Marie-Thérese. La reine répondit, en présence de toute sa cour, en ces termes, qui furent envoyés à Fleury, mo-

ribond. *Je ne veux pas accorder de capitulation à l'armée Françoiſe : je défends qu'on me préſente aucune propoſition, ni aucun projet, venant du cardinal. Tout ce qui me viendroit de cette part me ſera ſuſpect ; qu'il s'adreſſe à mes alliés ;* c'eſt la ſeule grâce que je lui accorde.

Ulefeld eſſayoit de répliquer que le cardinal venoit d'envoyer de nouvelles propoſitions par la voie de M. de Belle-Ile. *Je ſuis bien ſurpriſe*, dit-elle encore bien plus haut, *de la demande du maréchal de Belle-Ile ; il faut être tel que lui pour la faire. Il ſurprit par argent & par diverſes promeſſes, la religion de preſque tous les ſouverains de l'empire, pour ſoulever l'Allemagne contre moi & m'écraſer. Ni moi ni mes deſcendans n'oublieront jamais qu'il a entretenu, en tems de paix, des eſpions dans Luxembourg, pour embraſer la garniſon & la ville.*

J'ai trop fait auprès de la cour de France ; j'ai oublié ma dignité royale en écrivant à Monſieur le cardinal, forcée par la néceſſité des tems, en des termes capables d'attendrir les roches les plus dures. Il mit mes prieres au rebut, & on me répondit que je venois trop tard, & que le roi très-chrétien avoit contracté des engagemens qu'il n'étoit plus en ſa puiſſance de rompre : j'ai des pieces originales en main ; elles prouvent qu'on a voulu

allumer le feu aux quatre coins de l'Allemagne, renverser les loix fondamentales de l'Empire, & exciter ici des séditions. Je transmettrai ces preuves à la postérité, afin que l'Empire évite à l'avenir de tomber dans un piége qui lui feroit recevoir la loi d'une puissance étrangere.

C'est ainsi que Marie-Thérese cherchoit à avilir Fleury & le maréchal de Belle-Ile, qui avoit été pendant quelques mois le fléau de l'Autriche & le dictateur de l'Allemagne. Le roi de Prusse, dont le caractere avoit quelqu'analogie avec celui du maréchal, s'empara bientôt de cet ascendant qu'il avoit pris dans l'Empire, & nous verrons qu'il n'abandonna qu'au tombeau cette espèce d'autorité, qu'il y conserva malgré la maison d'Autriche.

CHAPITRE XII.

La Reine de Hongrie & son armée.

Marie-Thérese, dans la détresse, montroit dans son caractere toutes sortes de tempéramens: mais elle n'avoit que des sentimens élevés & supérieurs à ceux des ames vulgaires.

Vaincue en Silésie, forcée de sacrifier cett

province, harcelée par l'électeur de Baviere, dont les troupes occupoient l'Autriche & ſe permettoient des eſcarmouches juſques dans le voiſinage de la ville de Vienne; menacée d'un ſiege; délaiſſée de l'Angleterre & de la Hollande, que l'armée de Maillebois, répandue dans la Weſtphalie, retenoit loin d'elle; cette princeſſe, incomparable dans ces ſituations critiques, ſe jetoit dans le ſein même des Hongrois, n'aguerres armés contre la puiſſance Autrichienne.

Élevant ſon enfant en préſence des officiers & du ſoldat, elle leur diſoit que ſes alliés l'avoient abandonnée, & que ſes parens la pourſuivoient. *Il ne me reſte plus que la fidélité de l'armée*, diſoit-elle, en élevant ſon fils encore plus haut, pour qu'il fût aperçu, & elle ajoutoit qu'elle abandonnoit ſa deſtinée & celle de ſon enfant à ſes troupes fideles.

Marie-Thérеſe connoiſſoit la nature du peuple, du ſoldat & du cœur humain. On ſait quelle fut l'émotion de l'armée: *mourons tous pour Marie-Thérеſe*, s'écrioient à l'envi les Palatins & les ſoldats.

CHAPITRE XIII.

La Reine de Hongrie & ses peuples. Tableau de la tyrannie Autrichienne. Marie-Thérese l'adoucit.

A cet esprit de négociation, avec ses ennemis, lorsqu'ils étoient encore reconciliables ; à ce ton imposant envers la France qui l'avoit irritée ; à ce sentiment de confiance & d'abandon en ses troupes, lorsqu'elle se trouvoit dans la détresse, Marie-Thèrese joignoit la prudence profonde, & le respect pour les droits des peuples que les rois savent menager dans le besoin & dont ils se jouent quand leurs coffres sont pleins & qu'ils se voyent dans l'abondance.

La maison d'Autriche avoit introduit ses maximes despotiques dans toutes les possessions qu'elle avoit assujetties à son empire.

Dans l'Arragon, elle avoit aboli ce serment célébre dans l'histoire, que le peuple avoit prescrit à ses rois.

Dans les Espagnes elle avoit supprimé les *cortes*, qui étoient co-législateurs avec les monarques, pour leur substituer un simple conseil secret & arbitraire.

En Hongrie, le fameux serment royal équivalant à celui de l'Arragon, ne se trouvoit plus que dans l'histoire.

En Bohême comme en Hongrie, l'Autriche avoit rendu héréditaires deux trônes constitutionnellement électifs.

En Suisse, le peuple en fureur avoit déjà secoué le joug des premiers princes Autrichiens.

Dans les Pays-Bas, un ressentiment concentré se manifestoit de tems en tems par des insurrections violentes.

En Hollande, le peuple armé avoit déclaré son indépendance.

Ainsi, le despotisme de l'Autriche, depuis Rodolphe de Habsbourg, fondateur de sa puissance, tourmentoit l'Europe, & plus les peuples lui montroient de résistance, plus une politique douce, insensible, mais invariable, les retenoit dans les principes d'assujettissement qui étoient la regle de conduite du cabinet Autrichien.

Marie-Thérèse, élevée dans les principes de ses aïeux, n'avoit pas une politique différente; nous la verrons un jour intolérante & persécutrice, quand ses peuples & ses possessions lui furent assurés: mais, en 1740, elle respectoit la variété des dogmes & des cultes des peuples soumis à sa domination, & sur-tout les priviléges de ses

provinces qui soupiroient encore pour la liberté, & qui avoient si souvent pris les armes contre la despotique rapacité de ses aïeux. Quand elle monta sur le trône, il y avoit dans plusieurs de ses Etats un reste de cette férocité antique, jointe à l'amour de la liberté qui caractérisoit les nations de l'Europe avant l'invention de l'imprimerie & le renouvellement des lettres. Ses pandours & ses croates étoient encore de ces espèces de Sarmates de l'ancien tems, qu'elle avoit introduits dans ses armées, gens qui ne savoient ni lire ni écrire, & dont elle avoit résolu de faire un instrument de destruction, un fléau redoutable & toujours prêt à frapper ses ennemis.

Ses hongrois, ses bohémiens ne connoissoient ni le luxe, ni le commerce, ni les arts; ils étoient perdus dans un coin de l'Europe, & n'étoient pas assez avancés pour être sensibles aux agrémens des sociétés où règnent le faste & l'urbanité. Excepté quelques seigneurs qui fréquentoient la cour de Vienne, ils connoissoient à peine les mœurs & la politesse des Européens. Descendans des Huns, ils en avoient encore un reste de barbarie, & leur indifférence pour les lettres étoit telle, que l'Europe ne connoît pas plus leurs productions littéraires, que s'ils n'existoient pas.

Si les hongrois avoient été éclairés, ils

roient pu secouer le joug tyrannique que la maison d'Autriche leur avoit imposé; mais gouvernés par des souverains expérimentés de longue main dans l'art de l'assujettissement, toutes les fois qu'ils prirent les armes pour leur liberté expirante, ils furent vaincus & châtiés. Des potences très-hautes étoient le résultat des révolutions commencées qui ne finissoient jamais à leur avantage. L'Autriche les appeloit toujours des révoltés ou des séditieux; & comme le tyran sait allier la profondeur des idées à la férocité de l'action, la cour de Vienne, pour subjuguer, envoyoit le soldat bohême pour canonner le flamand, & le soldat flamand pour canonner le hongrois.

Marie-Thérese, plus humaine & plus juste, assembla les grands du royaume à Presbourg. Elle leur déclara qu'elle vouloit conserver leurs priviléges & se concerter avec eux sur les événemens qui la menaçoient. Elle leur présenta son fils, habillé à la hongroise. Elle prononça des harangues touchantes, & sut émouvoir leur cœur par une éloquence convenable à leur caractere. Elle renouvela le serment d'André II, l'un de ses prédécesseurs; ce serment qui permettoit à chaque gentilhomme de s'opposer par la force à tout ce que le prince ordonneroit contre les droits

de la Hongrie, sans pouvoir être traité de rebelle. Tous jurerent alors de la défendre.

CHAPITRE XIV.

De la reine de Hongrie & de la maison d'Autriche, relativement aux princes d'Italie, qui lui étoient inférieurs en puissance. Digression sur la maison de Mantoue. La maison d'Autriche envahit ses Etats & ses domaines. Anecdotes sur les princes de Gonzague, ducs & souverains de Mantoue.

Si la vengeance étoit permise sur la terre, la maison d'Autriche méritoit bien d'être circonscrite & démembrée par la ligue des puissances européennes.

L'Europe armée, étoit à l'Autriche en 1741, ce que l'Autriche avoit été à la maison de Mantoue, qu'elle avoit dépouillée de ses Etats à la fin de la guerre de la succession d'Espagne, & qu'elle dépouilla totalement en 1746.

La maison de Gonzague, célebre dans l'histoire, par la protection éclatante qu'elle accorda aux arts à l'envi des Médicis, régnoit depuis des siecles à Mantoue; elle citoit comme le titre primitif de

la souveraineté le choix du peuple, qui élut capitaine de Mantoue Louis de Gonzague, chef de la famille, pour le récompenser d'avoir délivré le pays des incursions des brigands.

Les successeurs de Louis furent reconnus souverains du Mantouan. Bientôt il s'établit une substitution perpétuelle de branche en branche, de la puissance souveraine, en faveur des mâles de cette maison. Cette loi fondamentale, & les vertus des ducs, firent le bonheur de ce petit Etat pendant six siecles, & jusqu'au regne de l'empereur Joseph I, qui dépouilla Charles IV, dernier duc régnant, de sa souveraineté & de ses domaines.

Les ducs de Mantoue avoient été jusqu'alors les alliés fidèles de la maison d'Autriche; mais les menaces de Louis XIV, qui parloit de faire bombarder Mantoue, avoient déterminé Charles IV à s'attacher à la France, qui envoyoit des troupes en Italie, pour assiéger Turin. Charles nous vendit Cazal, une des barrieres de l'Italie; mais il perdit ses possessions, après la levée du siege de Turin; & se réfugia en France, dépouillé de ses Etats dont l'empereur s'étoit emparé.

Par le traité de Bade (article XXXI), Louis XIV exigea à la vérité qu'on rendroit justice à

l'héritier de Mantoue, le prince de Castiglione, & que l'Autriche le rétabliroit ; mais la cour de Vienne éluda l'article : le roi mourut, & l'Autriche, s'appropriant le duché de Mantoue, disposa du Mont-Ferrat en faveur de la Savoie, pour l'intéresser à l'usurpation. Louis XV demanda, dans le traité de Vienne, la même restitution, & l'Autriche consentit encore à l'art. V des préliminaires ; mais elle en éluda de nouveau l'exécution.

Elle fit plus ; elle s'empara, en 1746, de Bozollo & Sabioneta, principautés d'une branche cadette, avec tous ses domaines, malgré leur réversibilité & leur substitution perpétuelle en faveur des Gonzague Castiglione (1). Ainsi finit la souveraineté de la maison de Gonzague, victime de son attachement à la France (2).

---

(1) Voyez les mémoires de MM. Target, Tronchet, d'Outremad & Conet.

(2) Émule des Médicis, par l'éclatante protection qu'elle accorda à l'Arioste, au Tasse, à Muret, à Garcin & à tous les artistes de l'Italie, la maison de Mantoue fut encore illustre par le génie de ses capitaines ; par l'esprit & les aventures des princesses de ce nom : nous en rapporterons quelques traits, puisque l'histoire est le dernier asyle de la justice outragée.

Lucrece de Gonzague, célèbre par son esprit, laiss-

Le plus intéreſſant des princes de cette maiſon eſt ſans doute Louis de Gonzague, leur ſucceſ-

---

un modele dans le genre épiſtolaire : on cite la délicateſſe de ſtyle de ſes écrits.

Julie de Gonzague, épouſe de Veſpaſien Colomba, étoit belle & vertueuſe. Le ſultan Soliman I, inſtruit de ſes charmes, s'imaginant qu'elle devoit lui appartenir, chargea ſon amiral Barbe-Rouſſe, roi d'Alger, de l'enlever à Fondi, où elle avoit établi ſa réſidence. Barbe-Rouſſe, à la faveur des ténebres, s'empare de la place ; mais Julie s'éveille & s'échappe aux pourſuites des barbares.

Julie, comme ſes aïeux, cultiva & protégea les lettres & les arts. Sa haine longtems concentrée contre les inquiſiteurs de ſon pays, éclata enfin & la jeta dans le parti de Calvin & de Luther, dont elle approfondit & adopta la doctrine.

Marie de Gonzague, épouſe de Ladiſlas, & depuis de Cazimir, tous deux rois de Pologne, ſe vit pourſuivie par les puiſſances du nord. Pleine de courage & d'audace, elle monte à cheval, raſſemble une armée, livre des batailles, & force le roi de Suede & le Czar à finir la guerre contre la Pologne. Cazimir, après la mort de Marie, abdique la couronne.

Anne de Gonzague, célébre en France, ſous le nom de princeſſe Palatine, & véritable auteur des mémoires qu'on a laiſſé croire n'être pas d'elle, eſt connue par ſon eſprit & par le caractere qu'elle montra pendant la fronde. Occupée du ſoin de rapprocher les chefs des partis, ſon palais étoit le centre des négociations entre les frondeurs

seur, & leur héritier légitime, malgré l'inique usurpation de la maison d'Autriche.

Il est le parent des maisons de Bourbon, de Savoie, de Brandebourg, de Brunswick, de Saxe, de Lorraine, & des premieres familles de l'Europe; & cependant, élevé à l'école du malheur, privé de ses Etats, non par la volonté du peuple, comme les Stuarts, mais par une voie de fait de la maison d'Autriche, on l'a vu supporter sa situation avec fermeté. Ami des lettres & des arts, philosophe lui-même, il eut le courage, à sa réception à l'académie des arcades, de faire le premier à Rome, dans une assemblée brillante, où assisterent des cardinaux, l'éloge de Galilée & de la philosophie. C'étoit un blâme indirect de l'inquisition religieuse dans sa métropole. Les lettres lui doivent les ouvrages intitulés: *l'homme de lettres Citoyen; la Démocratie Romaine, & les considérations sur le Gouvernement de Venise, &c.*

Privé de sa souveraineté & des propriétés domaniales que la maison d'Autriche avoit trouvées

---

& les royalistes: elle parvint à faire ouvrir la prison des princes; elle s'acquit la confiance de la régente & des chefs de la fronde; elle obligea le cardinal de Retz d'adopter les mesures de tranquillité publique qu'elle avoit su préparer.

à sa bienséance, le prince de Gonzague avoit représenté à Joseph II que ses propriétés étoient inviolables, & qu'aucune puissance ne pouvoit le dépouiller du patrimoine de ses ancêtres. Il lui dit qu'il ne pouvoit oublier que Marguerite de Gonzague étoit la trisaïeule de l'empereur; qu'il étoit le foible, & que lui empereur étoit le fort. Il le pria de descendre dans sa conscience & de l'écouter; ajoutant qu'il occupoit sans titre & contre les loix fondamentales de l'empire les duchés de Mantoue, de Bozzolo, & Sabionetta; que si une prétendue félonie de Charles IV l'avoit privé de ses états, les électeurs de Baviere & de Cologne avoient été aussi coupables que lui. En outre, comme si le serment des rois étoit un titre bien assuré, il lui répéta le serment de son sacre, par lequel il avoit juré de maintenir la constitution de l'empire & les possessions des princes qui le composent.

En 1790, le prince Louis de Gonzague-Castiglione présenta ses titres au college des électeurs assemblés à Francfort, pour l'élection d'un empereur; il demanda la restitution des principautés de Mantoue, Bozzolo & Sabionetta. Le feu roi de Prusse fit une motion (*monitum*) éclatante en faveur de l'opprimé; le collége électoral convaincu de l'attentat contre un prince de l'empire, adressa *une lettre exhortatoire* à l'em-

pereur pour la restitution du patrimoine de Mantoue par la voie de la justice ou par celle de l'accommodement (1).

---

(1) Il seroit bien étrange que Léopold, pour déclarer la guerre au peuple françois, en 1791, voulût colorer ses incursions en citant l'infraction du traité de Westphalie, par l'anéantissement de quelques droits féodaux des princes de l'Empire en Lorraine ou dans l'Alsace, & que la nation françoise a toujours prétendu bien indemniser.

Depuis le traité de Westphalie, l'Autriche a conclu des traités avec nous; trois fois elle nous a promis la restitution du Mantouan, & trois fois elle s'est parjurée.

Ferme dans ses usurpations, elle délaisse le prince Louis de Gonzague privé de ses Etats & même des propriétés domaniales de ses peres. Le traité de Bade, celui de Vienne, en 1738, ne sont pas exécutés, & la maison d'Autriche réclamant le traité antérieur de Westphalie, voudroit nous persuader que c'est l'exécution des traités qu'elle demande?

Si Léopold nous déclare la guerre, plaçons sa perfidie à côté de celle du cardinal de Fleury contre l'illustre Marie-Thérese: l'inexorable histoire & la probité nous le commandent. Pleine de courage, touchante par ses grâces & sa jeunesse, irritée contre la froide hypocrisie du cardinal de Fleury, Marie-Thérese nous accabla de maux que le ministere françois n'a jamais réparés. Usons de représailles. On nous prend pour un peuple indiscret, jeune & peu expérimenté.... Si Léopold ose attenter à notre liberté, à notre constitution naissante, portons à la puis-

CHAPITRE XV.

De la reine de Hongrie & de la maison d'Autriche, relativement aux puissances de l'Europe, qui étoient ses égales en puissances. Anciens principes de l'Autriche, relativement à la France.

CET esprit de rapacité qui avoit envahi les possessions de Mantoue en Italie, s'étoit manifesté

---

sance Autrichienne *le coup de grâce*, que les seigneurs des petits appartemens de Louis XV vouloient lui appliquer en 1740.... Si Léopold, pour nous détruire, s'unit à des tyrans, s'ils arrivent à la tête d'un soldat destructeur, qui, l'épée à la main, essaye d'ensanglanter nos foyers, & de ravir nos femmes & nos enfans; FRANÇOIS! que leur perfidie soit la derniere des rois! L'histoire de la guerre de 1741 vous montrera les moyens d'attaquer & de vous défendre (*).

Quant à la restitution de la souveraineté de la maison [illegible] traité de Bade, article XXXI, porte: *Il sera rendu bonne & prompte justice par sa majesté*

(*) Note écrite & imprimée en lisant, le 2 Janvier 1792, l'acte de Léopold, que le ministere a signifié à l'Assemblée nationale. Elle a produit le même effet sur tous les amis de la liberté & de la constitution.

d'une autre maniere contre la France. La cour de Versailles ne l'ignoroit pas; & lorsqu'elle s'aperçut que plusieurs personnes respectables désapprouvoient la guerre de 1741, lorsque la reine de Hongrie aux abois devint intéressante à tous les françois, lorsque l'Etat fut engagé à une guerre inévitable contre toute l'Europe, si l'autriche en étoit accablée; on se demanda à Paris & à Versailles: *que nous a donc fait la maison d'Autriche, que nous avons dépouillée de l'Espagne, de Naples & des deux Siciles, de l'Alsace, de l'Artois, de la Franche-Comté & de la Lorraine?* Le cardinal ordonna au ministre de lui remettre un précis des insultes faites aux françois, par la politique autrichienne, &, pour répondre à sa demande, la note suivante sortit des bureaux des affaires étrangeres.

---

impériale, aux princes ou vassaux de l'Empire, pour les places qui n'ont pas été possédées par les rois d'Espagne... Savoir, aux ducs de Guastalla, à Pic de la Mirandole, & au prince de Castiglione. Il n'a pas encore été rendu justice à ce prince de Castiglone; le traité de Bade, de 1724, n'est pas exécuté; il a été ravi, par l'Autriche, plus de 50 millions en domaines, ou en souverainetés au duc de Mantoue, & la maison d'Autriche & les princes allemands, réclament l'exécution du traité de Westphalie!

» La maison d'Autriche tire son origine d'un » petit comte d'Allemagne, nommé Rodolphe » de Habsbourg, protégé d'un archevêque de » Mayence, & qui dut son élévation à la jalousie » des électeurs. Ceux-ci voulant exclure le roi de » Bohême, l'élurent empereur d'Allemagne, & » c'est ainsi qu'ils tomberent, dans le treizieme » siecle, sous la domination d'une maison qui » depuis fut si funeste à la liberté des princes » Allemands, & qui n'a cessé d'empirer & de » s'étendre. L'héritage de la maison de Bour» gogne aggrandit ensuite sa puissance, & elle » ne cessa depuis ce tems-là d'aspirer à la con» quête du monde, par des négociations, des » ruses, des guerres & des perfidies, au pré» judice des puissances européennes, qui, avant » Rodolphe, ne la connoissoient pas de nom.

» Les injures qu'elle a osé se permettre dans » tous les tems contre la France sont connues de » l'histoire. On sait que les alliances de Charles V, » qui dominoit en Italie, en Allemagne, en » Espagne, dans les Pays-Bas, avoient pour objet » le démembrement de la monarchie françoise. » On sait que Montécuculi, sujet de l'empereur, » assassina le dauphin, & que des soldats autri» chiens mirent à mort les ambassadeurs françois » à la porte ottomane. Merville, ambassadeur de

» France à Milan eut la tête tranchée par ordre
» de l'empereur ; & l'Autriche étoit si friande
» de nos possessions qu'on fit souffrir toutes sortes
» de mauvais traitemens à François I fait prisonnier
» pour lui ravir la plus belle de nos provinces.
» Les sieges de Metz, de Saint-Dizier & de
» Marseille, diront à jamais quelle est l'ambi-
» tieuse perfidie des autrichiens. Leur esprit de
» discorde est évident dans la révolte du con-
» nétable de Bourbon, favorisée par Charles-
» Quint : & qui ne sait que les guerres des
» huguenots ont été payées & favorisées par les
» ennemis de la paix intérieure de la France, &
» que les espagnols autrichiens ont mis en jeu
» tous les ligueurs pour s'emparer de la couronne ;
» & la ravir à son maître légitime, Henri IV ?
» Qui ne sait que le duc de Guise devoit épouser
» l'infante, au préjudice du chef de la maison
» régnante ?

» Henri IV, Louis XIII & Louis XIV ont donc
» opéré le bien de l'Etat, lorsqu'ils ont maintenu
» dans leurs conseils de bons principes, pour
» réprimer cette maison, dont l'ambition a tant
» agité l'europe depuis cinq siecles ; & qui fera
» bien du mal à la France, si on ne la veille
» de près. Malheur donc à la maison de Bourbon,
» si jamais elle se départit des principes des plus

» sages de ses souverains, & des principes de » ses plus grands monarques ».

Il y avoit une conclusion plus raisonnable à tirer de ce mémoire ; *malheur à l'espece humaine asservie depuis des siecles à des maisons souveraines, que la crédulité populaire avoit couronnées.* En effet, qu'importe à l'espece humaine qu'une famille regne ou une autre sur la Silésie ou le Milanois ; il lui importe davantage d'y exister heureusement ; & les querelles de rois, non pour améliorer le sort du genre humain, mais pour assouvir l'inquiete ambition de leurs familles, étant le plus cruel des fléaux des européens, ne soyons pas surpris si la maison d'Autriche détestée dans presque tous les lieux de sa domination, avoit vu la plupart de ses provinces se changer en républiques & secouer le joug Tarquinien.

CHAPITRE XVI.

Promotions militaires qui précéderent la guerre de 1740. De la censure chez les François. Considérations sur l'esprit d'opposition dans les monarchies & dans les États libres. Portrait des généraux françois & des généraux de l'armée Bavaroise unie à celle de France.

LA guerre étant enfin déterminée, on choisit les officiers qui devoient y commander. On avoit déjà créé des maréchaux de France; & déjà la critique avoit sévi contre ce choix: mais, à cause de l'esprit du tems, ces critiques n'avoient pas le caractere de cette censure qui s'exerce dans les nations libres & qui surveille le gouvernement. Le respect que le ministère commandoit aux François sans en obtenir presque jamais que les apparences extérieures, obligeoit les mécontens & le parti de l'opposition à prendre les formes circonspectes & timides; à appeler à leur secours l'ancienne maniere orientale de l'apologue, tandis que l'esprit public, en Angleterre & en France, depuis 1789, exprime sans détour, comme sans conséquence son opinion sur les actes

du gouvernement comme sur la nature des loix.

Vainement l'esprit de la cour s'éleve-t-il en ce moment (1er. Janvier 1792) contre le foyer de l'opposition établi à coté de l'assemblée nationale & du Roi ; plus vainement encore cet esprit courtisan, qui est sujet à des actes d'une férocité secrette & réfléchie comme le parti de l'opposition est sujet à des erreurs & à des écarts, frapperoit-il des coups militaires contre cette société redoutable, la dissoudroit-il, la cannoneroit-il, comme il l'a tenté en 1791 ; plus vainement encore lui opposeroit-on des sociétés hypocrites ou des fraternités composées de personnages dont les principes seroient compatibles avec tous les caprices du gouvernement ; vainement enfin le ministere parviendroit-il à changer les formes, le nom & le local des Jacobins ; la société actuelle, éteinte & dissoute, renaîtroit du sein de la terre d'où elle sortit la veille de la révolution, avec d'autres formes, & se rétabliroit dans d'autres lieux & sous une dénomination différente, parce qu'il est moralement impossible que, dans un empire où reg[illegible] il n'y ait pas un parti vigoureux d'opposition, & que les citoyens qui en sont animés ne se réunissent pas.

Les Wigs & les Jacobins dureront autant qu'il y aura en Angleterre & en France une

constitution ; & le ministre qui croira les détruire par des déplacemens ou par un changement de formes, ne sera qu'un sot ou un fripon qui voudra tromper son prince.

L'opposition est dans la nature du cœur humain, & sa manifestation dans la nature de la constitution françoise. Il est au contraire des intérêts d'un ministre honnête homme d'écouter l'opinion de cette société si chere aux bons françois, de consulter les vœux qu'elle manifeste, d'y introduire non des hommes dangereux & perfides qui chercheroient à l'égarer, mais d'honnêtes gens qui la redresseroient dans ses écarts. Ce respect pour une grande masse de citoyens amis de la liberté & de la loi, rendroit au ministere la confiance dont il ne jouira jamais par la corruption ; puisque cette voie procure, à tous les gouvernemens, le mépris des hommes qui se laissent corrompre & de ceux qui sont supérieurs à la corruption. Examinons à présent les formes, le ton & le caractere circonspect de la censure publique dans notre ancien gouvernement. Les ministres avoient beau jeu : & l[redacted]92, appelle encore cet âge LE BON TEMS.

On créa le mois de Février 1741, des maréchaux de France ; savoir, le marquis de Brancas, le duc de Chaulnes, le marquis de Nangis, le

prince d'Yssenghien, le duc de Duras, le marquis de Maillebois & le comte de Belle-Isle.

Parmi ces maréchaux, les deux derniers avoient du savoir & du caractere; mais le choix des autres méritoit la critique de tous les observateurs du tems. On imagina pour les peindre au naturel, la fable d'une assemblée des Dieux qui se réunissent pour boire du nectar & créer, en s'amusant, des maréchaux de France. Mars & Minerve s'accorderent à choisir Belle-Isle & Maillebois. Thémis donna son suffrage à Nangis; mais Yssenghien & Duras furent créés par Mercure qui, vivement réprimandé par la déesse Pallas, s'excusa en lui assurant que sa nomination avoit été faite en dormant. Momus enfin créa maréchal de France le duc de Brancas, pour accorder un bâton au régiment de la Calotte. Cette fable n'étoit ni une calomnie, ni une médisance. L'histoire l'a adoptée.

Quant aux généraux des alliés, il est notoire que l'électeur de Baviere, notre général, avoit des lumieres très-bornées & peu de caractere son [redacted] son irrésolution manquerent souvent de faire totalement échouer nos expéditions contre Marie Thérese. Sa facilité extrême à écouter & à suivre tous les conseils, prouvoit qu'il n'étoit pas capable d'en suivre long-tems un

bon. Le maréchal de Terring, qui commandoit sous lui les troupes Bavaroises, n'avoit guere plus de talens; il vouloit tout faire, quoique les opérations hardies fussent au-dessus de sa portée, sur-tout celles de général: il étoit d'ailleurs peu estimé des François.

Les autres officiers généraux de l'électeur étoient d'une prudence si réservée, pour ne rien dire de plus, qu'ils voyoient toujours l'ennemi par-tout, ayant l'air de le chercher *à tatons* pour en venir aux mains.

Le comte de Saxe avoit un caractere tout opposé, qu'il joignoit à de grandes lumières; il gouvernoit nos armées avec assurance, & comme s'il eût été averti du Ciel qu'il les conduisoit à la victoire. Il entroit peu dans les détails; il méprisoit les petites précautions. On disoit qu'il nous menoit durement & comme un tartare, parce qu'il n'avoit ni la facilité, ni les grâces d'un seigneur des petits appartemens. Boufflers, Luxembourg & Mirepoix étoient estimés pour leur caractere; mais Leuville, Daubigné, Gassion & la Fare avoient porté à l'armée un caractere tracassier: comme si l'intrigue des cours n'étoit pas le plus grand fléau des camps.

Le portrait du maréchal de Belle-Ile, le

héros de ces expéditions guerrieres, exige plus de développemens. Tant que le roi Louis XIV avoit vécu, fidele à son plan de ne jamais relever les enfans de ceux qu'il avoit mis dans la disgrace, il avoit tenu loin des faveurs l'enfant de Fouquet. Les petits fils de ce ministre ne s'étoient relevés de l'humiliation que par des intrigues qu'ils conduisoient avec beaucoup d'habileté, cherchant à se rendre utiles d'une maniere fort subalterne pendant la régence, s'offrant pour toutes sortes d'opérations à Dubois & à Dargenson qui employoient le comte & le chevalier de Belle-Ile à cause de la flexibilité de leur esprit, si nécessaire à de tels ministres, & à cause de leur imagination qui enfantoit sans cesse de nouveaux projets.

Le comte & le chevalier de Belle-Ile prirent, sous le ministere de M. le Duc, le ton d'une gravité plus imposante dans leur maintien & dans les affaires. Ils avoient acquis certaine réputation d'habileté pour le conseil, pour les affaires étrangeres & le commandement des troupes: le comte s'étoit distingué dans la derniere guerre en Allemagne, & avoit offert des plans hardis que la timidité du Cardinal n'avoit voulu ni lire, ni accepter, mais que le Comte reproduisoit sans cesse, parce qu'ils lui avoient donné dans

l'armée cette réputation d'habileté & d'audace qui sied si bien au militaire françois.

Le chevalier de Belle-Isle étoit plus profond & plus réfléchi ; ses projets étoient mieux concertés, & ses moyens plus efficaces ; il avoit plus de ce ton insinuant qui persuade par la sagesse de ses raisonnemens, & l'aîné plus de ces vues brillantes qui plaisent à l'imagination. L'un & l'autre, ambitieux intéressés, animoient la cour de France contre l'Autriche, parce qu'ils desiroient commander contre elle, & qu'ils préparoient en silence une révolution en Europe, chacun selon son caractere, l'aîné en agissant & le chevalier en lui adressant des mémoires.

Tous les deux avoient l'art de faire servir à leurs vues les hommes, les événemens & les pays où ils avoient quelque influence : ils avoient le talent de se faire des amis, des partisans, & des zélés défenseurs, sans qu'il leur coûtât la moindre chose. Agissant toujours de concert, leurs forces étoient doubles ; & tout étant commun entr'eux, les biens & les secrets, cette réunion des moyens leur servit pour parvenir au faîte des honneurs, aux commandemens de nos armées, & depuis au ministere dont l'aîné fut pourvu.

Ceux qui les jugeoient sévérement, ont dit de

celui-ci qu'il avoit plus d'étourderie que de vivacité ; plus de penchant pour les nouveautés, que d'invention ; & plus d'imagination, sans aucune méthode, que de véritable génie. Ils assuroient encore que, son ton étoit tranchant, & que la suffisance tenoit lieu quelquefois du sentiment supérieur que donne la nature, & qui inspire la considération, le respect dû à un ministre & à un général. On disoit encore de lui que si son mérite l'avoit élevé, il avoit été bien servi par les circonstances.

L'imagination créatrice qu'on reprochoit au maréchal de Belle-Ile, manquoit au maréchal de Maillebois, chargé de la conduite de nos troupes en Allemagne. Il étoit fils du contrôleur général Desmarest, & s'étoit formé dans la derniere guerre d'Italie : il avoit soumis depuis la Corse indépendante, & mérité d'être créé maréchal de France. Maillebois avoit des vues plus profondes que neuves sur la guerre, & se décidoit avec lenteur. Il eût tempéré les systêmes de Belle-Isle, & proposé lui-même utilement ce que l'autre auroit exécuté : le marquis de Pezay a publié trois volumes de mémoires militaires sur ses campagnes d'Italie. Enfin nous parlerons du marquis de Valliere, officier de grand mérite,

qui rendit des ſervices importans : les militaires en parlent avec une telle vénération, que l'hiſtoire doit lui conſerver ce ſentiment. Il ſavoit allier à la dignité la modeſtie, & la ſimplicité à des talens ſupérieurs dans l'artillerie. Déſintéreſſé, actif, profond, prévoyant, ſavant dans les détails pour la conduite du canon dans les momens difficiles, il nous fera ſouvent admirer les reſſources de ſon eſprit dans des circonſtances le plus critiques.

Le maréchal de Broglie n'avoit pas une réputation auſſi bien établie ; il avoit fait ſouvent de très-mauvaiſes manœuvres ; mais il paſſoit pour avoir le talent rare de bien choiſir ſes poſitions avant le combat ; il avoit celui des peintres pour aſſeoir ſes compoſitions, celui que les militaires appellent *le coup-d'œil*, & *la vue d'oiſeau*, pour bien choiſir les poſtes ; mais il manquoit abſolument de vigilance, & de cette vivacité de génie, qui, après le coup-d'œil néceſſaire, met en exécution.

On reprochoit d'ailleurs à Broglie de ſacrifier la gloire de l'Etat à ſes inimitiés. Il laiſſoit fort bien un homme qu'il redoutoit dans un poſte où il ne pouvoit ſe défendre : il ne lui accordoit qu'une poignée d'hommes pour ſe ſoutenir,

& voyoit avec plaisir le soldat françois, écrasé par le nombre, pour couper chemin à un concurrent redoutable.

Le célebre Chevert avoit un caractere bien différent ; cet honnête homme, cet officier valeureux, qui s'éleva jusqu'aux premiers rangs de l'armée par le mérite seul, eût donné mille vies pour le soutien de l'Etat. Il étoit roturier, & toute la vie il eut à lutter contre le préjugé de sa naissance. Devenu lieutenant-général, c'étoit encore pour lui une tache d'avoir été soldat. Aucune belle action n'avoit pu faire oublier cet état ignominieux aux yeux des courtisans à talons rouge, qui disoient toujours de lui, quand il étoit absent, que c'étoit *un officier de mérite*. Tout le monde n'entendra pas un jour cette expression ; elle signifioit, à *l'œil de bœuf* que Chevert ou Massillon n'avoient pas d'autres titres aux grâces du roi que la vertu, le savoir ou le courage. L'Opinion alors impuissante contre les jugemens de *l'œil de bœuf*, mais depuis long-tems indignée, ne cessa jamais, pour se venger des ennemis de la vertu & du mérite, de relever les actions d'éclat de Chevert. Les courtisans persisterent de leur côté à lui reprocher ce qu'il avoit été pour le retenir dans les places du second ordre qu'ils avoient réservées à ceux de son état. Chevert qui avoit beaucoup de modestie

naturelle, beaucoup de dignité militaire dans le caractere, aimé du peuple, du soldat, estimé de la nation, chéri des bons françois, repoussoit les coups perfides que lui portoient ces courtisans, par une conduite réservée, silencieuse & par la retraite, s'élevant au-dessus de ses ennemis par des coups d'éclat, dignes de la valeur & de l'intelligence romaine. L'escalade de Pragues, sa sortie de cette ville, sa belle défense à la journée d'Astembeck, ont immortalisé cet officier général.

Le duc de Brissac redouté des courtisans pour ses bons mots, & adoré du soldat pour son caractere, n'avoit rien qui annonçât le courtisan du siecle de Louis XV. Il ne connoissoit pas cette circonspection qui tient moins à la prudence qu'à la foiblesse. Fort de sa probité, il savoit appliquer à propos ces réparties promptes & heureuses, ces bons mots qui déconcertoient, à Versailles, le caractere observateur du courtisan, & à l'armée, le courage douteux ou peu décidé. Le maréchal de Saxe ne connoissoit pas de militaire plus capable d'un coup d'éclat. Brave comme un grenadier, aimable à la vue du péril, une saillie d'esprit précédoit toujours une action remarquable. Sa réputation parvint jusqu'à l'ennemi; & lorsque nous prenions quelque place, & que le commandement restoit à Brissac, il disoit : *nous serons*

heureux dans notre malheur, Brissac commandera la place. Le duc de Brissac, désintéressé, défendoit le pillage, & plein d'humanité & de droiture, il respectoit l'ennemi vaincu. Nous le verrons devenir maréchal de France.

CHAPITRE XVII.

Guerre d'Allemagne en 1741, & en 1742. Irruption des françois, de la Prusse, la Baviere, la Saxe dans les possessions de Marie-Thérese. Conquête de la Bohême. Prise de Prague en présence de l'archiduc. Stratagêmes du comte de Saxe. Caractère des pandours, des hussards. Désolation & fureur de Marie-Thérese: son armée reprend la Haute-Autriche & s'empare de la Baviere. Elle négocie avec le roi de Prusse; défection de ce prince.

Le roi de Prusse, avant les manifestes & les déclarations ordinaires qui précedent la guerre, avoit inondé la Silésie de ses troupes. Il la déclara ensuite, quand il fut assuré de sa proie. Les autres puissances belligérantes suivoient une autre méthode; elles inonderent d'abord toute l'europe de manifestes, prenant le ciel à témoin

de la justice de leurs prétentions sur l'héritage de Marie-Thérese ; ensuite elles prirent les armes.

Fleury voulut paroître encore plus circonspect ; il ne commença la guerre que sous le titre d'allié, & joignant nos troupes à celles de l'électeur de Baviere, ce prince fut déclaré commandant en chef de nos troupes (1).

Leuville, Ségur, Daubigné, Polastron & les comtes de Saxe & de Baviere, lieutenans-généraux, devoient commander, en l'absence, mais sous les ordres du maréchal de Belle-Ile, qui pressoit à Francfort l'élection de l'empereur; tandis que le maréchal de Maillebois, campé à Osnabruck, étoit à portée de fondre sur l'électorat de Hanovre, si le roi d'Angleterre faisoit quelque mouvement. Cette armée opéra son effet; elle produisit un traité de neutralité momentanée entre la France & l'Angleterre; il dura tant que nous fûmes victorieux.

Les troupes de l'électorat s'approchant des frontieres de la Bohême, l'armée autrichienne quitta la Silésie pour aller au secours de la Bohême. Les bavarois l'entamoient d'un côté, de l'autre,

(1) On prévient le lecteur qu'il doit avoir une carte d'Allemagne sous ses yeux pour l'intelligence de ce chapitre & des suivans.

les saxons. Le grand duc, fort de ses hongrois, de ses hussards, pandours & talpaches, accourt du côté de la Moravie. Toute l'Autriche paroît se fondre pour lui former une armée de quatre-vingt mille hommes qui s'établit à Neuhaus, au midi de la Bohême.

L'armée françoise & bavaroise passant le Danube & s'avançant dans la Bohême, sous les ordres du maréchal de Thoring, s'empare sans résistance de la haute Autriche, y laisse Ségur lieutenant-général, & s'avance vers Prague, capitale de la Bohême, pour l'assiéger. La cour de Vienne, épouvantée, s'enfuit précipitamment en Hongrie, croyant que la ville de Vienne alloit être assiégée. Ce n'étoit pas le plan.

L'armée saxone étoit commandée en chef par le comte de Roudouski. On remarquoit dans sa cavalerie, conduite par le chevalier de Saxe, 1200 houlans, espece de tartares, qui ne vivent que du butin qu'ils font à la guerre. Ils étoient montés sur des chevaux cosaques, vêtus d'une jaquette courte & juste au corps, & vivoient contens d'un peu de miel, de pain sec, & de bran-de-vin pour boisson. Armés d'une lance, dont ils se servoient à merveille pour percer un cavalier, chacun d'eux étoit secondé par un ou deux valets, armés d'un mousqueton & deux

pistolets à l'arçon, qu'on envoyoit comme des enfans perdus avant l'attaque d'un escadron. Les houlans s'avançoient alors à l'improviste au grand trot, agitant leurs lances, dont le bout étoit sonore, afin d'épouvanter les chevaux ennemis : ainsi ils étoient propres à combattre les hussards autrichiens, qui, craignant le feu & la lance, & ne pouvant atteindre du sabre qui les rend si forts, se battoient toujours contre eux à armes inégales.

L'armée saxone alla se camper à Troja, à deux lieues au nord de Prague; & la capitale de la Bohême se trouva dès-lors assiégée dans tous les sens par trois armées.

C'est cette place que Belle-Isle avoit désignée comme place d'armes, comme entrepôt général de la guerre résolue contre Marie-Thérese, comme le point central de l'activité des alliés contre la puissance autrichienne, qu'il falloit diviser & abattre. La Bohême environnée de la Silésie au nord-est, de la Saxe au nord ouest, de la Baviére au sud-est, étoit soutenue par les autrichiens du côté du sud-est, seulement où étoit le camp des troupes de Marie-Thérese.

Le siége de Prague fut résolu, mais par des insultes & des attaques brusquées. On étoit dans le cœur de l'hiver, dans un pays dont le climat est rigou-

reux, & l'on avoit à craindre un siége long & régulier, qui décourage davantage le soldat françois. On essaya d'emporter la place d'emblée, & par le moyen de quatre attaques simultanées, dont deux seroient fausses. Le coup paroissoit hardi, & téméraire aux officiers les plus sages; on savoit que le gouverneur de la ville, qui s'attendoit au siege, se préparoit depuis deux mois à une vigoureuse résistance; il s'étoit pourvu de toutes les munitions de guerre & de bouche dont il pouvoit avoir besoin; il avoit cent vingt pieces de canon, & nous n'avions ni pain, ni fourrages. Les deux armées de Gassion & des saxons n'avoient que trente pieces d'artillerie, & nous avions à craindre trente-six mille hommes de troupes ennemies à trois lieues de nous, commandées par l'archiduc. On n'osoit donc raisonnablement espérer de prendre la ville qui pouvoit être secourue avant la prise; on ne pouvoit que la surprendre; mais malgré ces raisons, le parti le plus hardi l'emporta sur le parti plus réservé du conseil militaire.

Il n'y avoit dans la place que deux mille cinq cens hommes, douze cens bourgeois & autant d'écoliers capables de résistance: ces écoliers, autrefois, avoient fait lever deux fois le siége de la ville à pareil jour, ce qui fit certaine impression sur l'esprit des troupes; cependant la

nécessité de sortir d'une si mauvaise situation les détermina. Voici les détails du siége.

La nuit du 24 au 25 Novembre 1741, le comte de Saxe passa la Moldaw sur un pont de bateaux avec un détachement de huit cens hommes de piquets, de l'infanterie aux ordres de Broglie & de Chevert, lieutenant-général de Beauce, de quatre compagnies de grenadiers, six cens dragons, huit cens carabiniers & six cens chevaux de la brigade du roi. Il alla avec sa cavalerie & les dragons jusqu'au village de Couratilz, où il trouva son infanterie qui l'avoit précédé, commandée par le marquis de Mirepoix. Le comte de Saxe s'approcha avec sa cavalerie jusqu'à la demi-portée du canon, & fut reçu à coups de boulets, qui passerent près des troupes françoises sans dégât. Ayant observé ce qu'il vouloit reconnoître, il se retira, & mit sa cavalerie en bataille; mais l'électeur lui fit dire de ne rien entreprendre sans ses ordres. Le comte de Saxe envoya Latour pour poster des dragons en avant, chargea le duc de Chevreuse de couvrir ses flancs, & resta au village de Couratilz.

L'électeur avoit ses quartiers à une lieue de Prague. En attendant, le grand duc s'approchoit de la ville pour la défendre, sans que l'électeur, dont les troupes étoient bien moins considérables,

ſidérables, pût eſpérer de lui réſiſter; n'étant point ſecouru par les pruſſiens, qui reſtoient bien loin, comme ſimples ſpectateurs des événemens. S'il eût paſſé la Moldaw, la bataille étoit inévitable; s'il ne la paſſoit pas, Prague étoit ſecourue : ce qui trompoit nos eſpérances ſur cette ville, nous faiſoit tout perdre, tout abandonner, & obligeoit l'électeur à ſe réfugier en Baviere. Dans ces circonſtances, on vit arriver notre artillerie, ce qui engagea le comte de Saxe à preſſer l'électeur de le laiſſer ſuivre ſon projet.

Pour en cacher la nature, le comte de Saxe partit de Couratilz à dix heures du ſoir, fit un grand détour, arriva à une demi-lieu de Prague, à cinq heures & demie du matin, & alla ſeul avec Chevert, reconnoître la place. Il obſerva que le front qu'il alloit attaquer étoit couvert d'un ravelin détruit, & fit avancer de ce côté-là les grenadiers & les dragons, pied-à-terre, avec des échelles qu'ils placerent contre la courtine du front qu'il falloit attaquer. Les grenadiers & deux détachemens de dragons monterent, le tambour des dragons batttant la marche. Chevert, le brave Chevert monta le premier, précédé d'un grenadier réſolu, à qui il dit: *Vois-tu la ſentinelle là-devant, elle va te dire* qui va-là, *ne réponds rien*,

mais avance ; elle tirera sur toi & te manquera ; tout de suite vas l'égorger, je suis-là pour te défendre.

En attendant, Gassion présidoit à la fausse attaque ; elle commença par un si grand feu que le commandant donna dans le panneau ; il dégarnit la ville neuve, dirigea ses forces du côté de Gassion, & augmenta d'autant celle des assiégeans, qui s'emparoient déjà de la ville du côté opposé. Les saxons ayant passé le fossé, escaladerent le rempart avec beaucoup d'activité & de résolution ; de l'autre côté, les françois qui faisoient la véritable attaque esca laderent aussi sans résistance avec Chevert, à la tête des grenadiers, comme on l'a vu. A deux heures après minuit, cinq cens carabiniers rompirent une porte à coups de hache, repousserent cinq à six cens étudians de l'université, rangés en bataille, & une poignée d'autrichiens, qui prirent la fuite vers la citadelle, dont les vainqueurs se firent ouvrir les portes sans résistance. La garnison se rendit prisonniere de guerre avec le gouverneur ; & nous fûmes, à six heures du matin, maîtres de la capitale de la Bohême sans avoir perdu cinquante hommes.

Biron, Mirepoix, Latour, maréchaux-de-camps, firent des merveilles par leur activité à seconder le comte de Saxe. Mortemart,

colonel d'infanterie, Fougeres, brigadier de cavalerie, Chevreuse, commandant les dragons unis aux précédens, conduisirent le détachement avec six pieces de canon, pour avoir des nouvelles de l'ennemi qui vouloit empêcher notre réunion avec Leuville & ne le vouloit pas : la prise de Prague le déroutoit, & le couvrit de honte.

En effet, cette expédition s'étoit faite à côté de l'armée autrichienne, qui jouoit le rôle de spectatrice, ou qui dormoit profondément. Dans notre nouvelle position, elle pouvoit nous prendre par famine, en coupant les rivieres; le comte de Saxe, avec un autre détachement, vint se ranger en bataille à une lieue de Prague, résolu d'y défendre sa premiere prise contre toute attaque par divers mouvemens bien combinés, il en défendit les approches; mais l'ennemi qui connoissoit mieux le terrein, & qui étoit supérieur en force, obligea les françois à rentrer dans Prague, tandis que les princes des Deux-Ponts & de Beauveau, Poniatouski & Baroski, volontaires, allerent à la tête d'un détachement fatiguer l'ennemi par des escarmouches, contre lesquels ils lancerent les redoutables houlans. Ces soldats polonois se disoient issus de familles nobles de la Tartarie, qui vinrent s'établir en Pologne, y

conſerverent leur habitude de porter les armes & de ſe diſtinguer dans ce métier par une célérité ſinguliere dans leur marche, par leurs attaques inopinées & par leur intelligence particuliere.

5. Belle-Ile, maître de Prague, mit tout le monde à contribution; vainement on tâchoit d'éluder le paiement des taxes; le maréchal, pour retirer 140 mille livres qui reſtoient dues, avertit qu'il alloit mettre le feu à ce qui appartenoit aux habitans de mauvaiſe volonté; la ſomme lui fut payée; mais ce n'étoit pas le moyen de ſe concilier ces peuples conquis.

5. Cette attaque apprend que tout tient à la diligence; ſi le grand duc, ſpectateur inutile de ce grand événement, ne ſe fût amuſé à chaſſer dans les forêts de la Bohême, ſi, au lieu d'aſſiéger la ville de Prague avec impétuoſité, nous fuſſions reſté dans nos camps, le ſoldat périſſoit dans l'inaction, Prague étoit imprenable; mais notre vivacité françoiſe fut récompenſée. Le grand duc, témoin de l'événement, perdit tout; & nous gagnâmes un lieu de ſûreté, duquel nous pouvions ſortir en eſcarmouches, ayant toujours au dos une place de défenſe. Dans cette poſition, qui donnoit tant d'avantage à nos troupes, la jalouſie diviſa nos généraux: Belle-Ile avoit dreſſé les plans de l'expédition, & Broglio, offuſqué

de la réputation & du crédit de ce concurrent, avoit bien résolu de laisser battre nos lieutenans-généraux toutes les fois qu'il en trouveroit l'occasion.

L'électeur de Baviere, maître de Prague, y convoqua les états-généraux de Bohême. Quatre cents députés des trois ordres le reconnurent pour roi de Bohême, sans opposition & sans débat. Les prêtres, selon le génie du pays, sortirent leurs reliques; on montra la vieille rapiere toute rouillée d'un ancien roi de Bohême, de Saint-Wenceslas.

Le grand duc, honteux de son inaction & de sa défaite, voulut forcer le camp des françois, établi à Pisek, & fut repoussé. Le roi de Prusse s'emparoit d'un autre côté de la Moravie sans beaucoup d'efforts. C'étoit l'apanage des fils aînés des rois de Bohême.

Mais rien n'égala la fureur de Marie-Thérese quand elle apprit la conquête de sa Bohême & la prise de Prague; elle donna ses ordres pour qu'on lâchât contre les alliés, ses Croates & ses Passdours; qu'on ne fît aucun quartier, & que toutes les voies connues & possibles fussent mises en action contre nos troupes; elle rappela le grand duc pour faire des enfans, n'ayant montré ni vigilance, ni savoir dans cette guerre. Elle nomma

à la place le prince Charles de Lorraine, qui offroit plus de ressources, & dont l'activité répara effectivement une partie des fautes du grand duc.

Le comte de Kevenhuller, général autrichien, fut chargé d'un autre côté de commander dans la Haute-Autriche, toujours occupée par Ségur, & de marcher vers la Baviere. L'électeur, en s'emparant de la Bohême, avoit diminué ses forces dans son électorat, ouvert de tous côtés; & c'est cet électorat que la cour de Vienne résolut de surprendre; l'archi-duc avoit perdu la confiance des troupes; Kevenhuller l'obtint & la mérita.

Ségur gardoit la Haute-Autriche, posté dans Lintz, qui en est la capitale; Kevenhuller détacha le colonel Menzel, partisan célebre, qui, à la tête d'un gros de hussards, dirigeoit des attaques imprévues. Il désola Ségur, qui n'avoit que huit ou dix mille hommes pour défendre le pays, & qui se voyant environné d'incendies, capitula honteusement, & promit de ne pas servir contre la reine pendant un an. L'ennemi s'avançant vers Passaw, reprit cette place sur les alliés avec peu de résistance.

Belle Ile, pour ne pas risquer nos troupes dans de si mauvais postes, vouloit qu'elles se retirassent toutes à Passaw, parce que la Haute-Autriche

étant sans places fortes, pouvoit toujours être prise facilement; mais l'électeur de Baviere voulut rester dans Lintz. Le maréchal de Térring fut vainement détaché de l'armée de Broglie pour secourir cette place; il fut battu en chemin. C'est ainsi que le peu d'intelligence des troupes, l'opiniâtreté de l'électeur faisoient échouer les plans de Belle-Ile. La perte d'un tems précieux employé à des courses inutiles jusqu'auprès de Vienne, fut une seconde cause de nos malheurs.

Nous ne passerons pas sous silence les pillages de Menzel; ils font connoître de quels soldats l'Autriche peut disposer dans les guerres qu'on soutient contre elle.

Nos troupes, commandées par Ségur, lieutenant-général, par les princes de Rohan & de Tingri, les marquis de Marcieux, du Châtelet & de Souvray, milord Clare, Baufremont, l'Hôpital, & Turmeny, rencontrerent à deux lieues de Lintz les hussards de Menzel qui les laisserent passer. Les équipages arriverent une heure après, & les hussards les pillerent. Vainement les conducteurs parloient-ils de la capitulation qui leur permettoit de sortir ces équipages, ils se chargerent de butin.

Ces hussards, hongrois d'origine, sont nés pauvres & misérables; ils étoient adonnés au vol,

& ne connoiſſoient ni foi ni morale ; leur adreſſe conſiſtoit à bien manier le ſabre. Ils portoient à l'armée une férocité redoutable.

Ségur ſe plaignit à Kevenhuller de l'infraction du traité, & demandoit une indemnité de ſix mille florins qui avoient été volés à ſon armée ; la lâcheté étoit trop évidente, & Kevenhuller fit payer cette ſomme à nos commiſſaires.

Menzel exerçoit d'un autre côté des actes d'humanité dignes de ſon caractere ; il fit battre l'eſtrade près de Straubingen, & mit tout à feu & à ſang, publiant une eſpèce de manifeſte, dans lequel il menaçoit de faire couper le nez & les oreilles à tous les bavarois qu'on prendroit les armes à la main ; l'électeur ſe récria contre une férocité auſſi étrange, & ſe plaignit de Menzel au général Berinklan, qui lui répondit : *malheur aux vaincus*. Marie-Thérese, déſolée de la perte de la Bohême, avoit ordonné d'uſer de la derniere rigueur contre ceux qui s'oppoſeroient au ſuccès de ſes armes.

Tandis que Kevenhuller entroit dans la Baviere par l'Autriche, une incurſion de payſans hongrois, réunis à ceux du Tyrol, déſoloit le midi de la Baviere. Menzel attaqua Munich ; cette capitale offrit de ſe rendre ſans coup férir, & fut miſe à contribution, pendant que l'électeur étoit pro-

clamé empereur à Francfort, sous le nom de Charles VII ; & que la France lui envoyoit une seconde armée pour soutenir son élection, secourir son électorat, & renforcer la Bohême, occupée par les troupes des alliés, à l'exception d'Egra, place forte & imposante, que le comte de Saxe eut ordre d'assiéger, ayant sous lui le marquis de Mirepoix & les ducs de Chevreuse & de Boufflers. Cette ville étoit bloquée depuis six mois ; la valeur du comte l'emporta.

Le prince Charles étoit aux prises d'un autre côté avec le roi de Prusse qui le vainquit complettement à Czaslaw. Le roi de Prusse avoit perfectionné ses manœuvres & avoit les troupes les mieux disciplinées de l'Europe ; il avoit fait une révolution dans l'art militaire : un françois, témoin de l'action, trouva que l'Autriche y avoit perdu deux mille hommes ; que les soldats prussiens qui tirent six coups de fusils en une minute, avoient tiré pendant toute l'action six cents cinquante mille coups ; que cependant la méthode des prussiens, de tirer beaucoup, étoit encore inférieure à celle de tirer un cinquieme de moins, mais d'ajuster plus droit. Il observa que les autrichiens avoient perdu la bataille pour s'être amusé à piller, selon leur usage, avant que la victoire leur fût assurée. Le roi de Prusse avoit d'ailleurs si bien perfectionné l'ordre

de ses troupes, que si un bataillon prussien venoit être rompu, il ne pouvoit être mis en déroute, un moment de relâche suffisant pour se remettre en ordre. C'est le feu roi de Prusse qui les avoit exercées à se remettre de cette sorte avec un concert & une vélocité admirables.

L'armée de la reine, au contraire, étoit plus propre avec ses hongrois & ses tolpaches à ravager, à piller, à assassiner par bandes dans une province, qu'à faire savamment la guerre. Frédéric victorieux resta dans les environs de Czaslaw; & les pandours & les croates continuerent à brigander & à remporter par-tout des victoires sur les françois.

Le prince de Lobkowitz qui commandoit l'armée autrichienne avoit passé la Moldaw le 16 Mai pour investir le château de Fravemberg, devant lequel il ouvrit la tranchée le lendemain. Broglie & Belle-Ile qui commandoient nos troupes, allerent au secours, & rassemblerent, à la hâte, ce qu'ils trouverent de troupes en Bohême pour secourir le château. Ils arriverent le 25 Mai, en présence de l'ennemi, qu'ils forcerent d'accepter un combat qui ne finit qu'à la nuit, & qu'on a appelé depuis, combat de Sahay. L'action la plus vive se passa entre la cavalerie autrichienne & nos carabiniers & dragons, qui l'abattirent. Un bois la protégea

dans sa fuite, & les françois passerent la nuit sur le champ de bataille : le duc de Chevreuse qui s'y distingua, reçut quatre coups, l'un à la joue, l'autre au talon, le troisieme fut un coup de balle qui resta entre la veste & la chemise, & un coup de sabre. Le comte de Broglie fut blessé au bras, & Valon, capitaine aux gardes, reçut un coup de fusil dans la bouche qui lui perça la langue.

Ce fut nôtre dernier succès en Bohême ; car le maréchal de Belle-Ile qui voyoit notre situation dans ce pays-là, étoit allé se concerter avec les rois de Prusse & de Pologne. Le maréchal de Broglie avoit envoyé le comte d'Aubigné s'emparer du poste de Thein, de l'autre côté de la Moldaw ; il avoit envoyé Boufflers jusqu'à Kruman, & laissé à Fravemberg le gros de l'armée. Le prince Charles se joignit à Lobkowitz, & les deux armées marcherent vers Tein, passerent la Moldaw, firent retirer d'Aubigné, qui s'approcha du maréchal de Broglie. Celui-ci voyant venir une armée si supérieure à la sienne, envoya avertir Boufflers de quitter le poste de Kruman, & se retira lui-même à Pissek, puis à Bercaune & à Konikfal, d'où il passa la Moldaw, & vint camper sous Prague.

Cette retraite de Broglie ne fut pas bien reçue à la cour, où les esprits étoient partagés ; les

uns favorisoient Belle-Ile, les autres se montroient les partisans de Broglie. La reine, Nangis, madame de Mazarin, les Châtillon, les ministres, Orri sur-tout, & Maurepas défendoient Broglie; le roi & madame de Mailly soutenoient belle-Ile, que les Noailles, excepté la comtesse de Toulouse, ne pouvoient souffrir.

Le parti Broglie assuroit qu'il étoit très-avantageux de s'être emparé de Thein; il disoit que Broglie avoit raison de compter que le prince Charles seroit retenu par le roi de Prusse, & ne pourroit se joindre au prince de Lobkowitz, seul à craindre, & posté de maniere qu'il pouvoit plus facilement exécuter ce qui seroit résolu entre les alliés; enfin les zélés de Broglie disoient que cette retraite étoit la plus belle & la plus glorieuse action du monde au jugement des militaires les plus expérimentés, *& plus honorable qu'une bataille gagnée.*

Le parti Belle-Ile convenoit qu'on ne pouvoit agir sans les alliés; que c'étoit pour cela que Belle-Ile avoit proposé à Broglie, après le combat de Sahay, de se retirer dans son camp de Pisseck, jusqu'à ce qu'il eût concerté avec le roi de Prusse, ce qu'il n'avoit pu faire, ayant appris en chemin que les troupes marchoient au secours de Fravemberg. *Les amis zélés de Belle-Ile* ajoutoient

que Broglie pouvoit à la vérité être instruit par des espions des mouvemens des ennemis, & ne pas faire une retraite aussi précipitée; mais que ses postes étoient trop avancés, & celui de Thein insoutenable, & que cette aventure ressembloit à celle de la Sechia, où Broglie avoit montré de la fermeté & de la présence d'esprit.

Belle-Ile n'ignoroit pas l'énergie des partis qui s'éleverent contre lui; il avoit été à Issy dans une assemblée de tous les ministres, chez le cardinal, où ils étoient restés quatre heures; le 8 mars 1742, il y avoit rendu compte de ses négociations & de tout ce qui s'étoit passé en Allemagne, relativement à la politique & au militaire, insistant ensuite sur l'indécence des propos tenus contre lui, & poussés jusqu'au point, que son arrivée à Paris ayant été retardée par un accident, on avoit envoyé demander chez lui quel jour il avoit été mis à la Bastille. Ses représentations & ses plaintes furent si vives & si animées, & madame de Mailly les appuya d'une maniere si énergique, que toute l'assemblée le laissa parler seul, & parut avouer que c'étoit à tort que M. le cardinal lui refusoit son approbation. Le roi prenoit si peu de part à ces querelles qu'il sortoit souvent pendant les débats les plus intéressans sur notre situation en Allemagne, fatigué de la suite qu'il eût fallu donner à l'étude des

marches & des campemens. Pendant cette décadence de nos affaires en Allemagne, on apprit que le roi de Prusse, se tournoit du côté du parti vainqueur ; il avoit fait effectivement un traité secret avec la reine de Hongrie, & pris pour prétexte de rompre avec nous, que le roi lui avoit refusé le commandement de nos troupes, & même de leur donner le général qu'il demandoit. Il avoit su d'ailleurs, disoit-il, que Fleury traitoit déjà secretement avec la reine de Hongrie sans lui ; *qu'il en avoit les preuves.* Les françois devoient savoir cependant depuis long-tems que les petits princes en Europe, sur-tout lorsqu'ils sont bien ambitieux, s'attachent au parti le plus fort ; & que le plus foible des partis est pour eux le plus redoutable. Tant que la France & la Baviere furent heureuses, le traité de Frédéric avec la Baviere fut maintenu ; l'électeur garantissoit la Silésie au roi de Prusse, qui lui garantissoit à son tour la Bohême & les conquêtes de l'Allemagne. La fortune favorisa Marie-Thérese, & la Prusse incontinent négocia sa paix avec elle.

Les anglois se permirent, quelques jours après, une insolence contre nous ; ils vinrent dans le port de Saint-Tropés en Provence, brûler cinq galeres espagnoles, chargées de canons ; ce qui est entre puissances maritimes, le plus insigne affront.

Le roi en parut consterné. Toutes les carresses de madame de Mailly, dans les petits appartemens, ne purent le consoler. Pour empêcher les forts d'attaque, il faisoit fortifier Dunkerque; mais l'Angleterre étoit décidée à nous insulter: les armes de la reine de Hongrie étoient victorieuses; Ségur avoit été chassé de la Haute-Autriche; la reine occupoit la Baviere, & venoit de négocier la paix particuliere avec Frédéric, pour chasser plus aisément les françois de la Bohême. Le maréchal de Belle-Ile alla supplier en vain le roi de Prusse de ne pas se détacher de l'alliance: le prince lui avoua que la reine lui accordoit tout ce qu'il lui demandoit, & qu'il n'avoit plus de prétexte de lui faire la guerre.

CHAPITRE XVIII.

L'armée françoise assiégée dans Prague. Horreurs de ce siége. Rigueur du climat. La famine. Extrémités auxquelles est réduite l'armée françoise. Sorties vigoureuses de Biron. Impéritie du ministere de Versailles. Retraite de Prague. Capitulation de Chevert.

CEPENDANT, malgré nos malheurs & nos pertes dans la Baviere & dans l'Autriche, l'armée françoise, jointe à celle des alliés, occupoit toujours la ville de Prague; & la reine qui ne pouvoit l'en chasser que par un siége, craignoit de ruiner une de ses villes principales. Les généraux françois disoient qu'ils étoient près de la rendre, moyennant une capitulation qui leur permettroit de se retirer avec armes & bagages : mais la reine, qui tenoit vingt-deux mille hommes assiégés dans sa capitale, vouloit en faire vingt-deux mille prisonniers de guerre. Quarante mille autrichiens & vingt-six mille pandours ou croates qui étoient en observation dans les environs de Prague, les tenoient bloqués, & refusoient même une retraite honorable. La viande de boucherie y coûtoit trente

sols

sols la livre, une pièce de volaille un écu : le soldat, après avoir longtems souffert, étoit réduit au pain & à l'eau, & obligé de garder nuit & jour ses postes contre les incursions d'un ennemi qui ne manquoit de rien. En peu de tems les malades & les blessés y furent réduits aux bouillons de vache avec la moitié de chair de cheval.

Si Fleury tentoit de fléchir la reine, elle se montroit inexorable. Les françois qui soutenoient le siége avec courage & se défendoient en désespérés, se hazardoient à faire des sorties pour fourrager. Le comte de Grammont, colonel, eut un jour son cheval tué sous lui, & para avec la main un coup de sabre qui lui étoit porté à la tête, & qui lui coupa trois doigts; il fut pris & conduit au prince Charles, qui, sur sa parole d'honneur, le laissa rentrer à Prague pour se faire panser.

Sans la prévoyance de Sechelles, intendant de l'armée, les françois seroient morts de faim & de misere à Prague : la viande étoit encore la seule provision qui leur manquât. Mais le soldat françois délicat en comparaison du bohême, fut alors obligé de manger du cheval; &, le mois d'Août 1742, on en tua cent cinquante par semaine. Bientôt le fourrage devint si rare & si cher, qu'il fut ordonné de ne garder que quatre chevaux par compagnie. On admira que le maréchal de Broglie en fît

servir à sa table, & que le soldat françois se privât de la moitié de sa ration de pain pour secourir des pauvres femmes de la ville de Prague; & cependant le françois avoit autant d'ennemis qu'il y avoit de bourgeois & de femmes dans la ville.

Marie-Thérese triomphoit; mais toujours pleine de dépit contre nous, elle n'étoit point encore satisfaite: pour en faire une reine contente, il eût fallu nous laisser conduire en Hongrie liés & garottés. Cette triste condition, au lieu d'attiédir les françois, ranimoit leur bravoure. Ils faisoient des sorties vigoureuses; enclouoient une partie du canon autrichien, enlevoient l'autre, & déconcertoient par des coups d'éclat, l'ennemi, qui, se tenant sur la défensive & stupéfait de la vivacité françoise, changeoit perpétuellement de poste.

Douze mille françois, commandés par le duc de Biron, parurent, le 22 Août 1742, hors de la ville, précédés d'un drapeau rouge, signe de la résolution qu'ils avoient prise de faire une sortie sanglante. Dans leur enthousiasme ils crioient aux autrichiens, chemin faisant, TUE TUE. Le grand duc fit avancer ses troupes, qui furent renversées & culbutées. Elles perdirent une batterie de canon & ne purent empêcher que les autres fussent enclouées. Nous les chargeâmes la bayonnete au bout du fusil ou à

coups de sabre; & le carnage en fut effrayant. On enleva des drapeaux: on fit prisonnier le général Monti, autrichien; & on le conduisit en triomphe dans Prague, sous les yeux de Belle-Ile & de Broglio; qui observoient le combat du haut des remparts de cette capitale.

Dans cette journée mémorable nous perdîmes le comte de Tessé, écuyer de la reine. Le duc de Biron, le duc d'Estrées, le prince des Deux-Ponts, furent blessés avec plusieurs autres.

Cependant la disette & le besoin augmentoient dans la ville de Prague. La poudre alloit manquer; le sel avoit disparu; une poule coûtoit un ducat, & une livre de beurre cent sols. La bravoure françoise néanmoins n'en étoit ni alarmée ni moins vigilante; l'officier le plus délicat venoit chez les maréchaux de Belle-Ile & de Broglie; paroissoit un instant dans le salon à manger, prenoit un morceau de cheval rôti & voloit sur les remparts, ou sortoit de la ville, pour combattre les autrichiens. Ils avoient à craindre à chaque instant des intelligences dangereuses entre les bourgeois & les assiégeans; chacun de ces bourgeois étoit un espion, un ennemi redoutable: il falloit maintenir la police dans la ville, & suivre à l'œil les bohêmes assiégés, qui supportoient fort impatiemment des hôtes aussi incommodes.

Fleury qui observoit froidement à Issy, où il étoit moribond, la situation alarmante de vingt-deux mille françois assiégés dans Prague, imagina, à la fin, qu'il devoit leur envoyer un renfort, & le maréchal de Maillebois eut ordre de s'avancer vers Prague. On l'appela dès ce moment *le général des Mathurins*, ordre de religieux qui font profession d'aller à la délivrance des esclaves. Le grand duc & le prince Charles voulurent alors reprendre les négociations avec les assiégés, & leur parler d'évacuer la ville de Prague. Belle-Ile, d'un ton élevé, lui fit dire qu'il s'agissoit, au contraire, de tenir ferme dans la Bohême & de la défendre, ajoutant que le soldat françois, indigné des conditions que le grand duc avoit osé prescrire, méprisoit toute capitulation qui auroit l'air d'une grâce. L'ennemi déconcerté nous canonna encore quelques tems, & leva le siége pour aller au secours de la Baviere, & pour contrarier la marche de Maillebois, ne laissant que des poignées de pandours & de hussards dans les environs de Prague.

Maillebois arriva sous Égra après mille circuits, n'ayant plus qu'une armée méconnoissable, à cause de la fatigue & des besoins de toute espèce qui l'avoient travaillée. Il reçut l'ordre de laisser le commandement & de revenir à Versailles;

Broglie prit sa place, & Maillebois, à son arrivée, affecta de dire qu'il avoit demandé lui-même de revenir, n'ayant plus en Allemagne que le droit de faire des représentations à Broglie, qui ne les aimoit pas. Broglie n'écoutoit pas davantage celles de l'empereur, qui se plaignoit que ce maréchal décourageoit son armée. Le trouble & la dissention régnoient dans nos camps à cause de cette mésintelligence.

La misere s'aggravoit de plus en plus dans la ville de Prague. Le froid de l'hiver fut excessif, & le peu de bois de provision qu'il y avoit eu, avoit été consommé dès le milieu de l'automne; mais le soldat françois, hors de son climat, s'animoit au lieu de perdre son courage, & demandoit de fréquentes sorties pour aller dans les environs à la recherche de quelque peu de bois, & n'en rapportoit que des blessures. Le grand duc avoit eu la barbarie de saccager, & de livrer au dégât, tous les villages jusqu'à deux lieues à la ronde, pour que les françois ne pussent profiter de rien.

Belle-Ile, enfin, reçut l'ordre d'évacuer la ville de Prague & de sauver les restes de l'armée, qui avoient résisté à la famine & à la rigueur de l'hiver. La campagne étoit alors couverte de neige & de verglas. Les autrichiens avoient détruit les chemins & coupé les ponts. Il fallut se résoudre

à passer des montagnes, des défilés dangereux; & à repousser plusieurs fois les attaques imprévues des hussards. Nos soldats n'avoient qu'un peu de pain pour toute nourriture, & de la neige pour boisson. Belle-Ile néanmoins ordonna le départ, & comme il étoit fécond en ressources dans les momens les plus critiques, il fit courir le bruit qu'il falloit aller fourrager fort loin & jusqu'à Konigsal. Le moment du départ étant arrivé, il ordonne que tous les françois se réunissent en une seule colonne: elle se trouve composée de quatorze mille hommes qui partent la nuit du 16 au 17 Décembre 1742 pour Egra, qui étoit encore en notre pouvoir.

Cette colonne épuisée par un siége long & douloureux, sortit avec courage, résistant au sommeil, à la faim, au froid & à la soif. A chaque instant elle étoit attaquée, en queue & en flancs, par les hussards, qui voltigeant tout au tour comme des nuées de pucerons qui suivent le voyageur, la harceloient & la forçoient de se battre perpétuellement en retraite. On admira, dans cette circonstance, l'activité & la présence d'esprit du marquis de Valliere, qui présidoit à la conduite du canon. Il avoit une infinité de ressources applicables à toutes les positions de l'armée. Dans un clein d'œil, son artillerie pouvoit être redou-

table dans tous les sens. Il hérissoit le devant ou les flancs de notre armée de ses bouches à feu avec une activité incroyable. Il décidoit du sort d'un combat, & ne contribua pas peu, par ses manœuvres nouvelles, à rendre notre artillerie supérieure à toutes celles de l'Europe. Il commandoit en second pour le titre; mais il dirigeoit tout par lui-même, & on s'étudioit à lui obéir pour la conduite de trente canons que nous emmenions avec nous de la Bohême.

La colonne ambulante ne perdit dans sa marche, ni timbales, ni drapeaux. La nuit elle marchoit lentement, ou bien elle se tenoit sous les armes; n'ayant que des neiges & des glaces pour se reposer, & des régions inconnues à parcourir, pour sortir des défilés où elle s'étoit engagée. Etrangere dans ces climats, elle étoit obligée d'envoyer devant elle à la découverte des passages, défendant ses équipages sans cesse insultés par les hussards, & souffrant du poids de sa propre masse qui se mouvoit difficilement.

En France, la rigueur de la saison étoit alors soutenable: elle l'eût été, même en Hongrie, le reste de l'hiver pour notre armée assiégée dans Prague; mais nos ministres, chaudement logés à Versailles, ordonnerent le départ, ignorant qu'en s'élevant vers les hautes montagnes, on ren-

contre en europe, à mille toises au-dessus du niveau de la mer, un froid local & redoutable, qui, joint à celui de la saison, est mortel pour la plupart des tempéramens. Le Maréchal de Belle-Ile, qui n'en savoit pas davantage, donna donc l'ordre du départ, & notre armée fidele lui obéit. Elle partit; elle monta sur les hauteurs des environs d'Égra, qui sont une portion des montagnes primitives du globe, où sont les sources des rivieres qui se jettent dans des mers opposées; dans la Baltique & la mer Noire. Elle marcha lentement, entra dans une atmosphere glacée; où elle fut saisie d'un froid qu'elle n'avoit jamais connu & dont elle ne pouvoit se défendre, ni par l'exercice, ni par une nourriture suffisante. Sept mille hommes périrent dans le trajet.

Le froid étoit si violent, qu'on voyoit les soldats se jeter eux-mêmes à la renverse par pelotons, ayant le bout du nez, les bras ou les pieds, les oreilles même gelés. Les uns tomboient roides & ne donnoient plus signes de vie, d'autres restoient perclus de leurs membres. On savoit, par expérience, que le froid excessif invite au sommeil, & qu'il occasionne cet engourdissement qui précede une mort subite. Pour réveiller ces malheureux, le soldat qui passoit les piquoit de coups de bayonnettes, & ces infortunés périssoient tout-à-

la-fois de faim, de fatigue, de froid & de ces coups mortels.

Ceux qui n'avoient pu sortir de Prague, pour cause de maladie, guérirent la plupart de leurs maux, tandis que des soldats vigoureux périrent de froid dans la retraite. D'autres furent assommés par les hussards, qui, ne craignant pas, comme nous, la rigueur habituelle de leur saison, & agissant avec célérité dans leurs escarmouches, se défendoient du froid. Ces barbares massacroient sans pitié & dépouilloient les malheureux françois qui succomboient à la fatigue. D'autres fois ils les laissoient nus sur la neige, ou s'ils les jetoient dans des charriots de paysans, ils y périssoient de faim & de froid, exposés à la rigueur de la saison. Il étoit parti de nos frontieres quarante mille hommes, & il n'en revint point huit mille. Toute la France fut en deuil, & la cour qui parloit encore *de la gloire du roi & de l'honneur de ses armes dans cette retraite fameuse*, la portoit au-dessus de celle de Xénophon. Livrons, livrons à la risée des peuples cette gloire de nos rois. Livrons à l'opprobre, l'impéritie du cabinet de Versailles, qui dévouoit à la mort tant de braves françois. Livrons à l'ignominie le sardanapale couronné, qui, abandonné à ses femmes à Choisy ou dans ses petits appartemens, signoit machinale-

ment, *pour la gloire de ses armes*, des ordres qui traînoient à la boucherie une armée de soldats valeureux dignes de figurer dans les beaux ages de Rome, & d'être plus heureux sous un autre gouvernement. La réception que Louis XV fit à Beauvau, lorsqu'il vint donner des nouvelles de l'armée, dont la situation alarmoit toute la France, achevera de nous dire quel étoit le caractere du roi.

Beauvau, ministre du roi près l'électeur de Baviere, arriva à Versailles le 9 Octobre 1742, & donna aux courtisans des nouvelles alarmantes sur la situation des françois. Il avoit été joindre nos troupes de Bohême & s'étoit trouvé renfermé dans la ville, d'où il ne put sortir qu'en Septembre avec le duc de Brissac. Le roi, qui étoit d'une indifférence extraordinaire, ne lui parla pas : madame de Mailly, qui étoit encore en place, & qui vouloit maintenir Belle-Ile & faire parler Beauvau, se plaignit au roi de sa timidité ou de son indifférence. Ce prince qui avoua sa timidité fit un effort; il fit revenir Beauvau, lui parla pendant tout le souper, le 18 Octobre, des troupes françoises à Prague, du génie de Belle-Isle, des erreurs de Broglie, de ses longs sommeils, de son caractere sombre depuis ses attaques d'apoplexie, & du besoin de remplacer les trou-

pes du roi de Prusse par un nombre équivalent de soldats françois. Ainsi, le roi rompit le silence, non pour parler de nos malheurs, comme il en étoit affecté, mais de nos généraux dans le sens de sa maîtresse. Les peuples qui ont confié les affaires du gouvernement à la puissance absolue des rois, seront souvent traités de même.

Le brave Chevert qui étoit resté dans Prague pour défendre les malades, soutenoit dans la capitale de la Bohême l'honneur du nom françois, si avili par la cour de Versailles. Il lui restoit six mille hommes dans la citadelle, dont les deux tiers étoient malades, & l'armée autrichienne ayant manqué le maréchal de Belle-Ile, elle sommoit Chevert de lui remettre la place. Chevert, qui ne pouvoit résister, demandoit une capitulation honorable, menaçant de mettre le feu dans les quatre coins de la ville, & de faire sauter la place, plutôt que d'en sortir ignominieusement. Capable d'exécuter ce qu'il avançoit, intimidant les officiers de Marie-Thérése, on craignit pour la ville de Prague; & Chevert obtint la capitulation honorable qu'il demandoit.

Ainsi finit le siége de Prague, où les françois & les allemands montrerent beaucoup d'audace & de mépris pour la mort. Les assiégeans qui se battirent aussi avec beaucoup de courage, lan-

cerent trois mille six cents bombes sur les assiégés, & tirerent six mille coups de canon. Le siége leur coûta dix mille hommes, & plus de vingt mille à la France. Nos soldats qui franchissoient les montagnes, furent attaqués la plupart d'une fievre chaude, contagieuse & mortelle. Il fallut couper des bras & des jambes gelés à plusieurs autres, & jamais expédition militaire ne fut, ni plus mal imaginée, ni si gauchement exécutée; malgré la bravoure françoise, avec laquelle il étoit possible de faire de si grandes choses.

Les autrichiens rentrés dans Prague, y exercerent leur despotisme avec férocité. Irrités encore, quoique victorieux, ils se vengerent inhumainement des bourgeois qui avoient paru attachés à l'empereur Charles VII. On les garrota, on les conduisit à Vienne, & on en remplit les prisons d'état de la maison d'Autriche. La reine de Hongrie qui voulut jouir de son triomphe, vint se faire couronner à Prague peu de tems après, tandis que ses troupes arrêtoient l'empereur Charles VII, & le poursuivoient d'un poste à l'autre jusques dans l'intérieur de son électorat.

CHAPITRE XIX.

De la paix & de la guerre ; 1°. dans les gouvernemens populaires ; 2°. dans les gouvernemens mixtes, composés d'une puissance éligible & d'une puissance héréditaire ; 3°. dans un empire despotique.

CETTE funeste insouciance qui régnoit à Versailles dans les petits appartemens ; ce dévouement honorable du soldat françois qui conservoit son feu & son courage dans les glaces de la Bohême ; cette impéritie des ministres qui signoient à Versailles la perte inévitable d'une armée ; cette froide férocité du cabinet de Vienne qui ordonnoit des actes de barbarie aux Pandours & aux Croates, exigent d'un historien quelques considérations sur la destinée des peuples européens soumis aux différentes sortes de gouvernement. Examinons d'abord les paradoxes du courtisan qui veut nous persuader que des représentans héréditaires sont nécessaires à la défense des grandes nations. Prouvons, non par des vains raisonnemens, mais par des faits historiques & connus, par les résultats avérés de toutes nos guerres dans le XVIII siecle, que

les rois, vu la turbulence des principes monarchiques, sont les seuls ennemis du repos des peuples & les seuls auteurs de la guerre. Comparons les faits des républiques, des monarchies absolues & des monarchies mixtes, & démontrons dans toute la rigueur des termes;

1°. Que dans les nations où le peuple seul exerce la souveraineté, une paix solide & des traités durables y font le bonheur du citoyen;

2°. Que chez les puissances mixtes, où la souveraineté est partagée entre le roi ou un sénat d'un côté, & le peuple de l'autre, la guerre est la perpétuelle ressource du prince & du sénat pour asservir le peuple, comme à Rome & dans toutes les nations ainsi établies;

3°. Que dans les Etats où le despote a ravi la souveraineté, des guerres longues, fréquentes, inutiles & toutes désastreuses, tourmentent sans cesse le citoyen, à cause de l'éternel intérêt que les grands & les ministres y ont de faire la guerre.

Les faits établissent la premiere de ces vérités. La paix dont jouissent les Américains, l'esprit pacifique de leur gouvernement, ce même caractere, qui fait le bonheur des Alpes suisses, suffiroient pour l'établir.

A qui ces républiques pourroient-elles faire la guerre? Ont-elles des beaux-peres à établir en

Pologne, comme Stanislas ? Ont-elles des enfans d'un second lit & des cousins, pour étendre leurs branches, comme l'épouse de Philippe V ? L'usurpation du terrein d'autrui est une passion qui n'appartient qu'aux dynasties royales ; tandis que le peuple souverain n'en connoît d'autre que la prospérité de l'agriculture & de l'industrie. Vainement objecteroit-on que la pauvreté & la situation des Alpes soumises aux Suisses, sont les seules causes de la tranquillité de cette portion de l'Europe ; le côté gauche de ces montagnes, asservi au roi de Sardaigne, a été ravagé par son ambition sans cesse renaissante (1).

(1) Voyez le caractere pacifique de Gênes & de Venise, qui sont dans mon sens deux véritables républiques. Le corps législatif & le corps exécutif y sont composés de citoyens actifs égaux entr'eux, mûs par le même intérêt, par les mêmes passions & par les mêmes vues. Le peuple seul qui auroit dans ces deux Etats une volonté & des intérêts, y est sans suffrage, sans puissance législative : il est à Gênes & à Venise ce que sont en France les citoyens non-actifs, les domestiques & les manœuvres, & en Amérique les esclaves.

Les corps actifs & constitués étant composés à Venise & à Gênes de citoyens nobles, les effets de ces sortes de gouvernemens sont les mêmes que dans les Etats démocratiques : & cette ressemblance résulte de la similitude de pouvoir & d'intérêts qui se trouve dans les individus actifs d'une république aristocratique ou démocratique.

La seconde vérité n'est pas moins convainquante. En Angleterre, en Suede, en Hollande, où le prince & la nation agissent constitutionnellement dans l'administration de l'Etat, la guerre & la paix, comme jadis à Rome, ont été constamment les moyens & les instrumens du prince pour préparer une révolution ou soumettre le peuple. Ouvrez les manifestes du ministere françois contre l'Angleterre : voyez comme la cour de France démontre à la nation britannique, à chaque guerre, qu'elle est le jouet de ses Rois; comme elle lui prouve avec éloquence que les trois prétextes *de papisme, de France, & de prétendant* ont été des prétextes préparatoires de la guerre. Aujourd'hui que l'Angleterre n'a plus à craindre de *prétendant*, que la France n'est plus son ennemie, que le *papisme* n'est plus à redouter; le mot *commerce* deviendra peut-être le dernier retranchement du ministere anglois.

En Suede, la guerre a été de même la ressource des ministres pour une révolution, parce que le retour d'un roi victorieux y avilit toujours le peuple, & asservit le sénat.

Enfin, la paix a toujours été le premier des besoins de la Hollande : cependant, parce que quelques amans de la hiérarchie y favorisent un stadhouder,

ſtadhouder, cette république qui ne vit que de commerce a été ſouvent le jouet de ſa dynaſtie ſtadhoudérienne.

Le tableau des guerres de la France, ſous Louis XV, démontre la troiſieme vérité; car toutes ſes guerres ont été *inutiles*, *prétextées*, *miniſtérielles*, *injuſtes & déſaſtreuſes*. Analyſons ces cinq caracteres dans les guerres de 1720, 1733, 1740, 1757.

1°. Leur *inutilité* eſt évidente. En 1720, le régent ſeul y ſoutenoit ſes intérêts privés contre la branche eſpagnole, notre alliée naturelle.

En 1733, l'élévation de Staniſlas en Pologne, prétexte de la guerre, & l'affoibliſſement de la maiſon d'Autriche, ne pouvoient être mis en balance avec les déſaſtres de la guerre.

En 1740, nous n'avions rien à craindre de l'Autriche, ſéparée de l'Eſpagne, & déjà démembrée par Frédéric II.

En 1757, il fallut peut-être ſe défendre des anglois; mais nous avions provoqué la jalouſie des miniſtres, en dilapidant nos finances, & en nous mettant dans la ſituation d'être impunément attaqués.

2°. Le *prétexte* de ces guerres n'eſt pas moins coupable. En 1720, Dubois fait entendre au régent, qu'il va établir ſes droits naturels contre

l'Eſpagne, tandis que la vraie cauſe de la guerre eſt la penſion & le chapeau que lui promettent l'Autriche & l'Angleterre.

En 1733, le prétexte eſt de relever la gloire de Staniſlas détrôné; tandis qu'en 1726, on ne trouvoit pas déshonorant de renvoyer l'infante & de prendre la fille de Staniſlas détrôné.

En 1740, le chimérique Belle-Iſle détermine madame de Mailly, Fleury, & le roi, à déclarer la guerre, pour démembrer l'Autriche que nous avions défendue en 1720, & à laquelle nous nous ſommes depuis ſi étroitement unis; tandis que l'Autriche étoit au niveau des autres puiſſances.

En 1762, nous voulions ſoutenir, diſions-nous, les Génois en Corſe; & cependant nous voulions leur ravir cette poſſeſſion. Les folies des Rois, leurs inconſéquences, ne ſont-elles pas dans toutes ces guerres les ſeules ſources des troubles & des malheurs publics, la ſeule cauſe des rois, & les ſeuls intérêts de leur famille? La cauſe du peuple ſe trouve-t-elle dans quelqu'une de ces guerres? & ce bon peuple n'a-t-il pas été ſans ceſſe l'aveugle inſtrument de mort & de carnage dans la main des rois? Les courtiſans nous diront qu'après les cinq guerres déſaſtreuſes que ces ſouverains ſe ſont déclarées & que les

républiques ont su éviter, que les rois sont nécessaires pour la défense des peuples, tandis qu'ils sont les seuls dévastateurs de nos champs, & les seules sources des dissentions publiques.

3°. *L'injustice* de nos guerres sera facile à démontrer.

En 1720, on va combattre le petit-fils de Louis XIV, dont l'élévation avoit tant coûté de sang françois.

En 1733, on veut, *par une armée*, déterminer & soutenir l'élection de Stanislas, qui devoit être libre.

En 1740, on veut ravir les états d'une jeune orpheline; & on envoie au contraire en Ecosse un roi détrôné, pour forcer un peuple souverain & libre à recevoir de la France un roi qu'il a chassé à cause du despotisme inné de la famille.

En 1762, on ravit la Corse aux Génois, & on abolit la liberté que Paoli vouloit établir dans l'île.

4°. *Le désastre* de toutes ces guerres n'est pas moins évident. Croira-t-on que les François n'ont pas joui de la paix pendant la moitié du regne de Louis XV? & que, *pour la gloire du roi*, trois cents soixante mille françois ont péri à la guerre depuis 1720? On ne se déterminoit à

des traités que lorſque la France étoit aux abois. Chaque guerre ruinoit nos campagnes, par un, deux ou trois impôts qui occaſionnoient une guerre inteſtine avec le clergé ou le parlement. Nous avons uni, il eſt vrai, à l'empire françois les Lorrains; mais ce fut l'effet de la ſituation de l'Europe, plûtôt que le fruit de nos conquêtes. Nous n'avons fait la guerre qu'en ſous-ordre & d'une maniere ſubaltérne. Nous avons donné à l'Angleterre nos poſſeſſions dans les Indes; procuré par notre alliance la Siléſie au roi de Pruſſe; la Sicile, Naples & Parme à l'Eſpagne : voilà l'effet de nos guerres. Nous avons enrichi nos voiſins, & nous nous ſommes appauvris. Nous avons accablé ce pauvre peuple d'une dette effroyable qu'il ſupporte encore avec douleur, pour la gloire du roi; & l'aveuglement de nos miniſtres a été tel, qu'ils ſe ſont perdus eux-mêmes par leurs folies, puiſque les guerres ont préparé leur chûte & la vengeance des peuples en 1790. Enfin, toute la France eſt convaincue aujourd'hui que la guerre fut le fléau de la nation & la moiſſon des grands & des miniſtres, ſous le perpétuel prétexte de *la gloire du roi*. Voyez dans le livre-rouge la troiſieme & la quatrieme génération des militaires récompenſés, & la ſomme effroyable & permanente des penſions qui peſoit depuis des

ſiecles ſur la France. Voyez dans la liſte de ces penſions, cinquante écus accordés à de courageux capitaines qui ont perdu un bras, & cent mille livres annuelles données par la concubine du roi au général, qui avoit ruiné l'armée par ſon ineptie. Voilà ce qu'a gagné la France, & tous les peuples qui ont confié l'épée aux Rois, & leur ont donné le droit redoutable de la paix & de la guerre.

Voyez même ce qu'ont gagné les anglois, à qui une conſtitution nationale a conſervé quelque influence ſur le gouvernement. Ce peuple, excepté dans la guerre contre l'Eſpagne, en 1739, n'a-t-il pas été le jouet de ſes Rois ou de ſes miniſtres, depuis ſur-tout qu'il a appelé la maiſon de Brunſwick ſur le trône? Suivez l'hiſtoire de la Grande-Bretagne depuis cette époque; approfondiſſez la conſtante hypocriſie de ſon cabinet; ſes allures avec le parlement pour lui faire adopter des diſpoſitions guerrieres, pour l'animer & l'engager, en le trompant, à des actions hoſtiles, & tout cela pour quelques avantages qu'on n'a jamais pu mettre en balance avec les calamités qu'entraîne la guerre la plus heureuſe.

Voyez la dette dont le peuple anglois eſt écraſé; & ſon accroiſſement progreſſif, malgré ſa prétendue puiſſance d'accorder ou de refuſer

l'impôt, & de favoriser par-là ou d'anéantir une déclaration de guerre.

Et quelle différence peut-il exister entre le despote françois qui, pendant le dix-huitieme siecle, a commandé nos guerres ruineuses, & ce despotisme hypocrite & pallié de la cour de S. James, qui a négocié la guerre avec le parlement, & la lui a achetée du produit des sueurs du peuple?

Quelle différence trouvez-vous entre ce gouvernement d'Angleterre, qui toujours, sous le même prétexte de FRANCE, DE PRÉTENDANT, DE PAPISME ET DE COMMERCE, se trouve, en 1792, écrasé d'une dette contractée pour soutenir ses guerres ministérielles, & le gouvernement des François qui, dans leur servitude, en ont soutenu de semblables POUR LA GLOIRE DU FEU ROI.

Eveillez-vous donc, peuple anglois, de votre léthargie! Qu'est devenu votre ancien caractere? Etes-vous faits pour être le jouet des rois? Etes-vous des instrumens de sang & de vengeance? Ne retournez plus vos armes contre vos voisins, mais contre votre administration hypocrite: votre ennemi est là.

Après ces faits & ces tableaux, on pourroit demander quelle ressource peut-il rester à un

peuple pour garantir ses représentans des suggestions des cours. Peut-être aucune. Les passions d'une cour corrompue, d'une dynastie depuis long-tems enracinée, d'un représentant héréditaire, installé & permanent dans son office, sont trop différentes de celles d'une assemblée de représentans éligibles.

Les agens du pouvoir exécutif héréditaire établissant un second intérêt, une seconde volonté dans l'Etat, parviennent, quand ils le desirent, comme les ministres anglois, à persuader, à corrompre, à acheter la volonté de cette chambre élective; & le nom du roi, riche de trente millions, l'emporte sur la vertu de cette chambre, quand l'orage des révolutions est passé. C'est le vice radical de cette sorte de gouvernement: il dérive de la nature du cœur humain & des intérêts contradictoires d'une puissance héréditaire & d'une puissance élective placées à côté l'une de l'autre, pour exprimer la volonté des peuples & exécuter les décrets de cette volonté réelle ou présumée. La perfidie & l'hypocrisie sont les vices dominans de ces sortes de gouvernemens mixtes.

Malheur à celui qui trouveroit dans ce chapitre un esprit de partialité en faveur de quelques formes connues de gouvernement, soit royal,

soit mixte, soit populaire. Qu'il consulte sa conscience, elle lui dira que les *formes héréditaires* & les *formes électives* ne sont que des modes différens que les peuples ont choisis, pour le bonheur de la grande famille de l'Etat, & non pour celui d'une seule famille. Un historien honnête homme doit, pour remplir ses devoirs, citer à son jugement & livrer indistinctement au mépris de la postérité les corps constitués & les monarques qui oublient le but de leur institution.

Des écrivains françois se sont extasiés jusqu'à ce jour, en parlant de la retraite du maréchal de Belle-Ile : cette journée affreuse, la plus ignominieuse de tout le regne de Louis XV, le flétrira à jamais. C'est à des expéditions de cette nature, que la cour est redevable d'avoir perdu la puissance de déclarer la guerre pour le maintien de *la gloire des rois*. Désormais cette cour ne pourra agir que pour la gloire de la nation françoise; & si elle veut quelquefois la déclarer pour ses intérêts particuliers, elle sera forcée du moins à jouer le rôle secret & subalterne d'une intrigante. Nos Rois, pour en imposer à leurs sujets, avoient fait des militaires le premier ordre de l'Etat; une partie de la France étoit perpétuellement armée contre l'autre. Les patriotes, désormais de concert avec les

philosophes, aviliront si bien le métier de la guerre, qu'il faut espérer que nos Rois ne pourront jamais la déclarer que pour repousser des insultes faites à la majesté & à la liberté du peuple françois.

CHAPITRE XX.

La reine de Hongrie appelle à son secours tous les bandits de ses états. Caractere & portrait du colonel Menzel & du baron de Trenck. Ils commandent les hussards, les pandours & tous les coquins de l'Autriche. Forfaits de Menzel, récompensés par Marie-Thérese.

L'HISTOIRE des exploits de Menzel, ou plutôt des brigandages que ce partisan autrichien exerçoit en Allemagne, dans l'armée autrichienne, confirme d'une autre maniere ce que nous avons dit dans le chapitre précédent.

Désolée des succès de Frédéric, & des progrès ses alliés dans la Bohême, Marie-Thérese avoit résolu de se servir de toutes armes & de tous moyens pour repousser l'insulte qui lui étoit faite. Elle fit chercher dans ses états le bandit le plus décidé & le plus expérimenté dans l'art militaire : un

homme né pour les supplices, & intrépide scélérat, fut l'homme de confiance nécessaire aux desseins de Marie-Thérese; il s'appelloit Menzel; on lui donna le commandement des hussards & des pandours.

Menzel, fils d'un barbier & frere d'une blanchisseuse, étoit d'une taille médiocre; son tein étoit blême; il avoit des yeux hagards & féroces, il s'ennivroit tous les jours, & se vantoit d'être heureux quand il étoit ivre; alors il n'avoit ni morale, ni pudeur naturelle, il ordonnoit le pillage & le viol à ses hussards & présidoit à leurs brigandages. Déterminé comme un bandit, il en montroit l'exemple, accordant des récompenses militaires, & des avancemens à celui qui, par son adresse, approchoit le plus de son caractere. Il ne parloit que de couper les oreilles aux françois, & quelquefois il mit ses menaces en exécution. Actif & féroce comme un hussard, il voloit d'une province dans une autre pour piller & surprendre, harceler les françois, les prussiens & les bavarois avec une adresse & une célérité incroyable; il étoit habile à dévaliser les voyageurs, & sous prétexte qu'ils étoient françois ou bavarois, il les laissoit tout nus; il pilloit, saccageoit & brûloit des bourgades qui pouvoient tomber sous la puissance de l'ennemi,

lorsqu'il n'avoit pas le tems lui-même de les dépouiller. La cour de Vienne fit Menzel colonel d'un régiment de hussards, ou plutôt de tous les bandits qu'on put trouver; car son but étoit empli, pourvu qu'elle pût conserver ses possessions intactes; & une défense légitime, ou des brigandages, lui étoient d'un intérêt égal si elle alloit droit à ses fins. Souvent obligée de désavouer son colonel par des actes publics, elle récompensoit en secret ses brigandages. Lautréc, alors notre ambassadeur près Charles VI, eut le malheur de rencontrer un jour ses hussards, en allant à Francfort; il étoit muni d'un passe-port de Kevenhuller, général autrichien, & crut, à cause de ce titre & de son caractere, qu'il pourroit franchir sans danger les terres de l'ennemi. Menzel détachant son lieutenant, le fit arrêter, le pistolet à la main. Vainement l'ambassadeur françois montroit-il ses patentes & ses passe-ports; les hussards en vouloient à ses coffres, lui demanderent la clef: un coup de mousquet terrassa le valet-de-chambre, qui la refusa, & un coup de sabre l'autre valet qui voulut se défendre. Pendant ce massacre, Lautréc supplioit ses gens de tout ouvrir; & de tout donner aux hussards, qui ne lui laisserent ni linge, ni papiers, ni habits, ni aucuns effets;

& ce fut par une grâce spéciale qu'il obtint de n'être pas dépouillé & laissé tout nu. Trop heureux d'en être quitte pour des vols, il lui distribua sa tabatiere, sa montre, sa canne & le diamant qu'il avoit au doigt.

Toutes les cours retentirent de ces assassinats & de ce pillage; la cour de Vienne parut même en rougir; car elle ordonna d'en faire la recherche & de juger les coupables. Menzel accusé, comparut devant un conseil de guerre pour les formes, & pour satisfaire en quelque sorte le cri général; mais cette formalité ne fut qu'une autre scene de la comédie que jouoit le cabinet autrichien. Menzel protesta de son innocence & dit que si l'action avoit été commise par des soldats de son régiment, c'étoit par des maraudeurs qui lui étoient inconnus; & la reine ne tarda pas à le récompenser; mais la cour de France se fit justice secrétement.

Ce bandit, dans une incursion du côté de Sarlouis, brûlant & saccageant des villages, fut manqué de quelques heures. Il avoit laissé un manifeste, affiché dans quelques villages des frontieres de la Lorraine, dans lequel il disoit: *que l'Alsace, la Bourgogne, la Franche-Comté & la Lorraine étoient bien à plaindre sous le gouvernement françois; il ajoutoit que la reine de Hongrie*

se réservoit toujours la propriété de ces provinces, & qu'elle étoit touchée de voir ses sujets gémir en France sous un joug insupportable; il assuroit la noblesse & le clergé de la clémence de la reine, s'ils ne s'opposoient pas au succès de ses armes. Il menaçoit ceux qui resteroient attachés aux françois, de les forcer un jour de se couper les oreilles & le nez mutuellement, & qu'on les pendroit ensuite comme des rébelles, au nom de sa gracieuse souveraine.

La gracieuse souveraine, au lieu de punir l'auteur d'un manifeste que la cour de France avoit profondément méprisé, crut avoir sauvé son honneur en le désavouant: cependant, en récompense de ces beaux exploits, elle fit Menzel général-major de l'armée, le mois de Juin suivant.

Fier de sa promotion, Menzel promit au prince Charles, de qui il reçut son brevet, d'aller saccager Paris, s'il vouloit seulement lui donner quatre mille hussards, & s'avançant vers l'île du Héron, à portée de l'armée françoise, montant sur le parapet d'un retranchement, le bras retroussé, il tira son sabre, dont il fit la roue en l'air, défiant tous les françois, & leur montrant sa moustache & son sabre, prêt à fondre sur eux. Menzel s'étoit trop avancé; un tambour qui s'étoit écarté, se saisit de la carabine d'un grenadier,

& tira si juste qu'il lui perça le ventre d'une balle & le renversa. Ainsi périt ce scélérat.

Le baron de Trenck, avec plus d'élévation & de génie, n'étoit pas moins redoutable à l'armée françoise. Né dans l'Esclavonie d'un pere gentilhomme, accusé d'un meurtre dès l'âge de 1[illegible] ans, obligé de fuir en Pologne & en Russie & devenu major des hussards moscovites, il avoit été mis aux fers, à la tête du camp, pour avoir appelé en duel son général. Echappe de Russie le baron de Trenck se mit à la tête de 600 bandits il infesta la Hongrie, & offrit ses services à Marie-Thérese, pourvu qu'elle daignât oublier le passé, & lui donner un rang honorable dans l'armée autrichienne.

Ce personnage précieux dans des circonstances difficiles, fut fait colonel, & joignit l'armée avec six cents *pandours-bandurs*, qu'on habilla en janissaires, pour les rendre plus redoutables aux yeux des françois. La férocité & la soif du butin formoient le caractere de cette armée légere. Les autrichiens, les prussiens, les bavarois furent souvent pillés & saccagés indistinctement.

CHAPITRE XXI.

Fleury s'oppose au démembrement de la puissance autrichienne dans quatre circonstances remarquables de son ministere, époques de 1730, de 1733, 1739 & de 1742.

TANDIS que Marie-Thérese appeloit à son secours des barbares & des bandits, Fleury s'opposoit de toutes ses forces au démembrement de la puissance autrichienne. La reine de Hongrie paroissoit devant lui, avec cette attitude imposante que commandent la fermeté & le courage, & le cardinal offroit à cette princesse des tempéramens qui augmentoient le mépris qu'elle avoit conçu pour lui. Le cardinal écrivoit des lettres pacifiques aux généraux autrichiens, qui les faisoient imprimer au lieu de lui répondre; il ne vouloit point attaquer les Pays-Bas, parce qu'il craignoit les hollandois; il ne vouloit pas détruire la puissance autrichienne, parce qu'il craignoit les anglois qui en étoient les protecteurs nés. La nature & la suite des événemens politiques l'avoient mis dans une heureuse situation qu'avoient préparée les cardinaux de

Richelieu & de Mazarin ; & le cardinal de Fleury s'opposa à la destruction de la seule rivale qui nous restoit dans le continent ; car Louis XIV l'avoit chassée de l'Espagne, & y avoit placé Philippe V.

Quatre occasions s'étoient même offertes au cardinal de Fleury pour opérer en Europe cette révolution, & quatre fois il s'y refusa. Il manqua d'abord de politique, lorsque l'empereur établit la compagnie d'Ostende, malgré les traités. L'Autriche, par cette innovation, appeloit contre elle l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande & toutes les puissances maritimes, si jalouses du maintien de leur commerce. La France, pendant le démêlé, pouvoit secrettement fomenter des troubles, & fondre avec impétuosité sur la puissance autrichienne, attaquée de tous côtés. Que fait le cardinal de Fleury ? instrument des puissances maritimes, il parle le premier, & déclare à l'empereur qu'il va déployer contre lui toutes les forces de la France, s'il ne dissout la compagnie d'Ostende, réprime & prévient par-là l'activité des ennemis de la maison d'Autriche, pour éviter la guerre.

En 1734, le cardinal de Fleury sauve de nouveau la maison d'Autriche. A cette époque, nous étions victorieux en Italie & en Allemagne, nous

nous avions pris Philisbourg ; nous avions ouvert les barrieres de l'Empire : Naples & les deux Siciles étoient perdues pour l'empereur ; il ne lui restoit que Mantoue ; il n'avoit plus rien de la Lombardie.

Fleury ayant ainsi réduit l'Autriche ne voulut pas faire un effort ultérieur ; il se contenta de la Lorraine, & garantit la pragmatique sanction contre tous les intérêts de la France.

En 1739, les turcs victorieux de l'Autriche, étoient à la veille d'abattre sa puissance. L'Espagne étoit toujours disposée à guerroyer contre la maison d'Autriche. Le roi de Sardaigne intéressé à augmenter ses possessions à ses dépens, desiroit aussi très-ardemment de lui faire la guerre. Fleury déclara à l'Espagne & au roi de Sardaigne qu'il s'opposeroit à toute hostilité contre la puissance autrichienne, & il envoya le marquis de Ville-Neuve négocier la paix sous la médiation de la France entre l'Autriche & le turc, peu avant la mort de Charles VI, pere de Marie-Thérese, & la veille même du jour où il fut forcé de se battre contre cette princesse. Fleury étoit assuré cependant de la santé chancelante de l'empereur & de sa mort prochaine.

En 1742, le cardinal fut encore plus doux envers l'Autriche, puisqu'il le fut au dépens du

ſang des françois. En effet, lorſque la guerre fut allumée & que les armées françoiſe & bavaroiſe n'en firent plus qu'une; lorſque le roi de Pruſſe occupoit la Siléſie, & faiſoit des progrès aux dépens de Marie-Thérese du côté du nord, & que les françois & les alliés s'avançoient vers l'Autriche, pourquoi Fleury qui tenoit nos généraux en liziere, & comptoit leurs pas, n'ordonnoit-il pas à notre armée, au lieu d'aller à Prague, de fondre avec impétuoſité ſur la ville de Vienne? Il ne reſtoit à Marie-Thérese aucune reſſource; ſes troupes étoient diviſées & éparpillées comme ſes Etats. Le turc s'approchoit de l'orient, le roi de Pruſſe du nord, & nos troupes de l'occident. Fleury ordonna de paſſer au contraire en Bohême, & ſauva Marie-Thérese. Depuis ce moment elle leva des armées tant qu'elle voulut; elle occupa en paix la ville de Vienne, le centre de ſes forces, & de ce point partirent les pandours, les croates, & les généraux qui formerent ſur le champ ces troupes qui ſauverent la Bohême, qui nous chaſſerent de nos poſtes & de la ville de Prague, & qui prirent & reprirent la Baviere. Le ſeul roi de Pruſſe ferme dans ſa Siléſie eut l'art de conſerver ſa conquête, qui depuis ne lui échappa jamais. En deux mots, Henri IV avoit poſé les baſes de notre inimitié contre l'Autriche. Le cardinal

de Richelieu commença à l'entamer. Louis XIV lui coupa les pieds & les bras, & Fleury en conserva le tronc, d'où il sortiroit encore de nouveaux rameaux, si le despotisme des princes, qui a tant irrité & ruiné de peuples, n'en avoit fait des instrumens plus difficiles à mouvoir. L'Autriche, comme la vieille bête qui se débat, leur résistera encore quelque tems, parce qu'elle maintient tant qu'elle peut ses hongrois, ses bohêmiens & ses croates dans l'esclavage, dans le fanatisme & la bêtise, qui rendent les hommes des instrumens aveugles des volontés des rois; mais éclairées des lumieres du jour qui commence à luire, les provinces autrichiennes limitrophes de la France se rendront peu à peu indépendantes, & ce qui reste de puissance à l'Autriche tombera de lui-même; un noyau seulement, dans l'intérieur, lui restera. Il est des intérêts de la France de se séparer des terres autrichiennes par une lisiere libre. Le Brabant & le pays de Liege ont déjà montré leur haine de la tyrannie. L'électorat de Treves rougira de se voir soumis à un prêtre. Les Alpes & les suisses libres continueront à nous servir de barriere. La Savoie qui aime la France, & déteste le piémontois, soupire après notre liberté, & nous conservera un bon voisinage. Les catalans & les habitans du Nord de l'Espagne acquerront peu

à peu, à l'exemple des françois, en s'éclairant, l'amour de la liberté : & le démembrement de l'Autriche, nécessaire au repos de l'espece humaine, que nos plus grands hommes d'Etat, Henri IV, le cardinal de Richelieu, le cardinal Mazarin & Louis XIV, ont préparé, que Fleury n'osa exécuter, & que la finesse de Marie-Thérese retarda par le traité de 1756, sera amené par la révolution de France, révolution qui, par son influence, doit modifier tous les gouvernemens limitrophes.

CHAPITRE XXII.

Nouvelles nuances de la politique Européenne après les désastres des françois dans la Bohême, & les conquêtes de Frédéric. L'Angleterre se déclare contre nous. Tableau de son cabinet. Premier projets de susciter contre les anglois le prétendant. Le maréchal de Noailles est nommé général d'armée contre les anglois. Action d'Ettingen. Le neveu de Noailles, duc de Grammont, fait perdre un coup de partie. Broglie s'enfuit de la Baviere. Triste situation de l'empereur Charles VI. Il implore Marie-Thérese. Elle profite de cette situation. Fin du siége d'Égra. Les françois emmenés captifs en Bohême. Leur courage dans cette terre ennemie. Projets de Marie-Thérese pour le démembrement de la France. Quartiers d'hiver en 1743.

Les malheurs des françois dans la Bohême devoient modifier la conduite des cabinets de l'Europe. Le roi de Sardaigne indécis se jeta du côté le plus puissant. La Hollande & l'Angleterre ébranlerent leurs troupes contre nous; & le roi de Prusse si actif avant les autres au commencement

de la guerre, mais devenu le plus avisé, le plus sage, le plus attaché à ses intérêts depuis sa conquête, & le seul qui en eut fait, se tenoit dans un état d'observation qui désoloit tout à la fois l'Autriche, l'empereur & la cour de France. On lui envoya M. de Voltaire, son favori, pour le tenter ou pour l'approfondir; Frédéric dit un mot, & l'envoyé apprit à la France son secret. Louis XV mendioit la paix dans cette circonstance dans tous les cabinets; nous n'avions en Europe qu'un rang subalterne; le cardinal de Fleury venoit de mourir, & le ministere n'avoit pas acquis plus de dignité. Amelot étoit bien un honnête homme, mais il n'avoit pas su prendre un ton convenable avec aucune puissance européenne. Dans cette circonstance le roi de Prusse dédaignoit en secret de s'unir à nous, & Voltaire, parlant de littérature, le sondoit & cachoit l'objet de sa mission, en se disant toujours persécuté par le ministere qui depuis peu l'avoit exilé effectivement pour ses *lettres angloises*. Frédéric le crut; & le philosophe lui disant à l'aventure, *Marie-Thérese forte des anglois, des hollandois & des Russes vous attaquera au premier jour*, le roi de Prusse qui parloit avec délices de sa chere Silésie, & qui s'exprimoit en lion rugissant quand on lui parloit de la lui reprendre, répondoit en chan-

tant un couplet de la vieille chanson de la régence.

Ils seront reçus biribi,
A la façon de barbari mon ami.

Que les françois déclarent la guerre à l'Angleterre & je marche avec eux.

C'est ce que vouloit savoir le cabinet de Versailles, qui ne cessa jamais de se servir de gens de lettres françois, pour pénétrer Frédéric, & qui employa l'abbé de Prade, le même, qu'il avoit laissé persécuter par des prêtres pour sa thèse; mais ce fut le maréchal de Richelieu, & madame de Châteauroux qui indiquerent au roi notre philosophe qui revint en France avec plus de succès que le plus habile négociateur de ce tems.

On voit par ce qui précede combien le roi de Prusse se joue de la vérité, lorsqu'il dit dans ses mémoires, tome I, page 198, *que sa prudence exigoit à l'époque de sa défection une conduite mitigrée, par laquelle il devoit établir une sorte d'équilibre entre les maisons d'Autriche & de Vienne. La reine de Hongrie étoit au bord du précipice, dit le roi, une trève lui donnoit les moyens de respirer, & le roi de Prusse étoit sûr de la rompre quand il voudroit.* Ce sont-là ses termes.

Il paroîtroit donc à ce récit que le roi de Prusse, victorieux, délaissa la France son alliée pour relever l'Autriche, frappée de nos coups ; & cependant la chronologie des faits démontre au contraire que le prince nous abandonna quand nous fûmes malheureux, & qu'il se déclara neutre quand il voulut que l'Autriche, victorieuse, pût nous désoler, tandis qu'il laisseroit reposer ses troupes. Il abandonnoit alors deux grandes puissances à leurs anciennes animosités, pour profiter de leur foiblesse.

En effet, les armées combinées de la France & de la Baviere, qui dominoient dans toute la Bohême, à la fin de 1741, perdirent la Haute-Autriche dès le commencement de 1742. Kevenhuller repousse Ségur dans Lintz, l'y attaque, le fait capituler, pénetre dans la Baviere, en chasse les alliés, s'empare de Passaw, Bannaw & Munich ; & c'est après six mois de défaite qu'essuient les françois & les bavarois, après six mois de supériorité de Marie-Thérese, que le roi de Prusse, de concert avec l'Angleterre, s'allie avec cette princesse, convient de ses faits, & conclut, le 11 Juin 1742, un traité avec elle, auquel sont appelés l'Angleterre, la Pologne, le Danemark, la Czarine & la Hollande. La reine de Hongrie lui cede la Silésie, à condition qu'il retirera ses troupes

des Etats autrichiens ; & c'eſt ainſi que Frédéric laiſſe le poids de la guerre aux françois. Les honnêtes gens déteſteront toujours ces perfidies. Frédéric ne trompa pas les obſervateurs de ſes mœurs ; ni de ſon caractere ; & il ne trompera pas davantage les hiſtoriens par ſes mémoires. Turgot, philoſophe à la cour & dans le miniſtere, nous a laiſſé des vers que nous conſervons, parce qu'ils ſervent à le peindre ; l'hiſtoire eſt le récit de la perfidie comme de la magnanimité des princes.

Ce mortel profana mille talens divers.
Il charma les humains dont il fit ſes victimes.
Barbare en actions & philoſophe en vers,
Il chanta les vertus & commit tous les crimes.
Haï du dieu d'amour ; cher au dieu des combats,
Il inonda de ſang l'Europe & ſa patrie.
Cent mille hommes par lui reçurent le trépas,
Et pas un n'en reçut la vie.

La France, malgré ſes malheurs en Bohême, ne manquoit ni d'activité ni d'intrigues pour occuper la Ruſſie, alliée de Marie-Thérefe. Le ruſé cardinal de Fleury avoit chargé la Chetardie d'y opérer une révolution. Le jeune empereur qui étoit au berceau fut détrôné par l'agent de France, qui plaça ſur le trône la princeſſe Eliſabeth. L'Eſtoc, chirurgien françois, un muſicien, & cent gardes firent reconnoître cette princeſſe ſans danger ; mais la

France qui, par cette résolution, vouloit terminer la guerre que le roi de Suede, son allié, soutenoit contre la Russie, en fut pour sa peine & son argent. Elisabeth profita de la révolution, ne nous en tint aucun compte, continua la guerre contre la Suede & conserva son amitié à Marie-Thérese son alliée.

Le roi Georges II, en défendant son électorat, s'étoit tenu loin de Marie-Thérese, tant qu'elle fut malheureuse. Il s'étoit contenté pendant ce tems-là de lui envoyer quelques subsides, & d'exciter la pitié des dames angloises qui offrirent des secours à l'héritiere de l'Autriche, qu'elles appeloient *l'ornement de son sexe*, & qu'elle refusa; mais les françois une fois malheureux, Georges II manifesta ses sentimens en faveur de Marie-Thérese! Le maintien de la maison d'Autriche étoit une partie essentielle de la politique des anglois; la maison de Bourbon leur donnoit plus d'ombrage que la maison d'Autriche qui ne peut lui nuire; la France au contraire, par sa position, peut s'opposer aisément à l'accroissement de l'empire, que l'Angleterre veut affecter sur les mers, & la contrarier de plusieurs manieres.

Ces principes avoient armé les anglois dans la succession d'Espagne en faveur de l'Autriche. L'Angleterre faisant depuis la paix, à propos, étoit

parvenue à se procurer de grandes contrées en Amérique, avoit obtenu en europe la destruction de Dunkerque, & la possession de Minorque & de Gibraltar, ce qui la rendoit maîtresse pour ainsi dire de la méditerannée. Si les anglois n'avoient pas eu port Mahon, ils n'auroient jamais pu venir cette année nous insulter jusques sur nos côtes de Provence comme nous l'avons dit.

L'Angleterre, pour se conserver de si grands avantages, se réunissoit à l'Autriche, & s'occupoit de détacher la Prusse de la France son ennemie. Il y avoit des inconvéniens sans doute pour un électeur de Hannovre d'affoiblir l'Autriche & d'élever la maison de Brandebourg; mais en accordant quelque chose à celle-ci, le roi d'Angleterre sauvoit l'autre, ou affoiblissoit les françois & les bavarois, & on rendoit la Bohême à l'Autriche. La cour de Londres employa milord Hindfort, son ministre près le roi Frédéric, pour s'unir à l'Autriche; la reine fléchit, & il en coûta fort peu au roi Frédéric, qui s'étoit joué de tous les principes, pour désoler Marie-Thérese, de manquer à ses engagemens envers nous.

Milord Carteret qui avoit succédé à Walpoole dans le ministere britannique, conduisoit ces intrigues. Autant celui-ci avoit eu de puissance ministérielle dans le parlement, en achetant des

ſuffrages, autant le nouveau miniſtre ſut en acquérir, en ſecondant les vœux de la nation. Fleury avoit tenté d'obtenir ſa médiation pour rétablir la paix, & le miniſtre britannique avoit répondu en demandant au parlement un nouvel impôt pour lever des troupes & ſoudoyer celles de Hanovre contre nous. Il fit raſſembler en Flandre une armée de ſeize mille anglois ou hanovriens. Il engagea ſix mille heſſois à renforcer ſes troupes ; & comme la Suede & l'empereur avoient également à leur ſervice des heſſois payés fort cher, il ſe trouvoit que le prince de Heſſe, ayant vendu ſes ſujets à des puiſſances ennemies, ils pouvoient aller s'entregorger par complaiſance & au profit de leur maître. Par cette vente, le tyranneau heſſois, ce petit marchand de chrétiens, alimentoit ſes petites paſſions & ſes petites maîtreſſes.

Mais tandis que l'Angleterre, la Hollande & les eſclaves heſſois s'armoient contre nous, les jéſuites françois, tous les dévôts, les fanatiques du clergé, imaginoient de ſuſciter, à la maiſon de Brunſwick, des ennemis d'un autre genre. Les Stuarts vivoient à Rome obſcurément ; le cardinal de Tencin, une madame de Mézieres & un ſeigneur écoſſois, conçurent le projet de les relever de leur ſituation, & de troubler le repos de l'An-

gleterre. Tencin, ministre d'Etat, se libéroit par-là de la dette qu'il avoit contractée envers les Stuarts.

Ce projet ne fut connu d'abord que d'Amelot & de Maurepas : ils travailloient seuls & fort secrettement sur cette affaire avec le roi, qui leur ordonna de la communiquer à d'Argenson, à la fin du voyage de Fontainebleau en 1743. Le roi voulut en parler lui-même au maréchal de Noailles, qui fit un grand cri d'improbation au premier mot, exposa les raisons les plus fortes & les plus solides pour détourner le roi de cette idée : le roi resta trois semaines sans lui en parler de nouveau ; mais huit jours après le retour de Marly, il permit au maréchal d'en parler au cardinal Tencin, qui, ayant des obligations à la maison des Stuarts, de qui il avoit acheté le chapeau de cardinal, entretint sourdement le duc de Richelieu, la maîtresse & les courtisans, de la nécessité d'occuper les anglois du prétendant, puisqu'ils s'étoient unis contre nous avec Marie-Thérese. Telle fut l'intrigue de cour qui remit sur le tapis les affaires du prétendant pour amuser les anglois. Le roi Georges II en attendant s'avançoit à la tête d'une armée.

D'un autre côté, tandis que nos affaires étoient ruinées en Bohême, & que l'empereur étoit pour-

ſuivi d'un poſte à l'autre par les troupes victorieuſes de la reine de Hongrie, le cabinet de Verſailles envoyoit encore une petite armée, commandée par le maréchal de Noailles. Ce général qui s'étoit approché du Mein, après une marche ſavante, parvint à tenir en échec les autrichiens, les anglois, les hanovriens & les heſſois, qui campoient près de Francfort. Il avoit l'ordre de couvrir la Lorraine, que les autrichiens ſembloient menacer, & de battre partout les ennemis, excepté dans le Brabant, qu'on ménageoit encore à cauſe des hollandois qui gardoient toujours avec nous quelque réſerve. Noailles envoya Ségur, qui avoit ſi mal gouverné nos affaires dans Lintz, pour renforcer le maréchal de Broglie, qu'il falloit ſecourir dans la Baviere, où la reine étoit victorieuſe, & d'où elle avoit chaſſé l'empereur. Dans cette ſituation pénible, arriva l'affaire de Dettingen qui faillit nous accabler; l'armée alliée des ennemis campée ſur deux lignes, ſur la droite du Mein, étoit reſſerrée d'un côté par cette riviere, & de l'autre par des montagnes couvertes de bois.

Le maréchal de Noailles, placé de l'autre côté du Mein, avoit une armée auſſi bien compoſée que celle des ennemis, & capable de l'affamer ou de la déſarmer, parce que nous avions toutes les avenues en notre pouvoir. Le roi d'Angleterre,

qui commandoit ſes troupes, chaſſé par la faim, voulut s'échapper de ce défilé funeſte où nous le tenions enfermé. Noailles, pour le prévenir, détacha le duc de Grammont avec cinq brigades d'infanterie, & lui donna l'ordre d'aller ſe poſter dans Dettingen, & de s'y tenir dans l'obſervation jusqu'à l'ordre ultérieur qu'il lui donneroit pour l'action qu'il méditoit & qu'il avoit préparée. Il diſpoſoit différentes brigades dans d'autres bourgs, & canonnoit en attendant l'armée ennemie, forcée de ſoutenir ce feu. C'eſt dans cette opération qu'on vit le marquis de Valliere ſe diſtinguer : ſix batteries de canon le long du Mein firent des ravages incroyables.

L'armée angloiſe ne pouvant fuir qu'à travers un défilé qui étoit un vrai coupe-gorge, ayant les françois devant elle, & nos canons à ſes flancs, Noailles n'attendoit que le moment où l'avant-garde & la premiere colonne s'y feroient engagées. Grammont devoit alors fondre avec impétuoſité ſur leur dos, tandis que la cavalerie de la maiſon du roi les chargeroit de front. Dans cette ſituation de la premiere colonne angloiſe, Georges ne pouvoit être ſecouru par ſes colonnes ſuivantes, que Valliere auroit ſi bien foudroyées, qu'un boulet auroit emporté des rangs tout entiers ; il s'agiſſoit donc de prendre priſonnier le roi d'Angleterre,

La légereté du neveu de Noailles fit manquer ce coup de filet. Commandant les gardes-françoises, ne saisissant pas l'ensemble des vues du maréchal, oubliant les ordres précis de combattre dans le lieu & au point nommés, il passe le but; il court au-delà du ravin, il entraîne après lui la cavalerie de la maison du roi, & il ouvre un passage à l'armée angloise. Le maréchal de Noailles, au lieu de battre le roi Georges, se voit obligé lui-même d'envoyer au secours de son neveu, & ses canons, au lieu d'être dirigés contre les anglois seulement, se trouvent pointés contr'eux & nos troupes avec un égal désavantage.

Dans cette confusion, la maison du roi parvint cependant à renverser, au premier choc, la premiere & la seconde ligne de la cavalerie angloise; mais l'infanterie ne la secondoit pas. Les gardes-françoises obligées de gagner le bord du Mein, y furent assaillis à coups de mousquet, & s'y noyerent pour la plupart: l'anglois nous prit en flanc; notre infanterie, une partie de la cavalerie plierent ou se battirent en retraite: on passa le ruisseau sous la protection des restes ralliés de la maison du roi, qui se défendoit avec une ardeur incroyable, & qui, presque enveloppée, refusoit encore la retraite & vouloit vaincre ou périr

sur

ſur le champ de bataille. Il fallut des ordres réitérés de Noailles pour ſauver les reſtes qui alloient être enveloppés.

La bataille de Dettingen, n'eut d'autre effet que celui de faire répandre beaucoup de ſang. Les françois y manquerent un grand coup; & les anglois ſe retirent ſubtilement d'un mauvais défilé. La maiſon du roi, la premiere fois depuis qu'elle exiſte, y perdit deux étendards. Le duc de Rochechouart, les marquis de Fleury & Sabran y furent tués. Le prince de Dombes, le duc d'Ayen, le comte d'Eu, le duc d'Harcourt, Beuvron, le duc de Boufflers y furent bleſſés. Nous perdîmes une piece de canon, quatre étendards & ſix drapeaux. Un grand nombre de gardes-du-corps, de gendarmes, de chevau-légers, de mouſquetaires & d'officiers aux gardes furent bleſſés ou tués. Toute la France fut en deuil pour la déſobéiſſance de Grammont. Les anglois, au contraire, burent à ſa ſanté, dans tous les clubs, & l'appelerent le libérateur de leur roi Georges; & l'armée & le peuple anglois ſe livrant à des excès de joie, chanterent des *Te Deum*. Le miniſtere britannique perſuada que Georges avoit gagné la bataille, ſans dire que la perte avoit été à-peu-près égale, & que les françois, contre leſquels on les animoit, avoient retiré du champ de bataille ſix cents

anglois morts ou mourans. Le maréchal de Noailles chargea le duc de Richelieu du ſoin de ces bleſſés. Il ſe diſtingua envers eux par l'humanité, & les traita encore mieux que des françois, tandis que les anglois, étonnés d'être ſortis de ce défilé fatal, s'établirent en-deçà du Mein ſans oſer nous attaquer, quoique renforcés de dix mille hommes de troupes nouvelles.

A la nouvelle de cette action, rien n'égala l'indolence du roi, ni le mécontentement des pariſiens. Quelques courtiſans appelerent cette action, *la journée des bâtons rompus*, parce-que Grammont & ſon collégue y manquerent le bâton de maréchal de France. Noailles inculpé, ſe vit forcé, après avoir ménagé ſon neveu, de le blâmer publiquement pour ſe ſauver du blâme. *Ma trop grande complaiſance pour mon neveu*, diſoit-il, *a gâté tout ce que j'avois fait.* Les généraux expérimentés avouoient effectivement que Noailles avoit préparé un combat digne du plus grand capitaine. Le roi Georges, ſans la faute de Grammont, devoit périr ou ſe rendre priſonnier de guerre; mais au lieu de nommer un conſeil pour punir une déſobéiſſance éclatante, Louis XV écrivit au maréchal de Noailles *qu'il craignoit fort que la précipitation du duc de Grammont ne lui fît grand tort dans l'eſprit de l'armée.* Quel roi que ce Louis XV! Il étoit le ſeul en France

dans l'esprit duquel Grammont n'avoit pas des torts; il craignoit même que son courtisanne perdît son crédit auprès des restes d'une armée qu'il avoit fait écharper, & l'excusoit à la cour, & dans ses lettres au maréchal de Noailles. Le peuple seul montroit à Paris quelque caractere. On n'appeloit plus les gardes-françoises que *les canards du Mein.* Noailles étoit dévôt, & on le représenta comme Aaron, qui prioit Dieu, tandis que les Hébreux étoient égorgés. On pendit, à l'entrée de son hôtel, une épée avec cette inscription : *homicide point ne feras.* Noailles désolé se rallia dans les environs de Steingeim & y établit son camp.

L'empereur Charles VII, dépouillé de sa Baviere, erroit en Allemagne, sans états, sans finances, & avec un reste d'armée qui manquoit de tout. Par surcroit d'infortune, Broglie venoit d'abandonner la Baviere, en lâche, sans ordres du roi, & ce fantôme d'empereur, délaissé de tous, se voyoit réduit à accepter du maréchal de Noailles quarante mille écus, que ce général lui prêta comme secours alimentaire. Autant les premiers exploits de ce prince avoient été heureux & hardis, autant sa détresse étoit grande & déplorable ; il offroit à Marie-Thérese d'abandonner la France, pourvu qu'elle lui laissât ses principautés héréditaires.

Charles VII étoit honnête homme ; il avoit

même de la valeur; mais il étoit sans caractere & sans élévation dans ses vues. Le 13 Janvier 1743, il signa un traité avec la reine Marie-Thérese, qui forçoit enfin cette ombre impériale à rentrer dans le néant. Elle acheta ensuite la neutralité du roi de Prusse, en feignant par un traité de lui céder la Silésie; renvoyant à des circonstances plus heureuses le projet de reconquérir cette grande province. En attendant, réunissant toutes ses forces contre nous, diminuant le nombre de ses ennemis, le démembrement de nos provinces étoit devenu la passion actuelle de Marie-Thérese. La conquête de la Lorraine étoit son but. Cette province étoit un morceau friand qu'elle convoitoit. Souvent on lui entendit dire qu'elle réduiroit la France dans l'état où elle fut du tems de Hugues Capet.

Le cabinet de Versailles étoit désolé, & de perdre ses alliés & de l'avilissement actuel de l'empereur Charles VII sa créature. Le cardinal Tencin, ministre d'Etat, parloit de céder la Lorraine au roi de Naples, & Naples à Marie-Thérese. Deux ans de guerre malheureuse avoient fait disparoître le bonheur intérieur que la France devoit au ministere florissant & pacifique du cardinal de Fleury. Nos troupes fatiguées de la guerre d'Allemagne desiroient le repos. Noailles chargé du

commandement, indiqua le comte de Saxe comme un officier digne de les commander en second, & de faire des actions de détail & d'éclat capables de réveiller notre courage. Le roi ordonna, en conséquence, à Broglie de remettre le commandement de son armée, revenue de la Baviere, au comte de Saxe, sous les ordres de Noailles, & de revenir lui-même à Strasbourg, & dès ce moment il fut dans la disgrace.

Broglie, harcelé par quelques troupes légeres du prince Charles, s'étoit alors refugié en deça du Rhin; il avoit laissé piller les équipages de Rosen, du prince de Guise, & hacher en pieces deux cents grenadiers ou dragons qui les escortoient. Toute la France fut indignée de cette nouvelle preuve de l'impéritie de nos généraux. Les seigneurs même de la cour, habitués à louer également & les fautes & les bonnes actions du gouvernement, dirent cette fois très-hautement, que si Broglie avoit reçu l'ordre de défendre la Baviere, il n'étoit pas puni de sa trahison, & s'il avoit reçu l'ordre secret de ramener l'armée & de fuir, il étoit bien cruel de le punir d'un exil. Le roi, peu soucieux de ses affaires, n'en savoit pas plus que le public: il écrivoit au duc de Richelieu: *M. de Broglie n'avoit pas l'ordre de quitter la Baviere, & s'il*

est victime de la politique, je vous promets bien que la politique l'est de lui ; mais j'ai oublié le passé & ne songe qu'aux remedes. Il n'y a point de déshonneur à être battu, mais bien à fuir comme nous faisons depuis deux ans. En oubliant le passé & en ignorant si Broglie étoit le martyr de la politique, c'étoit le moyen de voir souvent nos généraux s'enfuir impunément & oublier ce qu'ils étoient, & ce qu'ils pouvoient être à la tête d'une armée de françois.

Chaque jour annonçoit de nouvelles pertes & de fâcheux événemens. Cette garnison que nous avions encore à Égra, formée en partie des restes de l'armée de Pragues, étoit isolée dans cette terre étrangere & sans secours depuis la retraite de Broglie de l'électorat de Baviere. La reine de Hongrie ne vouloit pas même l'honorer d'un coup de canon, mais la prendre prisonniere de guerre ; & en attendant que les assiégés pussent s'y déterminer, on les laissoit périr de faim & de misere. Après des sorties sanglantes & vigoureuses entreprises avec fureur pour ne pas mourir de faim dans Égra, le plus grand succès des assiégés étoit de rentrer dans la ville avec quelques raves. Plusieurs sorties furent massacrées ; mais aucune perte ne pouvoit retenir des soldats malheureux que la famine faisoit sortir de la place ; encore préféroient-

ils leurs souffrances à l'ignominie de sortir prisonniers de guerre; menaçant, comme Chevert, de faire sauter la place. Les citadins effrayés sortoient d'Egra, n'y rentroient plus, & emportoient tout l'argent monnoyé. Le gouverneur françois se vit obligé de faire battre des sols d'étain ou plutôt des pieces obsidionales.

Les seigneurs titrés qui s'étoient retirés de Prague, avoient évité cette ville d'Egra, poste dangereux où ils risquoient un second siege, & l'avoient abandonnée, disoient-ils, à la petite noblesse, & à des officiers subalternes, à-peu-près comme Belle-Ile avoit laissé ses malades de Prague à la vigilance de Chevert. La noblesse titrée de la cour avoit oublié, sans doute, qu'elle n'est ni la plus ancienne ni la vraie noblesse de France. Celle-ci végéte obscurément dans l'intérieur des provinces ou dans le corps de l'armée. C'est pourquoi on avoit dévoué ces malheureux gentilshommes, bien moins importans, selon l'opinion de ce tems-là, à tout ce qui pouvoit arriver de sinistre dans Egra; mais ceux-ci ne ralentirent pas leur bravoure; ils se défendirent avec courage; & virent toutes les horreurs du siege de Prague se renouveler sous leurs yeux. Pendant tout le mois de Juin ils se trouverent sans viande. Le mois de Juillet se passa en

mangeant de la chair de cheval. Desalleurs, notre ministre à Dresde, tenta de leur faire parvenir quelques bœufs que les hussards enleverent. Les assiégés n'ayant plus de chevaux à dévorer, attaquerent les chiens & les chats, & en firent leur nourriture; le brave Collo-Wrath, seigneur autrichien, digne d'être cité dans nos mémoires, comme Henri IV l'a été pour un trait semblable, faisoit passer quelquefois, clandestinement, quelques veaux à d'Hérouville, qui commandoit la place. Conservons aussi dans l'histoire le nom de nos braves capitaines françois, que la haute-noblesse avoit dévoués au danger & à la famine; leurs noms n'étoient point célébres comme ceux des seigneurs qui s'étoient élevés à la cour par la faveur & les maîtresses; mais leur courage répondoit à la pureté de leurs principes, & ils partageoient avec les soldats les horreurs de la famine (1).

Enfin, après trois mois de siege, Marie-Thérese fut satisfaite; sa vengeance, petite passion des femmes, éclata. Elle fit prisonniers de guerre de braves & malheureux françois, officiers & soldats, qui, la plupart, ayant déjà échappé du siege de Prague, ne trouverent qu'un surcroit

(1) D'Hérouville commandant de la place; Lannion, colonel du régiment de Médoc; Lamorliere, &c.

d'infortunes dans celui d'Egra. Ils n'avoient plus qu'une peau livide, jaune, luisante & colée sur les os. Désarmés, vaincus, traînés dans la Bohême comme des criminels, mais toujours françois & toujours fiers & fermes, ils baisoient, en bravant leurs vainqueurs, le canon, les armes, les drapeaux françois que l'ennemi avoit remportés en triomphe dans la Bohême. Animés de l'amour de la patrie, lors même qu'ils étoient dans les fers, ils manifestoient leur enthousiasme à cent quarante lieues de Paris, dans une terre étrangere & ennemie, à la vûe d'un objet nouveau qui pouvoit les faire souvenir qu'ils étoient nés françois. Les officiers & le soldat s'encourageoient à montrer l'énergie de leur caractere. Ainsi finit la malheureuse expédition des françois dans la Bohême. L'empereur, Charles VII, se trouva, dès ce moment, sans espoir & sans ressource, obligé d'exécuter à la rigueur tout ce qui plut à Marie-Thérese de lui enjoindre. Les hussards & les pandours avoient ravagé comme des sauvages, son électorat; il ne lui restoit que ses peintures, ses curiosités, ses cabinets, les archives de la maison de Baviere, ses joyaux, sa vaisselle, des provisions & de l'artillerie qu'il avoit à Ingolstadt comme dans un lieu de sûreté. Les autrichiens tomberent dessus avec l'impétuosité

& la barbarie des Wandales, & s'en rendirent les maîtres. Marie-Thérefe, qui daigna confentir un traité avec lui, lui laiffa quelques troupes; mais elle exigea qu'il remît dans fa puiffance les places fortes de fon électorat, & lui fit promettre de ne plus employer fes troupes à leur recouvrement jufqu'au traité de paix définitif. Après l'avoir dépouillé, elle lui promit quelques fubfides alimentaires qu'elle ne lui donna pas. Elle mit, au contraire, la Baviere à contribution, & comme une terre ennemie. Ses officiers & fes bachas vinrent s'y établir & l'adminiftrerent comme une province Autrichienne, quoiqu'elle eût été déjà pillée & faccagée par les pandours de Trenk & les huffards de Menzel. Aucun prince de l'Empire n'eut la nobleffe ni l'énergie de remontrer à Marie-Thérefe qu'elle étoit le fléau de l'Allemagne, & qu'elle aviliffoit la majefté impériale, propriété commune de tout le corps germanique: aucun prince n'ofa lui rappeler qu'elle étoit la petite fille d'un chétif comte de Habsbourg; aucun ne témoigna le defir de la faire rentrer dans l'égalité ou le néant. Une divifion perpétuelle entre tant de princes qui compofent la confédération Allemande, empêchoit toute réunion contre elle. Aucun, excepté Frédéric, ne fentit que l'Autriche, une de leurs égales, les

avoit subjugués, les dominoit encore par la force, & sembloit affecter d'avilir la dignité impériale, parce qu'elle n'étoit plus dans sa maison. Les électeurs ecclésiastiques tenoient pour la maison d'Autriche, parce qu'elle étoit persécutrice des protestans par principes, par intérêt & par fanatisme. Il y a en Allemagne, dans l'esprit sacerdotal comme par-tout où il y a des prêtres, une grande inclination pour l'assujettissement ou plutôt un avilissement de caractere & de principes qui ont toujours porté les prélats romains à maintenir la tyrannie & le despotisme. Ils savent qu'ils en sont un des ornemens, & que des richesses immenses dont les despotes sont les dispensateurs en sont la récompense. Tous ces préjugés sont tels en Allemagne, que l'électeur ecclésiastique de Cologne, favorisoit ouvertement le parti de Marie-Thérese, au préjudice de l'empereur Charles VII, son frere.

Cette princesse, adroite & courageuse, ayant les qualités astucieuses de son sexe, l'énergie du nôtre, allioit au besoin les moyens versatiles du foible & le ton d'assurance des princes puissans; elle ne manquoit pas de faire valoir, auprès de différentes cours d'Allemagne, ce qu'elle avoit souffert dans ses possessions de Bohême, au commencement de la guerre, & leur montroit, dans

l'empereur, un ambitieux malheureux; délaissé & poursuivi par son mauvais sort, & qui avoit voulu s'élever aux dépens d'une orpheline qui intéressoit, par sa situation, toutes les puissances d'Allemagne. Pour affoiblir ces insinuations de la reine, la France assuroit vainement, par ses ambassadeurs & par des écrits, que la succession d'Autriche étoit litigieuse; la république des princes allemands, asservie par l'antique domination de l'Autriche, n'avoit plus d'attraits pour l'indépendance de cette maison; ils appeloient l'empereur Charles VII *la marionette des françois*. Le roi de Prusse, parmi tant de souverains, avoit seul un courage encore plus convenable à son caractere qu'à ses forces. Toute l'Allemagne étoit docile, & il fut le seul qui sut obtenir de Marie-Thérese cette crainte, mêlée d'estime & d'égards que des expéditions hardies & heureuses procurent à de grands capitaines, & l'obligea à en venir avec lui jusqu'à des négociations.

Victorieuse de l'empereur qu'elle avilissoit; des françois qu'elle chassoit de ses domaines, du roi de Prusse dont elle achetoit la neutralité, Marie-Thérese pensoit toujours, dans son ivresse, à demembrer le royaume de France, & jetoit ses regards particuliers sur la Franche-Comté, l'Alsace, l'Artois & sur-tout sur la Lorraine.

Cette province, malgré le gouvernement paternel de Stanislas, n'étoit pas encore toute françoise. On la voyoit flotter, dans ces circonstances menaçantes entre les Bourbons & les Autrichiens. Quelques regrets de la domination des princes lorrains se manifesterent. Cependant de quelque côté que la Lorraine se tournât, elle ne voyoit que despotisme, qu'autorité absolue & deux cours également avides de butiner sur le peuple, pour alimenter son faste & celui des grands. Stanislas qui observoit tout & qui forçoit les lorrains à le chérir, fut pour nous le vrai conquérant de cette grande province. Il sut fléchir & s'attacher les mécontens, & les obligea par des bienfaits à se dévouer au gouvernement des Bourbons. Les efforts secrets de Marie-Thérese pour rentrer dans ces possessions, furent inutiles & impuissans. Et cependant la France gouvernoit aussi absolument cette province par ses officiers & ses intendans, que si elle eût été de l'ancien domaine. Stanislas, au lieu d'en être le prince absolu, n'en étoit tout au plus que le gouverneur d'appareil, ou le monarque bienfaisant; & quoiqu'on eût accueilli à la cour de France les Beauveau, les Choiseul, & les autres notables de cette province, il y avoit, dans le pays, un reste d'attachement aux princes lorrains, attachement dont Marie-Thérese se ser-

voit vainement pour être secondée dans les entreprises qu'elle projetoit sur cette province. Elle envoyoit ses hussards dans le voisinage, sous la conduite de Menzel, comme nous l'avons dit ci-dessus, en parlant des rodomontades de ce chef de bandits. Le prince Charles s'avançoit, d'ailleurs, vers la Haute-Alsace, dont le maréchal de Coigny venoit d'obtenir le commandement, & sembloit vouloir pénétrer dans la Lorraine. Menzel, & les écrivains de l'Autriche qui publioient les menaces de la reine, disoient qu'on alloit dévaster l'intérieur de la France, comme les françois avoient dévasté celui de la Bohême. Ces menaces eurent leurs termes. Les autrichiens se diviserent, & se retirerent avec autant de promptitude & d'inconséquence que Broglie en abandonnant la Baviere. Le roi d'Angleterre, lui-même, mémoratif des risques qu'il avoit encourus à Dettingen, pressé, d'ailleurs, par la saison, envoya ses troupes dans le Brabant, en Westphalie & en Hollande, pour y passer le quartier d'hiver. Ces cent quarante mille hommes qui nous avoient fait sortir d'Espagne, qui nous avoient chassés de la Baviere, qui nous avoient fait rentrer en France, & qui étoient arrivés actuellement jusqu'au Rhin, menaçant la France d'une invasion, se retiroient honteusement. Voyons ce qui se passoit en Italie.

CHAPITRE XXIII.

PRÉLIMINAIRES de l'histoire de la guerre d'Italie. Tous les monarques de l'Europe qui prennent part à la guerre de 1741, FRÉDÉRIC, roi de Prusse, FRANÇOIS I, depuis empereur, CHARLES VII, empereur, GEORGES, roi d'Angleterre, LOUIS XV, CHARLES-EMMANUEL, roi de Sardaigne, L'INFANT d'Espagne, & autres têtes couronnées, paroissent en personne à la tête de leurs troupes. L'Infant d'Espagne s'empare de la Savoye. Débarquement des troupes espagnoles en Italie. Situation intermédiaire & indécise des Alpes. Le prince de Conti envoyé en Italie, force les passages des Alpes. Prise de Demont, des Barricades. Bataille de Coni entre les troupes de France & de Sardaigne. Considérations sur la guerre de Montagnes & sur celle des Alpes en particulier (1).

QUAND les rois Européens déciderent dans leurs conseils de ravager, par la guerre de 1741,

(1) Le lecteur est averti que pour l'intelligence de l'histoire de la guerre d'Italie, il doit avoir sous les yeux, en la lisant dans cet ouvrage, une bonne carte de cette contrée.

les contrées les plus florissantes du globle, l'ambition fut le premier mobile de leurs querelles sanglantes : chacun d'eux la colora de différens prétexte spécieux dans des manifestes imposteurs pour tromper les peuples & ménager leur docilité. Se piller entr'eux, s'envahir respectivement leurs possessions, étoit cependant le seul but de leurs discordes.

A l'ambition qui fut leur premier sentiment, succéda la folie, lorsque la France & l'Autriche animées, imaginerent des projets de démembremens réciproques. Une froide & sombre férocité succédant ensuite à tous les sentimens qui avoient déterminé la guerre, on vit pendant celle dont nous écrivons l'histoire, les monarques Européens à la tête de leurs troupes, présidant en personne aux combats, & surveillant les massacres. Ainsi, pendant cette guerre funeste, le dévastateur de l'Allemagne, le grand FRÉDERIC, donna la mort pour sa part à plus de cinquante mille hommes. La reine de Hongrie ne retira FRANÇOIS I, son époux, que parce qu'il n'étoit pas fort savant dans l'art de la destruction; mais elle nous donna des Trenck & des Mentzel, chefs de bandits qui avoient longtems exercé l'art du pillage & des assassinats. CHARLES VII, il est vrai, étoit incapable d'un coup décisif, pour soutenir sa couronne impériale;

mais

mais il laissoit harceler & détruire ses troupes & les nôtres, & tuoit en détail le plus de monde qu'il pouvoit. Le roi GEORGES, de son côté, passa les mers pour ensanglanter le continent en faveur de Marie-Thérese; & ses projets réussirent fort bien à Dettingen; tandis que LOUIS XV se préparoit à ravager les pays-bas qu'il conquit en souillant le champ du cultivateur des flots du sang des françois.

L'Italie, jadis si ravagée par un peuple conquérant, pouvoit jouir de la paix pendant la désolation du reste de l'Europe. Un roitelet ambitieux, & peu content d'un territoire trop étroit pour lui y méditoit des conquêtes. CHARLES-EMMANUEL alloit se débattre contre le fils de la reine d'Espagne, qui vouloit dépôster l'Autriche de l'Italie, & mettre à la place son Infant chéri. Enfin, pour comble de folie, on vit un petit duc de Modene, qui, devenu auxiliaire des françois, s'exposa à perdre ses Etats plutôt que de ne point guerroyer comme un autre.

On voit que la guerre de 1741 n'étoit que la guerre des rois, qui profitoient de l'ancienne docilité des peuples pour se faire la guerre. On pourroit même dire, qu'elle étoit pour eux une guerre de famille.

En effet, les maisons de Bourbon, de Savoye & d'Autriche, celles de Brunswick, de Brandebourg, se donnant mutuellement des épouses, & le sang des rois ne se mêlant jamais avec celui de leurs sujets ; ce sang se renouvellant, au contraire, à la même source, à chaque mariage des princes, on peut dire de la guerre sanglante de 1740, comme de celle de 1701, qu'elle étoit la guerre des freres, des cousins & des beaux-peres.

Vainement les rois avoient-ils des poëtes & des académiciens à leurs gages, pour travestir leurs querelles barbares ; vainement la poësie & l'éloquence appeloient-elles à leurs secours les figures orientales & les mots sonores de *gloire des rois*, *expéditions héroïques*, & les autres de cette sorte; plus vainement encore les prêtres, dans leurs idées exaltées & orientales, élevoient-ils vers l'éternel des vœux coupables, & l'appeloient *le dieu des armées ;* le tems des figures & des prestiges qui est passé, le 14 Juillet 1789, en France, ne permettra plus à l'avenir de parler des puissances absolues, militaires & dévastatrices, qu'en les dévouant à l'ignominie publique & en les déclarant indignes de la docilité des peuples. Elle ne permettra de parler du *dieu des armées des despotes*, que comme du dieu des fripons, qu'on invoque &

qu'on prie avant & après les massacres & les combats. C'est dans cet esprit que nous écrivons la guerre d'Italie.

Le mécanisme des campagnes des françois au-delà des Monts, exigeant une étude particulière pour dévoiler les moyens & le caractère militaire des peuples modernes, comparé à celui des anciens dans cette célebre contrée, nous entrerons dans quelques détails relatifs à ces campagnes au-delà des Monts. Il y avoit, d'ailleurs, trois intérêts remarquables pendant cette guerre qu'il est nécessaire d'approfondir.

En effet, les Bourbons d'Espagne, de France & de Naples, vouloient établir dans cette contrée un troisieme Bourbon aux dépens de l'Autriche.

La reine de Hongrie harcelée en Allemagne par les françois & sur-tout par Frédéric, avoit à se défendre de ce côté-là.

Une troisième puissance, celle du roi de Sardaigne, gardien des montagnes des Alpes, dévoré de l'ambition, héréditaire dans sa famille, d'étendre les limites de ses Etats en Italie, étudioit quel parti il avoit à choisir entre les Bourbons & la puissance Autrichienne.

L'Angleterre, enfin, qui ne pouvoit servir l'Autriche & la maison de Savoye, qu'à l'aide des

fortifications ambulantes dont elle couvroit les mers, envoyoit une flotte dans la Méditerranée pour protéger la portion du territoire autrichien situé au bord de la mer, & arrêtoit les convois d'Espagne par la Méditerranée.

L'Italie paisible & gouvernée par de petits souverains qui ne prenoient aucune part aux grandes querelles européennes, fut frappée de terreur, à la nouvelle des approches des armées ennemies vers cette contrée. Le roi de Sardaigne, prince adroit & rusé comme tous ses aïeux, en profita, en persuadant qu'il alloit défendre l'Italie des incursions des françois & des espagnols, & réussit un moment à se rendre intéressant aux petits princes d'Italie. Les Venitiens foibles & timides leverent des troupes, & déclarerent qu'ils resteroient simples observateurs des événemens. Le duc de Modène se mit à la tête d'une petite armée. Le pape n'étant plus dans le siecle où son influence pouvoit être recherchée, & ses foudres sacrés étant bien moins redoutés, sa puissance effective & temporelle parut nulle aux puissances belligérantes; & le vicaire de Jesus fut toujours neutre. Don Carlos, que la guerre précédente avoit élevé sur le trône de Naples aux dépens de l'Autriche, craignant un bombardement de la part de la flotte angloise, ayant à lutter contre le caractere inquiet

des grands, & les mouvemens tumultueux d'un peuple mal soumis, se tint dans l'observation, en attendant le moment favorable de donner du secours à son frère.

La reine d'Espagne toujours dominée par son ambition & dirigée continuellement par une politique qui tenoit de l'astuce & du courage, n'avoit jamais perdu de vue le grand projet de recouvrer les Etats d'Italie qui avoient appartenu à la branche d'Autriche établie en Espagne. Obligée dans la guerre précédente d'abandonner à l'Autriche la succession de Parme pour le royaume de Naples, elle vouloit à présent reconquérir les domaines de sa famille. Elle appeloit plaisamment ce duché de Parme, qu'elle destinoit à don Philippe, *sa chemise*; & pour n'être pas indécemment vêtue, elle disoit qu'il lui falloit par convenance le duché de Plaisance, qu'elle appeloit son *cotillon*; *si nécessaire pour couvrir*, ajoutoit-elle, *les nudités de Parme.* Elle parloit mystérieusement de ses autres prétentions sur divers Etats d'Italie, sur le Milanois, par exemple, qui se trouvoit encore à sa bienséance & qui étoit de l'ancien héritage des monarques espagnols. Dans la guerre de 1731, elle avoit envoyé don Carlos pour conquérir le royaume de Naples; & elle alloit envoyer, en 1741, don Philippe pour tenter d'autres aventures.

La reine d'Espagne ne manquoit cependant ni de titres, ni de prétentions contre Marie-Thérèse. A l'exception des royaumes de Bohême & de Hongrie, la branche Autrichienne d'Allemagne, tenoit tous ses Etats de la générosité de la branche Autrichienne Espagnole; & on savoit que Charles-Quint s'étoit dépouillé, en faveur de Ferdinand son frere, de ses Etats situés en Allemagne, à condition de réversibilité à la postérité de la branche Espagnole, si la branche Allemande venoit à s'éteindre. La reine d'Espagne, épouse de Philippe V, instruite de ces droits, ne cessoit de les faire valoir près de Marie-Thérese; elle les exposoit dans tous les manifestes, & résolut d'ajouter la force à ses raisonnemens.

Pour pénétrer en Italie par mer, il falloit vaincre les anglois. Pour y pénétrer par terre, il falloit agir de concert avec le duc de Savoye ou le vaincre. Ce prince est le gardien & le maître des Alpes: il falloit le combattre dans ses défilés, dans ses retranchemens presque inaccessibles, & surmonter la nature jusqu'à la région des nues où s'élevent les plus hautes Alpes.

Charles Emmanuel, héritier des talens négociateurs de sa maison, maître d'ouvrir ou de fermer l'Italie aux ennemis de l'Autriche, étudioit en silence le parti qu'il avoit à prendre vis-à-vis de

cette puiſſance ou de celle des Bourbons. La poſition phyſique de ſes Etats, & leur ſituation centrale au milieu de tant de monarques qui ſe hâtoient de dépecer l'héritage de la puiſſance autrichienne, le rendoient intéreſſant à toutes les puiſſances. Toutes affecterent de le rechercher. L'indéciſion de ſes ancêtres en pareil cas leur étoit connue, & l'art de la prolonger ne l'étoit pas moins. On ſavoit que dans cette ſituation la maiſon de Savoye jouit ſans oſtentation de ſe voir recherchée de toute l'Europe, & qu'elle écoute alors & reçoit les offres de toutes les puiſſances. Elle les compare avec ſang froid, elle réfléchit long-tems, & choiſit la plus convenable à ſes intérêts.

Les deux maiſons de Bourbon, l'Angleterre & l'Autriche, ſe préſenterent donc, à l'envi, dès 1740, pour attacher à leur cauſe ce gardien redoutable des Alpes. L'Angleterre qui n'avoit pas des provinces à lui offrir, préſentoit de l'or & une flotte de défenſe. L'Eſpagne offroit de l'or & des provinces encore autrichiennes. Marie-Thérèſe qui voyoit les ducs de Savoye, riches des roches ſourcileuſes des Alpes, dépecer à chaque guerre une petite portion de l'héritage de ſes peres, conſternée d'avoir à traiter avec une puiſſance auſſi ſubalterne, & toujours à ſes propres dépens, conſentoit à lui céder encore une portion de la Lom-

bardie, & lui promettoit le port de Final, ce même port que Charles VI avoit pourtant vendu aux Gênois. Mais qu'est-ce qu'une vente aux yeux d'une puissance souveraine? si non un acte illusoire & idéal qui subsiste avec la force, & tombe avec elle. Aussi cette indigne négociation de Marie-Thérese la ravala & la mit de niveau avec les princes, ses contemporains. Elle substitua des négociations obscures & injustes à cette intrépidité héroïque qu'elle avoit manifestée au commencement de la guerre. Elle perdit ce sentiment de fermeté qui n'appartient qu'aux caracteres bien déterminés, pour varier selon les circonstances de la guerre. Enfin elle sacrifia d'avance une portion de ses Etats pour sauver l'autre, & négocia avec les mêmes puissances qui avoient conçu l'injuste idée de dépecer ses domaines.

La guerre résolue entre la France, l'Autriche, l'Espagne & l'Angleterre, la cour de Madrid envoya le jeune Infant, Dom Philippe, à la tête de trente mille hommes pour commencer des aventures en Italie. Traversant la France, il croyoit pénétrer aisément en Italie par les Alpes, tandis que le duc de Montemare conduisoit une armée navale, à laquelle l'Infant devoit se joindre. L'amiral Haddock, commandant la flotte angloise ennemie, n'osa l'attaquer, étant inférieur en

voiles; & la flotte espagnole débarqua quinze mille hommes.

Le roi de Sardaigne, pour empêcher l'entrée des espagnols en Italie, fit retrancher le passage des Alpes. Les habitans de ces hautes montagnes, d'un tempérament dur & fort, & les troupes sardes éleverent, en peu de semaines, des retranchemens sur un terrein difficile & de plus de cinquante lieues d'étendue. La flotte angloise qui se présentoit devant la ville de Naples, forçoit le roi, Dom Carlos, à accepter un bombardement ou la neutralité. Les espagnols, en Toscane, obligeoient le grand duc, l'époux de Marie-Thérese, à accepter une neutralité semblable; & l'Infant répandoit ses troupes dans la Savoye.

Le duc de Modene, allié à la France par sa femme, (la célebre mademoiselle de Valois, fille du régent,) avoit été entraîné par Richelieu à se déclarer secrétement pour les Bourbons, & à lever une armée qui ne développa d'abord d'autre caractere, que celui de l'observation. L'Autriche ne s'en contenta pas. Le comte de Traun, qui commandoit les troupes de Marie-Thérese, le somma de manifester ses projets ou de poser les armes. Francois d'Est refusa également de les découvrir & de congédier son armée; & dans un clin-d'œil l'armée d'Autriche, comme un torrent,

se répandit dans ses Etats. Le duc fut déclaré généralissime des troupes espagnoles; & sa femme, rappelée à Paris par le duc de Richelieu qu'elle idolâtroit, en 1743, comme en 1720, recouvra à Paris, malgré sa mere, la liberté de goûter les plaisirs qui avoient rendu sa jeunesse si célébre & si orageuse. Son mari commandoit en Italie; elle alla à l'armée en Allemagne, à la suite de madame de Châteauroux; car Richelieu vouloit que le crédit de la maîtresse du roi fût plus imposant que celui des souveraines les plus puissantes.

Le roi de Sardaigne, posté entre les troupes espagnoles qui avoient débarqué en Italie & les troupes espagnoles qui avoient envahi la Savoye, étoit dans la perplexité, quoiqu'il se sentît fort, & qu'il fût défendu par la nature dans le sein de ses Alpes. Il se hasarda de descendre à la tête de vingt mille hommes des hautes Alpes vers la Savoye, & rétrograda. Les troupes autrichiennes & espagnoles en venoient aux mains en attendant en-deçà des Alpes, avec des pertes si égales, qu'on en chanta des *te deum* à Vienne & à Madrid. Les espagnols perdirent trois mille cinq cens hommes, & les autrichiens cinq mille. Ainsi se passerent avec peu de succès deux premieres années de guerre entre l'Espagne & l'Autriche en Italie, & du côté de la Savoye; tandis que le noyau des

Alpes, toujours intacte, exigeoit qu'on en forçat les cols & les passages par des actions d'éclat.

Pour réussir dans cette entreprise, devenue depuis si célebre en Europe, la France choisit le prince de Conti qui venoit de servir en Allemagne avec beaucoup d'éclat. Il étoit parti pour l'armée malgré le roi, sous le ministere du cardinal de Fleury, & n'avoit cessé, depuis ce tems là, de montrer de la bravoure & de la fermeté dans le commandement. Actif, pénétrant, audacieux, dominé par le desir de se distinguer, & par l'amour de la gloire, rien ne paroissoit impossible à son génie entreprenant. Il conçut l'idée de forcer les passages des Alpes, si bien gardés par le roi de Sardaigne, & de s'étendre dans les plaines de l'Italie par un coup de partie. Il n'y avoit cependant que trois ouvertures; celle des suisses, qui refuserent le passage; celle de la vallée de Château-Dauphin de Mayre ou de Sture, & enfin les passages étroits du bord de la mer. Le roi de Sardaigne, qui s'attendoit à tous les événemens, avoit établi dans tous ses défilés, des redoutes, des fleches, des batteries, & de tels retranchemens, qu'il y avoit des postes où cent hommes pouvoient en arrêter des milliers. A la vue des Alpes inaccessibles & toutes hérissées de pics ou de bouches à feu que le roi de Sardaigne avoit fait élever sur

des rochers inébranlables, à force de bras, le général espagnol se décida d'abord de passer, malgré les gênois, par le bord de la mer : c'étoit le chemin le plus court ; mais le prince de Conti, qui vouloit une action d'éclat, résolut de forcer les hautes Alpes, & de tomber sur le roi de Sardaigne, comme une pluie d'orage sur la pente & le revers de ces montagnes vers l'Italie. Il en dressa le plan & il l'exécuta. Tout animé de cette idée héroïque, il divisa son armée selon les passages, & il y en eut de si étroits, que deux chevaux pouvoient à peine aller de front. Alors les divisions de l'armée occupoient quelquefois vingt lieues de long.

Mais ces passages étroits, ces précipices inconnus, le danger des orages, les torrens impétueux qu'ils forment dans un clin-d'œil, les barrieres même inaccessibles que la nature semble avoir disséminées sur le globe, pour séparer les peuples, ne pouvoient ralentir ni l'audace de Conti, ni le dévouement de son armée, résolue de gravir les Alpes à travers les boulets & les bales. Des phénomenes nouveaux & inconnus aux habitans des rives de la Seine, au lieu de ralentir le courage, donnoient au soldat de la roideur & de l'inflexibilité. Une pluie de trois heures formoit dans les vallées de passages des torrens qui entraînoient les ponts de fascines qu'ils formoient

à la hâte. Un seul orage en emporta un jour quatorze ; & les eaux qui grossissoient roulant des rochers, & des boues montoient à douze & quinze pieds au-dessus de leur niveau. Pour combattre la nature dans un pays si difficile, le prince de Conti imagina une fois de faire un pont de cordes. Douze cables furent tendus dans l'endroit où le lit de la riviere de Sture est le plus resserré. Ces cordes éloignées d'un demi-pied l'une de l'autre, assujetties par de plus petites cordes transversales, supportoient, sur ce tissu, des planches entrelacées. On éleva ce pont extraordinaire sur des chevalets, placés sur les deux bords de la riviere, bien au-dessus du niveau de l'eau courante. Une petite corde, une pierre au bout, jetée à l'autre bord, en fut la premiere attache. A cette petite corde tenoit un cable. La corde attira le cable, le cable attira le pont, & ce pont merveilleux, élevé de dix pieds vers son centre qui ployoit, & long de cent cinquante pieds, sans aucun point d'appui, servit au passage de l'armée. Ainsi se manifestoient, au besoin, l'industrie & l'activité des françois, pour vaincre la nature dans un pays aussi différent de celui de la France. Les orages & les phénomenes étranges qui les suivoient, sont particuliers aux hautes montagnes. La chûte accélérée d'une boue liquide & des torrens, y étoit occasionnée

par la pente extraordinaire du sol des montagnes. Mais aucun phénomene, aucun inconvénient n'étonna ni Conti, ni l'armée combinée des alliés. Le prince la développa par des manœuvres savantes & profondes. Il la divisa en autant de colonnes qu'il y avoit de gorges praticables & de portes ouvertes pour pénétrer en Italie.

La guerre des Alpes est très-difficile, quand le roi de Sardaigne est contre nous. Ses vallées étant toutes fermées par de hautes digues, les rivieres coulant au dessous, & le canon plus élevé menaçant par-dessus, il falloit passer entre des feux croisés, & éviter la chûte des quartiers de rochers qui menaçoient nos troupes, & pouvoient, en roulant des hauteurs, faire un grand ravage dans les gorges effroyables de la chûte des Alpes vers l'Italie, ou dans leur pente vers la France. Conti au milieu de ces dangers conduisit ses colonnes avec sagesse & présence d'esprit. Le transport seul des canons, de la Franche-Comté sur les Alpes, nous coûta dix huit cens mille livres. Il y avoit des défilés & des endroits si difficiles à franchir qu'on portoit les boulets à bras. L'armée du prince de Conti, souvent dirigée par des bergers des Alpes, balaya, par sa bravoure & sa vigilance, les détachemens de Piémontois qui occupoient les hautes Alpes; elle les forçoit à descendre vers les plaines du Piémont,

à rentrer au Château-Dauphin, à Coni, & même jusqu'à leurs retranchemens. Nos soldats faisoient des chemins pour le passage à travers des précipices, & tomboient des hauteurs des Alpes par la pente de l'Italie, comme leurs torrens après un orage.

On distingua la descente en Italie de la vallée de Sture. Le bailly de Givry qui commandoit, emporta les retranchemens de la tour du Pont & le fort de Bellins. Le duc d'Aiguillon, l'épée à la main, s'y signala & y fut blessé. Idolâtre de madame de Châteauroux, il avoit été à l'armée, pour que le roi pût jouir en repos de sa conquête. Le bailly de Givry y fut blessé aussi, & mourut quelques jours après; tandis que le brave Chevert disputoit au bord d'un précipice un passage qu'il enlevoit aux piémontois. Pour cette action il fut fait maréchal-de-camp; & d'Agénois & le comte d'Aubeterre brigadiers. Le prince de Conti écrivit au roi que Chevert avoit reçu un coup de hache dans cette journée, qu'il s'étoit battu avec beaucoup de présence d'esprit, & qu'il avoit déterminé l'avantage de l'action décisive. Dès le 20 Avril 1744 le comte de Suze, commandant en chef, avoit été fait prisonnier de guerre avec cinq bataillons; les garnisons de Montauban & de Ville-Franche furent enlevées avec cent vingt pieces de canon :

déjà l'armée triomphante s'étoit emparée du comté de Nice.

Le 17 Août Demont fut pris ; ce qui ouvrit encore une des portes de l'Italie, pour y arriver par celle de Coni qui étoit la plus importante. La tranchée fut ouverte la nuit du 12 au 13 Septembre 1744, & dura quarante jours. Le roi de Sardaigne parut avec ostentation & tambour battant, le 30 Septembre, pour secourir la place & livrer le combat au prince de Conti ; on fut vingt-quatre heures sans quitter le champ-de-bataille devant Coni, & huit heures à se fusiller. Le roi de Sardaigne fut obligé de se retirer ; mais il secourut & ravitailla Coni ; il perdit cinq mille hommes restés sur le champ-de-bataille, dont on brûla les cadavres ; deux mille furent faits prisonniers ou furent blessés, & nous en perdîmes quatre mille. Le duc d'Agénois fut encore blessé, de même que les comtes de Chabanne, Chauvelin, Lermelec, Pujol, Severac officiers-généraux de l'armée.

LES

CHAPITRE XXIV.

Caractere du prince de Conti, du soldat françois, & des habitans des Alpes pendant la Guerre. Massacre de trente cultivateurs dans le sein des Alpes.

Les françois environnés de sujets du roi de Sardaigne, étrangers dans un pays dont ils ne connoissoient ni les défilés ni les passages, souffrirent souvent de la disette.

Le pain vint un jour à manquer; & il fut résolu d'en diminuer la ration. Le soldat soutint avec résignation cette disette & ne se plaignit pas. Il ne perdit rien de son ardeur, ni de sa gaieté françoise. Les soldats, préposés pour acheter des vivres, rapportoient au prince de Conti des châtaignes qu'ils convertissoient en pâte & en pain. Le prince de Conti vint dans leurs tentes en manger avec eux, les félicita de leur industrie, & leur permit d'aller faire la vendange. Le soldat fit du moût, le fit fermenter, & avec des châtaignes & du vin, production du mois d'Octobre sur les Alpes, il passa encore six jours sans murmurer.

Depuis quatorze jours notre armée étoit dans

une forte de befoin, & Conti jugea qu'il falloit diminuer encore la quantité du pain. Il se rendit au camp, & ne dédaigna pas de parler avec éloge dans des grouppes de la résignation du soldat; il leur dit qu'il étoit touché de leur dévouement & de leur soumission, & annonça que chaque soldat n'auroit que deux rations pour trois jours. *Vive le roi, vive Conti, vive le pere des soldats*, furent la réponse à l'affabilité du prince. Les raisons que Conti vouloit bien leur donner les touchoient plus que la disette; leur reconnoissance fut le sentiment dominant.

On conçoit quel dégât l'armée françoise devoit faire dans le sein des Alpes aux approches d'une disette. Les paysans, attachés à leur roi & à son gouvernement, ne voyant dans le françois que le dévastateur de leur pays, se réunissant & formant des hordes indisciplinées, inquiétoient nos troupes, se défendoient des contributions, & conservoient, les armes à la main, leurs propriétés & leurs denrées. Nous avions troublé la douce tranquillité du sein des Alpes; nous avions porté le fer & le feu dans des chaumieres; nous étions en guerre contr'elles, & elles l'étoient avec nous. Un capitaine de grenadiers reçut l'ordre néanmoins de les punir & d'intimider les habitans des Alpes. On prit trente malheureux, qu'on conduisit jus-

qu'au premier village. On assembla les habitans & le curé; & celui-ci eut l'ordre de les préparer au supplice, auquel l'officier françois les destinoit. Le barbare se donna le plaisir de présider à ce massacre, en présence du curé & des habitans consternés. On laisse au lecteur cette anecdote à méditer; & après des détails de cette sorte, on se contente de demander si les rois européens n'ont pas fait tout ce qu'il falloit pour jeter dans l'opprobre la puissance arbitraire de faire la guerre & de gouverner.

Il nous manque le nom de l'officier, exécuteur de cet ordre sanguinaire, pour le dévouer à l'exécration de la postérité.

CHAPITRE XXV.

Fin de la campagne des Alpes en 1744. Retraite des françois de devant Coni. Ils rétrogradent dans le sein des Alpes. Ils font sauter, par le feu des mines, le château de Démont. Désordre de cette action. Ils remontent sur les hauteurs des Alpes avec leur artillerie. Rigueur de la saison & du climat. Fin de cette campagne.

L'AUDACE & la patience des françois harcelés par les paysans des Alpes & poursuivis par une espece de disette, devoient avoir un terme. Après quarante jours de tranchée ouverte, la division s'étant renouvelée entre les françois & les espagnols, on ordonna d'effectuer la retraite de devant Coni, que les françois & les espagnols avoient résolue. Ceux-ci vouloient qu'elle se fît de nuit; Conti répondit à leurs généraux qu'il vouloit *une retraite & non une fuite.* Le prince de Conti étoit déjà connu pour ses réparties heureuses. Un général espagnol ayant hasardé de dire que le fort de Démont étoit imprenable; *ce mot n'est pas françois*, répartit le prince.

La levée du siége de Coni & le départ des trou-

pes pour Démont étoit une fuite palliée des françois & des espagnols. Au lieu d'avancer vers les plaines du Piémont, ils remontoient les Alpes & rétrogradoient vers leurs foyers. Déjà la cavalerie étoit rentrée en France, de même que les dragons. Nous n'avions que le château de Démont pour nous soutenir sur le revers des Alpes en Italie. Le prince de Conti vouloit y laisser M. de Chevert pour y soutenir l'honneur de nos armes. Chevert ne manquoit ni de bravoure, ni de dévouement; mais il représenta au prince de Conti le danger d'exposer pendant l'hiver la garnison françoise aux attaques de l'armée du duc de Savoye, qui viendroit assiéger la place quand les neiges auroient fermé le passage des Alpes & la communication entre Démont & la France. Il représenta l'inutilité d'une telle perte, & demanda, dans le cas où le prince de Conti persisteroit à vouloir conserver Démont, d'être préféré à tout autre commandant, pour montrer son dévouement. Le brave Chevert avoit une autre crainte; le siége de Démont ne pouvoit qu'être favorable au roi de Sardaigne, qui devoit le commencer après la retraite des françois; il pouvoit prendre la place isolée de la France par famine & par la force des armes, & faire prisonniere de guerre toute la garnison. La prise du brave Chevert qui sentoit

tout ce qu'il valoit étoit pour nos ennemis le gain d'une bataille. Il avoit été à la tête des actions les plus éclatantes pendant la guerre des Alpes; il y avoit mérité tous ses grades militaires & celui même de maréchal-de-camp, dont il avoit été pourvu récemment aux instances du prince de Conti. S'il eût été fait prisonnier de guerre, & s'il eût perdu Démont, c'en étoit fait & de sa réputation & de ses services : il étoit le prisonnier du roi de Sardaigne. M. de Chevert jugea comme le ministere de Versailles. Conti reçut l'ordre de laisser l'Italie, & les deux princes repasserent les Alpes. Chevert conduisit l'avant-garde de l'armée en retraite; le prince de Beauveau, qui avoit montré beaucoup de dévouement, fut chargé d'un corps de grenadiers qui se posterent entre cette avant-garde & les princes qui étoient à la tête de l'armée. Elle marcha lentement en une seule colonne. Il ne resta qu'onze mineurs, un capitaine, un piquet & quelques officiers pour faire sauter le château de Démont. Une masse de poudre profondément enfoncée & enflammée entr'ouvrit les roches qui tenoient à la charpente des Alpes & à la texture même du globe. Tout le voisinage en trembla. Aucune des mines ne manqua. Dans un instant les murs de fortification furent renversés ou sauterent en blocs & en éclats. Des

forts à l'abri des bombes, ayant trois voûtes l'une sur l'autre, étoient élancés en l'air comme des éclairs. Une grêle de pierres & les décombres de ce château situé sur une roche, s'élevoient comme les jets du Vésuve ou de l'Etna. De onze mineurs qui avoient préparé les amorces & allumé le bout, il n'en revint que sept. Un piquet tout entier de françois avec ses officiers fut écrasé sous un pan de murailles. De braves grenadiers sauterent en l'air avec des roches & des morceaux de fortifications. Le chevalier de Beauveau, dans ce désordre, alla sauver du milieu des décombres, le capitaine des mineurs qui exécutoit en détail cet étrange dégât & mettoit le feu à toutes les poudres. Enfin, la Maillardiere passant à travers les flammes & les bombes, alla mettre le feu au magasin à poudre, & changea totalement le château de Démont en décombres.

L'armée combinée des françois & des espagnols pendant cette destruction horrible, repassoit les monts au mois de Novembre 1744. A mesure qu'elle s'élevoit vers les hauteurs des Alpes pour revenir en France, elle entroit dans une atmosphere de neiges, & se trouva, au col d'Argentiere, dans la véritable région des glaces. Il fallut s'arrêter pour briser le verglas & tracer une route. Les mulets chargés du trésor de l'armée, qui cependant

n'étoit pas trop lourd, y succomberent. Une centaine de soldats tomba roide, ne pouvant soutenir le froid & la vivacité de l'air. Ceux qui s'arrêtoient pour jouir de quelque repos, étoient surpris par la mort, sans sentir les symptômes qui la précedent; & ceux qui ne pouvoient suivre, faute de forces, étoient la proie des paysans piémontois qui les fusilloient. C'étoit en petit une seconde retraite de Prągues. A mesure qu'on montoit vers les plus hautes Alpes, le froid augmentoit avec la fatigue & les bêtes de sommes refusoient le service. Dans ces circonstances critiques, le prince de Conti ardent, infatigable, plein d'audace & de bravoure, précédant les rangs, s'insinuant dans le sein de la colonne ou se montrant au milieu de l'arriere-garde, inspiroit, par son exemple, le courage & la résolution de braver la natnre, le climat & la saison. *Allons, mes amis*, s'écrioit-il, *sauvons nos canons*; il y a, *au bout des Alpes, vingt-cinq louis pour chaque piece qui arrivera en France.* A ces mots le soldat le plus engourdi par le froid, reprenoit courage, dételloit les canons & les traînoit à force de bras, pour les soustraire aux insultes de la nation piémontoise. Six de ces canons enlevés au roi de Sardaigne sont à l'Isle-Adam. Le roi, pour honorer le prince de Conti, voulut qu'il conservât les monumens

de sa bravoure dans le séjour même de son repos & de ses plaisirs.

L'armée françoise parvint enfin dans l'intérieur du royaume à la fin de Novembre, réduite de plus de moitié. Cette campagne ne fit que porter un préjudice immense à nos finances & à la population, sans accélérer l'époque de la paix déjà si desirée; ou plutôt elle ne fut qu'une grande escarmouche contre le roi de Sardaigne, si fort des barrieres & des retranchemens que la nature lui a donnés contre les attentats de la France. Le champ de bataille lui resta; & la France ne gagna d'autre avantage, que celui de confirmer l'Europe dans l'opinion où elle est depuis longtems, que le premier choc, la premiere impétuosité, la premiere campagne des françois, sont des époques redoutables; & que dans leurs expéditions, ils se distinguent toujours par des coups d'éclat. Aussi le passage du Var, l'attaque des retranchemens de Montalban, le passage des Alpes, la prise de Démont, seront à jamais des actions dignes de l'admiration des gens de l'art. Ce fut l'ouvrage de l'activité françoise, jointe à la science militaire & à la prudence d'un peuple capable de réflexion & de sagesse.

CHAPITRE XXVI.

Campagne des françois en Italie pendant 1745. Vues sur nos progrès rapides & sur nos désastres dans cette contrée. Inconvéniens dans l'armée françoise combinée avec des troupes étrangeres. Inconvéniens de la guerre d'Italie. Comparaison de la guerre d'Italie en 1746, & de la guerre des Alpes en 1744.

La guerre peu avantageuse des Alpes n'inspira point aux françois des entreprises plus sages. Nous avions employé toute une campagne pour nous présenter devant les troupes sardes, pour braver l'apreté du climat des hautes Alpes, pour saccager Démont & pour fuir.

L'Espagne persistoit dans son projet d'établir Dom Philippe à Parme & dans le milanois, & le roi de Sardaigne dans celui d'éloigner de l'Italie deux colonies de Bourbons, de qui il redoutoit une ambition future semblable à la sienne. La France, victorieuse dans les Pays-Bas, y jouoit le rôle subalterne de puissance auxiliaire pour placer *le cousin* à Parme, & faire la guerre au profit des espagnols. Gênes, ennemie naturelle du roi de Sardaigne, son

voisin, qui démembroit son territoire, de concert avec Marie-Thérese & l'Angleterre par le traité de Worms, paroissoit écouter la France & l'Espagne qui se réunissoient pour attirer cette république à elles. L'Espagne lui offrit par mois trente mille piastres pour s'attacher aux Bourbons contre l'Autriche, & Gênes donna douze mille hommes. Le roi de Naples, Dom Carlos, que les anglois avoient d'abord forcé à la neutralité par une menace digne du ton des anciens romains, ayant repoussé depuis une armée autrichienne, projetoit de s'avancer en triomphe vers l'armée combinée de son frere & des françois, pour tenter de nouvelles conquêtes, tandis que les françois & les espagnols s'approchoient de la république, pour opérer la jonction de ces forces redoutables à l'Autriche, & que Frédéric faisoit contre elle une diversion favorable. L'expédition des alliés contre l'Autriche & la Sardaigne fut des mieux combinée. Autant le prince de Conti avoit fait de choses hardies & audacieuses dans les vallées des Alpes, autant le maréchal de Maillebois qui lui succéda en fit dans les vastes étendues de la plaine qu'arrose le Pô. Au lieu de s'obstiner à tomber des hauteurs des Alpes, comme le prince de Conti, & de vouloir imiter d'une maniere inopinée & héroïque les passages de César, il pénétra par les voies détournées de la vallée

d'Oneille & du côté de Vintimille, aidé de l'influence des troupes gênoiſes. Des marches ſavantes ſuffiſoient pour nous rendre maîtres d'une plaine de dix lieues carrées ſans coup-férir. On admiroit les françois & les eſpagnols réunis, tantôt dans leur paſſage du Tanaro, ayant de l'eau juſqu'aux aiſſelles, élevant leurs armes au-deſſus de l'eau, ſurprenant l'armée ſarde dans les plaines du Piémont, la diſſipant juſques ſous Valence, & forçant le roi de Sardaigne à ſe refugier dans ſes domaines. Autant dans la guerre précédente la nature nous avoit été contraire dans les défilés des Alpes, autant elle nous favoriſoit cette année dans les plaines brillantes & fertiles qu'arroſe le Pô. En 1744 la guerre des Alpes n'étoit qu'un préparatif pour la conquête des plaines d'Italie. En 1745 la campagne commença par cette conquête preſque ſans réſiſtance; mais l'armée des alliés, compoſée de volontés & d'intérêts contradictoires, ne ſut point conſerver de ſi vaſtes poſſeſſions. Le roi de Pruſſe fit la paix de nouveau avec Marie-Thérefe; & comme une paix ſemblable nous avoit fait perdre la Bohême, cette ſeconde réunion des deux puiſſances ennemies ruina nos entrepriſes en Italie. Eloignés à Prague & dans le cours du Pô, du centre de nos forces & du cabinet de Verſailles, ſitués dans un pays ſi connu,

de l'ennemi & si étranger aux françois, nous perdîmes peu-à-peu nos conquêtes rapides & inopinées. Occupant une surface immense, nous fûmes attaqués de tous côtés, sans pouvoir jamais opposer une résistance convenable. Avant la description détaillée de ces succès & de ces désastres, considérons la politique des Bourbons & des gênois après le traité de Worms, & l'alliance de Gênes, qui, en nous assurant le passage en Italie du côté de la Méditerranée, nous évita une seconde guerre des Alpes.

CHAPITRE XXVII.

De la république de Gênes, de ses intérêts & de ses fautes en s'unissant aux Bourbons dans la Campagne de 1746.

La haine héréditaire des grandes puissances, des françois par exemple contre les anglois ou contre les autrichiens, se manifestoit en petit entre le roi de Sardaigne & la république de Gênes; & lorsque, par le traité de Worms, l'Autriche & l'Angleterre eurent adjugé le port de Final à la Sardaigne, rien n'égala le ressentiment de la république, dont les richesses consistent en grande

partie dans le commerce maritime. Les gênois qui ont une singuliere activité de caractere, une originalité de génie particuliere, développerent ces qualités avec tant de concert contre l'astuce autrichienne & piémontoise, & contre le flegme des anglois, que ces grandes puissances n'eurent pas d'ennemis dont les mouvemens inopinés fussent plus à craindre. L'Europe entiere croyoit la république ensevelie depuis des siecles dans une sorte de sommeil. Jamais les Gênois ils n'avoient pu réduire les corses à leur obéissance; mais l'Espagne & la France qui se servoient de toutes armes contre l'Autriche & contre la Sardaigne & l'Angleterre, réveillerent les gênois, & ranimerent leur ressentiment contre la maison de Savoye; une étincelle suffit pour opérer des révolutions.

La république vit d'abord avec une douleur extrême que la maison de Savoye eût un port à ses côtés & à son préjudice, & qu'on l'eût condamnée à sacrifier Final & son territoire, pour augmenter les forces de la maison de Savoye. L'ambition qu'avoit Emmanuel d'envahir dans le continent, prenant un autre caractere par cette prétention nouvelle, Gênes se persuada que la Sardaigne, par cet attentat, alloit devenir puissance maritime & commerçante. La France, l'Espagne, le Portugal & l'Angleterre avoient ravi jadis le commerce maritime des gênois;

& ils voyoient dans l'accroissement présent d'une monarchie subalterne une autre rivale. Dans son inquiétude bien motivée, Gênes, aiguillonnée par les ambassadeurs de Naples, de Madrid & de Versailles, se détermina en faveur des Bourbons contre le roi de Sardaigne, & servit tout à la fois sa passion & la nôtre; mais semblable à Mantoue, semblable à tant d'autres puissances subalternes, elle fut la victime de son dévouement aux Bourbons. La France & l'Espagne ne manquerent point cependant de lui faire de grandes promesses. Si Gênes promettoit dix mille hommes & trente-six canons, les Bourbons lui promettoient de former en Italie un royaume à Dom Philippe, pour contrebalancer l'influence de la Savoye. Ils s'engageoient en sa faveur, à des subsides considérables, payables chaque mois, tant que la guerre dureroit en Italie, & à la traiter sur mer & sur terre comme amie, comme province françoise. On lui promettoit, même après la conquête du milanois, de lui rendre les villes que les Visconti lui avoient enlevées.

Rien n'égala la surprise du roi d'Angleterre, quand il apprit cette résolution inconcevable de la république de Gênes. *Je donnerai*, dit-il avec hauteur, *des ordres en conséquence aux commandans de mes flottes*. L'Angleterre ordonna en effet

que les vaisseaux marchands des Génois fussent pris & confisqués.

La reine de Hongrie témoigna d'une autre maniere son ressentiment. Les seigneurs & les négocians de la république avoient dans les banques de ses possessions des sommes considérables. Peu scrupuleuse dans ces circonstances, elle les mit sous sa main; & un pillage d'un nouveau genre servit depuis à des expéditions, dont les projets rouloient dès ce moment-là dans sa tête contre la république de Gênes. La guerre ainsi déclarée, la république ordonna la jonction de ses troupes à celles des Bourbons qui s'étoient étendues, comme nous l'avons dit, dans les plaines du Pô. Voici quelques détails de leurs expéditions combinées; & c'est ici sur-tout que la présence d'une carte d'Italie devient nécessaire.

CHAPITRE XXVIII.

EXPÉDITIONS des françois, des espagnols, des napolitains & des gênois en Italie, le long de la plaine du Pô.

L'ARMÉE combinée de françois, d'espagnols, de napolitains & de gênois eut d'abord des succès étonnans. Les gênois & les napolitains, nos alliés, nous vendoient des vivres & nous montroient le chemin de la victoire, comme les bavarrois & les prussiens nous l'avoient indiqué en Bohême au commencement de cette guerre. Mais, ivres de notre bonheur, nous ne sumes ni modérer notre audace, ni profiter de nos succès, ni prendre une assiette fixe en Italie. Nos conquêtes étoient rapides & éclatantes comme dans les pays-bas; mais parce que le champ en étoit trop vaste, nos forces divisées se changerent en foiblesse; & dans nos succès se trouva la source même de nos désastres.

L'armée combinée conduite par le maréchal de Maillebois, sous l'autorité de l'Infant don Philippe, franchit la chaîne des montagnes qui séparent la république de Gênes, de la Lombardie, & arriva devant Tortonne le 4 Août. La place &

la ville furent soumises. La garnison s'engagea à ne pas servir d'un an, & le marquis de Mirepois enleva le camp des sardes à Montesemo.

Après la réduction de Tortonne, le duc de la Vieuville, premier lieutenant-général de l'armée d'Espagne, se détachant de don Philippe avec quatre mille cinq cents espagnols, & douze pieces de canons, s'avança vers Plaisance. La ville fut escaladée en plein jour le 9 Septembre, & la garnison de la citadelle se rendit à discrétion. Les ennemis déconcertés abandonnerent la ville de Parme, & don Carlos se trouva, par le fait, possesseur des Etats qu'il demandoit par les droits du sang.

Tortonne pris; le Plaisantin, le Parmesan assujettis; & le but ultérieur de la campagne étant de prendre Alexandrie, on ne pouvoit y réussir sans déposter les ennemis de Monte-Castello. Mais les avantages & la supériorité de leur situation étoient si évidens, qu'on ne pouvoit, sans témérité, les y attaquer, lorsque les forces de Schulembourg, général autrichien, étoient unies à celles du roi de Sardaigne. Il fut donc question de les diviser, en attirant Schulembourg dans le Parmesan & le Milanois, par des ponts qu'on jeta sur le Pô, par la surprise de Pavie & par les menaces de fondre sur le Milanois. Ces stratagêmes profonds

réussirent. Schulembourg attiré repassa le Pô, & se plaça par échellons depuis la pievre d'Elcasco jusqu'à Vigévano. On profita du moment pour passer le bas Tenaro. La bataille fut engagée alors dans tous les points, depuis monte-Castello jusqu'au Pô. Le combat de la cavalerie se donna à Bassigniana. Deux colonnes du centre composées de quatre brigades espagnoles & de trois françoises commandées par Montal & d'Arambourg, commencerent l'attaque, passerent dans l'eau jusqu'à la ceinture, & culbuterent un camp de quatre bataillons que les ennemis abandonnerent avec leurs équipages. Les deux colonnes gagnerent le haut de la montagne, en coupant toute communication au corps des troupes piémontoises campées entre Rivarano & Bassigniana. Les ponts de Schulemboug sur le Pô furent coupés, & les communications des troupes autrichiennes & sardes furent interceptées. La cavalerie ennemie fut poursuivie jusqu'à la portée du canon de Valence; on prit à l'ennemi deux étendards, huit pieces de canon, & notre armée resta campée sur le champ de bataille.

Le comte de Lautrec, lieutenant-général, ayant fait une diversion favorable aux projets de l'Infant, en s'avançant sur Exiles, tomba le 11 Octobre sur un corps de piémontois qu'il défit dans la vallée de Pragelas. L'armée combinée réduisit Alexandrie

après cinq jours de tranchée ouverte; & tandis qu'elle en bloquoit la citadelle, elle assiégea Valence que le gouverneur abandonna la nuit du 29 au 30, après dix jours de siége, laissant au château une garnison qui fut prisonniere de guerre.

Le roi de Sardaigne ayant perdu Tortone, sa principale ressource pour fermer les chemins du Piémont & du Milanois, consistoit à soutenir Alexandrie; il s'y étoit retranché & bien barricadé avec ses troupes & celles de la reine de Hongrie.

Un détachement de l'armée de l'Infant ayant surpris Pavie, Schulembourg jugea, d'après ce succès, que Dom Philippe pouvoit se porter sur Milan. Il se détermina en conséquence à se séparer de l'armée piémontoise, passa le Pô, & s'étendit dans le Pavésan. Le maréchal de Maillebois, profitant de cette disjonction, se porta le 27 Octobre sur le bas Tanaro, le passa, força les troupes qui s'y opposoient, fondit avec impétuosité sur l'ennemi, dispersa l'armée piémontoise, & la poursuivit jusques sous le canon de Valence. Elle abandonna dans sa fuite huit pieces de canon, perdit plusieurs étendards, & laissa sur le champ de bataille un grand nombre de morts ou blessés.

Le brave Chévert qui s'étoit distingué par ses actions d'éclats, avoit fait la garnison d'Asty prisonniere de guerre.

Les projets de l'Espagne qui s'étoit flattée d'envahir le Milanois pendant l'hiver, & de prendre le château de Milan, engagerent l'Infant à se porter avec son armée dans le Milanois, & de placer ses troupes vers le Tesin, depuis le lac majeur jusqu'au Pô, & le long de l'Adda depuis le Pô jusqu'au lac de Côme; ces dispositions énerverent davantage nos forces en Italie, en les divisant; ou plutôt il n'y eut plus nulle part de véritables forces.

Le prince de Lichteinstein qui ne s'étoit pas attendu à l'invasion des milanois, & dont l'armée unie à celle du roi de Sardaigne étoit campée entre Doria Batea & la Sessia, passa cette derniere riviere, & se porta sur le Tesin pour le passer, gagner l'Adda & rejoindre le général Pallaviciny dans le Mantouan; mais les espagnols le gagnerent de vîtesse sur le Tesin; & le projet du général autrichien échoua. Il s'établit sur le Tesin depuis le lac majeur à la hauteur de Novarra.

Les espagnols firent un pont sur le Tesin au-dessous de Vigévano, & le maréchal passa un corps de cavalerie dans la Lomeline vers l'embouchure de la Sessia jusqu'à la hauteur de Mortarre. Toutes ces marches se firent depuis la fin de Novembre jusqu'au 20 Décembre, jour de l'entrée de l'Infant d'Espagne dans Milan.

Le roi de Sardaigne fit semblant de venir attaquer Asty; mais le maréchal fit échouer ce projet, & le roi se prépara à défendre Milan; ce qui fit juger l'entreprise de l'Infant si audacieuse, que le maréchal vint le supplier de s'en désister; mais l'ordre de prendre cette place étoit positif de la part du cabinet de Madrid, & l'Infant persista, quoiqu'on eût appris en Italie que la paix du roi de Prusse avoit été signée le 25 Décembre à Dresde, & qu'on sût qu'il arrivoit des secours d'Allemagne. Le maréchal ne pouvant empêcher le siege des châteaux, offrit à l'Infant d'attaquer le prince de Lichteinstein sur le Tesin; il fut conclu que le général autrichien seroit attaqué les derniers jours de Janvier, & qu'on marcheroit à lui sur trois colonnes.

Lichteinstein averti de ces mouvemens se replia à la hâte sur Novarre, & se retira à Verseil, mettant devant lui la Sessia; mais alors le maréchal de Maillebois craignit pour ses quartiers du Mont-Ferrat, prépara les troupes espagnoles, de concert avec l'Infant, pour défendre ce quartier-là, & accourir au premier signal au secours des troupes françoises à Saint-Salvador, en cas que l'ennemi voulût tenter le ravitaillement d'Alexandrie. Après ces précautions le maréchal vint à Valence le 12 Février.

Cependant on répandoit le bruit d'une paix

faite entre la France & la Sardaigne. L'Infant se crut un moment trahi, & fit revenir successivement du Mont-Ferrat & d'Alexandrie les troupes espagnoles. On tira de cette ville le canon, & on affecta contre nous une grande défiance à Milan. Le roi de Sardaigne, profitant de cette mésintelligence fit passer brusquement le Pô à ses troupes, au commencement de Mars, & se porta sur Asty & Mont-Calvo qui furent investis le 5 au matin, Asty par les piémontois, & Mont-Calvo par les autrichiens. Le maréchal de Maillebois voyant cette attaque inopinée, envoya courier sur courier à Milan, pour demander des troupes. On lui permit de prendre celles qu'il pourroit à Tortonne, à Valence & à Alexandrie; mais il vint avec peu de troupes. Cependant les autrichiens qui en furent informés, abandonnèrent Mont-Calvo, se replierent sur les piémontois qui battirent Asty. Montal y commandoit, ayant à ses ordres les régimens de Lyonnois, de Ségur, de Flandres, de Brie, de Conti & de Santerre; & Chevert à Monte-Calvo, gros bourg du Mont-Ferrat, entre Asty & Pont-de-Sture, avec trois bataillons. Nous étions environnés, sans avoir fait le moindre mouvement. Dans cette surprise Montal se déclara prisonnier de guerre & capitula. Chevert se défendit pied à pied, se dégagea, se réfugia près de Senectere à Grana, sans autre perte que dix ou douze hommes.

Afty pris, il ne reftoit au maréchal défefpéré que le parti de la retraite. L'armée vint fe cantonner à Saint-Salvador & Comiente. Nous levâmes le blocus de la citadelle d'Alexandrie; nous paffâmes vers Bafigniana & Monte-Caftello, nous gagnâmes le Tanaro, laiffant Valence à fes propres forces; enfin notre infanterie compofée de dix-huit bataillons, fut toute raffemblée à Novy fur les terres de Gênes; bien harraffée de ces marches pénibles pendant neuf jours & neuf nuits, & dans un pays ruiné où il étoit poffible de mourir de faim. Les efpagnols nous regardoient comme des traîtres, & nous accufoient de les jouer. Nous les appelions des lâches, incapables de favoir fe tenir. Le maréchal fe plaça dans une fituation où il pouvoit, d'un côté fecourir Gênes, & de l'autre recevoir des fecours de Provence, & communiquer enfin avec l'Infant. Toutes fortes de calamités nous pourfuivoient en Italie. Les chaleurs avoient occafionné des maladies épidémiques, & l'armée des alliés, françois, efpagnols, gênois, modênois & napolitains, qui avoit été de plus de cent mille hommes, étoit réduite à vingt mille, qui pouvoient être défarmés par les cinquante mille autrichiens & fardes.

C'eft dans ces circonftances déplorables qu'on apprit à l'armée la mort de Philippe V, roi d'Efpagne.

CHAPITRE XXIX.

Mort de Philippe V. Revue générale du regne du chef des Bourbons en Espagne. Son épouse le gouverne sans cesse. Caractere de cette princesse. Portrait de Ferdinand, successeur de Philippe V & de la reine son épouse. Disgrace de la reine douairiere. Dégénération des Bourbons en Italie. Superstitions incroyables, &c.

Tel étoit le triste état de l'armée combinée de France, d'Espagne, de Naples & de Gênes à la mort de Philippe V, à la chûte par conséquent du crédit de la reine d'Espagne, qui, pour élever des Infans du second lit, faisoit depuis quarante ans la guerre, & avoit commencé contre Marie-Thérese celle d'Italie.

Philippe V qui s'étoit trouvé pendant son regne orageux dans des circonstances critiques, avoit appris de Louis XIV, son grand-pere, l'art de les soutenir avec courage. *La grande alliance* de l'Europe contre lui ne l'étonna pas, lorsqu'il fut appelé au trône d'Espagne. Il passa en Italie pour se conserver le royaume de Naples qui étoit en danger, à cause de son éloignement. Ayant perdu

la Sardaigne & le royaume de Naples par des trahisons, obligé de sortir de Madrid, ayant perdu Gibraltar, Majorque, Minorque & les villes de l'Arragon, son courage & les victoires de Vendôme l'éleverent au-dessus de tous les dangers qu'ils encourut. Obligé de céder une portion de la succession espagnole à la paix d'Utrecht, il ne perdit pas de vue ses droits sur la succession d'Espagne. L'énergie de sa seconde épouse qui vouloit donner des couronnes aux Infans du second lit, pour les soustraire à la domination de ceux du premier, confirme cette grande vérité que les rois les plus religieux, tels que Philippe V, ont une morale particuliere qui leur permet de se jouer de leur parole, d'enfreindre la justice & leurs propres traités, quand la force leur est favorable. L'hypocrisie est une des puissances des souverains, & l'ingratitude le devoir de leurs charges. Pour persuader à l'Europe que le cardinal Alberoni étoit le seul auteur des projets ambitieux & secrets de la reine, la cour de Madrid sacrifia ce cardinal à qui elle devoit d'avoir enrichi l'Espagne & lui avoir donné de l'énergie; d'avoir montré l'exemple qu'on pouvoit attenter impunément aux immunités des papes, dans une nation asservie à leur puissance. Cette disgrace demandée par la France fut

accordée par convenance & consentie comme palliatif de l'ambition secrete & permanente de l'épouse de Philippe V.

Dévoré de scrupules, Philippe V abdiqua ensuite sa couronne, & depuis ce moment sa vie fut un tissu de foiblesses & de combats entre sa conscience timorée & l'imagination audacieuse de son épouse qui régnoit à sa place & sous son nom. Obligé de remonter sur le trône elle lui fit exécuter ses projets chéris de couronner ses Infans; & cependant comme il entroit dans son plan d'agir de concert avec la France, elle nous donna pour épouse de Louis XV une Infante que les intrigues de monsieur le duc, comme on l'a vu, (tom. IV) fit renvoyer.

Furieuse de cet affront, la reine employa tout son crédit sur Philippe V, pour s'en venger; & Philippe qui avoit le cœur françois ne cessa de l'adoucir en secret sur ce grief du ministere de Versailles. La naissance d'un Infant ayant été une occasion favorable de réconciliation; & Louis XV ayant écrit à Madrid une lettre affectueuse & de félicitation, le roi d'Espagne déclara que la réconciliation étoit faite entre les deux couronnes. Ce prince jetoit à toute moment des regards de complaisance sur la France, ce berceau où il avoit

été élevé, & la patrie de ses peres qui avoit sacrifié tant de sang françois & de trésors pour l'élever sur le trône d'Espagne.

La reine aimoit davantage les maisons royales qu'elle vouloit créer; & le crédit & l'estime lui paroissant nécessaires pour exécuter ce plan, elle ne voulut rendre à la France son ancienne amitié, qu'après une espece de réparation qui annonçoit la petitesse des passions personnelles des femmes chargées du gouvernement. Elle exigea que le comte de Rotembourg, qui fut envoyé par la France pour porter le cordon bleu à l'Infant, se mît à genoux devant le roi & devant elle dans sa premiere audience, en demandant pardon du renvoi de l'Infante & de l'offense du ministre précédent.

Le cardinal de Fleury qui eût pu rétablir l'harmonie de la France avec l'Espagne, sans cette maniere d'humiliation, observa dans le conseil que cette satisfaction étoit sans aucune conséquence. Il dit que les ministres de Henri IV avoient été battus de verges à l'époque de la réconciliation du chef des Bourbons avec le pape, & qu'il en seroit de même vis-à-vis de la reine d'Espagne à qui, par amour de la paix, il falloit, disoit-il, accorder cette puérile demande. Le conseil fut aussi lâche que Fleury, & Rotembourg sollicitant cette audience,

fut admis, à se mettre à genoux, priant Philippe V & la reine, son épouse, d'oublier les torts du ministere précédent. La reine, sans jeter les yeux sur Rotembourg, s'occupant d'un ouvrage de tapisserie, sembloit dédaigner de jeter sur lui le moindre regard. Philippe le releva, le présenta à la reine & la pria de ne voir désormais à Versailles qu'un roi de France, son neveu. La reine adoucit les traits refrognés de son visage, & cessa de se montrer sévere. Satisfaite de pouvoir nous dire que nous avions eu des torts envers elle, elle feignit depuis de faire avec nos ambassadeurs la difficile & l'importante, afin d'avoir un avantage de plus & partir de-là pour nous faire la loi par des astuces ou des menaces.

L'occasion s'en présenta à la guerre de 1733; & ses piastres servirent beaucoup pour faire déclarer à l'Autriche une guerre sanglante. La reine y gagna le royaume de Naples pour Dom Carlos, son fils aîné; & on vient de lire tout ce qu'elle fit dès 1740 pour faire déclarer Fleury contre l'Autriche, aux dépens de laquelle elle vouloit établir en Italie son second Infant.

Pour entretenir Philippe V dans ce projet, elle ne cessa d'étudier sans cesse la marche & l'état des vapeurs de ce prince. On a vu comment par

ses caresses, par des séductions & par des jouissances conjugales qu'elle excitoit adroitement, elle domina sa volonté & fléchit son caractere. Elle étudia tous ses goûts, toutes ses passions, & sut les satisfaire si bien à propos, qu'elle régna sans interruption à sa place. Philippe V aimoit la musique; & dans ses vieux jours ce plaisir fut le seul dont ses sens anéantis pussent jouir. Pour le satisfaire elle fit chercher dans toute l'Europe un musicien éclairé & sensible, & on découvrit Farinelli qui, mécontent du sort & des présens que lui faisoit la France, passa à la cour d'Espagne. Aux chants de Farinelli qui avoit la plus belle voix, peut-être qui eut jamais existé, le vieux Philippe qui n'avoit plus rien de sensible que les oreilles, qui ne connoissoit plus la propreté, & qui végétoit dans un lit avec une barbe d'un pouce de long, sembloit recouvrer ses facultés & revenir à l'âge de trente ans. La reine qui attendoit la fin du chant & le retour du roi, pour en obtenir la signature YO EL REY, excitoit alors le musicien à se surpasser; & on la voyoit tantôt attacher au chapeau de Farinelli une aigrette de diamans, & tantôt mettre divers bijoux dans ses poches. A la fin d'un concert le roi demandoit à Farinelli ce qu'il lui falloit pour récompense, & Farinelli demandoit en grace que

S. M. se laissât raser ou qu'il signât un ordre ou cédule déjà préparée par la reine, & *nécessaire*, disoit-il, au service de sa majesté espagnole.

Farinelli n'abusa pas de son crédit, & se tint dans la réserve & la modestie. Les Grands au contraire que la reine avoit corrompus se ravalerent en sa présence, jusqu'à demander à dîner & à faire de longues antichambres chez le musicien qui refusa toujours de se mettre avec eux à table. La reine lui avoit donné en entrant une voiture, une pension considérable, un logement près du roi & cinquante-six mille livres de notre monnoie comptant. Mais semblable à Barjac, Farinelli fut aussi modeste que les grands furent bas & rampans. Un malheureux officier de l'armée, mal payé, dit un jour devant lui, sans le connoître, *j'ai servi trente ans, & je meurs de faim, parce que les seuls histrions obtiennent ici des récompenses.* Farinelli dans un concert fit signer au roi un brevet de récompense, & répartit à l'officier: *tenez voilà la preuve que votre roi sait récompenser quand il connoît des services de trente années.*

Le roi d'Espagne s'avançoit vers le tombeau, & sa femme avoit encore l'activité & l'ambition du jeune âge. Dans sa crainte perpétuelle de perdre le roi, elle ne le laissoit approcher de personne & ne le quittoit ni le jour ni la nuit. Philippe V dans

sa vieillesse se levoit par grace à midi, donnoit audience aux ministres étrangers, mais toujours en présence de la reine qui répondoit pour lui; à deux heures on leur disoit la messe, & le roi étoit sur son grand fauteuil, même pendant l'élévation. Ils dînoient ensemble entre les cinq & les six heures du soir, & la reine se couchoit à côté de Philippe; le roi qui ne pouvoit dormir, se faisoit lire, après quatre heures de sommeil. La reine se levoit à minuit ou à onze heures pour assister à minuit à la musique du roi, où Farinelli déployoit ses talens. Les ministres venoient travailler depuis deux heures jusqu'à cinq heures du matin, toujours en présence de la reine : à cinq heures du matin ils soupoient & se couchoient à sept heures. Ils étoient servis à table par les dames du palais de la reine qui n'offroient rien au roi, sans avoir un genouil à terre.

Les Infans du premier lit & du second lit, élevés sous les yeux de la reine qui haïssoit ceux du premier, ne reçurent aucune éducation brillante. Le sang des Bourbons déjà si dégénéré en France de celui du grand Henri, y étoit devenu un sang tout espagnol. Ferdinand VI qui succéda à Philippe, comme son pere, ne quittoit jamais son épouse & la consultoit en tout : il étoit de petite stature & d'une représentation fort ordinaire. La dépendance absolue.

absolue, dans laquelle la reine l'avoit mis, ne lui avoit laissé aucune liberté pour développer la nature de son caractere. Une fois seulement dans sa vie il montra qu'il sentoit qu'il étoit *prince des Asturies.* Ayant obtenu un parc pour chasser, & son garde ayant tué un chien de madame Riperda, pendant la faveur de son mari, célebre ministre de la reine, le garde fut emprisonné, & le prince se trouvant dans le cabinet de son pere, pendant que le ministre travailloit, se plaignit des chiens de madame de Riperda; le ministre tout-puissant voulut défendre & sa femme & son chien, & le jeune prince s'écria : *taisez-vous, monsieur, je parle au roi.* Philippe V approuva ce mouvement comme un trait de gentillesse, & les espagnols répéterent l'anecdote comme preuve de courage. Madame Riperda alla le lendemain lui faire des excuses de ce qu'elle avoit fait emprisonner le garde qui avoit tué son chien.

Ferdinand devenu roi d'Espagne sans expérience, ayant été éloigné du secret des affaires, se trouvoit dans un grand embarras. Il haïssoit sa belle-mere, la reine douairiere qui n'avoit cessé de le maltraiter; & avoit pour épouse une portugaise qui étoit toute autrichienne dans le cœur. Il chérissoit cependant la France, comme le berceau de sa famille; il étoit très-attaché à l'Espagne

que la reine douairiere avoit laissé peu de tems en repos pendant tout son regne, & n'aimoit pas les Infans du second lit.

On craignoit en France que ce prince, au milieu de tous ces intérêts, ne cessât tout-à-coup de faire la guerre d'Italie, & qu'il n'écoutât les suggestions de son épouse en faveur de Marie-Thérese. Au premier courier qui apporta la nouvelle que Ferdinand persistoit dans les sentimens de son pere, & qu'il continuoit la guerre d'Italie avec la même vigueur, on suspendit toutes négociations avec Wasnaer, député des hollandois, pour attendre des nouvelles plus positives des dispositions du nouveau cabinet de Madrid, & pour avoir des bases solides. On en cacha la nouvelle à la dauphine qui devoit accoucher. Il naquit une fille qu'on appela madame, ce qui fit rendre à la fille aînée du roi le nom de *madame Henriette.*

Le 21 Juillet suivant (1746) le roi lut à table une lettre du roi d'Espagne qui manifestoit les sentimens qu'il avoit dans ce moment-là. » Vous » avez su, disoit-il, la mort du roi, notre honoré » pere, qui se faisoit un plaisir extrême de se voir » en bonne intelligence avec V. M. J'ose l'assurer » des mêmes sentimens, & que je prendrai les » intérêts de la France, entr'autres ceux de Dom » Philippe, notre cher frere, pour lequel je

» facrifierai JUSQU'AU DERNIER homme de mon » Etat, pour le foutenir dans fes entreprifes.

» Quant à la reine, notre belle-mere, je lui ai » donné le choix d'aller à Naples, refter à la cour » avec un apanage dû à fon état, ou d'aller dans un » couvent; ayant pris ce dernier parti, j'ai mis fous » les pieds tous les grands chagrins que j'ai eus de » fa part, avant mon avénement à la couronne, » pour donner des marques royales avec lefquelles » je prie dieu, monfieur mon frere & coufin, » qu'il vous ait en fa fainte & digne garde. »

MOI LE ROI.

C'eft la fignature des rois d'Efpagne plus orientale & plus impofante que les noms de *Louis* ou de *Ferdinand*. Mais il eft néceffaire de remarquer que Ferdinand ne dit pas la vérité dans fa lettre. Il n'eut jamais laiffé paffer à Naples la reine douairiere, qui avoit toujours eu un tréfor fecret, de crainte qu'elle n'en difposât en faveur de Dom Philippe qui étoit en Italie dans les plus cruels embarras, ou en faveur de Dom Carlos. Elle fe trouva donc forcément renfermée dans le royaume d'Efpagne, furveillée pour fon tréfor; & la prophétie d'Albéroni qui lui avoit déclaré qu'elle feroit un jour marquife de faint Ildephonfe à la mort de fon époux fut accomplie. C'eft ainfi que la reine douairiere d'Efpagne tomba dans le néant; l'empire abfolu qu'elle

avoit exercé sur le prince & la princesse des Asturies, sa hauteur, la passion de créer des établissemens pour l'Infant Dom Philippe servirent à la précipiter dans un état de nullité la plus absolue. De la souveraine puissance, elle passa dans un état de discrédit affecté. Tout ce qui lui devoit des graces, des faveurs & des emplois se tourna vers Ferdinand. Tel est le caractere des courtisans; il tient de la mécanique du tournesol: & comme elle n'avoit jamais bien traité la jeune reine, quand elle étoit princesse des Asturies, celle-ci, devenue reine d'Espagne, ne lui fit que trop entendre qu'elle n'étoit plus que douairiere, & dans cette situation de nullité qu'elle avoit tant redoutée.

La reine douairiere ne fut ni surprise ni frappée d'un événement auquel elle s'attendoit; elle écrivit à Louis XV, & lui demanda au besoin son assistance, sa protection, & se retira dans un couvent. Ferdinand porta la rigueur jusqu'à défendre à tous ses ministres d'aller chez elle, & notamment au fameux Scotti, ce favori qu'elle avoit fait gouverneur de l'Infant cardinal.

La nouvelle cour d'Espagne fut sujette comme les anciennes aux révolutions des confesseurs. Un pere Lefevre, jésuite, de la province de Champagne d'où Philippe V étoit dans l'usage de tirer ses directeurs, ayant voulu trop se mêler des

affaires temporelles, & joindre au confessionnal la place de précepteur des Infans & la feuille des bénéfices, ce pere Lefevre devint l'objet de la haine de la nation espagnole qui avoit presque toujours supporté impatiemment d'être gouvernée par un étranger. Le roi & la reine aimoient fort ce jésuite-là; ils lui avoient accordé toutes les sortes de confiance. Caravajal, déclaré premier ministre, jaloux de son crédit, & dévoué aux espagnols, émeuta secretement contre le jésuite des ennemis puissans. Il s'établit peu-à-peu à Madrid la maxime que le roi ne devoit avoir qu'un confesseur espagnol, & il fallut que le roi & la reine ordonnassent à ce Lefevre de se retirer.

Un jour il prit fantaisie au roi & à la reine d'aller visiter en pélérinage Sainte Thérese, & de faire ouvrir son reliquaire. On sait que les châsses hermétiquement fermées conservent quelquefois les corps intactes, & parce qu'on trouva les yeux & le sein de Sainte Thérese fort bien conservés, on cria *au miracle*. Le roi qui en fut tout illuminé, trouva même qu'il sortoit du cercueil un goût exquis & une odeur suave. Aussi-tôt il fit prendre le cœur de Sainte Thérese, & le plaça dans une machine d'argent, & parce que le chirurgien y donna un coup de bistouri, on fit croire au roi que c'étoit la plaie que Sainte Thérese reçut au cœur d'un

séraphin, comme le dit la sainte elle-même dans le vingt-neuvieme chapitre de sa vie. On persuada encore au roi, & on a persuadé à toute l'Espagne que ce cœur palpitoit quand on l'arracha, & qu'il balottoit si fort dans son bocal de verre, que plusieurs vases en avoient été souvent cassés. C'est sur des miracles de cette espece, que le pape permit un office en l'honneur de Sainte Thérese, & obligea tous les prêtres européens de sa communion, à présenter Thérese à la vénération de tous les bons croyans. Que ne se sont bornés-là tous les inconvéniens de la puissance des prêtres romains! Les vies des saints, les visions béatifiques, les procédures de canonisation & tous les romans de l'église romaine, composés pour des esprits purement contemplatifs, n'ont jamais été redoutables comme cette artillerie effective qui se trouve dans les livres de théologie & ces canons ecclésiastiques qui ont mis jadis toute l'Europe à feu & à sang.

Le roi d'Espagne vivoit fort retiré, comme Philippe V avec sa femme. Presque toujours & principalement en été, il étoit en bonnet & en veste, & gardoit ce costume en dînant tête-à-tête avec la reine, & jamais avec les Infans. Après le repas, leurs majestés dormoient fort profondément; ils sortoient ensuite tous les jours pour aller promener ou pour aller à la chasse; & alors la

reine n'alloit pas plus loin. A son retour, le roi portoit derriere sa voiture tout le gibier qu'il avoit tué, & qui consistoit en cerfs, dains, sangliers, &c. *Le carrosse de respect* suivoit, on appeloit ainsi une seconde voiture vide qui venoit après celle du roi. Pendant les chasses, la reine jouoit souvent au clavecin avec Farinelli, & souvent, dit la chronique scandaleuse, à des jeux plus délectables. Farinelli qui n'est mort que depuis dix ans, & qui devoit sa belle voix à l'art si connu des italiens, n'avoit perdu, en la gagnant, que la moitié de ses puissances. Il avoit été de l'ancienne cour & fut conservé dans celle-ci, malgré la révolution qui arriva à la mort du roi Philippe. Il racontoit à la reine tout ce qu'il avoit vu à la cour de France, & les anecdotes d'Italie, & lorsqu'il ne venoit pas, le moment convenu, la reine demandoit son métier, & travailloit à sa tapisserie, en attendant Farinelli.

Le roi d'Espagne, dévot & gouverné par sa femme, comme Philippe V, la laissoit administrer avec Ensenda les affaires de son royaume. Il ne répondoit guere à ses ministres & aux grands que par un signe de tête. Il entendoit quatre ou cinq messes par jour, & couchoit régulierement toutes les nuits avec la reine. Le matin il prenoit une tasse de chocolat avec du pain, lorsqu'il s'éveilloit; & ce

déjeûner lui étoit présenté dans le lit par les cameristes de la reine qui le servoient à genoux. Avant son avénement à la couronne ces cameristes étoient dans l'usage de montrer leur gorge. Le roi dévot ne pouvoit en souffrir la vue, & vainement ordonnoit-il de cacher cette belle partie; les mieux favorisées la montroient, & mettoient, depuis l'ordre, une certaine galanterie dans leur ajustement, qui permettoit de voir dans l'occasion & de montrer leur sein, & d'obéir en même tems à Ferdinand. Le roi d'Espagne qui commettoit fort souvent *des pêchés véniels*, disoit-il, *en voyant de son lit ces belles cameristes à genoux*, qui affectoient de montrer la gorge, s'y prit un jour d'une autre maniere; il versa, comme par mal-adresse, du chocolat *bouillant* sur elles, & on crut que c'étoit un effet de mal-adresse. A la fin les cameristes s'aviserent que c'étoient des malices royales & dévotes, & alors elles cacherent leurs goges à tout le monde.

Caravajal gouverna dans la suite en Espagne les affaires étrangeres. C'étoit un homme sec, froid, dévot & superbe, ennemi ouvert de la maison de Bourbon. Il lui échappa de dire un jou dans une grande assemblée où l'on parloit du bonheur des espagnols d'avoir eu pour roi un prince françois: *nous n'aurions pas manqué de rois*, dit Caravajal;

Philippe V a ruiné l'Efpagne d'hommes & d'argent. Marie-Thérefe qui avoit conçu le projet de nous donner des reines & des miniftres autrichiens, foutenoit Caravajal.

Enfenada, miniftre affable, poli, avoit toute la confiance de la reine régnante qui gouvernoit le roi defpotiquement, & n'aimoit pas beaucoup la France. Il s'occupoit particuliérement du rétabliffement des finances, du rembourfement des dettes du regne antérieur, & gouvernoit les affaires, appuyé du crédit de la reine qui, fans avoir le ton de l'époufe de Philippe V, en avoit toute la puiffance. Se comportant avec adreffe, feignant de ne pas fe mêler des affaires de l'Etat, pour ne pas effaroucher le roi ni les efpagnols fatigués du regne des femmes, elle imita dans fes feintes toutes celles de la reine douairiere.

Par exemple, le roi travaillant avec fes miniftres, ceux-ci faifoient l'éloge de la fagacité de la reine, & parloient de la jufteffe de fon efprit & de fes lumieres fur l'affaire pendante. Le roi l'envoyoit prier de venir au travail; elle s'y refufoit & témoignoit quelque peine. Le roi envoyoit une feconde fois, & elle redoubloit fes excufes. A la troifieme ou quatrieme follicitation elle paroiffoit venir par complaifance, & le travail recommençoit. Si le roi defiroit de connoître fon avis, elle ne

vouloit pas le donner; Ferdinand demandoit au ministre ce qu'il pensoit. Le ministre répondoit avec respect, mais sans décision. Alors il prioit la reine de décider; la reine disoit sa maniere de voir, & cette maniere étoit la décision préparée.

Les jours où les ministres ne venoient point travailler, la musique étoit le seul amusement de l'intérieur de la chambre du roi; la reine jouoit du clavecin, Farinelli l'accompagnoit, la reine & le musicien chantoient ensemble ou alternativement. On soupoit à dix heures, & on se couchoit à onze.

Caravajal mourut en 1754 d'un flux de ventre que rien ne put arrêter, & que lui donna la poudre d'Ailhaut, dont il faisoit usage. Wal, irlandois, lui succéda. Ensenada, premier ministre, fut peu de tems après saisi & conduit à Grenade, son homme de confiance à Valladolid, par les intrigues d'Huescard. Lesclava fut déclaré ministre de la guerre, & Lavaleperoso fut fait ministre des finances. La disgrace d'Ensenada ne fut pas de longue durée; il se justifia, & on lui donna trente mille livres de notre monnoie de retraite, avec la liberté. Reprenons la guerre de l'Italie, que les événemens d'Espagne ont fait suspendre.

CHAPITRE XXX.

Ruine de l'armée des Bourbons en Italie. Son retour en France en fuyant cette contrée. Elle se bat en retraite. Le comte de Mailly sauve cinq cents blessés en commandant l'arriere-garde. Bravoure d'un caporal du régiment de Périgord.

Le projet d'abandonner Plaisance & de se retirer sous Tortonne, avoit été formé malgré les avis des espagnols. Il fallut supplier l'Infant, & se mettre à genoux devant lui pour pouvoir l'exécuter. Les françois sous ses ordres n'étoient en Italie qu'en qualité d'auxiliaires. Ils laissoient les honneurs de l'avant-garde aux espagnols qui ne voulurent jamais marcher les premiers, ni les suivre; ce qui donna lieu à l'action du dix Août, où il périt quatre mille hommes. Nous gagnâmes le champ-de-bataille, & nous entrâmes dans l'Etat de Gênes, dont les frontieres étoient gardées par plusieurs milliers de paysans; sur-tout depuis que le roi d'Espagne paroissoit changer de projets sur la guerre; car il envoya Lamina pour sauver, s'il le pouvoit, les restes de l'armée espagnole.

Cependant les forces des Bourbons en Italie

fondoient à vue d'œil. Les batailles de Plaisance & du Tidon les réduisirent à seize mille, après avoir été de cinquante à soixante mille hommes pendant leurs beaux exploits. C'étoit l'effet des désertions, des maladies & des batailles toujours gagnées sans profit & toujours suivies de désavantages inattendus. Nos troupes cependant ne manquoient pas de bravoure. Mais la nature de la guerre entreprise ne permettoit pas des succès permanens. Dans la bataille du Tidon, par exemple, on distingua la cavalerie qui soutint avec tant de zele l'infanterie qui venoit se rallier dans les escadrons. Le régiment de Périgord infanterie, commandé par d'Ymecourt qui fut tué l'année suivante, y fut haché; mais on admira un caporal qui, ferme comme la roche, en voyant son régiment fondre à ses côtés, fit la réponse digne d'un soldat romain dans les plus beaux jours de la république. Défendant les drapeaux de son corps, ferme au milieu du carnage, environné d'une vingtaine de soldats, tristes restes de son régiment, le comte de Mailly, aujourd'hui maréchal de France, (1792) lui demanda ce qu'il fait-là : *je garde*, lui répondit-il, *la place du régiment de Périgord avec ce qui en reste.*

Déjà depuis la bataille de Plaisance toute communication étoit fermée aux espagnols & aux françois avec les cours de Versailles & de Madrid

Ils ne recevoient plus de lettres que par la voie de Venise. L'alarme se répandit dans nos camps, & nous évacuâmes l'Italie avec plus de précipitatioı que nous ne l'avions conquise. Les autrichien victorieux couchoient le soir dans les lits que le françois avoient laissés le matin en fuyant. L comte de Maillebois, fils du maréchal, propos de combattre l'ennemi en retraite, & le comte d Mailly qui conduisoit l'arriere-garde, ramassan un jour cinq cens blessés abandonnés, qu'il fi protéger par ses dragons, se distingua pendant cett retraite savante, dans la conduite de l'arriere garde où les françois & les espagnols soutinrent uı feu si long & si opiniâtre. C'est ainsi qu'on aban donna l'Italie & le Plaisantin dont la capitale étoi occupée par trois mille françois ou espagnol malades. Ils furent faits prisonniers de guerre, & ce ne fut qu'à Tortonne qu'on trouva seize mill hommes ralliés.

Ces malheurs étoient le résultat du parti qu les espagnols avoient pris de se retirer de dessou Tortonne où ils protégoient la république ; ce qu persuadoit que le roi d'Espagne étoit dans l'inten tion de terminer la guerre ; mais Ferdinand répon dit que le parti avoit été pris sans ses ordres.

L'armée de France & d'Espagne, située depui dans le comté de Nice, laissoit aux autrichiens eı

Italie toute leur influence. L'état de Naples étoit en danger, & on craignoit quelques insultes de la part des autrichiens. Confus d'une retraite aussi humiliante, les espagnols accusoient Maillebois d'une honteuse connivence avec le roi de Sardaigne, & les françois, de concert avec les espagnols, disoient à leur arrivée en France, pour se disculper, qu'ils n'étoient guere plus qu'au nombre de seize mille hommes, quand ils furent obligés de rétrograder vers Nice. Cependant ils n'avoient pas même défendu le poste de la Boquetta qu'aucune force humaine n'eut pu emporter, l'entrée étant pratiquée dans un rocher coupé à pic à travers laquelle il falloit passer & où quatre cens hommes occupant le passage pouvoient tenir en respect une armée de cinquante mille. Gênes pouvoit être sauvée d'ailleurs par ses montagnes sourcilleuses environnantes. On défendit foiblement ce poste, & les espagnols, toujours plus honteux de la fuite qui alloit perdre l'Etat de Gênes, rejetoient la retraite avec plus d'acharnement encore, sur Maillebois, quoiqu'il n'eût insisté que sur celle de Plaisance, parce que le poste étoit insoutenable; tandis que Maillebois la rejettoit lui-même sur Lamina.

Cette désastreuse déroute ayant fait retirer l'armée jusqu'à Gavi, & l'Infant & le duc de Modene

s'étant refugiés dans Gênes, ils en augmenterent les alarmes. Les fuyards étoient pressés par soixante mille autrichiens ou piémontois qui venoient assujettir, disoient-ils, la ville de Gênes, & la punir d'avoir ouvert aux espagnols & aux françois les portes de l'Italie qui leur étoient fermées depuis six ans. Voici ce qui en arriva.

CHAPITRE XXXI.

GENES menacée. Terreur des habitans. Valeur d'Adorno, commandant de Savonne. Gênes prise par les Autrichiens & les Piémontois. Tyrannie des Vainqueurs. Mutilation de quelques moines. Leur ressentiment. Une étincelle souleve le peuple qui s'empare des pouvoirs, législatif, militaire, judiciaire & exécutif. Fuite des Autrichiens. Sort des émigrés gênois pendant la révolution ; leur caractere.

LA terreur fut telle d'abord dans le sénat & dans la ville, qu'on négligea, comme on l'a dit, de défendre la fameuse Bocheta, fortification jugée imprenable, qui fut enlevée presque sans coup férir. Vainement le sénat envoya-t-il un député au général autrichien, pour tenter de le fléchir ou

pour ſe ſoumettre; *retirez-vous*, répondoit le général, *vous êtes des rébelles, vous avez à vous reprocher les malheurs de la guerre préſente, ayant introduit en Italie les françois & les eſpagnols. Le comte de Gorani va vous lire l'arrêt que j'ai dicté contre vous.*

Gênes, à cette réponſe, s'abandonna à la conſternation; la république fut dans l'inſtant inondée de pandours & de croates qui pillerent & ravagerent, comme des bandits, les plus riches contrées du voiſinage. Pour comble de ſcélérateſſe les allemands & les piémontois s'efforçoient dans leurs incurſions de ſurprendre des religieux qui pullulent de tous côtés en Italie, & s'étant ſaiſis, de leurs perſonnes, ils les dépouilloient, les garotoient, &, par un outrage fait à la nature plutôt qu'aux gênois, ils mutiloient ces malheureux d'une maniere également honteuſe & barbare. On les renvoyoit enſuite à Gênes à demi-morts & baignés dans leur ſang.

Le marquis de Botta, général autrichien, fier d'avoir chaſſé les Bourbons de France, & l'Eſpagne d'Italie, étoit accuſé d'ordonner ces actes de férocité préliminaire. S'imaginant que la ville de Gênes qu'il vouloit ſpolier, frappée de terreur, ne tiendroit jamais contre la valeur de ſes troupes: toujours plus orgueilleux & menaçant à meſure

que

que les députés de Gênes augmentoient de soumission, en le priant de venir à Gênes, non comme ennemi, mais comme allié, ce général leur répondoit avec l'arrogance d'un autrichien vainqueur. *Qu'est-il donc besoin de tant de discours? Il faut vous défendre ou vous rendre sur-le-champ. Si vous résistez, votre destruction est assurée; & si vous vous rendez, voici votre sort. Vous livrerez une des portes de la ville. Le sénat rendra les garnisons de Gavy & de Gênes à discrétion aux autrichiens. Nos troupes & celles de nos alliés seront reçues dans toutes les places fortes de la seigneurie. Tous les ports & tous les havres de la république seront ouverts à nos vaisseaux, à nos flottes & à celles de nos alliés, avec exemption de tous droits. Les gênois & leurs troupes ne tenteront aucune hostilité contre nous ni contre nos alliés. Ils remettront sans délai les armes, les vivres & le canon qui appartenoient aux françois, aux espagnols & aux napolitains, avec un état sans exception de leurs troupes & de leurs officiers qui se trouveront sur les terres de la république. Ils rendront jusqu'au dernier tous les prisonniers & déserteurs autrichiens. Le doge & six sénateurs avec lui, partiront pour Vienne, iront implorer la clémence de la reine. Ils donneront en ôtage quatre sénateurs qui seront conduits à Milan. Ils paieront sur-le-champ une somme de cent vingt-*

quatre millions de livres, pour être distribués à l'armée en forme de récompense. De plus ils remettront entre les mains du comte de Cotech, trésorier de l'armée autrichienne en Italie, la somme dont il conviendra avec eux. Je donne vingt heures au sénat pour se déterminer : sa docilité sera le seul moyen de sauver la vie & la liberté. Je n'étouffe en moi ni l'humanité ni le souvenir de ma prétendue patrie. Que celui qui taxe ces conditions de trop de sévérité, songe qu'il trouveroit plus barbare de voir saccager sa maison, enlever ses meubles, ses biens, d'être pillé, traîné en esclavage, égorgé & brûlé; c'est pourtant le sort assuré à des vaincus rébelles, & ordonné par leurs vainqueurs.

Les députés, consternés des menaces de Botta, lui représenterent avec effroi qu'un espace de vingt heures étoit insuffisant pour terminer une affaire d'où dépendoit le sort de la république; ils dirent qu'une des loix fondamentales de l'Etat défendoit de délibérer & de statuer le même jour sur le même sujet; de rien ordonner, avant que le sénat en eût pris connoissance; de rien déterminer, sans l'approbation du conseil inférieur qui devoit confirmer la résolution de la république...... *De quelle loi & de quel sénat me parlez-vous*, répondit Botta, avec une ironie outrageante? Sou-

MISSION AU VAINQUEUR, *voilà vos loix. Les gens qui ont les armes à la main, n'ont pas à attendre la décision de vos légistes.* Les députés se retirerent sans espérance, & augmenterent la consternation du sénat. Adorno seul, de la caste des nobles, fit son devoir dans ces circonstances périlleuses. Ce brave officier, commandoit dans Savonne pour la république; & les autrichiens qui dominoient déjà dans la ville, ayant ordonné aux chefs de la république de leur abandonner cette place, le sénat manda à Adorno de la remettre aux autrichiens. Le commandant répondit qu'il la défendroit jusqu'à la derniere goutte de son sang, & qu'il avoit fait son testament en faveur des veuves & des enfans de ceux qui seroient tués pendant le siége. Il dit que toute la garnison étoit résolue comme lui de s'ensevelir sous les ruines de la place. La république encore plus pressée par les autrichiens, insistoit sur la reddition de Savonne. *La place que je commande*, répondit-il fierement à ses maîtres, *m'a été confiée par une république libre, je ne puis reconnoître les ordres d'une république esclave pour la rendre : venez la prendre, si vous le pouvez.* Adorno la défendit bloquée pendant trois mois; il essuya trente mille coups de canon, se laissa réduire aux abois, jusqu'à ce que la force l'obligea de fléchir &

de se laisser prendre prisonnier de guerre.

Déjà le sénat avoit lui-même capitulé & désarmé ses troupes, déjà il s'étoit humilié devant SA MAJESTÉ CESARIENNE, ou pour parler sans figures, il avoit déjà traité avec Marie-Thérese. Les autrichiens étoient possesseurs des portes de Gênes, des édifices publics & de sa citadelle. Les ordres de Botta étoient tous exécutés, & l'impitoyable Marie-Thérese, fidele à la morale des rois, s'étoit déjà permis des exactions d'un nouveau genre. Dans sa détresse elle avoit engagé ses diamans à Gênes, pour en avoir quelqu'argent; elle fit retirer d'autorité ces joyaux engagés, & par ce coup de main, elle les déclara payés. Les puissances militaires se pillent sans conséquence. Des palliatifs, ou quelques raisonnemens équivoques suffisent pour persuader aux rois qu'ils sont absous aux yeux des peuples abrutis sous leur puissance arbitraire, & Marie-Thérese, aveuglée par cette morale perfide, exigeant des gênois des sommes capables de les ruiner, dans un moment où elle pouvoit développer impunément sa puissance militaire, vouloit que Gênes les fournît, ou qu'elle fut abandonnée à ses pandours. *Si je ne suis payée*, disoit-elle froidement, *Gênes doit s'attendre à se voir toute à feu & à sang.* C'est dans cette détresse que le sénat entama sa banque, dépôt sacré de la fortune des gênois, & de tous les négocians de

l'Europe qui avoient donné leur confiance à la république. Cette propriété fut consacrée à assouvir la soif d'argent de Marie-Thérese. Les deux tiers de la somme demandée furent envoyés au trésorier autrichien. On en chargea une galere & des chariots, à la vue du peuple qui fondoit en larmes, & qui, par cet enlevement, alloit manquer à la foi publique. Bientôt sa consternation augmenta. Quand les coffres furent allegés, il fallut aux autrichiens & des vivres & des fourrages. Les marchands gênois furent obligés de les vendre au prix qu'ils voulurent acheter, & il courut même le bruit étrange que Botta ne vouloit laisser aux gênois *que des yeux, pour pleurer la ruine de la république.* Ces discours & les traitemens des autrichiens augmentant la désolation publique, présageoient des événemens inconnus & sinistres. Une députation de sénateurs à Vienne n'avoit pu fléchir l'implacable reine de Hongrie; il lui falloit encore de l'or, & on ignoroit ses résolutions ultérieures & secrettes. Non contente de voir les clefs de la ville dans les mains du général Nadasti, & que la garnison se fût déclarée prisonniere de guerre, elle fit piller encore le trésor de Saint-Marc. Les banques, les trésors publics & particuliers, toutes les bourses étoient épuisées, & Gênes, surnommée *la superbe*, dépouillée de ses richesses, devoit

donner encore huit millions, dans huit jours. Vainement le sénat supplioit-il de faire grace à la république. Les autrichiens lui fixerent ces huit jours pour le payement absolu de la somme, & le menacerent de détruire la ville, si on ne la leur apportoit. Ils envoyoient d'ailleurs des soldats dans les champs pour piller, ravager les maisons de campagne des sénateurs, des nobles & des négocians; tandis que les anglois bloquoient du côté de la mer la ville de Gênes. La Provence sans défense étoit alors presque envahie par les autrichiens. Les villes de Grace & de Vence étoient pillées, & Gênes, au désespoir, abandonnée des françois, abandonnée des espagnols, voyoit approcher la dissolution entiere de son gouvernement. L'air étoit le seul élément qu'on y pouvoit respirer en liberté. Les terres de la république & la capitale étoient toutes inondées d'allemands. La mer étoit chargée de la flotte des anglois. Le crédit des Gênois étoit perdu & leur banque vide. Le peuple étoit traité en esclave, & les moines, pour venger l'insulte faite à leurs freres mutilés, méditoient secretement une vengeance éclatante.

Par malheur pour l'implacable reine de Hongrie, il y avoit dans Gênes quarante mille hommes qui n'étoient ni nobles ni sénateurs. Ils avoient une volonté & du courage dans ces circonstances périlleuses, & comme c'est de cette seule portion

du peuple que tous les Etats de l'Europe, monarchico - constitutionnels, despotiques, aristocratiques, &c., doivent attendre leur délivrance; ce fut aussi le peuple de Gênes qui triompha de la tyrannie autrichienne & de l'hypocrisie sénatoriale. Depuis long-tems le cœur grossissoit aux gênois; leurs angoisses alloient en augmentant. Le peuple n'obéissoit qu'en murmurant, souffrant avec impatience les traitemens grossiers & la brutalité des autrichiens victorieux.

Ce peuple voyant un jour que l'ennemi lui enlevoit son canon, sa derniere défense, & qu'il l'envoyoit en Provence contre les françois, s'imagina qu'on lui ôtoit cette ressource, pour l'égorger impunément. Dans cette circonstance, un capitaine autrichien frappant un matin un manouvrier mal - adroit qui ne travailloit pas avec assez de zele, le gênois répond à l'autrichien en lui enfonçant profondément dans le sein un coup de couteau qui le tue roide. Soudain une grêle de pierres, seules armes du peuple irrité, accable les autrichiens qui étoient présens. Ce fut le premier signal de la délivrance de Gênes. Le peuple en fureur, se soulevant de concert, s'écrie : *aux armes, aux armes, citoyens, aux armes.* Pour en obtenir, on enfonce les portes des armuriers. Chacun s'y pourvoit & pour soi

& pour les absens. On s'empare de quelques pieces de canon, on les dirige selon l'alignement des rues; on fait une grande boucherie des autrichiens. On accourt chez les banquiers des puissances ennemies qui habitoient la ville. On pille leurs maisons, jusqu'à ce qu'une grosse pluie tempere cette insurrection préliminaire.

Il ne manquoit à ces braves gênois que d'avoir suffisamment des armes. Le sénat, foible spectateur de la révolution, loin d'en accorder, voulant plaire au peuple & aux autrichiens, manifestoit ce caractere faux ou indécis qui, dans les révolutions, est le propre de la royauté mécontente, ou de l'aristocratie intéressée à la docilité publique. Pour obtenir des armes, le peuple se présente encore auprès d'un doge assez vil, assez noble, assez lâche pour ne faire qu'une réponse insignifiante. Ses domestiques, plus généreux & plus patriotes, indiquent les moyens de parvenir à l'arsenal. Le peuple y court, l'enfonce, & il en sort dix mille hommes armés de pied-en-cap. Les rues sont barricadées; de longues poutres entrelacées & des fossés profonds en ferment les avenues. Les moines qui avoient de grandes injures à venger, les femmes sur-tout de la classe du peuple, tous les âges, paroissent en armes, & s'encouragent à mourir pour la patrie, en exterminant les autrichiens. Pour surcroit de bassesse le sénat, toujours

paisible spectateur de cette révolution, & toujours neutre dans cet incendie populaire, pallie son hypocrisie & son genre de patriotisme en envoyant tout-à-la-fois sa vaisselle à la monnoye, & des députés à Botta, général autrichien. Le scélérat lui répond que le sénat doit faire prendre les armes aux troupes fideles, & faire tirer sur les *rébeles*, lorsqu'il en donneroit le signal. *Les autrichiens*, disoit-il, *qui ont chassé les Bourbons de l'Italie, trembleroient-ils devant la canaille de Gênes ?*

Cette *canaille* cependant que le sénat avoit tant humiliée depuis des siecles, & retenue dans l'ignorance & l'esclavage, devenoit, pendant sa révolution, son propre législateur, & exécutoit ses loix. Elle pourvut en son nom à sa défense, comme dans les principes de la société civile. Elle gouverna avec une sagesse extrême la police de Gênes & d'une maniere convenable aux circonstances terribles des tems de révolution. Elle établit des peines de mort : & tantôt elle jugeoit, tantôt elle émeutoit au besoin les paysans d'alentour. Un tocsin ordonnoit un autre tocsin, & dans un clin-d'œil vingt mille soldats paroissoient en armes. Un jour Doria, à la tête du peuple, massacra quatre mille autrichiens dans une affreuse mêlée. Les hôtels des sénateurs soupçonnés de favoriser l'Autriche, furent pillés, & le fanatisme se mêlant à la passion de la liberté,

les moines & les prêtres refusoient l'absolution des pêchés aux partisans de la puissance autrichienne, prêchant les armes à la main, & servant la république par leur courage & par leur éloquence.

Le sacerdoce séculier & régulier aristocratique, est en France, pendant notre révolution, l'ennemi le plus caché & le plus dangereux des intérêts de la patrie. A Gênes le sacerdoce fut le plus intrépide défenseur des insurgens. Il étoit dit que tout ce qui avoit été foible ou nul à Gênes y développeroit seul une grande force; aussi vit-on des femmes gênoises de la classe du peuple, prendre les armes avec courage, & se montrer dans les places publiques avec cette intrépidité qu'inspire le *véritable amour de la patrie*, tandis que celles dont le courage étoit plus tranquille, donnoient leurs bijoux pour substanter le soldat qui combattoit pour la liberté publique.

Dans ces accès de fureur publique le doge & le sénat ne cessoient de jouer le rôle de négociateurs. Ils allerent jusqu'à dire au général autrichien qu'il commettoit la gloire des armes de la reine de Hongrie, & qu'il ne connoissoit pas le degré d'énergie *d'un peuple naturellement farouche & difficile à contenir.* Botta, agent cruel & stupide d'une puissance toujours sourde & aveugle, quand il s'agit des intérêts du peuple, méprisant tout-

à-la-fois le peuple gênois & le sénat, ordonnoit d'apprêter une batterie de mortiers pour bombarder la ville, & envelopper dans sa punition & le peuple & le sénat; il dit aux députés qu'ils devoient employer les troupes fideles de la république pour charger & réduire le peuple; & ce Botta, excellent général de la maison d'Autriche, qui foudroya, en pareil cas, les hongrois par les bohêmes, & les bohêmes par les hongrois, demanda que le sénat fit égorger le peuple, comme les *réviseurs* de la constitution françoise, coalisés avec des autrichiens modernes, ont voulu qu'on canonât, au mois de Juillet de 1791, cette mémorable mêlée de brigands, de bons citoyens, & d'observateurs paisibles, qui environnoient l'autel de la patrie.

C'est alors que le sénat de Gênes, placé dans des circonstances aussi critiques, entre un peuple furieux & Botta, dont les troupes bloquoient encore la république, tomba dans cet état de nullité & de mépris, qui, pendant la révolution, est le sort assuré des neutres, des intéressés et des *réviseurs*. Malheureusement le peuple gênois, peu instruit, avoit moins de lumieres que de caractere. Les lumieres au contraire & une politique profonde dirigeoient le sénat, ce qui sauva cette fois l'aristocratie; car le peuple fut constamment conduit à Gênes par des nobles, dans ses mouvemens militaires, comme dans son conseil poli-

tique & dans l'adminiſtration de ſa police révolutionnaire. Doria, à la tête des troupes, en dirigeoit les expéditions, & quatre ſénateurs hypocrites affectant de bonnes intentions, avertiſſoient conſtamment le ſénat des mouvemens populaires. Rendons leur nom odieux à tous les amis de la liberté; ils s'appeloient *Grimaldy*, *Fornari*, *Scaglia* & *Laumelini.* Ils étoient de la caſte des nobles.

Le ſénat lui-même, toujours faux, rendoit compte à la cour de Vienne & à ſes généraux, des progrès d'une révolution redoutable qui le travailloit lui-même, & déſavouoit l'autorité du peuple & ſes mouvemens auſſi étranges, diſoit-il, que coupables, &, Vienne, fiere d'une démarche pleine d'aviliſſement & de baſſeſſe, mépriſant, de concert avec ſes généraux, des ſénateurs qui avoient eux-mêmes le ſentiment de leur foibleſſe, demandoit le reſtant de la ſomme que lui devoit la république, & de plus, trente autres millions en dédommagement du maſſacre du commencement de la révolution. Le peuple génois qui avoit ſeul du caractere, fier de tenir quatre mille ſoldats autrichiens en otages, menaçoit de mettre le feu dans les priſons, ſi le ſénat traitoit avec la cour de Vienne. Il le diſoit, il en étoit capable.

Cependant les ſénateurs étoient déjà privés de leur autorité par la révolution. La nature & les

progrès des événemens, dépouilloient peu-à-peu l'ariſtocratie génoiſe des marques de ſa dignité ſouveraine. Le doge, qui eſt une maniere de roi du pays, n'avoit plus dans les rues ni les ſaluts ni les gardes militaires. Quelques nobles, en petit nombre, animés d'un pur amour de la patrie, déguiſés en bourgeois, ſe répandoient dans les groupes & enſeignoient au peuple les moyens de triompher des autrichiens & du ſénat. Si les mécontens de la petite nobleſſe euſſent oſé commencer & conduire la révolution, le ſénat perdoit ſa puiſſance ſouveraine. La fermentation augmentant un jour dans une de ces ſecouſſes imprévues, qui ſont des ſymptômes redoutables des tems de révolution, le général autrichien envoya à Doria, général du peuple génois, un ſeigneur de confiance, pour traiter avec lui par cet intermede. Le doge qui écoutoit & ſervoit tous les partis juſqu'à un certain degré, perſuada à Doria & au peuple par ſes émiſſaires, qu'il ne falloit traiter avec l'ennemi que lorſqu'il auroit abandonné *les portes* qu'il occupoit encore ; & Botta, en bon autrichien, répondoit qu'il remettroit LA PORTE.... *Ce n'eſt pas une porte que demande le peuple génois*, reprit Doria, *mais toutes les portes*. Et comme dévoiler une eſcobarderie eſt une injure profonde faite à l'autorité, Botta déconcerté &

furieux, fit arrêter Doria & le fit élargir après quelques réflexions sur les suites. Il sentit que la duplicité autrichienne ne pouvant convenir au caractere ouvert & révolutionnaire du peuple avec lequel il avoit enfin résolu de traiter, le réduiroit au désespoir. Depuis ce moment-là, les révolutionnaires ne douterent plus que l'ennemi ne voulût les amuser, & les tromper. Exhalant contre lui la fureur concentrée qui les animoit, ils accoururent aux armes encore une fois. Avec eux tout fut soldat à Gênes. Le prêtre, les femmes & les vieillards, se dévouerent à la patrie, & se réunirent de nouveau, malgré la différence des partis, pour mourir ensemble, ou pour chasser la race étrangere qui osoit les tromper. Le bruit des tambours & le son de toutes les cloches de la ville animerent ce peuple actif & brûlant de caractere. Des canons traînés à force de bras, battirent la tour, dernier retranchement des autrichiens. Tous les lieux où s'étoit posté l'armée ennemie sont forcés, & le génois, en fureur, en fait un massacre horrible. L'éclat d'une pierre blesse Botta au visage. L'épouvante le saisit avec les siens; ils se retirerent pêle mêle vers le Phare & bientôt plus loin, & le peuple victorieux reste maître de la ville, & de tous les champs de bataille dans lesquels il combattit en détail.

Embarrassé de sa victoire, ce peuple si digne des éloges de la postérité, vient en faire hommage au sénat. Jean Carbo, couvert de sang & de blessures, prosterné à deux genoux devant le doge, lui remet les clefs de la ville, & ce magistrat pour avoir dit quelques mots à propos contre Botta, en fut ainsi récompensé. Son adresse fut le salut du sénat & de l'aristocratie. L'amour de la liberté avoit été le principe de la révolution. Une bien grande générosité la termina. Voyons dans la conduite du sénat quelle en fut la récompense, & ce que les peuples doivent attendre d'une contre-révolution préparée par les rois ou les grands. La puissance autrichienne la médite contre les françois en Janvier 1792. A-t-elle, comme à Gênes, autant de fois quarante mille hommes que nous avons de villes? Les Génois esclaves triomphèrent de l'Autriche, malgré l'hypocrisie du sénat. Et nous qui combattons pour la liberté, pour la vie & pour nos foyers, nous écraserons, réunis en quatre-vingt-trois départemens, qu'on n'a pu diviser, & les ennemis autrichiens du dehors, & les ennemis autrichiens de l'intérieur. Cependant, comme le sénat de Gênes, notre ministere perfide, redoute & se laisse conduire par des suggestions étrangeres. (*Janvier* 1792).

CHAPITRE XXXII.

SUITE de la révolution populaire de Gênes. Sources de la rivalité du peuple & du Sénat. La France les observe & protege le peuple révolutionnaire contre l'Autriche.

APRÈS ces succès, la république se trouva divisée en trois factions, comme dans toutes les révolutions de cette nature.

Le sénat & les nobles formoient le parti dominant.

La bourgeoisie & les riches négocians composoient un parti mitoyen.

Le peuple révolutionnaire & artisan forma le troisieme parti.

Le parti de la bourgeoisie inclinoit par malheur pour les nobles; & quoique les populaires qui avoient fait la révolution se fussent soumis à l'ancienne autorité sénatoriale, ils murmuroient des calamités résultantes de la révolution, & du profit qu'en tiroient les nobles.

Ceux-ci avoient d'autres sujets de mécontentement. Ne pouvant souffrir que la victoire donnât une sorte d'autorité au peuple, ils vouloient sur-le-champ

le-champ l'assujettir & le rétablir dans l'état de l'ancien gouvernement ; tandis que le noble, le sénateur & le bourgeois qui avoient été obligés de monter ensemble la garde dans le danger commun, ne pouvoient souffrir que l'homme du peuple se souvînt que pendant les troubles il avoit été son égal, & qu'il pouvoit dans un tems calme le devenir.

La bourgeoisie & les négocians ayant des propriétés à défendre, se souvenant avec regret de l'ancienne tranquillité publique sous l'autorité sénatoriale & des plaisirs qui accompagnent la docilité populaire, avoient horreur du caractere remuant, inquiet & tumultueux de la démocratie révolutionnaire. Ils louoient à tout propos l'ancien gouvernement & blâmoient le conseil du peuple, comme les riches propriétaires énervés par la molesse, & qui ont les mœurs aristocratiques, blâment en France, en 1792, l'autorité de l'assemblée nationale & l'influence des clubs & des sociétés populaires.

Le sénat mécontent, observateur, & toujours plus habile dans l'art de gouverner le peuple, fomenta ces divisions, comme le conseil autrichien des Tuileries, en Janvier 1792, les fomente parmi nous, & résolut de sacrifier les chefs de la révolution, qui

étoient toujours les agitateurs de la multitude. Il imagina d'abord de les rendre suspects, en persuadant au peuple que ses chefs s'étoient partagé exclusivement les dépouilles qu'avoient laissées les autrichiens pendant la fuite; & alors commença à Gênes la contre-révolution en faveur du sénat. La multitude mécontente de ses chefs, & d'un prétendu partage inégal du butin, n'étant plus composée que des manouvriers & des gens sans propriétés & sans lumieres, fut forcée de se soumettre à ses anciens magistrats. Le peuple génois se souleva dans son aveuglement contre les chefs de sa révolution; il les traita comme des voleurs; il les accabla d'outrages, les traîna au palais du doge, & supplia le sénat de les faire punir. Le doge observateur, ravi de ce triomphe des patriciens sur la multitude révolutionnaire, les fit mettre dans les fers pour les soustraire à des périls plus imminens; mais le sénat, qui n'étoit point sanguinaire, & à qui des fusillades, pareilles à celles du Champ-de-Mars en 1791, ne pouvoient encore convenir, fit faire leur procès, les renvoya absous, les traita avec douceur, & satisfait de les voir privés de la faveur populaire, il déclara qu'ils n'avoient jamais eu des intentions contraires aux intérêts de la république.

Le sénat, par un gouvernement timide, doux & observateur, veilloit néanmoins sur ce peuple, & cherchoit l'occasion favorable de reprendre une ancienne autorité, que celle des révolutionnaires avoit éclipsée. Le peuple quoique désarmé se souvenant qu'il avoit sauvé la patrie, malgré les indécisions & les velléités du sénat, tenoit encore chaque jour des délibérations libres comme les Jacobins en France, en 1792 : & les sénateurs, pour lui prouver qu'ils étoient attachés à la patrie, envoyoient encore leur vaisselle à la monnoie, & faisoient d'autres largesses; mais ils méditoient d'abolir tous ces conseils populaires, de crainte que par habitude un conseil aussi nouveau ne devînt légal à-peu-près, comme les reviseurs & les ministres du mois de Décembre 1791, veulent détruire ou diviser les clubs.

Une étincelle qui partit de la multitude, pendant les efforts du sénat contre ces conseils populaires, faillit causer dans cette circonstance une grande explosion en faveur de la liberté. Dans ses mouvemens tumultueux, le peuple de Gênes prononça une de ces vérités éternelles, que la France a depuis consacrées dans sa déclaration des droits de l'homme. Il proclama la maxime révolutionnaire *d'abolir, par un supplément de révolution, la tyran-*

nie chancelante des nobles, qui traitoient secrètement avec les autrichiens, & tout-à-coup il cria *aux armes, citoyens, aux armes*. Dans cette fermentation, un des chefs du peuple prononça, en pleine place, un discours remarquable, conservé par Bonami, dans ses mémoires, & par le maréchal de Richelieu, dans ses immenses recueils de papiers sur la ville de Gênes où il fut envoyé pour soutenir la révolution; recueils que l'auteur de ces mémoires a consultés.

« *Est-ce contre les autrichiens qu'il faut marcher*, disoit l'orateur à la multitude. *C'est dans » Gênes, citoyens, qu'habite notre ennemi le » plus redoutable; c'est le sénat qu'il faut détruire. C'est ce sénat; qui, pour son salut, & pour » celui des nobles, a signé votre perte. D'où nous » vient la défense de prendre les armes? Pourquoi » les arsenaux fermés, sinon pour que tout ce qui » n'est pas noble succombe & soit accablé, s'il ne » prévient son sort? Un butin immense nous est » offert: le moment de la vengeance, celui de la » fortune sont venus. Braves citoyens, méprisez » un seul jour ce vain titre de noblesse, ces décorations de la magistrature, & vous voilà maîtres » des trésors que ces nobles & ces magistrats barbares possèdent dans le sein de l'oisiveté* ».

Guidé par cette motion impétueuse, le peuple accourt au palais pour y prendre des armes. Repoussé par la garde, il braque une piece de canon contre la porte du palais du doge, lorsque le noble, nommé Laumelini, chéri pour ses mœurs populaires, se précipitant soudain au milieu du peuple, s'écrie avec courage : *Les gênois seront-ils donc plus barbares contre le doge que les autrichiens, qui l'ont respecté quand ils outrageoient ici tout le monde ?* Le peuple en fureur, malgré ce discours, alloit brûler l'amorce. Laumélini, encore plus courageux, se met à la bouche du canon, & s'écrie : *tirez-donc sur moi, si mon sang peut assouvir votre rage.* L'effervessence momentanée s'appaisa à ce trait ; & passa aux yeux de la classe la plus puissante & la plus nombreuse de la république pour une action séditieuse ; & comme le peuple avoit fait tous les efforts dont il étoit susceptiple, il fut domptépar l'adresse du sénat, & privé de l'autorité & de l'influence de la bourgeoisie dévouée à l'ancien gouvernement. Les auteurs de ce mouvement ultérieur contre le doge expierent sur des échafauds leurs entreprises momentanées, & ce fut-là le sceau de la contre-révolution. Le conseil & la cause du peuple perdirent chaque jour, depuis cette exécution sanglante, une partie de leur

autorité ; tandis que le sénat recouvroit peu-à-peu l'influence que la révolution lui avoit ravie. Le besoin du peuple avoit d'abord établi une égalité de fait, & fléchi les nobles. Quand ce besoin cessa, là recommença l'ancienne tyrannie ; & les ennemis étant éloignés, les sénateurs, les bourgeois & les négocians réunis, ne regarderent plus le peuple vainqueur de l'Autriche que comme des ilotes. Le sénat, de concert avec la bourgeoisie, dissipa, sans danger, le conseil populaire, les assemblées patriotiques & les grouppes... Il y a long-tems que les Bourbons & les autrichiens, à l'aide de la puissance militaire que le peuple leur confia jadis, ont tenté de dissiper les groupes, les clubs, les sections, les municipalités & l'Assemblée nationale. Malheureusement pour eux, en 1789, eurent-ils besoin de françois pour cette expédition meurtriere ; ils en furent abandonnés. La maison de Stuart vouloit anéantir de même le parlement d'Angleterre. Un supplément de révolution la chassa, en 1688, du trône : & le cardinal d'Yorck en expie encore la faute, à Rome, en 1792. Voyez dans le tome VII de cet ouvrage, page 159, ce que fit la France pour empêcher le sénat de Gênes de rappeler les troupes autrichiennes, afin de maintenir le peuple dans cet état de soumission. Un jour ce sénat trom-

peut, quand les peuples de l'Italie seront instruits de leurs droits & de leur puissance réelle, subira lui-même une révolution pareille à celle des autrichiens à Gênes. Que mon livre, dont les quatre premiers volumes ont déjà circulé en Europe, & que M. Buisson imprime pour la troisieme fois, aille échauffer le cœur des génois ! Que ces ilotes modernes s'élevant au rang des sénateurs, & soumettant leur puissance usurpée à l'autorité primitive, établissent, dans cette république de nobles, cette égalité et cette liberté, qui vont devenir peu-à-peu les passions dominantes de toute l'Europe, comme elles continuent de l'être chez les françois !

Cette révolution future à Gênes ne peut manquer de s'effectuer, si elle est bien préparée. Elle y commencera par la bourgeoisie ou par la plus petite noblesse. C'est par-là qu'elle doit préluder. La fierté de la bourgeoisie, les inconvéniens de la roture, les mécontentemens de la petite noblesse, l'esclavage irrité, en feront les élémens & les préliminaires.

La France qui voyoit que la zizanie se mêloit entre le sénat & le peuple, craignant que des troubles de cette nature ne fussent contraires aux succès de ses entreprises en Italie, & que l'Autriche ne vînt à se réconcilier avec la ville de Gênes, envoya à

la république un général, des vivres & de l'argent pour soutenir la révolution du peuple. C'étoit la France qui avoit conduit la république dans ce danger. Ses intérêts l'engagerent à l'empêcher d'y succomber & à prévenir ses négociations avec la cour de Vienne. Le duc de Boufflers fut nommé général avec pouvoir d'agir en militaire & en négociateur selon le cas. Un million envoyé de Versailles pour secourir la république dans ses besoins les plus pressans, arriva à travers la flotte des anglois. Six mille hommes battus par une tempête y passerent aussi heureusement. Le duc de Boufflers qui parut sur ces entrefaites, réveilla le courage des sénateurs en faveur des françois : & ce ravitaillement, ce secours d'hommes & d'argent engagerent les autrichiens, qui bloquoient encore le territoire de la république à se retirer. On les vit depuis menacer de loin la ville de Gênes. & attendre le moment favorable pour reparoître.

Dans ces circonstances & pendant la fuite des autrichiens, le duc de Boufflers mourut à Gênes de la petite vérole, & le duc de Richelieu fut nommé pour lui succéder.

Boufflers, qui mourut à l'âge de 41 ans, annonçoit à la France un général expérimenté & un courtisan aussi vertueux que son pere. Boufflers

avoit de l'esprit, du courage, des talens & beaucoup d'affabilité. Il étoit aimé du soldat & des grands. On craignoit cependant à Versailles qu'il n'eût à Gênes un peu trop de hauteur; mais il y réussit au-dessus de toute espérance. Le maréchal de Belle-île qui venoit d'arriver en Provence, apprenant sa mort, envoya Bissy, maréchal-de-camp, pour prendre le commandement à sa place.

Comme dans chaque révolution l'histoire trouve des émigrans, on vit paroître à la paix ces génois timides & les partisans secrets de l'Autriche qui rentrerent dans leurs foyers. L'épouvante, la peur ou la perfidie avoient été les causes de leur désertion. Ils furent condamnés sans réclamation à de fortes amandes. Ils avoient profité du courage des patriotes pour le maintien de leurs possessions. Ils devoient payer les frais de cette officieuse défense. Egalement incapables de montrer du patriotisme & de conduire une contre-révolution, ils furent méprisés de tout génois qui montra pendant les événemens quelque résolution. Il y avoit d'ailleurs parmi les émigrés divers seigneurs génois, qui, possédant des fiefs dans les terres soumises à l'Autriche, & plus attachés à leurs privileges qu'au salut de la patrie, vouloient se conserver neutres au centre des fac-

tions. Le peuple génois n'eut pas d'ennemis plus redoutables. Ces propriétaires de fiefs que l'intérêt attachoit au parti de l'ennemi de Gênes, trahirent sans cesse en secret la cause de l'Etat; & sans le secours de la France, qui avoit fomenté contre l'Autriche cette révolution, ils auroient soumis le peuple, & traité avec la maison d'Autriche. Il y avoit à Gênes & même dans le sénat un grand nombre de seigneurs de ce caractere; Boufflers & le duc de Richelieu, dans leurs instructions eurent ordre de les surveiller jusqu'à la fin de la guerre, & de les gagner à la France s'il étoit possible, & par des promesses, & par des récompenses effectives.

Les espagnols toujours commandés en France par l'Infant & par Lamina, rebutés des événemens malheureux qui avoient forcé les espagnols de se retirer, avoient alors pris le parti de retourner en Espagne, selon les ordres de la cour de Madrid. Belle-Ile les trouva en marche. Il étoit envoyé en Provence pour les arrêter, & pour relever nos affaires, que Maillebois avoit laissé dépérir en Italie. Maillebois étoit alors accusé par les espagnols de conniver avec l'Autriche, & sur-tout avec le duc de Savoye. En envoyant Belle-Ile, qui étoit l'auteur de la guerre, contre l'Autri-

che & l'ennemi connu de cette maison, on contentoit les espagnols qui rejetoient toutes les fautes sur Maillebois. Louis XV écrivoit en même tems à la cour de Madrid pour obtenir des ordres de laisser encore ses troupes espagnoles en Provence; & Belle-Ile, assuré que la cour d'Espagne les accorderoit au roi, tâcha d'amuser Lamina, & d'empêcher sa retraite par toutes sortes de raisonnemens & de supplications. Lamina lui montra les ordres précis de retourner en Espagne, sous peine de la vie, faute de se soumettre à l'ordre. Belle-Ile lui dit de considérer le danger où se trouvoit la Provence d'être surprise par les ennemis, l'intérêt de l'Espagne à maintenir la Provence, & l'impossibilité d'y réussir sans les espagnols; Lamina se laissa ébranler. Il fut convenu que Belle-Ile feroit à l'Infant les mêmes remontrances, & que, malgré la cour d'Espagne, l'armée espagnole reviendroit sur ses pas. On approuva si bien la conduite de Lamina en Espagne, qu'il reçut depuis l'avis d'exécuter ponctuellement les ordres de Belle-Ile; Lamina s'y conforma, & pria Belle-Ile de ne le plus considérer que comme lieutenant-général. Le lendemain les ennemis furent attaqués, culbutés & forcés de repasser le Var. On en trouvera les détails dans le tome septieme; il

eſt tems de reprendre les affaires de la cour de France. La guerre d'Italie & l'enſemble de cette guerre ne nous permettoient pas d'en couper le récit; nous ſommes arrivés juſqu'à l'année 1747. Il faut reprendre les expéditions d'Allemagne en 1744, & l'hiſtoire de l'intrigue de cour qui porta le roi à ſe mettre à la tête de ſes armées pour la conquête de Flandres.

Fin du Tome VI.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS LE SIXIEME VOLUME.

Nouvelles considérations sur l'homme au masque de fer, pour servir de supplément à ce qu'on a écrit dans le tome III de cet ouvrage, chapitre IX, page 71 de la premiere édition. Avec des remarques sur les ouvrages publiés depuis la premiere édition, relatifs à ce prisonnier. Pag. 1

EXAMEN DES DIFFÉRENTES OPINIONS DE CEUX QUI ONT ÉCRIT QUE LE MASQUE DE FER ÉTOIT UN FRERE DE LOUIS XIV.

§. Ier. *De l'opinion des écrivains qui ont cru que le prisonnier étoit le frere aîné adultérin de Loius XIV.* 24

§. II. *De l'opinion qui considere le prisonnier comme un cadet de Louis XIV.* 34

§. III. *De l'opinion de ceux qui prétendent que le prisonnier étoit un fils légitime de la reine Anne, secretement mariée avec le cardinal Mazarin.* Pag. 40

CHAPITRE PREMIER. *Mort de madame de Mazarin, grand'mere de madame de Mailly, de madame de la Tournelle & de madame de Flavacourt. Maurepas & son épouse, ses héritiers, expulsent de la maison ces deux dernieres dames. Singulier stratagême de madame de Flavacourt; son portrait & son caractere. Elle est expulsée par Maurepas de la maison de sa grand'mere, & se trouvant sans pere, sans mari, elle va se placer, dans une chaise à bras, au milieu de la cour des princes. Le duc de Gesvres en fait la découverte & l'appelle à la cour, par l'ordre du roi, avec sa sœur la Tournelle. Elle pardonne à M. & à madame de Maurepas. Ressentiment de madame de la Tournelle. Source de l'inimitié déclarée entre madame de la Tournelle & M. & madame de Maurepas. Neutralité de madame de Flavacourt.* 55

CHAP. II. *Élévation de la maison d'Aiguillon. Le duc d'Agénois fait ériger en pairie la terre d'Aiguillon. Opposition des pairs de France. Commencemens & caractere du duc d'Agénois,*

depuis duc & ministre célébre. Il aime madame de la Tournelle. Le roi en devient amoureux aussi. Intrigues & caractere du duc de Richelieu, favori de Louis XV. Histoire de ses galanteries. Son génie dans l'art de jouir. Sa conduite avec les femmes. Il sert le roi & il en est servi dans les intrigues d'amour. Stratagêmes & préparatifs éloignés pour traverser les amours de madame de la Tournelle avec le duc d'Agénois, & les favoriser avec Louis XV. Pag. 60

CHAP. III. *Intrigues du duc de Richelieu, pour détacher madame de la Tournelle de son neveu d'Agénois, & pour favoriser les amours du Roi. Singulier stratagême d'une dame Languedocienne qui se fait aimer de d'Agénois. Leurs lettres interceptées & envoyées à madame de la Tournelle, qui écoute le roi. Le renvoi de madame de Mailly lui est promis. Fleury & Maurepas, ligués pour écarter madame de la Tournelle & retenir madame de Mailly à la cour. Pusillanimité de la reine. Madame de Mailly donne sa place à sa sœur. Conditions préalables de madame de la Tournelle pour s'attacher à Louis XV.* 72

CHAP. IV. *Progrès de la passion de Louis XV pour madame de la Tournelle. Stratagême de la favorite pour chasser sa sœur Mailly. Avis de*

Madame de Flavacourt. Madame de Mailly est enfin renvoyée. Sa douleur profonde. Triomphe, à Choisy, de madame de la Tournelle. Elle y résiste encore aux desirs du roi pour le conduire à ce qu'elle vouloit en obtenir. Maurepas se venge par des chansons. Derniers efforts du cardinal de Fleury. Sentimens du roi sur l'opinion publique pendant sa passion. Pag. 84

CHAP. V. *Étude du caractere de Louis XV, délivré de la tutele du cardinal de Fleury à l'âge de trente-trois ans. Son humeur mélancolique. Ses courtisans intimes le réveillent par des orgies où l'on boit beaucoup de vin de Champagne. Le roi affecté tour-à-tour par les menaces de la religion & par l'attrait des plaisirs. Tristes & secretes vérités que le cardinal avoit inculquées dans son esprit, si jamais, comme Louis XIV, il se mettoit à la merci de ses sujets en dilapidant ses finances. Timidité naturelle du roi avec les officiers généraux & avec les ambassadeurs. Nature de son esprit. A la mort de Fleury, il abandonne l'Etat à Tencin, Maurepas, Amelot, Orri & d'Argenson. Ses sentimens à la nouvelle du désastre de ses armées. Caractere des courtisans & des dames qui s'approchent de lui à la mort de Fleury. Parti de madame de la Tournelle :*

nelle : parti de madame de Maurepas contraire au premier : son mari élude l'érection de la terre de Châteauroux en duché, en faveur de madame de la Tournelle. Pag. 101

CHAP. VI. *Récapitulation des amours du roi. Commencement de la faveur de mademoiselle de Montcarvel, sœur de madame de la Tournelle. Le duc de Richelieu, madame de Brancas & madame de la Tournelle poursuivent son mariage avec le duc de Lauragais : conditions du mariage. Caractere du duc & de la duchesse de Lauraguais. Efforts ultérieurs de Maurepas pour traverser l'érection du duché de Châteauroux. Victoire de madame la duchesse de Châteauroux : son portrait. Vers de Maurepas. Richelieu récompensé par madame de Châteauroux.* 113

CHAP. VII. *Caractere de la reine Marie, depuis les premieres infidélités du roi Louis XV, en 1732, jusqu'à cette année 1744. La conduite de cette princesse envers les Maîtresses du roi. Conduite du roi envers elle. D'Agénois vient observer à la cour la métamorphose de la duchesse de Châteauroux, son ancienne maîtresse. Caracteres de Lauraguais, de Vintimille, de Mailly, de la Tournelle, maris des favorites du Roi.* 126

CHAP. VIII. *Tableau de l'Europe avant la guerre de la succession d'Autriche. Élévation de la monarchie prussienne. Foiblesse du gouvernement françois. Mort de l'empereur Charles VI. La France, l'Espagne, la Prusse, la Baviere, se liguent contre la maison d'Autriche. Projets de Belle-Ile pour le démembrement de cette puissance. Caractere & portrait de Marie-Thérèse. Intérieur des cabinets de Versailles, de Berlin & de Madrid. Influence des courtisans & de la favorite de Louis XV sur la déclaration de la guerre. Timidité du cardinal de Fleury.* Pag. 137

La maison d'Autriche. 138

L'Espagne. 142

Le Portugal. 143

La Prusse. 144

La France. 156

L'Angleterre. 169

La Savoye. 178

CHAP. IX. *Portrait de la reine de Hongrie.* [illegible]

CHAP. X. *La reine de Hongrie & le roi de Prusse peints par leurs propos & leurs actions.* 181

CHAP. XI. *La reine de Hongrie & le Cardinal de Fleury.* 186

CHAP. XII. *La reine de Hongrie & son armée.* Pag. 190

CHAP. XIII. *La reine de Hongrie & ses peuples. Tableau de la tyrannie autrichienne. Marie-Thérese l'adoucit.* 192

CHAP. XIV. *De la reine de Hongrie & de la maison d'Autriche, relativement aux princes d'Italie, qui lui étoient inférieurs en puissance. Digression sur la maison de Mantoue. La maison d'Autriche envahit ses États & ses domaines. Anecdotes sur les princes de Gonzague, ducs & souverains de Mantoue.* 196

CHAP. XV. *De la reine de Hongrie & de la maison d'Autriche, relativement aux puissances de l'Europe, qui étoient ses égales en puissance. Anciens principes de l'Autriche, relativement à la France.* 203

CHAP. XVI. *Promotions militaires qui précéderent la guerre de 1740. De la censure chez les françois. Considérations sur l'esprit d'opposition dans les monarchies & dans les États libres. Portrait des généraux françois & des généraux de l'armée Bavaroise unie à celle de France.* 208

CHAP. XVII. *Guerre d'Allemagne en 1741 & en 1742. Irruption des françois, de la Prusse, de la*

Baviere, de la Saxe dans les possessions de Marie-Thérèse. Conquête de la Bohême. Prise de Prague en présence de l'archiduc. Stratagêmes du comte de Saxe. Caractere des pandours & des hussards. Désolation & fureur de Marie-Therèse : son armée reprend la Haute-Autriche & s'empare de la Baviere. Elle négocie avec le roi de Prusse ; défection de ce prince. Pag. 219

CHAP. XVIII. *L'armée françoise assiégée dans Prague. Horreur de ce siege. Rigueur du climat. La famine. Extrémités auxquelles est réduite l'armée françoise. Sorties vigoureuses de Biron. Impéritie du ministere de Versailles. Retraite de Prague. Capitulation de Chevert.* 240

CHAP. XIX. *De la paix & de la guerre ; 1°. dans les gouvernemens populaires ; 2°. dans les gouvernemens mixtes, composés d'une puissance éligible & d'une puissance héréditaire ; 3°. dans un empire despotique.* 253

CHAP. XX. *La reine de Hongrie appelle à son secours tous les bandits de ses États. Caractere & portrait du colonel Menzel & du baron de Trenck. Ils commandent les hussards, les pandours & tous les coquins de l'Autriche. Forfaits de Menzel, récompensés par Marie-Thérese.* 265

CHAP. XXI. *Fleury s'oppose au démembrement de la puissance autrichienne dans quatre circonstances remarquables de son ministere, époques de 1730, de 1733, 1739 & de 1742.* Pag. 271

CHAP. XXII. *Nouvelles nuances de la politique Européenne après les désastres des françois dans la Bohême, & les conquêtes de Frédéric. L'Angleterre se déclare contre nous. Tableau de son cabinet, premier projet de susciter contre les anglois le prétendant. Le maréchal de Noailles est nommé général d'armée contre les anglois. Action d'Etteingen. Le neveu de Noailles, duc de Grammont, fait perdre un coup de partie. Broglie s'enfuit de la Baviere. Triste situation de l'empereur Charles VII. Il implore Marie-Thérese. Elle profite de cette situation. Fin du siége d'Égra. Les françois emmenés captifs en Bohême. Leur courage dans cette terre ennemie. Projet de Marie-Thérese pour le démembrement de la France. Quartier d'hiver en 1743.* 277

CHAP. XXIII. *Préliminaires de l'histoire de la guerre d'Italie. Tous les monarques de l'Europe prennent part à la guerre de 1741, FRÉDÉRIC, roi de Prusse, FRANÇOIS I, depuis empereur, CHARLES VII, empereur, GEORGES, roi d'Angleterre, LOUIS XV, CHARLES-EMMA-*

NUEL, roi de Sardaigne, L'INFANT d'Espagne, & autres têtes couronnées, paroissent en personne à la tête de leurs troupes. L'Infant d'Espagne s'empare de la Savoye. Débarquement des troupes espagnoles en Italie. Situation intermédiaire & indécise des Alpes. Le prince de Conti envoyé en Italie, force les passages des Alpes. Prise de Demont, des Barricades. Bataille de Coni entre les troupes de France & de Sardaigne. Considérations sur la guerre de Montagnes & sur celle des Alpes en particulier. Pag. 303

CHAP. XXIV. *Caractere du prince de Conti, du soldat françois, & des habitans des Alpes pendant la Guerre. Massacre de trente cultivateurs dans le sein des Alpes.* 321

CHAP. XXV. *Fin de la campagne des Alpes en* 1744. *Retraite des françois de devant Coni. Ils rétrogradent dans le sein des Alpes. Ils font sauter, par le feu des mines, le château de Démont. Désordre de cette action. Ils remontent sur les hauteurs des Alpes avec leur artillerie. Rigueur de la saison & du climat. Fin de cette campagne.* 324

CHAP. XXVI. *Campagne des françois en Italie pendant* 1745. *Vues sur nos progrès rapides &*

sur nos désastres dans cette contrée. Inconvéniens dans l'armée françoise combinée avec des troupes étrangeres. Inconvéniens de la guerre d'Italie. Comparaison de la guerre d'Italie en 1746, & de la guerre des Alpes en 1744. Pag. 330

CHAP. XXVII. *De la république de Gênes, de ses intérêts & de ses fautes en s'unissant aux Bourbons dans la Campagne de 1746.* 333

CHAP. XXVIII. *Expéditions des françois, des espagnols, des napolitains & des gênois en Italie, le long de la plaine du Pô.* 337

CHAP. XXIX. *Mort de Philippe V. Revue générale du regne du chef des Bourbons en Espagne. Son épouse le gouverne sans cesse. Caractere de cette princesse. Portrait de Ferdinand, successeur de Philippe V & de la reine son épouse. Disgrace de la reine douairiere. Dégénération des Bourbons en Italie. Superstitions incroyables, &c.* 345

CHAP. XXX. *Ruine de l'armée des Bourbons en Italie, & son retour en France en fuyant cette contrée; elle se bat en retraite. Le comte de Mailly sauve cinq cents blessés en commandant l'arriere-garde. Bravoure d'un caporal du régiment de Perigord.* 363

CHAP. XXXI. *Gênes menacée. Terreur des habitans. Valeur d'Adorno, commandant de Savonne. Gênes prise par les Autrichiens & les Piémontois. Tyrannie des Vainqueurs. Mutilation de quelques moines. Leur ressentiment. Une étincelle souleve le peuple. Il réunit les pouvoirs, législatif, militaire, judiciaire & exécutif. Fuite des Autrichiens. Sort des émigrés gênois pendant la révolution; leur caractere.* Pag. 367

CHAP. XXXII. *Suite de la révolution populaire de Gênes. Source de la rivalité du peuple & du sénat. La France les observe & protege le peuple révolutionnaire contre l'Autriche.* 384

Fin de la Table du Tome sixieme.

00036329

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016